This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

600019794-

18825 d. 12

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

INONDATIONS

EN FRANCE

DEPUIS LE VIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Digitized by Google

BOLTON
11 MAY 1934
LIBRARY

Digitized by Google

Depuis la publication de notre deuxième volume, l'ouvrage que nous avons entrepris a été l'objet d'une flatteuse distinction de la part de l'Institut. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 7 décembre 1860, lui a décerné une MENTION TRÈS-HONORABLE.

L'appréciation du savant rapporteur de la commission des Antiquités de la France, M. Alfred Maury, est pour nous une bien douce récompense. Voici en quels termes il a formulé son jugement sur notre travail : « Les calamités « récentes causées par le débordement des grands

Digitized by Google

« fleuves nous conduisent naturellement à recher-
« cher si des calamités pareilles, plus terribles
« même, n'ont pas affligé nos aïeux. C'est ce qu'a
« fait M. Maurice Champion dans son *Histoire des*
« *Inondations en France*, ouvrage dont les deux
« premiers volumes ont été soumis à notre exa-
« men. L'auteur nous a retracé les diverses circon-
« stances de ceux de ces cataclysmes locaux qui
« ont eu lieu dans les bassins de la Seine et de la
« Loire. Il a réuni et consulté un nombre im-
« mense de livres et de documents, et d'un vaste
« ensemble de témoignages, il a tiré des indica-
« tions propres à nous faire saisir la marche des
« phénomènes diluviens. L'ouvrage de M. Maurice
« Champion n'a donc pas seulement un intérêt
« historique, il conduit encore à des applications
« pratiques. En nous mettant sur la trace des véri-
« tables causes de ces catastrophes, il nous fournit
« les moyens de mieux parer à celles qui peuvent
« encore se produire. Si l'auteur eût achevé son
« œuvre, la Commission n'aurait pas balancé à
« vous proposer de lui décerner une médaille. En
« attendant qu'il en puisse être ainsi, que de nou-

Digitized by Google

« velles recherches dirigées avec autant d'érudition « que de persévérance, aient permis à M. Cham- « pion d'aspirer à une si haute distinction, nous « lui décernons la troisième mention très-hono- « rable. »

Nous espérions pouvoir donner le complément de l'ouvrage dans le volume que nous publions aujourd'hui; mais nous n'aurions pu le faire qu'au détriment de l'ouvrage lui-même, en supprimant un grand nombre de documents utiles et en abrégeant de beaucoup les faits.

Pour continuer la méthode que nous avions suivie, il fallait de toute nécessité un quatrième volume, et nous n'avons pas hésité à accepter ce surcroît de travail, dont les encouragements de M. le Ministre de l'agriculture, du commere et des travaux publics nous ont d'ailleurs fait un devoir. Le 4 décembre 1860, Son Excellence daignait nous adresser la lettre suivante :

Monsieur, j'ai pris connaisance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 25 novembre dernier, au sujet de votre ouvrage sur *les Inondations en France*. Vous exposez que l'importance des documents à publier nécessite un quatrième volume.

Digitized by Google

Je désire, monsieur, que ce travail, d'une importance et d'un intérêt sérieux, soit achevé dans les conditions où il a été commencé, et j'ai décidé que, afin de faciliter cette publication, la souscription du ministère serait élevée de 250 à 400 exemplaires.

J'ai également décidé, monsieur, qu'une indemnité de 1,000 fr. vous serait accordée. Cette indemnité a pour but de vous couvrir des dépenses personnelles que votre travail vous impose, mais je désire que vous y trouviez, en outre, un témoignage de satisfaction et d'encouragement.

Recevez, etc.,

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé : E. Rouher.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE DES INONDATIONS.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE DES INONDATIONS.

BASSIN DE LA LOIRE.

CHAPITRE XIV.

INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Fréquence et intensité des inondations dans le XVIIIe siècle. — Grande inondation en octobre 1707. — Submersion de la ville de Tours. — Crue du Cher. — Relation contemporaine.— Hauteur des eaux à Decize et à Nevers.— Crue de l'Allier.— Debordement de la Bèbre à La Palisse. — Le val d'Orléans couvert par les eaux. — Rupture des levées dans la Basse-Loire. — Témoignage du duc de Saint-Simon, qui attribue la cause des inondations à l'enlèvement de rochers au-dessus de Roanne. — Crues désastreuses en 1709, 1710, 1711, 1712 et 1713. — Détails sur leurs principaux effets. — Crues extraordinaires sur la Sarthe, le Loir, l'Authion, la Maine, la Mayenne, en février 1711. — Construction des digues de Pinay et de la Roche, dans le Forez. — Débâcle en février 1716. — Le vieux pont de Blois emporté. — Défense de couper les levées et ordre d'abattre les arbres dans les îles et grèves. — Crues en 1718, 1719, 1722, 1723, 1727 et 1730, sans indication de dates précises ni de faits — Inondation formidable en mai 1733. — Récit du temps — Ses ravages à Orléans et à Tours. — Rupture de la levée de Montlouis. — Extrait du journal de Barbier. — Grande crue de l'Allier. — Dommages qu'elle cause à Moulins. — Mauvais état des levées à cette époque. — Plaintes et réclamations des riverains sur ce fâcheux état de choses. — Inondation du val de Blois en 1736. — Rupture de la levée de Montlivault. — Orages et pluies en juillet 1737. — La Touraine et l'Anjou inondés. — Ravages de la Loire, du Cher, de l'Indre, en décembre 1740. — Grosses eaux en mai et novembre 1744. — En septembre 1746 et en mars 1747.— Lettre adressée, en 1751, par la princesse de Conti, abbesse de Beaumont, au Contrôleur-général, sur les débordements réitérés de la Loire et du Cher.— Forte crue dans l'Anjou en 1754.

La fréquence et l'intensité des inondations de la Loire, durant le XVIIIe siècle, furent une calamité incessante pour les populations des riches contrées arrosées par ce fleuve.

Digitized by Google

Si de nos jours, à deux reprises différentes, nous avons vu les eaux débordées exercer d'immenses ravages, nos pères eurent également beaucoup à souffrir de cet affreux fléau. C'est une longue et triste nomenclature que celle de ces inondations, se succédant à des intervalles rapprochés et même pendant plusieurs années consécutives. De 1700 à 1800, elles se manifestèrent très-souvent et causèrent d'effroyables désastres; les témoignages contemporains qui se rattachent à ces douloureux événements, sont des documents historiques qu'il importe de recueillir avec soin.

L'inondation qui arriva en 1707 dut être considérable, si l'on en juge par le récit suivant qu'en a laissé un témoin oculaire, habitant de Tours [1] : « En 1527 et en 1582, comme il est marqué à un pillier de la chapelle de Saint-Sébastien, faubourg de Saint-Étienne, où on lit une épitaphe au bas de laquelle est une pierre de marbre, où les deux rivières se joignirent [2], depuis ce temps, on n'avoit pas vu une pareille inondation à celle qui commença le samedi 8 octobre 1707, à onze heures du soir. Les deux rivières grossirent à vue; le Cher inonda les varennes, la

---

[1] *Journal concernant ce qui arriva pendant l'hiver de l'année 1709 et quelques années suivantes, dressé par un témoin oculaire dont le nom est inconnu, et qui était maître d'école à Tours et demeurait en la rue du Cygne.* Extrait d'un MS. cité par M. Rouillé-Courbe, dans son ouvrage : *Inondations du département d'Indre-et-Loire.* Tours, 1858, in-8, p. 445.

[2] En parlant de cette inscription (t. II, pag. 215), nous avons dit que c'était à tort qu'on avait voulu y voir l'indication d'une crue en 1582; c'est là une erreur que nous croyons devoir rectifier. Léon Godefroy, dans son voyage en Touraine, en 1638, dit : « A une chapelle de Saint-Sébastien qui est au faubourg Saint-Étienne, on lit sur un marbre plaqué contre la muraille qui respond sur la rue : *La rivière de Loire et du Cher ont esté jusqu'à cette pierre de marbre le vingt-huistiesme may 1527. Perchot le set, Claveau l'a veu et fut renouvellé en juin 1582.* » D'après ce témoignage, cette dernière crue ne saurait donc être révoquée en doute.

Digitized by Google

Loire se déborda, passa par la Grande-Jument[1] et par-dessus le port Luneau qui est vis-à-vis l'église Saint-Pierre-des-Corps. L'eau entra dans la vieille église, et déterra des corps morts. L'église de Saint-Pierre-des-Corps et celle de Saint-Symphorien furent décarlées, quoique celle de Saint-Pierre-des-Corps eut été carrelée lorsqu'on éleva le grand autel en 1695. L'eau vint dans la Foire-le-Roi, vis-à-vis la ruette des Jacobins. Elle étoit sur le quai de la hauteur de deux pieds. Elle inonda les basses rues, les faubourgs de La Riche, de Saint-Éloi et de Saint-Clément, où on alloit en bateau. Le dimanche, 9 du dit mois, la levée fut rompue près de Mont-Louis en deux endroits. La moindre brèche avoit plus de soixante toises, et l'autre plus de cent[2]. La Loire tombant dans le Cher, par les dites brèches, l'eau entraîna tout ce qu'elle rencontra dans les varennes. On fit mettre sous les armes, pour forcer les batteliers à aller quérir des pauvres qui périssoient dans leurs maisons, à demi-morts de froid et de faim, montés la plupart dans des arbres. Il se fit une brèche proche la rue du Port, laquelle emporta toutes les maisons qui se trouvèrent dans son passage, à l'exception d'une qui servoit de bureau aux maltô-

---

[1] On lit dans une histoire manuscrite de la mairie de Tours, par M. de la Grandière, ancien maire de cette ville (t. I, p. 256) : « Il y avoit vis-à-vis la porte Bourbon, qui étoit le passage dont on se servoit pout l'entrée et la sortie de la ville à l'extrémité du fauxbourg de Saint-Pierre-des-Corps, au levant, une turcie pour aller dans les Varannes qu'on appelait la *Grand-Jument*. Cette porte est devenue inutile, au moyen de ce qu'on a supprimé cette turcie, et qu'en se rapprochant du lit de la rivière, côté du nord, on a fait une grande levée qui passe devant la Madeleine, au lieu qu'on passoit derrière au midi. » (v° un article de M. Lambron de Lignim sur *les anciens et les nouveaux quais de Tours* dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 20 novembre 1859.)

[2] Nous avons retrouvé aux archives du Loiret les instructions données, sur le moment même, pour la conduite des travaux nécessaires à la réparation des brèches par corvées. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. III, Pièce 151.

Digitized by Google

tiers, quoique l'eau passât au pied et qu'elle l'eût toute déterrée. Les boulangers dirent qu'ils n'avoient pas de farine, qu'il falloit enchérir le pain. Ils n'en avoient que pour la vendre. M. le Maire et MM. de la police en trouvèrent plus qu'il n'en falloit pour faire du pain, pendant la grande eau. Le mercredi, le marché tint à Saint-Avertin et on commanda aux bourgeois de Saint-Étienne d'aller escorter les bateliers qui en allèrent quérir à Saint-Avertin. On permit aux boulangers de la campagne de venir pendant trois mois, tous les jours, au marché, et d'y apporter du pain, et même d'en vendre par les rues; M. le Maire alloit avec les pauvres varaniers de porte en porte demander la charité pour eux. »

Cette crue, qui envahit la ville de Tours, se fit sentir sur le cours entier de la Loire; à Decize, l'eau s'éleva à 15 pieds 9 pouces 3 lignes [1]; à Nevers, le 4 octobre, la Loire et l'Allier crurent de 20 pieds, dans la nuit, et occasionnèrent des dommages considérables [2]. La Bèbre déborda violemment à La Palisse [3]. Tout le val d'Orléans fut submergé [4]; le 9 octobre, les levées rompirent dans la paroisse de La Chapelle-Blanche et aux Trois-Volets [5]. « L'eau envahit par la brêche de La Chapelle, tout le détroit de Saint-Pierre-du-Lac, dit une note du temps [6], et en Beaufort, Bouceline,

---

[1] Tresvaux de Berteux, *Ann. de Decize.*

[2] Gillet, *Annuaire du département de la Nièvre pour l'an X.* Cet écrivain, après avoir dit que cette crue fut aussi grande que celle de 1608, ajoute « que 50,000 *personnes furent noyées.* » Il n'est pas besoin de relever une telle exagération.

[3] V° Deuxième partie. Documents, pag. v, Pièce 152.

[4] M. l'ingénieur Goury évalue à 6m,80 la hauteur de la crue à Orléans. Il dit que les ponts de cette ville et de Saint-Mesmin furent emportés. (*Tableau des anciennes crues de la Loire*, annexé au rapport de M. le comte Daru à la Chambre des Pairs. Séance du 29 juin 1847.)

[5] *Chronolog. des ruptures de la levée* (Bodin *Recherch. sur Saumur*, 2e partie, ch. 49).

[6] *Registres de la mairie de Beaufort*, cités par M. Célestin Port dans sa brochure : *Inondations dans le département de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

les rues du Gaceau, du Bois, du Laté, Bourchevreau, les faubourgs de la Fontaine, de la Rabatrie, de la Chaussée, du Puits-Bouchard et tout le Marais. » Aux Ponts-de-Cé, la crue monta, le 10 octobre, à 5m,37[1].

A ces témoignages vient se joindre celui du duc de Saint-Simon qui, après avoir parlé des désastres causés sur les côtes de Hollande, en 1707, par une terrible tempête, s'exprime ainsi[2] : « La France eut aussi sa part du fléau des eaux; la Loire se déborda d'une manière jusqu'alors inouïe, rompit les levées, inonda et ensabla beaucoup de pays, entraîna des villages, noya beaucoup de monde et une infinité de bétail, et fit pour plus de 8,000,000 de dommages. C'est une obligation de plus qu'on eut à M. de la Feuillade[3] qui du plus au moins s'est perpétuée depuis. La nature, plus sage que les hommes, ou pour parler plus juste, son auteur, avait posé des rochers au-dessus de Roanne, dans la Loire, qui empêchaient la navigation jusqu'à ce lieu, qui est le principal du duché de M. de la Feuillade; son père, tenté du profit de cette navigation, les avait voulu faire sauter. Orléans, Blois, Tours, en un mot tout ce qui est sur le cours de la Loire s'y opposa; ils représentèrent le danger des inondations, ils furent écoutés; et quoique M. de la Feuillade alors fût un

---

[1] Rapport MS. de M. Collin, ingénieur en chef à Orléans, chargé du service des inondations dans la 3e section de la Loire, en réponse au programme ministériel du 26 juillet 1856, tableau n° 2, *Comparaison des hauteurs de la crue de 1856 mesurées aux différents ponts du fleuve, entre Briare et Nantes, à celles des crues historiques dont on a conservé des traces certaines.* — Nous citerons souvent, dans la suite, cet important document, dont ce savant ingénieur a bien voulu nous donner communication.

[2] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, 2e partie, ch. 40.

[3] Le duc de La Feuillade, dont il est question ici, était fils du maréchal qui établit la place des Victoires à ses frais et y fit ériger la statue équestre de Louis XIV; il avait succédé à son père dans le gouvernement de Dauphiné en 1694.

Digitized by Google

favori et fort bien avec M. Colbert, il fut réglé qu'il ne serait rien innové et qu'on ne toucherait point à ces rochers. Son fils, par Chamillart son beau-père, eut plus de crédit. Sans écouter personne, il y fut procédé par voie de fait; on fit sauter les rochers, et on rendit la navigation libre en faveur de M. de la Feuillade. Les inondations qu'ils arrêtaient se sont débordées depuis, avec une perte immense pour le roi, et pour les particuliers; la cause en a été bien reconnue après, mais elle s'est trouvée irréparable. »

Cette opinion que la cause des débordements de la Loire était due à l'enlèvement des rochers qui obstruaient le cours du fleuve, au-dessus de Roanne, et dont Saint-Simon s'est fait l'expression avec son acrimonie habituelle, semblait, à cette époque, être unanimement accréditée. Elle n'était pas, il faut bien le dire, absolument fondée; le duc de la Feuillade, sur lequel le spirituel frondeur de la cour de Louis XIV fait peser la responsabilité de tant de malheurs, dans un but de lucre, ne mérite pas ce blâme sévère. Cela résulte de l'examen de l'histoire. En effet, le projet de rendre la Loire navigable entre Roanne et Saint-Rambert remontait, comme on l'a vu[1], au XVIe siècle; on s'en était encore occupé en 1607, et ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que l'idée, conçue depuis si longtemps, fut en partie mise à exécution. En 1705, une compagnie particulière [2] commença les travaux nécessaires pour établir cette navigation, et alors disparurent les rochers qui resserraient le lit de la Loire. Mais avant leur

---

[1] V° t. II, pag. XCVI, Pièce 143.

[2] La compagnie de la Gardette avait obtenu le privilége de la navigation de la Loire entre Saint-Rambert et Roanne par lettres-patentes de 1702.

Digitized by Google

disparition, n'y avait-il pas eu de nombreuses et formidables inondations? Les faits que nous avons rapportés précédemment répondent à cette question, et ne pourrait-on pas en conclure que c'est à tort qu'on a considéré ces rochers comme un obstacle suffisant à l'écoulement des crues. Sans contester l'utilité de ces digues naturelles, au point de vue de la retenue partielle des eaux, on doit reconnaître néanmoins, d'après les faits antérieurs, que leur destruction ne saurait être admise pour cause principale de l'inondation de 1707, comme on l'a dit, pas plus que de celles qui la suivirent immédiatement.

Les années 1709, 1710, 1711, 1712 et 1713, en furent plus ou moins affligées, et voici les renseignements que nous avons pu réunir sur chacune de ces inondations. En 1709 et 1710, les désastres de 1707 se reproduisirent : à Decize, la crue fut plus haute qu'en 1707 [1], tandis qu'à Nevers elle parvint au même niveau [2]. Toutes les récoltes du val d'Orléans furent encore perdues. A Tours, le jeudi 17 octobre 1709, vers minuit, le Cher et la Loire grossirent de 3 pieds. « Cependant, dit une relation contemporaine [3], le Cher déborda peu. La Loire donna aussi l'alarme, car les brèches n'étant pas réparées, on avait peur qu'elle ne débordât. Le vendredi, de nuit, elle augmenta d'un pied [4]. » En 1710, la Loire fut plus grosse à Nevers que dans les deux années précédentes; elle alla jusqu'au nom de Jésus de l'autel Notre-Dame [5]. Les levées furent em-

---

[1] Tresvaux de Berteux, *ouvrag. cité.*

[2] Gillet, *ouvrag. cité.*

[3] *Journal* MS. (Rouillé Courbe, *ouvrag. cité,* p. 447.)

[4] L'année 1709 fut excessivement funeste à cause des gelées et des pluies continuelles; en mai et juin, il y eut dans le Bourbonnais trois grandes crues de la Loire et la Vouzance se déborda. V° Deuxième partie. Documents, pag. vi. Pièce 153.

[5] Gillet, *ouvrag. cité.*

Digitized by Google

portées depuis Jargeau jusqu'à Sandillon ; le faubourg du Portereau, à Orléans, fut en partie détruit, et beaucoup d'habitants périrent [1]. « Le mardi, 11 novembre, ajoute la relation que nous venons de citer [2], la Loire crut si prodigieusement (à Tours), qu'elle surpassa d'un pied les crues précédentes, et qu'il se fit sept brèches depuis Mont-Louis jusqu'à Saint-Pierre-des-Corps. On ne peut exprimer la perte qu'elle causa. » Le même jour, les levées rompirent à deux endroits, dans la paroisse de la Chapelle-Blanche, au-dessus de ce bourg, et encore aux Trois-Volets [3].

En 1711, la Loire commença à déborder le 1er février ; cette crue, qui se prolongea jusqu'au 26 de ce mois, fit des dégâts considérables sur tout le littoral du fleuve, de sa source à son embouchure. Le 15 février, des ruptures aux levées, sans doute mal réparées, se produisirent sur les mêmes lieux que dans les deux années précédentes [4]. La brèche de La Chapelle fut surtout si profonde, que ce bourg disparut entièrement, comme en 1856. La Loire prit son cours dans l'Authion et reprit son lit aux Ponts-de-Cé [5], après avoir ensablé et détruit 80 kilomètres de

---

[1] Rapport de M. Collignon à la Chambre des Députés. (Séance du 22 mai 1847.)

[2] *Journal MS.* (Rouillé-Courbe, p. 447).

[3] Bodin, *ouvrag. cité*, 2e partie, ch. 49.—L'ingénieur Lecreulx, qui fut attaché au service des turcies et levées, dit dans ses *Recherches sur les rivières et torrents* publiées en 1804 (p. 107) : « On trouve des traces de deux brèches qui ont eu lieu en 1710, sur la rive droite de la Loire, entre Langeais et Saumur ; il y reste encore des eaux stagnantes et des traces de dévastation que les colons du pays n'ont pu réparer. »

[4] « Plusieurs de ces ruptures, dit Bodin (2e part., ch. 49), sont marquées par de petits lacs que la Loire a creusés au pied de la levée, en se précipitant dans la vallée, comme à la Brèche-Pitot, à celle de Boumois, et ailleurs ; ils ne tarissent point, même pendant les plus grandes sécheresses. »

[5] Aux Ponts-de-Cé, la crue est cotée, le 1er mars 1711, à 6m,11 ; à Saint-Florent, le 2 mars, à 6m,60, et à Ancenis, le 3 mars, à 7m,59. (Collin, *Comparaison des hauteurs de la crue de* 1856, etc.)

Digitized by Google

terres de première qualité [1]. Les eaux s'élevèrent, à Allonnes, à 4 pieds 1 pouce dans le presbytère [2]. Elles s'étendirent très-loin aussi du côté de Beaufort, ainsi que le constate la note suivante, extraite des registres de la mairie de cette ville [3]. « Le 21 février, à une heure et demie après midi, après quinze jours de glace, la Loire rompit la levée, se répandit avec tant de force, qu'elle renversa la plus grande partie des maisons, passa de travers en travers la Rabatrie à 3 pieds 1/2 de haut, et à la porte de la Chaussée qui fut depuis rue Neuve jusqu'à la Morène; les bateaux abordaient à la muraille des Infirmes. » Tous les affluents de la Loire, dans ces contrées, la Sarthe, le Loir, l'Authion, la Mayenne, la Maine, éprouvèrent une crue extraordinaire. « Les eaux se sont extraordinairement débordées et ont inondé plus de la moitié de la ville (Angers) [4], dit l'avocat Toisonnier, dans son journal [5]; les petits ponts des Treilles ont été emportés; plusieurs maisons sur les ponts de la ville [6] et proche le Port-Airault renversées; la déso-

---

[1] Rouillé Courbe, *ouvrag. cité*, p. 589 et 590.

[2] « Dans la présente année, les eaux furent si abondantes par les brèches qui se firent l'année précédente à la Chapelle-Blanche, qu'elles inondèrent tout ce pays, noyèrent plus de 2000 bestiaux en Russé, renversèrent plus de 80 maisons dans l'étendue de cette paroisse, et montèrent jusqu'à la hauteur de 4 pieds 1 pouce dans la maison du presbytère d'Allonnes. Ce fut le 15 février de la présente année. Ce que nous certifions est véritable. *Signé* : Rogeron, *curé d'Allonnes* (*Extrait du registre des actes de l'état civil d'Allonnes pour l'année* 1711).

[3] Célestin Port, *ouvrag. cité*.

[4] Une inscription, tracée sur une plaque scellée dans le mur d'une maison de la rue du Cornet, à Angers, a consacré le souvenir de cette inondation en ces termes : *Le* 20 *D. F.* 1711, *Laux a F. icy.* Ce repère indique une hauteur de 6 pieds environ à cet endroit.

[5] Célestin Port, *ouvrag. cité*.

[6] Il s'agit ici de la rue des Ponts, bâtie sur la Maine; en partie emportée par les grandes eaux de 1711, elle a complétement disparu après 1790, la crue de cette année ayant achevé de la dégrader (Bodin, *Recherches sur Angers*, p. 169). Un auteur du XIIe siècle décrivait ainsi ces constructions qui faisaient obstacle au libre

Digitized by Google

lation des plus grandes à la campagne, beaucoup de personnes noyées et une infinité de bestiaux. L'eau a monté jusque près de la fontaine Pied-de-Boulet, et tenue jusqu'à cette hauteur pendant quinze jours. » A Cantenay-Épinard, le 22 février, les eaux touchèrent les soliveaux de la cure et s'élevèrent à 7 pieds dans l'église[1]. A Nantes, le 2 mars, l'eau s'éleva à 22 pieds et le pont de Pirmil fut emporté[2].

A la suite de ces inondations réitérées et sur les représentations de diverses villes, notamment d'Orléans, ainsi que le constate un mémoire adressé à l'administration supérieure[3], on résolut la construction de trois digues dans les gorges des montagnes du Forez, à Pinay, au château de La Roche et à Saint-Maurice. Un arrêt du Conseil, daté du 23 juin 1711, ordonne l'adjudication de ces ouvrages[4]. Leur effet a été diversement apprécié par des ingénieurs : les uns ont soutenu leur influence favorable, d'autres l'ont niée[5].

écoulement de l'eau : « Pour que les habitants pussent communiquer d'une rive à l'autre, à l'aide de jetées de pierres et de terres on est parvenu à construire sur pilotis des maisons et des boutiques tellement disposées et alignées sur deux rangs opposés, qu'elles forment au milieu d'elles un pont dont la plus grande partie est de bois et sur lequel on pourrait se croire sur la terre ferme. » (Raoul de Diceto, *Description d'Angers sous les Plantagenets.*)

[1] *Registres de la mairie,* cités par M. Célestin Port.

[2] Goury, *Tableau des anciennes crues de la Loire.*

[3] Deuxième partie. Documents, p. vii, Pièce 154.—Le 15 septembre 1711, M. de Bercy, premier commis du Contrôleur-général des finances, écrivait au maire d'Orléans : « J'ai reçu la lettre que vous m'avés écrite le 15 de ce mois, par laquelle vous me marqués le bien que l'Orléannois espère des travaux qui se font dans les montagnes de Forests pour retenir les eaux du débordement de la Loire; je part seurement le 18, pour aller examiner ces ouvrages d'où je dessenderai ensuite dans la generalitez d'Orléans et Tours pour visiter les levées; je vous prie d'assurer tous ceux dont les levées couvrent les terres de l'attention particulière que M. Desmarets a sur toutes les choses qui peuvent contribuer à leur conservation. » (Archiv. de la Cour impériale d'Orléans. *Liasses du greffe de la justice des grandes et petites chaussées.*)

[4] Deuxième partie. Documents, pag. ix, Pièce 155.

[5] Consultez sur cette controverse : — *Notice sur l'inondation de la Loire des 17*

Digitized by Google

C'est là une question de science technique sur laquelle nous n'avons pas à nous prononcer. Quoi qu'il en soit, si les digues de Pinay et de La Roche, celle de Saint-Maurice n'ayant jamais été établie, remplirent, dans certains cas, le but qu'on se proposait, celui de retarder l'écoulement des eaux, elles furent loin de remédier complétement au mal, qui continua de se renouveler à peu près dans les mêmes conditions que par le passé, avec non moins de persistance et d'intensité.

En 1712 et 1713, de fortes crues se firent aussi sentir; tout en ne présentant pas le caractère désastreux des précédentes, elles nuisirent beaucoup aux récoltes, ainsi que nous l'apprend la note suivante [1] : « Les pluies continuelles de l'année 1712 empêchèrent que l'on ensemençât tous les blés, et l'été ne fut pas différent. On ne fut pas huit jours sans pluies. Le 15 août 1713, on ne pouvoit cueillir les blés à cause des pluies. Le pain monta à 38 sous. Désirons ne pas voir d'années semblables aux années 1709, 1710, 1711, 1712 et 1713. »

La débâcle qui suivit l'hiver rigoureux de 1715 renversa le vieux pont de Blois, originaire du Xe siècle, et composé de vingt arches basses et étroites, obstruées encore par des moulins et surchargées de maisons. Les 6 et 7 février 1716, les glaces en emportèrent treize arches ; les sept autres, du côté du faubourg de Vienne, résistèrent au choc de la dé-

---

et 18 octobre 1846, sur l'effet produit dans cette inondation par les digues de Pinay et de La Roche, par M. Boulangé, ingénieur en chef (*Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1848, pag. 325). — *Des inondations. Examen des moyens proposés pour en prévenir le retour*, par M. Dupuit, inspecteur général des ponts et chaussées, Paris, 1858, in-8°. — *Quelques mots de réponse à la brochure de M. Dupuit*, par M. Poirée, inspecteur général des ponts et chaussées. Paris, 1858, in-8°.

[1] *Journal MS.* (Rouillé Courbe, p. 447.)

Digitized by Google

bâcle, mais ce faubourg fut subitement envahi par les eaux [1].

On voit, par un arrêt du Conseil du 19 mai 1716[2], portant défense de couper les levées de la Loire sous aucun prétexte, que dans cette débâcle, une brèche faite à la levée par des particuliers, au-dessus du Haut-Chantier, près d'Amboise, amena la submersion des terres depuis cet endroit jusqu'au bec de Cisse, c'est-à-dire dans un espace de près de 7 lieues. Il paraîtrait, d'après cet acte, que les habitants riverains de la Loire, lors des débordements, pour sauver leurs maisons et même pour un moindre intérêt, ne se faisaient aucun scrupule de couper les levées, de leur propre autorité, « au moyen de quoi, dit l'arrêt, les terres et les vallées des environs se sont trouvées exposées à des inondations très-considérables, qui ont obligé les habitants de ces lieux à se retirer ailleurs et à abandonner la culture de leurs héritages. » Il était important d'empêcher ces dégradations, et, pour y parvenir, des mesures sévères étaient prises ; la peine des galères pouvait être prononcée contre les délinquants. Cet arrêt prescrivait, en outre, « que, lors des inondations et des débordements, tous les riverains et habitants des paroisses où les levées pourraient être en danger, seraient tenus de s'y rendre pour veiller nuit et jour à leur conservation. » Quelques années après, en 1722, un autre arrêt fut rendu pour la

---

[1] Bergevin et Dupré, *Hist. de Blois*, t. I, p. 408.— C'est en remplacement de ce pont que fut construit, un peu au-dessus, le magnifique édifice qu'on y voit encore ; commencé en 1717, il fut terminé en 1724 et coûta 1,800,000 livres. On trouve inséré dans le *Traité de la Police*, t. IV, p. 486, le devis qui en fut dressé par l'ingénieur Gabriel. C'est un curieux et intéressant spécimen de ces genres de travaux d'art au XVIIIe siècle.

[2] Deuxième partie. Documents, pag. 121, Pièce 158.

Digitized by Google

destruction de tous les plants d'arbres sur les îles et grèves de la Loire, jusqu'à dix toises de largeur joignant le côté opposé aux levées [1], afin de remédier aux inconvénients que présentaient ces plantations par rapport à ces ouvrages. Mais les prescriptions n'en furent jamais mises à exécution d'une manière complète et absolue, malgré plusieurs édits, arrêts ou règlements promulgués dans la suite sur cette matière [2].

Pendant une période de vingt ans, cinq crues de la Loire, paraissant avoir eu quelque importance, sont relatées, mais nous n'en avons guère trouvé que les dates, et encore n'oserions-nous affirmer qu'elles fussent toutes exactes. Nous ne les consignons donc ici que pour mémoire, car nous n'avons pu en découvrir aucun renseignement contemporain. En voici les années : 1718, 1719 [3], 1722 [4], 1723 [5], et 1726 [6]. D'après des repères existant encore à Montlouis,

---

[1] DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag, XIV, Pièce 157.

[2] Les actes administratifs concernant les turcies et levées et le balisage de la Loire et des rivières affluentes furent nombreux durant le XVIIIe siècle. Après le grand règlement des 12 janvier et 4 juin 1668, les principaux portent les dates suivantes : 24 avril 1703, 25 juin 1715, 9 mai 1716, 10 février 1722, 10 mars 1739, 7 septembre 1755, 11 février 1763, 29 août et 29 novembre 1764, décembre 1772 ; enfin 23 juillet 1783. Ce dernier arrêt formulait à nouveau tout un règlement général pour la navigation de la Loire et de ses affluents, dans lequel se trouvaient remises en vigueur la plupart des dispositions antérieures. (V° Ravinet, *Code des ponts et chaussées et des mines*, t. I, p. 273.)

[3] *Relevé général des dates des inondations de la Loire de 1037 à 1857.* MS. de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, cité par M. Rouillé-Courbe, p. 589. D'après ce document, voici les dates des inondations dans le XVIIe siècle : 1609, 1640, 1641, 1649, 1663 et 1665. Ces renseignements sont très-incomplets. V° notre chapitre XIII, t. II.

[4] Goury, *Tableau des anciennes crues de la Loire.* Cet ingénieur n'en cite que quatre dans le XVIIe siècle : 1608, 1628, 1641 et 1650. Il cote cette dernière à 7^m,31 à Nantes.

[5] *Rapport de M. Collignon à la Chambre des députés.* (Séance du 24 mai 1847.)

[6] MS. de la bibliothèque de Clermont déjà cité.

Digitized by Google

des crues d'une hauteur trop considérable pour être acceptées sans examen, auraient eu lieu en 1727 et 1730; la première se serait élevée à 6m,81 et la seconde à 6m,96. Aucune autre trace n'en subsiste sur le cours du fleuve, pas plus que dans les documents contemporains[1].

Au mois de mai 1733, une formidable inondation vint jeter la désolation sur les bords de la Loire. L'Allier, le Cher et les autres affluents de ce fleuve, débordèrent aussi d'une manière extraordinaire. « On s'apperçut à Orléans, le 27 de mai, dit Leclerc du Brillet, le continuateur de de la Mare[2], que la rivière croissoit; le lendemain, on la vit encore grossir; néanmoins cela ne causa pas beaucoup d'effroy durant la matinée; mais tout à coup, sur les trois heures après midy, il vint un torrent d'eau qui donna en moins de deux heures neuf à dix pieds de crue, qui augmenta jusqu'à vingt. Les levées crevèrent en nombre d'endroits, depuis Roüannes jusqu'à Orléans. La ville fut inondée; la plupart de ses rues ressembloient à autant de rivières; le pavé fut totallement enlevé par la violence de l'eau; quantité de maisons furent renversées, et les habitans, tant hommes que femmes et enfans, se retiroient tous dans les couvents et dans les églises, comptans y trouver plus de sûreté et de secours, soit pour les tirer du péril, soit pour y recevoir des vivres, qu'on ne pouvoit leur fournir que par les fenêtres des bâtimens; la rivière entraînant tout ce qui se rencontroit à son passage, étoit couverte de bateaux vuides et chargés, de bois de char-

---

[1] M. l'ingénieur Collin dit que ces repères sont gravés sur un vieux pilastre de l'auberge du Grenadier, en émettant l'avis, avec raison, qu'ils ont pu être déplacés. La date de 1730 paraît être plutôt 1733.

[2] *Traité de la police*, t. IV (Paris, 1738) Liv. VI, tit. XIII, ch. 5, pag. 536 et 538.

Digitized by Google

pente, de tonneaux, de cercles, d'arbres, de moulins et d'autres débris qui abbattirent quantité de ponts, et qui firent infiniment craindre pour ceux d'Orléans [1]. Cette inondation n'affligea pas seulement l'Orléannois; les autres provinces par où passent ces rivières en ressentirent aussi des effets terribles. La ville de Tours se vit sur le point d'être totalement submergée; il y avoit dans l'église de Saint-Martin huit pieds d'eau; elle étoit dans la cathédralle à la hauteur du principal autel [2]. Les habitans furent trois jours sans vivres, et la Loire, qui étoit déjà par dessus les ponts, menaçoit la ville d'une ruine entière, si, pour la préserver, on n'en avoit point détourné le cours, en faisant ouvrir la levée entre Montlouis et la Ville-aux-Dames, ce qui submergea aussitôt ce dernier bourg, sans pouvoir sauver ni habitans, ni bestiaux, ni effets. »

D'après l'ingénieur Lecreulx, cette rupture de la levée ne semblerait pas avoir été faite à dessein; mais, qu'elle ait eu lieu volontairement ou qu'elle fût le résultat d'une circontance fortuite, elle n'en eut pas moins des conséquences extrêmement funestes. « En 1733, la levée a rompu sur la gauche de la Loire, dit-il [3], entre Tours et le village de

---

[1] L'archevêque de Paris publia un mandement pour implorer la charité des fidèles en faveur des victimes de cette inondation. On trouve à la suite un mémoire faisant connaître les désastres qu'elle occasionna dans l'Orléanais. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XVIII, Pièce 158.

[2] Il y a ici une erreur évidente; il n'est pas probable que l'eau ait jamais pu parvenir jusqu'aux églises Saint-Martin et Saint-Gatien, surtout en 1733, où le niveau de la Loire ne dépassa pas 6m,39; la crue de 1856, supérieure de 1m,13, fut loin d'atteindre ces points, de tout temps à l'abri de la submersion.

[3] *Recherches sur la formation des rivières et torrents*, etc., pag. 106. Cet ingénieur cote la hauteur des eaux de 20 à 21 pieds au-dessus de l'étiage à Orléans, et à 19 pieds 6 pouces à Blois. — M. Goury a passé cette crue sous silence, dans son *Tableau des anciennes crues de la Loire*, mais il en marque une en 1735, sur laquelle il n'existe aucun renseignement contemporain, ce qui permet de supposer qu'il a encore commis ici une erreur de date.

Digitized by Google

Montlouis; une grande partie de la rivière coulant par cette brèche, se creusa un nouveau lit à travers toutes les propriétés rurales, et fut se jeter dans la rivière du Cher, dont les eaux grossies venaient alors baigner les murs du rempart de la ville de Tours. Ce torrent, en se creusant un lit au moment de son irruption, emporta les terres végétales jusqu'à six pieds de profondeur, et y apporta des sables, de sorte que, quoiqu'on ait dans la même année fermé la brèche et rétabli la levée, il ne restait encore dans l'étendue de cette irruption, en 1764, après plus de trente ans, que des sables incultes. »

Ces malheurs eurent un grand retentissement dans toute la France, et à Paris, ils affligèrent douloureusement l'opinion publique. Sous la date du 28 mai, Barbier, dans son journal[1], en parle avec quelques détails, et son récit, écrit sous l'impression même des événements, mérite d'être rapporté : « La rivière de Loire a débordé et fait une inondation considérable dans la vallée d'Orléans et aux environs. La rivière a crû de 27 pieds en trois heures de temps[2]. Il y a eu un petit pont renversé, des maisons détruites, des bestiaux noyés et les campagnes couvertes d'eau. Ce malheur a été causé par un grand vent, qui a jeté toutes les neiges des montagnes d'Auvergne dans la Loire, qui a fait le même ravage dans tout son cours. On se doute que la perte est très-considérable. Il y avoit nombre de gens réfugiés dans

---

[1] T. II, pag. 407.

[2] La cote maximum de la crue fut, le 27 mai, de 6m,50. Cette assertion est donc très-exagérée. En général, on ne doit pas admettre la mesure des eaux comme rigoureusement exacte dans les récits particuliers de ces grands malheurs publics; les faits eux-mêmes y sont souvent amplifiés. On comprend que les auteurs de ces relations, sous l'influence des événements, avaient une tendance à l'exagération; lorsqu'ils écrivaient sur les lieux, *de visu*, leur imagination était douloureusement impressionnée, et lorsqu'ils en parlaient à distance, pouvaient-ils être plus véridiques?

Digitized by Google

le haut des maisons de la campagne, qui ne pouvoient plus sortir, et qui n'avoient et ne pouvoient avoir de provisions. Les intendants de Tours et Orléans ont donné des ordres pour leur porter du pain et de la viande dans des bateaux plats. A Blois, les mariniers ont refusé de conduire les bateaux, en disant qu'il y avoit trop de danger, malgré les ordres des magistrats. Le lieutenant-général, le procureur du roi et autres, ont eu le courage de monter dans des bateaux, pour déterminer les bateliers de secourir leurs concitoyens; c'est une fort belle action. Il y a beaucoup de pertes dans tous les villages de l'Orléanois, sur les bords de la Loire : l'un a perdu ses chevaux, l'autre son troupeau, l'autre du fourrage. M. le duc d'Orléans, qui est très-pieux, a envoyé des ordres pour faire des états de toutes ces pertes particulières, et en même temps pour remplacer à chacun ce qu'il a perdu en chevaux, en bestiaux, plutôt qu'en argent, afin de les mettre en état dans l'instant de cultiver les terres. On croit que cette charité lui coûtera quatre cent mille livres. Il est certain que, sans grande religion, cette dépense est plus louable et plus noble que celle de nos autres princes, en bâtiments, chasses et filles. »

A Nevers, la Loire crut, le 27 mai, jusqu'à minuit; elle s'éleva à 16 pieds 6 pouces, et monta jusqu'au puits des Mules[1]. L'Allier s'exhaussa encore plus que la Loire; les foins et les blés furent perdus[2], et quantité de bestiaux noyés. Moulins ressentit les effets de cette crue exceptionnelle, dont

---

[1] Gillet, *Annuaire du département de l'Allier pour l'an X.* — M. Tresvaux de Berteux, *Annales de Decize*, fait mention (pag. 107) d'une crue qui se serait élevée dans cette ville à 16 pieds 7 pouces, le 7 août 1733. C'est sans doute une erreur de date.

[2] Cette rivière causait souvent de semblables ravages. On lit dans le *Traité de la Police*, t. II, p. 442 : « Les inondations de la rivière d'Allier, par la fonte des

Digitized by Google

le couvent des Jacobins particulièrement eut beaucoup à souffrir, ainsi que l'atteste le procès-verbal dressé pour constater les dommages éprouvés par cette communauté[1].

Il peut être utile de connaître quel était, à cette époque, l'état des levées, et l'auteur anonyme d'un opuscule sur les ponts et chaussées[2], dont nous avons déjà cité quelques extraits, entre, à cet égard, dans des détails intéressants : il fait une vive critique du système suivi jusqu'alors dans la construction et l'administration des turcies[3] et levées, dénomination sous laquelle on distinguait cette branche des travaux publics[4]. « Il ne faut être surpris ni de la mau-

---

neiges qui la grossit extraordinairement vers le mois de juillet, font un grand préjudice aux grains qui se trouvent ensemencés ou prêts à recueillir le long de ses bords, qu'on appelle le *Chambonnage*. »

[1] V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XVI, Pièce 159.

[2] *Essai sur les ponts et chaussées et les corvées*. Amsterdam, 1759, in-12, 2e part., ch. 6, pag. 267.

[3] Ce mot, que l'on a écrit d'abord *turgie*, vient du latin *turgere*, *turgidus*, s'enfler, l'effet de la turcie étant d'empêcher le débordement des eaux enflées, *ubi turget aqua*. Trévoux dit qu'il y a plus d'apparence que l'origine de ce terme est *torchis*, d'où on a fait *turcie* par corruption. Voici la définition que Lecreulx donne de ces ouvrages, (pag. 213) : « Les levées, de même que les chaussées d'étang, sont des digues en terres formées et destinées à contenir une grande masse d'eau en stagnation. On est convenu d'appeler levée, l'élévation en terre destinée à contenir les rivières dans leur lit; et lorsque ces levées servent en même temps de grandes routes, on construit dans leur milieu une chaussée de pavés d'environ six mètres de largeur pour le passage des voitures; telle est la levée de la Loire depuis Orléans jusqu'à la Daguenière, près d'Angers. D'Orléans à Blois, la levée règne sur la rive gauche; et de Blois à Angers, sur la rive droite de la Loire. »

[4] L'administration des ponts et chaussées se divisait en trois départements distincts : *Pavé de Paris*. — *Ponts et chaussées du royaume*. — *Turcies et levées des rivières de Loire, Cher et Allier*. — Ce dernier était ainsi organisé. Un officier en titre d'intendant y présidait pour la police, pour les formalités et pour la visite des ouvrages. Il y avait pour leurs projets et leur conduite un ingénieur-général, deux ingénieurs en chef qui lui étaient subordonnés, l'un pour le haut, l'autre pour le bas de la Loire, et plusieurs sous-inspecteurs ou sous-ingénieurs. Enfin un trésorier-général recevait directement des mains des receveurs-généraux et payait sur les ordonnances de l'Intendant. » V° *Essai sur les ponts et chaussées*, ch. 2, pag. 47. et *Traité de la Police* t. IV, liv. VII, tit. XIII, ch. 2 et 5.

Digitized by Google

vaise disposition de cet ouvrage, ni des vices de sa construction; l'ignorance des siècles reculés était extrême en ce genre. Celle des temps qui leur ont succédé, jusqu'à M. Colbert[1], n'était pas moindre dans les hommes à qui la direction de ces travaux était confiée, et, par une fatalité qui n'est que trop commune, cette ignorance a prévalu encore dans la suite des temps sur les lumières des hommes d'art attachés à ce département. Au moyen de quoi tout ce qu'on y avait fait jusqu'en 1733 pour garantir des inondations le plus beau et un des plus fertiles pays de la France, était précisément la cause qui les rendait mille fois plus ruineux qu'ils ne l'eussent été s'il n'y avait point eu de levées. Tout ce que je dirai sur ce sujet sera tiré d'un mémoire fait de main de maître, qu'un ami m'a communiqué. On s'aperçut enfin, après une rupture de la levée, survenue en 1706, que la Loire n'avait pas entre les levées l'espace que pouvait occuper son volume dans le temps des grandes crues; mais, au lieu d'en conclure que la restitution de cet espace était le seul remède convenable, on se détermina, après bien des réflexions, sur lesquelles les ingénieurs seuls ne furent pas écoutés, à exhausser de six pieds les levées, ce qui les portait au total à vingt-un pieds, et rassurait mal à propos le public contre les plus grandes crues, qu'on n'avait vu monter qu'à dix-huit pieds. A cette précaution, on ajouta celle de former des déchargeoirs de superficie à quinze pieds

---

[1] « Afin que l'entretien de la Loire fût opéré avec plus de soin qu'auparavant, dit M. Cotelle, dans un savant mémoire sur les ponts et chaussées, Colbert en confia les travaux à deux architectes ingénieurs, au lieu d'un seul. Ils étaient chargés, l'un de la partie de son cours depuis la Charité jusqu'à Roanne, dans les provinces de Nivernais, Bourbonnais et Auvergne; l'autre, depuis la Charité jusqu'à Nantes, comprenant les provinces de l'Orléanais, de la Touraine et de l'Anjou. Le reste concernait l'administration des États de Bretagne. » (*Annales des ponts et chaussées*, ann., 1851, p. 23).

Digitized by Google

de hauteur au-dessus des basses eaux d'été[1]; mais, outre qu'on les construisit misérablement, on ne leur donna que cent toises de longueur, ce qui ne suffisait pas, dans les temps de crue, à détacher du volume principal de la Loire une cinquantième partie.

« Les levées étaient dans cette situation en 1733, lorsqu'une crue arrivée au mois de mai, fit des ravages affreux dans la Touraine, tant par une infinité de brèches que par la démolition de ces fragiles déchargeoirs. Sur le rapport qu'on avait fait au gouvernement, dès 1727, du péril continuel où étaient les provinces que baigne la Loire, tant par la mauvaise disposition des levées que par l'infidélité avec laquelle étaient exécutés les ouvrages qui leur servaient de défense et de revêtement[2], la direc-

---

[1] Le 14 mai 1745, M. de Régemorte écrivait à M. Trudaine, au sujet de ces déchargeoirs, dont M. Dubourgneuf, trésorier de France à Orléans, sollicitait la suppression dans la paroisse de Sigloy, val de Loire, attendu qu'à la moindre crue, les eaux passant par dessus, causaient beaucoup de dommages. « On a pratiqué, disait le premier ingénieur des turcies et levées, en différents endroits des levées, des déchargeoirs; il seroit difficile de décider de leur utilité; ils sont pour la plupart placés sans aucun choix; tous d'ailleurs sont d'une trop mauvaise construction pour résister lorsque l'eau passe par dessus; je les crois en général inutiles, et voilà sur quoi mon idée est fondée. Les levées, en général, ont été faites de 21 pieds de hauteur au-dessus des basses eaux; dans quelques parties on a laissé des ouvertures de 100, même 200 toises, où la levée n'a que 15 pieds de hauteur. C'est ces ouvertures qu'on appelle déchargeoirs dans leur étendue; la levée est armée de part et d'autre par des perrés et pavée dans son dessus; quand la Loire, dans ses crues, excède la hauteur de 15 pieds, elle passe sur les déchargeoirs, forme des brèches considérables et ensable tout le pays au derrière. Suivant toute apparence on comptoit au moyen de ces ouvrages diminuer la hauteur de la crue; cela pourroit faire cet effet si l'eau qui passe dans les déchargeoirs rentroit bien loin au-dessous, mais dans presque tous l'eau rentre à une ou deux lieues au-dessous; le seul bien, si on peut l'appeler ainsi, que cela procure, est de retarder la crue du temps qu'il faut pour remplir le pays au derrière de la levée, qui forme une très-petite surface, eu égard à la Loire. » M. de Régemorte concluait à la suppression des déchargeoirs établis à Sigloy. (Archives de l'Empire. Liasse F[14] 1198.)

[2] Il existe aux archives du département d'Indre-et-Loire un curieux registre in-

Digitized by Google

tion[1] avait formé la plus forte résolution d'y remédier, autant que la prudence humaine et les secours que le Roi accordait à ce département pourraient le permettre; on avait pris le parti d'ordonner qu'une carte fût levée[2] : alors on fit dresser par le célèbre ingénieur attaché à cette matière[3],

---

titulé : *Estat du Roy des turcies et levées depuis et compris* 1665 *jusque et compris* 1704. Ce sont les comptes (recettes et dépenses) des travaux et réparations faits à ces ouvrages dans les généralités de Tours, Orléans, Bourges, Moulins.

[1] A cette époque, les ponts et chaussées formaient une direction générale. Voici les phases successives par lesquelles a passé cette administration : 1° elle a été en finance, sous la direction des trésoriers généraux de France, des intendants des provinces et des surintendants des finances; 2° passé en conseil d'État et en département ministériel dans les mains de Colbert, contrôleur-général des finances, 3° ensuite direction générale; 4° après MM. Trudaine père et fils, tous deux directeurs généraux, elle est retombée en finance, M. de la Millière étant intendant des ponts et chaussées, sous les ordres du ministre des finances; 5° après 1789, la direction générale fut rétablie et placée dans les attributions du ministre de l'intérieur. Dès avant la révolution de Juillet, elle était passée au ministère des travaux publics. La direction générale fut supprimée, puis reconstituée sous l'autorité du ministre, le chef direct et immédiat du service. (Cotelle, *mém. cité.*)

[2] Cette carte est conservée à la bibliothèque de l'École des ponts et chaussées (MSS.) sous ce titre. « *Cartes particulières des levées de la Loire depuis Orléans jusqu'au port de Sorge*, 49 planches. Elle offre aujourd'hui une grande importance comme terme de comparaison entre l'état ancien des rives de la Loire et leur état actuel. L'auteur anonyme de l'*Essai sur les ponts et chaussées* en parlait dans ces termes (ch. VIII, p. 132) : « L'opération la plus utile qui jamais ait été faite pour la direction de ce département est une carte générale des lits de la Loire, du Cher et de l'Allier, qui fut levée, pour la première fois, en 1730. Elle est subdivisée en autant de plans qu'il y a de cantons désignés par les états du département et tous les ouvrages dont les bords de ces rivières sont revêtus, y ont été si clairement dessinés qu'on en distingue facilement les différents genres et les dénominations. » La même bibliothèque possède, datant à peu près de la même époque, une suite de plans MSS. très-bien dessinés, intitulés : *Cartes du cours de la rivière d'Allier depuis Vichy jusqu'à la Loire, celles du cours de la Loire depuis Saint-Aignan jusqu'au Pont-de-Cé, qui comprennent la vallée et les bords de ces rivières, dont la conservation fait l'objet du département des turcies et levées.* 43 planches.

[3] Louis de Régemorte, qui fut premier ingénieur des turcies et levées de 1743 à 1775, le même qui construisit le pont de Moulins et qui en a publié la description, 1771, in-fol. avec 16 planches. Son frère Noël avait occupé avant lui le poste d'ingénieur des turcies et levées.

Digitized by Google

un mémoire exact des causes auxquelles il fallait attribuer tant de calamités[1], et il les trouva telles que je les ai rendues en abrégé.

« Il serait inutile de raisonner ici sur l'aveuglement qui, pendant tant de siècles, a fait ajouter faute sur faute et vice sur vice dans ce département; mais il ne doit pas l'être de dire qu'on a reconnu en 1733, par une expérience faite au-dessus de la Charité, qu'il était très-facile de calculer exactement, comme on l'a fait, tout le volume d'eau que la Loire, grossie par l'Allier, peut donner dans ses plus grandes crues, et de déterminer sur ce repère quelle devait être la hauteur des levées aux endroits où il était possible et nécessaire d'en construire, en conciliant ces vues générales avec la situation de quelques villes au bord de la rivière, et avec l'étendue des arches des ponts dont elle est traversée. Il était aussi aisé, en consultant la pente naturelle du terrain, de les disposer de telle façon qu'elles ne pussent être dégradées ; mais toutes ces attentions n'ayant pu vraisemblablement être faites jusqu'au XVIIe siècle par l'ignorance des précédents, il serait inconcevable que, même pendant le ministère de M. Colbert, tant d'intérêts réunis n'eussent pas inspiré la moindre curiosité de faire cette épreuve, dont la facilité saute aux yeux, si je n'avais annoncé à quel genre d'inspection une partie si essentielle était confiée. Du moins devait-on reconnaître en 1706 la source du mal, et si pour lors on s'était déterminé à détruire les levées nuisibles, à reculer celles qui resserrent trop le lit de la rivière, et à donner à toutes la hauteur relative aux principes d'où on serait parti, je suis très-persuadé que cette hauteur à ja-

[1] Nous n'avons pu découvrir ce mémoire dont l'opuscule que nous citons semble être, comme on voit, une analyse.

Digitized by Google

mais invariable n'aurait pas coûté jusqu'à présent les sommes immenses qu'on a dépensées à réparer les accidents arrivés par l'ignorance et l'infidélité. »

Les nombreuses dégradations causées aux levées par l'inondation de 1733 ne purent être réparées simultanément; l'insuffisance des fonds affectés aux turcies et levées ne permettait pas d'entreprendre ces travaux sur tous les points à la fois; il s'ensuivit, pendant longtemps, des dommages partiels, et lorsque de fortes crues se manifestaient, elles prenaient alors toutes les proportions d'une inondation dans les endroits mal défendus contre l'irruption des eaux. Aussi voit-on, à cette époque, tous les riverains formuler des plaintes et des réclamations incessantes contre cet état de choses très-préjudiciable à leurs intérêts [1]. Ils expriment les plus vives craintes pour le cas où une inondation extraordinaire arriverait, et ces appréhensions n'étaient que trop fondées; elles devaient, hélas! se réaliser en 1755. Mais avant de parler de cette grande catastrophe, qui fut pour le XVIIIe siècle ce que les malheurs de 1856 furent pour le nôtre, nous devons mentionner quelques faits isolés se rattachant aux débordements des eaux dans le bassin de la Loire à cette époque.

En 1736, la levée de la rive gauche creva vis-à-vis le bourg de Montlivault; les eaux se précipitèrent par la brèche et couvrirent le val pendant huit jours. « Les habi-

---

[1] En compulsant aux Archives de l'Empire (section administrative) la série F^14, qui concerne les ponts et chaussées, nous avons trouvé un très-grand nombre de ces réclamations. Nous en avons recueilli, comme spécimen, quelques-unes formulées de 1734 à 1758; on pourra se convaincre, d'après ces renseignements, combien les riverains de la Loire avaient à souffrir, à cette époque, des débordements du fleuve et aussi de l'insuffisance des moyens employés pour les garantir de ce fléau. — V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XXV, Pièce 160.

Digitized by Google

tants attendaient avec anxiété la fin de l'inondation, lisons-nous dans une histoire moderne de Blois[1], mais leur désespoir fut complet lorsqu'après la retraite du fleuve, ils virent sur un espace de plus d'un quart de lieue, la portion la plus fertile du val enfoncée sous une couche de jars de six à sept pieds; la perte était irréparable; aujourd'hui encore les campagnes frappées de ce désastre n'offrent plus que des grèves incultes où l'on aperçoit ça et là quelques arbres de mauvaise venue. »

Barbier[2] nous apprend qu'au mois de juillet 1737, il y eut des orages continuels avec des pluies considérables sur Paris : « Mais ces orages, dit-il, ont été bien plus cruels dans les provinces. La Touraine et l'Anjou ont été inondés. » En mai 1740, la petite rivière de la Cisse eut plusieurs crues qui causèrent des ravages[3]. On lit encore dans Barbier, sous la date du mois de décembre 1740[4] : « Depuis plus de deux mois, il a plu considérablement dans la France et même dans les pays étrangers. Les neiges qui étaient sur nos montagnes du Dauphiné et d'Auvergne ont fondu et ont augmenté insensiblement toutes les rivières. Cela est venu à un tel excès qu'il y a une inondation générale dans le royaume. La Loire fait des ravages considérables. Cette inondation paraît générale. » A ce sujet, une gazette du temps s'exprime ainsi[5] : « La France n'a pas été plus exempte que les autres États de l'Europe des débordements des rivières. On ne reçoit tous les jours que des avis fâcheux des désordres causés par les inondations dans dif-

---

[1] Bergevin et Dupré, t, I, p. 433.
[2] T. III, p. 92.
[3] Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1212.
[4] T. III, p. 243.
[5] *Journal de Verdun*, février 1744, pag. 154.

Digitized by Google

férentes provinces du royaume; le Cher a entraîné un grand nombre de maisons; en Touraine, à La Haye, l'inondation a fait périr presque tous les bestiaux, et a obligé tous les habitants à se retirer sur les hauteurs. L'Indre a emporté une partie de la ville de Loches. »

En 1744, du 5 au 7 mai, la Loire, à Nevers, s'éleva jusqu'à 16 pieds, 6 pouces seulement de moins qu'en 1733[1]. A Decize, la hauteur de l'eau fut également de 16 pieds[2]. Au mois de novembre, la Loire déborda encore[3] et causa beaucoup de dommages à diverses paroisses des élections de la Charité et de Bourges, et notamment à la paroisse d'Herry[4].

Une requête des maire et échevins de Sully, datée de septembre 1746[5], nous apprend que cette année, un débordement de la Loire avait emporté et détruit le talus du côté du faubourg Saint-Germain, depuis le pont au bois et un

---

[1] Gillet, *ouvrag. cité.*

[2] Tresvaux de Berteux, *ouvrag. cité.*

[3] Dans un projet de travaux de défense des rives de la Loire, depuis Talenne au-dessus de Septfonds jusqu'à Decize, s'élevant à la somme de 676,044^{l}17^{s}9^{d}, rédigé en 1748, nous trouvons quelques détails sur la hauteur de ces grandes crues : « On a dans plusieurs endroits pris des profils, au travers de la vallée, afin de faire connaître à quelle hauteur elle est inondée dans les grandes crues. On a cherché autant qu'on a pu à rendre les nivellements relatifs aux points des crues que l'on a trouvés. La seule qu'on ait pu reconnaître en plusieurs endroits est celle de 1747, qui est la moindre de celles dont on a retrouvé les repères. On a trouvé à une grange de la communauté des Boisseaux, près la Boire-au-Curé, trois repères de grandes crues, un de celle de 1733, un de celle de 1744 et un de celle de 1747; celle de 1733 est la plus élevée de toutes; elle était au-dessus de l'étiage, vers cet endroit, de 14 pieds 6 pouces 10 lignes. Celle de 1744 était moindre de 13 pouces, par conséquent au-dessus de l'étiage de 13 pieds 5 pouces 10 lignes. Celle de 1747 était de 12 pieds 5 pouces 10 lignes au-dessus de l'étiage. » (Archives de l'Empire. Liasse F^{14} 1198.) — V° une lettre de M. de Bernage de Vaux, intendant de Moulins, relative à l'exécution des ouvrages proposés. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XXXIX, Pièce 161.

[4] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198. — V° une lettre de M. de Régemorte au sujet de cette crue. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLI, Pièce 162.

[5] *Idem.* Liasse F^{14} 1199.

Digitized by Google

perré nouvellement construit. « La rivière de Loire, vis-à-vis la ville de Cosne, dit-on dans un mémoire en faveur des habitants de cette ville, également daté de 1746, ruine plusieurs villages par les débordements [1].» Cette même année, les habitants de Charmeil se plaignaient des inondations successives de l'Allier, et en 1748, cette rivière menaçait de détruire plusieurs maisons du bas quartier à Moulins [2].

En 1747, vers l'équinoxe de mars, une crue sur la Loire donna l'alerte dans plusieurs vallées, culbuta plusieurs murs de revêtement des levées et occasionna des dégradations aux anciens ponts de Saumur [3].

En 1751, les débordements réitérés de la Loire et du Cher étaient devenus, pour la ville de Tours et ses environs, un motif de sérieuses alarmes, dont la princesse de Conti, abbesse de Beaumont, se fit l'interprète dans une lettre adressée à M. Trudaine [4].

Dans l'Anjou, en 1754, la Loire monta à 18 pieds 6 pouces au-dessus de l'étiage [5]. crue qui est cotée à Tours à 6 mètres [6].

---

[1] *Mémoire de M. Périnet du Pezeau, receveur général des finances, adressé à M. Trudaine.* (Arch. de l'Emp. Liasse F^{14} 1198.)

[2] Archives de l'Empire. Liasse F^{14} 1186.

[3] *Mémoire MS. sur la débâcle de 1789, par M. Normand, ingénieur des turcies et levées, à Nevers.* (Arch. de l'Emp. Liasse F^{14} 1201.)

[4] Deuxième partie. Documents, pag. XLI, Pièce 163.

[5] *Correspondance des Ingénieurs.* Lettre du 15 novembre. 1790. (Archives du département de Maine-et-Loire. C. 16.)

[6] Rapport de M. l'ingénieur Collin.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Inondation désastreuse en décembre 1755. — Relation contemporaine sur ses diverses phases à Tours. — Grandes crues sur la Vienne, le Thouet, l'Authion, la Maine. — Observations de l'ingénieur Lecreulx à propos des crues de la Vienne. — Hauteur des eaux à Saumur et aux Ponts-de-Cé. — Dégâts aux levées dans l'Anjou. — Débordement du Cher en janvier 1766. — Travaux entrepris à la suite de l'inondation de 1755 pour garantir la ville de Tours. — Grande inondation en 1770. — Crues excessives sur le Cher, l'Indre, la Creuse, la Vienne, le Thouet et leurs affluents. — Requête de la municipalité de Saumur au Contrôleur-général. — Supplique des habitants de Montbazon à l'intendant de la généralité de Tours. — Témoignages des papiers publics sur les ravages causés par le débordement des eaux dans ces contrées. — Extraits d'un mémoire d'un ingénieur des turcies et levées sur les crues et les débâcles en 1770, 1776, 1782, 1783-84, 1788-89. — Renseignements fournis par les rapports officiels. — Crue extraordinaire de débâcle en 1789. — Ses effets désastreux à Orléans, Blois, Tours. — Détails contemporains. — Grande inondation en novembre 1790. — Hauteur des eaux sur les principaux points du cours de la Loire. — Grand débordement de l'Allier. — Secours votés par l'Assemblée nationale. — Projet présenté par l'inspecteur général des turcies et levées pour remédier aux inondations de la Loire. — Repoussé par les administrations locales. — Fortes crues de la Loire en janvier 1791 et 1792, — de l'Allier en 1795. — Mauvais état des levées. — Réclamations incessantes des ingénieurs pour leurs réparations. — Grande crue de débâcle en février 1799. — Détails officiels. — Débordement du Loir en mai 1799.

Le fléau des inondations, que nous venons de voir se produire avec une extrême violence dans les contrées traversées par la Loire et ses affluents, pendant la première moitié du XVIIIe siècle, ne se montra pas moins terrible, durant la seconde. Cette calamité, apparaissant presque sans interruption, semble être désormais, pour ainsi dire, un fait normal que devaient subir les populations riveraines, comme un mal inhérent au régime capricieux du grand fleuve. Ses ravages, à cette époque, ne le cèdent

Digitized by Google

en rien à ceux dont la génération actuelle a eu le douloureux spectacle sous les yeux.

En 1755, « à la fin de l'année, dit Barbier[1], les tremblements de terre et les inondations des rivières ont fait des ravages considérables en Italie, dans le Nord, pays de Suède et de Danemarck, dans les Pays-Bas, sur les bords de la Loire et du Rhône. » Nous n'avons ici qu'à nous occuper des faits concernant la Loire, mais il n'est pas sans intérêt de remarquer la corrélation de ces intempéries sur tant de pays à la fois. Ce fut à la suite de plusieurs jours et de plusieurs nuits d'une pluie générale, ainsi que l'a observé l'ingénieur Lecreulx[2], que la Loire commença à grossir, d'une manière inquiétante, dans les premiers jours du mois de décembre; après quelques alternatives de hausse et de baisse, elle augmenta tout à coup d'une manière extraordinaire. Les documents gardent à peu près le silence sur les effets de cette crue, dans la Haute-Loire, mais on voit qu'ils furent excessivement désastreux, sur tout le cours du fleuve, depuis l'embouchure de l'Allier, cette rivière également très-gonflée, ayant beaucoup contribué à augmenter encore les eaux de la Loire. A Cosne, Gien[3], Sully, l'inondation sévit avec fureur; elle rompit les levées ou les endommagea fortement. Le domaine de Lormet, au-dessus de Gien, fut bouleversé de fond en comble. « Le 2 décembre, la Loire a débordé avec tant de fureur qu'elle a rompu la levée qui est au devant de cette terre pour en empêcher

---

[1] *Journal*, t. VI, pag. 232.

[2] *Ouvrage cité*, pag. 11.

[3] Cette ville eut toujours beaucoup à souffrir du débordement des eaux. Il existe aux archives du département du Loiret (C. Intendance. *Inondations*) une liasse intitulée : *État des habitans de Gien qui ont souffert de l'inondation en* 1608. On y trouve aussi : *États des pertes* et *dommages que cette inondation a causés pour l'élection de Beaugency*.

Digitized by Google

l'inondation ; elle s'y est répandue et l'a couverte en entier ; le torrent a charrié plus de trois pieds de sable sur les terres ensemencées et les prairies, en sorte qu'il n'y pas lieu d'espérer qu'à l'avenir on en puisse rien tirer. Les bâtiments ont été ébranlés par la fureur des eaux, ils sont prêts à s'écrouler [1]. » A Gien, un mur servant de digue et préservant la ville, fut affouillé et avarié de façon à ne pouvoir désormais remplir le but auquel il était destiné [2]. A Sully, 60 toises du perré, vis-à-vis le faubourg de la ville, furent emportées ; « l'eau se répandit si abondamment par cette ouverture, qu'elle a inondé non-seulement ledit faubourg, mais demi-lieue et plus des environs, où elle a fait des dommages considérables [3]. »

A Orléans [4] et dans le Val, il y eut des pertes immenses ;

---

[1] *Mémoire de la comtesse de Rochefort, propriétaire du domaine de Lormet* (Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1199).

[2] *Mémoire des maire et échevins de Gien, daté de 1760, demandant la réparation du mur servant de digue et la construction d'un perré capable de garantir cette ville du danger auquel elle est exposée.* Ils disaient : « Les terribles et fréquents débordements de la rivière, depuis plusieurs années, ont sapé ce mur dans ses fondements, en y ouvrant des cavernes considérables. » (Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1199.)

[3] *Requête adressée à l'intendant des turcies et levées par les maire, échevins et habitants de Sully.* (Archives de l'Empire. Liasse F^{14} 1199).

[4] « On a constaté en amont du nouveau pont d'Orléans, dit Lecreulx (p. 101), que la crue de 1755 avait été de 4 pouces plus bas que celle de 1733. Cependant, il faut remarquer qu'en 1733, c'était l'ancien pont qui existait, et que ce pont, composé d'un grand nombre de petites arches et de larges piles, offrait aux eaux moins de débouché que le nouveau pont. » La crue de novembre 1755, suivant Perronet, a été observée, à ce vieux pont, démoli en 1760, de 17 pieds, soit 5^{m},52. « D'après un plan authentique appartenant à M. Jarry, d'Orléans, dit M. l'ingénieur Collin, la crue a été de 20 pieds 4 pouces en amont, soit 6^{m},60, avec une chute de 1^{m},08, ce qui donne 5^{m},52 pour la cote d'aval, comme Perronet le remarque. » — Une ordonnance de police générale rendue au bailliage d'Orléans, le 3 décembre 1755, montre combien les eaux débordées firent de ravages. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLIV, Pièce 164.

Digitized by Google

à Blois également[1]; mais ce fut surtout à Tours que les eaux débordées exercèrent d'affreux ravages. L'inondation prit, dans cette ville, le caractère d'un désastre public, et la relation d'un témoin oculaire[2], arrivée jusqu'à nous, en est le témoignage authentique. Toutes les phases de ces jours de calamité y sont retracées en détail, et ce récit offre un intérêt réel, lorsqu'on se reporte aux malheurs de même nature qui affligèrent Tours, un siècle après, en 1856.

« Il y avoit déjà quelques jours que la Loire croissoit insensiblement : cette crue, qui est assez ordinaire dans cette saison, ne nous avoit pas épouvantez ; mais lundy, 1er du mois, on s'aperçut qu'elle étoit considérable. Mardy, elle fut encore plus forte, et l'eau étoit au nivean des quays, et par conséquent l'Isle Saint-Jacques[3], qui n'est habitée que par

---

[1] Dans une demande des marguilliers et habitants du faubourg de Vienne-lès-Blois, adressée à M. Trudaine, en 1756, on lit : « La rivière de Loire ayant cru extraordinairement au mois de novembre de l'année dernière 1755, elle força les barrières qui la retenaient au bas dudit faubourg et se répandit dans plusieurs maisons et sur les jardins des environs; la levée ayant été rompue par l'impétuosité du torrent, entraîna avec elle plusieurs maisons, et tous les jardins furent inondés.» (Archives de l'Empire. Liasse F14 1199). — Nous avons trouvé une lettre de M. de Barentin, intendant d'Orléans, du 27 juin 1756, adressée au Contrôleur-général, dans laquelle il discute les moyens proposés par M. de Régemorte pour empêcher un pareil accident à l'avenir. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLVI, Pièce 165.

[2] Lettre datée des 7 et 8 décembre 1755, adressée par M. Lavernhes, beau-frère de M. Senezergues de Puy-Castel, à M. de la Michodière, intendant d'Auvergne. Elle est conservée dans les archives du Puy-de-Dôme (série C. fonds 1, case 169) et a été publiée par M. Rouillé-Courbe (*Inondations dans le département d'Indre-et-Loire*, p. 502.) — Une autre relation contemporaine, qui aurait un grand intérêt, est celle qu'a dû dresser M. Cottereau, procureur du roi, sur la demande du corps municipal, qui, dans sa séance du 22 décembre 1755, l'avait chargé « de constater le dommage occasionné en cette ville et les soins que ce corps avait pris pour la sûreté et le soulagement des habitants. » Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir ce document, qui ne se trouve ni aux archives d'Indre-et-Loire ni à celles de l'Empire.

[3] Cette île, qui contenait environ deux cents maisons, a été détruite entièrement lors de la construction du nouveau pont, de 1765 à 1780, et a servi à former

Digitized by Google

un grand nombre de batelliers et de blanchisseuses, se trouvoit parfaitement couverte d'eau. Quoyque le torrent fut d'une rapidité étonnante, on porta des vivres et du bois à ces malheureux, qui ne font presque jamais de provisions et qui en manquoient effectivement. C'est M. de Magnanville [1] qui est l'auteur, le promoteur et presque l'exécuteur de cette bonne action. La nuit du mercredy, la rivière diminua au moins de 4 pouces ; c'est un fait que j'ay vérifié. Nous croyons être quittes du débordement, et la joye commençoit à renaître chez un peuple naturellement gay.

« La nuit du mercredy au jeudy, la crue fut si considérable que l'eau franchit les quays et se déborda dans toutes les rues basses, et principalement dans les fauxbourgs de Saint-Symphorien et de Saint-Pierre-des-Corps [2]. La consternation s'empara de l'esprit du peuple, mais elle redoubla lorsque les grands vicaires ordonnèrent l'après-midy du jeudy, que le Saint-Sacrement seroit exposé dans toutes les églises. Je ne peus qu'aprouver que dans les grandes calamités, on ait recours à Dieu ; mais cependant j'ai cru avec bien des gens plus habiles, et qui vraisemblablement pensent mieux que moy, que cette action, toute louable en elle-même, avoit si fort épouvanté les gens du commun,

---

les anciennes terrasses, aujourd'hui détruites ; elle était située le long de la place de la mairie actuelle, et les 2e, 3e, 4e, 5e et 6e piles ont été établies sur l'emplacement qu'elle occupait. (Vo l'abbé Chevalier, *Études sur la Touraine*. Tours, 1858, in-8, p. 48, et Lambron, *Mélang. hist. sur la Touraine*, no 8.)

[1] Charles-Pierre Lavalete, seigneur de Magnanville, intendant de Touraine.

[2] Le 25 mars 1749, les maire et échevins de la ville de Tours disaient, en sollicitant la reconstruction des murs du quai, le long du faubourg de Saint-Pierre-des-Corps : « Les crues considérables qui viennent de survenir dans la Loire nous donnent occasion de vous représenter le danger auquel cette ville est exposée par les murs des quays, qui sont le long du faubourg de Saint-Pierre-des-Corps et en ce montant sur la levée du côté de la Ville-aux-Dames. » Ils écrivaient encore pour cet objet le 1er septembre 1751. (Archives de l'Empire. Liasse F14, 1199.)

Digitized by Google

que par la suitte découragés et s'attendant à périr, il n'a presque pas été possible d'en tirer un secours dont nous avons eu réellement besoin le lendemain. Le Saint-Sacrement est encore exposé à l'heure que je vous écris, quoy que le danger n'existe plus. Le jeudy fut fort tumultueux, d'autant plus que l'innondation croissoit toujours visiblement.

« Dès le mardy, on s'étoit aperçu qu'une espèce de levée, qui autrefois faisoit partie des murs de la ville, au fauxbourg de Saint-Pierre-des-Corps, ne pouvoit pas résister à la violence de l'eau, et que c'étoit de là où des affouillemens, qui se faisoient au pied de ces murs, que venoit l'innondation de ce fauxbourg. M. de Magnanville, dont le zèle actif et intelligent se portoit partout, et M. de Voglie[1], qui s'est immortalisé dans cette occasion, firent travailler à une espèce de digue, pour éviter la destruction totale de ce mur ou de cette levée. On y travailloit encore le jeudy, lorsqu'à onze heures du soir, la rivière, qui étoit à son dernier période[2], emporta les anciens et les nouveaux ouvrages, et se jetta, avec une impétuosité que je ne peus vous exprimer, dans le fauxbourg de Saint-Pierre-des-Corps; de là, elle se répandit dans le Mail, qui est la promenade publique, et dans toute la partie méridionale de la ville[3]. Dans

---

[1] Ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de Tours.

[2] Dans les *Tableaux chronologiques de l'histoire de Touraine* (Tours, 1844, in-4), la hauteur des eaux, à Tours, est fixée à 22 pieds 9 pouces, en 1755. Si l'on s'en rapporte à cette indication, relevée sur un mur aujourd'hui démoli, on trouvera 20 pieds 3 pouces seulement pour la crue de 1733, qui fut, d'après un mémoire de M. de Voglie, 2 pieds 6 pouces moins élevée que celle de 1755. Cependant la cote de la crue du 30 novembre est indiquée au pont de Tours à 7m,39, soit 0m,18 seulement de moins qu'en 1856, dans le rapport de M. l'ingénieur Collin. Il est d'ailleurs impossible de préciser les cotes des crues antérieurement à 1765, car la fixation de l'étiage actuel, à Tours, ne remonte qu'à cette année.

[3] V° *Plan de la ville de Tours et d'une partie de ses environs dressé par les or-*

Digitized by Google

le tems de cette irruption, M. l'intendant avoit été donner ses ordres dans d'autres parties de la ville, où sa présence étoit véritablement nécessaire. M. de Voglie se trouva à Saint-Pierre-des-Corps, et dans le moment que le mur dont je viens de parler fut emporté, il exposa sa vie pour secourir deux malheureux petits enfans qui alloient périr. Il les sauva effectivement.

« Nous voilà donc inondez, et le vendredy matin, ce n'étoit qu'horreur et désolation dans cette malheureuse ville, d'autant plus que l'eau qui se répandoit avec une abondance et une impétuosité que vous ne pouvez jamais imaginer, n'avoit aucune issue. Les déchargeoirs, qui se trouvent au nombre de trois dans les remparts du Mail, étoient bouchés; on ne pouvoit ou l'on ne vouloit pas enlever les bondes, par déférence pour madame de Vermandois, abbesse de Beaumont, dont on craignoit d'inonder la maison; de sorte que l'eau gagnoit insensiblement toutes les parties de la ville. Ce qui augmentoit encore la crainte des habitans, c'est que toute espèce de communication avec le reste du monde étoit absolument impraticable.

« J'oubliois de vous dire que, le mercredy et le jeudy, la plupart des habitans de la varenne s'étoient réfugiés dans la ville avec leurs effets et leurs bestiaux. M. l'intendant leur a donné et fait donner, et aux autres habitans de la ville qui se trouvoient réduits à la plus triste extrémité, avec une attention et une commisération dignes de luy, tous les secours qui ont dépendu de luy. Les grands vicaires, en l'absence de M. l'Archevêque, ne se sont pas moins distinguez. L'archevêché est, au moment que je vous écris, rem-

---

dres de l'abbé de Baudry vers 1760. Un exemplaire de cet ancien plan, très-bien conservé, se trouve aux archives du département d'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

pli de pauvres paysans avec leurs familles; les écuries, la cour et les jardins sont pleins de leurs bestiaux. On leur fournit abondamment de quoy vivre.

« Nous travaillâmes pendant la journée du vendredy et pendant la nuit du vendredy au samedy à construire, dans l'endroit le plus resserré du Mail, un pont de bois, sur les avenues duquel nous mîmes du fumier et de la terre pour pouvoir y aborder. Cet ouvrage, très-bien imaginé par M. l'intendant, nous a procuré une communication pour le samedy avec les habitans de la campagne, et le marché s'est tenu sur la terrasse du Mail avec beaucoup d'ordre, ce qui nous a produit des vivres. Cette précaution, et d'autres aussi sagement prises par M. l'intendant, ont entretenu icy l'abondance comme dans les temps les plus heureux.

« Hier samedy, la rivière a considérablement baissé, au point que l'eau ne passe plus par le déchargeoir qu'elle s'étoit procuré à Saint-Pierre-des-Corps; par conséquent, il n'en entre plus dans la ville. Celle qui y estoit, et qui n'avoit aucune issue, comme je l'ay déjà observé, diminue par l'écoulement que quelques habitans luy ont donné en levant les bondes des déchargeoirs du Mail. Aujourd'huy dimanche, elle est encore diminuée tant dans la rivière que dans la ville. Les quatre courriers de Paris qui nous manquoient sont arrivés.

« Je ne puis vous dire combien, à mon gré et à celuy de tous les habitans de la ville, M. l'intendant Magnanville, M. de Boisleroy[1] et M. de Voglie se sont conduits dans ce désastre. C'est une justice que je leur dois et que je leur rends avec le plus grand plaisir. Le premier ne s'est pres-

[1] Lambron de Boisleroy, intendant des turcies et levées.

Digitized by Google

que pas couché pendant que le danger a duré, et il s'est porté partout avec une activité, une vigilance, une attention et une intelligence qui mérite nos éloges. M. de Boisleroy l'a secondé on ne peut pas mieux : il a pensé être la victime de son intrépidité; le pont de Sainte-Anne est tombé deux minutes après qu'il y a eu passé.

« Les désastres que nous avons éprouvés dans cette calamité sont : premièrement, la brèche qui s'est formée à Saint-Pierre-des-Corps, et qui demande une très-prompte réparation; 2° l'eau répandue dans la ville a démoly une quantité considérable de murs de jardins et de cours; aucune maison n'est encore tombée dans la ville, mais il y en a quantité qui menacent une ruine prochaine; 3° la chute d'une très-grande partie du pont de Sainte-Anne, qui formoit notre communication avec l'isle de Bretenay, avec Chinon, Loudun, etc.; 4° nos quays totalement dégradés, et qui exigent une prompte réparation encore, sans quoy les maisons et bâtimens qu'ils soutiennent périront incessamment; 5° beaucoup de marchandises de touttes espèces absolument gâtées, principalement dans les magasins du sieur Ferrand, marchand dans l'entrepont; 6° ce même entrepont a menacé ce matin une ruine si prochaine, que, par ordre de M. l'intendant, on a obligé tous ceux qui y habitoient d'en déloger; 7° un bâtiment dans lequel on massacroit les bestiaux, à la teste de l'isle Saint-Jacques, a péri ce matin; 8° le pont de Tours si ébranlé, que n'y ayant plus de sureté à y passer, M. l'intendant en a fait fermer ce matin les avenues, pour empêcher les voitures d'y aborder.

«Comme on ne peut encore communiquer avec l'isle Saint-Jacques, j'ignore les désastres qui peuvent et qui doivent y être arrivés, mais je sais précisément que personne n'y

Digitized by Google

a péri, quoi que bien des gens prétendent ici le contraire. On a vu passer sur la rivière une quantité prodigieuse de bois de toute espèce, beaucoup de poinsons de vin et d'eau de vie, des meubles, des meules de foin sur l'une desquelles il y avoit un chien et deux poules, des chevaux bien harnachés et qui estoient noyez.

« Nous aprenons aujourd'huy d'Amboise [1] qu'une partie du fauxbourg au travers duquel passe la nouvelle route de Paris a été emporté [2]. Le nombre des maisons détruites a été considérable; aucun des habitans n'y a péry; ils se sont sauvés la pluspart en chemises; tous leurs effets sont perdus. La rivière a fait trois brèches dans la levée qui conduit d'Amboise au pont de la Cisse [3], et elle s'est répandue dans les paroisses de Négron, de Noizay et de Vernou; tout ce grand et beau pays est encore couvert d'eau ; tous les bestiaux y ont péri ; nous ne savons pas encore si quelques-uns des habitans ont eu le même sort : nous le craignons cependant, parce que l'on voit des maisons abattues.

« J'oubliois quelques circonstances. La première, c'est

---

[1] A Blois, il y eut également des désastres considérables. « La crue de 1755, selon MM. Bergevin et Dupré (*ouvrag. cité*, t. I, p. 433), emporta 132 toises de la levée de Vienne, au lieu dit la Maison-Bigarrée, et creusa la fosse qui existe encore en cet endroit; plusieurs maisons furent violemment renversées; leurs ruines, que l'on voit à côté de la fosse, rappellent le fait d'une destruction malheureuse. »

[2] « Lorsque dans la Loire, dit Lecreulx (*ouvrage cité*, p. 290), la levée rompit au-dessous du faubourg d'Amboise, en 1755, l'eau menaçait en même temps ce faubourg en plusieurs points; au moment où la brèche se fit et aussitôt que l'irruption eut lieu, l'eau baissa de plusieurs pieds dans la Loire et le faubourg fut délivré de ses craintes. » L'eau s'éleva à Amboise, le 30 novembre, par suite de cet embâcle, qui obstrua les ponts, à $7^{m},98$.

[3] Il existe aux Archives du département d'Indre-et-Loire le détail estimatif dressé par l'ingénieur du roi en chef pour les ponts et chaussées de la généralité de Tours, des ouvrages à faire pour réparer les dommages causés à la ville d'Amboise par le débordement de la Loire du 4 décembre 1755. Ce devis, daté du 15 janvier 1756, s'élève à $8207^{l}10^{s}11^{d}$.

Digitized by Google

que dans les endroits de la partie méridionale de la ville qui ont été inondez, les plus maltraitez n'ont eu au plus que 8 ou 9 pieds d'eau, d'où il s'ensuit que tous les rez-de-chaussées en ont esté pleins, et dans les petites maisons les premiers étages ou les greniers ont souffert. La manufacture royale d'étofes de soye a esté dans ce cas. La seconde, que la Loire a si considérablement diminué la nuit dernière, qu'il reste fort peu d'eau dans le Mail. J'en arrive dans le moment, à 4 heures et demy du soir. La troisième, c'est qu'heureusement le Cher n'a presque pas augmenté pendant les ravages de la Loire ; s'il avoit crû dans la même proportion, nous avions tout à craindre.

« *Du* 8 *le matin.*—La partie de nos quays appellée la demie Lune est tombée hier au soir. La rivière a baissé jusques à présent de 8 pieds ou environ. Cette crue a été moins forte que celle de 1587; mais elle l'a esté plus que celles de 1673, de 1707, de 1710, de 1711 et de 1733.[1] »

On vient de voir dans la relation ci-dessus que le pont Saint-Anne et le vieux pont de Tours éprouvèrent des avaries, et l'ingénieur Lecreulx entre à cet égard dans des détails qui précisent ces accidents[2]. « La crue de la Loire de 1755, dit-il, qui causa tant de ravages dans la Loire,

---

[1] Lecreulx (*ouvrage cité*, p. 31 et 102)) établit ainsi la comparaison de la hauteur des eaux entre les crues de 1733 et de 1755. « J'ai observé des repères très-anciens des plus grands débordements de la Loire, tracés sur d'anciennes tours qui bordaient cette rivière, que j'ai comparés avec le débordement de décembre 1755, le plus grand connu à l'époque de mon observation, et j'ai trouvé qu'il avait monté un peu plus haut à Tours et à Saumur que celui de 1733, qui avait été le plus haut. A Tours, la crue de 1755 a paru s'être élevée de 14 pouces au-dessus de celle de 1733, et à Saumur de 10 pouces pareillement au-dessus de celle de 1733, d'après les repères qu'on a pu découvrir, qui ne sont pas à la vérité toujours incontestables. »

[2] *Ouvrage cité*, p. 67.

Digitized by Google

occasionna la chute d'une demi-pile et de deux voûtes du pont Sainte-Anne, bâti à l'extrémité de la ville de Tours, sur un canal par où le Cher communique avec la Loire [1]. Pendant cette crue, les eaux de la Loire se trouvant d'environ deux mètres plus hautes que celles du Cher, se jetaient avec violence dans ce canal, et ayant affouillé et mis sans appui la moitié d'une des piles de ce pont ainsi que son arrière bec, la pile se rompit vers le tiers du côté d'aval; les deux voûtes se déchirèrent, et toute cette masse fut renversée dans le canal, de façon qu'il ne resta qu'un passage d'environ trois mètres à la tête d'amont, compris son parapet. Pendant la crue de 1755, de grands affouillements avaient été préparés aux piles du vieux pont de Tours, sur la Loire. Cependant, il ne se manifesta alors aucun accident; mais étant survenue, peu de temps après, une crue moyenne de la Loire, elle contribua à augmenter les affouillements préparés par la première, et l'épaulement d'aval de la culée de la première arche joignant l'île Saint-Jacques, se trouvant sans soutien, écroula et entraîna la chute d'une partie de la voûte de l'arche qu'il portait. »

Les affluents de la Basse-Loire, la Vienne, le Thouet, l'Authion, la Maine, causèrent aussi de grands désastres sur leurs rives, mais il est à remarquer que les crues de ces rivières n'exercèrent aucune influence sur celle de la Loire, soit que celle-ci les ait précédées ou suivies, ce qu'il

---

[1] La Loire et le Cher communiquaient autrefois ensemble, à Tours, à l'ouest de la ville, par le canal de Sainte-Anne, qui passait devant l'Hôpital général. Ce canal, un des nombreux bienfaits dont Louis XI avait doté la Touraine, fut supprimé en 1774. L'achèvement de la levée septentrionale du Cher, destinée à préserver la ville de Tours des désastres qu'aurait pu occasionner la réunion des eaux du Cher et de la Loire, fut la cause de cette suppression. Un demi-siècle après le canal du Berry rétablit cette communication.

Digitized by Google

n'est pas possible de constater d'une manière certaine, faute d'observations précises et de dates exactes. Cependant, en ce qui concerne la Vienne, les réflexions suivantes de Lecreulx démontrent que la crue de cette rivière devait être passée, lorsque survint celle de la Loire. « Jamais les crues de la Vienne et de la Loire n'arrivent ensemble, dit-il[1]; c'est presque toujours la crue de la Vienne qui commence, et lorsqu'elle est en partie écoulée, la crue de la Loire arrive. Cela est heureux pour le pays, car une grande crue de la Vienne peut seule faire monter les eaux de la Loire de 4 à 5 mètres à Saumur, et d'autre part, une grande crue de la Loire peut les faire monter à plus de 5 à 6 mètres vis-à-vis de cette ville; c'est pourquoi, si elles arrivaient ensemble, elles rompraient nécessairement les levées, et toute la vallée, pays très-précieux, serait submergée. Mais cela n'est pas possible, parce que ce sont les mêmes causes qui produisent des crues dans les rivières de Vienne et de Loire. Mais comme les sources de la Loire sont de 50 à 60 lieues plus éloignées que celles de la Vienne du point de réunion des deux rivières, il arrive toujours que la crue de la Vienne est en grande partie écoulée lorsque celle de la Loire arrive. »

Cette grande crue de 1755, dont les effets désastreux furent plus particulièrement circonscrits entre Orléans et Tours[2], s'élèva à Saumur de 17 pieds 10 pouces au-dessus de l'étiage, et aux Ponts-de-Cé, de 16 pieds

---

[1] *Ouvrage cité*, pag. 138.

[2] Le gouvernement vint au secours des particuliers par des dégrèvements d'impôts. Il existe aux archives du département d'Indre-et-Loire, un dossier sous ce titre : *Crues extraordinaires de la Loire*, 1755-1756. *États de décharges accordées pour cause d'inondation sur la taille et la capitation.*

Digitized by Google

8 pouces[1], diminuant ainsi de hauteur à mesure qu'elle s'avançait vers l'embouchure du fleuve. Elle occasionna néanmoins des dégâts aux levées, dans l'Anjou, car peu de temps après, on voit les paroisses de Savenières, Saint-Georges et Saint-Germain, demander le rétablissement de la levée, au-dessous des Ponts-de-Cé[2].

Au mois de juin 1756[3], une forte crue de la Loire se fit sentir à Tours, et bien qu'elle ne dépassa pas 16 pieds, elle fit éprouver néanmoins quelques avaries au mur du quai du faubourg de Saint-Pierre-des-Corps, point vulnérable de la situation de cette ville par rapport aux eaux, et sur lequel se concentrait toute l'attention de la municipalité[4]. D'après la correspondance officielle des ingénieurs, cette crue inspira quelques craintes qui furent bien vite dissipées[5].

En janvier 1766[6], un débordement du Cher vint inquiéter un instant les habitants de Tours, mais les eaux se bornèrent à couvrir la varenne de Saint-Étienne; la ville

---

[1] Lecreulx, pag. 101.

[2] Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1199.

[3] Chalmel, *Histoire de Touraine* (t. I, p. 273), fait mention de deux crues de 16 pieds, à Tours, en juin 1757 et février 1758. Nous n'en avons trouvé aucune trace contemporaine.

[4] V° une lettre du Maire de Tours à cet égard. DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. XLVII, Pièce 166.

[5] Nous donnons quelques extraits de cette correspondance. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLVIII, Pièces 167 et 168.

[6] Dans une lettre du Contrôleur général L'Averdy, datée du 29 juillet 1766 et adressée à l'intendant de Tours, on lit : « J'attendrai les éclaircissements plus positifs que vous serez dans le cas de me donner le mois prochain, sur les dommages que les inondations ont causés dans l'Anjou et la Touraine, et je me déterminerai en conséquence sur les mesures qu'il pourra être nécessaire de prendre pour assurer les subsistances des habitants de ces provinces. » (Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1198.)

Digitized by Google

n'eut point à souffrir, grâce à ses remparts, ainsi que le déclare le maire de Tours dans une lettre du 21 novembre 1766 [1], où on lit : « Nous aurions été submergés jusque dans la ville sans le rempart du Mail. » Ceci demande de plus amples explications et nous les empruntons aux savantes recherches de M. Grandmaison [2], archiviste du département d'Indre-et-Loire, qui fait connaître en ces termes les travaux entrepris à la suite de l'inondation de 1755, pour garantir la ville de Tours des malheurs qu'elle venait d'éprouver. « Il résultait des cruelles expériences tout récemment faites, dit-il, qu'outre le quai de Saint-Pierre-des-Corps, trois fois rompu, le point des rives de la Loire le plus dangereux pour la ville était la levée de Montlouis, parce que la pente du terrain dirigeait naturellement vers Tours les eaux du fleuve une fois sorties de leur lit; il était surtout prouvé que le plus grand péril gisait dans la jonction des flots débordés de la Loire et du Cher. Or, à cette époque, les levées de cette dernière rivière étaient encore fort incomplètes. Elles consistaient en deux petites digues, allant l'une de la Charité à Saint-Sauveur, l'autre de l'avenue de Grammont, alors nouvellement construite, jusqu'un peu au delà du chemin de Saint-Avertin, dont on s'était borné à protéger ainsi le flanc oriental. On voit que deux lacunes offraient un large débouché à l'inondation : la première de Saint-Sauveur à l'avenue de Grammont, et la seconde du Bois-de-Plante aux côteaux de Montlouis. Cette situation reconnue et bien établie, les ingénieurs

---

[1] Archives du département d'Indre-et-Loire.

[2] *Aperçus historiques sur les travaux destinés à défendre la ville de Tours contre les inondations de la Loire et du Cher, avec une carte des environs de Tours en 1755.* Tours, 1856, broch. in-8.

Digitized by Google

se mirent à l'œuvre. Je dois citer parmi eux MM. de Régemorte et Bouchet, premiers ingénieurs des turcies et levées, chargés de l'ensemble des travaux sur tout le cours de la Loire, et sous les ordres desquels servirent successivement MM. Robert, de Soyer et Marie, ayant le département de la Basse-Loire qui commençait à Orléans; à ces noms, il convient de joindre ceux de MM. de Voglie, de Limay et de Montrocher, ingénieurs des ponts et chaussées dans la généralité. Sous l'habile et énergique direction de ces hommes distingués, on vit fortifier les levées de Saint-Pierre-des-Corps et de Montlouis et combler les lacunes existant dans celles du Cher. Ces différents ouvrages furent adjugés le 18 septembre 1758[1], pour la somme de 236,000 livres, et la levée du Cher était achevée le 30 août 1772, date du procès-verbal de réception, signé Soyer et contresigné Bouchet, premier ingénieur des turcies et levées. Mais on ne s'en tint pas là; l'entrée de l'avenue de Grammont fut, aux Portes-de-Fer, renflée et exhaussée presque au niveau des terrasses du Mail; le rempart, dans lequel on avait eu la négligence de laisser, en face de la rue Saint-Étienne, une porte qui, en 1733, avait donné passage à l'eau jusque dans la ville, le rempart fut fermé, la porte Saint-Étienne supprimée, et l'on réunit même les terrasses du grand et du petit Mail. Ces derniers faits sont prouvés par un état de travaux, daté du 10 janvier 1758, signé de M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité, et conservé dans les archives d'Indre-et-Loire. »

Au mois de novembre 1770, à la suite de pluies conti-

---

[1] On voit par une lettre de M. de Régemorte que ce fut après l'inondation de 1755 que l'administration adopta le projet destiné à garantir la ville de Tours en temps de crue. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XLIX, Pièce 169.

Digitized by Google

nuelles[1] pendant plusieurs jours, le Cher, l'Indre, la Creuse, la Vienne, le Thouet et les cours d'eau dont ils sont formés, grossirent excessivement, et la Loire en ressentit une crue qui s'éleva au niveau de celle de 1755. Une requête adressée à M. Trudaine par la municipalité de Saumur, fait connaître en détail les malheureux événements résultant de l'inondation dans cette ville[2]. Les maire et échevins de la ville de Saumur, en Anjou, ont l'honneur de représenter très-respectueusement à votre Grandeur, que cette ville et ses faubourgs ont essuyé la plus grande inondation qu'on y ait jamais vue. Située au confluent des rivières de Loire et du Thouet, dans lesquelles tombent un très-grand nombre d'autres rivières, elle n'avait rien à craindre le 25 novembre dernier des grandes eaux, lorsque la nuit du 26 au 27, le Thouet monta avec une rapidité sans exemple; le faubourg de Nantilly fut inondé subitement; les habitants de ce canton se trouvèrent tout à coup dans les eaux, à trois heures du matin; chacun d'eux poussait des cris affreux; l'obscurité de la nuit rendait encore leur sort plus malheureux et le danger plus considérable; les uns et les autres cherchaient des asiles dans les greniers et sur les toits, et abandonnèrent à la rapidité des eaux leurs meubles et leurs denrées. Ce spectacle faisait horreur.

« Pendant qu'on cherchait à se défendre de l'inondation du Thouet, la Loire, poussée par les crues des rivières l'Indre, le Cher, la Creuse, la Vienne et autres, augmen-

---

[1] « La trop grande abondance des pluies cause quelquefois des inondations terribles, dit Cotte (*Traité de météorologie*, Paris, 1774, in-8, liv. IV). On se rappelle encore les ravages qu'elles ont causés les années dernières dans plusieurs provinces du royaume. »

[2] Archives du département d'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

tait avec la plus grande rapidité, et sa hauteur empêchait l'écoulement du Thouet, qu'elle reçoit dans son sein. Le 28, ces deux rivières réunies couvrirent presque toute la ville; on fut dans la nécessité d'envoyer dans les campagnes une partie des troupes qu'elle renferme. Enfin, la hauteur de la Loire étant parvenue à 18 pieds 10 pouces [1], c'est-à-dire 10 pouces au delà des plus grandes crues connues, elle menaçait de se répandre dans toute la vallée d'Anjou, où elle eût perdu pour toujours une des provinces du royaume la plus précieuse; cinq à six pouces d'augmentation eussent enlevé le peu d'espoir qui restait et assuré sa perte. Elle était inévitable si la crue du haut de la Loire fût survenue au même instant.

« Les eaux commencèrent à s'écouler le 29, et ce fut alors qu'on reconnut de tous côtés les désastres affreux de l'inondation; on vit qu'indépendamment des maux particuliers, il en était un des plus affligeants pour les différentes provinces et même pour l'État; c'est la ruine totale, la destruction entière des ponts Fouchards [2], situés sur le Thouet à l'une des extrémités de la ville; cinq arches en pierre ont été emportées, la levée pour y parvenir est détruite; ce pont formait la principale communication de la province du Poitou, de celle qu'elle confine avec l'Anjou, où Saumur est dans le centre; c'est ce pont qui était le débouché nécessaire pour les vins, eaux-de-vie et grains du Poitou, c'est par lui qu'on communique avec ces foires, ces marchés considérables de bestiaux qui se tiennent dans les villes de Doué, Chollet, Vihiers, Thouars, Argenton, Mon-

[1] Cette crue n'est cotée qu'à 5m,52 par M. l'ingénieur Collin.

[2] Consultez sur les ponts de Saumur, Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*, 2e partie, ch. 50.

Digitized by Google

treuil et autres villes ; c'est sur ce pont que passait annuellement plus de ving mille bœufs, douze mille moutons pour les approvisionnements de Paris et de Versailles, ainsi qu'un nombre considérable de vaches destinées pour la Normandie ; c'est par ce pont que les habitants de la ville de Saumur allaient veiller à la culture de leurs domaines et retiraient leurs fruits ; c'est par lui enfin qu'arrivaient tous les bois nécessaires pour les boulangers de la ville, et même pour les habitants ; il n'existe plus, et sa perte rejaillit nécessairement sur plusieurs provinces et sur l'État même ; il n'en est pas de plus urgent à reconstruire ; les habitants de la campagne ne peuvent payer leurs impositions, ils ne peuvent transporter leurs denrées ; la communication cessant, le commerce sera interrompu ; la ville de Paris trouvera dans la perte des ponts Fouchards une augmentation de prix dans ses propres approvisionnements.

« La ville de Saumur est sans ressource ; le peu d'argent qu'elle avait vient d'être utilement sacrifié en conséquence d'arrêt du Conseil et lettres patentes aux réparations de ses quais pour sa propre conservation. Il est vrai que depuis beaucoup d'années les ponts Fouchards ne subsistaient que par les réparations provisoires qu'on y faisait, et c'est ce qui avait déterminé les ingénieurs des ponts et chaussées à les comprendre dans l'alignement du pont de la ville de Saumur et des grands chemins qu'on a pratiqués pour la communication des différentes villes du Poitou. Ils sentaient la nécessité d'autant plus urgente de le reconstruire, qu'il est impossible d'y placer un bac ou bateau pour la communication, à cause des différents prés et îles qui s'y rencontrent et qui ne permettent pas d'y établir un pont permanent. »

De leur côté, les habitants de Montbazon présentaient à

Digitized by Google

l'intendant de la généralité de Tours, une supplique ainsi conçue : « Les pluies abondantes qui sont tombées dans le mois de novembre dernier 1770, ont tellement grossi les eaux de la rivière d'Indre, sur le bord de laquelle la ville de Montbazon est située, qu'elles sont montées dans la nuit du 26 au 27, à une hauteur si extraordinaire qu'on ne les a jamais vues dans un pareil degré ; et cela avec une promptitude qui a surpris non-seulement ceux dont les maisons se trouvaient remplies dans les crues ordinaires, mais même ceux qui s'étaient toujours trouvés hors d'atteinte : de façon que, sans que personne ait pu sauver aucun de ses effets, la plus grande partie de la ville dudit Montbazon, ainsi que des terres de la paroisse, s'est trouvée inondée des eaux de ladite rivière d'Indre, qui par leur impétuosité ont dégradé et enlevé le meilleur de nos terres, crevé la levée qui joint la ville au pont, emporté quantité de maisons, granges et écuries avec tous les effets et marchandises qui se trouvaient dedans, noyé les bestiaux ; ouvert et rompu les portes et croisées des maisons qu'elles n'ont pu renverser ; emporté aussi ou brisé les meubles, effets, marchandises et papiers ; ce qui joint à la *laie* qui est restée dans tous les lieux où elles se sont répandues, et qui y produit l'odeur la plus mauvaise et vraiment capable d'occasionner des maladies, réduit ladite ville de Montbazon dans l'état le plus déplorable et le plus digne d'exciter la pitié ; car de quelque côté qu'on s'y tourne, on ne voit que débris, des maisons renversées, bestiaux noyés, meubles brisés ou gâtés par les eaux et la vase ; et la plus grande partie des maisons qui restent sur pied, prêtes à tomber, et qui ne se soutiennent que par les étaies qu'on y a mis, n'y en ayant seulement que vingt-quatre qui n'ont point été endommagées. Il ne peut absolu-

Digitized by Google

ment être autrement, qu'un événement aussi extraordinaire et aussi triste que celui-ci mette les suppliants dans la dernière misère par les pertes considérables qu'ils font tous, et par l'impossibilité où ils sont d'habiter leurs maisons. C'est dans cet état malheureux qui leur ôte toute possibilité de payer les impôts ordinaires, qu'ils ont recours aux bontés compâtissantes de Votre Grandeur. Ce considérez, Monseigneur, il vous plaise, vu l'état misérable des suppliants, les décharger entièrement de toutes leurs impositions pour l'année prochaine et du reste des anciennes. »

Un journal du temps s'exprime ainsi au sujet de ces inondations[1] : « On écrit de Touraine, que le débordement subit et extraordinaire d'une partie des rivières qui traversent cette province, et principalement celle de l'Indre, y a causé les plus grands ravages. La nuit du 26 au 27 novembre, les eaux ont surpassé de sept à huit pieds les plus grandes crues connues jusqu'à présent. Les lieux qui ont le plus souffert de ce désastre, sont Richelieu, Cormery, Loches, Reignac, Veigné et Montbazon. Plus de trente ponts ont été ruinés, ce qui a interrompu plusieurs communications. On compte plus de cent maisons détruites de fond en comble et une grande quantité d'autres endommagées. Plus de cinquante personnes ont péri sous les ruines des édifices. Les habitants de Montbazon ont reçu, dans cette triste circonstance, des marques particulières de bienfaisance de la part du prince de Rohan. L'intendant de la province s'est transporté dans tous les endroits qui ont le plus souffert[2],

---

[1] *Journal de Verdun*, janvier 1771, pag. 75.

[2] Le résultat de la visite de l'intendant de Tours, accompagné de l'ingénieur en chef de la généralité, se trouve consigné, en ce qui concerne les ponts et chaussées, dans un document conservé aux archives d'Indre-et-Loire, avec l'état des dommages. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. L, Pièce 170.

Digitized by Google

On évalue à 800,000 livres la perte que ces désastres ont occasionnée dans la province [1]. Des lettres de Poitiers annoncent que la même nuit du 26 au 27 novembre, les eaux qui baignent les murs de cette ville [2] se sont élevées, en très-peu de temps, à un point où on ne se souvient pas de les avoir jamais vues monter, et ont causé de graves dommages. Le débordement des rivières a fait aussi de grands ravages en divers autres endroits. La ville de Saint-Loup [3], dans la province du Poitou, a été entièrement inondée; l'élévation commune des eaux, dans tous les quartiers de la ville, a été de six pieds. D'autres lettres de Châtillon [4], de Chauvigny [5], de Bressuire [6], de Parthenay, de Thouars [7] et de Tiffauges [8], portent qu'on ne se souvient pas d'avoir jamais vu, dans ces cantons, un débordement si considérable; les eaux y ont emporté un grand nombre de maisons; tous les ponts y sont détruits ou endommagés, ainsi que les moulins; on ne sait où aller pour faire moudre les grains. On mande de Nantes, que la nuit du 26 au 27 novembre, le pont Rousseau, construit sur la rivière de Sèvre [9],

---

[1] Consultez aux archives d'Indre-et-Loire : *Extrait des différents mémoires et rapports faits et présentés à M. l'intendant de Tours sur les dommages et désastres causés par les crues des rivières et ruisseaux qui traversent la généralité de Tours, arrivées dans la nuit du 26 au 27 novembre 1770.*

[2] Le Clain, affluent de la Vienne.

[3] Sur le Thouet, affluent de la Loire.

[4] Il y a plusieurs Châtillon dans ces contrées; Châtillon-sur-Sèvre, Châtillon-sur-Thouet et Châtillon sur le Louin, affluent de la Sèvre-Nantaise.

[5] Sur la Vienne.

[6] Sur l'Argenton, affluent du Thouet.

[7] Ces deux villes sur le Thouet.

[8] Sur la Sèvre-Nantaise, affluent de la Loire.

[9] Ch. Estienne, dans ses *Fleuves de France*, édit. de 1553, p. 236, dit en parlant de la Sèvre, qu'il appelle Sœvre Sainct-Laurens : « fleuve de Poitou, se rend en Loyre au droict de Nantes soubs le pont Rousseau; se desborde souvent. »

Digitized by Google

à son embouchure dans la Loire, a été entièrement emporté par une crue d'eau subite, qui a fait les plus grands dégâts en différents endroits. On porte à plus de deux cent mille francs la dépense qu'occasionnera à la communauté de Nantes la réparation de ce pont. »

Un curieux mémoire manuscrit, dû à un ingénieur attaché au service des turcies et levées, M. Normand, donne d'intéressants détails sur la crue des eaux et les débâcles à cette époque[1]. « Au commencement et à la fin de 1770, dit-il, même dans les derniers jours de 1769, on essuya quatre crues excessives sur la Loire; je me transportai chaque fois en poste, tant en voiture qu'à franc étrier, depuis Tours jusqu'au pont de Sorges. Chaque fois, je préservai les levées protectrices des vallées de la Touraine et de l'Anjou, faisant étancher des filtrations vis-à-vis le château de Roche-Côte, à la rampe entre la poste de Sainte-Catherine et la chapelle Saint-Médard, au faubourg de la Croix-Verte de Saumur, au bourg de Saint-Martin-de-la-Place et un peu au-dessous. Enfin, le 26 novembre 1770, je préservai la levée d'Anjou, au-dessus de la Menitrée, des dangers les plus imminents. Cette crue fit des ravages incroyables à Loches, à Cormery et à Montbazon, et détruisit environ la moitié de ces trois villes.

« Au commencement de 1776, on essuya de très-fortes

---

[1] Ce document, daté de Nevers, le 18 mars 1789, est intitulé : *Mémoire et observations sur la débâcle des glaces du mois de janvier 1789, sur les principaux accidents, sur les causes et phénomènes généraux que l'on a remarqués.* (Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1201). En 1784, M. Normand avait adressé, à M. de la Millière, un mémoire sur la conservation des ouvrages publics, qu'il rappelle incidemment dans celui de 1789; il y donnait, paraît-il, de grands détails sur les inondations de 1770. Malgré nos recherches nous n'avons pu le découvrir.

Digitized by Google

gelées et une débâcle considérable, dont cependant le principal effet consista dans la destruction d'une grande quantité de perrés sur la Haute-Loire, et de presque tous ceux de la généralité d'Orléans. Dans les années suivantes, jusqu'en 1782, la levée du Chardonnet à Saumur et le barrage du Bec-du-Cher furent entraînés par les eaux [1].

« En 1782, dans la saison des pluies, une crue subite de 10 à 11 pieds, causa des appréhensions du côté de Nevers et dans plusieurs autres parties; on avait éprouvé une pareille crue l'année précédente, au mois de septembre, laquelle fut inquiétante pour la construction de la levée de Médine [2]. A la fin de l'année 1783 [3], on essuya un très-grand froid, beaucoup de neige et une très-forte débâcle, qui fit craindre à Blois et à Chouzi, et occasionna une brèche à la levée de Rivière (au-dessous de Blois) [4]. Six

---

[1] L'ingénieur Lecreulx (p. 101) place en 1778, un grand débordement de la Loire, mais il se borne à en citer la date.

[2] En 1789, les officiers municipaux de la ville de Nevers demandaient qu'on fît réparer et exhausser de quelques pieds la levée de Médine. (Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1202.)

[3] En 1783, la Loire monta à 18 pieds au-dessus de l'étiage. (*Correspondance des ingénieurs.* Lettre du 15 novembre 1790. Archives du département de Maine-et-Loire.) « La Loire, la Vienne et le Thouet, dit M. Célestin Port (*ouvrag. cité*) débordaient à la fois. La levée creva aux Rosiers sur un espace de 150 pas. L'eau était à 15 pouces plus haut que la levée, vis-à-vis le passage du Grand-Louis et fut maintenue par un relèvement en terre construit par les habitants. » Les levées de Saint-Pierre-des-Corps, à Tours, et des îles de Chalonnes furent également dégradées. V° les demandes pour leur rétablissement. (Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1201.). — M. l'ingénieur Collin, dans son rapport, indique la hauteur des eaux, en 1783, mais sans dates précises, à Beaugency, à 4^{m},83; à Tours, à 5^{m},84; et au 3 mars de la même année, il porte la hauteur d'une crue aux Ponts-de-Cé, à 5^{m},48, à Ancenis, à 7^{m},07. Il y aurait donc eu deux grandes crues en 1783. D'après l'ingénieur Goury, les eaux se seraient élevées, à Nantes, dans l'une d'elles, à 5^{m},90, car il donne cette cote sans fixer de date.

[4] A Saumur, la levée d'enceinte fut rompue et l'eau submergea le rez-de-

Digitized by Google

ans après, c'est-à-dire au mois de décembre 1788 et janvier 1789, on a éprouvé un froid excessif et une terrible débâcle. »

Avant de parler de cette dernière, nous devons dire quelques mots de celle qui se produisit au commencement de 1784. L'hiver de cette année fut excessivement calamiteux pour la plus grande partie des provinces, et les rapports des intendants sont unanimes à constater la misère générale, par suite de la rigueur de la saison. Les notes résumées de ces rapports, mises sous les yeux du Contrôleur-Général, sont conçues en termes qui peuvent donner une idée de la situation déplorable à laquelle se trouvaient réduites les populations, et voici celles concernant la Loire [1] : « Toutes les villes et paroisses qui bordent la Loire ont éprouvé les plus grandes dommages par les inondations [2]. Dans le pays vignoble, la misère a été générale pendant les froids excessifs qui ont duré plus de deux mois; tous les travaux ont été arrêtés, les communications interrompues; des familles entières ont supporté les horreurs de la faim pendant deux ou trois jours; d'autres particuliers, pour ne point laisser périr de froid leurs enfants, ont été réduits à la fâcheuse extrémité de brûler les bois de leur lit et de couper les arbres fruitiers qui environ-

---

chaussée du bâtiment de la caserne, de construction récente, établie pour l'école de cavalerie, ce qui fit regretter, avec raison, qu'il n'ait pas été élevé de quelques pieds de plus au-dessus du sol. (Vᵉ Bodin, *Recherches sur Saumur*, 2ᵉ part., ch. 44.)

[1] Archives de l'Empire. Série H. 1418, liasse intitulée : *Pays d'États. Travail préparatoire pour la distribution des* 3,000,000 *de secours accordés à différentes provinces par arrêt du* 4 *mars* 1784.

[2] Cette note est l'analyse d'un rapport de M. de Cypierre de Chevilly, intendant de la généralité d'Orléans, dont l'original se trouve au dossier. Le 28 mai, ce fonctionnaire adressait au Contrôleur-Général l'état des pertes par élections. Vᵉ DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LIX, Pièce 171.

Digitized by Google

naient leurs chaumières. Dans la Sologne, qui n'a d'autre ressource que la nourriture des bestiaux, les pertes ont été immenses, et c'est la partie de la généralité qui a le plus besoin de secours. M. l'intendant d'Orléans demande 100,000 liv. Il se propose d'appliquer une partie de ce secours en moins imposé, dans les paroisses où les recouvrements sont devenus impossibles; une autre partie, à remplacer des bestiaux dans la Sologne, et le surplus, enfin, à distribuer des grains et des vêtements dans le pays vignoble, où la misère a été excessive. Dans les trois provinces qui composent la généralité de Tours[1], les pertes ont été si universelles et si multipliées que, quelle que soit la quotité des secours que Sa Majesté voudra bien y destiner, l'adoucissement de ces pertes serait presque insensible si l'on ne réservait pas les secours pour les particuliers les plus malheureux. Des moulins, bâtiments, bateaux et marchandises emportés par les débâcles et par les inondations, une quantité de petits ponts détruits et d'arches rompues : tels sont les résultats généraux des pertes dont M. l'intendant n'a pas encore pu se procurer les détails. Mais en proportion de l'étendue de la généralité, de sa population et de ses impositions, M. d'Aine ne croit pas qu'il soit possible de lui accorder moins de 150,000 liv. »

La crue extraordinaire de la Loire se fit sentir le 1er février au soir; elle rompit, brisa et entraîna les glaces avec impétuosité, et le lendemain, vers 10 heures du soir, elles encombrèrent sept arches du pont de Blois, du côté de la

---

[1] L'Anjou, le Maine et la Touraine. Ces détails sont extraits d'un rapport de M. d'Aine, intendant de la généralité de Tours, adressé au Contrôleur-Général, le 19 mai 1784. Le dossier où se trouve ce rapport contient aussi des lettres sur les effets de la débâcle. (Archives de l'Empire. Série H. 1418.)

Digitized by Google

ville; les quatre qui résistèrent, du côté du faubourg de Vienne, furent les seules servant de débouché au fleuve [1]. La Loire était prise au-dessus et au-dessous du pont de Blois. « Cet encombrement de glaces, lisons-nous dans le rapport d'un ingénieur [2], a été si prompt, que de 2 à 3 heures du matin, l'eau ayant reflué sur elle-même, a monté à 17 pieds de hauteur [3], en sorte que la route, au droit de la promenade, a été couverte de 2 pieds 1/2 d'eau qui, en très-peu de temps, a été gelée de toute cette épaisseur. La levée de la rive gauche a eu une brèche de 100 toises de longueur; beaucoup de dégradations, de crevasses. On n'avait pas eu d'exemple d'un événement de ce genre à pareille époque, surtout durant la plus forte gelée [4]. »

---

[1] Une requête des officiers municipaux de la ville de Blois, adressée au Contrôleur-Général, expose les malheurs qu'ils ont éprouvés les années précédentes et ceux que vient de leur faire essuyer la débâcle de leur rivière; tous les bateaux chargés de marchandises qui s'étaient réfugiés à l'embouchure de la petite rivière du Beuvron ont été emportés. Les terres ont été inondées, fouillées et emportées; beaucoup de maisons ont été renversées, etc. Ils observent qu'ils ont été occasionnés en partie par une nouvelle plantation d'arbres qui a été faite dans le bassin de la rivière, près Chousy. Ces arbres ont formé un point d'appui aux glaces qui se sont élevées à 20 pieds de hauteur, etc. (Archives de l'Empire. Série H. 1418.)

[2] Ce rapport est signé Gallot, ingénieur du roi à Orléans. (Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1203.) — V° *Délibération prise à l'hôtel de ville de Tours, le 18 février 1784, à l'occasion d'une débâcle de glaces dans la Loire*, publiée dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (1er trimestre, ann. 1859, tome X, p. 58), par M. Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire.

[3] Dans leur *Histoire de Blois*, MM. Bergevin et Dupré (t. 1, p. 434) disent que la crue fut de 19 pieds, le 2 février. Ils ajoutent : « La levée de l'île Cochard, vis-à-vis le hameau de Madon, fut emportée. Du côté de Chouzy, les glaces s'amoncelèrent à une hauteur de 6, 8 et 10 pieds. Le val fut entièrement submergé. A Blois, l'inondation ne fut pas moins affligeante; le port Saint-Jean était couvert de glaces et de débris de bateaux. M. de Thémines ouvrit son palais épiscopal aux malheureux habitants des faubourgs de Vienne et du Foix, obligés d'abandonner leurs maisons. » — Les eaux sont cotées, le 2 février, à Blois, à 6m,17, par M. l'ingénieur Collin.

[4] Dans le courant du XVIIIe siècle, beaucoup de travaux furent exécutés à Blois, notamment le quai du Mail, construit vers 1730, avec des terres rapportées; celui du

Digitized by Google

Le froid extraordinaire qui marqua l'hiver de 1788 à 1789, fit congeler la Loire et il s'ensuivit une débâcle désastreuse, dont un rapport, daté du 23 janvier, au directeur-général des ponts et chaussées, trace en ces termes les effets à Orléans[1] : « Une crue considérable, survenue le 18 janvier, a rompu la glace dont la Loire était couverte depuis longtemps. Cette débâcle a emporté ou brisé tous les bateaux qui se trouvaient sur les rives. Il en a été de même des moulins qui servent à l'approvisionnement de la ville; les moins maltraités ont été jetés fort loin dans les terres. Mais ces accidents, quelque préjudiciables qu'ils soient au commerce, ne sont rien en comparaison du désastre dont nous avons sous les yeux le spectacle déchirant. La glace avait acquis une épaisseur de plusieurs pieds : comme dans quelques endroits elle touchait le fond, elle a opposé une telle résistance que la force de l'eau n'a pas suffi pour l'enlever. Dans une sinuosité du lit de la Loire, à une lieue et demie au-dessus d'Orléans, la glace s'est amoncelée et a formé une digue qui a obstaclé et barré le courant presqu'en entier[2]. Les eaux se sont élevées de manière à excéder la

---

département, établi en 1764, et qui coûta 116,200 livres; ceux de Vienne, commencés en 1765, dont la dépense s'éleva à 204,192 liv.; le port Saint-Jean fait en 1770. Par la suite, les quais furent successivement exhaussés, surtout celui du port Saint-Jean, ainsi qu'on le voit par les rez-de-chaussées de plusieurs maisons riveraines qui se trouvent au-dessous du pavé actuel. « L'exhaussement a eu pour résultat, disent MM. Bergevin et Dupré, auxquels nous empruntons ces détails (t. 1, p. 447), de rendre les inondations moins fréquentes. »

[1] Archives du Loiret. C. Intendance, *Inondations.* — V° sur les effets de cette débâcle à Cosne, à Orléans et à Tours, les rapports officiels des ingénieurs ainsi qu'une relation écrite par un témoin oculaire et imprimée dans le but de solliciter la charité publique. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LX, Pièces 172, 173, 174, 175, 176 et 177.

[2] L'ingénieur Lecreulx, à l'appui d'observations qu'il présente sur les débâcles,

Digitized by Google

hauteur des levées, et elles se sont précipitées à torrent sur le terrain bas qui se trouvait derrière. La levée en cet endroit a bientôt été dégradée et emportée par la violence du courant, et il s'est fait deux brèches voisines l'une de l'autre, qui pouvaient avoir en tout 150 toises d'ouverture. C'est par cette rupture, qui se trouve précisément dans la direction du courant de la rivière, que passe depuis cinq jours l'énorme quantité de glace dont elle était couverte dans sa partie supérieure; l'abondance et la rapidité des eaux ne laissent à l'art aucune ressource pour empêcher ou même diminuer le mal. A partir de cette double ouverture, le terrain s'étend dans la longueur d'environ 4 lieues sur 3 de large à l'orient, et se termine en pointe à l'occident. Cet espace est borné au nord par la levée de la Loire, et au midi par un coteau fort élevé, au bas duquel coule le Loiret, rivière assez considérable même à sa source qui n'est pas éloignée. Une partie de cette étendue est plantée en vignes et produit le meilleur vin de la province. Une autre offre des prairies, des jardins potagers et les pépinières d'arbres de toute espèce, qui font une branche considérable du commerce d'Orléans ; partout le terrain est fertile et précieux. C'est au milieu de ce pays, appelé le Val, à cause de sa position, que les eaux de la Loire se sont ouvert un passage; plus de sept lieues carrées se sont, presque en

---

tendant à prouver que les barrages de glace se font plutôt dans les sections larges que dans les sections étroites et sous les arches des ponts, fait les remarques suivantes (*ouvrag. cité*, p. 344) : « Il ne s'est point formé de barre à la rencontre des ponts d'Orléans, de Beaugency et de Blois; mais un de ces barrages s'est formé au-dessous du pont de Blois, dans une section plus large, entre Blois et Amboise, où les glaces ont surmonté les levées; en outre, au-dessus d'Orléans, dans une section assez large, vers l'embouchure du canal d'Orléans, il s'est formé un autre barrage qui a forcé la rivière à surmonter les levées et à se répandre au loin dans la campagne, du côté du village de Chécy. »

Digitized by Google

un instant, trouvées ensevelies sous l'eau à une telle profondeur, que dans plusieurs endroits elle s'est élevée aussi haut que les toits. Rien n'a pu résister à la violence des glaces entraînées par les courants; des arbres, des maisons, ont été renversés; des fermes entières ont disparu; une grande quantité de glace s'échappe des courants et se répand sur les eaux stagnantes qui couvrent les terres et baignent les murs des maisons; elles en altèrent sensiblement la solidité, et ces habitations s'écroulent successivement[1]. Les habitants, surpris pendant la nuit par cette inondation subite, n'ont pas pu se mettre tous en sûreté; la promptitude et l'activité soutenue des secours qui ont été portés partout où il a été possible de pénétrer, en ont sauvé le plus grand nombre, mais ils ont perdu en grande partie leurs meubles, leurs bestiaux et leurs denrées. La presque totalité de la récolte en vin, qui était restée dans les celliers, est maintenant sous l'eau et ne peut qu'être infiniment détériorée ou même perdue. L'étendue et la rapidité du courant est telle, que le lit ordinaire de la Loire semble n'être plus qu'un faible accessoire. Cette différence est devenue bien sensible par l'effet d'une crue survenue hier; elle n'y a fait monter l'eau que de deux pouces, tandis que dans le Val, l'augmentation était d'un pied.

---

[1] Dans une lettre datée d'Orléans, le 24 janvier 1789, M. Bouchet, ingénieur des turcies et levées, disait : « J'ai parcouru hier avec M. l'intendant la rive gauche de la rivière (en remontant) jusqu'à plus de 2 lieues d'ici; nous avons reconnu partout le sceau de la dévastation la plus complète; l'effort du courant, au moment de la rupture, a fait refluer les glaces par l'embouchure du canal d'Orléans à plus d'une lieue de distance jusque sur la grande route; deux bateaux, entre autres, de 15 à 16 toises de longueur chacun, quoique chargés, l'un de plâtre, l'autre de bois, ont été portés dans des vignes, sur des hauteurs, à plus de 40 pieds peut-être au-dessus du niveau de la rivière, à une distance de 7 à 800 toises de ses bords, etc. » (Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1204.)

Digitized by Google

Après avoir ainsi marqué leur passage sur le canton le plus fertile de la province, les eaux et les glaces se sont portées avec la même rapidité sur les parties qui avoisinent le Loiret. Vingt moulins, que cette rivière alimente, ont été entièrement détruits ou considérablement endommagés. Les deux ponts qui se trouvent sur cette rivière sont presque entièrement sous l'eau, et l'on craint qu'ils ne soient renversés. Les effets de ce cruel événement se feront longtemps sentir et demandent des soulagements efficaces[1]. La dégradation des terres[2], la ruine des habitations et la perte des denrées, porteront sans doute un grand préjudice au commerce de la province et à la fortune des propriétaires; mais cet accident prive de toutes ressources le malheureux cultivateur qui perd le fruit de ses travaux et tout espoir de travail et de salaire. Nous sommes informés que le pont de Jargeau[3], situé à 4 lieues au-dessus d'Orléans, n'a pu résister à la force des eaux et des glaces; une des arches a été emportée et deux autres ont croulé successivement. Nous recevons chaque jour les nouvelles les plus alarmantes de la situation de la ville de Blois et de ses environs, où l'inondation porte également le ravage. »

Les papiers publics publiaient sur ces douloureux événements les nouvelles suivantes[4] : « Hier, à deux heures après midi, dit une lettre datée d'Orléans le 19 janvier,

---

[1] M. Necker, alors Contrôleur-Général, fit preuve, dans ces douloureuses circonstances, d'une louable humanité; c'est une justice à lui rendre. Ve Deuxième partie. Documents, pag. LXXII, Pièce 178.

[2] Après le débordement de 1789, ce ne fut que vers 1806, que, à force de travaux de labourage, de dépenses énormes d'engrais, il fut possible à la culture de reconquérir les terres ensablées dans le val d'Orléans.

[3] A Sully, les eaux s'élevèrent à 6m,01.

[4] *Journal de Paris* du 24 janvier 1789, p. 111.

Digitized by Google

la Loire qui était fortement gelée à l'épaisseur de trois à quatre pieds, s'est élevée; les glaces ont été soulevées et emportées par une fonte de neige; la levée n'a pu soutenir la force des glaces; elle a crevé du côté de Saint-Denis-en-Val; le terrain, son vignoble précieux par son bon vin, tout est inondé à plus de quatre lieues de distance; toutes les vignes ne paraissent plus; plusieurs maisons sont presque couvertes d'eau. On dit avoir vu des malheureux par leurs fenêtres et sur des toits de maisons qui demandaient des secours. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait des milliers de victimes et que tous les bestiaux ne soient perdus. C'est avec la plus grande vigilance que les maire et échevins ont veillé toute la nuit dernière pour faire porter des bateaux et du pain, afin de secourir ces malheureux. Toute la paroisse d'Olivet est aussi inondée; le Loiret est confondu avec la Loire. »

Une autre lettre, écrite d'Orléans le 21 janvier, disait[1] : « Il vient d'arriver en notre ville un événement bien triste qui désole et ravage le Val-de-Loire, et exige les secours les plus prompts. L'Allier, qui se jette dans la Loire, vient d'occasionner, par une crue considérable, à Orléans, une débâcle dont les suites sont très-funestes et dont on n'a pas vu d'exemple. Dimanche, 18 janvier, vers les deux après-midi, à une lieue au-dessus d'Orléans, des glaces énormes se sont amoncelées, et ont pour ainsi dire barré la rivière, qui s'est gonflée si considérablement qu'elle est enfin parvenue au niveau de la levée. Elle a trouvé une issue que les glaçons ont bientôt agrandie, et a pris son cours dans le Val-de-Loire; les glaçons, épais de 12 à

[1] *Journal de Paris* du 24 janvier 1789, p. 111. Cette lettre est signée ROMET, avocat au Parlement.

Digitized by Google

15 pouces, ont été poussés par des courants qui se sont établis avec violence au travers des vignes et des terres ; rien n'a resisté au torrent de l'eau et des glaces : les maisons et les fermes ont été renversées et détruites, et les malheureux qui les habitaient auraient été engloutis s'ils n'avaient pas été secourus. Dès le dimanche au soir, M. l'intendant et MM. les magistrats ont avisé aux moyens de porter des secours dans les campagnes inondées ; la débâcle avait emporté presque tous les bateaux ou les avait brisés ; ceux qui ont été conservés ont été transportés le lundi sur des voitures, à la pointe du jour, dans le faubourg Saint-Marceau, et lancés à l'eau, pour porter du pain aux malheureux moins en danger, et ramener les autres. On s'occupe actuellement à envoyer les batelets de tous côtés pour retirer les infortunés dont les maisons sont submergées. On ne peut savoir encore le nombre des individus qui ont péri, ni le détail des ravages de la Loire ; mais il coule autant d'eau dans le Val que dans le lit naturel de cette rivière. Orléans est rempli de malheureux qui ont été obligés de quitter leurs foyers, et que les officiers municipaux ont reçus et logés ; leur activité s'est étendue partout[1], ainsi que celle de M. le lieutenant-général de police. Le même événement vient d'arriver à Blois. »

Dans cette ville, « la débâcle commença le 11 janvier 1789[2] et s'opéra d'abord sans faire de dégât. Mais, pendant la

---

[1] Une lettre de félicitations leur fut adressée par M. Necker. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LXXIII, Pièce 179.

[2] M. de Cypierre de Chevilly, intendant de la généralité d'Orléans, dans un rapport daté du 22 janvier 1789, rend compte à M. de la Millière des désastres de Blois et de ses environs. « Tout le val, dit-il, depuis Orléans jusqu'à Blois a été inondé ; aucune force humaine ne pouvait arrêter les ravages, ni même les progrès de l'inondation. » (Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1204.)

Digitized by Google

nuit du 18 au 19, retenue au pont par une masse de glaçons qui obstruaient les arches, elle monta subitement à 20 pieds[1]. Le bourg Saint-Jean, la rue Foulerie, le Foix et Vienne furent submergés[2]. La crue, dépassant les limites ordinaires, envahit la rue du Pont et monta jusqu'à celle du Change. Une portion de la nouvelle chaussée de la route du Berry, auprès de la maison actuelle d'octroi, fut emportée; les levées du déversoir des Pingres[3] et de l'île Cochard crevèrent; une digue, faite à la hâte, sauva le faubourg de Vienne. Tout le port Saint-Jean était encombré de glaces, dont le choc arracha même plusieurs anneaux de fer de la cale. Les parapets du Mail furent renversés à divers endroits; l'eau et les glaçons se précipitèrent aussitôt par les brèches et couvrirent en un instant toute cette promenade. La crue fut stationnaire pendant 3 jours; enfin le jeudi 22, à une heure du matin, les glaces qui obstruaient les arches du pont, commencèrent à s'écouler, et bientôt l'eau baissa sensiblement[4]. »

Des lettres de Tours précisent aussi les effets de la débâcle dans cette ville. Le 25 janvier, on écrivait[5] : « Nous n'avons plus à craindre d'être submergés, mais nous ne sommes pas encore revenus de la frayeur que nous avons

---

[1] La cote est marquée à 6m;20. (Rapport de M. l'ingénieur Collin).

[2] Jusqu'en 1785, la levée de Vienne n'eut pas plus de 8 pieds de hauteur; après bien des contestations entre les habitants du bourg Saint-Jean, qui s'opposaient à son élévation, sous prétexte qu'en temps de crue, l'eau refluerait de leur côté, et les propriétaires du val, qui sans cesse se plaignaient des débordements causés par l'insuffisance de la levée, elle avait été portée à la hauteur des autres. La crue de 1789 détruisit ce nouvel ouvrage. (Bergevin et Dupré, t. I, p. 421.)

[3] La levée dite des *Pingres*, construite vers 1770, en même temps que la route du Berry et qui joint cette route aux ponts Chartrains ne fut reconstruite qu'en 1796. (*Idem.*)

[4] Bergevin et Dupré, *ouvrage cité*, t. I. p. 435.

[5] *Journal de Paris* du 31 janvier 1789, p. 140.

Digitized by Google

eue jeudi dernier, depuis huit heures jusqu'à neuf du soir. Dans cet intervalle, les eaux de la Loire ont surpassé toutes nos levées pendant près de cinq minutes; elles venaient en abondance par le Mail, du côté de Saint-Pierre-des-Corps; une immensité de glaces obstruait toutes les arches de notre pont [1], et elles ont surmonté jusqu'aux garde-foux. Tous les ingénieurs désiraient qu'il fût entraîné, comme celui d'Amboise [2], pour notre délivrance; heureusement que la force de l'eau causa une explosion terrible, en jetant sur la levée des rochers de glaces, à vingt toises au moins du lit de la rivière. Les arches, ainsi dégagées, occasionnèrent un dégorgement qui fit en un instant baisser les eaux de six pieds. » Une seconde lettre, datée du 26 janvier, disait : « Chaque jour nous amène de nouveaux malheurs. Hier, à huit heures du soir, quatre arches du pont Neuf [3], du côté de la tranchée, se sont écroulées [4]. »

En résumé, voici d'après les rapports officiels des ingénieurs, les phases diverses de cette crue de débâcle [5] : « Le

---

[1] V° les rapports de M. de Marie, ingénieur des turcies et levées à Tours. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. LXIV, Pièce 176.

[2] La hauteur des eaux est cotée, à Amboise, le 20 janvier, à 6m,66. (Rapport de M. l'ingénieur Collin).

[3] Ce pont, dont le projet fut présenté en 1758, par l'inspecteur général Bayeux, ne fut commencé qu'en 1765; les travaux furent adjugés le 7 mai, pour la somme de 3,578,057 livres. La construction en était à peine achevée en 1789, à cause des nombreuses vicissitudes qu'elle avait subies. V° un curieux travail de M. l'ingénieur en chef Beaudemoulin, intitulé : *Mémoire sur les divers mouvements du pont de Tours.* (*Ann. des ponts et chaussées*, année 1839, p. 86).

[4] D'après un rapport de M. de Montrocher, ingénieur du roi, à Tours, du 26 janvier 1789, ce fut huit heures et demie après la débâcle, qui était complétement terminée vers midi, que les deux premières arches, la 15e et la 14e, en partant de la ville, furent renversées; les deux autres, la 12e et la 13e, s'écroulèrent entre minuit et une heure. (Beaudemoulin, *mémoire cité.*)

[5] *Correspondance des Ingénieurs.* Archives du département de Maine-et-Loire. C. 16. V° Célestin Port, *ouvrage cité.*

Digitized by Google

18 janvier au soir, le dégel survint, et par suite, une crue de 2 pieds, le 19 de 4 pieds et 1/2, le 20 au matin de 10 pieds 9 pouces. La débâcle eut lieu à une heure après minuit, le 21. A 11 heures du soir, le même jour, l'eau était à Tours à 16 pieds 7 pouces au-dessus de l'étiage[1] et à 7 pouces seulement en contre-bas de la levée, devant l'hôtel des Trois-Barbeaux. Le regonflement occasionné par la débâcle éleva les eaux à 4 pieds 1/2 au-dessus de la levée, vis-à-vis le faubourg Saint-Symphorien, et à près de 2 pieds au-dessus de celle qui longe la ville, où l'eau se répandit par le faubourg de Saint-Pierre-des-Corps. Heureusement ce déversement ne dura que deux heures. Le 24, les eaux n'étaient qu'à 13 pieds au-dessus de l'étiage. Les levées furent endommagées de droite et de gauche, surtout d'Amboise à Langeais; 4 arches du pont neuf des Ponts-de-Cé furent emportées le 29. Il n'y eut pas d'inondation le long du Cher, la crue n'ayant pas été considérable. La débâcle et une crue de 18 pieds, survenues dans la Vienne, le 10 janvier, débarrassa la Loire depuis Candes, à 3 lieues au-dessus de Saumur, jusqu'à la mer, et la débâcle du Cher, arrivée le 12, en fit autant depuis le Bec-du-Cher, à 4 lieues et 1/2 de Tours, jusqu'à Candes. La Basse-Loire fut ainsi protégée. Aux environs de Tours, la rive méridionale fut envahie jusqu'au pied du coteau. Rilly et Mone surtout furent maltraités.»

En 1790, au mois de novembre, à la suite d'une température pluvieuse et chaude qui amena une fonte de neige très-abondante dans les montagnes de l'Auvergne, tous les cours d'eau tributaires de la Loire, dans sa partie supé-

---

[1] M. l'ingénieur Collin cote les eaux, à Tours, le 18 janvier, à $5^{m},18$, et il cite une autre crue, le 18 novembre 1789, de $6^{m},60$, que les *Tableaux chronologiques de l'histoire de Touraine* portent à 7^{m}.

Digitized by Google

rieure, grossirent d'une manière extraordinaire [1]. Il en résulta, dans le niveau du fleuve, une élévation qui atteignit et dépassa même les limites de ses plus grandes crues connues. En amont de l'ancien pont de bois de Roanne, les eaux montèrent à 6^{m},24 au-dessus de l'étiage [2]. A Decize, le 13 novembre, le maximum de la crue fut de 6^{m},33 [3]; à Nevers, le même jour, on constata une hauteur égale. « La Loire a été estimée 3 pieds plus haute qu'en 1733, dit un historien de cette ville [4]; elle a surpassé d'un pied la levée de Sermoise [5], l'a ouverte au devant de la Coulemelle; elle fit une excavation de 25 pieds de profondeur au-dessous de l'empattement de cette levée sur une longueur de plus de 40 pieds. En remontant la rue de Nièvre, l'eau fut 17 toises au-dessus du pont des Mules et monta au troisième degré de l'escalier du Ravelin. Cinq arches du vieux pont de Nevers, du côté de la ville, ont été renversées. à

---

[1] On conserve aux Archives du département de la Loire un volumineux dossier sous ce titre : *Procès-verbaux des dégâts occasionnés par un débordement de la Loire et de plusieurs de ses affluents en* 1790.— Des procès-verbaux de même nature se trouvent aussi aux Archives de l'Empire. Série H. 1414. Liasse intitulée : *Inondations de la Loire en* 1790.— Dans le seul département de Rhône-et-Loire (démembré en 1793 pour former celui de la Loire), les pertes sont évaluées à 1,917,215 liv.

[2] *Exposé des motifs à l'appui du projet de loi d'un crédit de* 9 *millions pour les inondations de* 1846. (Chambre des Députés. Séance du 31 mars 1847.)—L'estimation des dégâts causés à la ville de Roanne par la crue des 11 et 12 novembre 1790, est, suivant un état détaillé par rues et par maisons, de 357,517 liv. 17 s. 4 d. Pour Saint-Rambert, le total des pertes est de 279,035 liv., et pour Andrezieux, de 28,697. (Archives de l'Empire. Série H. 1414.)

[3] Tresvaux de Berteux, *ouvrag. cité*, p. 112.

[4] Gillet, *ouvrage cité*.

[5] Un dossier entier existe aux Archives de l'Empire, (Liasse F^{14}, 1202) sur la brèche de la levée de Sermoise. Cette levée avait été exhaussée et une autre, se dirigeant vers le Bec d'Allier, établie en prolongement de celle-ci, lors de la construction du grand pont de Nevers, exécuté sur les dessins de M. de Régemorte, de 1767 à 1778. On peut lire d'intéressants détails sur ces travaux dans une *Notice sur les routes du département de la Nièvre*, publiée par M. Mosse, ingénieur en chef. (*Annales des ponts et chaussées*, ann. 1835, 1er semest.)

Digitized by Google

midi. Les petits ponts du côté de Saint-Antoine ont été fortement endommagés. »

L'Allier fit de grands ravages sur tout son cours [1]. Il résulte d'un procès-verbal de la municipalité de Moulins [2] que, dans la nuit du 11 au 12 novembre, « l'inondation la plus subite comme la plus terrible submergea toute la basse ville, et se porta à une hauteur si effrayante que les eaux montèrent dans les maisons jusqu'à 11 et 12 pieds ; que la crue fut de 21 pieds, et qu'il ne resta entre la superficie de l'eau et la clef des arches du pont qu'un intermédiaire d'environ 3 pieds [3]. » On constata que 654 maisons ou ménages avaient été atteints du fléau et que les pertes en meubles, marchandises, bâtiments, s'élevaient à la somme de près de 300,000 liv. [4]

D'après les observations officielles, la cote des eaux de la Loire est ainsi marquée : à Châtillon, 6m,25 ; à Gien, 6m,52 [5];

---

[1] Voici, d'après M. l'ingénieur Monestier-Savignat, la cote maximum des eaux : à Coudes (Puy-de-Dôme) 8m,50; à Pont-du-Château, 5m,55. (*Études sur les phénomènes, l'aménagement et la législation des eaux au point de vue des inondations avec application au bassin de l'Allier*. Paris, in-8, 1858, p. 84).—En 1764, le conseiller Bouquet demandait les travaux nécessaires pour faire rentrer l'Allier dans son ancien lit, afin de prévenir ses inondations fréquentes. (Archives de l'Empire. Liasse F14, 1186).

[2] V° Deuxième partie, Documents, pag. lxxiv, Pièce 180.

[3] Le pont de Moulins était de construction assez récente ; le plan en avait été conçu et exécuté par M. de Régemorte, en 1756. V° d'intéressants détails, sur son établissement, dans une notice de M. Lamandé, inspecteur général des ponts et chaussées, intitulée : *Considérations générales sur les moyens à employer pour la fondation des constructions hydrauliques*. (*Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1838, 1er sem.)

[4] D'après les rapports de l'intendant de la généralité de Moulins, les désastres furent cependant moins grands qu'on ne l'avait craint d'abord. V° Deuxième partie, Documents, pag. lxxvi, Pièce 181.

[5] Le quai de Cosne éprouva des dégradations, dont le directoire du département de la Nièvre demandait la réparation par lettre du 13 novembre 1794. (Archives de l'Empire. Liasse F14, 1202).

Digitized by Google

à Jargeau, 6m,10; à Sully, 6m,08; à Châteauneuf, 6m,62; à Orléans 6m [1], et à Amboise, 6m,55 [2]. Le 15 novembre, à midi, l'ingénieur de Tours transmettait à son collègue d'Angers, l'avis suivant [3] : « Nous avons une crue telle qu'on n'en a point vu de mémoire d'homme, puisqu'elle est déjà à plus de 19 pieds au-dessus de l'étiage et continue d'augmenter. » Le lendemain, le même fonctionnaire écrivait : « La Loire a cru jusqu'à 4 heures du matin, à 20 pieds 6 pouces [4]; l'eau surmonte les levées de 3 pieds et demi, depuis Saint-Symphorien jusqu'à Marmoutiers. » Entre autres brèches, il s'en ouvrit une à Amboise, le long du faubourg du Bout-des-Ponts [5], sur une étendue de 35 à 45 toises, et à Saint-Hilaire, une autre de 200 toises. Les rivières au-dessous de Tours n'ayant pas donné, la crue ne fut à Saumur que de 17 pieds [6].

Le roi Louis XVI, dont la bienfaisance s'était déjà

---

[1] Le 14 novembre 1790, le subdélégué d'Orléans écrivait au Contrôleur-Général : « Les paroisses riveraines de la Loire aux environs d'Orléans éprouvent dans ce moment un grand désastre. La rivière s'est élevée cette nuit jusqu'à 20 pieds au-dessus des basses eaux et s'est répandue dans la campagne, notamment dans la partie du val, au-dessus d'Orléans, où la levée a crevé entre Bagneux et la Hautelle, paroisse de Sandillon, sur une longueur de 70 toises. » (Archives de l'Empire. Série H. 1414.)

[2] Rapport de M. l'ingénieur en chef Collin, et Goury, *Tableau des anciennes crues de la Loire*. Ce dernier ne cote les eaux, à Gien, qu'à 6m,15.

[3] *Correspondance des ingénieurs*, citée par M. Célestin Port. Archives du département de Maine-et-Loire, C. 16.

[4] Cette crue est cotée au pont de Tours à 6m,65, par M. Collin.—(Chalmel, *Hist. de Touraine*, t. I, p. 3) porte sa hauteur à 24 pieds 6 pouces.—Une lettre du conseil du département d'Indre-et-Loire, adressée à l'Assemblée Nationale, fait connaître en détail les circonstances de l'inondation à Tours et aux environs. V° Deuxième partie. Documents, pag. LXXVIII, Pièce 182.

[5] V° un dossier intitulé : *Réparation de la brèche faite à la levée de la Loire, dans le faubourg d'Amboise*, dit *du Bout des ponts*. (Archives de l'Empire. Liasse F14, 1202.)

[6] Célestin Port, *ouvrage cité*.

Digitized by Google

manifestée dans des circonstances semblables, accorda 6000 liv. sur sa liste civile [1], et l'Assemblée Nationale vota des fonds pour secourir les victimes de cette inondation, dont neuf départements ressentirent plus ou moins les funestes effets. « On a lu une lettre du département de la Nièvre, rapporte le procès-verbal de la séance du 16 novembre 1790, une autre lettre du directoire du district d'Orléans, département du Loiret. Ces lettres exposent à l'Assemblée les ravages affreux que la crue subite et sans exemple des eaux de la Loire et du Loiret, fait éprouver aux pays que ces rivières arrosent. Elles apprennent à l'Assemblée que les digues qui contenaient les rivières dans leur lit sont renversées; que les pays bas qui les avoisinent sont pour la plupart submergés; que les communications sont interceptées, et les administrateurs demandent, par ces lettres, quelques secours provisoires et prompts, tant pour travailler promptement au rétablissement des communications que pour pouvoir secourir un grand nombre de malheureux qui souffrent par l'effet de ces désastres, et dont ils ont eu la douleur de voir périr plusieurs, malgré le courage et les efforts admirables des gardes nationales qui en ont sauvé un très-grand nombre. Cette demande a été appuyée par des députés de ces départements. D'autres députés ont aussi instruit l'Assemblée que le département de l'Allier éprouvait les mêmes malheurs [2]; ils ont demandé qu'il fût compris dans le nombre de ceux à qui l'on

---

[1] Deuxième partie. Documents, pag. LXXIX, Pièce 183.

[2] D'autres communications furent faites à l'Assemblée sur les ravages du débordement des eaux dans le district de Roanne (séance du 18 novembre), dans le département d'Indre-et-Loire (20 novembre), de Loir-et-Cher, à Blois (23 novembre), du Cher (24 novembre), du Loiret (27 novembre), dans le district de Mâcon (30 novembre).

Digitized by Google

accorderait provisoirement quelques secours. L'Assemblée a rendu à ce sujet le décret suivant : « L'Assemblée Nationale accorde provisoirement 30,000 liv. à chacun des départements de la Nièvre, du Loiret et de l'Allier pour être employées aux plus pressantes réparations des dégâts occasionnés par la crue subite des eaux dans ces départements, et pour secourir les malheureux qui ont le plus pressant besoin, à la charge par les administrateurs d'en rendre compte. Elle charge son président de se retirer le plus tôt possible par devers le roi pour le prier de donner les ordres nécessaires pour faire parvenir promptement ces secours à leur destination [1]. »

L'administration supérieure s'occupa un instant de chercher le remède aux maux incessants qui désolaient les riverains de la Loire, et l'inspecteur général des turcies et levées publia un projet à cet égard, dans lequel il proposait l'établissement de levées disposées de manière à présenter des passes de distance en distance, pour laisser refluer les eaux sur les plaines qui se trouvent derrière, lorsqu'elles excéderaient la hauteur des chantiers [2]. Ce projet trouva d'énergiques contradicteurs parmi les administrations locales ; le directoire du district d'Orléans en fit l'objet d'une vive critique, et il n'y fut donné aucune suite [3].

Pendant les dix dernières années du XVIIIe siècle, la Loire éprouva plusieurs fortes crues dont nous avons pu

---

[1] Par décrets des 18, 21, 26 novembre et 8 décembre 1790, l'Assemblée accorda 30,000 liv. aux départements de Rhône-et-Loire, Indre-et-Loire, Cher, Loir-et-Cher, et 45,000 liv. à ceux de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Dans sa séance du 10 décembre, elle chargea l'administration générale de présenter un état de toutes les dépenses extraordinaires nécessitées par les inondations.

[2] V° Deuxième partie. Documents, pag. LXXX, Pièce 184.

[3] *Idem*, pag. LXXXVII, Pièce 185.

Digitized by Google

recueillir quelques détails dans les registres de la correspondance des ingénieurs, conservés aux archives du département de Maine-et-Loire. Le 15 janvier 1791, l'ingénieur de Tours écrivait à celui d'Angers. « Nous venons d'avoir une crue qui est la quatrième depuis celle du 16 novembre, et qui a monté ici à 12 pieds 9 pouces et à 17 pieds 3 pouces à Saumur, à 17 pieds 6 pouces à Montjean, parce que les rivières du Cher, d'Indre et de Vienne, qui se déchargent dans la Loire, au-dessous de Tours, étaient débordées [1]. » Toute la partie basse d'Angers fut inondée par la Maine. Cependant les levées résistèrent et on ne voit pas qu'aucune brèche y ait été signalée. La Loire s'éleva à Nantes, le 14 janvier, à 17 pieds [2].

Le 5 janvier 1792, l'ingénieur de Maine-et-Loire rendait compte, en ces termes, aux administrateurs composant le directoire de ce département, d'une crue dans la Basse-Loire [3]. « La Loire a continué de croître jusqu'au 2 de ce mois, à 3 heures du matin, où elle était à 18 pieds 1 pouce. Cette crue extraordinaire a été en partie occasionnée par la Vienne [4], qui a monté en 48 heures, à près de 20 pieds de

---

[1] Cette crue se fit sentir à Orléans. Le 14 janvier 1791, les administrateurs du directoire du département du Loiret écrivaient au ministre des finances pour demander des secours : « La crue actuelle de la Loire, disaient-ils, a fait de nouveaux ravages et a nécessité des travaux extraordinaires. » (Archives de l'Empire. Série H. 1414.)

[2] *Annuaire de la ville de Nantes pour l'année* 1858. Chronologie des crues de la Loire.

[3] Les procès-verbaux de l'Assemblée Nationale (séance du 6 août 1792) font mention de la réception d'une lettre des administrateurs du département de la Sarthe informant l'Assemblée « qu'une inondation considérable a détruit en un instant l'espoir de la récolte et dévasté les prairies et les campagnes. »

[4] Une crue de la Vienne, qui se serait élevée à $9^{m},16$, le 13 juillet 1792, est relatée dans l'*Annuaire du département d'Indre-et-Loire pour l'année* 1859. Il y a là évidemment une erreur de date ; c'est sans nul doute celle du mois de janvier qu'on a voulu indiquer.

Digitized by Google

hauteur[1]. Il s'éleva, le 31 du mois dernier, un vent du sud si violent, que les vagues passaient par-dessus la levée en plusieurs endroits, que nous ne sommes venus à bout de conserver qu'au moyen de petits bardeaux que nous y avons faits. Heureusement que ce vent n'a duré que 24 heures, et que celui du nord, qui a pris, a fait écouler l'eau[2]. Elle n'est plus dans ce moment qu'à 10 pieds 3 pouces au-dessus de l'étiage et continue de baisser. Ainsi nous sommes hors de tout danger. Les crues de la Loire devenant fréquentes et très-considérables[3], il sera indispensable d'exhausser plusieurs parties de la levée qui sont trop basses et de construire des banquettes partout où il en manque, attendu que ce sont elles qui ont empêché les eaux de surmonter la levée. » En 1793, les administrateurs d'Indre-et-Loire se plaignaient des crues et débordements de diverses rivières de leur département, sans les indiquer positivement[4].

Une grande crue de l'Allier eut lieu en 1795 (vendémiaire an IV). « C'est une des plus fortes dont on ait con-

---

[1] M. l'ingénieur Dupuit cote la hauteur de l'eau, à Chinon, à 6m,32. (*Études théoriques et pratiques sur le mouvement des eaux courantes*. Paris, 1848, in-8, p. 195).

[2] Ce fait vient à l'appui de la remarque judicieuse faite par M. Dupuit (*ouvrage cité*, p. 190). « Il y a une cause accidentelle, dit-il, de la hauteur des crues sur laquelle on n'a pas assez insisté jusqu'à présent. Cette cause, c'est le vent; admise par le public sans trop d'examen, l'influence du vent a été négligée par la théorie. »

[3] On lit dans le procès-verbal de la séance du 27 juillet 1792 de l'Assemblée Nationale : « Un membre rappelle les ravages affreux que vient d'occasionner le débordement des rivières ; il dit que ces événements sont malheureusement fréquents, et il propose à l'Assemblée de s'occuper des moyens de parer aux inondations désastreuses des rivières et principalement du Rhône et de la Loire; cette motion est appuyée, et l'Assemblée en décrète le renvoi au comité d'agriculture pour en faire son rapport dans le plus court délai. » Dans sa séance du 11 septembre suivant, l'Assemblée décrétait le desséchement des étangs sujets à causer des inondations.

[4] Lettre du 2 février 1792. (Archives de l'Empire. Liasse F14, 1195).

Digitized by Google

servé le souvenir, lisons-nous dans un ouvrage moderne[1]. Il fut constaté par des opérations de levée de plans et de nivellement, faites immédiatement après, que les eaux avaient rempli non-seulement tout le débouché des arches du pont de Brive (dont la longueur est de 97 mètres), mais s'étaient encore élevées d'un mètre et demi au-dessus de l'intrados des arches; elles inondaient tout le vallon et le village de Charensac, du pied d'une montagne à l'autre, en recouvrant le sol des prairies, sur la rive gauche, à une hauteur de plus de 2 mètres, en sorte que le volume d'eau qui s'écoulait sur les deux bords était plus considérable que la quantité qui passait par le débouché des arches. »

Pendant toute la période républicaine, les réparations aux levées furent beaucoup délaissées; les fonds manquaient et les ingénieurs ne cessaient de réclamer; l'état de dégradation de ces ouvrages est de leur part le sujet de lettres réitérées à l'inspecteur général des turcies et levées et au ministre de l'intérieur[2]. Le 17 brumaire an VII (7 novembre 1798), l'ingénieur de Maine-et-Loire s'exprimait en ces termes[3] : « Convaincu du danger imminent

---

[1] *Description statistique du département de la Haute-Loire, ouvrage couronné par l'Académie des sciences*, par M. Deribier de Cheissac. Paris, in-8, 1824, pag. 12.

[2] La loi du 17 janvier 1791 avait fait passer le service des ponts et chaussées dans les attributions du ministère de l'intérieur; il en formait alors la 3e division sous les ordres de Le Camus.

[3] *Correspondance des ingénieurs*, C. 16. Archives du département de Maine-et-Loire. — Dans un rapport du même fonctionnaire au ministre de l'intérieur, daté du 7 germinal an VI (27 mars 1798), on lit : « Nous n'avons aucun fonds disponible pour les travaux publics, depuis près de neuf mois, et vous savez qu'il est dû plus de 250,000 fr. aux entrepreneurs, qui ne peuvent ni ne veulent plus faire d'avances, le plus grand nombre étant ruiné; les ouvriers ne travaillent qu'aux conditions qu'ils seront payés au fur et à mesure de leur travail, de sorte que l'administration de ce département n'est pas moins en peine que moi pour le rétablissement de cette partie du pont. » Il s'agit ici des Ponts-de-Cé, appelés alors

Digitized by Google

que la levée de la Loire courrait l'hiver prochain, je n'ai cessé depuis plus de six mois d'appeler sur elle l'attention du ministre, de l'inspecteur général et même de notre députation, en les priant de la manière la plus pressante de nous faire avoir des fonds pour sa réparation[1]. Vos démarches, non plus que les miennes, n'ayant point eu de succès, je me suis vu dans l'impossibilité absolue de faire à la levée les ouvrages dont je sentais si vivement l'importance. » Quelques jours après, le 29 brumaire (19 novembre), ce fonctionnaire écrivait : « L'ingénieur de l'arrondissement de Saumur vient de m'annoncer que la levée de Loire, vis-à-vis Villemont et Varennes, courait le plus grand danger et romprait infailliblement à la première crue. Vous concevez sans peine que la levée est dans un état très-effrayant, après les atteintes que lui ont portées la débâcle des glaces et la crue extraordinaire qui ont eu lieu l'année dernière[2]. Je n'ai rien pu y faire depuis, puisqu'on n'a mis aucun fonds à cet effet à la disposition de l'administration centrale. »

En 1799, au mois de février, il y eut dans la Loire une forte débâcle, suivie d'une crue qui atteignit dans la partie inférieure de son cours des cotes très-élevées. Un rapport de l'ingénieur de Maine-et-Loire au ministre de l'intérieur, daté du 19 pluviôse an VII (7 février 1799), s'exprime ainsi[3] : « A la suite de la débâcle des glaces dont j'ai eu

---

les *Ponts libres*, dont une partie de la culée du pont Aubin, du côté d'Angers, venait de s'écrouler.

[1] Ce mauvais état des levées était général ; en septembre 1798, les habitants des communes de Saint-Benoît et de Germigny (Loiret) adressaient des plaintes à ce sujet au conseil des Cinq-Cents. (Séance du 21 fructidor an VI.)

[2] Au mois de février 1798, la Loire s'éleva au pont de la Bourse, à Nantes, à 5m,68. (Rapport de M. l'ingénieur en chef Collin.)

[3] *Correspondance des ingénieurs*. Archives du département de Maine-et-Loire,

Digitized by Google

l'honneur de vous rendre compte, est survenue une crue de 6m,20 à Saumur[1]. L'eau flotte sur la levée et passe dessus, dans quelques parties basses; il y a 0m,50 d'eau dans la commune des Rosiers; sur le pont de bois, dit le Pont-Rouge, à Saumur, 6m,16; on l'a chargé autant qu'on a pu, pour empêcher que l'eau l'emporte, mais pas autant qu'on aurait voulu, de peur que le poids ne le fasse écrouler, attendu qu'il est pourri dans toutes ses parties. Je vous avoue que je doute qu'il puisse subsister. L'eau passe aussi sur les ponts de l'Ouest, de Maurille-de-Cez. La Mayenne bouche entièrement les arches des ponts d'Angers. Les maisons qui sont le long de ces ponts, et qui n'y sont contenues que par des pieux en partie pourris, sont submergées de plus de 0m,64. Le vent du sud, qui a soufflé avec impétuosité pendant plus de 40 heures, a fait beaucoup de mal; il élevait les vagues à plus d'un mètre au-dessus de la levée. Heureusement que celui du nord lui a succédé, car sans ce changement les ponts et la levée auraient été emportés. La Loire est dans ce moment *étaux* (en termes de la navigation), c'est-à-dire qu'elle n'augmente plus. Aussi il y a tout lieu de croire qu'il n'arrivera plus d'événement fâcheux[2]. »

Un second rapport, daté du 20 pluviôse (8 février), disait : « Je m'empresse de vous annoncer que nous sommes hors des grands dangers. Les anciens ponts de

---

C. 16. — A cette époque, l'ingénieur Barthélemy présenta au Tribunat un mémoire concernant les inondations, et tendant à provoquer une loi pour laisser aux eaux leur libre cours. (Séance du 1er ventôse an VI-19 mars 1799.)

[1] Bodin avance que la crue du 5 février 1799 avait dépassé de 9 pouces celle des plus grandes crues connues. (*Rech. sur Saumur*, 2e partie, ch. 49.)

[2] A Nantes, la crue fut, le 7 février, de 17 pieds 6 pouces. (*Annuaire de la ville de Nantes pour* 1858).

Digitized by Google

Saumur sont sauvés, notamment le Pont-Rouge, construit en bois, et qu'on ne pouvait pas s'attendre à voir subsister, vu sa caducité. La grande levée de Loire, la levée d'enceinte, celles du Chardonnet et de Belle-Poule, sont conservées ainsi que les vieux ponts libres (Ponts-de-Cé). Heureusement la précieuse vallée d'Anjou n'a pas souffert de cette crue extraordinaire, qui a surpassé de près de $0^m,10$ celle de 1770, la plus haute qu'on ait vu de mémoire d'homme. Dans la partie haute, c'est-à-dire depuis le commencement de ce département jusqu'à Saumur, la levée de Loire menaçait de se rompre en cinq endroits différents; on y a remédié sur-le-champ. Dans la commune des Rosiers, l'eau s'est élevée à $0^m,28$ au-dessus de la chaussée de la levée; au moyen de ce qu'on y a opposé provisoirement un bardeau (ou petite levée), on a empêché l'eau de se répandre dans la vallée. » L'ingénieur donne des détails sur beaucoup d'autres points et termine en faisant connaître les actes de dévouement et de courage.

Toutes défectueuses qu'elles étaient, les levées résistèrent, comme on voit, mais elles subirent des avaries qui les mirent dans une situation telle, qu'on n'osait plus compter sur ces ouvrages pour la défense de la vallée. C'est là grande inquiétude des ingénieurs. « Il est un objet sur lequel, écrivait l'ingénieur de Maine-et-Loire au ministre, le 23 prairial an VII (11 juin 1799), il est bien instant d'appeler votre attention; c'est l'état déplorable de dégradation où sont les levées, dégradation causée par la débâcle des glaces et par la crue prodigieuse des eaux qui en fut la suite. Je ne crains pas d'assurer que pour peu que les eaux soient grandes l'hiver prochain, la levée sera rompue dans plusieurs endroits, et la précieuse

Digitized by Google

vallée dite d'Anjou, sera dévastée. » Quelques jours après, le 2 messidor (20 juin), il entrait dans des détails précis sur cette question; il énumérait les endroits sur lesquels se portaient ses craintes et manifestait de nouvelles alarmes. « Je vous ai déjà peint plus d'une fois l'état de dégradation vraiment inquiétant où se trouvent les levées de la Loire. Je crois devoir revenir encore sur cet objet, parce qu'il est à mes yeux de la plus haute importance et parce que si l'on ne prend, à cet égard, un parti aussi prompt qu'efficace, il en résultera infailliblement les plus grands malheurs. Si les levées subsistent encore en entier, nous le devons à une espèce de phénomène, mais pour n'avoir point été rompues, les bases n'en ont pas moins souffert des atteintes considérables et qu'il est indispensable et pressant de réparer. »

Au mois de mai 1799, une inondation du Loir[1] causa beaucoup de dommages, et l'ingénieur de Maine-et-Loire en donnait avis à l'inspecteur général par un rapport daté du 29 floréal an VII (18 mai 1799), dans lequel il disait : « Je vous informe que les pluies extraordinaires qui sont tombées pendant 48 heures, les 22 et 23 de ce mois, ont causé des dégradations considérables. Le débordement de la rivière du Loir, qui a cru de plus de 5 mètres en 48 heures, a détruit l'espoir de la récolte sur ses deux rives, et ce pays et quelques lieux circonvoisins, ont été ravagés avec une violence dont on a peu d'exemples. »

---

[1] En 1775, le duc d'Estissac avait adressé à l'administration des ponts et chaussées un long mémoire sur les débordements fréquents du Loir. Ve Deuxième partie. Documents, pag. xcii, Pièce 186.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS.

SUITE.)

Fortes crues de la Loire en mars 1801, — 1802, — février 1803. — Détails extraits de la correspondance de l'inspecteur de l'Allier sur plusieurs crues de cette rivière à cette époque. — Débordement de la Loire au mois d'août 1804. — Mémoires présentés au Premier Consul sur les moyens de remédier aux inondations. — État des levées au commencement du XIXe siècle. — Leur description et leur étendue d'après l'ingénieur Lecreulx. — Grandes crues en octobre 1807, — janvier 1809, — janvier 1814, — mars 1817 et 1818. — Débordement du Loir en janvier 1820. — Rupture de la levée de Rigny, en aval de Tours, en 1822. — Forte crue de débâcle sur la Basse-Loire en janvier 1823. — Hauteur des eaux. — Grande inondation de la Loire en décembre 1825. — Ses effets dans les principales localités. — Rapport de M. de Limay, ingénieur en chef du département d'Indre-et-Loire. — Débordement de l'Allier et de ses affluents en décembre 1826. — Grande crue qui en résulte sur la Loire. — Grosses eaux en 1828 et 1829. —Débordement de la Coize, à Saint-Galmier, du Vizezy à Montbrison et du Furens à Saint-Étienne, par suite d'un orage au mois d'août 1834. — Désastres causés par l'Allier en mai 1835. — Élévation du niveau de la Loire. — Forte crue du Cher. — Inondations sur plusieurs points en mai et décembre 1836. — Débordement du Furens, à Saint-Étienne, au mois d'août 1837. — Crues sur la Basse-Loire en février et décembre 1839, — en janvier 1840. — Nouveau débordement du Furens. — Crues de la Loire en janvier, février, octobre et décembre 1841. — Leur niveau sur différents points. — Grande inondation sur la Basse-Loire en janvier 1843, amenée par la Vienne, le Thouet et la Maine. — Ses phases diverses entre Saumur et Nantes. — Cote des eaux. — Saint-Calais submergé en novembre 1843. — Crue extraordinaire du Cher en février 1844. — Débordement de la Loire et de la Maine en juin 1845.

Chacun a encore présents à la mémoire les ravages terribles de la Loire en 1846 et 1856, mais ces inondations ne furent pas les seules qui se produisirent dans notre siècle; d'autres eurent lieu, dont la plupart sont aujourd'hui oubliées, et bien qu'aucune d'elles n'ait atteint les proportions colossales de ces deux grandes catastrophes, elles n'en doivent pas moins être enregistrées par l'histoire. Ce n'est qu'en apportant un soin scrupuleux dans la

Digitized by Google

recherche de ces accidents, quel que soit d'ailleurs leur degré d'importance, que la science pourra tirer parti des observations du passé au profit de l'avenir. La première condition d'une statistique, et le travail que nous avons entrepris n'est guère que cela à proprement parler, c'est d'être complète et exacte. On ne s'étonnera donc pas que nous nous arrêtions sur des faits qui sont loin d'offrir l'intérêt douloureux des événements dont nous avons eu le triste spectacle sous les yeux.

Dans les premières années du XIXe siècle, la Loire éprouva quelques fortes crues; ainsi, en 1801, au mois de mars [1]; en 1802, en février 1803 [2] et en 1804, dans l'été, les eaux furent très-grosses. L'Allier s'éleva également, dans ces mêmes années, au-dessus de son niveau ordinaire; le 17 frimaire an X (8 décembre 1801), l'inspecteur [3] de cette rivière écrivait à M. Cretet, directeur des ponts et chaussées: « La rivière d'Allier, depuis un mois, a constamment été débordée; elle ne baisse que très-faiblement; il est à croire que cette inondation aura causé beaucoup de dégâts, qu'elle aura considérablement endommagé les berges. Lorsque les eaux seront retirées et que le rivage sera abordable, je ferai une visite générale et vous instruirai du mal qu'elle aura fait. J'avais commencé une tournée que j'ai été contraint d'abandonner à cause

---

[1] Le 26 mars 1801, les eaux sont cotées, à Nantes, à 15 pieds 7 pouces. (*Annuaire de la ville de Nantes*, ann. 1858.)

[2] Le 24 pluviôse an XI (13 février 1803), une grande crue de débâcle se fit sentir à Orléans. (V° Lottin, *Recherches sur Orléans*, 2e part., t. IV, pag. 349.)

[3] Un arrêté ministériel du 7 fructidor avait rétabli l'inspection pour la surveillance et l'entretien de la navigation de l'Allier au moyen d'une cotisation payée par le commerce de cette rivière. (Archives de l'Empire. Liasse F^14, 1215, dossier intitulé : *Ancienne cotisation de l'Allier.*)

Digitized by Google

des pluies continuelles et de la hauteur des eaux[1]. » Le 1er nivôse an XI (22 décembre 1802), le même fonctionnaire disait : « Les pluies presque continuelles pendant le mois de frimaire et l'abondance des neiges qui couvrent les bords de la partie haute de l'Allier, m'en ont rendu l'approche impossible ; je n'ai pu, par conséquent, la parcourir pour voir les dégradations qu'a dû occasionner la crue. » Le 16 nivôse (6 janvier 1803), il ajoutait : « La rivière est toujours hors de son lit, la quantité de neige tombée sur nos montagnes fait craindre à sa fonte un débordement extraordinaire et dangereux. »

En germinal et ventôse de l'an XI (mars et avril 1803), il y eut de grandes pluies qui amenèrent des fontes de neige et la débâcle. Au mois d'août 1804, l'Allier éprouva un exhaussement considérable tout à fait extraordinaire dans cette saison. « Les pluies continuent et ne laissent jusqu'à ce moment qu'à gémir sur les ravages qu'elles occasionnent, dit, dans un rapport daté du 17 thermidor an XII (5 août 1804), l'inspecteur de cette rivière. Dans la nuit du 11 au 12, l'Allier a crû d'une manière effrayante ; le torrent a enlevé de dessus le rivage une grande partie de blés ; la rivière a été, pendant toute la journée du 12, couverte de gerbes ; on voyait encore flotter des débris de bateaux venant de la partie supérieure, des planches et des

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F14, 1215.—Tous les fragments de correspondance de l'inspecteur de l'Allier, que nous publions ci-après, sont extraits de cette liasse. On y trouve, daté du 5 floréal an X (25 avril 1802), un *Procès-verbal de visite de tout le cours navigable de la rivière d'Allier, depuis le pont de Fontaine, commune de Brioude, département de la Haute-Loire, jusqu'au Bec-d'Allier, département de la Nièvre.* Cette pièce est signée de l'ingénieur en chef du département de l'Allier ; c'est une sorte d'état de situation de cette rivière avec l'indication des travaux les plus nécessaires à son amélioration.

Digitized by Google

arbres entiers. » Le 2 fructidor (19 août) cet agent rendait compte à M. Cretet des effets désastreux de cette crue. « Depuis que les eaux de l'Allier se sont retirées, je n'ai pas discontinué d'en parcourir les bords : partout j'ai vu plus ou moins de dégradations ; celles qui m'ont le plus frappé, c'est la partie supérieure des Célestins de Vichy, rive droite, où le torrent s'est porté avec une telle violence que le chemin et la berge ont été totalement emportés. Les perrés de Créchy, anciens ouvrages construits par ordre du gouvernement, ont été extrêmement endommagés ; 80 mètres de longueur sur environ 5 de largeur ont été presque détruits, ce qui a occasionné une trouée, et tout le rivage de la partie droite, jusqu'au-dessous de Chazeuil, a été ravagé. »

Cette crue de l'Allier amena dans le niveau de la Loire, jusqu'à Tours, une hauteur qui n'a jamais été atteinte au milieu de l'été ; les eaux s'élevèrent à Gien, à $5^m,55$; à Sully, $5^m.51$; à Orléans, $5^m,20$; à Blois, $6^m,00$[1]. « Le 2 août 1804, dit une histoire de cette ville[2], après une longue sécheresse et un été brûlant, on vit tout à coup la Loire s'élever à 18 pieds ; cette crue insolite fut le résultat de la fonte tardive des neiges qui couvraient les montagnes de l'Auvergne. » Les levées résistèrent, et la crue s'écoula sans conséquences désastreuses ; il en est à peine fait mention dans les papiers du temps.

---

[1] Rapport de M. l'ingénieur en chef Collin. — C'est sans doute par une erreur de chiffre que cette crue est indiquée, à Gien, au 3 août 1803. C'est évidemment 1804. — Une autre observation doit être faite à propos de sa marche : ainsi la date de sa hauteur maximum, qui est marquée à Gien au 3 août, est fixée au 16 à Sully, au 4 à Orléans, et au 2 à Blois. Ces différences pourraient bien provenir d'une fausse interprétation du calendrier républicain, alors en usage.

[2] Bergevin et Dupré, *ouvrag. cit.*, t. I, p. 435.

Digitized by Google

Dans l'hiver de 1805, les eaux débordées de l'Allier firent encore des dommages « J'ai visité les parties où les crues ont fait le plus de ravage, écrit l'inspecteur, le 20 nivôse an XIII (10 janvier 1805), depuis le pont du Château jusqu'à Vichy; beaucoup de terrains ont été emportés sur les deux rives; une infinité d'arbres ont été déracinés par le courant; il ne paraît pas que les eaux doivent baisser; il pleut continuellement. Les parties ensuite les plus maltraitées sont au-dessus des Célestins de Vichy; les dernières crues se sont portées avec une telle violence sur la rive droite que l'enclos des Célestins est en partie cerné par les eaux et la ville menacée d'une submersion prochaine [1]. Cet objet mérite votre attention particulière, ainsi que les anciens perrés de Créchy, de la Ferté et de la Chevrette-d'Apremont; ces anciens travaux d'art se dégradent d'une manière effrayante pour les domaines limitrophes. »

Durant cette période, il est à croire que les inondations sévirent d'une manière calamiteuse, car des mémoires furent adressés au Premier Consul pour lui proposer les moyens de remédier aux malheurs qu'elles occasionnaient [2]. « Le seul remède à tant de dangers, y disait-on, est de réformer les percées des montagnes, de rétablir lès étangs, d'en innover autant que les berceaux des montagnes le

---

[1] A Cusset l'inondation fut également désastreuse.

[2] Ces mémoires, imprimés à Saumur, sans nom d'auteur, sont intitulés : *Moyens proposés tant pour remédier à une foule de malheurs qu'occasionnent les eaux et les glaces de la Loire et de la Vienne, que pour s'assurer divers autres avantages également importants.* In-4 de 8 pages. — *Projet qui, bien qu'il offre les même idées que le mémoire ci-joint, peut néanmoins y servir de suite parce qu'il en présente d'autres très-importantes.* In-4 de 4 pages. Nous avons trouvé ces deux écrits aux Archives du département du Loiret. C. Intendance. *Inondations.*

Digitized by Google

permettront; toutefois, avec les dimensions de hauteur, de force, d'épaisseur et d'autres précautions indiquées, on en ménagerait les chutes pour des moulins à farine, à papeterie, à foulon, à tan, à battre les métaux, à scier les bois; par là, on fournirait les rivières dans les temps de sécheresse, et par la continuité des écoulements à ces époques, on fertiliserait, par la fraîcheur des humidités qu'on leur procurerait, les prés et les champs. » Ménager, dans de vastes réservoirs et dès leurs sources, les eaux de surabondance des fleuves, pour les en fournir dans les moments de sécheresse, tel est le système préconisé dans ces mémoires, idée qu'on a fait revivre de nos jours et qui a rallié le plus de partisans. « De ces bassins, ajoute l'auteur du second mémoire, qu'on fermerait par des chaussées proportionnées, qu'on revêtirait de corps solides et qu'on pourrait enduire de glaise, ainsi que les bassins mêmes, les eaux s'écouleraient habituellement par des radiers placés à la surface des chaussées, mis à leurs extrémités pour les recevoir sans chute par la pente préparée du flanc des montagnes, qu'on consoliderait suffisamment dans ces parties pour parer les éboulements qui encombrent les rivières, et, dans les temps convenables, elles s'échapperaient par de sûres et grosses bondes, qu'on ouvrirait à volonté et qui seraient placées dans les plus bas-fonds des bassins, afin de les mieux vider. » Il y a beaucoup d'analogie, comme on voit, entre ce plan et celui des bassins de retenue ou réservoirs dont on se préoccupe aujourd'hui.

Mais à cette époque, les levées, en ce qui concerne la Loire, étaient considérées comme le seul moyen préservatif contre les débordements du fleuve; cette opinion se perpétua même bien au delà, et il fallut la triste expérience des désastres de 1846 et 1856, pour reconnaître que ces ou-

Digitized by Google

vrages étaient insuffisants et qu'ils n'atteignaient qu'imparfaitement ce but[1]. D'après la description topographique des levées, donnée par l'ingénieur Lecreulx[2], leur étendue n'était pas aussi considérable en 1804 qu'actuellement. « La vallée où coule la Loire, dit-il, a à peu près deux à trois lieues de largeur entre les coteaux qui la bordent, mais on a fait la part des eaux en fixant le lit de cette rivière[3], et en la contenant par des levées qui règnent sur une étendue d'environ 70 lieues de longueur[4].

---

[1] Après la grande inondation de 1846, M. le comte Daru, chargé de présenter à la Chambre des Pairs un rapport sur le projet de loi relatif aux réparations des dommages (séance du 29 juin 1847), s'exprimait en termes catégoriques sur la mauvaise disposition des levées : « Leur construction, disait-il, œuvre de plusieurs siècles, entreprise tantôt par les riverains pour garantir leurs propriétés ou conquérir des alluvions, tantôt par les communes, tantôt par l'État, est irrégulière, défectueuse. Ces ouvrages ne se coordonnent pas entre eux; une rive n'est souvent protégée qu'au détriment de l'autre; quelquefois on ôte au fleuve, d'autres fois on lui laisse trop de largeur. En un mot, ces digues semblent jetées çà et là, en quelque sorte au hasard, selon le libre caprice de chacun. Elles accusent, par leur tracé même, par le choix de leur emplacement, l'absence de toute pensée une et régulatrice. On voit que les riverains, les communes, l'État ont voulu, pour des causes et à des époques différentes, limiter le champ de divagation du fleuve, mais sans agir de concert, sans avoir de système arrêté à l'avance, de projet uniformément suivi. »

[2] *Recherches sur la formation des rivières*, etc. Paris, 1804, pag. 105 et 241.

[3] Entre Briare et Nantes, suivant M. l'ingénieur en chef Collin, la longueur des levées insubmersibles, peut être évaluée aujourd'hui à plus de 522 kilomètres, dont 294 sur la rive droite, et 228 sur la rive gauche. Nous ferons connaître plus en détail leur situation, d'après les documents officiels, lorsque nous parlerons de l'inondation de 1856.

[4] « L'effet de ces digues, dit M. le comte Daru (*Rapport cité*), a été de resserrer le lit du fleuve, qui s'étendait autrefois entre les coteaux de la Sologne et ceux du Gâtinais, et qui avait, par exemple, de largeur, à :

Châtillon.	1,200 mètres,	tandis qu'il n'a plus que	300 mèt.
Gien.	1,500	*id.*	200
Ouzouer	2,500	*id.*	350
Sully.	5,000	*id.*	300
Jargeau	7,000	*id.*	250
Orléans.	3,500	*id.*	280

Digitized by Google

La levée portée sur la rive gauche, entre Sully et Gien, se prolonge, en la côtoyant, jusqu'à l'embouchure du Beuvron, au-dessus de Blois, sur environ 40 lieues de longueur, et a rendu à l'agriculture une vallée fertile, qui a une lieue et demie à deux lieues de largeur. La vallée de Saint-Diez et de Chambord est encore protégée par la même levée régnant sur la rive gauche, tandis que la rive droite présente des bords escarpés au pied d'un coteau, qui peut avoir 15 à 20 mètres d'élévation, et qui s'abaissent en pente vers la Loire. Au-dessous de Blois, ce coteau s'éloigne de la Loire. En sortant de Blois, on trouve le commencement d'une levée qui continue à régner sur la rive droite depuis la sortie de Blois jusqu'au rivage de Rochecorbon, une lieue en avant de Tours, où elle rejoint le coteau; cette partie de levée met à couvert la riche vallée d'Onzain et celle des bords de la Cisse. La levée de la rive gauche, après s'être terminée à l'embouchure du Beuvron, étant interrompue par le coteau de Chaumont et d'Amboise, reprend au-dessous du village de Montlouis, et continue jusques et compris la ville de Tours, qu'elle enveloppe. Au-dessous de cette ville, la levée continue encore sur la rive gauche jusqu'à la dernière embouchure du Cher; mais, sur la rive droite, elle s'étend depuis Tours jusqu'à la rivière de Sarthe, au-dessous du pont de Sorges, sur environ 27 lieues de longueur, et cette levée met à couvert la célèbre et fertile vallée, dite d'Anjou, au-dessus de laquelle les grandes crues de la Loire s'élèvent d'environ 3 mètres. On voit que le lit consacré à la Loire[1] se

---

[1] « On doit considérer dans la Loire trois lits, dit M. l'ingénieur Prus, dans un savant article sur l'*Amélioration de la navigation de la Loire* (*Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1838, 1er sem., pag. 120), celui des basses eaux, celui

Digitized by Google

trouve quelquefois resserré entre deux levées, mais plus souvent entre un coteau et une levée. Je ne parle pas des portions de levées qui se trouvent dans les parties supérieures, soit sur la Loire, soit sur l'Allier, ni de celles qui bordent le Cher. »

Quant à la construction des levées, elle était loin d'offrir alors le même degré de perfectionnement qu'à présent. « Les levées ont depuis 24 jusqu'à 30 pieds de largeur en couronne, dit le même ingénieur, et une hauteur de 20 à 22 pieds au-dessus des plus basses eaux d'été[1]. Elles ont des talus de part et d'autre qui sont réglés à raison d'une fois un quart, ou plus souvent une fois et demie leur hauteur. Dans les parties qui ne sont pas habituellement frappées par les eaux ordinaires, les talus sont simplement revêtus en gazon, et quelquefois par des plantations de saules; mais dans les parties où la rivière coule au pied du talus, ce talus est revêtu d'un perré, qui est formé par une maçonnerie à pierre sèche, qui présente un parement

---

des moyennes eaux et celui des grandes eaux : le premier, bordé par les grèves; le second, par les rives ou chantiers, et le troisième par les coteaux et les digues insubmersibles. La largeur du premier lit varie, dans Maine-et-Loire, de 50 à 150 mètres, et la hauteur de ses bords au-dessus du plus bas étiage, de $0^m,80$ à $1^m,50$; la largeur du second est moyennement de 600 mètres et sa hauteur d'environ $3^m,50$; la largeur du troisième varie de 450 à 6000 mètres et sa hauteur est de $6^m,20$. »

[1] Il est curieux de rapprocher de cette description celle donnée quarante ans plus tard par M. le comte Daru (*Rapport cité*). « Le système défensif de la vallée de la Loire, dit-il, est un rempart de digues insubmersibles, d'une largeur de 6 à 10 mètres en crête, protégées du côté du fleuve par des perrés en pierres sèches, du côté du val par des gazonnements, et d'une hauteur de 6 à 7 mètres au-dessus de l'étiage. Elles commencent là où le fleuve cesse d'être encaissé dans des escarpements naturels, c'est-à-dire aux limites du département de la Nièvre, présentent d'abord de nombreuses solutions de continuité, puis se rapprochent, et enfin, dans le département du Loiret, se succèdent d'une manière à peu près continue jusqu'à Tours. »

Digitized by Google

lisse et bien dégauchi, dont tous les joints de hasard sont exactement perpendiculaires à la ligne rampante du talus; le pied en est défendu par un bâtis de pieux entretenu par des liernes. Enfin, quand le cours principal de la rivière se porte avec force contre ledit talus revêtu de perré, alors, pour le mieux assurer et prévenir les affouillements du pied, on établit des crèches au pied dudit talus, qui forment un empattement horizontal posé à fleur des plus basses eaux. L'expérience confirme la solidité de ces travaux de défense, qui exigent cependant un entretien et une surveillance. Anciennement, ces levées qui forment grande route, avaient beaucoup moins d'élévation, mais elles ont été exhaussées avec le temps pour les mettre au-dessus des plus grands débordements; car lorsque les eaux parviennent à les surmonter, on doit s'attendre à leur destruction. Les levées de la Loire n'ont point de clef de conroy, comme sont les chaussées d'étang, et sont totalement formées avec des terres prises sur les lieux, qui sont des terres légères composées de sable, de limon et de terre végétale. Cette terre est prise à 20 ou 30 toises de distance, et on voit encore presque partout le long des levées les fouilles des terres qui ont servi à les former. »

A ces détails nous ajouterons ceux donnés par Bodin [1], pour bien préciser quel était l'état des levées au commencement de notre siècle : « On commença vers la fin du XVIIe siècle à substituer aux murs en talus qui soutenaient la levée du côté de la Loire, des perrés en pierre de taille de tuf, formant de larges empattements, appuyés à leur extrémité inférieure sur deux rangs de pilotis liés

[1] *Recherches hist. sur Saumur*, 2e part., ch. 49.

Digitized by Google

entre eux par de fortes pièces de charpente[1]. Depuis cette époque, elle s'est élevée presque partout d'environ 3 pieds et a pris chaque année une nouvelle consistance; sa largeur, à la base, est actuellement (1813) de 80 à 100 pieds, et de 18 à 36 sur la voie. Aux abords des villes et des bourgs, on a fait, des deux côtés de la voie, des murs en forme de parapets, qui, en se prolongeant peu à peu, finiront par se réunir et préserver de tout danger les personnes qui voyagent la nuit sur cette belle route[2]. Anciennement, elle se terminait au port de Sorges, et là on était arrêté par l'Authion, qu'il fallait passer dans un bac; mais, en 1732, on a fait cesser cette incommodité en construisant un beau pont de pierre de trois arches, lesquelles se ferment avec des vannes pendant les grandes crues de la Loire, afin de l'empêcher de s'étendre dans la vallée. La longueur de la levée, depuis le coteau de Saint-Patrice jusqu'à la Pyramide, à une lieue d'Angers, où elle finit, est de 37,971 toises, mais celle des perrés en glacis, qui devrait être égale, n'est que de 20,837 toises. »

En octobre 1807[3], la Loire éprouva une forte crue, dont

---

[1] Bodin donne un profil de la levée au XIXe siècle. (*Idem*, planche II.)

[2] Dans l'arrêt du Conseil d'État du 24 février 1788, portant injonction aux propriétaires riverains des levées de la Loire, de planter les bords des levées, du côté des terres, en haies vives, il est dit « qu'elles étaient garnies, dans la majeure partie de leur étendue dans la Généralité de Tours, du côté de la rivière, de banquettes de terre et même de parapets en maçonnerie en moellon. »

[3] M. l'ingénieur Vallès cite cette crue de la Loire parmi les sept qu'il place dans notre siècle, savoir : 1804, 1807, 1810, 1823, 1825, 1841 et 1846. En général, les dates qu'il avance, à l'appui de sa théorie d'une régularité numérique dans les inondations de nos grands fleuves, et qu'il évalue à douze en moyenne par siècle, sont loin d'être exactes. Il laisse de côté des crues importantes, tandis qu'il en relate d'autres moins considérables ou même relativement insignifiantes. V^e ses *Études sur les inondations, leurs causes et leurs effets*, etc. Paris, 1857, 1 vol. in-8, pag. 308.

Digitized by Google

nous n'avons pu retrouver aucune cote précise[1], et au commencement de 1809, elle s'éleva, à Nantes, à une hauteur qui la fit déborder sur plusieurs points. Une lettre, écrite de cette ville, le 17 janvier, disait[2] : « Après la neige, les glaces, les vents de tempête, nous avons ici les grandes eaux. C'est une calamité nouvelle pour notre cité. On batèle sur tous nos quais[3], dans toutes nos rues basses. Hier matin, le Loiromètre du pont de la Bourse marquait 16 pieds 10 pouces[4]. »

Le 21 janvier 1814, une crue s'éleva, à Saumur, à $5^m,62$, et à Saint-Florent, à $5^m,02$[5]. Le 10 mars 1817, la hauteur de la Loire était, à Saumur, de $6^m,01$, aux Rosiers, de $6^m,68$, à Ingrandes de $5^m,27$ et à Saint-Florent de $5^m,09$[6]. En 1818, également au mois de mars, le 14, les eaux parvinrent à peu près au même niveau ; elles sont marquées dans ces localités[7] à $5^m,93$, $6^m,59$, $5^m,33$ et $5^m,13$. A Nantes, la Loire submergea les quais et plusieurs rues adjacentes[8].

---

[1] En 1808, une crue de la Loire est cotée à Nantes à 16 pieds 11 pouces. (*Annuaire de la ville de Nantes*, ann. 1858.)

[2] *Moniteur* du 23 janvier 1809.

[3] Le quai qui longe la Loire, à Nantes, était alors en construction ; l'Empereur en avait ordonné l'établissement, à son passage dans cette ville, au mois d'août 1808 ; avant cela, les eaux venaient battre la forteresse. La Bourse date de la même époque ; assise sur les murs que baignait la Loire, il fallut, pour faire le quai, prendre sur le lit du fleuve. Quant au quai de la Fosse, il ne remonte qu'à 1755.

[4] La cote du 16 janvier 1809, donnée par M. l'ingénieur Collin, est de $5^m,49$.

[5] Rapport de M. l'ingénieur en chef Collin.

[6] *Idem*.— On lit dans les *Registres des actes de la mairie de Montlouis pour l'année* 1817 (séance du 12 mai) : « La varenne d'Hussault est d'un grand rapport, mais elle éprouve des accidents très-fréquents par les inondations de la rivière de la Loire ; ces inondations proviennent de ce qu'au lieu appelé la Pointe, à l'extrémité de la Varenne, sur le territoire de Hussault, les eaux filtrent à travers la levée ; pour remédier à ces inconvénients, il est nécessaire de s'adresser à l'administration supérieure. »

[7] Rapport de M. l'ingénieur en chef Collin.

[8] *Journal des Débats* du 20 mars 1818.— Cette crue s'était fait sentir violemment à Sancerre. (*Idem* du 26 mars.)

Digitized by Google

Le 20 janvier 1820, une inondation du Loir est constatée en ces termes dans les journaux[1] : « Plusieurs quartiers de la ville de Vendôme sont à 7 pieds sous les eaux. Le courant entraîne des débris qui attestent des ravages considérables. Le pont des Roches, situé sur la grande route de Vendôme à Montoire, a eu trois de ses arches emportées. Depuis trente ans, les eaux n'étaient pas montées à une pareille élévation. »

En 1822, une forte crue de la Loire causa la rupture de la levée vis-à-vis de Rigny, et cette commune fut inondée[2].

En 1823, une crue considérable de débâcle se fit sentir dans la Basse-Loire. Elle commença, à Orléans, le 8, vers 4 heures de l'après-midi, où elle causa peu de dégâts[3]. Il n'en fut pas de même à partir de Blois. « Le 3 janvier 1823, la débâcle et le dégel produisirent dans cette ville[4] une crue de 17 pieds ; la rupture du déchargeoir donna de grandes inquiétudes pour le faubourg de Vienne. De mémoire d'homme, l'inondation ne fut aussi longue, car, pendant dix jours, la Loire se maintint entre 14 et 17 pieds, et les quartiers bas demeurèrent submergés sans interruption. »

A Tours, l'inondation se montra également funeste ; le journal de cette ville publiait les lignes suivantes[5] : « L'élévation rapide et simultanée des eaux de la Loire, du

---

[1] *Moniteur* du 26 janvier 1820.

[2] *Tableaux chronologiques de l'histoire de Touraine, publiés sous les auspices de la Société archéologique de Tours.* Tours, 1841, in-4.

[3] *Journal du Loiret* du 11 janvier 1823.

[4] Bergevin et Dupré, *Hist. de Blois*, t. I, p. 436.

[5] *Journal d'Indre-et-Loire* du 15 février 1823. — Du 19 décembre 1822 au 8 février 1823, il y eut deux débâcles sur la Loire, dont la dernière amena cette crue extraordinaire. Un rapport très-circonstancié de M. Cormier, alors in-

Digitized by Google

Cher, de l'Indre et de la Vienne, ont produit de grands ravages dans l'île Saint-Martin, partie basse des communes de Bréhémont, de Rigny, de la Chapelle-Blanche et de de Huismes. Dans cette crue effrayante, les eaux se sont élevées presque subitement à 9 pouces plus haut qu'en 1789. Elles ont passé sur une grande partie des levées et banquettes de cette île, y ont fait des brèches considérables, dont l'une, vis-à-vis le château d'Ussé, a plus de 150 toises d'étendue. Il s'est formé dans différents endroits des courants d'eau qui ont déjà emporté ou fait écrouler 17 maisons, creusé ou sablé des terrains précieux. »

Cette coïncidence des crues des affluents de la Loire, en amont de Saumur, amena, dans la partie d'aval, une hauteur d'eau, qui est ainsi cotée à la date du 1er février : à Saumur, 6m,06; aux Rosiers, 6m,66; à Montjean et à Ingrandes, 5m,41; à Saint-Florent, 5m,24; le 2 février, à Ancenis, 6m,21; le 3, à Nantes, 5m,90 [1].

Au commencement du mois de décembre 1825, plusieurs jours de pluie consécutive firent enfler simultanément les nombreux ruisseaux dont sont formés les affluents de la Loire, dans le Charolais [2], et le niveau du fleuve en éprouva,

---

génieur en chef du département, en fait connaître toutes les phases. (Archives d'Indre-et-Loire, *Ponts et chaussées. Navigation intérieure.* An XII à 1823.)

[1] Rapport de M. l'ingénieur en chef Collin. — M. l'ingénieur en chef Lemierre, dans son *Atlas de la Loire* (Mss. Bibl. de l'École des ponts et chaussées), fixe la hauteur des eaux, à l'échelle de la Bourse, à Nantes, à 5m,94, et l'inspecteur divisionnaire Goury (*Tableau des anciennes crues de la Loire*) indique, pour la crue de 1823, dans cette ville, la cote 6m,90, sans date précise. C'est sans doute par erreur de chiffre. — V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. XCVI, Pièce 187, *Tableau synoptique des hauteurs maxima des crues de la Loire ayant dépassé 4 mètres sur un ou plusieurs des points principaux de son cours de 1823 à 1860.*

[2] Au XVIIIe siècle, les crues de la Loire étaient, pour les populations de ces contrées, une véritable calamité. Courtepée, *Description du duché de Bourgogne*,

Digitized by Google

à Digoin, un exhaussement qui dépassa celui de 1790[1]. Là, fut le point de départ d'une crue très-considérable qui se manifesta dans toute l'étendue de la Loire, par suite d'une augmentation à peu près générale de tous ses affluents. A Nevers, dans la nuit du 6 au 7 décembre, les eaux s'élevèrent à 15 pieds en moins de 6 heures, et elles parvinrent jusqu'à 6m,10, ce qui amena la submersion de quelques parties de la ville[2]. Le 8 décembre, leur maximum de hauteur fut, à Briare, de 5m,43; à Gien, de 6m,02; à Sully, de 5m,80; à Châteauneuf, de 5m,82; à Orléans, de 5m,98[3]. Les effets de l'inondation dans cette ville et aux environs sont ainsi rapportés[4] : « Jeudi, 8 décembre, à 6 heures du matin, la rivière commença à croître si rapidement qu'en 15 heures, elle avait augmenté de 11 pieds;

---

t. III, p. 79, dit à ce sujet, en parlant du Brionnais, limitrophe du Charolais : « Si le voisinage de la Loire est favorable au commerce, elle fait acheter bien cher cet avantage aux riverains, par les fréquentes inondations dont elle couvre leurs terres. Elle se précipite des Cévennes et des montagnes du Forez avec une extrême rapidité, et roule ses eaux avec tant d'inconstance, qu'elle se creuse un lit aujourd'hui à la distance d'un demi-quart de lieue du canal où elle coulait hier. Partout elle laisse un gravier stérile ou de profondes ravines qui se remplissent d'eau à la fonte des neiges ou au temps des grandes pluies. Des champs ainsi ruinés ne se cultivent plus, ou s'ils se rétablissent un peu, lorsque la rivière se retire, ce n'est qu'après avoir rendu inutiles ces campagnes pendant plusieurs années. »

[1] *Mémoire sur les réservoirs d'alimentation des canaux et notamment sur ceux du canal du Centre*, par M. Vallée, ingénieur en chef. (*Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1833, 1er semest., p. 266). Les déversoirs de l'étang du Plessis s'étant obstrués, les eaux firent une trouée et inondèrent le pays environnant.

[2] *Moniteur* du 15 décembre 1825.

[3] Rapport de M. l'ingénieur en chef Collin.

[4] *Journal du Loiret* du 11 décembre 1825. — Le 8 décembre, on lit dans cette feuille : « La Loire a crû cette nuit avec une telle rapidité, qu'on n'a pas eu le temps de prendre aucune précaution. » Le service de la Loire, tel qu'il est organisé aujourd'hui, permet d'annoncer les crues, à l'avance, par le télégraphe électrique. C'est un grand progrès dans l'intérêt de la navigation et des riverains, qui n'ont plus ainsi à redouter d'être surpris sans moyens de défense.

Digitized by Google

elle augmenta encore d'un pied et demi en 9 heures; elle avait alors atteint une élévation de 18 pieds et demi au-dessus de l'étiage du pont; parvenue à cette hauteur, elle était devenue un immense torrent, qui déborda la jetée de Saint-Pryvé, et remplit en même temps le bassin du Loiret, de sorte qu'en peu d'heures ces deux rivières se joignirent, et tout le territoire situé entre elles ne forma plus qu'un grand lac. Les communes de Saint-Pryvé, de Saint-Hilaire, de Saint-Mesmin, et une partie de celle d'Olivet, furent couvertes de plusieurs pieds d'eau; les moulins du Loiret en eurent même jusqu'au second étage. Enfin, le vendredi 9, à 8 heures du matin, les eaux commencèrent heureusement à baisser. Les pertes causées par ce désastreux événement furent incalculables [1]; pendant 36 heures le fleuve a charrié une quantité prodigieuse de débris de toute espèce et de toutes sortes d'objets. »

Le val de Baule, en amont de Beaugency, et celui de Tavers, en aval de cette ville, furent en grande partie inondés [2]. A Blois, le 9 décembre, la crue atteignit $6^{m},05$ [3]. « La levée de la rive droite aux environs de Ménars, aurait été submergée et probablement emportée, si les riverains ne se fussent empressés de l'exhausser pendant la nuit. On craignit aussi la rupture des Ponts-Chartrains, mais quelques travaux de consolidation, exécutés à la hâte par les militaires de la garnison, prévinrent ce mal-

---

[1] Des souscriptions furent ouvertes à Orléans pour secourir les victimes. — Une ordonnance du Roi accorda, sur les fonds de non-valeur, 25,000 fr. pour être employés en remises et modérations de contributions en faveur des inondés. Charles X et la famille royale leur allouèrent, en outre, des fonds sur leur cassette. (*Moniteur* du 5 janvier 1826.)

[2] Lorin de Chaffin, *Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency*, 2 vol. in-12, 1859, t. I, p. 345.

[3] Rapport de M. l'ingénieur en chef Collin.

Digitized by Google

heur[1]. » Un rapport de M. de Limay, ingénieur en chef du département d'Indre-et-Loire, fait connaître en détail les circonstances de la crue et ses résultats, par rapport aux levées, dans l'étendue de sa circonscription[2]. Suivant ce rapport, les rues basses d'Amboise et une grande partie de la ville furent inondées; les eaux s'y élevèrent le 9, à $6^m,44$, tandis que le 10, au matin, à Tours, elles ne montèrent qu'à $6^m,20$; on craignit un instant la submersion du quai des Trois-Barbeaux et de la partie basse de la ville, mais on échappa à ce danger. Au-dessus et au-dessous de Tours, les eaux surmontèrent les levées sur quelques points et trois brèches s'ouvrirent dans celle de Ripuanne, comme en 1823. M. de Limay termine son rapport en démontrant la nécessité de donner suite à la proposition déjà faite par M. l'ingénieur Cormier, d'exhausser les levées. Le 11 décembre, le niveau de la Loire fut, à Saumur, de $5^m,55$, aux Rosiers, de $6^m,09$, tandis qu'à Nantes, à l'échelle du pont de la Bourse, il ne s'éleva qu'à $4^m,94$.

En 1826, encore au mois de décembre, la Loire subit une crue assez élevée par suite de l'exhaussement de l'Allier[3]. Le 7 décembre, la Dore, qui se jette dans cette rivière, déborda avec intensité ainsi que ses affluents, la Durolle

---

[1] Bergevin et Dupré, *Hist. de Blois*, t. I, p. 436. La crue est cotée dans cet ouvrage à 19 pieds 3 pouces.

[2] V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. C, Pièce 188. — Il fut publié, à l'occasion de cette inondation, une instruction du Conseil d'agriculture qui contient d'utiles renseignements. Nous en donnons le texte DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CIV, Pièce 189.

[3] « Le débordement simultané de la Loire et de l'Allier a occasionné dans l'arrondissement de Saint-Amand (Cher) de grands ravages et des pertes considérables. La levée d'entre le Bec-d'Allier et Givry a crevé en trois endroits différents. La digue qu'on venait de reconstruire au Poids-de-Fer a pareillement été enlevée. » (*Moniteur* du 9 janvier 1826.)

Digitized by Google

notamment. Une lettre, écrite de Clermont-Ferrand, le 13 décembre, disait[1] : « La fonte subite d'une énorme quantité de neige opérée par les dernières pluies, a occasionné la crue dont une partie des arrondissements de Thiers et d'Ambert vient d'être victime. Les pertes immenses qu'a éprouvées la ville de Thiers ne sont pas malheureusement les seules qu'on ait à déplorer; plusieurs autres communes des environs, entre autres celles de Compière, de Villore-Ville, de Saint-Rémy et de Peslières, situées sur la même ligne, ont cruellement souffert de l'inondation des 6 et 7 de ce mois, qui a étendu ses ravages jusques et au delà de la ville d'Ambert. Tous les ruisseaux étaient sortis de leur lit et la rivière de la Dore couvrait une immense plaine. Le ruisseau la Portelle, qui longe le boulevard du nord de la ville d'Ambert, a été arrêté dans son cours dès les premiers instants du débordement et les eaux se sont répandues dans les maisons du faubourg et y ont causés de grands dégâts. D'autres communes du même arrondissement ont éprouvé des pertes. On mande de Thiers que la Dore tend à se former un nouveau lit. L'administration s'occupe en ce moment des travaux ordonnés pour opposer des digues à cette rivière, afin de lui faire suivre son cours ordinaire et éviter par là de nouveaux ravages. »

Les eaux de la Loire supérieure, au-dessus du Bec-d'Allier, étant aussi très-gonflées, il en résulta, à Orléans, une crue de plus de 5 mètres, qui inspira quelques inquiétudes. « Depuis plusieurs jours, dit le journal de cette ville, la Loire a cru considérablement[2], et continue à grossir d'une manière effrayante. Hier, samedi, elle mon-

---

[1] *Moniteur* du 19 décembre 1826.

[2] *Journal du Loiret* du 10 décembre 1826.

Digitized by Google

tait de plus d'un pouce par heure, et, dans la soirée, plusieurs parties des quais et quelques rues basses qui les avoisinent étaient déjà inondées. La rivière a encore crû de plus de 2 pieds cette nuit. Elle charrie une quantité considérable de pièces de vin et des débris de toute espèce. » Quelques jours après la même feuille disait[1] : « La crue de la Loire s'est arrêtée fort heureusement dimanche dans la matinée et depuis ce temps les eaux n'ont cessé de décroître. Elles étaient parvenues à 15 pieds et demi au-dessus de l'étiage du pont, 3 pieds de moins que lors de l'inondation du 8 décembre 1825. » A Blois, la hauteur de l'eau, le 11 décembre, fut de $5^{m},05$. A Tours, la crue fut aussi très-forte. On écrivait de cette ville, le 14 décembre[2] : « La Loire vient d'éprouver une crue extraordinaire occasionnée par les pluies continuelles qui ont eu lieu depuis un mois. On a craint un moment que plusieurs communes n'éprouvassent les mêmes malheurs dont elles furent affligées, l'année dernière, à la même époque. Aujourd'hui, toutes les craintes ont cessé et tout annonce que la Loire rentrera bientôt dans ses limites ordinaires. » A mesure que la crue s'écoulait, elle diminuait sensiblement, de manière que la Basse-Loire s'en ressentit à peine, le Cher, l'Indre, la Vienne n'ayant éprouvé aucun exhaussement.

Des crues assez fortes, mais tout à fait inoffensives, eurent lieu, sur la Loire, en 1828 et 1829. « Une estafette, expédiée de Nevers à Tours, le 1er février, dit une note officielle[3], a fait connaître que les départements que la Loire traverse, sont menacés d'une crue extraordinaire, les eaux

---

[1] *Journal du Loiret* du 14 décembre.
[2] *Moniteur* du 20 décembre 1826.
[3] *Idem* du 14 février 1829.

Digitized by Google

s'élevant de 6 pieds par heure. Leur hauteur, sous le pont de Tours, était, le 2 février, à sept heures du matin, de 11 pieds. »

En 1834, un orage affreux fit subitement croître la petite rivière de Coize[1] de 30 pieds, dans la nuit du 26 au 27 août[2]; ce débordement fit à Saint-Galmier d'immenses ravages. Les autres cours d'eau, dans ces contrées, éprouvèrent, par la même cause, un exhaussement extraordinaire; le Vizezy inonda Montbrison, et le Furens se montra d'une violence désastreuse à Saint-Étienne[3].

Au mois de mai 1835, les eaux débordées de l'Allier occasionnèrent, dans le département du Puy-de-Dôme, beaucoup de dommages. A Coudes, elles atteignirent $5^m,97$[4]. Cette crue en amena une sur la Loire, dont le maximum fut à Digoin de $4^m,79$ et à Orléans, le 2 juin, de $5^m,02$. A Blois, elle rompit le déchargeoir, submergea le val de Vienne et de Chailles, et causa des dégradations aux Ponts-Chartrains[5]. A Tours, le 4, la crue fut de $5^m,45$. Une grande crue eut lieu aussi sur le Cher, et ses conséquences furent non moins graves. Le gouvernement vint au secours des victimes de ces inondations[6], qui se renouvelèrent l'année suivante[7].

---

[1] Affluent de la Loire au-dessus de Montrond.

[2] V° les relations de ces inondations dans le *Journal des Débats* des 2, 3, 4 et 6 septembre 1834.

[3] *Moniteur* du 10 septembre 1834.—V° Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, t. I, p. 28.

[4] Monestier-Savignat, *ouvrag. cité*, pag. 84. A Moulins, la cote maximum ne fut que de $4^m,42$.

[5] Bergevin et Dupré, *Hist. de Blois*, t. I, pag. 436.

[6] Par décision du ministre du commerce, des allocations furent accordées aux départements les plus maltraités, savoir : Loire, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme, Cher, Loir-et-Cher, Loiret. (V° le *Moniteur* des 8, 9, 10, 12 et 30 juin 1835.)

On lit dans le *Moniteur* du 10 mai 1836 : « Les nouvelles des départements

Digitized by Google

Le 8 mai 1836, on écrivait de Nevers[1] : « La Nièvre s'est élevée à une hauteur qu'on n'avait pas vu de mémoire d'homme. La Loire a beaucoup grandi, mais la crue de la Haute-Loire a été moins forte qu'on ne le supposait. » A Cosne, le quartier bas de la ville fut inondé par le débordement de la Loire et du Nohain ; cette rivière submergea entièrement la petite ville de Donzy[2]. Le Cher exerça de grands ravages dans les environs de Saint-Amand[3], et il y eut, à Bourges, une crue extraordinaire de l'Auron. Une lettre de cette ville, du 7 mai, disait[4] : « Le 5, à 6 heures du matin, les eaux étaient tellement hautes, que les caves et les maisons des rues des Ponts-de-Paris et du Cheval-Blanc étaient inondées. Le torrent brisa la Porte-aux-Voies. Le canal du Berry a crevé dans différents endroits. Dans la journée d'hier la rivière le Colins[5] a aussi débordé. Tous les prés, marais et jardins environnant les quartiers Saint-Bonnet et Saint-Pryvé sont inondés. La Marmande[6] a causé aussi de grands dégâts. »

On écrivait de Moulins-Engilbert[7] : « La nuit du 3 au 4 mai a été une nuit de désolation pour notre ville, située au bas des montagnes du Morvan et au confluent de deux rivières[8]; la fonte des neiges, tombées en si grande

---

nous entretiennent de la crue continuelle des eaux et de plusieurs désastres, suite d'inondations. »

1 *Journal des Débats* du 10 mai 1836.

2 *Idem.*

3 *Idem* du 9 mai.

4 *Idem* du 10 mai.

5 Un des petits affluents de l'Auron, à Bourges.

6 Petite rivière qui se jette dans le Cher, au-dessous de Saint-Amand.

7 *Journal des Débats* du 10 mai 1836.

8 Le Gaza et le Guignon, dont la réunion forme la petite rivière de Moulins-Engilbert, qui se jette dans l'Aron, affluent de la Loire, au-dessous de Decize.

Digitized by Google

abondance la veille et l'avant-veille, a occasionné une crue d'eau telle que, de mémoire d'homme, on n'en avait vu une aussi forte. Il était une heure bien avancée dans la nuit quand le danger se manifesta. L'eau arriva avec tant de violence qu'elle renversa, en plusieurs endroits, des pans de muraille pour se frayer un passage à travers les maisons. Cette scène désolante dura pendant près de deux fois vingt-quatre heures. » La Loire s'éleva à Orléans à $4^m,25$, à Tours à $4^m,90$, à Saumur à $5^m,20$, et à Nantes à $4^m,65$.

Au mois de décembre suivant, l'abondance des pluies amena encore des inondations, mais circonscrites dans certaines localités. Le 8, à Aubigny, les eaux de la Nère[1] grossirent considérablement. On écrivait de cette ville[2] : « La crue est survenue instantanément. Dans quelques instants, les gros murs de la ville, du côté de l'ouest, furent renversés. La violence des eaux était telle qu'elles entraînèrent tout ce qui se trouvait sur leur passage; la rue du Château, conduisant à la route de Sancerre, fut creusée à une profondeur de plus de 6 pieds. Des maisons furent renversées. Bientôt la rue de la Chaussée ne présenta plus qu'un amas de décombres. Plusieurs maisons de la rue du Prieuré ont éprouvé des dommages considérables. Presque toutes les marchandises de la rue du Charbon, de la place du Marché, dont les maisons ne sont habitées que par des commerçants, ont été perdues. Dans plus de cent maisons, l'eau est montée à plus de 4 pieds; dans d'autres, elle a atteint 10 pieds. Tous les ponts en bois ont été emportés; un pont en pierre est presque dé-

[1] Petit affluent de la Sauldre, laquelle se jette dans le Cher, au-dessous de Selles.
[2] *Moniteur* du 24 décembre 1836.

Digitized by Google

truit. Le chiffre des pertes éprouvées ne saurait être moindre de 200,000 francs. »

Les journaux publiaient les nouvelles suivantes[1] : « L'eau a envahi plusieurs rues d'Angers et de Laval ; toutes les caves de la rue Val-de-Mayenne en sont remplies. A Nantes, tous les prés environnant la Loire sont submergés. Au Mans, on ne se souvient pas avoir vu tomber autant d'eau. La Sarthe est en pleine inondation ; depuis quatre jours, elle ne cesse de croître, et se trouve aujourd'hui à plus de 8 pieds au-dessus de son niveau ordinaire. L'eau passe par-dessus les piles du barrage du Greffier et couvre les champs qui se trouvent le long du canal. » Néanmoins, la Loire se ressentit peu de ces crues partielles ; sa hauteur maximum fut de 3^m à Orléans, de $3^m,50$ à Tours, de $4^m,40$ à Saumur, et de $3^m,50$ à Nantes, niveau tout à fait insignifiant par rapport aux inondations.

En 1837, le 14 août, un débordement violent du Furens, à la suite d'une pluie torrentielle, causa à Saint-Étienne beaucoup de dommages. Une lettre de cette ville, du 16, disait[2] : « Le lit du Furens, cent fois trop étroit pour contenir les eaux, qui, se précipitant des montagnes, roulaient devant elles toutes sortes de débris, fut bientôt rempli. Bientôt aussi les débris entraînés s'arrêtèrent devant les arches des ponts et causèrent l'inondation instantanée, la submersion immédiate de la ville. Depuis la Badouillère et en suivant par la place Royale, la rue de la Comédie, la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue Gérentet, la place Marengo, etc., la ville offrait l'as-

---

[1] *Journal des Débats* du 5 décembre 1836.

[2] *Moniteur* du 22 août 1837. — Le Ministre du commerce alloua un secours de 11,000 fr. pour les victimes de cette inondation. (*Idem* du 6 septembre.)

Digitized by Google

pect d'une vaste rivière ou d'une cité construite sur l'eau. A peine les eaux commençaient-elles à s'écouler, qu'une recrudescence de la crue se fit sentir; la pluie recommença à 8 heures et demie avec une nouvelle violence, et l'inondation arriva plus furieuse, chassant devant elle des flots plus rapides et plus nombreux que la première fois. Bien des rues qui n'avaient pas été submergées furent envahies par ce torrent. Les eaux grossirent sans cesse jusqu'à minuit passé. Voici deux fois en trois ans qu'une épouvantable catastrophe désole Saint-Étienne et l'arrondissement. Ce terrible événement, qui peut se renouveler toutes les années, nous fait émettre un vœu : c'est que le gouvernement envoie dans notre ville des ingénieurs étudier le système des constructions souterraines que parcourt le Furens dans la ville. Ne vaudrait-il pas mieux que cette rivière, qui devient si souvent un fléau dévastateur, parcourut la ville sur deux lignes parallèles et découvertes? Nous craignons que les voûtes sous lesquelles s'engouffrent les eaux soient, par suite d'une construction vicieuse, la cause de ces malheurs. »

En 1839, aux mois de février et de décembre, deux fortes crues se firent sentir sur la Basse-Loire; la première, dont le maximum ne fut que de $3^m,74$ à Orléans, s'éleva, à Tours, à $4^m,30$; à Saumur, à 5 mètres, et à Nantes, à $4^m,65$. La seconde ne dépassa pas $4^m,20$, à Saumur, tandis qu'elle parvint à $5^m,20$, à Nantes. On écrivait de cette ville, le 29 décembre [1] : « Les eaux augmentent à chaque instant; l'Erdre et la Loire sont sortis de leur lit. L'Erdre couvre la chaussée de Barbin, rive gauche, au bas du cours Saint-André;

[1] *Moniteur* du 2 janvier 1840.

Digitized by Google

sur la rive droite, il a submergé le petit Versailles. Il a couvert d'eau le quai du Marais et la rue de la Clavurerie. La Loire a couvert presque tout le quartier de la Madeleine. La Maison-Rouge est dans l'eau. A l'île Feydeau, le quai Duguesclin est couvert d'eau jusqu'aux maisons, où on arrive en bateau. Le passage du pont de la Bourse au pont Maudit est submergé. Le quai Brancas et la place du Commerce sont également envahis. Au quai de la Fosse, l'eau a dépassé les arbres. »

En janvier 1840[1], une nouvelle crue se manifesta de nouveau dans ces deux villes, à la hauteur de $4^m,63$ et de $5^m,08$; mais au mois de novembre de la même année, alors que le Rhône et la Saône jetaient la ruine et la dévastation sur leurs rives, la Haute-Loire éprouvait une crue dont le maximum fut, à Digoin, de $4^m,58$. Le Furens déborda encore avec une violence et une rapidité torrentielles, et Saint-Étienne, comme en 1834 et 1837, vit les eaux se répandre sur ses quais et dans ses rues, en franchissant le parapet du pont. La Loire submergea quelques parties d'Andrezieux. Les communications sur le chemin de fer de Roanne furent un instant interrompues. Le niveau de cette crue ne fut, à Orléans, que de $3^m,89$, mais il augmenta un peu plus à Tours et à Saumur, où il fut de $4^m,12$ et de $4^m,40$, pour s'abaisser à Nantes à $3^m,95$.

Pendant l'année 1841, quatre grandes crues eurent lieu sur la Loire, mais sans causer de dommages notables. En janvier, les eaux s'élevèrent à Saumur, à $4^m,70$; à Nantes, à $4^m,99$. En février, elles se montrèrent très-hautes sur le

---

[1] L'*Annuaire du département d'Indre-et-Loire* (ann. 1858) indique, à cette date, une crue de $6^m,94$ sur la Vienne, mais les documents officiels n'en font pas mention, pas plus que d'une autre très-élevée qui eut lieu en 1842.

Digitized by Google

cours entier du fleuve[1], 4m,68 à Digoin, 4m,79 à Orléans[2], 4m.94 à Tours, 4m,65 à Saumur et 4m,21 à Nantes. Au mois d'octobre, les cotes, dans les mêmes villes, furent de 4m,18, 3m,75, 4m,20, 4m,30 et 3m,55. Enfin, au mois de décembre, la Loire, à Saumur et à Nantes, s'éleva jusqu'à 4m,70 et 5m,38.

En 1843, la Basse-Loire fut cruellement éprouvée, entre Saumur et Nantes particulièrement[3], la crue provenant de la Vienne[4], du Thouet et de la Maine. Après un automne excessivement orageux et pluvieux, l'hiver commença sous les mêmes influences météorologiques, et le 10 janvier, on constata un accroissement rapide de ces cours d'eau. Le Thouet et la Loire étaient débordés de toutes parts aux environs de Saumur[5]; le 14, un vent très-violent du sud-ouest poussait les vagues contre les levées; le 15, les rivières grossirent encore, et le 16, la Loire marquait, à l'échelle du pont Cessart, 6m,20. A dix heures du soir, sur divers points, elle couvrait le quai de Limoges. La

---

[1] Le 18 février, quelques quartiers de Roanne furent submergés. V° *Moniteur* du 27 février 1844.

[2] Le 22 février, la Loire couvrait le quai de la Poterne et une partie de la rue Pierre-Percée, à Orléans. (*Idem.*)

[3] Cependant la hauteur des eaux à Tours et à Blois inspira un instant quelques craintes. On écrivait de Tours, le 17 janvier : « La crue de la Loire a continué hier et avant-hier; le 16, à 4 heures du soir, l'eau marquait à l'échelle du pont 4m,33; l'inondation s'est déjà manifestée dans les quartiers bas. » (*Moniteur* du 20 janvier 1843.) — « Depuis samedi 14, dit une lettre de Blois, la Loire croît de manière à donner de sérieuses inquiétudes. Lundi, elle avait atteint, à l'étiage du pont 4m,33, mais hier, elle était redescendue à 3m,66. Depuis cette nuit, elle recommence à croître, et ce soir elle atteint 4 mètres. » (*Idem* du 21 janvier.)

[4] La hauteur maximum de cette rivière fut, à Châtellerault, de 5m.40. Le Cher, à Saint-Aignan, ne s'éleva qu'à 3m,88.

[5] V° *l'Écho saumurois* du 15 au 20 janvier 1843.— Une relation de cette inondation se trouve à la suite de la réimpression faite, en 1843, du *Déluge de Saumur* de Bourneau.

Digitized by Google

rue de la Tonnelle, déjà submergée, déversait ses eaux dans le quartier du Puits-Neuf, de la rue Saint-Jean, des Anciennes Messageries et de la Porte-Neuve. Vers minuit, le Thouet rompit ses digues en trois endroits. Vis-à-vis la maison servant de dépôt aux poudres civiles, il s'ouvrit une brèche de 20 à 25 mètres. Peu de temps après, la levée de la Loire, au nord de l'École de cavalerie, fut ouverte dans une longueur de plus de 100 mètres [1], et en moins d'une demi-heure, la ville fut envahie par des eaux torrentielles qui renversèrent les murailles de tous les jardins.

Le 17 janvier, la Loire parvint à $6^{m},70$, et l'eau, dans plusieurs rues, s'éleva à 2 et 3 mètres, notamment à la Porte-Neuve, sur la place du Petit-Thouars, et dans tout le

---

[1] Les dommages causés aux levées sont appréciés en ces termes, dans le *Compte rendu de la situation des travaux au 31 décembre* 1843 (Ministère des travaux publics. Administration des ponts et chaussées. Imprimerie impériale, 1844, in-4, p. 151) : « Les levées insubmersibles, qui délimitent le lit d'écoulement des grandes crues et mettent les vallées à l'abri des irruptions de la Loire, ont eu à supporter, dans les journées des 17, 18 et 19 janvier 1843, les plus rudes épreuves. Pendant ces journées, les eaux ont atteint, sur la partie du cours du fleuve qui s'étend en aval du confluent de la Vienne, la plus grande élévation qui ait été signalée depuis la crue mémorable de 1711. De grands dommages ont eu lieu. Les quartiers bas de Nantes et d'Angers, et la ville de Saumur tout entière, ont été envahis et submergés. Les routes ont été interceptées sur nombre de points. L'inondation a surtout été fatale aux levées de Maine-et-Loire; sur plusieurs points, elles ont été surmontées et rompues. Il a fallu toute l'énergie de l'administration, stimulant le zèle et le courage des populations, pour prévenir des malheurs plus grands encore. A Saumur, la levée d'enceinte, dite du Chardonnet, dont la crête s'élevait au-dessus des plus grandes inondations dont on ait conservé les traditions, a été surmontée. Une large brèche y a été ouverte par les eaux, et la partie basse de la ville a été couverte, en quelques instants, sur 2 à 3 mètres de hauteur. Aux Savennières, où les digues atteignaient, depuis l'année précédente, la hauteur de $5^{m},50$ au-dessus des basses eaux, malgré l'activité des habitants, les levées ont été rompues en quatre points différents, et la riche plaine qu'elles couvraient a subi de grands ravages. Les levées de la Chardonnetterie, de Montjean, de Saint-Jean-de-la-Croix, des bois d'Avaux, les chantiers de la Roche-de-Murs, Parnay et Turquant ont également souffert de la crue. Plusieurs brèches y ont été ouvertes, et une vaste superficie de terrain a été dévastée par les eaux. »

Digitized by Google

quartier Saint-Nicolas. « De la colline de Saint-Florent du Thouet à la chaussée de Saint-Lambert-des-Levées, les deux rivières confondues offraient l'aspect d'un fleuve diluvien [1]; les prairies, les jardins, les rues, les îles, tout avait disparu sous les flots. Saumur semblait couché dans un lac immense. A droite, une longue bande noire, étroite, indiquait la barrière qui protégeait miraculeusement trente mille hectares de la plus riche vallée de France. A gauche, la chaussée Maupassant soutenait le poids des eaux du Thouet, et sauvait d'une ruine totale le faubourg de Nantilly. Comme au XVIIe siècle, deux rues seulement restaient libres. Bourneau a écrit que, dans l'inondation de 1615, on ne pouvait circuler que de la porte de Fenet au Palais, et de là à la porte du Bourg. C'est ce que nous avons vu de nos jours [1]. »

Entre Tours et Nantes, tous les bourgs des rives de la Loire, surtout ceux des vallées, étaient plongés dans une inquiétude, une désolation profondes. Le Verron était entièrement submergé. A Montsoreau, la route de Limoges était rompue en plusieurs endroits, mais là sans danger, le coteau servant de digue au torrent. Tandis qu'à Villebernier et à Saint-Lambert, on élevait des batardeaux sur la levée, pour retenir les eaux qui débordaient de toutes parts, Saint-Martin-de-la-Place était inondé presque à la

---

[1] J.-B. Coulon, *Époques saumuroises*, pag. 456. — M. l'ingénieur Dupuit (*ouvrage cité*, p. 200) fait les réflexions suivantes à propos de l'écoulement des eaux dans cette ville : « A Saumur, la Loire se divisait autrefois en six bras; la construction du pont Cessart, en 1770, les réduisit à trois, et celle du pont Napoléon, à deux, en 1820; depuis cette époque, on a pris encore sur le lit du fleuve l'emplacement d'un quai fort large; la crue de 1843 a donc passé à Saumur dans un lit complétement différent de celui de 1799. »

Digitized by Google

hauteur d'un mètre. Les Rosiers et Saint-Mathurin se ressentirent aussi de l'inondation [1].

Auprès d'Angers, l'alarme fut à son comble ; on craignit que les eaux n'envahissent la vallée de Sorges, qu'Andard et Trelazé ne fussent inondés, la levée de Belle-Poule menaçant de se rompre. On écrivait d'Angers le 16 janvier [2] : « Les nouvelles que nous recevons des Ponts-de-Cé sont de nature à inspirer de vives inquiétudes. La Loire s'est élevée à une hauteur de 5 mètres au-dessus de l'étiage. L'intérieur des Ponts-de-Cé est complétement envahi. Le fleuve se précipite à travers les rues, dépavant, brisant, renversant et frayant de vive force des issues à ses eaux débordées et furieuses. L'eau passe en deux endroits par-dessus le pont lui-même, ce qu'aux Ponts-de-Cé on ne se rappelle pas avoir vu. De son côté, la Maine continue de croître ; on ne va plus qu'en bateau dans toutes les rues basses d'Angers. » Une autre lettre, datée du 17, disait [3] : « La

---

[1] On lit dans le rapport de M. le comte Daru les observations suivantes qui se rapportent à ces deux localités : « Plusieurs des ponts de la Loire ont un débouché insuffisant. Les uns sont anciens, les autres sont de construction récente, notamment ceux des Rosiers et de Saint-Mathurin. Là aussi, lors de la crue de 1843, les eaux commençant à passer par-dessus les digues qui bordent la Loire, les habitants des communes menacées, persuadés que le gonflement du fleuve, en amont de ces deux ponts, était dû à l'insuffisance du débouché, s'y portèrent en foule, résolurent de percer les chaussées au moyen desquelles on avait ainsi réduit l'écoulement des eaux ; il ne fallut rien moins que l'emploi de la force armée pour préserver ces ouvrages d'une chute qui eût été la conséquence inévitable de ces percements. » (Ces faits sont consignés avec les détails les plus circonstanciés dans un mémoire imprimé, adressé à M. le Ministre des travaux publics par les concessionnaires des deux ponts. On cite dans ce mémoire, à l'appui de la réclamation, les nivellements faits par M. l'ingénieur en chef du département et sa déclaration qui porte : « L'insuffisance du débouché est l'unique cause de tous ces désastres. »)

[2] *Moniteur* du 20 janvier 1843.

[3] *Idem.*

Digitized by Google

Loire a continué de croître; depuis hier soir, elle s'est élevée de $0^m,40$ environ. Aux Ponts-de-Cé, la circulation est devenue impossible; le pont est couvert aux deux extrémités. A Angers, les trois rivières ont cru dans une proportion considérable; l'eau est arrivée sur les quais; en face de la Poissonnerie, il y a au moins $0^m,18$ d'eau. Les rez-de-chaussées des basses rues sont remplis d'eau. » A Savennières et à Saint-Jean-de-la-Croix, la Loire se précipita dans la vallée par deux brèches immenses, en emportant tout ce qui se trouvait sur son passage, déracinant les arbres, renversant les maisons. Il y eut aussi de grands désastres à la Chapelle-Basse-Mer.

Voici, en résumé, la cote maximum des eaux sur les divers points d'observation de la Basse-Loire : Le 17 janvier, à Saumur, $6^m,70$; aux Rosiers, $7^m,25$; à Saint-Mathurin, $6^m,14$; aux Ponts-de-Cé, $5^m,54$; le 18 janvier, à Chalonnes, $5^m,59$; à Montjean, $5^m,83$; à Saint-Florent, $5^m,01$; à Ancenis, $6^m,54$; enfin, à Nantes, le 19 janvier, $6^m,12$[1].

Au mois de novembre 1843, Saint-Calais subit une inondation extraordinaire. On écrivait de cette ville [2] : « Les pluies ont gonflé la petite rivière d'Anille [3], qui traverse la ville, au point que, vers 8 heures, les eaux commençaient à déborder sur les quais et sur la place, après avoir inondé toutes les maisons riveraines. A 9 heures, la place était comme un étang. L'eau s'y est élevée jusqu'à un mètre et demi de hauteur, et dans certaines rues, notamment dans la rue de la Halle, jusqu'à plus de 3 mètres. Les ponts étaient couverts dans toute leur étendue. »

---

[1] V° Deuxième partie. Documents. Pièce 187.

[2] *Moniteur* du 4 novembre 1843.

[3] Affluent de la Braye, laquelle se jette dans le Loir.

Digitized by Google

A la fin de février 1844, une crue considérable du Cher, à laquelle vint s'en joindre une de la Vienne, qui s'éleva à Châtellerault à 5m,45, fit monter la Loire, à Saumur, jusqu'à 6m,05, et à Nantes, à 5m,78; il en résulta encore beaucoup de dommages dans les localités déjà si tristement atteintes l'année précédente. « Les eaux du Cher[1], grossies par la fonte des neiges, ont débordé dans la nuit du 11 au 12, et ont envahi la vallée sur toute l'étendue du département de Loir-et-Cher. A Selles, la route royale de Valençay est interrompue par une nappe d'eau de plus d'un mètre d'élévation. A Saint-Aignan, la rapidité de la crue n'a pas permis d'enlever les marchandises qui garnissaient le bas port. A Montrichard, l'ancienne gendarmerie a été inondée. »

On écrivait d'Angers[2] : « Les eaux de la Maine ont dépassé de quelques centimètres la hauteur qu'elles avaient atteinte l'année dernière. Depuis l'extrémité de la rue du Port-Ligny et jusqu'au milieu de la rue Valdemaine, dans une étendue au moins d'un demi-kilomètre, ce n'est plus qu'une nappe d'eau se répandant dans toutes les rues adjacentes; dans cette partie de la ville comme dans les bas quartiers de la Doutre, les communications ne peuvent plus avoir lieu qu'en bateau. Depuis hier soir, le quai de la Poissonnerie et le pont Royal sont entièrement couverts d'eau. Nous n'avons pas souvenir d'avoir vu notre ville présenter un aussi désolant spectacle. Toutes les arches du pont de pierre sont combles, et l'eau ne fait plus que bouillonner sans trouver d'issue. »

En 1845, à trois reprises différentes, aux mois de mars,

---

[1] *Moniteur* du 6 mars 1844.
[2] *Idem* du 7 mars.

Digitized by Google

juin et décembre, les eaux de la Loire dépassèrent, sur plusieurs points, les cotes de 4 et 5^{m} [1], mais sans conséquences fâcheuses. Cependant, aux environs de Saumur et d'Angers, la crue d'été causa des pertes à l'agriculture. « La Maine [2] a subi depuis quelques jours une crue assez notable. Les prairies basses sont complétement inondées, et la récolte des foins dans ces prairies est à peu près perdue. Cet état, malheureusement, n'est pas circonscrit dans les environs d'Angers. A Saumur, les cultivateurs sont dans la consternation; toutes les prairies sur le bord de la Loire et du Thouet sont inondées, et le foin est entièrement perdu. Depuis quatre jours, la Loire croît sans cesse; hier encore, elle s'est élevée de 0^{m},30. »

Dans la session du Conseil général de Maine-et-Loire de 1847, il fut constaté qu'en 1845, à la suite des crues des années précédentes, les eaux couvraient toute la vallée de l'Authion. « Elles y séjournèrent plus longtemps que partout ailleurs, et y détruisirent toutes les espérances de récoltes. Des fièvres de mauvais caractère se développèrent dans toute la contrée, et firent de grands ravages [3]. »

---

[1] V° Deuxième partie. Documents. Pièce 187.

[2] *Moniteur* du 22 juin 1845.

[3] *Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de Maine-et-Loire* (session de 1847). Angers, 1847, pag. 194. — A propos de l'Authion, on lit, dans le *Mémoire sur la Généralité de Tours*, dressé par M. de Miroménil, en 1698 (*Collection des Mémoires des Intendants*, Mss. Bibl. impér.) : « On peut rendre la rivière de l'Authion navigable au-dessus de Longué, selon le devis du sieur Poictevin, ingénieur du Roy. Il serait aussi nécessaire de curer cette rivière, qui a son lit comble, ce qui cause des inondations et la ruine de plusieurs paroisses. »

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Crue réitérée des eaux sur divers points du bassin de la Loire durant l'année 1846; — en janvier, sur la Vienne et la Basse-Loire; — au mois d'août, sur l'Allier et la Haute-Loire. — Inondation extraordinaire au mois d'octobre sur le cours entier du fleuve. — Circonstances principales du fléau au-dessous du Puy. — Débordement du Furens, — du Lignon, — du Vizezy. — Ravages de la Loire depuis Aurec jusqu'à Andrezieux et Roanne. — Submersion de cette ville. — Débordement de l'Allier, — de la Dore, — de la Durolle. — Phases diverses et effets désastreux de la crue à Nevers, — La Charité, — Sancerre, — Cosne, — Sully, — Orléans, — Beaugency, — Blois, — Amboise, — Tours. — Hauteur des eaux dans la Basse-Loire. — Souscriptions publiques — Secours accordés par le gouvernement. — Loi du 11 juillet 1847 portant allocation de 8,900,000 fr. pour la réparation des dommages. — Programme d'études arrêté par l'administration des ponts et chaussées pour le cours de la Loire. — Débordement du Thouet en janvier 1847. — Forte crue du Cher et de la Loire en avril. — Ravages causés par le Furens, à Saint-Étienne, en juillet 1849. — Grande crue de la Vienne en novembre. — Nouveau débordement du Furens en février 1851. — Fortes crues de la Loire, sans caractère désastreux, en juin 1852 et 1854, — décembre 1854, — octobre et novembre 1855.

Qui ne se souvient des épouvantables désastres que la Loire et l'Allier causèrent sur leurs rives en 1846! Un volume ne suffirait pas pour retracer en détail le lugubre tableau des immenses malheurs produits par les eaux débordées; mais nous devons nous borner à rappeler les principales circonstances de cet effroyable cataclysme, qui présenta dans ses causes et ses effets une grande analogie avec celui qui affligea les mêmes contrées en 1790.

L'année 1846 tout entière fut excessivement calami-

Digitized by Google

teuse, et à diverses reprises, la crue des eaux, sur différents points du bassin de la Loire, s'était manifestée avec un caractère de violence et de durée dont le passé offre peu d'exemple. Ainsi, au mois de janvier[1], la Vienne atteignit, à Chatellerault, un niveau de $4^m,70$, et le Loir déborda à Vendôme[2], ce qui amena dans la Basse-Loire une crue très-élevée; elle parvint, à Nantes, à $5^m,37$, $0^m,53$ et $0^m,57$ de moins qu'en 1843 et 1856. Au mois d'août, la Haute-Loire et l'Allier éprouvèrent une forte crue, que vint augmenter celle des affluents inférieurs. La hauteur des eaux, à Tours, fut de $4^m,20$; à Saumur, de $4^m,35$, et à Nantes, de 5 mètres. Enfin, au mois d'octobre, la crue simultanée de la Loire supérieure et de l'Allier fit monter les eaux à un niveau qui dépassa partout celui de 1790.

Ce fut le 17 octobre, à la suite de pluies continuelles pendant plusieurs jours, mais cependant peu intenses, et d'orages violents, que le fléau commença à sévir[3]. Une lettre datée du Pertuiset, le 19 octobre, fait connaître en ces termes les phases diverses de la crue au-dessous du Puy[4]: « On a remarqué que toutes les fois qu'il pleut par le vent du midi, et surtout avec orage, la crue de la Loire

---

[1] On lit dans le *Moniteur*, du 1er février 1846 : « Les correspondances et les journaux des départements nous apportent des points les plus opposés le récit des inondations occasionnées par la persistance de la pluie. »

[2] On écrivait de cette ville : « Les pluies ont fait grossir toutes les rivières, et le Loir est partout débordé. Plusieurs quartiers de Vendôme sont inondés. » (*Idem.*)

[3] M. l'ingénieur en chef Boulangé dit que la crue de la Loire a eu pour cause une série d'orages qui ont commencé à Montbrison, le 15 octobre au soir, et n'ont cessé que le 18, vers six heures du matin. (*Notice sur l'inondation de la Loire, des 17 et 18 octobre* 1846, etc. *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1848, 2e trimest.

[4] *Moniteur* du 25 octobre 1846.

Digitized by Google

est immanquable. Le vent du sud a soufflé avec assez de force toute la journée du jeudi 16, et il n'a cessé de pleuvoir depuis midi; aussi la Loire a-t-elle commencé à croître vendredi matin, mais dans l'après-midi, son niveau a beaucoup diminué. Le vent, l'orage avec tonnerre, n'ayant cessé de régner vendredi, surtout dans la Haute-Loire, le fleuve a recommencé de croître. Le samedi 17, de 6 heures du matin jusqu'à 10 heures 1/2, cette crue n'a présenté rien d'extraordinaire, mais alors les eaux ont dépassé la limite des crues habituelles; elles entraînaient une grande quantité de buttes et de radeaux. A une heure après-midi, cette crue prenait un caractère effrayant sans qu'on pût cependant soupçonner qu'elle dût devenir aussi désastreuse qu'elle l'a été. La Loire augmentait toujours. Ce n'était plus seulement des buttes, mais des arbres déracinés et déjà quelques meubles qu'elle entraînait avec une rapidité étonnante. Bientôt, à 3 heures 1/2, on vit passer des débris de bâtiments et même des bâtiments presque entiers. Le hameau de Brunet était renversé par les eaux; à 5 heures 1/2, il n'en restait que quelques vestiges. Ce n'est qu'entre 6 et 7 heures que le fleuve a cessé de croître. La Loire a dépasssé de $2^m,50$ les crues de 1789 et de 1790. De mémoire d'homme on ne l'avait vu aussi haute. Elle s'est élevée au pont du Pertuiset de $14^m,40$ au-dessus de l'étiage, cette hauteur étant mesurée exactement sur la culée du pont. La crue a commencé à se faire sentir le samedi matin à 6 heures. A midi, les eaux étaient à 6 mètres au-dessus de l'étiage; à 6 heures du soir, à leur point maximum, $14^m,40$. Elles sont restées stationnaires jusqu'à 7 heures 1/2; à partir de ce moment elles ont commencé à décroître. A 8 heures du soir, la baisse était de $0^m,20$; à 9 heures, de $1^m,20$. Le

Digitized by Google

dimanche matin, à 6 heures, de 4m,20; à midi, de 6 mètres. Le lundi, à 9 heures, la hauteur des eaux au-dessus de l'étiage était encore de 4m,50[1]. La Loire avant d'arriver à cette hauteur inconcevable de 43 pieds avait déjà causé des malheurs. Les ponts suspendus de Retournac, de Bas, de Saint-Just, d'Andrezieux, ont été emportés. Celui du Pertuiset ne doit sa conservation qu'à la hauteur de son tablier au-dessus de l'étiage (21 mètres). Ceux de Feurs et de Balbigny ont été aussi emportés[2]. »

Tous les affluents de la Haute-Loire, dans ces contrées, subirent une crue exceptionnelle. A Saint-Étienne, le Furens envahit la ville. Les eaux du Lignon s'élevèrent avec une telle impétuosité qu'elles entraînèrent une diligence entre Feurs et Boën. A Montbrison, le Vizezy, affluent du Lignon, se montra non moins terrible. « L'eau avait atteint la voûte du pont Notre-Dame, dit une lettre de cette ville[3]; elle passait sur les petits ponts. La rivière charriait des arbres, des meubles, des débris de toutes sortes; l'échelle d'étiage du pont Saint-Louis était emportée; l'eau entrait dans les rez de-chaussées des quartiers bas. Vers deux heures, la rivière avait diminué. A minuit, une

---

[1] M. Boulangé, alors ingénieur en chef du département de la Loire, a résumé dans un tableau les observations faites sur la hauteur et la marche de la crue dans l'étendue de ce département. Ve DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXI, Pièce 190.

[2] « On compte plus de 40 domaines importants ravagés depuis Montrond jusqu'à Feurs, sur les deux rives de la Loire. A Unias, Boisset, Magneux, Chalain-le-Comtal, Chambeon, les eaux ont causé des ravages terribles. » (*Moniteur* du 31 octobre.)

[3] *Histoire de l'inondation de* 1846. In-18 de 72 pages. Paris, 1846. — Cette brochure anonyme n'est qu'une compilation sans ordre ni méthode des nouvelles publiées par les journaux de l'époque. — Le *Moniteur* du 22 au 31 octobre et 1er novembre 1846, contient à peu près l'historique complet de cette calamité, mais ces correspondances, publiées au jour le jour, ne sont pas exemptes de l'exagération inséparable de la douloureuse impression causée par tant de malheurs.

Digitized by Google

seconde crue a eu lieu, plus forte que la première; l'eau a atteint les cintres du pont Saint-Louis. Les communications de Montbrison avec Saint-Étienne sont interrompues. On ne se rappelle pas avoir vu une crue aussi forte et d'aussi longue durée [1]. »

La Loire, débordant de toutes parts, exerça d'affreux ravages depuis la plaine d'Aurec jusqu'à Andrezieux et Roanne, qui furent totalement submergés. « Dans la soirée et dans la nuit du samedi 17 octobre [2], la crue s'est déclarée avec la promptitude de la foudre; le village d'Andrezieux a été bouleversé de fond en comble [3]. Les eaux se sont élevées à un niveau tel que les habitants les plus âgés du pays n'en avaient pas vu de semblable, et qu'ils n'avaient jamais entendu dire qu'il y en ait eu de pareil. La plupart des maisons d'Andrezieux, construites en pisé, se sont écroulées. Le pont, en fils de de fer, suspendu au-dessus de la Loire, a été emporté; il ne reste plus qu'une pile, une culée et quelques câbles en fer. Le chemin de fer de Saint-Étienne à Andrezieux a été coupé. Les rails sont littéralement corrodés, bouleversés et gisent pêle-mêle sur le rivage. Les entrepôts de

---

[1] On lit dans le *Moniteur* du 27 octobre : « La petite rivière de Vizezy, qui n'est ordinairement qu'un modeste ruisseau, s'est transformée subitement, à deux reprises, le samedi matin 17 et dans la nuit du samedi au dimanche, en un torrent fougueux. Du pont Saint-Louis, il se précipitait avec violence vers les maisons du quartier de la Topinerie, situé sur ses bords sinueux. Les terrains les plus fertiles des environs de la ville ne sont plus que des graviers improductifs : le torrent s'y est frayé un passage dévastateur. »

[2] *Moniteur* du 24 octobre.

[3] « La partie du village assise sur les bords du fleuve, dit une lettre, a été entièrement emportée; on y compte environ 15 ou 18 maisons abattues, et le chemin de fer, qui décrivait plusieurs circuits avant d'atteindre le débarcadère, a été si violemment soulevé qu'on a peine à en reconnaître les traces. » *Moniteur* du 23 octobre.

Digitized by Google

charbon et les dépôts de bois ont été entraînés par le courant. Des arbres déracinés couvrent la plaine d'Andrezieux, et l'on n'aperçoit qu'un vaste amas de sable, de pierres, de graviers et de débris de toute espèce. Les wagons du chemin de fer, qui se trouvaient près de l'embarcadère, ont été renversés par la violence des eaux et enfouis dans la vase. Toute la partie basse a été emportée. La caserne de gendarmerie, sur la gauche, n'est plus qu'un amas de ruines. »

Le journal de Roanne publiait les nouvelles suivantes[1] : « Samedi 17 octobre, la Loire, grossie par une pluie incessante de 60 heures, a atteint la hauteur des plus hautes eaux connues. A 11 heures 1/2, la digue récemment construite fut emportée. Un quart d'heure après, la ville était envahie. Un tiers de la ville est complétement détruit; l'hôtel de la poste a disparu; l'emplacement qu'il occupait est creusé à une profondeur de 10 mètres. Le quartier du Creux-Granger et celui des Charpentiers sont aux trois quarts ensevelis sous les décombres. La rue Royale, la petite rue des Minimes, sont coupées à chaque pas par des ravins de 2 à 3 mètres de profondeur. Presque tous les magasins de la rue Royale, côté du midi, ont été traversés par des torrents impétueux. Plus de 200 bateaux ont disparu dans les flots. La route royale de Paris à Lyon est coupée profondément à la place de l'ancien pont de bois, et le fleuve y a repris son cours. »

Des correspondances particulières de cette ville ajoutaient[2] : « Nous assistons à la plus affreuse catastrophe que l'on puisse voir, l'inondation ! La Loire a repris son ancien

---

[1] *Écho de la Loire.* — *Moniteur* du 29 octobre.
[2] *Moniteur* du 27 octobre.

Digitized by Google

lit, a crevé la levée, envahi le canal; c'est un désastre horrible. L'hôtel Pellion et les maisons qui sont vis-à-vis sont écroulés. Notre faubourg est rempli d'habitants qui ont pu se sauver; on ne voit que meubles sur tous les points et partout des malheureux qui se désolent. Tout un quartier, c'est-à-dire 112 maisons, ont été détruites dans la nuit du 17 au 18. La digue, qui formait une nouvelle issue à la Loire et qui la dirigeait sur le port neuf, a été rompue, et l'eau, se précipitant dans son ancien lit, a produit d'immenses ravages. Toutes les marchandises, évaluées à plus d'un million, qui se trouvaient dans le canal de Digoin, ont été emportées ainsi que toutes les écluses; ce fleuve et le canal ne font qu'un. »

Les enquêtes administratives prouvent que ces détails, écrits sous l'impression même de ces malheurs, ne sont nullement exagérés. « La ville de Roanne, dit M. le comte Daru [1], est, de toutes, celle qui a été le plus cruellement éprouvée. La dévastation de tout un quartier, 112 maisons détruites de fond en comble, 200 autres gravement endommagées, la ruine de bien des familles. Là, plus que partout ailleurs, l'élévation des eaux a dépassé toutes les prévisions. On a dans le premier moment accusé de ce mal-

---

1 *Rapport à la Chambre des Pairs.* (Séance du 29 juin 1847.) — Dans l'exposé des motifs à l'appui du projet de loi pour la réparation des dommages, présenté à la Chambre des Députés le 31 mars 1847, le Ministre des travaux publics disait, en parlant de Roanne : « Dès le milieu de la nuit du 17 au 18 octobre, les eaux avaient surmonté la digue d'enceinte construite sur la rive gauche de la petite rivière de Renaison, et qui couvre la ville de Roanne. Cédant à l'action des eaux, qui, après s'être épanchées par-dessus le couronnement, minaient le talus intérieur, la digue a été bientôt emportée sur une longueur de 50 mètres, près de l'embouchure du Renaison dans la Loire; la brèche s'est étendue successivement jusqu'à 300 mètres, et c'est par cette large coupure, que les eaux, se répandant au travers de la ville de Roanne, y ont causé d'effroyables désastres. »

Digitized by Google

heur l'insuffisance du débouché du pont de Roanne [1]. C'était une erreur ; elle a été reconnue depuis ; la véritable cause de ce gonflement extraordinaire est, au dire des hommes compétents, la construction d'une digue faite, il y a quelques années, au-dessus de la ville. On a resserré la Loire sur 1500 mètres de longueur entre deux digues qu'on croyait insubmersibles, parce qu'elles s'élevaient au-dessus de la crue de 1790 [2]. »

Nevers et ses environs, furent très-maltraités : « Dans le département de la Nièvre, dit le Ministre des travaux publics, commencent à apparaître des levées de défense latérales au fleuve. Les unes sont de simples bordures ouvertes à l'amont comme à l'aval ; d'autres sont attachées au coteau par leur extrémité supérieure et ouvertes à l'aval ; d'autres, enfin, s'y rattachent par les deux extrémités et forment dans leur intérieur de véritables polders dont le sol se trouve, au moment des crues, au-dessous du niveau des eaux environnantes. La levée de Tharault, qui s'attache au coteau de la rive droite, en amont du village de ce nom, et qui se termine au milieu des champs, loin du bord de la rivière, a été rompue en quatre points, sur une longueur ensemble de 530^{m}. A 1100^{m} environ, à la suite de la levée de Tharault, commence la levée de Charrin, qui ne touche au coteau par aucune de ses extrémités. Cette digue a été submergée, et, quoique baignée sur ses deux faces, elle a été rompue. Les eaux, poussées avec force par le courant contre la partie inférieure de la digue, ont surmonté son couronnement et ouvert quatre

---

[1] Ce pont, qui venait récemment d'être construit, se composait de 7 arches de 23^{m},40 d'ouverture chacune. Il résista à cette épreuve.

[2] Les eaux surmontèrent le couronnement de la levée de Renaison de 0^{m},54.

Digitized by Google

brèches, dont une surtout a causé un dommage considérable aux terres riveraines, en les couvrant de sable et de gravier. La digue de Brain, enracinée dans le coteau de la rive droite, près du hameau de ce nom, et qui descend vers Decize, sur une longueur de 1200^{m}, était ouverte à son extrémité inférieure. Elle a néanmoins été détruite presque entièrement après avoir été submergée. On trouve encore, en amont de Nevers, plusieurs points qui ont éprouvé des dégradations plus ou moins considérables. Ce sont les passages de la Saulaie, du pont d'Avril, du Champ-Mouton, de Mont, dont les perrés ont été attaqués par les eaux ; les levées du port de Fleury, d'Uxloup, des Colons, qui ont été emportées ou fortement avariées [1]. »

Une lettre écrite de Nevers, le 19 octobre disait [2] : « Un tiers de la ville est envahi par les eaux de la Loire, qui a débordé cette nuit. En quelques heures, de minuit à 3 heures du matin, une crue de plus de 4 mètres s'est déclarée, sans que rien dans la journée d'hier ait pu faire craindre ce terrible événement. La crue dépasse de 1 mètre celle de 1825, et de 0^{m},40 celle de 1790. La route royale est couverte d'eau depuis l'extrémité du pont jusqu'au village de Saint-Antoine, plus d'une demi-lieue. » Cette submersion fut la conséquence de la rupture des levées. « La ville de Nevers, dit le Ministre des travaux publics [3], est protégée, sur la rive droite de la Loire, par la digue ou levée de Saint-Éloi, qui, rattachée vers l'amont au flanc du coteau, s'étend jusqu'à la ville même, sur une longueur de 4000^{m} environ. Cette levée, dont la

---

[1] *Exposé des motifs* etc. (Chamb. des Députés.)
[2] *Moniteur* du 23 octobre.
[3] *Exposé des motifs*, etc. (Ch. des Députés.)

Digitized by Google

hauteur était insuffisante, a été surmontée par une épaisse lame d'eau, et quatre brèches, d'une largeur ensemble de 464^{m}, s'y sont bientôt ouvertes. Les eaux, se répandant par ces ouvertures, ont submergé les basses rues de Nevers; mais du moins cette submersion n'a pas été aggravée, comme à Roanne, par un courant violent, et, tout en produisant des dommages regrettables, elle n'a pas causé des désastres semblables à ceux qu'on a eu à déplorer sur d'autres points, et notamment à Roanne. Sur la rive gauche du fleuve, en face de Nevers, et à une distance de 12 à 15000^{m} de la levée de Saint-Éloi, règne la levée de Sermoise, qui, placée en dehors de l'action de la rivière, lorsque celle-ci est dans son état ordinaire, oppose une barrière à l'extension des eaux débordées. Cette levée protége, pendant les crues, la route royale de Paris à Lyon, dans un endroit où cette route est bordée d'auberges et de maisons, qui composent le hameau de Saint-Antoine, l'un des faubourgs de Nevers. La digue de Sermoise, comme celle de Saint-Éloi, a été surmontée par l'inondation du 19 octobre. Les eaux, après y avoir ouvert cinq brèches d'une largeur totale de 415^{m}, se sont précipitées par ces ouvertures, avec une violence extrême, et ont produit des affouillements considérables au-dessous du niveau du terrain naturel. Le port de Nevers, le plateau en amont du port, l'arche de halage du pont, ont éprouvé quelques avaries. »

Pendant ce temps, l'Allier exerçait aussi des ravages sur tout son cours. « Les pluies qui tombent depuis huit jours, écrivait-on du département du Puy-de-Dôme[1],

[1] *Moniteur* du 26 octobre.

Digitized by Google

ont grossi tous les cours d'eau, et plusieurs rivières ont débordé avec tant de violence et de soudaineté qu'elles ont répandu parmi les populations du littoral la ruine et la mort. L'Allier s'étend dans la plaine sur une largeur de 3 à 4 kilomètres, entraînant avec une effrayante rapidité mille débris de toute nature. A Brassaget, l'inondation a causé de grands malheurs; onze constructions en amont et en aval de Gros-Ménil ont été renversées par les eaux, et le mur de clôture du pont a été enlevé sur 10 mètres de longueur. Dans le village de Pertus, plusieurs maisons ont été emportées. Aux Martres et plus bas, l'Allier a envahi les fermes et s'est répandu dans la plaine de Lavor. A Pont-du-Château, à Crevant, le tablier du pont suspendu a été enlevé. A Richy, six travées et cinq palées du pont en charpente ont été renversées. A Moulins, toute la population est restée sur pied pendant la nuit du 18[1]. Plusieurs ponts ont été emportés dans les environs. Celui de Chazeuil, auprès de La Palisse, et celui de Dompierre; celui de Vichy l'est en partie. Depuis le 10 novembre 1790, on n'avait pas vu une inondation aussi désastreuse. Dans la nuit du 17 au 18, signalée par les ravages de l'Allier, une crue subite considérable s'est déclarée sur la Dore et la Durolle avec impétuosité; des maisons ont été renversées. »

Au-dessous du Bec-d'Allier[2], les eaux réunies de cette

---

[1] La crue fut inférieure de 1m,19 à celle de 1790, et supérieure de 0m,17 à celle de 1835; sa hauteur maximum, à Moulins, fut de 4m,83.—En amont du pont, la levée de la rive droite fut coupée en plusieurs endroits; en aval, le port et la levée de la gare furent dégradés.—Une délibération du Conseil municipal de cette ville, du 7 novembre 1846, contient d'intéressants détails sur les mesures à prendre pour garantir cette ville des inondations. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXII, Pièce 191.

[2] « Le village du Bec-d'Allier, situé au confluent des deux rivières, a été sub-

Digitized by Google

rivière et de la Loire atteignirent des proportions formidables, et rien ne résista à leur fureur dévastatrice. « A peu de distance en aval du Bec-d'Allier, se trouvent la levée des Joigneaux[1], qui s'étend du canal latéral au pont de Fourchambault, sur 2800 mètres de longueur, et celle des Grèves, de 6200 mètres de développement, qui commence en aval du pont et s'attache au coteau, près du village du Poids-de-Fer; ces deux digues, réputées jusqu'ici insubmersibles, enferment complétement une superficie d'environ 1100 hectares, dans laquelle on trouve plusieurs villages ou hameaux, deux routes départementales, plusieurs chemins, et enfin l'embranchement du canal avec la Loire. La crue du 19 octobre, en surmontant la levée des Joigneaux, y a ouvert trois brèches, d'une longueur ensemble de 900 mètres, a bouleversé les levées du canal d'embranchement de Fourchambault, a fait des ravages considérables sur les terrains abrités, et a ouvert, dans la digue des Grèves, cinq brèches de sortie, de 1360 mètres de longueur. Ce dommage est le plus grave qu'on ait constaté dans le département du Cher[2]. »

Aucune des villes situées sur les bords de la Loire ne fut épargnée, et toutes se ressentirent plus ou moins des funestes effets de l'inondation. Toutes les correspondances se résument dans les mêmes récits douloureux. « La Charité

---

mergé par suite de la rupture de la digue qui le couvre vers l'amont. La digue, située en aval du village, s'est trouvée, après la rupture de la levée supérieure, entre deux courants; l'un et l'autre y ont fait des brèches, et dans certains points, par un effet bizarre, ils ont raviné la digue longitudinalement sans attaquer les deux talus, qui étaient préservés d'ailleurs de la corrosion extérieure par l'herbe et les perrés. » (*Exposé des motifs*, etc. Ch. des Députés.)

[1] *Exposé des motifs*, etc. (Ch. des Députés.)

[2] La réparation des digues dans les quatre départements que traverse la Loire

Digitized by Google

a beaucoup souffert[1], et de toutes les communes voisines sur la rive gauche, celle qui est le plus maltraitée est la commune d'Héry. Sur presque toute son étendue, le mobilier, les récoltes et les bestiaux sont perdus; les digues du canal sont rompues comme celles de la Loire, de sorte qu'au pied même d'Héry, l'eau s'en échappe comme un torrent et achève de ravager ce que la Loire a épargné. A Saint-Thibault, de grands malheurs sont à déplorer. »

On écrivait de Sancerre, le 21 octobre[2] : « La Loire a envahi tout le val; la crue dépasse celle de 1790. Les eaux ont surmonté la hauteur du canal latéral, submergé le bas bourg de Ménétréol, Saint-Satur et autres lieux; Saint-Thibault n'est plus qu'une île; le pont de Saint-Satur a été soulevé et dispersé; l'eau est arrivée dans le cimetière de Saint-Satur. A Ménétréol, elle a atteint le premier étage des maisons. La perte dans le val, en bestiaux, blés, en terre, grains, fourrages, est immense. Les routes de la Charité, Cosne, Donzy sont interceptées. La pluie ne cesse pas. Les habitants des communes de Saint-Maur, Ménétréol, Couerges, Saint-Benize, Herry, Banny, ne peuvent faire aucun mouvement; celles de Boulleret, Léré, Sury, Belleville sont couvertes par les eaux. A 7 heures

---

au-dessus de celui du Loiret, était ainsi évaluée par le Ministre des travaux publics (*Exposé des motifs*, etc. Ch. des Députés) :

Saône-et-Loire.	690,000 fr.
Allier	500,000
Nièvre.	626,000
Cher.	587,000
Total.	2,403,000 fr.

[1] *Histoire de l'inondation de* 1846. (*ouvrage cité.*)

[2] *Moniteur* du 27 octobre.

Digitized by Google

du soir, il y avait 2 mètres de crue en plus. Le 22 octobre, à 10 heures du matin, on constatait que les eaux commençaient à se retirer. »

Une lettre de Cosne, du 22 octobre, disait [1] : « Dès dimanche 18, la Loire grossissait à vue d'œil; on disait que cette crue était causée par l'Allier seulement, mais qu'on avait à redouter celle du fleuve lui-même. En effet, lundi, la rapidité du courant augmenta sensiblement, et nos quais furent entièrement submergés. Vers midi, le fleuve commença à charrier des débris de toutes sortes. Les eaux croissaient de $0^m,25$ à $0^m,30$ par heure. Vers le soir, la rapidité du fleuve devenait de plus en plus effrayante. A 10 heures et demie, les eaux se frayant un passage sur la levée de Bannay, se précipitèrent avec impétuosité dans tout le val du Berry. A minuit, elles avaient dépassé d'un mètre la crue de 1790, et de $0^m,30$ à $0^m,40$ celle de 1665 ou de 1668, la plus considérable de celles dont on ait gardé le souvenir [2]. Mardi, au petit jour, un rabais de $0^m,30$ à $0^m,40$ avait eu lieu; on l'attribua à la rupture de la levée qui avait cédé dans trois endroits. Les eaux avaient reflué dans tous les quartiers de la ville, en y causant de grands dommages. »

Les nouvelles de Sully étaient encore plus tristes. « Dès le lundi 19 [3], on annonça à Sully une crue importante dans les pays hauts; dans la journée, la Loire commença à monter, mais sans violence. La nuit fut inquiétante; le fleuve montait toujours. Le mardi 20, vers midi, les levées furent envahies et rompues au-dessus de Sully, à

---

[1] *Moniteur* du 28 octobre.

[2] Vᵉ notre tome II, pag. 266.

[3] *Hist. de l'inondation de* 1846. — *Moniteur* du 28 octobre.

Digitized by Google

trois endroits, à Lyns, aux Gorgeots et au Petit-Briou. Le fleuve venait de se créer un nouveau lit derrière Sully, qu'il envahissait avec rapidité. Bientôt les levées qui protégent Sully, attaquées à la fois par devant et par derrière, durent céder à la violence des flots[1]. Une mer tout entière vint fondre sur le quartier Saint-Germain, et en quelques minutes, l'eau s'éleva à la hauteur de 4 à 5 mètres. Ce fut un désastre immense : il était 4 heures du soir, le fleuve montait toujours. Les habitants envahis subitement dans leurs demeures, durent se réfugier dans leurs greniers, qui bientôt furent atteints. Les maisons, fouillées dans leurs fondements, s'écroulaient avec fracas. La nuit se passa au milieu de ces transes horribles. Vers le matin du 21, le fleuve commença à baisser. » Le pont de Châtillon eut deux piles en partie détruites et deux travées emportées[2]; celui de Jargeau eut sa culée gauche renversée[3].

En amont et en aval d'Orléans, et dans cette ville, l'inondation se montra avec un caractère de violence excessive que la rupture des levées rendit, comme partout, plus désastreux. Une relation écrite sur le moment même s'exprime ainsi[4] : « Toute notre contrée est dans la déso-

---

[1] « Dans le seul département du Loiret, qui, du reste, a été de tous le plus vivement éprouvé, le nombre des brèches n'est pas moindre de 57, dont 44 en amont d'Orléans et 13 en aval. Leur longueur totale est de 10,792 mètres. » (*Exposé des motifs*, etc. Chambre des Députés.) Le Ministre évaluait la réparation des levées, dans le Loiret, à 2,630,000 fr.

[2] Ce pont offrait, suivant le Ministre des travaux publics, 358m de débouché, 78m de plus que celui d'Orléans, qui résista.

[3] Celui-ci ne présentait qu'un débouché de 250m.

[4] *Moniteur* du 24 octobre. — Pour tous les détails relatifs aux inondations dans le Loiret et à Orléans, consultez le *Journal du Loiret* du 21 octobre au 21 novembre 1846.

Digitized by Google

lation; un horrible désastre vient d'arriver. Les levées de la Loire ont crevé à Sandillon et à Saint-Denis; tout le val est submergé; nous avons sous les yeux la même inondation qu'en 1789. Dès le 19 octobre, on avait reçu des lettres qui annonçaient 4^m de crue à Roanne, et $5^m,60$ à Cosne. Déjà, la Loire avait pris à Orléans des proportions considérables, et en 24 heures, elle avait augmenté de plus de 5^m. Le 20, à 8 heures du matin, l'étiage de notre pont marquait $3^m,50$; à midi, 4^m; à 3 heures du soir, 5^m; à 4 heures, $5^m,56$; à 6 heures, $5^m,70$; à 8 heures, 6^m; à 9 heures, $6^m,30$; à 10 heures, $6^m,60$[1]. Dès ce moment, une baisse subite a eu lieu; le rabais a été de $0^m,50$ en deux heures et a continué toute la nuit. Ce matin 21, à 6 heures, la Loire ne marquait plus que 6^m. Le rabais provenait d'un nouveau désastre. Hier soir, à 10 heures, les levées crevaient à Saint-Denis et à Sandillon, sur une longueur de 100^m. En même temps, un horrible craquement se faisait entendre sur nos quais; c'était le viaduc de Vierzon qui s'ouvrait sous la violence torrentielle du fleuve. Les deux arches les plus voisines du remblai avaient croulé. En aval d'Orléans, la levée a également crevé à Saint-Pryvé, sur une longueur d'environ 50^m. En ce moment, la Loire n'est plus un fleuve, mais une mer. Le val est devenu une immense nappe d'eau; Saint-Mesmin, Saint-Denis, Jargeau, Sandillon, toutes les com-

---

[1] « Le maximum de la crue s'est fait sentir, à Orléans, au milieu de la nuit du 20 octobre; les eaux s'y sont élevées à $6^m,80$ au-dessus de l'étiage. Dans le même moment, les eaux s'échappaient par les brèches situées en amont de la ville. Celles de Louresse, de Saint-Vrain et de Sandillon, sur la rive gauche, ont desolé tout le val d'Orléans. Ces brèches n'offraient pas moins de 3000 mètres ensemble de débouché; leur ouverture a causé l'un des plus graves désastres que l'on ait eu à déplorer dans ces funestes journées. « (*Exposé des motifs*, etc. Chambre des Députés.)

Digitized by Google

munes du val sont littéralement submergées. Les routes sont interceptées. Il y a des maisons dans la campagne qui sont plongées dans plus de 5^{m} d'eau ; d'autres qui ont tout à fait disparu. De toutes parts, on demande des secours, mais le sauvetage est des plus difficiles. Il s'agit de diriger des barques à travers des jardins, des charmilles, des écueils que l'eau recouvre. La pluie tombe à flots ; le nombre des barques est insuffisant, les mariniers manquent[1]. A 2 heures, le désastre continue. La Loire croît de nouveau ; elle a augmenté à peu près de 0^{m},40 ; cela provient de ce que l'eau, qui s'est jetée dans le val par la rupture des levées, est maintenant plus élevée que le niveau de la Loire. On remarque 0^{m},50 à 0^{m},60 de différence entre le niveau du fleuve et le niveau des eaux qui s'accumulent dans le val, faute d'écoulement. Les chaussées du canal d'Orléans ont été envahies. Quant au Loiret, il fait maintenant jonction avec la Loire, qui n'est plus bornée que par le coteau de la Sologne. Les remblais du chemin de fer de Vierzon, à partir de la levée jusqu'au pont de la route de Sandillon, sont emportés. Le beau viaduc, destiné au chemin de fer du Centre, a été emporté en partie le 21, à 11 heures du soir[2]. Rien ne peut dépeindre la fureur des flots. C'est sur la culée gauche que le torrent a sévi d'abord.

---

[1] Cent onze mariniers furent expédiés de Paris, le 24 octobre, pour porter des secours ; leur conduite fut admirable de courage et de dévouement. V° le *Moniteur* des 2 et 3 novembre 1846.

[2] Ce pont-viaduc était formé de 12 arches de 24^{m},20 d'ouverture chacune. Dans la reconstruction qui en fut faite, terminée en décembre 1848, on y ajouta 3 nouvelles arches pour augmenter le débouché, et des arches de secours furent établies dans le val pour faciliter l'écoulement des eaux. L'inondation occasionna à la Compagnie du chemin de fer du Centre une dépense de plus de 700,000 fr. (V° le *Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires*, du 28 mars 1848.)

Digitized by Google

Les pierres du talus, déchaussées par l'affouillement et le tourbillonnement de l'eau, surnageaient, puis disparaissaient comme dans la spirale d'un entonnoir. Peu à peu l'ouvrage empierré a été complétement emporté. L'eau était parvenue à une hauteur telle que les barrages disposés en amont du pont, pour servir aux enrochements et opposer de la résistance au fleuve dans les temps ordinaires, ont cédé sur tous les points; alors les piles du viaduc qui avaient éprouvé des tassements considérables, et qui n'étaient plus protégées par les barrages, ont fléchi sous la violence des eaux et le choc répété des matériaux des culées, et se sont écroulées. »

Le val entier de Beaugency jusqu'aux coteaux de la Sologne fut sous les eaux, et c'est à peine si, dans cette immense étendue d'eau, on apercevait les toits des maisons et les cîmes des arbres. A Blois, la ville fut en partie submergée, ainsi que les campagnes environnantes. « Dans la nuit du mardi 20 octobre au mercredi 21, d'une heure à cinq heures du matin, la Loire s'éleva de plus d'un mètre. Elle continua à monter pendant toute la journée, et le soir, à 9 heures, elle marquait à l'étiage du pont 6^{m},60. A partir de cet instant et pendant la funeste nuit du 21 au 22, la population passa par des alternatives de crainte et d'espérance; des abaissements subits dans le niveau des eaux, suivis quelques heures après d'exhaussements plus considérables, se produisirent à deux reprises dans les quartiers submergés; ils s'expliquèrent plus tard, quand on connut les diverses ruptures des levées en amont de Blois et l'envahissement complet des vals situés sur les deux rives du fleuve[1]. Enfin, le

[1] Les ruptures des brèches dans le département de Loir-et-Cher furent au

jeudi, à 5 heures du matin, l'eau atteignit le maximum de sa hauteur qui, d'après le rapport officiel de l'administration des ponts et chaussées, fut de 7^m au pont de Blois. Cette hauteur inouïe dépassa de $0^m,77$ celle de la crue de 1825, et de $0^m,20$ celle de 1789. Tous les quartiers bas furent submergés; la promenade du Mail fut couverte à son extrémité amont de plus de $0^m,50$; l'eau vint battre le pied du perron de l'Hôtel-de-ville et s'étendit dans la grande rue jusqu'à la fontaine de la Poissonnerie. Sur l'autre rive, des désastres plus inattendus et plus graves se produisirent, par suite de la rupture de la levée de Garde, en deux endroits différents; le faubourg de Vienne fut subitement envahi par les eaux, qui, dans toute la partie sise en amont de la route royale, s'élevèrent dans les maisons à plus de 2^m. Plus de 600 maisons furent inondées. »

A Amboise, le 22 octobre au matin, après des efforts énergiques pour consolider la levée de la rive droite, plus particulièrement menacée, une brèche d'environ 150^m se déclara au-dessus du faubourg du Bout-des-Ponts. Les eaux se précipitèrent d'une hauteur de 3^m, avec une violence extrême, par cette issue [1], et en quelques instants ce faubourg et tout le territoire compris entre Amboise et Vou-

---

nombre de 22, présentant ensemble une étendue de 2282 mètres. Les dépenses pour leur réparation furent évaluées à 328,000 fr. (*Exposé des motifs*, etc. Chambre des Députés.) — Les dégradations aux levées, en amont et en aval de Blois, sont précisées dans un rapport des ponts et chaussées. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXIX, Pièce 192.

1 D'après le rapport de M. le comte Daru, les ponts d'Amboise et de Blois, qui ont 16 à 1700 mètres cubes de débouché, ont eu à donner passage, dans la crue de 1846, à un volume d'eau de 8000 mètres cubes. « Il serait difficile de dire, dit dans son rapport l'inspecteur divisionnaire envoyé sur les lieux, ce qui fût advenu des deux ponts d'Amboise, de la ville et de ses faubourgs, si l'énorme brèche de 227 mètres de longueur et de $8^m,95$ de profondeur qui s'est ouverte, ne les avait pas débarrassés des eaux auxquelles elle a fourni une issue. »

Digitized by Google

vray, renfermé entre la Loire et le coteau, furent envahis [1]. L'eau s'étendait sur un espace d'environ 16 kilom., ensablant les terrains, déracinant les arbres, renversant les maisons dans le val de Nazelles, Noizay, Vernou et Vouvray, en suivant le cours de la Cisse et rentrant dans la Loire sur ce point [2]. La gare du chemin de fer et la voie furent dévastés sur plus d'un kilomètre et demi; le torrent entraîna des rails et des traverses à de grandes distances [3].

---

[1] « La brèche d'Amboise, sur la rive droite, s'est formée à 500 mètres en amont du pont, dans une digue de 12 mètres de largeur, élevée de 6m,50 au-dessus de l'étiage. Cette digue a été surmontée de 0m,77; c'est à peu près la cote la plus élevée qui ait été observée dans la partie inférieure du cours de la Loire. Les eaux sont rentrées dans leur lit, à 14,700 mètres en aval, par le pont de la Cisse, dont elles ont emporté les abords. » (*Exposé des motifs*, etc. Chambre des Députés.)

[2] Dans le département d'Indre-et-Loire, le nombre des brèches fut de 21, présentant une longueur totale de 3289 mètres, dont les réparations furent évaluées à 750,000 fr. (*Idem.*)

[3] Le Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Bordeaux rendait compte en ces termes aux actionnaires (Assemblée générale du 17 août 1847) des ravages de l'inondation, sur cette partie de la ligne : « Dans la direction de Chousy à Tours, le tracé du chemin, arrêté par le gouvernement, a été placé entre la Loire, qui le borde à gauche, et une petite rivière appelée la Cisse, qui le suit à droite, et va se jeter dans la Loire, à Vouvray. Ce tracé ainsi établi, les ingénieurs de l'État ont exécuté les terrassements d'Amboise à Vouvray, dans des conditions de hauteur telles que le niveau de la voie se trouve, à Amboise, à 2 mètres en contre-bas du sommet des digues de la Loire, et que, du côté de la Cisse, il est établi, aux environs de Vouvray, d'après le niveau des plus hautes eaux jusqu'alors connues de cette rivière. Entre Noizay et Vouvray, les eaux de la Cisse, refoulées et gonflées par les eaux de la Loire, ont été portées à un volume tel que celles-ci les poussaient à un débordement violent. Ce débordement eut lieu le 22 octobre 1846, à 6 heures du matin. Le même jour, à 8 heures du matin, la Loire, à son tour, renversait la levée d'Amboise, sur laquelle était établie la route royale. Elle fit, dans cette levée, une brèche de plus de 200 mètres de longueur, et par cette brèche, près d'un tiers du fleuve se fraya un lit nouveau sur l'emplacement même de la station d'Amboise. Ce double sinistre causa de nombreux et profonds ravages. Les eaux de la Loire, par leur irruption violente, tant sur les terres que sur la voie de fer, vinrent, en plusieurs endroits, se confondre avec les eaux de l'inondation produite par la Cisse. Sur une étendue de plus de 12 kilomètres,

Digitized by Google

A Tours, l'inondation se fit sentir avec une intensité moins désastreuse, grâce à la consolidation et à l'exhaussement des levées, qui résistèrent sur les principaux points. Une relation écrite par un témoin oculaire[1], fait connaître en termes précis ce qui se passa dans cette ville. « C'est le 20 octobre que la Loire commença à inspirer des craintes, et les eaux ne cessèrent de s'élever dans une proportion effrayante pendant trois jours consécutifs. Le mercredi 21, le fleuve marquait à l'échelle du pont $5^m,55$, et douze heures après, c'est-à-dire le 22, à 5 heures du matin, une baisse de $0^m,13$ se fit sentir; mais elle n'était due qu'à la rupture des levées en amont de la ville, car cette baisse fut de courte durée. A 8 heures du soir, en effet, la Loire avait atteint $6^m,85$, et enfin, à 11 heures du soir, le jeudi 22, elle était parvenue à $7^m,10$, maximum annoncé par le télégraphe. Ce temps d'arrêt fut heureux, car les eaux commençaient à atteindre la plus grande hauteur de nos levées de la Poissonnerie, de Saint-Pierre-des-Corps et de Saint-Symphorien, et par suite de filtrations déjà considérables, la ville se trouvait en danger sur ces trois points éloignés. Malheureusement, les levées étaient depuis bien des années dans le plus mauvais état, et, la crue annoncée devant les dépasser de $0^m,50$, elles n'étaient plus capables de contenir la hauteur des eaux. Le jeudi matin, à la

---

elles couvrent la voie de fer, qu'elles brisent dans différentes parties, balayant à des distances surprenantes, terrassements, ballast, rails, traverses, coussinets, clôtures, effondrant le sol par des ravins de 5 à 6 mètres de profondeur sur divers points. » Le montant des dépenses, pour la réparation de ces dégâts, s'éleva à près de 105,000 fr. (*Rapport du Conseil d'administration*, du 24 août 1848.)

[1] Rouillé-Courbe, *Inondations du département d'Indre-et-Loire*, 1846-1856. Tours, 1858, pag. 5 et suiv.

Digitized by Google

points du jour, le péril était imminent, surtout vers le quai de la Poissonnerie; les eaux filtraient abondamment à travers les levées du Carroir-des-Tanneurs et des Trois-Barbeaux, et inondaient déjà cette partie de la ville. Malgré les efforts des habitants de ces quartiers populeux, les eaux gagnaient déjà beaucoup de terrain lorsque l'on s'aperçut, mais trop tard, que les bondes et les clapets étaient ouverts, qu'on avait négligé de les fermer dans la rue Constantine, à la Foire-le-Roi et à Saint-Pierre-des-Corps, et que, par cette raison, il était très-difficile d'empêcher tous ces divers quartiers d'être submergés. L'égout de la rue Constantine était si dangereux, que déjà une grande partie des caves étaient pleines d'eau; mais spontanément et sans attendre ni organisation, ni ordres de l'autorité, tous les citoyens coururent sur les levées et apportèrent dans des brouettes, sur des civières, les pailles, les fumiers, les foins qui se trouvaient dans les écuries et dans les greniers, ainsi que les matériaux divers qui se trouvaient dans les constructions. Il était déjà trop tard et il fut impossible de se rendre maître de la trappe de la rue Constantine surtout; car, malgré la terre mélangée de fumier et de pierres, les eaux n'en remplirent pas moins tout ce quartier et dépassèrent, dans beaucoup de maisons, la hauteur de 2m au-dessus du rez-de-chaussée; c'est en ce moment que l'élévation des eaux nécessita un service de barques pour faire le sauvetage des maisons inondées de la rue de la Paix et des parties les plus basses du nord de la ville. Les levées, à force d'énergiques et de pénibles efforts, avaient été consolidées et exhaussées de un mètre environ, depuis la rue Constantine jusqu'à l'abattoir, grâce au concours de la garnison, des sapeurs-pompiers et de tous les ouvriers; mais, malheureusement,

Digitized by Google

les eaux atteignaient déjà, à 8 heures du soir, 6^{m},85. Malgré une nuit un peu sombre et un vent fort de l'ouest qui retardait l'écoulement des eaux, le travail continuait à la lueur des torches avec la même ardeur. A 9 heures du soir, la Loire croissait toujours de 0^{m},10 à 0^{m},15 par heure, et les rangs des travailleurs s'éclaircissaient, par suite soit de la fatigue, soit de l'approche d'un danger imminent; les bras ne suffisaient plus pour boucher les renards et pour arrêter les eaux, qui se faisaient passage à travers les travaux encore mal affermis. Quoique l'eau montât toujours et se répandît sur toute la chaussée du quartier de la Poissonnerie, à une hauteur de 0^{m},20 à 0^{m},40, les travaux continuèrent jusqu'à minuit et ne cessèrent qu'au moment où il n'y avait plus aucune sécurité pour la vie des hommes occupés dans cette partie de la ville; car la chaussée était déjà couverte de 0^{m},50 au moins, lorsque la crue atteignit, à minuit, son maximum, 7^{m},15, et elle resta stationnaire jusqu'à 1 heure.

« Pendant que des secours prompts et énergiques étaient portés aux quartiers de la Poissonnerie, Saint-Pierre-des-Corps était abandonné à ses propres ressources, et pourtant c'était sur ce point qu'était le plus grand danger; car la ville tout entière pouvait être engloutie si les levées du canal n'avaient pas résisté, ainsi que la levée de Montlouis; les eaux s'étendaient depuis le canal jusqu'à la rue Racine et la rue de la Caserne, et depuis le rempart jusqu'aux talus du chemin de fer. Par un bonheur inespéré, la levée qui renferme la gare du canal résista, et quoique l'eau s'en échappât par des renards, et que, sur différents points, le Mail fût couvert jusqu'à la rue Royale, ce fut là tout ce qu'on eut à souffrir au midi et à l'est de la ville. On frémit à la pensée des effroyables malheurs que nous

Digitized by Google

aurions eu à déplorer si la levée de la gare s'était rompue; dans cette circonstance déplorable, les habitants auraient pu regretter vivement les anciens remparts de la Madeleine, si fortement construits, remplacés par une gare d'une utilité fort contestable, réellement dangereuse et menaçante, même dans les crues ordinaires, et qui fut placée en amont de la ville malgré la vive opposition de toute la population [1].

« Dans la matinée du vendredi, 23 octobre, à une heure du matin, la crue était à son maximum, $7^{m},15$, et était restée stationnaire depuis une heure; mais la hauteur des eaux était telle, que les levées de Saint-Pierre-des-Corps et du canal ne pouvaient plus les contenir, et par le grand courant qui venait directement de Rochecorbon, elles se jetaient avec furie sur cette partie de la ville, dont la position devenait d'autant plus critique qu'elle était inondée depuis six heures déjà par des filtrations continuelles. Dans les terribles inondations qui ont frappé la ville en 1577, en 1789, en 1846 comme en 1856, les levées de Saint-Pierre-des-Corps ont toujours été le point menacé et menaçant pour notre cité; ce danger permanent vient du grand courant de Rochecorbon, qui se jette avec violence sur cette partie de la ville, aujourd'hui malheureusement sans défense par la destruction de nos remparts et par l'embouchure de la gare du canal du Berry.

---

[1] L'établissement du canal de jonction de la Loire et du Cher, exécuté de 1825 à 1829, trouva de nombreux contradicteurs. M. Rouillé-Courbe rapporte, en s'y associant, les oppositions dont ces travaux furent l'objet. (*Ouvrage cité*, pages 440, 448, 468, 482, 485 et 560.) M. Grandmaison en a fait aussi une critique appuyée de raisonnements très-judicieux, dans sa brochure : *Aperçus historiques sur les travaux destinés à défendre la ville de Tours contre les inondations de la Loire et du Cher*. Tours, 1858, in-8.

Digitized by Google

« Le 22 octobre, une infiltration assez forte avait commencé à se manifester dans la partie de la levée comprise entre la petite rue Simon et l'extrémité de la gare du canal; cette infiltration, qui s'agrandissait sans cesse, simultanée avec le débordement de la levée qui est fort basse en cet endroit, compromettait gravement la sécurité de la ville. Un batardeau, construit à la hâte par les habitants du quartier le long des murs au nord, arrêta un instant les effets du débordement, mais bientôt l'augmentation de la crue rendit ce travail inutile, car la Loire se répandit par-dessus avec une extrême violence. Ce fut à 9 heures du soir que la Loire se précipita dans Saint-Pierre-des-Corps, et c'est le lendemain, vers 11 heures du matin, que la brèche fut bouchée. Le dégât immense éprouvé dans cette partie de la ville a été causé par un ancien égout mal fermé, dans lequel les eaux ont pénétré. Par un bonheur inattendu, la levée, qui renferme la gare du canal, résista aux flots furieux qui s'y précipitaient; dès 6 heures du soir, on voyait sur différents points du Mail, près du canal, l'eau sortir à gros bouillons et couvrir, sans occasionner d'accidents graves, cette partie du Mail Heurteloup de $0^m,25$ à $0^m,50$ d'eau. Le faubourg Saint-Symphorien se défendit par ses seules forces contre les filtrations des eaux qui se répandaient sur la chaussée à travers les levées. Dans cette partie de la ville, les eaux atteignirent 3^m et ne laissèrent pas le temps aux malheureux habitants d'enlever les meubles du rez-de-chaussée et de les transporter aux premiers étages. Tous les jardins bas entre les coteaux et les levées de Rochecorbon, Sainte-Radegonde et Marmoutiers étaient submergés et ensablés, et une partie des murs du cimetière du faubourg Saint-Symphorien s'étaient écroulés; enfin, l'église fut tellement

Digitized by Google

envahie qu'elle menaçait ruine. Heureusement, nos désastres allaient cesser rapidement; l'heure de la retraite, des eaux était sonnée. Le samedi 24, à 10 heures du matin, elles ne marquaient plus que $6^m,10$ à l'échelle du pont, annonçant une décroissance de un mètre depuis une heure du matin. La baisse continua avec la même rapidité toute la journée; le 25, l'étiage ne marquait plus que $4^m,50$, et toute appréhension avait enfin disparu. »

En aval de Tours, plusieurs brèches, qui se produisirent dans les levées, eurent de fatales conséquences. A Saint-Genouph et à Berthenay, le 23 octobre, vers 4 heures du soir, les eaux dépassèrent la hauteur des levées sur tous les points et remplirent en peu de temps la vallée; bientôt la levée ayant cédé à différents endroits, des maisons furent emportées, et les habitants de ces communes se trouvèrent pendant trois jours dans la plus affreuse situation. Par ces ruptures, formant trois brèches considérables, la Loire avait submergé entièrement la plaine de Saint-Genouph jusqu'au Bec-du-Cher. A Bréhémont et à Cinq-Mars, la population, par des efforts énergiques, parvint à renforcer et à exhausser les levées, et à se soustraire à l'envahissement des flots. Il n'en fut pas de même à Langeais[1];

---

[1] L'établissement du chemin de fer de Tours à Nantes, alors en cours d'exécution, dut, dans cette partie, recevoir quelques modifications, pour mettre la voie à l'abri des eaux. On lit dans les rapports du Conseil d'administration : « L'inondation qui a récemment désolé les rives de la Loire n'a attaqué qu'une faible partie de notre ligne. Quelques terrassements encore inachevés ont souffert. Nous trouverons, d'ailleurs, dans cet événement un nouveau gage de sécurité pour l'avenir du chemin, par suite des précautions que le gouvernement prendra, sans aucun doute, pour ajouter de nouvelles garanties aux moyens de défense déjà employés contre les envahissements du fleuve, garanties que la Compagnie réclamera énergiquement avant la réception des travaux, et qu'elle avait déjà sollicitées. » (*Assemblée générale du 9 novembre* 1846.) — « A la suite de l'inondation qui a si

Digitized by Google

la levée ayant cédé sur une très-grande étendue, les eaux firent irruption dans les maisons, la plupart construites au-dessous du niveau des grandes eaux; dans les rues basses, elles dépassèrent le premier étage.

A Saumur, le 23 octobre, à 7 heures du soir, les eaux atteignaient 5m,60, puis 6m,01, restant ainsi de 0m,69 au-dessous de celles de 1843[1]. En amont des Ponts-de-Cé, la levée de Gohier à Saint-Sulpice, en cours de construction, fut emportée. Dans cette localité, le maximum de la crue se fit sentir le 24, à midi; il fut de 5m,16, et les eaux touchaient le tablier du pont Saint-Maurille. Les rues furent inondées, mais sans qu'il en résultât de sérieux dommages. A partir de ce point, la crue se maintint à peu près au même niveau; ainsi, à Chalonnes, le 25 octobre, la cote la plus élevée fut 5m,25; à Montjean, le 26, 5m,68; à Ingrandes, 5m34; à Saint-Florent, 5m,32; à Ancenis, 5m,37; enfin, à Nantes, 4m,77. Elle s'écoula sans amener

---

cruellement dévasté les bords de la Loire, au-dessus de Tours, l'année dernière, et dont les effets se seraient aussi fatalement fait sentir au-dessous de cette ville, si par un heureux hasard, les eaux du Cher et de la Maine n'avaient pas été très-basses en ce moment, nous adressâmes à M. le Ministre des travaux publics des observations sur les dégradations dont serait menacé le chemin de fer, dans le cas d'une nouvelle inondation, et nous lui demandâmes d'ordonner l'adjonction de nouvelles arches au pont de Cinq-Mars, et l'exhaussement des terrassements devant servir d'assiette à la voie de fer, dans la plaine de Langeais et de Planchoury. Le Ministre ordonna d'ajouter au pont de Cinq-Mars, déjà terminé, deux arches sur la rive droite et d'exhausser ces terrassements. » (*Assemblée générale du 17 décembre* 1847.)

[1] Suivant M. l'ingénieur Dupuit (*ouvrag. cit.*, p. 194), la différence en moins fut de 0m,80. « La Vienne et la Maine, pendant cette crue, dit-il, ont joué, par rapport aux parties inférieures, le rôle de réservoirs. Les eaux de la Loire s'y sont précipitées avec une vitesse proportionnelle à la rapidité de leur ascension. Ainsi, la Maine, qui ne se trouvait qu'à 2m au commencement de la crue de la Loire, est montée à 5m,50 à Angers, et la Vienne à 6m,13 à Chinon »

Digitized by Google

d'autres perturbations sur les rives que des submersions partielles sans caractère grave.

Les malheurs qui venaient d'affliger tant de riches contrées émurent profondément l'opinion publique, et partout s'ouvrirent spontanément des souscriptions, dont le montant total s'éleva à une somme considérable [1]. Le gouvernement, en présence de la triste situation à laquelle se trouvaient réduites les populations victimes du fléau, vint immédiatement à leur secours, en même temps qu'il allouait les fonds nécessaires pour le rétablissement des communications et la réparation des digues et levées. Des ordonnances royales, rendues sur les rapports des Ministres de l'intérieur, des travaux publics, du commerce et des finances [2], pourvurent à ces premiers besoins, en attendant que les Chambres législatives pussent statuer sur les mesures à adopter pour parer à tant de désastres [3]. Une loi fut votée, dans la session de 1847, affectant 8,900,000 fr., pour la réparation des dommages causés par les inondations aux digues et levées, à la navigation, aux ponts, aux canaux, aux routes royales et départementales [4]. L'admi-

---

[1] Les relevés officiels en portent le chiffre à 2,500,000 fr. La destination et l'emploi de ces fonds furent réglés par une circulaire du Ministre de l'agriculture et du commerce adressée aux Préfets des départements victimes des inondations. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXXI, Pièce 193.

[2] Nous donnons le texte de ces rapports. *Idem*, pag. CXXIV, Pièce 194.

[3] Les pertes secourables furent évaluées à 12,600,000 fr., et l'ensemble des dommages dépassa 30 millions.

[4] V° le texte de cette loi. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXXVIII, Pièce 195. — Les *Exposés des motifs* du Ministre des travaux publics à la Chambre des Députés (séance du 31 mars 1847) et à la Chambre des Pairs (séance du 7 juin), les Rapports de M. Collignon (Chambre des Députés, séance du 22 mai) et de M. le comte Daru (Chambre des Pairs, séance du 9 juin), forment l'historique le plus complet des inondations de 1846. Ces deux derniers documents contiennent, en outre, sur l'importante question des moyens préventifs ou répressifs pour remédier à ce

Digitized by Google

nistration des [illegible]
todes d'[illegible]
à l'exécution [illegible]
fleuve [illegible] se [illegible]
tion, d'exhause[illegible]
petites, le résumé [illegible]
son moins dou[illegible]
l'on s'occupât, [illegible]
sur l'initiative souver[illegible]
enfin les moyens pr[illegible]
[illegible]ions.

[illegible]

En janvier 1847, le Thouet déborda et submergea en partie la petite ville de Saint-Loup [1], et la Loire, qui, dans sa partie inférieure, avait encore atteint, au mois de décembre 1846, une hauteur de 4 à 5 mètres, s'éleva de nouveau aux mêmes cotes. Au mois d'avril, le Cher éprouva une crue de 3 mètres, qui fit monter les eaux, à Saumur, jusqu'à $5^{m},10$, la Loire supérieure se trouvant en même temps à un niveau assez élevé.

En 1848, au mois d'avril, la hauteur des eaux sur la Basse-Loire ne fut guère moindre [2].

En 1849, les eaux exercèrent à Saint-Étienne d'affreux ravages, que les journaux du temps rapportent en ces termes [3] : « La rivière du Furens, grossie à la suite d'un violent orage qui a éclaté dans les montagnes de la République et du Pila, où elle prend sa source, a causé des dégâts immenses. Presque toutes les usines établies sur ses bords ont été emportées ou endommagées. De là, les eaux, renversant tous les obstacles, ont fait irruption dans la cité. Les magasins et les cafés des rues Saint-Louis, de Foy, de la Comédie, du Grand-Moulin, des places du Peuple, du Marché, ont été envahis. Les courants se heurtaient principalement à l'angle de l'Hôtel-de-ville et du marché, et au côté est de la place Marengo. C'est hier, mardi, de 9 à 10 heures du soir, que cette crue subite s'est manifestée. La route nationale et toutes les rues parallèles servaient de lit à de profonds et rapides torrents où l'eau coulait à pleins bords d'un côté de la rue à l'autre. Le Furens était devenu un véritable fleuve qui a rompu

---

[1] *Moniteur* du 8 février 1847.
[2] V° DEUXIÈME PARTIE, *Tableau synoptique*, Pièce 187.
[3] *Moniteur* du 14 juillet 1849.

Digitized by Google

ses digues. Les pertes sont incalculables. On peut sans exagération les évaluer à plusieurs millions[1]. La rue de Lille est du nombre de celles qui ont le plus souffert; les eaux n'ayant pas d'issue formaient écluse, et elles ont atteint en cet endroit plus de 2^{m} de hauteur. Heureusement, un mur, qui clôt le jardin des sœurs de l'Instruction, s'est écroulé et a livré passage aux eaux, qui se sont jetées dans le bief qui passe tout près; mais elles ont causé de grands dégâts dans les établissements de l'Instruction et de la Sainte-Famille. On ne voit nulle part qu'il soit fait mention d'un débordement pareil du Furens; il n'avait jamais tant fait de ravages; en quelques heures, le terrible fléau a porté la dévastation et la mort dans toute la vallée. »

A quelques jours de distance, d'autres malheurs succédèrent à ceux-ci : « Une seconde inondation[2] vient d'affliger la malheureuse cité de Saint-Étienne. On n'était pas remis des émotions de la terrible nuit d'avant-hier, on n'avait pas encore achevé d'enterrer les morts, lorsque le Furens, grossi par une trombe, a fait, à 9 heures du soir, une nouvelle et soudaine irruption dans la ville. Il est difficile de peindre la consternation que cet événement a jetée dans toutes les âmes. Tous les quartiers de la ville

---

[1] Les pertes furent ainsi appréciées (*Moniteur* du 2 août 1849) :

Commune de Saint-Étienne.	639,165 fr.
— de Valbenoite.	418,200
— de Rochetaillée.	125,000
— de Beaubrun.	12,000
— d'Outrefurens et Montaut	15,000
Total.	1,209,365 fr.

[2] *Moniteur* du 16 juillet 1849.

Digitized by Google

basse ont été changés en un lac plein de courants furieux, qui se brisaient aux angles des maisons, transportant des meubles, des arbres, des berceaux vides. Nos vieillards et même nos anciennes chroniques n'ont pas conservé la mémoire d'une pareille calamité. L'ancien lit du ruisseau a disparu sous les sables et sous les décombres. On cherche sur ses rives la place où étaient encore, il y a deux jours, des usines florissantes. »

Au mois de novembre de la même année 1849, il y eut, sur la Vienne, une crue qui atteignit à Châtellerault $4^{m},60$. Une lettre de Confolens disait[1] : « Une crue comme on n'en avait pas vu depuis 1783, vient de se manifester dans la Vienne. Les eaux ont atteint rapidement le sommet des berges, et la rapidité du courant nous a causé des dégâts considérables. » Elle fit monter la Loire, à Saumur, à $5^{m},20$, mais sans résultats fâcheux, les levées ayant partout résisté.

En février 1851, le Furens déborda encore à Saint-Étienne[2].

En juin 1852, une forte crue, mais sans caractère désastreux, se manifesta sur la Loire; la hauteur des eaux fut, à Digoin, de $4^{m},83$[3]. On écrivait de Saint-Étienne, le 19 juin[4] : « Les pluies torrentielles qui ont succédé dans

---

[1] *Moniteur* du 3 décembre 1849. — « On apprend que le Cher et la Vienne, dit le journal officiel, du 2 décembre, sont sortis de leur lit. Les petits cours d'eau qui alimentent ces rivières sont tous en crue. A Chatellerault, le 27 novembre, il y a eu une crue de 5 mètres dans la Vienne. »

[2] V° le *Moniteur* du 8 février 1851.

[3] Le 13 janvier 1853, à la suite de pluies torrentielles qui persistèrent pendant plus de 24 heures, les voies du chemin de fer de Nantes, à la station de la Paperie, furent couvertes d'eau à une hauteur de $0^{m},06$, sur une longueur de 200 mètres.

[4] *Moniteur* du 22 juin 1852.

Digitized by Google

nos contrées à une longue sécheresse commencent à inspirer de sérieuses inquiétudes. Les eaux de la Loire ont considérablement grossi et ont atteint déjà une hauteur inférieure seulement de $0^m,75$ à celle si désastreuse de 1846. Les communications sont interceptées sur les deux routes de Montbrison et de Roanne, dans les traverses d'Andrezieux, de Feurs et de Montrond. La route de Montbrison est couverte de plusieurs pieds d'eau. »

En 1854, deux crues eurent lieu, l'une au mois de juin sur la Haute-Loire, l'autre au mois de décembre sur la Basse-Loire; dans la première, le niveau des eaux fut à Digoin de $4^m,33$; dans la seconde, il s'éleva à Tours, à $4^m,13$; à Saumur, à $4^m,94$, et à Nantes, à $4^m,52$[1].

A la fin de février 1855, une crue très-élevée, due principalement au Cher, dont la hauteur à Saint-Aignan fut de $3^m,09$, se fit sentir sur la Basse-Loire[2]; la cote des eaux, entre Saumur et Nantes, dépassa partout 5 mètres[3]. Au mois de juin suivant, le Cher éprouva encore une crue subite, dont le Préfet du département d'Indre-et-Loire rendait compte en ces termes[4] : « L'eau, qui n'était que grande du 2 au 5 juin, marquait le 6 au matin, à l'écluse du canal, $3^m,32$ et s'est élevée progressivement jusqu'à

---

[1] V° DEUXIÈME PARTIE, *Tableau synoptique*, Pièce 187.

[2] On écrivait d'Angers, le 26 février : « La Maine était le 24, à $4^m,40$; elle est ce matin à $5^m,15$. Plusieurs rues basses de la ville sont inondées. » *Moniteur* du 1er mars 1855.

[3] Cette inondation fit de grands ravages dans les terrassements du chemin de fer entre Angers et Nantes, qui n'avaient pas été garantis contre les crues de la Loire. Leur réparation occasionna une dépense de 18,500 fr.

[4] *Rapport au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du 7 juin 1855.* (*Documents officiels.* — Ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.)

Digitized by Google

3m,90, qu'elle atteignait ce matin. L'eau est stationnaire en ce moment et tend à baisser. Il résulte des renseignements qui me parviennent qu'il y a décroissance à Bléré, où l'eau envahissait les habitations. Les grandes levées du Cher ont bien résisté. Les petites digues élevées par des propriétaires, pour protéger les terrains ensemencés de la vallée, sont toutes détruites ou submergées. Les ponts et ouvrages d'art des routes et du Cher n'ont pas sensiblement souffert, mais les dommages causés aux récoltes paraissent devoir être immenses. » La voie du chemin de fer du Centre fut emportée sur plus de 300 mètres, près de Vierzon, entre la bifurcation et Fœcy. On écrivait de Saint-Florent[1] : « Les eaux ont envahi à une grande distance toutes les propriétés riveraines, dans le voisinage de la ville. Cette inondation, la seconde depuis le 1er juin, paraît être plus considérable que toutes celles qui ont eu lieu depuis quinze ans. Pendant que le Cher débordait, l'Auron et l'Arnon, deux cours d'eau qui coulent sous les murs de Bourges, sortaient aussi de leur lit et inondaient tout le plat pays. »

Dans les mois d'octobre et de novembre de la même année, la Loire fut encore très-grosse, mais ces crues, comme toutes celles qui eurent lieu dans la période de 1846 à 1856, s'écoulèrent sans laisser de trace sensible de leur passage ni amener de perturbations graves[1]. Le 4 novembre, l'ingénieur en chef d'Orléans adressait le rapport suivant au Ministre[2] : « La Loire s'est élevée à Gien, le 1er novembre, à la hauteur de 5m,27; à Orléans, le même jour, à 4m,45 ; à Blois, le 2,

[1] *Moniteur* du 7 juin 1855.

[2] *Documents officiels.* — Ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

Digitized by Google

à $5^m,04$; à Tours, le 3, à $4^m,89$. Sur cette partie du val de Loire, entre Briare et l'embouchure de la Vienne, la décroissance des eaux s'est fait sentir depuis deux jours et l'échelle du pont d'Orléans n'accuse plus en ce moment que 3 mètres. Les chantiers et les rives du fleuve, non protégés par les levées insubmersibles, ont été inondés ; des dommages ont été causés à l'agriculture, mais les ouvrages de défense ne paraissent pas avoir éprouvé d'avaries. Les quais de Gien et d'Orléans ont été couverts par les eaux au moment du plein de la crue, la plus forte qui se soit fait sentir dans cette partie du littoral depuis 1846. En aval de l'embouchure de la Vienne, la Loire a atteint à Saumur, le 3, la hauteur de $4^m,82$; à Ancenis, le même jour, de $3^m,75$. J'ai lieu d'espérer que si la Maine ne lui verse pas un tribut trop considérable, la crue de la Loire, en aval de la Vienne, n'atteindra pas une hauteur inquiétante, et qu'elle restera notablement inférieure, non-seulement à la crue mémorable de 1843, mais encore à celle du mois de février dernier qui a rompu les levées de Savennières, dans le département de Maine-et-Loire. » En effet, cette crue passa à peu près inaperçue, mais celles qui allaient se produire en 1856, devaient atteindre des proportions sans précédent dans le passé.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Pluies continuelles et crues successives durant le mois de mai 1856. — Débordements de l'Allier et du Cher. — Leurs principaux effets. — Ravages de la Loire du 13 au 17 mai. — Recrudescence de la crue à la fin de ce mois et dans les premiers jours de juin. — Inondation désastreuse sur tout le littoral. — Submersion du val d'Orléans. — Rupture de la levée d'Amboise. — Tours envahi par les eaux de la Loire et du Cher. — Voyage de l'Empereur. — Brèches nombreuses dans les levées, en aval de Tours. — Catastrophe de la Chapelle-Blanche. — Ses funestes conséquences pour le val d'Authion. — Inondation des ardoisières de Trélazé. — Second voyage de l'Empereur. — Rupture de la levée de la Divate. — Lettre de Napoléon III au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, prescrivant un plan d'études générales contre les inondations. — Mesures diverses adoptées en exécution des ordres de l'Empereur. — Fortes crues de la Loire en octobre 1857, octobre et novembre 1859, janvier et décembre 1860, janvier 1861; — de l'Allier, en octobre 1857; — du Cher, en janvier 1857, mars et décembre 1859, janvier 1860; — de la Vienne, en mars 1858, octobre et novembre 1859, janvier 1860. — Toutes ces crues ne causent que des dommages partiels. — Effets divers du débordement des eaux sur les rives de la Loire.

Nous voici parvenu à la fatale année 1856, date la plus néfaste, sans contredit, dans l'histoire des inondations modernes de la Loire. Une relation complète et détaillée des immenses désastres causés par le débordement des eaux serait ici superflue. Les récits n'ont pas manqué pour retracer les lamentables circonstances de cette grande catastrophe. De toutes parts ont été publiés des écrits, qui, à travers un lyrisme d'exagération bien naturel en présence de tant de victimes, font connaître les phases

Digitized by Google

douloureuses de ces journées de deuil et de désolation[1]. La marche progressive du fléau, sa formation, son développement, sa durée, ses principaux effets, tels sont les points principaux dans lesquels nous devons renfermer notre analyse, et encore serons-nous forcé de l'abréger pour ne pas atteindre une étendue en dehors de toute proportion avec le plan que nous avons suivi jusqu'ici.

Ce fut dans les derniers jours de mai et au commencement de juin que cette crue extraordinaire exerça sur le cours entier de la Loire les plus terribles ravages. Elle avait été précédée, durant tout le mois de mai, à la suite de pluies continues, de plusieurs crues successives très-élevées[2]. La plus forte se produisit au milieu du mois; l'Allier et le Cher n'y restèrent pas étrangers; un grand nombre de localités en souffrirent des pertes et des dommages notables que nous devons résumer avant de parler des malheurs plus considérables qui devaient suivre à un si court intervalle.

On lisait dans les journaux: « Les pluies torrentielles qui

---

[1] Parmi ces publications les seules dignes d'être citées sont les suivantes : *Les inondations de* 1856 *en France*, par Ch. Stephen. Paris, in-12. — *Inondations de* 1856 *dans la vallée de la Loire*, par J.-B. Coulon et L. Auché. Saumur, in-12. — *Les inondations de* 1856, par Octave Feré. Paris, in-8. — *Almanach impérial des grandes inondations de* 1856, par E. Pick de l'Isère. Paris, in-8. — *Inondations de* 1856. *Voyage de l'Empereur*, par Ch. Robin. Paris, in-12. — *Les inondations de Tours en* 1856, par Léon Cazeaux. Tours, in-8. — *Inondations du département d'Indre-et-Loire*, 1846-1856, par Rouillé-Courbe. Tours, in-8.

[2] *Le Courrier de Nantes* du 6 mai disait : « Les nouvelles de la Haute-Loire continuent à annoncer du rabais jusqu'à Blois. A Tours, la crue paraît sur le point de s'arrêter; elle n'a été hier que de $0^{m},01$. Mais depuis Saumur jusqu'à Nantes, elle est encore assez forte. A Angers, la Maine, qui est très-jaune, est refoulée avec force par la Loire. » Le même journal ajoutait (8 mai) : « La crue en Loire s'est arrêtée. Le mouvement en baisse, très-considérable jusqu'aux Ponts-de-Cé, ne s'effectue encore que lentement d'Ancenis à Nantes. A Angers, la Maine n'est plus refoulée par la Loire, et la décroissance est sensible. A Nantes, l'échelle du pont de la Bourse, qui marquait ce matin, à 8 heures, $3^{m},85$, était, ce soir, à 4 heures, à $3^{m},80$. »

Digitized by Google

tombent depuis le commencement du mois ont grossi toutes les rivières qui forment le bassin de la Loire : l'Allier et le Cher sont débordés. Ces inondations ont produit sur le chemin de fer du Centre des désordres graves et interrompu la circulation. La voie a été coupée, le 11 mai, sur trois points : sur la ligne de Châteauroux, à Chéry, près Vierzon, par un débordement du Cher ; sur la ligne de Bourges, à la bifurcation de Vierzon, par un débordement de la même rivière, et plus loin, entre le Guétin et la Guerche, par l'inondation de l'Allier[1]. »

Le Cher et ses affluents franchirent partout leurs rives. Un journal de Bourges publiait les lignes suivantes : « Dès dimanche matin, 11 mai, les eaux du Cher, de l'Auron, de l'Arnon, avaient crû dans une proportion menaçante. Dans le milieu de la journée, l'Auron et le canal avaient atteint déjà les plus hautes crues, envahissant les caves, dégorgeant dans les jardins et dans les plaines, montant toujours avec une rapidité qui faisait présager les plus grands désastres. Dans la journée de dimanche, les eaux s'étaient élevées de façon à transformer le bas de la rue de la Chappe en un étang navigable. Le train se dirigeant sur Paris et portant les dépêches, arrivé à la bifurcation de Châteauroux, dut s'arrêter ; les eaux avaient envahi la voie et gagné prodigieusement ; à une heure du matin, l'Arnon avait envahi la route d'Issoudun. Jamais cette rivière n'a eu une crue aussi haute. A Nérondes, le 10, les eaux avaient envahi la voie sur une hauteur de $0^{m},20$. Entre

---

[1] Le chemin de fer d'Orléans eut beaucoup à souffrir, sur différents points, du débordement des eaux ; les lignes du Centre, d'Orléans à Tours et de Tours à Nantes surtout, éprouvèrent en mai et juin des dommages considérables. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXXXVII, Pièce 197.

Digitized by Google

le Guétin et Nevers, il y a 0m,25 d'eau, à la hauteur du tunnel de Gimouille. Les eaux ont emporté le pont suspendu de la Celle-Bruère. Ce matin (12 mai), les eaux de l'Auron étaient encore dans les caves du faubourg à une hauteur d'un mètre; les plaines, les jardins, les habitations étaient inondés sur la route de Saint-Amand. Toutes les rives du canal étaient envahies. Dans la rue Saint-Ambroix, près de la gare du chemin de fer, les résultats sont les mêmes. Le faubourg Saint-Privé ayant peu de caves, les eaux se sont rejetées sur les jardins potagers, qu'elles ont inondés. Les marais des Communes, qui se trouvent de l'autre côté du rempart Saint-Louis, ne sont qu'une nappe d'eau. A 9 heures, les eaux arrivaient au niveau du pont de Voiselle, qui se trouve en deçà de la petite rue Mère-de-Dieu. »

Une lettre de Montrichard s'exprimait en ces termes : « La vallée du Cher est plongée dans la plus affreuse désolation : le Cher couvre le val tout entier. A Montrichard, les eaux ont pénétré de plus d'un mètre dans certaines habitations; on ne sort plus qu'en barque dans les rues basses de cette ville. Cette crue, inouïe par sa force et son étendue, arrivée inopinément et nuitamment, n'a permis de se livrer à aucune opération de sauvetage sur les ports, d'où les eaux ont tout entraîné. De nombreuses familles, gagnées par ces eaux, ont quitté le rez-de-chaussée pour occuper le premier. D'autres ont délogé et quitté le quartier. Au Port, village de la commune de Saint-Georges, la majeure partie des habitants n'ont plus pour retraite que leurs greniers. On voyait le Cher charrier des meubles, des bois de toute espèce et des bestiaux. Montluçon éprouve une inondation pareille à celle qu'il a subie l'année dernière au mois de juin. Le Cher a franchi ses rives, et toute la ville basse est couverte par les eaux. Le pont sus-

Digitized by Google

pendu de Villefranche a été entraîné et trois arches de celui de Saint-Aignan sont emportées. »

L'Allier également était en plein débordement. « Partout, dans le département, dit un journal de Moulins[1], les rivières et les ruisseaux sont sortis de leur lit, et de plusieurs points en même temps, on reçoit d'affligeants détails sur les dégâts causés par les eaux. » Les dépêches télégraphiques constataient la crue progressive de la Loire, à la date du 13 mai, à Roanne et Nevers; du Bec-d'Allier à Orléans, elle occasionna des dommages : « La crue, à Jargeau, disent les correspondances publiées par les journaux, a submergé les terres qui avoisinent le fleuve. Les fossés de la ville, qui reçoivent les infiltrations de la Loire, sont inondés; les jardins qui les bordent le sont aussi. A Jargeau même, les caves de toutes les maisons sont remplies d'eau. Une très-grande partie du territoire de Germigny-des-Prés a été submergée. Les pertes seront grandes pour les récoltes. La levée établie en face de Sigloy, que l'on avait tenté d'élever, n'a pu résister : les eaux se sont étendues dans les champs. La route qui conduit de Châteauneuf à Sigloy se trouve interceptée en trois endroits, et celle de Châteauneuf à Germigny n'est pas encore guéable. Du côté de Sully, il y a aussi des dégâts. La crue de la Loire, jointe à celle du ru d'Oison (petite rivière qui traverse Sully), a occasionné des pertes importantes. Presque tous les jardins de la ville sont entièrement couverts d'eau. Dans la commune de Saint-Père, une partie des habitants ont été contraints d'abandonner leurs maisons et de déloger leurs bestiaux. A Lion-en-Sullias, à Saint-Aignan-le-Jaillard et à

[1] *Messager de l'Allier* du 11 mai 1856.

Digitized by Google

Guilly, la majeure partie des récoltes, froments, seigles, orges, colzas, luzernes, pommes de terre, est compromise. Les récoltes de Saint-Pryvé, Saint-Hilaire, Mareau-aux-Prés, Dry, Olivet et du Val ont été submergées. Plusieurs voies de communication ont été interceptées par les eaux, notamment entre Saint-Pryvé et Saint-Hilaire, et généralement tous les chemins qui conduisent aux propriétés riveraines du Loiret. »

« La crue de la Loire a produit bien des désastres, disait un journal d'Orléans[1], mais ces désastres eussent été plus déplorables encore sans l'espèce d'alternative qui a eu lieu entre le niveau des eaux de la Loire et celui des eaux de l'Allier. L'Allier et le haut de la Loire ne sont, en définitive, que les deux bras d'un même fleuve qui viennent se réunir au Bec-d'Allier. Les personnes qui ont suivi attentivement les phases de la crue ont remarqué que toutes les fois que la Loire montait à Roanne et à Nevers, l'Allier baissait à Moulins; et lorsque l'Allier débordait à Moulins, la Loire recommençait son rabais. C'est ce mouvement intermittent qui nous a sauvés. Si, par malheur, les deux rivières eussent opéré leur crue en même temps, nous aurions revu tous les désastres de l'inondation de 1846, et peut-être pis encore; car la masse d'eau qui nous est venue du haut de la Loire a été plus considérable qu'en 1846; seulement l'écoulement s'est prolongé. Au dire des mariniers, c'est le grand vent du dimanche, vent sud-ouest, qui a déterminé cette crue si considérable. Ce vent s'est fait sentir dans toute la vallée de la Loire, et, apportant obstacle au rapide écoulement

[1] *Moniteur du Loiret* du 21 mai 1856.

Digitized by Google

des eaux, il les a refoulées en amont. Le vent, en s'apaisant, a pris une direction inverse et a subitement tourné au nord, de telle sorte qu'il a précipité tout à coup les eaux qu'il avait retenues. De là, cette recrudescence qui a causé tant de désastres sur certains points de notre littoral. La direction du vent va maintenant activer le rabais du fleuve. Les petites levées ont été rompues à Saint-Mesmin, et l'eau, poussée par des courants impétueux, a ravagé le val de cette commune. Sur le bord du Loiret, les usines et les moulins ont été inondés à Chécy ainsi qu'à Combleux; l'eau a pénétré dans les maisons jusqu'à la hauteur d'un pied. Sur certains points, les levées ont reçu des infiltrations et ont menacé de céder : des renards se sont déclarés. Peu s'en est fallu que nous ne fussions encore victimes d'une immense inondation. Les nouvelles arrivées de Briare, de Châtillon, Sully, Saint-Père, sont affligeantes; la Loire couvre les routes départementales aboutissant à Gien et empêche la circulation. Entre Châteauneuf, Germigny et Sigloy, la circulation est également interceptée. Hier, à 4 heures, la Loire était à 5^{m},55 à l'échelle du pont de Gien [1]. L'eau était dans les rues de la ville et dans les faubourgs. L'inondation s'étend dans le val des communes de Gien, Nevoy, Saint-

[1] On écrivait de Gien, le 15 mai, 6 heures du soir : « Nous sommes dans l'eau depuis quinze jours, mais depuis cinq jours surtout. La Loire baisse, elle monte, puis elle baisse un peu pour remonter encore. Nous en sommes là en ce moment. L'eau, qui ce matin avait presque entièrement abandonné les quais, les couvre dans toute leur étendue et monte toujours, quoique lentement. Elle marque 5^{m},08 à l'échelle du pont. Les caves de la ville sont pleines d'eau, les maisons en contrebas des quais sont inondées. » Une autre lettre s'exprimait ainsi : « La Loire, qui, hier, de 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, était restée à 5^{m},55, a baissé progressivement; depuis, elle marque 5^{m},10. Il n'y a pas eu de digue rompue à Gien; seulement l'eau est passée sur le déversoir de Saint-Martin. »

Digitized by Google

Brisson, Sully, Saint-Père, Saint-Aignan, Saint-Firmin; elle cause de véritables désastres. »

Entre Orléans et Tours, la crue, quoique très-élevée, ne causa pas de dommages sensibles; mais il n'en fut pas de même au-dessous de cette ville, son maximum d'élévation fut, le 15 mai, à Port-Boulet, de $5^m,21$, et la Loire s'ouvrit une brèche dans la digue de la rive gauche, un peu au-dessus d'Ussé, sur une largeur de 200 mètres et une profondeur de $6^m,70$. Tout le val, rive gauche, fut inondé; les eaux de la Loire et de l'Indre étaient confondues. Savigny fut dévasté par le double débordement de la Vienne et de la Loire. « A Saumur, la Loire a dépassé $5^m,75$ [1], crue qui pouvait donner des inquiétudes. Mais l'état des levées, solidement restaurées après l'inondation de 1843, du côté de la Loire, par le service des ponts et chaussées, du côté du haras de l'école de cavalerie par les soins du génie militaire, et sur le Thouet par l'administration municipale, surveillées avec la plus grande vigilance par les soins des autorités, ne laissaient concevoir aucune inquiétude, et la ville est, jusqu'à ce jour, quitte pour l'immersion de quelques parties des quartiers les plus bas où l'eau a pénétré par l'infiltration due aux pressions exercées par la hauteur

---

[1] Voici d'après M. l'ingénieur en chef Collin, quelle fut la hauteur des eaux entre Saumur et Nantes : Coulon et Auché, *les Inondations de 1856 dans la vallée de la Loire.*

Le 16 mai	à	Saumur	$5^m,76$
Id.	—	Les Rosiers	6 25
Id.	—	Saint-Mathurin	5 65
Le 17	—	Chalonnes	5 41
Le 18	—	Montjean	5 67
Id.	—	Saint-Florent	5 37
Id.	—	Nantes	5 12

Ces cotes rectifient et complètent celles que nous avons données dans notre *Tableau synoptique*, Pièce 187.

Digitized by Google

inusitée de la crue. » A Angers, la Maine, refoulée par les eaux de la Loire, s'éleva à 5m14, et les quartiers bas furent submergés. A Nantes, le 17 mai, à 8 heures, la Loire marquait, à l'échelle du pont de la Bourse, 4m,90, et le soir, à 4 heures, 5m [1]. Les eaux envahissaient les rues de la Bourse, Kervegan et Marmontel. Le 18, elle parvint à son maximum d'élévation, 5m12, et presque aussitôt le mouvement de baisse se fit sentir, mais le fleuve n'était pas encore complétement rentré dans son lit qu'une nouvelle crue fut annoncée comme devant être de beaucoup supérieure à celle qui venait de s'écouler; elle allait atteindre partout, en effet, des proportions formidables, et renouveler les désastres de 1846 [2].

Dès les derniers jours du mois de mai, les dépêches télégraphiques de la Haute-Loire et de l'Allier signalaient le débordement de tous les cours d'eau, par suite des pluies abondantes [3]. On écrivait d'Andrezieux, le 29 mai [4] : « Depuis trente-six heures, il pleut à torrents. La Loire

---

[1] Cette crue amena un éboulement sur la voie du chemin de fer, près de Sainte-Luce, par suite d'une excavation ou *renard*. Le 1er février 1856, la voie avait été déjà interceptée par la crue de la Loire, également par un éboulement, au poteau 389, entre Varades et Ancenis.

[2] « La crue d'octobre 1846, dit M. l'inspecteur général Comoy (*Considérations sur l'endiguement des rivières*. Paris, 1861, in-4), a été plus forte que celle de juin 1856 dans la partie supérieure de la Loire. Mais elle était plus courte, aussi s'est-elle écoulée plus vite. A Briare, la crue de 1856 n'a plus été inférieure que de 0m,09 à celle de 1846; et plus bas, elle lui a été constamment supérieure. Ces deux crues ont rompu les digues de la Loire, mais, par suite de son affaiblissement progressif, la crue de 1846 n'a plus fait de brèches en aval de l'embouchure du Cher, tandis que la crue de 1856 a rompu toutes les digues, sans exception, du Bec-d'Allier à Nantes. »

[3] Nous donnons une série de dépêches télégraphiques officielles faisant connaître les diverses phases des inondations de juin, dans les principales localités. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXL, Pièce 198.

[4] Le dimanche 3 juin, le *Moniteur* commença à signaler les inondations de la

Digitized by Google

est déjà très-grosse. L'échelle du pont marque $3^m,30$. La plus grande crue, celle de 1846, marquait 4^m. L'eau a franchi déjà les deux côtés du pont. Le village est dans la consternation. Le Bonson et le Furens sont énormes. » Le lendemain, on apprenait de Montbrison que la Loire supérieure avait débordé sur tout le littoral; les maisons étaient envahies par l'eau. En même temps, l'Allier s'élevait rapidement; on écrivait de Moulins le 1er juin : « C'est dans la journée d'hier que les eaux ont commencé à grandir. Dès le matin, les dépêches d'Issoire avaient signalé un rapide mouvement de hausse. A 7 heures du soir, la rivière marquait $3^m,35$ au pont de Moulins. La crue a continué toute la nuit, et ce matin, à 5 heures, elle atteignait $4^m,40$, hauteur de la crue du 31 mai 1835. A 10 heures, les eaux, qui montaient toujours, s'élevaient à $4^m,80$, et à midi, dépassant la crue de 1846, elles arrivaient à 5^m. Il n'y a pas que la Loire et l'Allier qui aient franchi leurs limites. Tous les ruisseaux, toutes les petites rivières ont également débordé, et ont causé, sur tout leur parcours, des dégâts considérables. A Vichy, les eaux ont envahi le parc et les promenades. »

Une dépêche du préfet de la Nièvre au préfet du Loiret, du 31 mai, 8 heures du matin, disait : « La Loire a beaucoup monté cette nuit. Elle s'élève à $3^m,98$ au-dessus de l'étiage, et monte toujours, à raison de $0^m,08$ par heure. Depuis hier, à 8 heures, elle s'est élevée de $0^m,94$. La pluie continue partout. Tous les affluents sont débordés et grossissent encore. A Roanne, la crue s'est arrêtée hier, à 10 heures

---

Loire et de l'Allier; pendant toute la durée du fléau, il ne cessa d'en publier tous les détails, extraits des journaux de province, et nous lui avons emprunté la plupart des correspondances que nous citons.

Digitized by Google

du soir, à $4^m,85$, cote maximum. Ce matin, à 7 heures, elle n'était plus qu'à $4^m,58$. Les eaux de l'Allier croissent de $0^m,06$ par heure, et s'élevaient, à 6 heures du matin, à $4^m,40$ au pont de Moulins. En résumé, il devient certain que la crue actuelle dépassera les précédentes. » Une seconde dépêche, du même jour, ajoutait : « La Loire continue à monter avec une extrême rapidité. Depuis 4 heures, sa marche ascensionnelle est de $0^m,16$ à l'heure. Le fleuve est à $5^m,75$ au pont de Nevers. Il est à craindre que la crue ne continue une partie de la nuit, et que les eaux ne dépassent toutes les crues connues, celle de 1846 exceptée. Les levées résistent jusqu'à ce moment; je les fais consolider; on y travaillera toute la nuit. » A minuit, on était forcé d'abandonner les travaux; l'eau passait sur les levées.

Ces prévisions devaient être de beaucoup dépassées, et des désastres immenses se produisirent sur tout le littoral du fleuve; la rupture des digues, telle fut partout la cause des pertes et des malheurs indescriptibles subis par les populations consternées[1]. Pas une ville, pas une vallée ne fut épargnée entre Nevers et Orléans; Châteauneuf, Gien, Sully, Jargeau, furent submergés. Le récit suivant, que nous empruntons à un journal d'Orléans, peut donner une idée du désolant spectacle que présentaient ces contrées pendant les journées des 1er et 2 juin[2] : « Depuis

---

[1] Il résulte des documents officiels que les brèches ouvertes, par la crue de 1856, entre le Bec-d'Allier et Nantes, furent au nombre de 160, ayant ensemble 23,370m de longueur, et que leur réparation a coûté 8 millions.— Il n'est pas sans intérêt de connaître quelle était alors la situation topographique des digues, et sur quels points les ruptures se produisirent. Nous publions les documents émanés à ce sujet de l'administration des ponts et chaussées. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CXLIX, Pièces 199 et 200.

[2] *Journal du Loiret* du 2 juin 1856.

Digitized by Google

hier matin l'anxiété a toujours été en croissant dans nos populations. Il était certain, dès hier soir, que l'inondation égalerait, si elle ne la surpassait pas, celle de 1846; et, en effet, l'échelle du pont a marqué ce matin jusqu'à $7^{m},10$. C'est quelques centimètres de plus qu'en 1846. La Loire n'a cessé de monter jusqu'à midi moins le quart. A ce moment, un rabais subit s'est manifesté. Tout le monde alors s'est demandé s'il était dû à un mouvement de baisse naturelle ou à la rupture des levées. Le mal déjà énorme dans nos environs, par suite des infiltrations et de l'élévation, devenait incalculable si, comme cela a eu lieu en 1846, la levée crevait près de Jargeau. A l'heure où nous écrivons, cette triste appréhension est réalisée. La levée a crevé entre Jargeau et Darvoy. A midi et demi, une estafette en a apporté la nouvelle à l'administration. A Gien, hier à 5 heures, la levée avait déjà crevé à deux endroits. Le pont suspendu de Sully est emporté, la route d'Orléans à Gien est interceptée. En aval d'Orléans, du côté de Saint-Pryvé, tous les jardins maraîchers, protégés par la levée, ont d'abord été envahis par les infiltrations. L'eau a ensuite franchi la crête des levées. Quant aux propriétés qui sont entre la levée et la Loire, elles ont de l'eau jusqu'au sommet des arbres. A l'Ile-Arault, vis-à-vis le chemin des Moines, 40 mètres de levées viennent d'être enlevés. Toutes les propriétés ont été aussitôt envahies par les eaux. L'inondation n'est pas seulement sur tout le littoral de la Loire; elle est dans l'Allier, dans le Cher, partout. La circulation est complétement interrompue sur le chemin du Centre. Nos quais présentent l'aspect le plus désolant. La Loire bat les maisons, et les habitants ne peuvent plus sortir de chez eux qu'en bateau. La Loire est dans toutes les rues basses avoisinant les

Digitized by Google

quais. Là aussi on ne circule plus qu'en bateau. L'entrepôt est envahi. On a travaillé à murer les magasins; rue Croix-par-Dieu, il y avait ce matin 5 à 6 pieds d'eau dans les rez-de-chaussée.

« Les eaux ont franchi la levée de Saint-Pryvé. Il y a 2 mètres d'eau sur certains points de la commune, notamment aux environs de l'église. Les allées du jardin des plantes ont été envahies par l'eau. Dans sa vigilance, l'autorité s'est multipliée. Toutes les précautions avaient été prises pour le sauvetage des inondés. En effet, grâce à la télégraphie électrique, personne n'aura été surpris comme en 1846, car l'éveil avait été donné sur tous les points. Mais si ces inondés peuvent fuir le danger avec tous leurs bestiaux, les récoltes demeurent la proie du fléau. En 1846, les eaux n'avaient envahi que des terrains fraîchement ensemencés. Aujourd'hui, ce sont des récoltes sur pied qui sont anéanties, et, sous ce rapport, le désastre matériel sera bien plus considérable [1]. Sauf quelques exceptions, le Val, sur une étendue de 3 myriamètres dans l'arrondissement de Gien, est submergé. Les eaux ont envahi les rues principales de Gien. A Germigny, la plupart

---

[1] La surface des plaines submergées est évaluée de la manière suivante, d'après les documents officiels :

Sur les bords de la Loire en aval du Bec-d'Allier, y compris les îles	140,000 hect.
Sur les bords de la Loire supérieure	42,000
Sur les bords de l'Allier	32,000
Sur les bords de tous les grands affluents inférieurs ensemble	70,000
Sur les bords affluents secondaires des grands affluents	50,000
A quoi il faut ajouter la superficie des plaines submersibles de tous les petits cours d'eau tributaires des affluents secondaires par approximation	66,000
Total de la surface submergée	400,000 hect.

Digitized by Google

des habitants ont quitté leur domicile, emmenant avec eux leurs bestiaux aux points les plus élevés de la commune. Hier soir, l'eau arrivait déjà sur la place publique de Germigny. La levée en face de Saint-Benoît était envahie hier. Un grand nombre d'habitants sont accourus pour établir des banquettes, mais inutilement. L'eau a franchi la levée. Plusieurs habitations de Châteauneuf-sur-Loire étaient, dès hier, envahies par les eaux. Les habitants de Saint-Benoît ont dû abandonner leurs maisons dans la matinée d'hier, et se sont réfugiés avec leurs bestiaux sur les communes de Saint-Martin et de Bouzy. Déjà les terres du côté de ces communes ne formaient plus qu'une immense nappe d'eau. Les levées sont rompues à Saint-Père et à Saint-Benoît. La Loire, qui a paru baisser un moment pendant que les eaux envahissaient le Val, du côté de Saint-Benoît, a repris ce matin son mouvemement d'ascension. A 6 heures, elle était à $6^{m},75$. »

Le lendemain 4 juin, on lisait dans le même journal : « C'est hier, à 8 heures du soir, que s'est faite la jonction entre la Loire et le Loiret. Aujourd'hui, les deux rivières ne forment plus qu'un seul fleuve, ou plutôt une seule et immense nappe d'eau. Tout le Val est sous les eaux. Le rabais de la Loire n'a commencé à se faire sentir hier, au pont d'Orléans, qu'à midi et demi. C'était la levée de Jargeau qui venait de crever. Mais la brèche s'était faite à 10 heures entre Jargeau et Darvoy. On se rappelle avec quelle rapidité, en 1846, l'inondation s'était propagée, puisque quelques heures avaient suffi pour que le Val fût submergé. Cette fois l'eau a mis plus de lenteur à se répandre. A 3 heures, elle arrivait à Sandillon, gagnant sur la plaine comme une marée montante ; à 8 heures, elle avait rejoint le Loiret. Après avoir fait sa jonction avec le Loiret, la Loire

Digitized by Google

s'est nivelée dans tout le Val, dont elle a submergé toutes les parties, à l'exception de quelques points culminants. On passe en bateau sur les moissons, sur les vignes, sur les haies, sur les murailles. La hauteur des eaux est la même qu'en 1846. L'inondation ne cause pas seulement des désastres dans le Val et sur tout le rivage du fleuve, les conséquences du fléau se font sentir jusque dans l'intérieur d'Orléans et dans des maisons situées sur les hauteurs. Voici l'étrange et inquiétant phénomène qui s'est produit cette nuit et ce matin : les eaux souterraines qui ont leur écoulement naturel vers la Loire se sont trouvées retenues, pendant l'inondation, par le niveau surélevé du fleuve. Elles ont été obligées de refluer sur elles-mêmes, et il s'est fait sous les maisons un travail d'affouillement et d'infiltration. Il en résulte que dans plusieurs quartiers les fondations reposent actuellement sur un sol ramolli et sans consistance. Des tassements se sont produits et se sont révélés à l'extérieur par des lézardes plus ou moins considérables. Dans quelques quartiers ces mouvements ont pris un caractère tout à fait inquiétant. Il est des maisons qu'il a fallu étayer, il en est d'autres que les habitants ont dû évacuer. Dans le quartier Saint-Laurent, rue de l'Oriflamme, au cloître Saint-Aignan, rue Bourgogne, rue des Charretiers et ailleurs, ce singulier phénomène s'est manifesté dans plusieurs maisons de la façon la plus inattendue. »

« A Beaugency, le 3 juin, la Loire, dit un témoin[1] oculaire, atteignit $6^m,09$ en amont du pont, $5^m,48$ en aval, et $5^m,68$ à l'échelle placée devant la maison de M. Lesseux. Le même jour, à 6 heures du matin, le fleuve rompit la

[1] Lorin de Chaffin, *Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency*, t. II, pag. 61.

Digitized by Google

levée devant le pont construit sur la route n° 10. Celle du Guidon eut le même sort, et en peu d'instants se forma une brèche de 290^{m} de longueur sur 30 de largeur et 6 de profondeur. Les eaux se répandirent comme un torrent dans le Val, qu'elles couvrirent à une grande hauteur. Une arche du pont de Beaugency, frappée par la violence du courant, menaçait ruine, et ne dut son salut qu'à la rupture des levées, qui occasionna tout à coup une dépression de 1^{m},50 aux étiages. »

A Blois, le 4 juin, tous les quartiers bas étaient sous l'eau. « L'étendue des quais était couverte et ne pouvait être suivie qu'en chaloupe, dit une relation[1]; il était des rues où l'eau entrait au premier étage des maisons. La veille, sur les deux heures, les eaux avaient tout à coup baissé de 0^{m},25 à 0^{m},30. Ce n'était que le présage de la rupture d'une digue, en amont, qui devait accroître les désastres. En effet, la levée avait été emportée à la hauteur de Monlivault et les eaux, envahissant la vallée de Saint-Claude et celle de Vineuil, venaient se précipiter sur le faubourg de Vienne. Dans le même moment, un barrage sur la route de Saint-Gervais était également emporté, les abords des Ponts-Chartrains disparaissaient aussi, et une énorme masse d'eau venait furieusement envahir le faubourg de Vienne. Les désastres s'annonçaient immenses et de tous côtés venaient des nouvelles accablantes : Ménars, Saint-Denis et la Chaussée avaient vu les digues de la rive droite se rompre sous la pression du fleuve qui entraînait tout. Sur la rive gauche les vals de Saint-Claude, Vineuil, Saint-Gervais, Chailles et Candé étaient entièrement inondés. Sur toute

---

[1] Octave Feré, *Les inondations de* 1856, pag. 63. — V° aussi Ch. Robin, *Inondations de* 1856. *Voyage de l'Empereur*, pag. 150.

Digitized by Google

la longueur du Mail le parapet ne faisait plus rempart à l'eau, dont le niveau était à la hauteur du lit du fleuve. L'hôtel de la mairie n'était plus accessible, et l'eau envahit jusqu'à la Poissonnerie. »

A Amboise, l'inondation se montra d'une violence excessive. L'eau se précipita avec une fureur torrentielle dans la vallée de la Cisse[1], renversant tout sur son passage, par suite de la rupture de la levée au même endroit qu'en 1846. Cette brèche s'ouvrit le 3 juin, à midi, sur une largeur de 310^{m}. La gare du chemin de fer et la voie, sur plusieurs kilomètres, furent encore dévastées de fond en comble[2]. La partie de la ville située sur la rive droite souffrit de grands dommages, et sur la rive gauche, les eaux de la Loire atteignirent les rues de la Paix, Saint-Claude et la Grande-Rue à la hauteur de 2^{m},65, et sur certains points, elles s'élevèrent à 3^{m},25. La petite rivière de l'Amasse était aussi débordée et submergeait les rues avoisinant son cours. La brèche qui se fit à la levée d'Écures, près d'Onzain, le 3 juin, à 8 heures du soir, sur 400^{m}, amena la destruction complète de ce village et produisit un courant qui, venant se joindre aux eaux de la brèche d'Amboise, augmenta les désastres dans le Val; les communes de Nazelles, Négron, Limeray, Noisay, Vernou, Vouvray furent couvertes de 4 à 5^{m} d'eau. En amont de Tours, Rochecorbon, Sainte-Radegonde, Marmoutiers, sur la rive droite; Lussault,

---

[1] Pour remédier aux dommages fréquents des crues de la Loire, même ordinaires, dans la vallée de la Cisse où les eaux trouvaient une introduction facile, on a établi récemment un barrage à l'embouchure de cette petite rivière. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLVII, Pièce 201.

[2] V° DEUXIÈME PARTIE, Pièce 197.

Digitized by Google

Montlouis, sur la rive gauche, furent également submergés[1].

Dans la nuit du 3 au 4 juin, entre onze heures et minuit, la levée de Conneuil, qui protége les varennes de la Ville-aux-Dames, de Saint-Pierre-des-Corps et de Saint-Étienne, ayant cédé, l'eau se précipita en torrents fougueux et causa d'effroyables ravages. Déjà la rupture de la levée du Cher, à Rochepinard, avait donné une libre issue aux eaux de cette rivière sur le territoire de la Ville-aux-Dames et de Saint-Pierre-des-Corps. Celles de la Loire, en venant s'y joindre, rendirent la submersion à peu près générale dans les varennes; à la Ville-aux-Dames, il y avait $0^m,60$ d'eau dans l'église, et dans beaucoup d'habitations, elle s'éleva jusqu'à 3 mètres. La brèche de la gare du canal, qui eut lieu le 3 juin, vers 10 heures du soir, eut des résultats funestes, non-seulement pour le faubourg de Saint-Pierre-des-Corps, mais aussi pour la partie de la ville de Tours comprenant le quartier du Rempart, le mail Heurteloup, la Préfecture, le Palais de justice et la gare du chemin de fer. Sur tous ces points, l'eau s'éleva de $2^m,20$ à $4^m,80$[2]. Voici en quels termes le journal de cette ville rendait compte des effets de l'inondation[3] : « C'est dimanche, 1er juin, que l'élévation

---

[1] M. Rouillé-Courbe, dans son ouvrage : *Inondations du département d'Indre-et-Loire*, pag. 159 à 200, fait connaître en détail les diverses phases de la crue et ses funestes conséquences dans ces contrées.

[2] V° *Tableau général de la hauteur des eaux dans les rues inondées de la ville de Tours* (Rouillé-Courbe, *ouvrag. cit.*, pag. 435.)—On peut voir aujourd'hui, à Tours, sur beaucoup de points et dans l'intérieur des établissements du chemin de fer, les indications du niveau des eaux tracées sur les murs, par une ligne, avec cette mention : *Inondation des 3 et 4 juin* 1856.

[3] *Journal d'Indre-et-Loire* du 6 juin 1856. — M. Mame, maire de Tours, a présenté, dans un rapport au Conseil Municipal, l'historique complet de la submersion de cette ville et des mesures prises pour la garantir. V° aussi son Rapport au Conseil général du département d'Indre-et-Loire, et celui de M. l'ingénieur en chef de Coulaines. (Session de 1856.)

Digitized by Google

simultanée des eaux de la Loire et du Cher fit pressentir l'imminence du danger dont les nouvelles du haut des deux rivières annonçaient la grandeur. C'était du Cher surtout que venait le péril, la prodigieuse rapidité avec laquelle il s'élevait faisait craindre que, rompant et dépassant ses levées, il ne déversât dans la plaine du côté de la Ville-aux-Dames, de Saint-Pierre-des-Corps et de l'ancienne commune de Saint-Étienne. Aussi la première pensée de l'administration fut de protéger la levée de Rochepinard, les premiers efforts de la population furent consacrés à l'exhausser par la construction d'une banquette. La journée de dimanche se termina avec l'espoir que ce premier travail parviendrait à conjurer le danger ; mais la crue incessante et rapide du Cher le fit bientôt évanouir, et lundi matin on comprit que ce n'était plus là qu'il fallait se mettre en mesure de protéger la commune de Tours, la rupture de la levée de Rochepinard paraissant désormais inévitable. Un nouvel appel de l'autorité et le sentiment du péril secouèrent un peu la torpeur de notre population. Le nombre des travailleurs volontaires s'accrut, et, secondés par le concours des troupes de la garnison et par les colons de Mettray[1], au nombre de deux cents, ils parvinrent à élever à la hâte, dans toute la longueur du canal, une banquette gazonnée de plus d'un mètre de hauteur. Hélas ! on ne tarda pas à reconnaître l'impérieuse nécessité de ce travail, puisque bientôt le Cher, dépassant ses digues, se précipitait comme une avalanche dans le quadrilatère formé par les levées du

[1] La conduite des jeunes gens de cette colonie, sous la direction de M. Blanchard, inspecteur, fut admirable de dévouement. Le Conseil Municipal de Tours fit frapper en leur honneur une médaille commémorative. V° Rouillé-Courbe, *ouvrag. cit.*, pag. 579.

Digitized by Google

Cher, de la Loire, du canal et le territoire de Montlouis. Le Cher croissait toujours avec une décourageante persistance, et ne tarda pas à remplir le bassin vers lequel il s'était frayé un passage; les eaux eurent bientôt couvert les prairies, les champs, les récoltes, et l'on ne vit plus au-dessus de leur surface que la tête des arbres et les toitures des maisons. Cependant une décroissance était signalée à une certaine distance en amont, et une baisse sensible vint un instant dissiper les inquiétudes [1].

« Le Cher avait baissé, c'était la Loire qui allait nous menacer. Une crue extraordinaire était annoncée du pays haut : il allait falloir lutter contre elle comme on avait lutté contre celle du Cher à Rochepinard et sur les berges du canal. Mais avec ce nouvel adversaire le combat allait être plus terrible qu'avec le premier. Nous étions menacés sur un point par le Cher; la Loire, elle, pouvait nous attaquer partout à la fois. Près de Montlouis, à Conneuil, la faiblesse des levées donnait les plus légitimes craintes, et nous montrait la perspective d'une invasion de la ville proprement dite et du territoire communal par la Ville-aux-Dames et Saint-Pierre-des-Corps. Plus près de nous, le canal était un sujet de trop justes inquiétudes. Il l'était surtout dans un moment où la hauteur extraordinaire du Cher empêchant de s'en servir comme d'un débouché, il formait une impasse dans laquelle s'enfournaient les eaux, sans autre issue que celle qu'elles pour-

---

[1] « Le niveau du Cher, dit M. l'ingénieur en chef Collin, était descendu, le 29 mai, à $2^m,11$, et le même jour, à 6 heures du soir, il remontait avec rapidité. Le 2 juin, à 6 heures du matin, sa hauteur était de $3^m,45$; à 3 heures de l'après-midi, ses eaux franchissant la levée de Rochepinard entre le coteau et le canal de jonction, se répandirent dans le val du chemin de fer. A 4 heures, les eaux atteignirent leur maximum de $5^m,46$, mesuré à l'écluse du canal de jonction. »

Digitized by Google

raient se frayer par de redoutables déchirements. Le quai de Saint-Pierre-des-Corps, affouillé d'une manière si terrible il y a dix ans, ajoutait aux craintes générales. Plus bas, c'était le pont suspendu de Saint-Symphorien qui menaçait d'être emporté; enfin, on n'était pas sans défiance à l'égard du quai de la Poissonnerie, sujet continuel de préoccupations dans le passé, et où la moindre fissure pouvait déterminer la submersion des quartiers les plus populeux de la cité.

« Soit excès de confiance, soit excès de placidité, notre population n'avait pas semblé encore comprendre toute l'imminence, toute l'effroyable grandeur du mal[1], lorsqu'un événement, qui pourtant n'était pas destiné à se réaliser, vint secouer sa torpeur. L'eau venait de se faire jour dans un des pavillons du pont de Saint-Symphorien, et tout semblait indiquer qu'il allait s'ouvrir, en face de la rue Saint-

---

[1] Dès le dimanche 1er juin, M. Mame, maire de Tours, avait fait afficher l'avis suivant : « La ville de Tours est menacée d'un grand danger, par suite des crues simultanées de la Loire et du Cher. D'après les nouvelles arrivées cette nuit, la crue de la Loire égalait à Nevers celle de 1846; à Vierzon, l'élévation des eaux atteignait celle de l'inondation dernière, et le Cher continuait à monter rapidement. Un grand effort est donc nécessaire pour prévenir les calamités que cette double inondation fait craindre. L'administration municipale invite les habitants valides à se transporter avec des pelles et des pioches sur la levée du canal de jonction de la Loire au Cher, où des ateliers de travail sont organisés par les soins de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées. Les ouvriers munis de leurs outils, qui se feront inscrire aux ateliers du canal, seront payés 2 fr. 50 c. par jour. »

Le 2 juin, ce magistrat adressait une seconde proclamation aux habitants : « Les dernières dépêches télégraphiques sont très-alarmantes; ce matin, à 11 heures, la Loire était à 7m,35 au pont d'Orléans; il faut nous attendre à avoir ici une crue qui dépassera de 0m,50 environ la crue de 1846. Le Cher aussi a atteint une élévation énorme, et il y a des secours à porter de tous les côtés. L'administration municipale fait donc un appel à tous les hommes de bonne volonté; elle invite les ouvriers à quitter momentanément leurs ateliers ordinaires pour se porter sur les levées menacées, et elle indique à tous les citoyens comme lieu de travaux où leurs bras pourront être utilement employés : 1° la levée de Rochepinard, de l'avenue de Gramont à l'écluse du canal; 2° la levée du canal, de l'écluse au pont du milieu. Tous ceux qui ont des outils sont invités à les porter avec eux. »

Digitized by Google

Maurice, une brèche devant laquelle tous les travaux seraient nécessairement demeurés impuissants, et qui, inondant la ville vers son centre et d'un point culminant, l'aurait infailliblement dévastée de la manière la plus terrible. La nuit approchait déjà lorsque l'affouillement de la culée du pont suspendu commence à se manifester dans la maison du gardien. Aussitôt la générale se fait entendre; chacun semble comprendre que le moment d'agir vigoureusement est arrivé. On se précipite en foule vers le quai de la Foire-le-Roi au canal, on renforce les banquettes, on ferme le sommet des escaliers qui descendent à la Loire, on dépave la partie de la route qui touche au quartier, des chaînes organisées font arriver le fumier, le sable, les pavés, aux hommes chargés de donner de la solidité au faible rempart qui arrête le débordement du fleuve sur la ville. Mais la Loire monte toujours; le pont suspendu est horriblement tourmenté par les eaux qui atteignent et secouent son tablier, ébranlent ses culées.

« La Loire, en 1846, c'est-à-dire à l'époque de sa plus grande crue, s'était élevée à $7^{m},10$; elle venait d'arriver à $7^{m},50$; elle affleurait le faîte des banquettes : une fissure, la moindre dépression des terres, pouvait livrer passage au torrent. Après être restée plus d'une heure stationnaire, elle sembla baisser. Hélas! c'était une trompeuse décroissance que celle-là! si elle rassurait un peu pour les quartiers du nord, elle allait les reporter avec plus d'intensité vers la portion méridionale de la commune. Les digues venaient de se rompre à Montlouis, à 4 kilomètres en amont de Tours. Le fleuve prenait son cours entre les levées, sur un terrain que déjà couvraient les eaux du Cher déversées du côté de Rochepinard, et venait nous attaquer au canal où déjà nous étions si sérieusement menacés. Tout devait conspirer à la fois pour la ruine de notre

Digitized by Google

malheureuse cité. Les eaux furieuses s'élançaient avec une impitoyable violence dans la gare du canal; comme un formidable bélier elles battaient en brèche le fond de cette impasse, contre laquelle ses efforts incessants avaient jusque-là échoué. L'écluse du canal résiste victorieusement; le talus de l'extrémité du Mail tient avec une vigueur inespérée; il semble qu'il n'y ait rien à craindre du perré oriental de la gare, auquel sa massive et large construction donne une rassurante solidité. C'est là au contraire que la rupture va se faire. Tout à coup, le pont du canal est emporté, et les flots, dans un irrésistible élan, renversent la chaussée dans l'angle qu'elle forme avec la partie orientale de la maçonnerie de l'écluse, et se jettent comme dans un gouffre au milieu de la plaine de Saint-Pierre-des-Corps. Les maisons qui se trouvent dans cette direction croulent et disparaissent; la Loire, qui déjà avait rejoint le Cher, du côté de Montlouis, se confond avec lui, et tous deux réunis ont bientôt franchi le canal, renversé le rempart que deux jours auparavant on avait eu tant de peine à édifier. La plaine de Saint-Étienne forme un immense torrent qui ne trouve plus pour lui résister nos vieux remparts, qui l'auraient victorieusement tenu en échec. L'embarcadère, le chemin de fer d'Orléans et le quartier qui s'est formé autour de lui disparaissent sous plus de 2 mètres d'eau; le Mail est envahi, toutes les rues qui y aboutissent sont inondées, et les habitants consternés se trouvent cernés dans leurs demeures, attendant la mort, et n'osant espérer un sauvetage qui paraît désormais impossible.

« A l'autre extrémité de la commune, c'est-à-dire dans la partie que la suppression de Saint-Étienne y a adjointe, le désastre n'était pas moins grand. La Loire et le Cher rencontrent bien un obstacle dans la plus grande étendue de la

Digitized by Google

route de Grammont ; malheureusement trois portes leur sont ouvertes : au milieu par le pont de l'Archevêque, au nord par les rues voisines de la gare, au midi par le viaduc du chemin de fer de Nantes, qui est bouleversé de fond en comble, et laisse une insurmontable coupure sur la route de Bordeaux. Ce sont autant d'issues sur lesquelles ils se précipitent, entraînant sur leur passage les murs, les maisons, formant, là où leur chute est plus resserrée, des déversoirs torrentueux et formidables. Un double danger restait à conjurer, et a pu être prévenu, c'était celui pourtant qui paraissait le plus inévitable. La partie des talus du canal qui forme l'extrémité orientale du Mail, du côté de Tours, avait été profondément affouillée par la Loire ; la brèche s'avançait de plusieurs mètres, la rupture était imminente. A l'entrée de la gare du canal, le fleuve pouvait démolir le talus qui protége l'entrée de la rue du Faubourg-Saint-Pierre-des-Corps. Les travaux, habilement et promptement exécutés sur ce dernier point, parvinrent à créer une résistance imposante pour y conjurer une catastrophe qui eût emporté infailliblement le quartier Est de la ville. C'est ce matin 5, seulement, que les ingénieurs ont pu se regarder comme maîtres du danger. Quant à l'extrémité du Mail, les eaux, en se détournant sur les avenues de Saint-Pierre-des-Corps, l'ont heureusement laissée debout et nous ont préservés de l'effort direct du torrent devant lequel toutes les habitations du boulevard auraient inévitablement croulé. Tel est, dans son ensemble, l'épouvantable cataclysme qui est venu fondre sur Tours et sa banlieue.

« La rue Royale présente l'aspect d'un canal. Le Mail est un torrent où flottent confondus les débris que la Loire et le Cher ont arrachés dans leurs cours impétueux. L'embarca-

Digitized by Google

dère est enserré par une ceinture d'eau s'élevant jusqu'à la hauteur de l'appui des fenêtres. En face, le jardin de la préfecture ne laisse apercevoir que la tête de ses arbres et s'ouvre devant ses murs renversés. Les rues de Paris, de Bordeaux, du Rempart, tracent par le faîte seulement de leurs murs et de leurs maisons leurs alignements et leurs contours. C'est de la route de Grammont surtout qu'il est possible d'apercevoir dans toute leur horreur les effets de la catastrophe qui a atteint la contrée. Aussi loin que le regard peut s'étendre, de l'eau, toujours de l'eau! Les deux rivières n'ont pu franchir le solide obstacle que leur opposait la route de Bordeaux; mais les épaves qui, d'une extrémité à l'autre, jonchent le côté oriental, indiquent assez jusqu'à quelle hauteur la crue s'est élevée, et les énergiques efforts qu'elle a faits pour le surmonter. Ce sont des meubles, des vêtements, des charpentes. Le pont de l'Archevêque, ébranlé, menace ruine; le viaduc du chemin de fer de Nantes, affouillé avec une incroyable violence, n'a pu résister; il s'est affaissé, s'est partagé, laissant au milieu du passage que les flots se sont frayé deux énormes monceaux de maçonnerie indiquant seuls la place où il existait. Regardons maintenant dans les rues étroites des quartiers de la vieille ville. De la rue Borgne, qui longe l'ancienne caserne d'infanterie, jusqu'à la commune de La Riche, complétement inondée, elle aussi, comme toutes les communes inférieures; du Champ-de-Mars jusqu'au Mail; de la place d'Aumont jusqu'à Saint-Sauveur, s'étend un lac immense qui s'élève jusqu'au premier étage des maisons[1]. »

---

[1] La relation donnée par M. Rouillé-Courbe (*ouvrage cité*, pag. 214 et suiv.) présente tous les événements dans leurs moindres détails et fait connaître les nombreux traits de courage et de dévouement que provoqua le sauvetage des inondés. — V° aussi les *Inondations de Tours* en 1856, par M. Léon Cazeaux.

Digitized by Google

A la première nouvelle de tant de désastres, l'Empereur, à peine de retour des rives du Rhône, également dévastées par l'inondation, se remit en route, et le 6 juin au matin, il quitta Saint-Cloud pour aller porter des consolations et des secours aux inondés de la Loire. Le *Moniteur* rendait compte de ce voyage dans des notes concises comme un bulletin de champ de bataille : « Sa Majesté est arrivée à Orléans à 11 heures; elle a visité en voiture le faubourg Saint-Marceau, envahi par la Loire, et s'est rendue sur la levée de Saint-Pryvé pour juger de l'étendue de l'inondation. L'Empereur est ensuite parti pour Blois, où Sa Majesté est arrivée à une heure et demie. Elle a immédiatement visité les parties inondées de la ville, les quais et le faubourg de Vienne, et les digues jusqu'au déversoir établi. A Blois, comme à Orléans, la population tout entière s'est portée sur le passage de Sa Majesté, et l'a accueillie par les témoignages les plus chaleureux de reconnaissance et d'affection. L'Empereur est parti en poste pour Tours. Sa Majesté est accompagnée de S. Exc. M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du général Niel, aide de camp, et du général Fleury, premier écuyer de l'Empereur. — L'Empereur a couché hier à Château-Renault. Sa Majesté est arrivée ce matin, 7 juin, à neuf heures, à Tours. Elle s'est dirigée immédiatement par les quais, en amont de la rive gauche de la Loire, jusqu'au canal de jonction du Cher. L'Empereur s'y est fait rendre, par les ingénieurs, un compte détaillé des divers incidents de la crue et des travaux exécutés d'urgence. Après avoir examiné la brèche de l'une des levées de la gare du canal par laquelle les eaux de la Loire se sont introduites dans la ville, Sa Majesté est montée en bateau pour visiter tous les quartiers inondés. Cette visite a duré

Digitized by Google

près de deux heures. L'Empereur est ensuite entré par la rue Royale à la préfecture. Sa Majesté a quitté Tours à midi et demi et est arrivée à Blois à six heures. L'Empereur a remis sur sa cassette, pour secours aux inondés, au préfet du Loiret, 20,000 fr.; au maire de Beaugency, 5,000 fr.; au préfet de Loir-et-Cher, 20,000 fr.; au préfet d'Indre-et-Loire, 50,000 fr.; et il a envoyé la même somme de 50,000 fr. au préfet de Maine-et-Loire. Dans ce voyage, Sa Majesté a reçu les mêmes témoignages d'affection et de reconnaissance que sur les bords du Rhône; partout les populations, profondément émues, se pressaient sur son passage et lui adressaient, du fond du cœur, leurs remercîments et leurs bénédictions. Sa Majesté est revenue à Saint-Cloud dans la soirée[1]. »

Entre Tours et Saumur, la Loire fit partout des ravages épouvantables. Les levées cédèrent sur la plupart des points, et ces ruptures eurent les conséquences les plus désastreuses. Les eaux, en se déversant dans la vallée par d'immenses brèches, devinrent un torrent dévastateur entraînant tout sur son passage. Sans faire connaître en détail toutes les circonstances particulières à chaque localité, nous ne pouvons passer sous silence les principaux faits résumant les phases et les résultats du fléau dans ces riches contrées[2].

La levée s'ouvrit à Cinq-Mars sur une largeur de 85^{m}, et une profondeur moyenne de 6^{m},35, au lieu dit la Varenne; par cette brèche, la vallée de Cinq-Mars à Lan-

---

[1] *Moniteur* des 7 et 8 juin 1856.

[2] On peut suivre pas à pas dans l'ouvrage de M. Rouillé-Courbe, pag. 321 et suiv., les phases diverses de l'inondation dans les localités du département d'Indre-et-Loire, en aval de Tours, rive droite et rive gauche.—V° aussi *Inondation de 1856 dans la vallée de la Loire*, par J. B. Coulon et L. Ruché.

Digitized by Google

geais fut submergée sur environ 4 kilomètres de longueur et 2 de largeur. Le chemin de fer fut coupé[1], et dans Langeais l'eau monta jusqu'à l'extrémité de la grande place, comme en 1843 et 1846. Sur la rive gauche, la levée fut également rompue à Villandry ainsi qu'à Bréhémont. Le Cher avait brisé ses digues et fait une brèche au lieu appelé Bec-du-Cher; tandis que la Loire, dans son envahissement par la levée de Bréhémont, était allée rompre la digue du vieux Cher. Alors les eaux de l'Indre, du Cher et de la Loire ne formaient plus qu'un fleuve immense, qui reflua en amont jusqu'à Azay-le-Rideau. La Loire submergeait les communes de Huismes et d'Avoine, et plus bas, opérant sa jonction avec la Vienne, les eaux confondues des deux rivières couvraient la plaine de Savigny[2].

De l'autre côté, sur la rive droite, la Chapelle-Blanche était dans les alarmes les plus vives; malgré les efforts énergiques des populations avoisinantes réunies pour consolider la levée, elle rompit dans la nuit du 3 au 4 juin, vers 4 heures et 1/2 du matin, et par une brèche de 180^{m} de longueur sur 10^{m},50 de hauteur, l'eau se précipita avec une violence terrible. Le bourg entier fut rasé; le presbytère, l'église, la gare du chemin de fer, le château, tout s'effondra dans les flots; des courants impétueux s'établirent, et le cimetière fut raviné à une telle profondeur, que les sépultures bouleversées, entraînées par les eaux, laissèrent à découvert les dépouilles des morts. On

---

[1] V° Deuxième partie. Pièce 197.

[2] « Au moment du passage du maximum de la crue de la Loire au confluent de la Vienne, dit M. l'ingénieur en chef Collin, celle-ci n'était pas en crue et son bassin a servi à emmagasiner les eaux du fleuve qui ont reflué à une grande distance, puisque l'échelle du pont de Chinon, éloigné de 12 kilomètres du confluent, marquait 5^{m},80. »

Digitized by Google

retrouva des corps, à de grandes distances, dans les champs. Cette catastrophe de la Chapelle fut le plus lamentable épisode de ces douloureuses journées [1].

Par cette rupture, la Loire s'était creusé un lac de 180^{m} de longueur sur une largeur de 280^{m}, avec une profondeur moyenne de 6^{m}. Au delà de ce lac, elle avait repris son ancien lit. A 10 heures du matin, Bourgeuil et Restigné étaient submergés dans une étendue de plus de 700 hectares. A 3 heures, Chouzé et Saint-Nicolas étaient sous les eaux, qui couvraient 4,800 hectares, après avoir renversé ou endommagé un grand nombre d'habitations. Le bourg d'Allonnes fut complétement inondé; l'eau s'éleva dans plusieurs maisons à 2^{m}, et dans l'église de 0^{m},40 à 0^{m},60. Russé, Villebernier, Vivy, Saint-Lambert-des-Levées, offraient l'aspect d'une immense nappe d'eau.

A Saumur, bien que la crue fût supérieure de 0^{m},37 à celle de 1846, elle eut des conséquences beaucoup moins graves. « D'un côté, la Loire, qui avait déjà renversé plusieurs maisons dans le quartier de la Visitation, ébranlait la chaussée du Chardonnet, et deux courants torrentiels se ruaient dans le quartier Saint-Nicolas par les deux portes du chemin de halage; de l'autre, la rivière du Thouet, qui, en 1843, avait rompu la levée d'enceinte et inondé la ville, déversait par-dessus ses chaussées. Pen-

---

[1] Les traces de l'inondation ne sont pas encore aujourd'hui complétement effacées dans la commune de La Chapelle. Dans sa session de 1859, le Conseil général du département d'Indre-et-Loire exprimait en ces termes le vœu que l'État fît combler les lacs qui s'y étaient formés : « Des raisons de salubrité publique exigent qu'on fasse disparaître le plus tôt possible ces foyers de miasmes dangereux qui compromettent la santé des populations, surtout pendant les grandes chaleurs. L'intérêt du pays réclame également la mise en culture d'une grande étendue de terrains très-fertiles, aujourd'hui couverts de sables et devenus improductifs par suite des désastres de 1856. »

Digitized by Google

dant quelques heures, le danger fut imminent, surtout à la chaussée de Nantilly, qui, près de céder sous l'effort du Thouet, refoulé par la Loire, menaçait d'ouvrir un passage à la masse d'eau énorme qui remplissait ses vastes plaines et celles de la Dive[1]. » La rupture de la levée de la Chapelle, en jetant les eaux dans la vallée de l'Authion, sur la rive droite, vint conjurer les malheurs qui menaçaient Saumur ; quelques points de la ville et l'école de cavalerie se ressentirent seuls de l'inondation.

Si cette brèche fut une heureuse diversion pour Saumur, elle eut des conséquences extrêmement funestes pour toutes les localités du Val, que les eaux couvrirent tout entier, sur une étendue de 74 kilomètres; de Bourgeuil à Beaufort et à Mazé, la submersion fut générale; le lit de l'Authion disparut complétement sous les flots de la Loire[2]. Les dépêches télégraphiques officielles constatent avec une navrante précision ces douloureux événements[3]. Ce fut en vain que l'on tenta d'opposer une résistance au fléau; il renversa tous les obstacles, et son passage à Trélazé fut une véritable catastrophe : « Le malheur que l'on redoutait, dit un témoin oculaire[4], a eu lieu, sans qu'aucune force humaine ait pu le prévenir ou du moins l'atténuer. Nos magnifiques carrières d'ardoises sont inondées aujourd'hui, et l'infiltration des eaux a tellement affouillé et bouleversé le sol, que l'on a cru devoir, par mesure

---

[1] Coulon et Auché, *ouvrag. cité*, pag. 48.

[2] Un rapport de l'ingénieur du service spécial de la Loire au préfet fait connaître en détail toutes les circonstances de l'envahissement des eaux dans la vallée de l'Authion et les divers effets de la crue dans le département de Maine-et-Loire. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLX. Pièces 202 et 203.

[3] V° DEUXIÈME PARTIE. Pièce 198.

[4] M. Tavernier, rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire* (n° du 10 juin).

Digitized by Google

de précaution, en interdire l'approche. Samedi, on pouvait les visiter encore. Déjà le plus grand nombre des puits étaient submergés, et la Loire venait seulement d'envahir celui des Petits-Carreaux. A une grande distance, et longtemps avant de l'apercevoir, on entendait mugir le torrent. Nous étions partis d'Angers, au nombre de cinq ou six, dans le but d'explorer les carrières qu'on nous avait dit être comblées déjà depuis plusieurs heures. Quand nous eûmes gravi les monticules qui entourent celles des Petits-Carreaux, un spectacle, bien douloureux sans doute, mais d'une grandeur et d'une majesté incomparables, s'offrit à nos regards. La Loire se précipitait dans la carrière d'une hauteur de cent pieds, et la nappe d'eau, bondissant sur les aspérités du roc, ressemblait à une immense traînée de poussière et d'écume. Des bruits sourds, des craquements intérieurs se mêlaient au roulement de la cataracte, le sol tremblait sous nos pas. Autour de l'ouverture du gouffre, on voyait, de minute en minute, se former de longues fissures qui s'élargissaient à vue d'œil. Il était évident que les masses énormes de schiste cédaient à la pression du fleuve, et ne tarderaient pas à rouler dans l'abîme. La Porée fut comblée la première; les eaux gagnèrent ensuite l'Ermitage; enfin, elles arrivèrent jusqu'au pied des buttes qui entourent les Grands-Carreaux. Il a suffi de quelques instants pour remplir jusqu'aux bords ce gouffre de deux cents pieds, large comme le Champ-de-Mars et profond comme une cathédrale est haute, pour anéantir cette œuvre merveilleuse, fruit de tant de labeurs et de sollicitude. La population d'Angers parcourait les routes de la Pyramide et de Trelazé, pour s'assurer de l'immensité des désastres. Elle a vu cette commune, naguère florissante, si animée, plongée dans l'eau, triste et

Digitized by Google

morne. Deux mètres d'eau couvrent le sol. L'église est baignée à cette hauteur, les maisons sont englouties, ne laissant paraître, pour la plupart, que leurs toits. Pendant toute la journée les bateaux ont parcouru toute la commune pour le sauvetage. Les carrières de la Porée, du Buisson, de Monthibert et de l'Ermitage sont tout à fait couvertes. On n'en reconnaît la place qu'aux hautes cheminées et au sommet des appareils. La carrière des Grands-Carreaux est remplie; elle a reçu, assure-t-on, plus de 1,500,000 mètres cubes d'eau. Trois mois au moins seront nécessaires pour l'épuiser. La carrière des Petits-Carreaux se remplissait. Une large cataracte, rappelant les torrents des Alpes et des Pyrénées, se précipitait dans son fond, vers l'est. En même temps, des infiltrations se glissaient, au nord et à l'ouest, sous les monceaux de débris ardoisiers. Ce n'étaient d'abord que de minces filets qui suintaient le long des parois de la carrière. Puis tout à coup, un ébranlement se faisait sentir, et de vastes portions des parois tombaient au fond de la carrière avec un fracas épouvantable. Les carrières de la Gravelle, des Fresnaies et de la Paperie, situées sur un terrain plus élevé, semblent décidément à l'abri du fléau. Maintenant, le mal est accompli; la nouvelle Loire, qui s'est jetée sur ces contrées, paraît avoir trouvé une embouchure suffisante pour rentrer dans l'ancienne au-dessous de Sorge et au-dessus de Saint-Gemmes. »

Le 8 juin, à 4 heures 5 du soir, le premier président de la Cour impériale d'Angers adressait au Ministre des travaux publics la dépêche suivante : « L'Empereur était attendu par notre population avec bonheur et impatience; elle a tant souffert et tant à souffrir encore. Nous sommes bien tristement déçus; vous n'avez pas idée des malheurs de ce pays! Un

Digitized by Google

lac de 12 lieues de long sur 3 de large, 22 communes envahies, 15 ou 20 mille malheureux réfugiés dans les communes environnantes ou sur la levée, Trélazé et les carrières sous 3 mètres d'eau, le travail interrompu pour longtemps, 4 mille ouvriers, femmes et enfants sans pain ni moyen de s'en procurer; voilà la situation. Il est bien à désirer que l'Empereur la connaisse. »

Sa Majesté en fut aussitôt informée, et avec cette promptitude de pensée et d'action qui caractérise ses actes, l'Empereur donna des ordres pour son départ immédiat. Le 8 juin au soir, il quittait Saint-Cloud, et le *Moniteur* publiait le lendemain la note suivante : « L'Empereur est parti hier pour Angers; Sa Majesté ne s'y était pas rendue de Tours, à cause de la difficulté des communications et parce qu'elle n'avait pas encore appris les désastres qui ont affligé les environs de cette ville. L'Empereur est arrivé à Angers aujourd'hui, à 6 heures et demie du soir, au milieu des acclamations enthousiastes de la population entière. La ville était pavoisée. Sa Majesté s'est rendue immédiatement aux ardoisières de Trélazé. A sa sortie de la préfecture et sur toute la ligne des faubourgs Brétigny, la Madeleine et des Justices, l'Empereur a reçu l'accueil le plus sympathique et le plus chaleureux. »

Pendant ce temps, la levée de la Divate, au-dessus de Nantes, qu'on avait renforcée et qu'on espérait voir résister, cédait sous l'effort des eaux. L'Empereur [1], en apprenant cette nouvelle, partit d'Angers. « L'Empereur a quitté Angers le 10 juin, à 8 heures du matin, dit le *Moniteur*, pour se rendre à Nantes. La Divate avait rompu la

[1] Elle rompit le 9 juin, vers 10 heures du soir; toute la vallée de Saint-Julien fut submergée et environ 3000 hectares se trouvèrent sous les eaux.

Digitized by Google

levée. Sa Majesté est allée porter des secours aux victimes de l'inondation. Les eaux ont d'ailleurs baissé de $0^{m},40$ dans la ville, et la circulation est rétablie partout[1]. Il est impossible de rendre l'enthousiasme avec lequel les populations accueillent Sa Majesté. »

Le voyage de l'Empereur fut, pour les malheureuses populations victimes du fléau, une consolation efficace; la munificence de Sa Majesté s'étendit partout avec une touchante sollicitude. Le 11 juin au soir, l'Empereur était de retour à Saint-Cloud, et le lendemain, le *Moniteur* publiait les lignes suivantes qui resteront comme un témoignage de la grandeur d'âme de Napoléon III pour l'infortune: « L'Empereur est revenu hier au soir de sa visite aux départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure. Les populations de ces contrées, comme celles des bords du Rhône, ont accueilli Sa Majesté avec les plus vifs témoignages d'affection et de reconnaissance. A peine arrivé à Angers, l'Empereur a parcouru en bateau les parties inondées et s'est rendu aux ardoisières, où l'attendait une foule immense d'ouvriers, de femmes et d'enfants groupés sur les hauteurs. A l'aspect de Sa Majesté, le cri de *Vive l'Empereur!* s'est échappé de toutes les bouches avec un enthousiasme qu'on ne saurait décrire. Ces ouvriers, naguère égarés, reconnaissaient et acclamaient comme leur meilleur ami celui qui bravait le danger pour les secourir et les consoler. L'Empereur, après leur avoir laissé des marques de sa munificence et les avoir encouragés par quelques-unes de ces bonnes paroles que Sa Majesté sait si

[1] Dans la Loire maritime, c'est-à-dire de Nantes à la mer, l'inondation se fit aussi sentir, notamment à Trentemou, Roche-Maurice, Basse-Indre, Indret, où les ateliers de forge furent submergés.

Digitized by Google

bien trouver dans son cœur, s'est séparé d'eux au milieu des bénédictions universelles. D'Angers, l'Empereur s'est rendu à Nantes, où il a immédiatement visité les lieux ravagés par l'inondation. Les sentiments de la population nantaise se sont également manifestés par les acclamations les plus chaleureuses. L'Empereur a décoré de sa main quelques-unes des personnes qui s'étaient le plus signalées par leur courage et leur dévouement. A Nantes, comme à Angers, Sa Majesté a donné, sur sa cassette particulière, des sommes considérables pour subvenir aux besoins des plus nécessiteux. Les sommes ainsi distribuées par Sa Majesté dans ses visites aux inondés du Rhône et de la Loire s'élèvent à plus de six cent mille francs[1]. Cette généreuse initiative a servi d'exemple au mouvement général qui pousse aujourd'hui la France entière et même des souverains et des nations étrangères à venir au secours des victimes du fléau[2]. Cependant l'empressement avec lequel l'Empereur est accouru au milieu des populations inondées pour les consoler par sa présence, ranimer leur courage et sympathiser à leurs souffrances, les a surtout profondément touchées. »

Vivement impressionné par les désastres qu'il venait d'avoir sous les yeux, l'Empereur voulut en préserver le

---

[1] Dès le 2 juin, un projet de loi ouvrant un crédit de 2 millions au Ministre de l'intérieur pour secours aux inondés, fut présenté au Corps législatif, et le 18 juin, un crédit de 10 millions lui était demandé pour la réparation des dommages. V° les Exposés des motifs et les Rapports relatifs à ces actes. DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, p. CLXVII et CLXIX, Pièces 204 et 205.

[2] De tous les points de l'univers, on vit la charité publique se manifester avec un empressement unanime. Le total général des souscriptions recueillies ne s'éleva pas à moins de 14 millions. La répartition des secours se fit avec la plus équitable sollicitude, sous l'action directe de l'administration. V° à ce sujet une Circulaire du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics aux préfets. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLXXVIII, Pièce 206.

Digitized by Google

pays à l'avenir, et dans une lettre rendue publique, qu'il adressa à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics[1], il se livra à l'examen de cet important problème avec une connaissance très-approfondie de la question technique; il prescrivit tout un plan d'études générales, et grâce à l'initiative souveraine, qui se manifestait ici pour la première fois, en termes catégoriques, la terrible calamité de l'inondation put être enfin soumise à de sérieuses enquêtes[2]; elles ont amené déjà des résultats pour la défense des villes[3]. En attendant que des systèmes soient adoptés pour sauvegarder les vallées, les grands centres de population exposés, par leur situation topographique, aux ravages des eaux, n'auront plus à redouter les submersions dont ils ont eu tant à souffrir; comme Paris, ils en seront désormais garantis.

A la suite de l'inondation de 1856, les observations relatives aux crues, dans le bassin de la Loire[4], qui jusqu'alors avaient été faites d'une manière générale, furent suivies

---

[1] Nous en donnons le texte. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLXXXI, Pièce 207.

[2] V° la Circulaire du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics concernant le programme des études relatives aux inondations. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CLXXXVII, Pièce 208.

[3] V° un Rapport du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics à l'Empereur, ainsi que l'Exposé des motifs au Corps législatif et le Rapport du projet de loi sur les travaux de défense contre les inondations dans les villes. DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. CXCIII et CXCVI, Pièces 209 et 210.

[4] La superficie totale du bassin de la Loire se décompose de la manière suivante :

Bassin de la Loire supérieure en amont du Bec d'Allier.	18,000 kil. q.
— de l'Allier	14,349
— du Cher	13,539
— de l'Indre	3,247
— de la Vienne	20,967
— de la Maine	20,764
Les versants directs et les petits affluents de la Loire, du Bec d'Allier à la mer	24,255
Total	115,121

Digitized by Google

avec la plus scrupuleuse précision [1]. Les moindres circonstances de leur formation et de leur écoulement devinrent l'objet, de la part des ingénieurs attachés spécialement à ce service, de remarques journalières et attentives. Il en résulta une connaissance approfondie de ces phénomènes physiques sur lesquels on n'avait que des données très-incertaines. On peut donc maintenant en suivre pas à pas toutes les phases; dans ces dernières années, ils n'ont présenté rien d'extraordinaire, ainsi que cela est constaté par les documents officiels, auxquels nous empruntons les renseignements suivants [2].

Depuis cinq ans, la Loire a subi, mais sur certains points seulement de son cours, quelques crues moyennes, savoir : en octobre 1857 [3] et 1859 [4], sur la Haute-Loire, en novembre

---

[1] Vᵉ la Circulaire du Ministre des travaux publics aux préfets, touchant les études relatives à la Loire et le réglement pour les transmissions des avis en temps de crue. DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. CCXII et CCXV, Pièces 211 et 212.

[2] *Études sur les inondations de la Loire.* Rapport présenté par M. Comoy, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des études de la Loire. Note VII. *Crues de la Loire et de ses principaux affluents survenues depuis 1856 indiquant la hauteur des crues et la vitesse de propagation de leur maximum.*

[3] « Dans cette crue, dit M. Comoy, provenant de fortes pluies tombées sur les sommets des bassins de la Loire supérieure et de l'Allier, qui n'a presque pas été aperçue en aval du Bec d'Allier, les eaux ont causé plus de dommages dans les gorges de la Loire qu'en 1856, et même en certains points qu'en 1846. » (*Rapport cité.*) »

[4] A la fin d'octobre et en novembre 1859, à la suite de pluies continues, les eaux du lac de Grandlieu, près de Nantes, s'élevèrent à un niveau extraordinaire, et l'inondation atteignit jusqu'à 4ᵐ de hauteur dans la vallée. Durant l'hiver de 1852 à 1853, les mêmes causes avaient amené les mêmes effets; les eaux montèrent à 4ᵐ,50 à Saint-Philibert, 4ᵐ,25 au Lac, 4ᵐ,10 à Port-Saint-Père, et 3ᵐ,80 dans le Bas-Acheneau. L'inondation a été de tous temps, pour ces contrées, une grande calamité. On sait que la tradition légendaire veut que la capitale du pays d'Herbauge, *Herbadilla*, ait été engloutie dans les eaux qui formèrent le lac de Grandlieu, au VIᵉ siècle. On s'occupe aujourd'hui du desséchement de ce lac, d'après un projet conçu par M. Mille, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a publié d'intéressants rapports sur cette question en 1859 et 1860.

Digitized by Google

1859, janvier et décembre 1860[1] et janvier 1861, sur la Basse-Loire. Dans cette période, l'Allier n'a eu qu'une seule crue importante, en octobre 1857, tandis que le Cher et la Vienne en éprouvèrent plusieurs : le Cher s'éleva au-dessus de 3^{m}, en janvier 1857, mars et décembre 1859, janvier 1860; la Vienne dépassa 4^{m}, en mars 1858, octobre et novembre 1859, et janvier 1860. Des inondations partielles, plus ou moins dommageables, furent la conséquence naturelle de ces crues, tout à fait insignifiantes si on les compare à celles mémorables qui marquèrent si fatalement les années 1846 et 1856. Il serait donc complétement inutile, après avoir fait connaître les tristes détails de ces catastrophes, de rappeler ici les circonstances particulières à chacune des crues dont nous venons de citer les dates. Les faits peuvent se résumer en quelques

---

[1] « La crue du 8 au 12 décembre 1860 a été insignifiante dans la Loire et considérable dans certains affluents. La Coise notamment a ravagé ses bords et coupé le chemin de fer de Saint-Étienne à Roanne sur 40 mètres de longueur. » (*Rapport de M. Comoy.*) — Le *Courrier de Nantes* du 14 décembre 1860 disait : « L'eau croît sensiblement dans nos rivières. Hier matin, elle gagnait à Angers la rue de la Poissonnerie. » — Dans sa session de cette année, le Conseil général du département de Maine-et-Loire avait exprimé à ce sujet, le vœu suivant : « Considérant que les bas quartiers de la ville d'Angers sont envahis par les eaux par toutes les grandes crues de la Loire et de la Maine; que plus de sept cents maisons sont ainsi atteintes par ces inondations ; que lorsque ces crues se produisent, pendant plusieurs semaines, plus de 4,000 habitants n'ont d'autres moyens à leur disposition, que des barques pour sortir de leurs logements et se rendre au travail ; que ces inondations laissent toujours après elles des foyers d'insalubrité dans ces bas quartiers et donnent naissance à des épidémies qui font de nombreuses victimes, et se répandent ensuite, quoiqu'avec moins d'intensité, dans le reste de la ville; que lors de la crue de 1856, Sa Majesté l'Empereur daigna visiter ces quartiers submergés et que cette visite, inspirée par un sentiment de généreux intérêt pour les souffrances des habitants de ces quartiers, a laissé la population toujours ferme dans l'espérance qu'il serait mis un terme à un état de choses aussi affligeant, exprime avec instance le vœu que le gouvernement entreprenne, le plus promptement possible, avec l'aide des finances municipales, les travaux destinés à mettre les bas quartiers d'Angers à l'abri des inondations. »

Digitized by Google

[illegible] : submersions locales d'habitations et de prairies, pertes de récoltes, routes interceptées, ouvrages d'art détruits ou avariés, corrosions de rives, dégâts d'ailleurs circonscrits dans un rayon plus ou moins étendu, mais quelquefois aussi, dans certains lieux et par compensation, dépôt sur les terres d'un limon fertilisant[1]. Ce sont là les caractères généraux de toutes les inondations ordinaires, mais celles-ci ne constituent pas une véritable calamité publique, et il n'y aurait aucun intérêt, au point de vue de l'ensemble historique de la question, à s'y arrêter, surtout pour notre époque, où la publicité de chaque jour vient enregistrer les moindres événements se produisant dans cet ordre de faits[2].

M. l'inspecteur général Comoy a tracé en termes précis les effets divers du débordement des eaux sur les rives de la Loire[3] : « Tant que les eaux sont contenues dans le lit majeur du fleuve tel que les digues l'ont créé, dit-il, tant qu'elles ne dépassent pas le couronnement de ces digues, les crues s'écoulent sans causer d'autre dommage que l'inondation des quartiers de quelques villes non défendues et la corrosion un peu plus forte qu'en temps ordinaire des berges des terres riveraines et des îles. Ces dommages n'ont alors ni l'importance, ni la généralité suffisantes pour attirer l'at-

---

[1] « Dans leurs parties les plus élevées au-dessus du fond du fleuve, dit M. l'inspecteur général Comoy, les plaines submersibles ont peu à souffrir ; le sol n'y est raviné ou ensablé que très-rarement, d'une manière tout à fait accidentelle. Les seules pertes que l'on y éprouve sont les destructions des récoltes quand les inondations arrivent pendant l'été. Mais ces pertes sont, en général, compensées par les éléments de fécondation que les crues déposent sur ces terrains ; ils sont très-fertiles et leur valeur vénale dépasse ordinairement celle des terres non sujettes aux inondations. » (*Rapport cité.*)

[2] En consultant les feuilles publiques aux dates ci-dessus, on trouvera une foule de renseignements et de détails relatifs au débordement des eaux.

[3] *Rapport cité*, ch. IV, § 1er *Dommages causés par les grandes crues dans le lit de la Loire en aval du Bec d'Allier.*

Digitized by Google

tention publique. Mais quand les crues dépassent la hauteur des digues, elles font irruption violente dans les vals protégés. Les digues sont rompues ; les eaux qui s'échappent par les brèches causent dans les vals des gouffres profonds ; les sables provenant de ces gouffres et de la rupture des digues sont déposés sur les terres du val, les maisons qui se trouvent à proximité des brèches sont démolies par les eaux, et l'on a vu ainsi des villages disparaître en grande partie ; les chemins de fer tracés au milieu des vals protégés sont interceptés tant que dure l'inondation ; leurs voies sont coupées ; leurs bâtiments sont abattus. Les ponts deviennent insuffisants. Quelques uns sont emportés ; d'autres ont leurs abords ruinés. »

Cette appréciation établit nettement, comme on voit, les conséquences funestes des inondations de la Loire, et du vaste ensemble de recherches que nous venons de coordonner, ne résulte-t-il pas, de la manière la plus évidente, que cet état de choses désastreux ne saurait être considéré comme inhérent à notre époque? Dans tous les temps, ce fleuve a porté sur ses rives la ruine et la dévastation, avec une violence que rien jusqu'ici n'a pu amoindrir. Le moment est venu d'en arrêter la marche et peut-être les progrès ; la science est à l'œuvre pour conjurer ce fléau, qui se perpétue dans des conditions à peu près identiques, depuis tant de siècles ; tout fait espérer qu'elle parviendra à atteindre ce but, grâce à la volonté de l'Empereur Napoléon III et aux efforts des habiles ingénieurs qui dirigent les études. Puissent les générations futures être affranchies des effroyables cataclysmes, qui sont venus si fréquemment épouvanter nos pères et nous-mêmes !

Digitized by Google

Digitized by Google

BASSIN DU RHONE.

CHAPITRE XIX.

INONDATIONS DU RHONE ET DE SES AFFLUENTS.

Les traditions écrites permettent de faire remonter à près de treize siècles les débuts du rôle dévastateur qu'a joué le Rhône dans la calamité de l'inondation. — Opinion unanime des anciens sur l'humidité de la Gaule. — Grande inondation du Rhône, en 563, par suite de la chute d'une montagne. — Relation de cet événement par Grégoire de Tours. — Témoignage de ce chroniqueur sur la première inondation du Rhône et de la Saône, à Lyon, en 580. — Relation de Paradin. — Débordement du Rhône, à Arles, en 585. — Grande crue des eaux en Bourgogne, en 588, — de la Saône, à Tournus, en 817 ou 827. — Inondation en 1196. — Observations à ce sujet. — Ravages des eaux, à Grenoble, en 1219. — Récit de M. Pilot. — Mandement de l'évêque Jean de Sassenage. — Débordement du Rhône et de la Durance, à Avignon, en 1226, 1338, 1342, 1345, 1352, 1353, 1356, 1358 et 1362. — Inondation du Doubs, à Besançon, en 1355 et 1363, — du Rhône, à Avignon, en 1375 et 1376, — du Drac, à Grenoble, en 1377. — Supplique des Consuls de cette ville au Roi Dauphin. — Débordement de la Saône, à Mâcon, en 1403, — du Doubs et de la Loue, à Besançon, en 1404 et 1427. — Inondation dans la Haute-Bourgogne, en 1405. — Grande crue du Rhône, en 1407. — Inondation dans le Dauphiné, en 1409. — Débordement du Rhône, de la Durance et de la Sorgne, en 1433. — Miracle arrivé dans la chapelle des Pénitents gris, à Avignon. — Débordement de l'Isère, en 1469, — du Rhône, en 1474. — Irruption du Drac, dans la plaine de Grenoble. — Travaux contre cette rivière. — Lettres-patentes de Louis XI du 3 janvier 1477. — Rupture du pont de la Guillotière, à Lyon, en 1476. — Inondation du Doubs en 1493, 1496 et 1499. — Forte crue du Rhône, à Vienne, en 1496.

Si les traditions écrites permettent de faire remonter à plus de douze cents ans les prémisses du rôle dévasteur que n'a jamais cessé de jouer la Loire dans la terrible calamité de l'inondation, elles prouvent que les premiers débuts de celui non moins funeste du Rhône datent également de près de treize siècles. Il n'est pas douteux qu'on

Digitized by Google

pourrait les faire remonter bien au delà, si les documents ne faisaient complétement défaut à cet égard. N'est-ce pas un fait avéré, par des preuves authentiques, que le climat de la Gaule, et le bassin du Rhône s'y trouvait tout entier, était excessivement humide? Tous les écrivains anciens sont unanimes à le constater; César, Tite-Live, Strabon, Sénèque, sont d'accord sur ce point[1], et l'érudition moderne a élucidé cette question d'une manière irréfutable[2].

Grégoire de Tours, auquel il faut exclusivement recourir lorsqu'on veut pénétrer dans les fastes publics du VIe siècle, a consigné un événement extraordinaire, qui ouvre, pour ainsi dire, la longue série de désastres causés par le Rhône[3] : « Il parut alors dans les Gaules, dit-il, un grand prodige au château *Tauredunum*, situé sur une montagne au bord du Rhône. Cette montagne fit entendre pendant près de soixante jours un étrange mugissement,

---

[1] César, *De Bello Gall.*, revient sans cesse sur le climat rigoureux de la Gaule. — Strabon signale le débordement de ses fleuves pendant l'hiver et le printemps : « Ces inondations proviennent, dit-il, des torrents qui se précipitent des Alpes après la fonte des neiges, quelquefois jusque vers l'été. » Il ajoute « qu'une extrême humidité et des pluies torrentielles se joignaient aux froids dans la Gaule. » (*Géographie*, traduction française. Paris, 3 vol. in-8, 1804, liv. IV, ch. 1.) — Suivant Sénèque « la Gaule était tellement humide, que l'été même ne se passait pas sans pluie. (*Quæst. natural.*, lib. III). — Enfin, il est souvent question de la rigueur des hivers dans la vie de nos saints aux Ve et VIe siècles. (Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, liv. III et IV.)

[2] Consultez le savant travail du docteur Fuster : *Des changements dans le climat de la France, histoire de ses révolutions météorologiques*. Paris, 1845, in-8.

[3] Liv. IV, ch. 31. — La *Chronique de Marius* (Rec. des *Hist. de France*, t. II, p. 17) place ce fait en 563. En voici le texte : *Mons validus Tauretunensis, in territorio Vallensi, ita subitò ruit, ut castrum, cui vicinus erat, et vicos, cum omnibus ibidem habitantibus oppressisset : et lacum in longitudine LX millium, et latitudine XX millium, ita totum movit, ut egressus utraque ripa, vicos antiquissimos cum hominibus et pecoribus vastasset; etiam multa sacrosancta loca cum eis servientibus demolisset; et pontem Genuvacum, molinas et homines per vim dejecit, et Genava civitate ingressus plures homines interfecit.*

Digitized by Google

et enfin elle se sépara d'une autre dont elle était proche, et se précipita dans le fleuve avec les hommes, les églises, les richesses et les maisons qu'elle portait. Le fleuve sortit de son lit et reflua, car cet endroit était des deux côtés serré par des montagnes, entre lesquelles ses eaux torrentueuses coulaient par un lit étroit. Le fleuve, dans cette inondation, engloutit et renversa tout ce qui se trouvait sur ses rives supérieures; puis, les eaux amoncelées, se précipitant de nouveau, surprirent inopinément, comme elles l'avaient fait plus haut, les habitants du pays situé plus bas, les noyèrent, abattirent les maisons, emportèrent les chevaux et ce qui se trouvait sur la rive, bouleversant et ravageant tout par une inondation violente et subite jusqu'à la ville de Genève. On dit qu'il s'amassa dans cette ville une telle quantité d'eau, qu'elle franchit les murs, ce qui n'a rien d'invraisemblable parce que, comme nous l'avons dit, le Rhône en cet endroit coule dans un défilé entre des montagnes, et se trouvant intercepté, sans avoir sur ses côtés de passage par où il pût s'échapper, il franchit la montagne renversée et détruisit tout. » On n'est pas d'accord sur le lieu où se serait passé cet événement, et la position de ce *Tauredunum castrum* est encore un point à éclaircir; quelques savants ont avancé que c'était Tournon en Vivarais, d'autres ont prétendu que ce fort était situé dans le Valais; enfin, l'opinion la plus probable est qu'il s'agit du fort de l'Écluse, entre Seyssel et Genève, lieu où le Rhône coule en effet dans une gorge fort resserrée et qui offre des traces d'un déchirement de montagnes.

C'est encore dans le vieux chroniqueur des Francs que nous trouvons la trace de la plus ancienne inondation du Rhône, celle que nous venons de rapporter devant être

Digitized by Google

considérée bien plus comme une catastrophe extraordinaire et tout à fait anormale, que comme une conséquence du régime habituel du fleuve lui-même. Après avoir parlé du débordement de la Loire et de l'Allier, sous Childebert II, la cinquième année de son règne, c'est-à-dire l'an 580, il ajoute cette phrase[1] : « Le Rhône, joint à la Saône, se déborda, causa de grands dommages aux populations et renversa une partie des murs de la ville de Lyon[2]. » Cette mention laconique est le seul témoignage contemporain qui constate ce fait d'une manière authentique. Malgré les termes précis de Grégoire de Tours, des historiens, venus longtemps après lui, ont assigné à cette inondation des dates différentes. Ainsi Paradin[3] la place en 592, Rubys[4] en 593, et Poullin de Lumina[5] en 583. Le premier de ces écrivains en fait même un récit détaillé que nous rapportons, sans savoir où il a puisé les éléments de cette description. « Les malheurs, dit-il[6], guerres civiles, mortalitez et famines qui advindrent en ce temps, furent prédictes et signifiées par une estrange et non accoustumée inundation des fleuves du Rhône et de la Saône, qui advindrent en l'an de salut cinq cens nonante deux. Car environ l'autumne, il commença une pluye si furieuse, vehe-

---

[1] *Pari modo Rhodanus cum Arari conjunctus, ripas excedens, grave damnum populis intulit, muros Lugdunensis civitatis aliqua ex parte subvertit.* (Rec. des *Hist. de France*, t. II, pag. 252.)

[2] Cependant la *Chronique de Marius* parle aussi de cette inondation sous la date du mois d'octobre 580. On y lit cette phrase : « Dans le Valais, le Rhône se répandit par dessus ses bords. » Ceci prouve que la crue provenait de la partie supérieure du fleuve. (Rec. des *Hist. de France*, t. II, pag. 19.)

[3] *Mémoires pour l'histoire de Lyon*, etc. Lyon, 1573, in-f°, pag. 84.

[4] *Histoire véritable de la ville de Lyon*. Lyon, 1604, in-f°, pag. 214.

[5] *Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*. Lyon, 1767, in-8°, pag. 27.

[6] Ch. XI, *D'une estrange inundation du Rhône et de la Saône, qui abbatit les murailles de Lyon*, pag. 84.

Digitized by Google

mente et continuelle, qu'il sembloit que le déluge de Noé fust de retour : et pleut vingt jours sans cesse, ne intermission. Ceste pluye, estoit avec tel débordement, quasi par toute la Gaule, que l'on eust jugé que toutes les bondes et cataractes du ciel estoient laschées, toutes les terres labourables et autres en pays plat, baignans en eau, et semblans une mer; de manière qu'il n'y eut ordre de faire aucunes semailles. Les fleuves, mesmement le Rhone et la Saone, furent tellement enflez, qu'oublians leur mare et canaux, couvrirent ce de la cité de Lyon, qui est entre les deux eaux, si qu'il convint que le peuple habitant en ces endroits se sauvast à Forvière, Sainct-Just, Saint-Sebastian et autres lieux par les collines, laissans leurs biens à la misericorde des eaux, lesquelles flottoyent par dessus les ponts, et en aucuns endroits par dessus les maisons basses. Et se pouvoit dire que les poissons estoient nageans sur les saules et plusieurs autres arbres, où les oyseaux se souloyent percher. Les basteaux estoient conduits parmy les rues comme par le fil de l'eau ; et entroyent les basteliers es maisons par les fenestres. Ce ravage d'eaux fut si violent et merveilleux, que les murailles de la cité, qui touchoyent la part du Rhone et de la Saone, furent ruées par terre, quoy qu'elles fussent de forte matière. Je laisse à penser si les maisons en eurent à souffrir. Le pis fut qu'estant les eaux retirées, l'on trouva les caves et maisons tant pleines, et combles de vase, de boue et de meynne, qu'on ne les pouvoit vuyder, sinon avec frais inestimables. » Rubys [1] ajoute que le « desbord estrange et espouventable de ces deux gros fleuves fut depuis suivy d'une estrange peste, de laquelle moururent plus des deux tiers des ha-

[1] *Ouvrage cité*, pag. 211.

Digitized by Google

bitants de la ville et du plat pays. » Suivant un historien moderne [1], « cette inondation fit de la plaine des Brotteaux un lac immense où tout fut submergé. Le Rhône et la Saône, qui se joignaient alors au-dessous d'Ainay, se réunirent au-dessus de la ville, du côté de Saint-Nizier. » Bien que tous ces détails ne puissent être acceptés comme d'une rigoureuse exactitude, puisque, sauf les quelques mots de Grégoire de Tours à ce sujet, aucun autre document du temps n'en fait mention, la submersion de Lyon par les eaux réunies du Rhône et de la Saône, à cette époque reculée, n'en est pas moins un fait historique avéré.

Quelques années après, en 585, alors que la peste et la famine sévissaient cruellement en Provence, le Rhône déborda encore, et cette inondation obligea Reccared à lever le siége d'Arles [2].

On lit dans les *Grandes chroniques de Saint-Denis* « qu'en 588, fut si grant crue en Bourgogne que les eaues des fleuves issirent hors des chanels [3]. » Évidemment on doit appliquer à la Saône cette laconique assertion.

Si l'on admet comme authentique une inscription existant à Tournus, sur le pilier d'une ancienne maison de la rue du Bac, il y aurait eu au commencement du IXe siècle, un grand débordement de cette rivière; M. l'ingénieur Laval

---

[1] Léon Boitel, *Inondations du Rhône et de la Saône, à diverses époques*, inséré dans la *Revue du Lyonnais*, nov. 1840.

[2] La Lauzière, *Abrégé chronolog. de l'histoire d'Arles*, Arles, 1808, in-4, p. 84. — Ce fait, dont ne parlent ni Grégoire de Tours ni Frédegaire, est répété par le comte de Villeneuve dans sa *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, Marseille, 4 vol. in-4°, 1821-1834, t. I, pag. 228. *Tableau séculaire des extrêmes de température et des phénomènes remarquables observés avant le XVIIe siècle.*

[3] La *Chronique* de Frédegaire s'exprime ainsi sous la date de 587. *Eo anno nimia inundatio fluminum in Burgundia fuit, ut eorum terminos nimium transcenderent.* (Rec. des *Hist. de France*, t. II, pag. 418.)

Digitized by Google

n'a pas hésité à évaluer cette crue à $0^m,24$ seulement au-dessous de celle de 1840, et à la placer en 817 ou 827; « car les deux chiffres extrêmes de cette inscription, dit-il, sont encore fort lisibles, tandis que le chiffre intermédiaire ne peut être facilement distingué[1] ».

Un écrivain moderne, de Lyon[2], rapporte qu'en 1196, une pluie presque continuelle, pendant deux mois, vint interrompre les hostilités entre Richard Cœur-de-lion et Philippe-Auguste. « On vit alors nos rivières, dit-il, causer les mêmes ravages qu'en 580, et semer l'effroi loin de leurs rivages. » Il n'est nullement question du Rhône ni de la Saône dans les chroniqueurs qui ont parlé de l'inondation de 1196, et le récit de Rigord, que nous avons reproduit, ne concerne exclusivement que la Seine[3]. Ce fut sans doute une calamité générale, et c'est ainsi que les historiens ont interprété, à tort ou à raison, les témoignages contemporains. Belleforest, et Mézeray après lui, n'ont pas toujours suivi scrupuleusement le texte des documents originaux; beaucoup d'ailleurs leur étaient inconnus, et ils suppléaient à la connaissance exacte des faits par une naïveté d'imagination dépourvue de toute espèce de critique. Mézeray dit, par exemple, à propos de l'inondation dont nous parlons[4] : « Les misères de ce temps, causées par les insolences des soldats, sembloient faire pitié à la nature, si plustôt elles ne présageoient en-

---

[1] *Notes et tableaux statistiques sur la crue extraordinaire de la Saône dans les premiers jours du mois de nov.* 1840. (*Ann. des Ponts-et-Chaussées*, ann. 1841, 2e semest.)

[2] Delandine, *Inondations du Rhône en divers temps*, dans le *Journal de Lyon et du Midi* du 13 nivôse an X.

[3] Vo notre tome Ier, pag. 15.

[4] *Histoire de France*; Paris, 1643, in-fol.

Digitized by Google

core celles de l'advenir. Les pluyes continuelles qu'elle versa durant deux ou trois mois, l'an 1196, grossirent les rivières et débordèrent les étangs, qui menaçoient de faire un second déluge par leurs inondations. Les prières, les aumônes et les processions furent le seul remède à ces maux; et quand, après tout cela, on eut fait le signe de la croix sur les eaux, elles se resserrèrent miraculeusement dans leurs lits ordinaires [1]. » Il ajoute qu'il a voulu marquer ce débordement « parce que ça esté le plus grand de tous ceux dont l'histoire de France fasse mention [2]. »

En 1219, les eaux firent, à Grenoble, des dévastations effroyables dont la tradition a gardé le souvenir. Cette inondation est demeurée dans la mémoire du peuple sous la dénomination de *Déluge de Grenoble*. Nous ne pouvons la faire mieux connaître qu'en rapportant textuellement la relation qu'en a donnée M. Pilot [3]: « La nuit du 14 au 15 septembre, fête de l'Exaltation de la Croix, Grenoble fut tout à coup submergé par les eaux d'un lac formé depuis vingt-huit ans, dans la plaine du Bourg-d'Oisans, et appelé lac de Saint-Laurent, du nom de la paroisse du lieu [4]. Les eaux,

---

[1] Ce passage est évidemment copié sur Rigord.

[2] *Abrégé chronologique*, Paris, 1668, in-4.

[3] *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère depuis 1219 jusqu'à nos jours*, Grenoble, 1857, in-8. Nous ne pouvons nous dispenser de faire de larges emprunts à cette savante monographie, d'une sérieuse érudition, remplie de faits et de documents historiques. C'est le travail le plus complet et le plus exact qui ait été publié dans ce genre. Il est à regrétter qu'il n'ait pas eu d'imitateur pour chaque rivière importante.

[4] « Ce lac datait de 1191. Un énorme éboulement de pierres, de rochers et de terres, descendu de Vaudaine, en face de l'Infernet, avait intercepté la Romanche sur ce point et formé un barrage d'une hauteur considérable, jusqu'où les eaux s'élevèrent après avoir reflué au loin dans la plaine, pour prendre leur niveau et leur premier cours. Suivant les indices qui, après plus de huit cents ans, existaient encore dans le pays au commencement de ce siècle, la hauteur moyenne du lac au-dessus de la plaine aurait été de 20 mètres. »

Digitized by Google

ayant rompu la barrière qui les retenait dans la gorge de Livet[1], suivirent avec impétuosité le cours de la Romanche, couvrirent bientôt de leurs ravages les vallées et les campagnes, et, après avoir emporté le pont du Drac, près de Claix, se précipitèrent sur la ville, vers les dix heures du soir, au moment où elle commençait à être dans le sommeil. Surpris par une inondation aussi terrible que subite, les habitants de la partie de la ville sur la rive gauche de l'Isère, n'eurent que le temps de gagner le haut des maisons les plus élevées et les tours, ainsi que le toit et le clocher de la cathédrale; d'autres coururent vers la porte du pont pour traverser la rivière et se réfugier sur la montagne; malheureusement, cette porte était fermée, de sorte qu'avant qu'on eût pu l'ouvrir, les eaux s'amoncelèrent à une telle hauteur, que, couvrant les parapets du pont, plusieurs de ceux qui s'y étaient retirés, en attendant l'ouverture du passage, périrent. Lorsque, ensuite, les eaux du lac se furent écoulées, celles de l'Isère, refoulées à plus de dix kilomètres, en amont de la ville, reprirent leur cours avec tant de violence, qu'elles renversèrent le pont et plusieurs édifices[2]. Ce pont fut reconstruit bientôt après, et l'on se contenta de remplacer celui du Drac par un simple bac qui

---

[1] « La rupture de la barrière ne fut pas totale, c'est-à-dire qu'il exista encore un barrage assez élevé pour ne permettre l'écoulement des eaux qu'aux deux tiers environ de leur première hauteur, et il resta toujours un lac appelé, comme auparavant, lac de Saint-Laurent, qui ne disparut complétement que bien longtemps après. Il existe un procès-verbal du 24 septembre 1405 où la situation et l'étendue de ce lac sont précisées d'une manière détaillée. » (Archives de la commune du Bourg-d'Oisans.)

[2] M. Scipion Gras, ingénieur en chef des mines, dit au sujet de cette inondation : « Le cours de la Romanche fut intercepté complétement par l'effet d'un grand éboulement de rochers et par l'accumulation successive des déjections des torrents de l'Infernet et de Vaudaine, dans le XIIe siècle. Il se forma alors, vers l'ancien pont de l'Aveynat, un barrage naturel dont les derniers restes constituent un seuil

Digitized by Google

a subsisté jusqu'au temps de Lesdiguières. On raconte que le Dauphin Guigues-André, qui était à Grenoble et qui habitait la tour Dauphine, aujourd'hui détruite, à l'entrée de la rue Perrière, s'étant éveillé en sursaut, au premier bruit de l'inondation, se sauva à la hâte dans sa maison forte de Saint-Martin-le-Vinoux, où fut depuis construite la tour de Rabot, et que, de là, le lendemain matin, à la vue de la masse d'eau qui couvrait la plaine et du désastre arrivé la veille, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, il fit dresser au devant de sa maison, une croix, se jeta à ses pieds et donna l'ordre d'élever, au même endroit, un calvaire, faisant vœu de se croiser aussitôt pour la Terre Sainte : ce calvaire a été pendant longtemps un objet de vénération pour les habitants de Grenoble ; il existait encore au XVIe siècle, avant les guerres de religion. La tradition veut que les eaux se soient élevées jusqu'à la voûte de la principale porte d'entrée de la cathédrale ; dans ce cas, elles auraient atteint 8 mètres et plus au-dessus du sol de la place au-devant de l'église, et 14 mètres environ au-dessus de l'étiage de l'Isère. Un tel point, quelque élevé qu'il soit, serait toujours fort au-dessous de celui où se trouvait le cadran de l'horloge de la cathédrale, avant la réparation faite au clocher en 1840[1] et au-dessous aussi de la hauteur du troisième

---

composé de blocs de rochers. Il résulta de ce barrage un lac qui occupa la plaine du Bourg-d'Oisans pendant près de quarante ans. S'étant rompu subitement en septembre 1229, les eaux du lac se précipitèrent avec violence dans la gorge de Livet et parvinrent jusqu'à Grenoble, où elles occasionnèrent la plus terrible des inondations que cette ville ait jamais éprouvées. » (*Exposé d'un nouveau système de défense contre les cours d'eau torrentiels des Alpes et application de ce système au torrent de la Romanche*, etc., Grenoble, 1850, in-8, pag. 46.)

[1] « Avant cette époque, le cadran de l'horloge, placé entre les deux fenêtres du deuxième étage du clocher, avait 2^m,50 de diamètre ; son bord inférieur était à 20 mètres au-dessus du sol. Le même cadran, descendu aujourd'hui à la fenêtre

Digitized by Google

étage de la maison voisine[1], deux lignes où les eaux, dit-on, se seraient arrêtées, ainsi qu'on s'est plu à le rapporter, afin de rembrunir un tableau déjà trop désolant. Sans nous livrer à aucune conjecture et sans rien discuter à cet égard, il est facile de déterminer, autant que possible, par un témoignage irrécusable, quelle a pu être, dans tous les cas, la plus forte élevation des eaux.

« L'évêque Jean de Sassenage, qui occupait alors le siége épiscopal de notre ville, nous a conservé le souvenir de cette affreuse catastrophe dans un mandement adressé aux fidèles, et où cette inondation est désignée sous le nom de *Déluge et destruction de la ville de Grenoble*[2]. Dans ce mandement, écrit presqu'au moment du désastre, le prélat, après avoir cité la cause et les progrès de l'inondation, constate qu'une multitude de personnes périrent sur le pont avant qu'on eût pu en rompre la porte, et que les eaux de la rivière, formant un lac, refoulèrent à près de deux lieues, occupant toute la surface des terres. Il résulte de ce document que les eaux couvrirent les parapets du pont et qu'elles inondèrent la plaine à deux lieues près en amont de la ville : deux circonstances qui déterminent jusqu'où l'eau a dû s'élever à cette époque. D'après les études faites sur le littoral de l'Isère[3], la différence du fond moyen du lit de cette rivière, suivant le cours actuel, du ruisseau de Corbonne sur la commune de Saint-Ismier, au pont suspendu à Grenoble (distants l'un de

---

du premier étage, ne dépasse plus la voûte de la porte d'entrée que de 5 mètres et quelques centimètres. »

[1] 13 mètres au-dessus du sol de la place Notre-Dame.

[2] Nous donnons la traduction de ce mandement. V° DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pág. CCXIX, Pièce 213.

[3] *Endiguement de l'Isère et assainissement de la vallée du Graisivaudan, entre la frontière de Savoie et la ville de Grenoble*, par M. GUMIT, ingénieur des ponts et chassées. Grenoble, 1850, in-8.

Digitized by Google

l'autre de 10 kilomètres), est de $9^m,32$. Cette différence indique, d'une manière approximative, l'élévation des eaux en 1219. D'un autre côté, on retrouve à peu près le même chiffre pour la hauteur des parapets du vieux pont au-dessus de l'étiage, si l'on considère que ce pont, retenu par de fortes culées et dont les arches avaient une ouverture de plus de 16^m, s'élevait bien de 1^m à $1^m,50$ au-dessus du pont actuel [1]. Quant au nombre des malheureux habitants engloutis dans le déluge de 1219, il dut être considérable, puisque l'évêque Jean parle « de la multitude de fidèles qui a péri [2] », d'autant plus que ce jour était l'ouverture de la foire à Grenoble, et que déjà plusieurs étrangers et de nombreuses personnes s'y étaient rendus dès la veille. Un auteur contemporain, le moine Vincent, surnommé de Beauvais, parce qu'il était de cette ville, mentionne la rupture du lac de Saint-Laurent et laisse entrevoir que ce désastre fit périr plusieurs milliers d'hommes. Voici dans quels termes il s'exprime sur ce terrible événement. « Le lac de Saint-Laurent se rompit tout à coup, et se rendant par Grenoble et la vallée de Maurienne, dans l'Isère et le Rhône, submergea plusieurs milliers d'hommes et détruisit plusieurs terres par l'alluvion [3]. »

---

[1] « Les arches à plein cintre du vieux pont de pierre, aujourd'hui remplacé par le pont suspendu, avaient environ 50 pieds d'ouverture, ce qui suppose que leurs clefs de voûte devaient être à 25 pieds (plus de 8 mètres) au-dessus de l'étiage. La différence de 8^m à $9^m,32$ devait comprendre l'épaisseur de la voûte, le pavé et le parapet du pont. » V. l'article de M. Pilot : *Découverte d'une arche de l'ancien pont de pierre, renversé en* 1651, dans le *Courrier de l'Isère* du 27 avril 1837.

[2] *Proh dolor ! si portam pontis, quæ clausa fuerat, apertam invenissent, multitudo fidelium quæ periit sicut credimus evasisset.*

[3] *Circa idem tempus, lacus Sancti Laurentii subito erupit, ac per Gratianopolim et vallem Maurienne in Isaram et Rodanum recidens, multa hominum millia submersit, multasque terras alluvione destruxit.* (*Speculum historiale Vincentii*, lib. XXXI, cap. 86.) — Consultez aussi sur cette inondation de Grenoble, Cho-

Digitized by Google

Le 17 septembre 1226, après une pluie qui dura plusieurs jours, le Rhône et la Durance grossirent tout à coup, à Avignon, si extraordinairement, que les eaux montèrent à une hauteur prodigieuse, rompirent les digues et les chaussées et causèrent des dommages considérables. Ce débordement simultané des deux rivières[1] fit regretter aux Avignonnais la capitulation qu'ils avaient souscrite quelques jours avant, car l'invasion des eaux aurait forcé les croisés à la retraite[2]. On a dit à tort que la ville en souffrit beaucoup, parce qu'elle venait d'être démantelée ; ce démantellement n'eut lieu qu'en 1227.

Plus d'un siècle se passe sans qu'il soit possible de trouver sur le Rhône et ses affluents le moindre vestige d'inondation, mais cette lacune ne provient-elle pas plutôt du silence gardé par les rares documents de cette époque que de l'absence du fléau lui-même? Au milieu du XIVe siècle, on le voit se produire à plusieurs reprises successives; quelques indications éparses, recueillies dans les archives d'Avignon, nous l'apprennent en termes laconiques[3] :

---

rier, *Histoire générale du Languedoc*. L. III, c. XII, édit. de Lyon, 1672, t. II, pag. 100, et *Histoire généalogique de la maison de Sassenage*, Lyon, 1672, pag. 25.

[1] Nicolas de Bray, dans son poëme sur les *Faits et gestes du roi Louis VIII*, s'écrie en parlant d'Avignon : « Deux fleuves l'enveloppent de leurs eaux rapides : à sa droite est le Rhône, à sa gauche la Durance, qui grossit de ses eaux des eaux d'un nom plus illustre, et qui, réunie au Rhône, précipite sa course vers la mer. La flèche qui vole à travers le vide des airs ne fuit pas d'une course plus rapide que celle des ondes de ces deux rivières. » (*Collection Guizot*, t. XI, pag. 442.)

[2] « Quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis le départ des assiégeants, dit Guillaume de Puy-Laurens (*Chronique*, ch. XXXV), que la Durance fit irruption hors de son lit, et à tel point s'enfla, qu'elle inonda la plaine où le camp du roi avait été placé, si bien que l'armée n'eût pu s'y tenir. » (*Collect. Guizot*, t. XV, pag. 273.) — Le même historien fait mention d'un hiver rigoureux dans ces contrées en 1233. (Ch. XLII. — *Idem*, pag. 292.)

[3] Nous devons à l'obligeance de M. Achard, archiviste du département de Vaucluse, qui depuis vingt ans n'a cessé de compulser avec un soin minutieux les cu-

Digitized by Google

« 1338. - Le Rhône se répandit dans les plaines et fit de nombreuses victimes. - 1342. Forte inondation occasionnée par de grandes pluies qui réunirent dans les rues d'Avignon la Durance et le Rhône. On allait en bateau dans les rues. - 1345. Les eaux envahirent toutes les plaines, détruisirent les récoltes et causèrent la grande famine de 1346. - 1352. La grande pluie et la fonte des neiges causèrent un si furieux débordement de la Durance et du Rhône que la presque totalité des rues d'Avignon furent submergées. Le dégât fut considérable dans la campagne. - 1353. Irruption subite des eaux, vers la fête de la croix de Mai. On ne pouvait sortir de la ville ; l'eau du Rhône l'entourait entièrement ; beaucoup d'habitants et de pélerins périrent. - 1356. Le Rhône et la Durance sortirent de leur lit et ravagèrent les campagnes. - 1358. Au mois de novembre, une inondation de la Durance emporta la nouvelle porte Saint-Lazare d'Avignon et le rempart attenant. - 1362. Le 27 octobre, les remparts d'Avignon, entre les portes de Saint Michel et de l'Imbert, furent renversés par une inondation simultanée du Rhône et de la Durance[1]. »

En 1355, une inondation terrible du Doubs se fit sentir à Besançon[2]; elle détruisit les moulins et toutes les constructions sous les murs de la ville, qui fut en partie submergée ; le quartier du Saint-Esprit fut entièrement envahi. Les

---

rieux documents conservés à Avignon, la communication de nombreux renseignements sur les inondations dans cette ville. Nous les indiquerons sous la mention de *Notes communiquées*.

[1] Les remparts d'Avignon avaient été reconstruits de 1350 à 1368, sous Innocent VI, par le comte Hernandès Hérédia et par l'architecte Pierre Obreri, sous Urbain V. (*Comptes de la ville*, archives du Vaucluse.)

[2] M. Babey, archiviste du département du Doubs, a bien voulu aussi nous fournir un résumé chronologique des inondations à Besançon. Nous le citerons également sous la mention de *Notes communiquées*.

Digitized by Google

mêmes désastres se renouvelèrent en 1363 ; les eaux s'élevèrent à plus de six pieds dans les églises des Jacobins, de Saint-Paul, des Cordeliers et du Saint-Esprit [1].

En 1375, les eaux firent de nouveaux ravages, et l'année suivante, en 1376, Avignon eut à souffrir d'une inondation, ainsi que cela est constaté dans les registres du Conseil de ville [2].

En 1377, le Drac déborda d'une manière extraordinaire, à Grenoble ; il détruisit tous les terrains cultivés et emporta le pré de la Trésorerie, qui touchait les remparts, entre la porte de l'Eguyer [3] et la porte Traine [4], menaçant d'engloutir la ville. On parvint à arrêter les progrès de l'inondation. « C'est alors, dit M. Pilot, que les habitants effrayés du danger qu'ils venaient de courir, et pour prévenir un plus grand désastre, eurent l'idée de faire passer tout le Drac, ou du moins la majeure partie de ses eaux, entre les deux rochers de Brion, où il coulait autrefois [5]. Les gens de Seyssins s'opposèrent à l'exécution de ce projet, qu'ils regardaient comme devant leur être gravement préjudiciable.

---

[1] « Les grandes eaux du Doubs, dit M. Ragut (*Statistique du département de Saône-et-Loire*, 2 vol. in-4, 1838, t. I, p. 32), s'élèvent jusqu'à 5m. Ses fréquentes inondations sont presque toujours désastreuses, quoiqu'on leur ait opposé des digues qui existaient déjà en 1365, sous le duc Philippe le Hardi. »

[2] On lit dans ces registres, sous la date du 20 novembre 1376 : « *Fuit ordinatum quod propter inundationes aquarum que de proximo fuerunt, ecclesia Minorum minatur in ejus capite ruinam. Quod si dominus episcopus Avinionis voluerit ipsam ecclesiam visitare, quod vadant cum eo ad dictum locum dominus Johannes di Cario, legum doctor, dominus Petrus Rodulphi di Secureto legum doctor, Philippus Cabassole, syndicus Avinionis, Franciscus Chabaudi etiam syndicus et assessori eorum.* » (Archives du Vaucluse). Achard, *Not. comm.*

[3] Porte qui était auprès de la tour de l'Hôtel-de-Ville actuel.

[4] Ancienne porte romaine, qui était sur la place Grenette, à l'entrée de la Grand'rue.

[5] « Les deux rochers entre lesquels il coule encore et qui forment la base du pont que Lesdiguières y a fait construire en 1611. Le Drac, anciennement, passait

Digitized by Google

Il s'éleva des rixes ; plusieurs ouvriers occupés aux travaux de la rivière furent faits prisonniers par les habitants de Seyssins. Les Consuls de Grenoble se plaignirent de cette violence ; ils adressèrent au Roi Dauphin une supplique où ils exposèrent les désastres qu'ils avaient soufferts et le besoin pressant de protéger la ville contre la rivière du Drac. Les Consuls disaient : « A la Royale Majesté et Excellence Delphinale, il est, en suppliant, humblement exposé de la part de vos fidèles sujets, consuls, citoyens et habitants de votre ville de Grenoble, que l'eau du fleuve du Drac a causé jusqu'à ce jour de grands et d'insupportables dommages à votre dite ville de Grenoble et à son territoire, en détruisant les fonds, les maisons, les prés, les jardins, les vergers et autres possessions de la ville, et que, dernièrement, elle rompit un grand pré du Dauphin [1], joignant les murailles de ladite ville, et plusieurs autres prés ou possessions du patrimoine de l'église ou chapelle delphinale de Saint-André de Grenoble, où demeurent et reposent les corps des illustres dauphins, de bonne et d'heureuse mémoire ; finalement, qu'il est arrivé que ladite votre ville est en péril à cause de ladite eau dudit fleuve du Drac, et que de même, il y a danger qu'elle ne soit entièrement détruite et submergée, si l'on n'y apporte remède ; et,

---

déjà entre ces deux rochers, puisqu'il y avait là un pont détruit par l'inondation de 1219 et qu'on n'avait point rétabli. Il paraît que, depuis ce moment, les eaux de la rivière, s'étant fait jour dans la plaine, du côté d'Échirolles, avaient suivi les bas fonds et qu'elles s'étaient ouvert un nouveau lit au travers des terres abandonnées, appelées alors les *dépérissements* du Drac. Pour dominer la force du courant des eaux, on continua toutefois à laisser couler près des remparts un bras de cette rivière, appelé le Dravet ou Petit-Drac ; ce n'est que bien plus tard, au commencement du XVIIe siècle, que cette branche du Drac fut réunie au lit principal. »

[1] Le pré de la Trésorerie.

Digitized by Google

d'abord, qu'avant tout serait détruite la maison delphinale, où sont la cour suprême et les prisons delphinales, ainsi que ladite église ou chapelle delphinale et aussi la maison d'habitation du seigneur gouverneur du Dauphin, où se trouvent également la salle du consistoire du conseil et la chambre des comptes du Dauphiné, parce qu'ils sont à l'extrémité de ladite ville, joignant les murailles, vers ladite eau du Drac, qui a déjà envahi et détruit le terrain jusque près desdites murailles[1]. »

Sous la date de 1403, on lit dans les registres secrétariaux de l'Hôtel-de-Ville de Mâcon[2] : « En ce temps, la rivière de Saône inonda tellement la campagne qu'il y avoit vingt ans qu'il n'y avoit eu de pareille inondation ; elle gasta une partie des bleds et la gresle emporta le reste avec les vins, ce qui donna lieu de présenter une requête au Roy pour luy demander décharge d'une partie de la taille. Cette demande ne fut point accordée à cause de sa maladie. »

En 1404, Besançon fut en partie inondé par les eaux du Doubs et des ponts furent endommagés sur la Loue, affluent de cette rivière, qui déborda aussi violemment. Ces deux

---

[1] Archives de Grenoble, *Titres*, n° 674. — Il fut fait droit à la demande des Consuls. Des lettres du Roi Dauphin Charles V, datées de Paris du 7 août 1378, enjoignaient au gouverneur du Dauphiné de faire exécuter les travaux que les habitants jugeaient nécessaires. Par d'autres lettres du même jour, le Roi ordonnait au gouverneur de forcer tous les riverains du Drac à contribuer aux réparations faites par les habitants pour se prémunir contre les irruptions de cette rivière. (Archives de Grenoble, *Titres*, n° 674.)

[2] *Regist.* 9, fol. 19. — *Annales et Mémoires tirés des Registres secrétariaux de l'hôtel-de-ville de Mâcon* (de 1355 à 1737) (Archives du département de Saône-et-Loire.) — Les mêmes registres contiennent le fait suivant : « Le 19 octobre 1422, les eaux étant fort grandes, le grand arc du pont de Mâcon et la maison de la Chapelle-Saint-Nicolas, bâtie sur cet arc, tombèrent dans la rivière à 10 heures du soir. Jean de Vernul, capitaine de la ville, Jean Cenvardon, Pierre Seigneret, Pierre Maréchal et Guichart Chapotat, prêtre, estoient sur cet arc faisant le guet ; le capitaine fut noyé et les autres se sauvèrent. » (*Regist.* 13, f° 86.)

Digitized by Google

cours d'eau exercèrent encore de grands ravages en 1427[1].

En 1405, la fonte des neiges produisit dans la haute Bourgogne une inondation extraordinaire. « Les eaux s'ouvrant un passage à travers les gorges des montagnes, lisons-nous dans la chronique du religieux de Saint-Denis[2], se répandirent jusqu'à Cluny[3] et y causèrent d'affreux ravages et des dégâts vraiment déplorables. Elles descendirent des hauteurs voisines avec la violence et le bruit d'un torrent impétueux qui aurait entraîné dans sa course des milliers de cailloux et sapèrent en un instant le tiers des murs de la ville. Après avoir renversé soixante maisons et fait périr ceux qui les habitaient, le torrent s'avança rapidement jusqu'à l'abbaye de Cluny, détruisit en grande partie le mur qui l'entourait, et força les religieux et les autres habitants du lieu à se réfugier dans les étages les plus élevés pour éviter d'être submergés. Au bout de seize heures, Dieu arrêta l'inondation. » Juvenal des Ursins parle aussi de cet événement : « En ceste saison, dit-il[4], advint à Cluny une bien piteuse chose. Car il y survint soudainement une si grande abondance d'eauës, et si merveilleuses ravines en iceluy lieu, et tout le pays d'environ, qu'elle abattit et prosterna plusieurs gros villages et maisons. C'estoit grande pitié d'ouyr les clameurs et voix du peuple, criant à Dieu mercy, et y en eut grand nombre de noyez, ladite ravine dura quinze heures, laquelle passée, c'estoit pitié de voir

---

[1] Babey, *Not. comm.*

[2] Liv. XXVI, ch. 9, traduction de M. Bellaguet, dans la *Collect. de Documents inédits sur l'Histoire de France.*

[3] Sur la Grosne, affluent de la Saône, dont Ch. Estienne dit : « fleuve rapide, se desborde souvent parmy les champs et sespand par les grands chemins. » (*La guide des chemins et les fleuves du royaume de France*, édit. de 1553, pag. 256.)

[4] *Collect. Michaud*, t. II, pag. 435.

Digitized by Google

les hommes et femmes morts, qui furent bien diligemment ensevelis. »

Le 11 février 1407, le Rhône, à la suite de pluies continuelles, renversa trois arches du pont de pierre communiquant de Vienne à Sainte-Colombe[1]; bien qu'il ne soit pas question, sur d'autres points, de la crue des eaux, il est présumable qu'elle dut s'étendre dans toute la partie inférieure du fleuve. L'année suivante, en 1408, le Rhône déborda de nouveau, et Lyon éprouva beaucoup de dommages; deux cents maisons furent entraînées par la violence des eaux et par les glaces : la ville fut exemptée pour quatre ans du tiers des droits des aides[2].

Au mois d'octobre 1409, il y eut dans le Dauphiné, à Cesane et autres lieux du Briançonnais, de grands déluges et des inondations, ainsi qu'il résulte d'états de pertes dressés par des commissaires chargés de visiter les terrains emportés[3].

En 1433, le 30 novembre, les eaux du Rhône, de la Durance et de la Sorgue se réunirent et couvrirent la plus grande partie du territoire d'Avignon; celui d'Arles eut aussi beaucoup à souffrir. Ce débordement fut occasionné par de

---

[1] Pilot, *ouvrage cité*, pag. 67.

[2] M. Delandine, qui a rapporté ce fait (*Inondations du Rhône en divers temps, article cité*) dit qu'il est constaté par des lettres patentes de Charles V; c'est évidemment Charles VI; mais cette erreur, a été reproduite par tous les écrivains qui ont parlé après lui des inondations du Rhône. Malgré les plus minutieuses recherches, nous n'avons pu retrouver le texte des lettres patentes dont il s'agit.

[3] *Sequuntur res et possessiones deperite propter diluvia et inondationes aquarum et ruinas in castellania et mandamento Sesan, tam ab anno Domini mill. quatercentesimo nono, citra, quo anno fuerunt magna diluvia de mense septembris in mandamento dicte castellanie et in ceteris aliis locis patrie dalphinalis Briançonesii, quam a dicto anno antea*, etc. (Archives de l'ancienne chambre des comptes de Grenoble, *Révision des feux*, XVe siècle.)

Digitized by Google

fortes pluies et par la fonte des neiges[1]. A cette inondation se rapporte un miracle qui eut lieu dans la chapelle des Pénitents gris, et dont voici la relation textuelle[2]. « Miracle fut grand en cette sainte chapelle, que les eaux furent grandes en Avignon l'an 1433. Commencèrent les eaux très fort par un lundi matin 29 de novembre et crurent ce vespres là tant qu'elles entrèrent en cette chapelle et en la post supérieure de l'autel dessous laquelle estoient tous les livres de papier et de pargemin, les vestemens et les touailles et tous les reliquaires qui ne furent point mouillés auculnement par la volonté de Dieu, nonobstant que ce jour là qu'estoit un mardi les eaux ne cessasent de croistre et le lendemain qui fut mercredi commencèrent à decroistre, tant que tout fut écoulé le jeudi matin à l'heure de prime, à laquelle heure vindrent beaucoup de gens; maistre Armand et maistre Jean de Poussilliac Faure estoient maistres et trouvèrent ce beau et grand miracle; de la part des deux parois dextre et senestre estoient les eaux de quatre pans d'haut, tant que les eaux où estoient les habits de la discipline en ce temps là furent mouillés nonobstant que l'eau estoit plus haute de deux pans vers la paroye que les bancs, et là venoit ladite eau en pendant

---

[1] La hauteur des eaux à Avignon est évaluée à 6m,77. (*Rapport de M. Cleitz sur les travaux de défense pour la ville d'Avignon*, du 23 avril 1857.)

[2] *Mss. des Annales d'Avignon*, par de Cambis-Valleron, t. IV, fol. 40. (Musée Calvet, *Collect. Requien.*) « Ce verbal fut dressé en 1433, le jour mesme du miracle; il est escrit sur un pargemin en lettres gothiques et on le conserve précieusement dans les archives de la dévote chapelle des pénitents gris et il appert qu'on le fit vidimer le 12 septembre 1553. » Cette note prouve que la copie en a été faite sur l'original, qui n'existe plus, les archives des Pénitents gris ayant été dispersées et perdues. La relation de ce miracle a été imprimée plusieurs fois, notamment en 1695, 1750, 1761. (Musée Calvet, *Collect. Moutte, Avignon et Comtat*, recueil in-12, 6 vol.)

Digitized by Google

comme fait un taullice, la moitié des bancs devers la paroi furent pleins d'eau, et l'autre moitié des bancs n'estoient point mouillés, tant que au lieu de la nef de ladite chapelle n'y avoit point d'eau, mais estoit tout sec, ni aussi devant l'autel par miracle de Jésus-Christ, et la couverte de fustaine qui estoit sur les bancs des maistres, laquelle estoit pendante ne fut point aussi mouillée. Nous autres qui étions bien douse vismes tous ce miracle, et pour en estre plus certains nous allâmes quérir quatre frères mineurs, desquels les trois estoient docteurs en théologie et l'autre estoit bachelier, et firent la preuve et trouvèrent le banc et le foin devers la paroy tout mouillé et l'autre moitié du banc estoit tout sec, avec cousteaux cavanses icelle moitié du dit banc, et la trouvasmes naturellement seche ainsi dedans comme dehors, pourtant, seigneurs frères, nous vous devons parforcer de faire ce que nous commandent nos statuts comme sommes tenus ; ainsi que sçaves par la licence du pape nous tenons *corpus Domini*, de quoi ne sommes pas dignes, et pourtant nous nous devons délibérer de faire tous les biens que pourrons en cette sainte chapelle, comme sçaves que avons indulgence de pape tous les dimanches et aux festes nommées aux bulles qui sont céans, qui sont cent jours de pardon. »

Une note écrite par un contemporain[1] sur un manuscrit du temps est ainsi conçue : « L'an 1469 et le huitième jour

---

[1] Cette note se trouve dans un calendrier manuscrit du XVe siècle, qui servait aux secrétaires de la chambre des comptes de Grenoble. En voici le texte littéral : *Mill^o CCCC sexagesimo nono et die octava mensis Augusti, ripperia Isere, a meridie usque circa decimam horam ante mediam noctem, veniens a monte Senisio, prata inferiora et gerbena destruxit et submersit ; que videntes ecclesiastici beate Marie Granop. circa horam cymballe, pulcram fecerunt processionem, et, immediate post, aqua crescere cessavit.* (Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 14.)

Digitized by Google

du mois d'août, la rivière d'Isère, depuis le matin jusque vers la dixième heure avant minuit, venant du Mont-Cenis, détruisit et submergea les prés inférieurs et les lieux tapissés de verdure; ce que voyant les ecclésiastiques de la bienheureuse Marie de Grenoble[1], firent, vers l'heure du son de la cloche[2], une belle procession, et immédiatement après, l'eau cessa de croître. » Cette inondation fut sans doute le résultat d'un orage, ce qui explique et le gonflement subit de l'Isère, rivière sujette à ces crues spontanées, et l'écoulement rapide des eaux.

Le 23 septembre 1471, le Rhône s'éleva à Avignon à une hauteur extraordinaire[3], ainsi que nous l'apprend le bref suivant du Pape Sixte IV, nouvellement élu, adressé au Conseil de ville[4] : « Comme nous avons appris par notre cher fils Faucon de Sinibaldis, clerc de la chambre apostolique revenu de France, qu'après avoir été par vous délibéré de nous envoyer une ambassade solennelle avec le présent ordinaire, il était survenu une si forte inondation par le débordement du Rhône, occasionnée par l'abondance des pluies, que deux arches du pont et une partie des murailles de la ville en ont été abattues. Les habitants ayant également souffert par cette inondation de très grandes pertes, ce qui vous obligeait, pour diminuer la dépense, de ne nous envoyer que M. de Comis, nous voulons bien, dans ces circonstances, par l'amour pa-

---

[1] La cathédrale.

[2] La cloche du *sing*, qui sonnait de 10 à 11 heures du soir.

[3] A Caderousse, les eaux dépassèrent de 5 pouces le niveau qu'atteignit l'inondation de 1755 et 80 maisons de cette ville furent renversées de 8 h. du matin à 3 h. de l'après-midi.

[4] Lecture de ce bref fut faite au Conseil de ville le 14 décembre 1471. (*Regist. des délibérations du Conseil de la ville d'Avignon.* Archives du Vaucluse), Achard, *Not. comm.*

Digitized by Google

ternel qui nous y porte, vous dispenser et de l'ambassade et du présent. Il suffira que vous autorisiez ledit Faucon Sinibaldis à faire au nom de la ville tout ce qui conviendra pour la présentation de l'hommage et du serment de fidélité, en recevant en même temps de notre part l'acte ordinaire touchant l'observation des conditions et priviléges. »

Cette même année 1471, le Drac, imparfaitement retenu entre les deux rochers de Brion, rompit la chaussée qui le dirigeait vers ce point, se répandit dans la plaine de Grenoble, et ses eaux s'étant accrues à la suite de fortes pluies, inondèrent une partie de la ville. La maison de la Trésorerie et son jardin, élevé sur une terrasse, furent endommagés; l'eau, après avoir emporté le grand chemin qui aboutissait à la principale porte, la porte Traine, affouilla les remparts, ainsi que les fondations des tours et de plusieurs édifices; une de ces tours, qu'on venait de reconstruire, fut presque entièrement détruite. En présence de ces maux, les Consuls songèrent une seconde fois à rejeter le Drac dans son premier lit, mais d'une manière plus sûre qu'ils ne l'avaient fait auparavant, et qui mit la ville à l'abri d'une nouvelle inondation. Par une supplique adressée au parlement, ils demandèrent que les habitants des paroisses de Champagnier, Échirolles, Bresson, Eybens et Saint-Martin d'Hère fussent tenus d'envoyer des ouvriers travailler, avec ceux de Grenoble, à faire passer le Drac entre les deux rochers où il coulait anciennement [1], et il fut fait une visite des lieux, afin de connaître la direction la plus naturelle à donner aux eaux [2].

---

[1] *Livre de la Chaîne*, fol. 188, recto. (Archives de Grenoble.) Pilot, *ouvrage cité*, pag. 15.

[2] Vᵉ le texte du procès-verbal de cette visite. DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. CCXXII, Pièce 214.

Digitized by Google

Malgré le pressant danger qui menaçait la ville, des difficultés ne tardèrent point à s'élever. Plusieurs personnes, sous le prétexe de leurs priviléges, refusèrent de contribuer à la dépense ou trouvèrent leur taxe trop onéreuse. Il fallut que le Roi Dauphin Louis XI, par des lettres patentes datées du Plessis-du-Parc, le 3 janvier 1477, ordonnât à tous les habitants des bailliages du Graisivaudan, du Gapençais, de l'Embrunais et autres pays voisins du Drac, exempts ou non exempts, privilégiés ou non privilégiés, gens d'église, nobles et autres desdits pays, de contribuer aux travaux faits contre le Drac, savoir : ceux de la ville de Grenoble, les plus riches et apparents, à raison de trois journées d'œuvre ou trois gros par journée ; les moyens de deux journées et les moindres et inférieurs une journée. Et ceux des autres villes et villages, les plus riches et apparents, deux journées, et les autres une journée. Les mêmes lettres contiennent dans leur préambule, comme c'était l'usage, un exposé des faits qui avaient motivé la nécessité des travaux contre la rivière de Drac et la demande des Consuls pour l'urgente exécution de ces travaux. Ce préambule rappelle en peu de mots les inondations arrivées quelques années auparavant[1].

« Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, Dauphin de Viennoys, comte de Valentinois et de Dyois, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : savoir faisons : Nous avons reçeu humble supplication de nos bien amez les Coussés[2], bourgeoys, manans et habitans de nostre ville et cité de Grenoble, contenant que près d'icelle cité passe une rivière nommée le Drac, qui descend des haultes montagnes

[1] Pilot, *ouvrag. cité*, pag. 17.
[2] Consuls.

Digitized by Google

du Graisivaudan et court si très impétueusement qu'elle a gasté et détruit une grande partie des meilleurs territoires de ladicte cité et près de deux lieues de long, et tellement que l'une des principales entrées de icelle ville est condempnée et les chemins à l'entour de ladicte ville de deux coustés, sont destruitz et deffaiz, en telle manière que gens à pyé ne à cheval n'y peuvent passer, aller ni venir la pluspart du temps, sans grand dangier et inconvénient, et convient faire le passage ailleurs et par lieux plus loingtains et qui ne sont pas si propres, dont nous et la chose publique suymes grandement interessez et endommaigiez et mesmement le jardin de nostre maison de la Trésorerie, et de jour en jour, par la grande impétuosité de ladicte rivière, quand il vient crue d'eaux en temps que les neiges fondent et autrement, gaste et destruit ledict territoire et pareillement le fondement des murailles, tours et édifices de nostre dicte ville et cité de Grenoble; laquelle, par ce moyen, est en voye de tourner et cheoir à totalle perdition, pour ce que icelluy cours de rivière a desjà deffait, destruit et démoly jusques aux murailles d'icelle et qui pis est, a presque démolye et destruicte l'une des tours, de nouvel construicte; tellement qu'elle entre dedans les fossez, battant aux fondemens desdites murailles; à l'occasion de laquelle chose s'en peut et pourra ensuivre inconvéniens incomparables, au préjudice de nous et du bien publique d'icelle ville et pays d'environ [1].

[1] *Livre de la Chaîne*, fol. 190, recto. (Archives de Grenoble.) Pilot, *ouvrage cité*, pag. 18.—Le même prince, par d'autres lettres patentes du mois de mars 1479, et toujours afin d'aider les habitants de Grenoble, soit dans leurs travaux de défense contre la rivière du Drac, soit dans les réparations et l'entretien des murailles, des ponts et des fossés de la ville, autorisa l'établissement d'un octroi dont les ressources devaient être affectées à ces diverses dépenses. Ces lettres contiennent,

Digitized by Google

« En 1476, dit un historien lyonnais[1], Louis XI, en revenant d'un pèlerinage qu'il avait fait à Notre-Dame-du-Puy, vint à Lyon, par le Dauphiné. Il fut obligé de s'arrêter au faubourg de la Guillotière, parce qu'une des arches du pont était écroulée par la rapidité du fleuve qui était alors débordé[2]. Il n'y put entrer que le lendemain 24 mars[3]. »

Des lettres patentes, datées du 10 octobre 1479, nous apprennent que diverses concessions furent accordées aux habitants d'Avignon pour la réparation du pont, « qui à l'occasion des grandes inondations des eaux survenues depuis aucun temps en ça, en la rivière du Rhone, a esté desmoly et abattu de deux arches entièrement[4]. » Cette avarie avait sans doute été causée par le débordement de 1476.

En janvier 1493, il y eut une grande inondation du Doubs; Besançon fut en partie submergé; les villages de

---

comme les précédentes, la mention de l'inondation de 1471. (Archives de Grenoble, *Titres*, n° 635.)

[1] Poullin de Lumina, *ouvrag. cité*, pag. 162.

[2] On lit dans les *Actes consulaires* de la ville de Lyon « que le 18 novembre, le Consulat ordonna d'acheter des *paux* pour adouber et refaire les *peyssières* au devant des excavations faites par l'inondation du Rhone, en plusieurs lieux des Brotteaux et au delà de ce fleuve. »

[3] Le roi fut obligé de passer la nuit dans le faubourg de la Guillotière à l'hôtellerie de *la Table ronde*, qui était située en face de la route de Vienne. Pour perpétuer le souvenir de ce fait, on plaça sur la façade de cette maison un petit monument, dont Colonia a donné la figure; deux anges portant un écusson aux armes de France, avec cette inscription:

L'AN MIL. CCCC. LXXV LOVIA CIENS (logea céans) LE NOBLE ROY LOYS,
LA VEILLE DE NOSTRE DAME DE MARS.

L'année commençait alors à Pâques, c'est pourquoi la date de 1475 est ici marquée; c'est en réalité 1476.

[4] Nous donnons le texte de ces lettres patentes. DEUXIÈME PARTIE. DOCUMENTS, pag. CCXXIV, Pièce 215.

Digitized by Google

Chalèze et de Chalezeule, près de cette ville, furent sous les eaux. Il en fut de même en 1496 et 1499 [1], et on voit par les titres de la ville de Vienne, qu'en 1496, les eaux du Rhône s'élevèrent à une telle hauteur, qu'elles pouvaient à peine passer sous les arches du pont [2].

---

[1] Babey. *Not. comm.*
[2] Pilot, *ouvrage cité*, pag. 67.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

INONDATIONS DU RHONE ET DE SES AFFLUENTS.

(SUITE.)

Crue du Rhône en 1501. — Rupture du pont de la Guillotière, à Lyon. — Grande crue de l'Ardèche, en 1522. — Débordement du Drac et de l'Isère, à Grenoble, en 1524 et 1525. — Notes contemporaines. — Inondations du Rhône, de la Durance, de la Gère, en 1544, — Submersion d'Avignon. — Fortes crues du Rhône et de la Durance en 1548, 1557, 1562, 1566. — Inondation extraordinaire du Rhône, à Lyon, le 2 décembre 1570. — Relations de Paradin et de Belleforest. — Vienne, Valence, Avignon, Arles en ressentent les effets. — Débordement du Doubs, à Besançon, en 1570, 1571 et 1578. — Crue du Rhône, en 1571. — Glaces et grosses eaux, à Lyon, en 1572. — Débordement de la Gère, à Vienne, en 1574. — Inondation de l'Isère, à Grenoble, en 1579. — Inondation du Rhône, en 1580, 1581, 1583, 1586, 1590. — Forte crue de la Gère, en 1588. — Grandes pluies en Provence, en 1599.

En 1501, le 28 juillet, suivant un écrivain moderne[1], une crue subite due à la fonte des neiges, emporta l'avant-dernière arche du pont du Rhône, à Lyon, du côté du faubourg de la Guillotière. Louis XII venait de quitter cette ville, et Claude de Seyssel dit : « Sept jours après son départ, une arche du pont de Lyon s'écroula dans le Rhône,

[1] Léon Boitel, *articl. cité.* — Paradin (*Mémoires de Lyon*, p. 279) parle de la chute de cette arche en disant « que ce fut la pénultième du côté de Béchevellin » (nom que porta La Guillotière jusque vers cet te époque), mais il ne fait pas connaître la cause de cet accident.

Digitized by Google

qui, impatient à voir s'éloigner le roi, signala sa douleur par la chute d'un pont. »

En 1522, l'Ardèche et ses affluents éprouvèrent sans doute de fortes crues, car on lit dans les procès-verbaux des États du Vivarais : « A la mi-septembre, il y eut des inondations extraordinaires dans le Vivarais [1]. On ne saurait nombrer les maisons abattues. Aucun pont, aucun moulin ne sont restés debout. Tous les bateaux ont été emportés, les chemins et les passages rompus. Les pluies empêchèrent les semailles, et la famine commença bientôt à se faire sentir [2]. »

Au mois de février 1524, à la suite de neiges abondantes et de fortes pluies, le Drac et l'Isère grossirent et débordèrent tellement, que l'eau, couvrant une partie de la plaine, pénétra dans presque toutes les rues de Grenoble, au point que l'on y put se promener en *barquette*, ainsi que nous l'apprend un témoin oculaire, secrétaire de la Chambre des comptes, qui a pris soin de consigner cet événement dans les termes suivants [3] : « Les astrologues, feignant d'être guidés par l'art du mouvement des astres, non encore approuvé des honnêtes gens, avaient annoncé, quelque temps d'avance, que cette année 1524 de la nativité du Christ, au mois de février, surviendraient des révolutions telles qu'on

---

[1] On sait que le Vivarais forme aujourd'hui la plus grande partie du département de l'Ardèche.

[2] *Mémoire sur les inondations des rivières de l'Ardèche*, par M. de Mardigny, ingénieur en chef des ponts et chaussées (*Ann. des ponts et chaussées*, ann. 1860 2e semest.).

[3] Cette note, écrite en latin sur le premier feuillet d'un registre, porte ce titre : *De Diluvio et rerum mutatione ab astrologis predictarum pro anno MVc XXIIII, mense februario*. Elle est signée MATERON, qui fut secrétaire de la Chambre des Comptes de 1521 à 1550. (Archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Grenoble, *Registre* v° *Generalia*, fol. 1, recto.) Pilot, *ouvrage cité*, pag. 20.

Digitized by Google

n'en avait jamais vu[1] ; le vulgaire, trop crédule et facile, y crut, non sans éprouver un grand trouble dans l'attente de ces jours : fuyant la colère du Dieu suprême irrité, l'un se dispose à gravir les hautes collines, l'autre, les montagnes ardues, tant les esprits, sans mettre le moindre espoir dans le Christ, croient au faux jugement d'hommes trompeurs. Il arriva qu'ils ne furent point complétement frustrés par le pronostic des mathématiciens ; car, la même année et le même mois, la déesse Junon, irritée, jeta de ses demeures aériennes, au milieu des vents échappés de l'antre d'Éole, des neiges et des pluies abondantes ; lesquelles neiges, jointes à d'autres neiges et devenues liquides, coulent dans les vallées glissantes, et déjà, après avoir entraîné les terres par la force des courants, les eaux, bientôt accrues au-dessus de la limite ordinaire, enveloppèrent notre ville de Grenoble et y entrèrent avec une forte impétuosité ; de telle sorte que cette cité, en aucun temps, ne vit point des eaux si profondes ni si vastes répandues dans presque toute la ville et dont elle n'ait point eu autant à souffrir. Il est certain que les habitants sont montés dans de nombreuses barquettes et qu'ils ont vogué dans la ville

---

[1] Stoffler, astrologue allemand, avait prédit un déluge universel, par suite de la conjonction des planètes, pour le 20 février 1524. Il en résulta une panique générale dont Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, édit. de 1540, in-fol., s'est fait le naïf interprète. « Toutes les provinces des Gaules, dit-il, furent en une merveilleuse crainte et doute d'universelle inondation d'eau, telle que nos pères n'avoient vu ni su par les historiens, ni autrement. Au moyen de quoi hommes et femmes furent en grand doute. Et plusieurs délogèrent de leurs belles demeurances, cherchèrent haut lieu, firent provisions de farines et autres cas, et se firent processions et oraisons générales et publiques, à ce qu'il plût à Dieu avoir pitié de son peuple. » — Nous avons fait connaître en détail ce curieux épisode de la crédulité humaine dans le petit livre que nous avons publié en 1859, sous ce titre : *la Fin du monde et les Comètes au point de vue historique et anecdotique*. Paris, in-16.

Digitized by Google

sur les eaux. Mais Jupiter, apaisé par les prières suppliantes de tous et n'oubliant point la promesse faite à Noé et au genre humain, ordonne au fleuve de se retirer, rendant illusoire l'art des astres. La Chambre, pour perpétuer cette chose étonnante, en fit consigner le souvenir par écrit. »

Une autre inondation se trouve inscrite dans le même registre, à la suite de celle-ci[1] : « L'année suivante 1525, le 22e jour d'août, les eaux furent aussi grandes et aussi débordées par cette ville qu'elles l'avaient été l'an 1524; au point que, même, elles atteignirent la maison des héritiers de M. Claude Marc et de Guiot Bombein, et qu'elles pénétrèrent dans les rues par le grand Rival. Les bouchers, à cause de la trop grande élévation des eaux, furent aussi contraints de quitter la maison de la boucherie[2] et d'aller vendre leurs viandes sur l'estrade de Mal-Conseil[3]. »

En 1544, il plut abondamment dans le mois de novembre pendant huit jours et huit nuits de suite. La ville d'Avignon fut en partie submergée. « Le Rhône et la Durance, dit un manuscrit[4], inondèrent presque entièrement le terroir. Deux cents cannes[5] des murailles de la ville, du côté des Dominicains, furent abattues. Tous les tombeaux des églises inon-

---

[1] *Anno sequenti M. Vc XXVo, die XXIIa Augusti, adeo fuerunt grandes et derivate aque per hanc civitatem quales anno M. Vc XXIIIIo et adeo ut attingerunt aque domum heredum domini Claudii Marchi et Guiotti Bombeni, et per grande rivalum per vicos fuerint aque ipse. Cogiti fuerunt etiam macellarii, dimissa domo macelli, in theatro Mali Consilii venundare.*

[2] Cette boucherie était dans la rue de l'Isle-des-Religieuses, aujourd'hui rue des Nones, un des quartiers les plus bas de la ville.

[3] Aujourd'hui la Place aux herbes qui, avant les derniers travaux de nivellement exécutés à Grenoble, était le plus élevé de la ville.

[4] Bibliothèque d'Avignon.

[5] Ce qui représenterait 389 mètres, la mesure d'une canne étant évaluée à une toise, soit 1m,949. Il y a évidemment ici une erreur ou une exagération.

Digitized by Google

dées s'ouvrirent et principalement ceux des églises des Augustins, grands Carmes, des Cordeliers. Les corps morts furent emportés par les eaux hors des tombeaux [1]. Les religieuses de Sainte-Claire furent obligées d'abandonner leur couvent. On ne pouvait ni entrer ni sortir de la ville. Le terroir était inondé jusqu'à Montfavet Tout le monde se retira près le rocher. On pouvait aller en bateau depuis Châteaurenard, Eyragues et Saint-Remy jusqu'à Arles. » Cette inondation fut appelée, à Avignon, le *Déluge de Saint-Martin.*

Le 13 octobre 1544, les eaux de la Gère emportèrent, à Vienne, le pont de pierre et presque toutes les maisons sur les deux rives; elles entrèrent dans l'église de Saint-Martin. Les matériaux du pont et des bâtiments renversés interceptèrent la route, de même qu'ils encombrèrent la moitié du lit du Rhône, au point que la navigation, pendant quelque temps, n'eut plus lieu que sur la rive droite du fleuve [2].

Au mois de novembre 1548, à la suite de pluies consécutives pendant trois jours et quatre nuits, le Rhône et la Durance débordèrent. Les eaux du Rhône s'élevèrent jusqu'à la coquille des degrés de Saint-Nicolas, chapelle située sur le pont. La porte de la Ligne et celle du pont furent enfoncées. Une inscription murale existant à Villeneuve-lez-

---

[1] Nostradamus, *Histoire et chronique de Provence*, Lyon, 1616, in-f°, pag. 770, dit : « Que les corps morts sortoient dans leurs bières, nageant sur l'eau comme petites nacelles. »

[2] *Registre des conclusions de l'hôtel-de-ville de Vienne; ancienne chronique de Vienne*, publiée par M. Mermet aîné. — C'est sans doute le même débordement dont parle Ch. Estienne (*ouvrage cité*, pag. 171). Il dit de la ville de Vienne : « S. le Rosne et sur Lyonne (ancien nom de la Gère), laquelle se mect dedans le Rosne à ladicte ville, et est quelques fois si impétueuse, que l'an 1543, elle a peu ruer jus un pont, avec les maisons d'une rue de long. »

Digitized by Google

Avignon constate cette inondation[1], et au moyen de ce repère, on en a évalué le niveau à $0^m,26$ au-dessus de celui de la crue de 1856. « Il est vrai qu'en 1548, dit M. l'ingénieur en chef Bouvier[2], qui a avancé cette opinion, le pont en pierre d'Avignon existait dans son entier; il était placé à 200 mètres en aval de ce repère, et devait malgré cette distance, contribuer à y surélever les eaux d'inondation. Le pont en bois et le pont suspendu, qui remplacent ensemble le pont en pierre, doivent y avoir une bien moindre influence, d'autant plus qu'ils sont à 500 mètres en aval de cet ancien pont; mais aussi les eaux d'inondation, à cette époque, entouraient la ville d'Avignon à l'Est, sur une grande largeur; le fleuve avait ainsi un débouché assez important dont il est privé aujourd'hui, par la levée sur laquelle le chemin de fer est établi, qui concentre toutes les eaux entre les culées de l'ancien pont. En supposant que ces deux causes se compensent, ce qui me paraît admissible, l'inondation de 1548, ramenée au même état des lieux que celle de 1856, la dépasserait donc toujours de $0^m,26$ ce qui, vu la différence de hauteur des deux inondations, donnerait une faible différence dans leur débit. » Tarascon et Arles éprouvèrent de grands dégâts dans cette crue, dont le ni-

---

[1] Elle est gravée sur la façade d'une maison cardinale (on désigne ainsi les habitations occupées par des cardinaux lorsque la résidence des papes était à Avignon). On lit dans un rectangle la date 1548 et au-dessous A. U. D. NOV., abréviations qu'on a expliquées ainsi : *Aquæ Undecimæ Diei Novembris*, c'est-à-dire *Eaux du onzième jour de novembre.* — M. Cleitz (*mém. cit.*) évalue cette crue à $6^m,91$ et ajoute que l'interprétation de cette inscription paraît très-conjecturale devant le silence complet que garde sur cette crue un *Mémoire du lycée de Vaucluse*, publié en l'an X, qui rapporte que de 1433 à 1674, il y eut plusieurs inondations assez fortes, mais toutes moindres de 6 pieds que celle de 1433. Cette assertion n'est pas exacte.

[2] *Mémoire sur le régime du Rhône et sur ses chaussées.* Avignon, 1856, in-4, pag. 49.

Digitized by Google

veau, d'après les évaluations ci-dessus, atteignit un maximum de hauteur auquel les eaux ne sont que très-rarement parvenues.

Vers ce temps, Quiqueran de Beaujeu[1], évêque de Senez, empruntait à la poésie ses sombres et sévères inspirations pour tracer, en 1551, un tableau des débordements du Rhône : « Si les vents du midi règnent trop longtemps, s'écriait-il, et que l'entrée de la mer soit encombrée par les sables, alors le fleuve s'élève à une hauteur effroyable, bravant et défiant la rase campagne, montrant par l'horrible son de ses flots, combien il voit avec peine sa grandeur opprimée par des masses de terre. Il se relève de toute sa force, attaque et démolit les digues. Vainement, les habitants épouvantés accourent en foule pour défendre la chaussée; pirate méchant et rusé, il les renverse de fond en comble. Bientôt il forme une véritable mer de ses eaux largement répandues, et se moque fièrement des champs ravagés et du triste laboureur qui gémit autour de lui. »

A la date du 9 septembre 1557, nous trouvons relatée une inondation du Rhône à Avignon, mais sans aucun détail. En 1561, Charles IX fit don de 2,217 livres à la ville de Beaucaire, pour réparer les chaussées dégradées par une inondation arrivée cette année[2]. En 1562, à la fin d'oc-

---

[1] *De laudibus Provinciæ libri tres.* Paris, 1551. in-f°. (Notice sur Pierre Quiqueran de Beaujeu, par M. Mouan, pag. 9).

[2] Lettres-patentes datées de Saint-Germain, le 23 juillet 1561. — La réparation et l'entretien des chaussées de Beaucaire furent l'objet de la plus attentive sollicitude de la part des rois, à cause des marais salans de Peccais, qu'elles garantissaient des inondations du Rhône. Sa foire franche, aujourd'hui tant renommée, fut accordée à la ville de Beaucaire « pour donner moyen aux habitans de tirer argent de leurs denrées afin d'en employer le plus qu'ils pourront à la réparation des levées et chaussées de leurs terroirs. » (Lettres-patentes de Charles IX d'octobre 1561.) — Consultez : *Recherches historiques et chronologiques sur la ville de Beaucaire*, 1718, in-8.

Digitized by Google

tobre, le Rhône déborda au point de retenir à Caderousse deux cents hommes de troupes catholiques qui manœuvraient de ce côté [1].

En 1566, le 25 août, les pluies furent si considérables que la Durance et le Rhône inondèrent le terroir d'Avignon jusqu'à la porte Limbert [2].

Le 2 décembre 1570, le Rhône s'enfla d'une manière extraordinaire, et toutes les villes du littoral ressentirent les désastreux effets de cette inondation, qui se montra à Lyon avec un caractère de violence dont les relations du temps s'accordent à tracer un tableau navrant. Elle fut sans contredit une des plus épouvantables de cette époque, ainsi qu'on peut le voir par le récit suivant d'un chroniqueur lyonnais [3] : « Un samedy, second jour de décembre, l'an de salut mille cinq cent septante, Dieu envoya un grand et terrible chastiement à Lyon. Assavoir que sur les onze heures avant la minuict, estant le peuple en son repoz, et ne se doutant de tel désastre, l'impétueux fleuve du Rhône s'enfla et déborda si subitement, si furieusement et si impétueusement, qu'il maistrisa ses bornes et limites, sortant hors de mare, et s'espanchant par dessus ses rivages, et courant à vau-de-routte, comme une mer tempestueuse, non-seulement par les parties de la ville contiguës et adja-

---

[1] Justin Boudin, *Histoire des guerres de religion*, t. I, pag. 186.

[2] MS. de la Bibliothèque d'Avignon.

[3] Paradin, *Mémoires de Lyon*, liv. III, ch. 42. V° aussi Rubys, pag. 449.— Cette catastrophe eut un grand retentissement dans toute la France; Claude Haton, dans ses *Mémoires sur la Champagne* (publiés par M. Bourquelot, *Collect. de Documents inédits sur l'histoire de France*) en fait mention, pag. 617. Il parle, en outre, d'inondations arrivées la même année en Franche-Comté, en Bourgogne et en Allemagne, et ajoute « qu'elles paroissoient, à beaucoup de gens de bien, des signes précurseurs de la fin du monde. » Pour apaiser la colère divine, un grand jubilé fut célébré à Rome et dans toute la chrétienté, par l'ordre du pape Pie V.

Digitized by Google

centes au fleuve, mais aussi baignant une grande partie du pays plat et circonvoisin, qui fut en un moment tout noyé et inondé de ce furieux ravage. Et fut ce débordement si soudain et imprévu, que les eaux avoient plustost exécuté leur massacre, que l'on n'eust nouvelle de leur arrivée. Que penserons-nous donc qu'elle estoit lors la crainte, l'estonnement, l'espouventement et la frayeur, quand les pauvres gens se veirent en un instant, assiégez et environnez de toutes parts, de la nuict, des ténèbres et de ce grand déluge d'eaux! Quel bruit, quelles clameurs, plaintes, crieries et tintamarres, et quelles mortelles alarmes l'on ouït retentir partout, tant des pauvres gens surpris à l'imprévu, que des autres qui, au bruit de ces piteux hurlemens de ceux qui se perdoyent, se sauvoyient devant ce naufrage. O compassion, ô pitié, ô misère déplorable! Au moins quand tels accidens surviennent en plein jour soit ruine de maisons, les voisins et amis ont moyen d'y prester la main et ayder à sauver les personnes et les meubles; soit que le feu se prenne aux bastimens, tout le monde y accourt pour l'esteindre, au soulagement des affligez. Mais en ce calamiteux débordement, advenu en pleine nuict, en temps ténébreux et obscur, tel s'efforçoit de sauver son frère, sa femme, ses enfans, qui luy-même s'alloit perdre. Tel se hazardoit de tirer ses biens hors de danger, qui luy-même y estoit tiré; tel cuydoit sauver son bien, qui y perdoit la vie; tel cuydoit gaigner la terre ferme, qui se plongeoit en un mortel abysme.

« Ainsi, depuis les onze heures de nuict du samedy, jusques à trois heures après-midy, du lundy ensuyvant, le Rhône ne cessa de s'estendre, eslargir et croistre, avec toutes les rigueurs qu'il est possible d'imaginer. La calamité du peuple des champs, des maisons et du bestail, que

Digitized by Google

les eaux abattoient, traynoyent et engloutissoyent, ne se pourroit estimer, sinon que l'on le peust mesurer avec les yeux, pour l'estendre avec la plume. Quant au dommage que ce pernicieux déluge et lors en la ville, il n'y a esprit qui le puisse séavoir ny concevoir, ny yeux qui puissent suffisamment fournir de larmes pour le déplorer, ny langue pour le raconter; car d'autant qu'il n'estoit jamais advenu au Rhône, de se desborder ainsi excessivement, ny d'entrer si avant en la ville, l'on eust estimé celuy estre hors du sens qui eust prédit telle calamité devoir advenir, veu qu'il n'y en avoit aucun précédent indice [1], comme sont trop grandes pluyes ou neiges fondues aux Alpes. Ainsi donc, ceste formidable inondation commençant à gagner le bas de la ville, vous eussiez veu le peuple courir à toute bride de ça et de là, pour mettre leur vie en sauveté et franchise; les uns en la montagne, les autres de rue en rue, gagnant toujours le haut, ayans crainte d'estre suyvis et accoursez des eaux; ny précieux meubles, ny papiers importans, ny or, ny argent, les pouvoit arrester. C'estoit grand pitié et pauvreté de ce misérable estat et spectacle, (si spectacle peut estre où l'on ne voit goutte.) Les eaux estoient par canaux parmi les rues; les maisons, dégravées de leurs fondemens, tresbuchoient avec grande-ruine dessus les personnes qui n'avoient eu loysir de se sauver; aux autres, la mort estoit continuez avec le sommeil. Davantage (qui est fort admirable) la rivière de Saône, tranquille et coye de son naturel, ayant quitté sa limite et doulce tranquillité, sembloit estre conjurée avec le Rhône, en l'exécution de ces misères, car, s'estant venue joindre

---

[1] Mézerai rapporte « qu'une des principales causes de la violence du courant fut un rocher énorme qui, arraché par les torrents des montagnes voisines

Digitized by Google

au Rhône, en la place de Confort[1], augmenta grandement la furie des eaux du Rhône et furent vues ensemble ès lieux où jamais n'avoient esté conjoins. Alors commencèrent à redoubler les ruines des bastimens, les submersions des personnes, le naufrage d'une infinité de biens. Le pont du Rhône (qu'on dit avoir deux cent cinquante-six toises de longueur) fut tellement secoué et esbranlé par l'impétuosité des flots, que quelques parties d'arches furent ruées par terre. Les plus insignes ruines furent au bourg de la Guillotière, lequel pour estre le plus proche du pont, il ne s'y est trouvé fondement de telle fermeté et assurance, qui n'ait esté esloché et remué de son lieu par ce furieux et violent ravage; et n'y a maison, en ce grand et spacieux fauxbourg qui se puisse venter d'en estre exempte : de manière que ce bourg auparavant beau et bien peuplé, et qui se pouvoit dire un grand magazin de fréquent commerce, sembloit, après ce déluge, un cadavre de ville, rompu, ruiné et dissipé. Les excellentes maisons et bastimens de plaisance, qui décoroyent et embellissoyent ceste belle plaine, furent misérablement démoliz et ruinez : un monde de beaux et précieux meubles gastez et perduz.

« Au surplus, parce que naturellement le plus pur et le plus noble sang court incontinent à la partie blessée,

---

du Pas-de-l'Écluse, près de Genève, servit pendant quelques jours de digue au Rhône, et le laissa ensuite se précipiter avec plus de furenr. »

[1] On lisait autrefois sur une pierre, à l'angle de la rue Écorchebœuf et de la place Confort, l'inscription suivante : « *L'an 1570 et le 3e jour de décembre, environ 11 heures du soir, le Rhône et la Saône se sont assemblés en la place Confort, au coin de la maison appelée Latour, et le 11e dudit mois le Rhône est remonté audit coin.* » Coulon, dans ses *Rivières de France*, 1644, t. II., pag. 104 parle de cette inscription, aujourd'hui disparue.

Digitized by Google

pour la secourir; aussi la noblesse de Lyon, esmue au bruit et plaintes du peuple, assiégé et enveloppé des eaux, fut soudainement preste et appareillée pour donner secours, et singulièrement monseigneur de Mandelot, gouverneur, sçachant qu'il est plus louable de sauver la vie à un citoyen que de tuer mille ennemis, fut veu plus soudain à cheval, avec la trouppe de ses gentilshommes, que l'on n'eust pensé qu'il fust adverty de ce malheur, et sans espargner sa personne, ny sa propre vie, picqua par les rues inondées à travers les eaux, tirant les pauvres gens du danger de la mort. Là se voyoit un combat estrange entre la furie et rage des eaux et la charité et hazardeuse prouesse de ce noble et sage gouverneur, qui, comme vray père du peuple, qui est commis à sa charge, ne craignoit point d'abandonner sa vie pour sauver celle des siens. Par cest exemple héroïque, estoyent incitez et animez les autres gentilshommes de sa compagnie à donner secours aux pauvres gens qui flottoyent par les eaux, tellement que c'estait à qui mieux mieux. L'un tiroit dehors une femme portant son enfant en ses bras; l'autre se mettoit en l'eau jusques par-dessus les arçons, pour tirer berceau et enfant flottant sur les vagues à la miséricorde de cest élément tant barbare et cruel; l'autre tiroit deux ou trois hommes hors du péril de mort, tant avec les mains, que se tenant à la queue de son cheval; l'autre tendoit de loin un long bois à ceux qui estoient lieux plus profonds. Et ne faut demander si les grands et plus apparens de la ville se monstrèrent affectionnez et charitables en ceste nécessité, où il n'y avoit personne, tant éminente en dignité, qui ne se monstrast amy à ce besoing; car tous états, tout sexe, tous âges jeunes, vieux, riches, pauvres, ecclésiastiques, nobles, bourgeoys, marchans, artisans, jusques à la lie de

Digitized by Google

la populasse, tout se mettoit en extrême devoir de secourir ceux que l'éminent danger menaçoit de mort. Au demeurant, la ruine du plat pays, à une grande demye-lieue, auquel l'inondation s'estoit espanchée, estoit inestimable, pour la perte du bestail, car, bientost après ce déluge, les bords des rivières et ruisseaux, qui se desgorgent dans le Rhône, et les hayes et buissons estoient bordez de bestes noyées, et en telle multitude, qu'il s'en engendroit une intolérable puanteur, encore que ce fust en temps d'hyver. Qui eût jamais pu croyre que la violence de ce débordement eût arraché par les fondemens, une grange entière pleine de foin et de fourrage, et emmenez avec les bœufs attachez au ratelier, que l'on vit flottant sur les ondes, comme une nef sans pilote ni gouvernail? La rivière du Rhône étoit auparavant bien munie et bordée de riches et opulents villages, bien peuplez desquels à la retraite des eaux, bien peu d'apparence ou vestiges se pouvoient remarquer. Vray est que quant aux biens et bastimens, ce sont choses auxquelles le labeur et industrie de l'homme ont moyen de donner ordre : mais en ce qui concerne la perte des personnes, qui ont esté accablez en ceste publique calamité, le dommage est irréparable. L'on en disoit s'estre perduz, pour s'estre confiez en la force et ferfermeté de leurs maisons, et ne s'estre daignez bouger : ne sçachans pas qu'il n'est point de sagesse, ny prudence, ny conseil contre Dieu. [1] »

---

[1] Rubys (*ouvrage cité*, pag. 421) s'exprime ainsi sur cette inondation : « Les rivières du Rhosne et de la Saône, se desbordant, surpassèrent tellement la hauteur de leurs anciens rivages, entrèrent si avant dans la ville, qu'elles se vindrent joindre ensemble dans la place des Jacobins, dicte la place de Notre-Dame de Confort. Le Rhosne mist par terre trois arcs du pont, et emporta la pluspart des maisons du fauxbourg de la Guillotière, et y périrent plusieurs hommes, femmes

Digitized by Google

Une autre relation contemporaine de « *ceste histoire du Rhosne advenue de nostre temps et de laquelle la memoire en est encore toute freche*, » comme dit l'auteur [1], s'exprime ainsi : « Le deuxiesme jour de décembre, sur les onze heures de nuit, advint à Lyon un déluge des plus effroyables qu'on vit onc, et pour estre soudain, et non attendu ny cognu par signe précédent, et pour estre advenu lorsque chacun estoit le plus assopi de sommeil. Or est Lyon arrousée de deux belles rivières, le Rhosne et la Saone, l'une assez paisible et l'autre violente et furieuse, car la Saone coule doucement et le Rhosne est tout ravageant, enflé et tourbillonneux, et n'estoit que meslé avec son voisin il appaise ses fureurs, il ne seroit si aisé qu'il est à naviguer, quoy qu'encor il y aie toujours du péril. Ce fleuve, enflé par les neiges fondues ès monts et par les vents auxquels il est subjet qu'autre fleuve de Gaule, vint à se desborder si soudainement avec telle impétuosité, que non-seulement celle partie de la cité de Lyon qui avoisine ce fleuve, ains encor la pluspart du plat pays prochain en furent tellement assaillis, que de mémoire d'homme, ny par aucun escrit, on ne lit point que pareil desbord fust advenu à ceste rivière. Jamais le Rhosne ne vint ny tant opinément, ny avec telle fureur et vitesse ; le plat pays estant ainsi surpris des eaux, les habitans n'eurent presque le loisir de se sauver, à cause que depuis le samedi jusques au lundy suivant ce fleuve ne

---

et petits enfans, et en fut demeuré beaucoup plus grand nombre, sans le prompt et charitable secours, que leur fist ce bon père du peuple, M. de Mandelot, lequel, n'y espargnant sa personne, y fut mesme en danger. »

[1] *Histoires prodigieuses*, recueillies par François de Belleforest, Comingeois, Paris, 1597, t. III, chap. 15, *De l'effroyable et merveilleux desbord de la rivière du Rhosne dedans, ès entours de la cité de Lyon.*— Il fut imprimé, à Lyon, sur le moment même un discours sur cet événement extraordinaire. Nous en donnons le texte, DEUXIÈME PARTIE, DOCUMENTS, pag. CCXXVI, Pièce 216.

Digitized by Google

cessa de croistre. C'est ce qui estonna le peuple, lequel on voyoit par la ville de tous costez esparts crians misericorde et ne sçachant où se retirer; tant il se sentoit surpris, et si peu il esperoit de salut en ceste misère. Ce fust la basse ville du costé du plat pays qui se ressentoit de ceste calamité, en tant que l'eau l'occupant petit à petit, mais avec telle fureur que bien heureux ceux qui pouvoyent garentir leur vie et se sauver de rue en rue, pour s'en aller vers la montaigne; car de se tenir en leurs maisons c'eust esté se précipiter au péril certain de la mort. C'estoit pitié de voir les maisons champestres abatues, les pauvres paysans et villageois s'enfuir desnuez de tous leurs biens et substance et voyans leurs maisons couvertes d'eau, leurs champs ensemencez noyez, leur espérance de récolte future perdue, leur bestail esgaré, languissant et la plus part engloutty, et suffoqué par la violence de ce déluge, lequel a ruiné plusieurs villages tous entiers, abatu et desraciné plusieurs grands arbres, emporté grand nombre de ponts, de bestail noyé sans nombre, et plusieurs hommes noyes dedans les ondes. Dedans la ville cette furieuse rivière s'espandant dissipoit et ruinoit tout ce qui luy estoit offert; et vomissant ses gros bouillons et flots furieux, elle esbranloit de gros édifices, où plusieurs personnes finirent leur vie. Et quoique le pont qui est à Lyon basti sur ceste superbe rivière y soit fort et bien fondé, et basty de bonnes matières, si est que l'eau l'esbranla avec telle violence que quelques arches d'iceluy s'en allèrent aval l'eau. » Ces détails sont la narration fidèle des grandes inondations qui affligèrent dans la suite la ville de Lyon; les circonstances en sont tout à fait identiques.

Après avoir décrit les circonstances du débordement, Belleforest, avec cette naïveté de langage et de pensée qui caractérise les historiens de ce temps, ajoute des réflexions

Digitized by Google

empreintes de cette foi aveugle, qui voulait voir dans les calamités publiques un châtiment de Dieu : « Si la Saône eût aussi bien espandu furieusement ses ondes que son voisin le Rhosne, dit-il, c'eust esté faict de la plus grande partie de ceste belle et magnifique cité de Lyon, l'ornement de la France et la gloire ancienne des Romains. Ceux du pays sçavent bien que les neiges se fondants, les fleuves sourtans des montaignes sont sujets à tels desbords et esmotions ; mais tous confessent que jamais le Rhosne ne vint ny tant inopinément, ny avec telle fureur et vitesse, qui feit penser aux plus conscientieux que bien que nature y besongnast si est ce que la main surnaturelle du Roy et facteur de la nature y monstroit sa puissance et faisoit sentir sa grandeur et sa majesté. Aussi voit on bien que la chose n'estoit pas ordinaire. C'estoit un jugement de Dieu pour les pechez commis en ceste cité trop addonnée aux mondanitez et où Dieu n'est servi ainsi qu'il appartient : et pour plus grande preuve on sçait que ce bourg de la Guillotière beau et riche à merveille, a senty une estrange secousse comme si l'eau y eût voulu purger les immondices là esparses lorsqu'il y estoit permis aux calvinistes dy prescher leur faulce doctrine... Mais dequoy a esté presage ce desbord, les plus sages le peuvent juger, voyant les séditions, mutineries, carnages, revoltes, meurtres, larcins et desbord de toutes choses qui se commettent à present le long de ce fleuve, et ès terres qui l'avoisinent. Où le grand Dieu est offencé, son Église foulée au pied, le Roy desobey, le peuple mutilé et destruit et toute discipline anéantie, et en somme tout y estant desbordé avant ou plus, et avec esgalle confusion que le Rhosne l'estoit durant ce deluge. »

Cette inondation se fit sentir sur tout le cours infé-

Digitized by Google

rieur du Rhône; à Vienne, le fleuve déborda d'une telle manière qu'on allait en bateau sur le gravier de Charnevoz; la ville fut en partie submergée; une arche du pont et le logement du portier, du côté de Sainte-Colombe, furent engloutis[1]. A Avignon, le 5 décembre, l'eau entrait dans la ville[2]. A Arles, les chaussées qui défendaient le territoire furent emportées[3]. Il est probable que la crue des eaux fut générale dans le bassin du Rhône; à Besançon, le Doubs déborda; on allait en bateaux sur la place du Saint-Esprit; les caves étaient remplies d'eau; il y eut des moulins détruits et beaucoup d'autres dommages qui se renouvelèrent en 1571 et 1578[4], par suite de l'exhaussement de cette rivière, très-sujette à se déborder[5].

En 1571, il y eut encore une forte crue du Rhône, et l'année suivante, en 1572, un froid excessif glaça les rivières; les moulins à blé sur le Rhône furent pris dans les glaces et leur mouvement arrêté. Le gouverneur de Lyon, M. de Mandelot, justement alarmé du danger qui menaçait la ville d'une prochaine famine par la cessation de toute mouture et la disette de farines, employa un si grand nombre d'ouvriers à rompre les glaces et les encouragea tellement de sa personne, le jour et la nuit, malgré la rigueur de la saison, que, contre l'opinion commune, il garantit Lyon d'un malheur qui paraissait

---

[1] Pilot, *ouvrage cité*, pag. 67.

[2] MS. de la Bibliothèque d'Avignon.

[3] « Le Rhône déborda tellement, dit Nostradamus (*ouvrage cité*, pag. 806), en Arles et à Tarascon qu'il renversa bastiments, emporta bestail et noya quasi toute la campagne. »

[4] Babey. *Not. comm.*

[5] Ch. Estienne (*ouvrag. cit.*, pag. 256) dit, en parlant du Doubs : « Environ l'an 1530, fut rompue une montaigne par les Alemans, par laquelle le dit Doux entre au pays de Bourgogne, qui depuis ce temps cause inondation de la Saulne. »

Digitized by Google

inévitable. Le dégel amena une inondation dans laquelle les glaces et les eaux firent quelques dégâts[1]. Au mois d'octobre 1573, le Rhône déborda avec une telle violence, qu'il passa par-dessus les chaussées de Beaucaire, fit brèche sur plusieurs points, surtout à la *pauze* Saint-Martin. Suivant les historiens de cette ville, cette inondation est l'une des plus grandes dont les annales locales fassent mention ; le rétablissement des chaussées, qui dura plusieurs années, entraîna des dépenses considérables[2].

Le 12 février 1574, la Gère, interceptée par la chute d'une portion des anciens murs romains de la ville de Vienne, tombés dans l'eau, refoula et inonda le pays ; il fallut, pour rétablir le cours de la rivière, faire briser et emporter les débris de ces murs[3].

Au mois de septembre 1579, l'Isère déborda à Grenoble. Quelques maisons le long de la rue Saint-Laurent, et une maison sur le port furent emportées par les eaux. Catherine de Médecis, qui se trouvait alors dans cette ville, où elle s'était rendue pour tâcher de concilier les catholiques et les protestants, fut si effrayée, que craignant une submersion entière de la cité, elle se réfugia au couvent de Montfleury, au-dessous de la Tronche. Ces faits sont consignés dans un manuscrit du temps dans les termes suivants[4] : « La seconde semaine de septembre, la reyne estant

---

1 Boitel, *article cité.*

2 *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de Beaucaire.* 1836, in-8°. — Des lettres de Henri III, de décembre 1574, portent « confirmation de concessions et priviléges aux habitants de Beaucaire pour les fortifications et l'entretenement des chaussées et remparts contre l'impétuosité de la rivière du Rhône. »

3 *Registres des conclusions de l'hôtel-de-ville de Vienne, ancienne chronique de Vienne*, publiée par M. Mermet aîné.

4 *MS. d'Eustache Piémont*, cité par M. Pilot dans sa brochure *Grenoble inondé, etc.*, 2e édit., Grenoble, 1859, in-8°.

Digitized by Google

encore à Grenoble, la rivière de l'Isère fust si grande et plus que homme lors vivant ne l'avoit veu ; elle emporta, par furie, plusieurs maisons le long de la rue Saint-Laurent et dessus le pont ; elle fit des dommages innextimables ; la reyne craignant quelque submersion, ne voulust coucher en la dicte ville ; mais se retira sur le soir, au monastère de Montfleury qui est sur le haut des vignes de Grenoble. On estoit esmerveillé de telle inondation et déluge, veu qu'il n'avait rien pleu en Dauphiné. »

En 1580, le 26 août, il y eut une forte inondation à Avignon. « Le Rhône enfla subitement ; il charria des pailliers, des gerbières, des bateaux et des moulins brisés, des bois de toute sorte, du bétail de toute espèce, quantité de meubles, beaucoup de cadavres, des enfants noyés dans leurs berceaux. Des gens qui s'étaient saisis de quelques morceaux de bois criaient au secours. L'eau abattit une partie de la porte Saint-Lazare ; elle dépassait le mur qui est au-dessus de la coquille de la chapelle de Saint-Nicolas. Elle fit beaucoup de dommages au pont dont elle emporta une quantité de pierres. Elle emporta deux moulins, et tous les bateaux qui étaient amarrés, au bord du Rhône, qui vinrent tous se briser contre le pont. L'eau entra dans la ville. Mais heureusement la Durance n'était point forte, et l'inondation cessa le même jour à 9 heures du soir [1]. » Tout le territoire d'Arles fut submergé et les chaussées de Beaucaire furent encore en partie détruites [2] ; les eaux se

[1] MS. de la Bibliothèque d'Avignon.

[2] Des lettres patentes de mai 1583 portent extension de priviléges aux habitants de Beaucaire « afin de résister aux fréquents débordements de la rivière, lesquels, à faute de la réparation des chaussées, perdroient nos salens de Peccais, où les eaux sont accoutumées descendre et inonder tout le plat pays et terroir du dit Beaucaire. »

Digitized by Google

répandirent dans la plaine, ce qui n'était jamais arrivé dans le mois d'août; mais cette inondation fut de courte durée; les eaux se retirèrent le lendemain.

Une histoire manuscrite d'Arles[1] rapporte quelques grandes inondations survenues dans les années 1578 et 1580. Dans celle de 1578, les eaux s'étendirent jusqu'à Aigues-mortes et couvrirent une partie du Bas-Languedoc[2]; pour celle de 1580, il est dit que, de mémoire d'homme, le Rhône n'avait été vu si gros.

En 1581, le 5 janvier, au moment où la peste sévissait à Avignon, on fut obligé d'enlever les cabanes où les malades faisaient quarantaine, près de la porte Saint-Roch, le Rhône et la Durance inondant le territoire[3]. Le 6 février, une nouvelle crue se fit sentir.

En 1583, le Rhône déborda; ses eaux renversèrent les remparts d'Arles et couvrirent la Camargue[4].

Un repère marqué dans le cloître des Minimes d'Avignon constate que le 18 septembre 1586, les eaux du Rhône montèrent à 8 pans au-dessus du niveau du sol[5]. D'après un autre repère des Pénitents gris, il résulte qu'un débordement eut lieu en 1590, et qu'il causa quelques désastres au pont Saint-Esprit et à Avignon[6].

---

[1] *Ann. de la ville d'Arles*, MS. de la Bibliothèque d'Aix, n° 806. Deux autres Mss. de cette bibliothèque, portant le même titre, contiennent l'*Histoire d'Arles de 1449 à 1779*, n°s 787 et 788 (cités par M. Ch. de Ribbe, *la Provence au point de vue des bois et des torrents*, Paris, 1859, in-8°.)

[2] Dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, par le comte de Villeneuve (t. Ier, tableau VI, pag. 228), on lit la note suivante : « 1578 et 1579. Épidémie. Famine. Débordement du Rhône; les eaux séjournent depuis octobre jusqu'en février. »

[3] Achard, *Not. comm.*

[4] *Mémoires MS. de M. Fabre*, cités par l'abbé de Massillian.

[5] Le pan équivaut à peu près à 0m,25.

[6] Le 16 juin 1590, le Conseil de ville d'Avignon se fondant sur ce qu'une inon-

Digitized by Google

Le 6 novembre 1588, une forte crue de la Gère détruisit une grande partie des édifices construits sur ses bords [1].

En 1599, «le froid et les neiges, dit un historien d'Aix [2], se firent sentir jusqu'à la fin de juin; il ne plut pas depuis ce mois jusqu'en décembre. Les pluies vinrent ensuite en si grande abondance que la terre sembloit noyée.»

---

dation empêche l'accès de la porte du Rhône, fait ouvrir celle de Saint Lazare qu'on avait murée à cause des courses des Huguenots. (Achard. *Not. comm.*)

[1] *Registres des conclusions de l'hôtel-de-ville de Vienne; ancienne chronique de Vienne*, publiée par M. Mermet aîné.

[2] Du Haitze, *Histoire manuscrite d'Aix* (Bibliothèque de la ville d'Aix) citée par Mag. Ch. de Ribbe, pag. 20.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

BASSIN DE LA LOIRE.

151

(Page 5).

Devis des terres et fascinages des turcies et levées à faire présentement aux brèches que le débordement de la rivière de la Loire a faites le 10 octobre 1707 [1].

Les ordres du Roi ayant été donnés pour rétablir les brèches par corvées, les conducteurs et piqueurs dans chacune des brèches où ils sont commandés pour conduire le travail des corvées, observeront de les faire faire de vingt-deux pieds de hauteur du dessus des basses eaux de l'été, quatre toises en couronne, et leurs empattements de deux fois leurs hauteurs. Pour cet effet, il sera nécessaire d'élever les terres rapportées jusqu'à vingt-quatre pieds, pour que s'affaissant, elles reviennent à ladite hauteur de vingt-deux pieds. Lesdites brèches seront construites toutes de terre qui se trouvera sur le lieu ; et si par malheur il ne se rencontrait que du sable aux environs desdites brèches, le conducteur cherchera de la terre franche où il pourra en trouver, pour faire dans le mi-

[1] Archives du département du Loiret. C. Intendance. *Inondations.*

Digitized by Google

lieu du corps de la levée une clef de bonne terre de neuf à dix pieds d'épaisseur, de toute la hauteur et longueur desdites brèches, et particulièrement dans les fosses où il y a de l'eau, qu'il faudra remplir de bonne terre, et continuer la clef de pareille terre jusqu'à sa hauteur; et le surplus des épaisseurs, hauteurs et empattements seront faits des terres les plus proches.

Et en cas que lesdites terres franches soient éloignées, il faudra les faire voiturer par charrois jusqu'au bord des brèches, où les hottiers des corvées les prendront pour les porter à l'endroit desdites clefs à faire. Pour cet effet, lesdits conducteurs donneront avis de la quantité de harnais qu'il leur faudra, afin que Monseigneur l'Intendant leur envoye ses ordres.

Lesdites terres seront portées par lits et cordons d'un pied de haut, les uns sur les autres, jusqu'à leurs hauteurs, et non par endroits les uns après les autres.

Et comme lesdites terres rapportées ne pourraient se tenir dans les endroits où il y a de l'eau, et que les empattements pourraient être endommagés par les crues qui pourront survenir, lesdits conducteurs feront faire des fascines par les corvées dans tous les arbres qui se trouveront aux environs desdites brèches, et dans les îles et varennes où ils pourront en trouver, à l'exception des arbres fruitiers et noyers auxquels ils ne toucheront point, non plus qu'aux arbres servant d'allées, avenues et de décoration aux maisons.

Lesdites fascines auront neuf ou dix pieds de longueur, jusqu'à douze pieds, et seront liées de trois liens. Sera aussi fait par lesdites corvées les piquets nécessaires de deux et trois pieds de longueur avec têtes et crochets, pour retenir lesdites fascines qui seront posées par lits au fur et à mesure que les cordons de terre s'élèveront dans toutes les faces et taluds des nouvelles terres rapportées, et même dans les derrières où il y a de l'eau, pour que la vague et flots de la rivière et des fosses, ne fasse couler les empattements.

Sera fait dans les longueurs desdites fosses que l'on comblera de terre, des fascinages dans le profond de l'eau avec des corps d'arbres tout entiers appointis par leurs bouts, battus avec le gros maillet en pente et talud, et retenus à leurs têtes par des rottes pour couler le long desdits arbres des fascines que l'on chargera de terre et qui retiendront les empattements desdites levées.

Digitized by Google

Si il est nécessaire de bateaux pour faire passer ces arbres et fascines dans ces profondeurs et fosses d'eau, ils en donneront avis à Monseigneur l'Intendant, pour qu'il ordonne que par charrois il en sera mené dans les fosses éloignées de la Loire, afin que l'on puisse y battre ces arbres et poser ces fascines dans le fond de l'eau pour retenir les terres que l'on y portera.

152

(Page 6).

Débordement de la Bèbre à la Palisse, le 3 octobre 1707[1].

Le 3 octobre 1707, après trois jours de pluyes continuelles, la riviere de Bebre a tellement debordé, que, sur la minuict ensuite, elle est entrée dans la cure un pied d'hauteur, ayant inondé la cour, jardin et chenevière, et est demeurée dans le mesme estat jusqu'à la nuict du quatre au 5 dudit mois, qu'elle est augmentée d'environ deux doigts, la pluye ayant continué; le cinq, elle a commencé à diminuer, mais si doucement qu'aujourd'huy huictiesme, elle couvre encore presque toute la grande prairie, ayant esté si haute icy[2] où elle est fort au large, on peut juger de sa hauteur à la Palisse où elle estoit beaucoup plus resserrée. En effect, elle y a esté deux ou trois pieds plus haute qu'on ne l'ait jamais veue, ayant abattu les grand et petit pont de pierre qui estoient des ouvrages beaux et bien faits, abimé neuf grandes maisons, endommagé plus de vingt autres, dont trois ou quatre sont irréparables. Le logis de l'Escu et des Trois-Rois avec la grande maison des moutons ont beaucoup souffert, s'estant faict des espèces de précipices au devant et tous les pavez emportez. La perte des particuliers, tant de ceux dont les maisons ont esté abimées qui ont tout perdu, que de ceux dont les maisons sont endommagées et les murailles à demy tombées qui

[1] Archives municipales de la Palisse.

[2] A Lubier, petite paroisse voisine de la Palisse, à laquelle elle est aujourd'hui réunie.

Digitized by Google

ont perdu le plus grande partie de leurs meubles, vat à plus de douze ou quinze mille livres, sans parler des dommages des héritages. Pour ce qui est des ponts et pavés, il faudra peut être cent mille livres pour les réparer, ayant oui dire à des anciens qu'il avoit esté bati du tems de Louis treze et avoit couté 80,000 liv., dans un tems où les choses coustoient beaucoup moins que présentement. L'eau a esté jusque dans le cœur (*sic*) de l'église des Dames religieuses, un demy pied d'hauteur. Dieu console les affligez et toute cette pauvre paroisse. Faict le 8 octobre 1707. J'ay oublié à mettre dans la susdicte remarque que depuis 27 ans que je suis icy curé, quelle inondation qui soit arrivée, je n'ay jamais veu la rivière entrer dans la cure, non pas même dans la cour, la grange ni le jardin, au moins dans les deux premiers quarrez, et quand je suis venu icy, j'ay oui dire aux plus anciens qu'elle n'avoit jamais esté dans les dits lieux. Fait le dit jour 8 octobre 1707. — *Signé* : RIGOLLET, *Curé de Lubier*.

153

(Page 9).

Grandes intempéries dans le Bourbonnais et inondation de la Veuzance, en 1709 [1].

L'an 1709, le 6 janvier, jour des Rois, après une pluie de quinze jours, il fit un vent si froid et si violent qu'en moins de deux heures tous les chemins et ruisseaux portoient le lendemain 7 dudit mois, le vent et le froid étoient si grands que personne ne pouvoit aller en campagne. Ce temps dura six semaines avec une froidure inouïe. Il fit ensuite un peu de neige; tous les noyers, cerisiers, pommiers, poiriers, pêchers, vignes, pruniers, bleds, froments, cives, pourreaux, persil, enfin toutes sortes d'arbres et de racines furent gelées; il n'y eut pas une cave où il ne gelât : les bestiaux comme orebis, moutons, cochons, taureaux et plusieurs autres, mouroient. Il ne resta pas un grain de bled ni de froment sur terre;

[1] Extrait des registres de la cure de Molinet (Allier), paroisse de Bourgogne et Bourbonnais. Année 1709.

Digitized by Google

on fut controint de semer sur les terres, auparavant ensemencées de bled ou froment, des orges, sarrasins ou légumes[1]; le boisseau d'orge valut huit livres, le boisseau de sarrasin valut dix francs. On ne pouvoit avoir de seigle d'aucun grenier; les peuples se l'ôtoient les uns les autres et s'entre-tuoient pour avoir du pain; le bled a valu jusqu'à six francs la mesure du Donjon (Allier), et ailleurs aussi. Jusqu'au mois de juin, il plut sans discontinuer ou tonna pendant tout le mois de mai et de juin, et il y eut trois grandes crues de la rivière de Loire, qui ruina tous les pauvres chambonniers, et notre petite rivière [la Vouzance] fut grande et débordée jusqu'au jour de Saint-Jean, 24 juin 1709, que j'écris le présent mémoire, les peuples mourans de famine de tous côtés. Cette année l'hiver se reprit en quatre différentes fois et fut aussi rude à la fin comme au commencement : il tomba des greslons presque dans toutes les paroisses, et il ne tonna jamais sans gresle en quelques endroits. Nous avons cette année funeste, la famine, les maladies et la mort qui estreint tous les pauvres peuples dont la plus part ont abandonné leur meix pour aller chercher du pain, et sont morts dans leurs voyages. Soit grands et petits, personne ne fut exempt de la famine et de la rigueur du temps. Dieu nous préserve, par sa sainte miséricorde, d'une semblable année et telle misère. *Signé :* BARROIS, *curé de Molinet.*

154

(Page 12).

Extrait d'un Mémoire présenté au Roi, vers 1711, par la ville d'Orléans, sur les inondations de la Loire[2].

La plaine du Forez a douze lieues de longueur et deux, trois, quatre et cinq de largeur.

---

[1] Vᵉ le texte que nous avons donné d'un arrêt du Conseil, du 23 avril 1709, pour l'ensemencement des terres, à la suite des inondations, t. II, Pièce 105.

[2] Archives de la Cour impériale d'Orléans. *Liasses du greffe de la police des petites et grandes chaussées.*

Digitized by Google

Elle est le dépôt de toutes les eaux de la Loire qui viennent, depuis sa source, entre les montagnes jusqu'à Saint-Rambert.

Celles des montagnes du Forez, dont elle est entourée, y tombent pareillement; et neuf rivières, entre lesquelles est le nommé Lignon, y affluent; ces neuf rivières tirent leurs eaux des plus éloignées montagnes.

Dans les grandes crues, cette plaine devient, pour ainsi dire, une mer.

La nature avait pourvu à la conservation des pays situés depuis Roanne jusqu'à Nantes.

Cette prodigieuse quantité d'eaux ramassées dans la plaine du Forez y était ci-devant retenue comme dans un étang, et n'en coulait que peu à peu et successivement entre les montagnes dans lesquelles passe la rivière de Loire à l'extrémité de ladite plaine.

Elle était resserrée entre ces montagnes, qui ont cinq à six lieues de longueur; elle ne coulait que difficilement entre les rochers qui servaient de digues, et était retardée par plusieurs écluses ou retenues qui servaient à conduire l'eau aux moulins situés sur ce canal.

En faisant une nouvelle navigation, on a ôté tous ces obstacles; on a fait des ouvertures considérables dans les rochers pour rendre le passage des bateaux libre et facile; on a rompu les digues des moulins, et nettoyé le lit de la rivière de tous les rochers et bois qui auraient pu empêcher la navigation.

Il passe présentement plus d'eau en vingt-quatre heures qu'il n'en passait en trois jours, en moins de temps avec plus de rapidité.

Il est à remarquer que les ouvrages faits pour la nouvelle navigation ont été finis en 1706; les fréquens débordemens de la Loire ont commencé en 1707 et continué quatre fois consécutives jusqu'au mois de novembre dernier.

Homme vivant n'avait jamais vu de pareils débordemens avant l'année 1707. Dans la plaine du Forez et dans les montagnes on a remarqué plusieurs fois des crues aussi considérables que celles survenues depuis l'année 1707, sans qu'au-dessous de Roanne jusqu'à Nantes, elles aient fait les ravages qui se voient depuis trois ans.

Depuis l'année 1707, la Loire, dans ses débordemens, tombe dans l'Allier dans le temps même que cette rivière est la plus

Digitized by Google

enflée. Avant l'année 1707, la crue de la Loire succédait à celle de l'Allier, et ne tombait au Bec d'Allier que trois ou quatre jours après que les grandes eaux de cette rivière s'étaient écoulées.

De tout ce que dessus, il paraît évident que les ouvertures qu'on a faites dans les montagnes du Forez, pour l'établissement d'une nouvelle navigation, sont la cause des fréquens débordemens de la Loire depuis l'année 1707.

On peut réparer ce mal, en faisant les digues qui ont été proposées, sans interrompre ni détruire la nouvelle navigation qui a été faite.

155

(Page 12).

Arrêt du Conseil, du 23 juin 1711, pour l'adjudication des ouvrages à faire pour la construction de trois digues dans les gorges des montagnes du Forez [1].

Le roi ayant été informé que les fréquents débordements qui sont survenus à la rivière de Loire depuis 1706, provenaient moins de l'abondance des eaux et de la fonte des neiges qui tombent dans cette rivière des montagnes d'Auvergne et du Forez, que de la rupture de plusieurs roches qui ont été détruites par les particuliers qui sont chargés de rendre la partie de cette rivière navigable depuis Saint-Rambert jusqu'à Roanne, Sa Majesté aurait donné ordre au sieur Robert de la Chastre, intendant des levées, de se transporter sur les lieux avec les sieurs Poictevin et Mathieu, ingénieurs, et de visiter les bords de la dite rivière, les rochers qui en ont été détruits, et examiner si les travaux qui y ont été faits sont les véritables causes des débordements fréquents qui sont survenus depuis plusieurs années ; le dit sieur Robert s'est transporté sur les lieux, en exécution des ordres de Sa Majesté, et a dressé son procès-verbal, par lequel il paraît que depuis le port Garet jusqu'aux piles de Pinay, il a été ôté par les entrepreneurs de la navigation des rochers

[1] Archives de l'Empire. Série E 829, r 14.

Digitized by Google

en six endroits qui occupaient le lit de la rivière ; que depuis les dites piles jusqu'au sault de Pinay, il a pareillement été ôté des rochers en trois endroits de 7 toises et demie de longueur, et de 20 à 25 pieds de hauteur, et qu'il en a été coupé d'autres, tant au-dessus de ce sault qu'entre le moulin et le château de la Roche, où la rivière était ci-devant retenue plus qu'en aucun autre endroit, et ne s'en échappait que par un intervalle très-étroit entre deux rochers, et que le reste de son lit était occupé par d'autres rochers de 30 pieds de haut, que les entrepreneurs de la navigation de la rivière ont aussi fait sauter, de même que ceux qui étaient au-dessous du moulin de Saint-Priest et au bout du village de Saint-Maurice, et en plusieurs autres endroits.

Vu le dit procès-verbal du 23 janvier 1711, l'avis dudit sieur Robert, par lequel il paraît évident que les quatre inondations survenues depuis 1687 ont été causées par les ruptures de rochers qui ont été faites et enlevées en l'année 1706[1] pour faciliter la nouvelle navigation établie depuis Saint-Rambert jusqu'à Roanne, et qu'il estime que, pour éviter à l'avenir de pareils débordements, il est indispensablement nécessaire de faire trois digues dans l'intervalle du lit de la rivière où les bateaux ne passent point : la première aux piles de Pinay, la seconde à l'endroit du château de la Roche, et la troisième aux piles et culées d'un ancien pont qui était construit sur la Loire, au bout du village de Saint-Maurice, et qu'avec le secours de ces digues, les passages étant resserrés, lorsqu'il arrive des grandes crues, les eaux qui s'écoulaient en deux jours auraient peine à passer en quatre ou cinq ; le volume des eaux, étant diminué de plus de la moitié, ne causera plus de ravages pareils à ceux qui sont survenus depuis trois ans.

Ouï, le rapport du sieur Desmaretz, conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des finances,

Sa Majesté, en son conseil, a ordonné et ordonne que par le sieur Méliand, commissaire départi dans la généralité de Lyon, qu'elle a

---

[1] M. l'inspecteur-général des ponts et chaussées Poirée, dans une brochure en réponse à celle de M. l'ingénieur en chef Dupuit, fait observer, avec raison, que ces termes de l'arrêt attribuent à la rupture des rochers exécutés en 1706, les quatre inondations postérieures à celle de 1687, c'est-à-dire les inondations de 1707, 1709, 1710 et 1711, et non pas, comme M. Dupuit a voulu les interpréter, *que les rochers enlevés en* 1706 *auraient causé des inondations en* 1687.

Digitized by Google

à cet effet commis, il serait incessamment procédé, avec les formalités ordinaires et accoutumées, à l'adjudication des ouvrages à faire pour la construction de trois digues dans les gorges des montagnes du Forez, tant aux piles de Pinay, au château de la Roche qu'aux piles et culées qui restent d'un ancien pont qui était construit sur la Loire, au bout du village de Saint-Maurice; pour, le procès-verbal de la dite adjudication, vu et rapporté au conseil, être par Sa Majesté pourvu au payement du prix des dits ouvrages.

A cet arrêt, se trouvent annexés des plans accompagnés de légendes et figures[1] dressés par l'ingénieur Mathieu.

Digue de Pinay. — Au lieu de 60 toises de largeur que la rivière a dans ses débordemens, elle sera réduite à 9 toises et demie à la hauteur de 50 pieds, ce qui doit causer un retard considérable, en sorte que les eaues des montagnes et des rivières au-dessus qui tombent dedans seront soutenues, ce qui rendra les terres meilleures par les dépôts des limons qui engraisseront les héritages de la plaine, au lieu que sa rapidité trop précipitée depuis l'enlèvement des rochers, entraîne leurs terres et fait une plus prompte jonction avec la rivière d'Allier qui y afflue au-dessous de Nevers; ce qui donne lieu d'espérer qu'à l'avenir les débordemens ne seront pas si grands dans les pays bas, supposé que les rivières depuis Roanne en descendant ne débordent pas ensemble avec la dite rivière d'Allier. (Suit l'explication du plan.)

Commencé à fonder le 16 juillet, en conséquence de l'arrest du conseil du 23 juin précédent 1711, en présence et par les soins du soussigné ingénieur et architecte ordinaire du roy.

Digue de La Roche. — Veue élevée de la digue à l'endroit du chasteau de la Roche sur la rivière de Loire, d'environ une lieue au-dessous de celle de Pinay, de la manière qu'elle doit estre construite pour retressire son lit lors des grandes eaues à la hauteur de 50 pieds, ce qui diminuera des quatre cinquièmes de sa largeur pour soutenir le refoullement des grandes eaues, à l'effet d'augmenter le retard que fera la première digue, laquelle digue sera renfermée entre le rocher du chasteau et celui proche d'un cou-

---

[1] Ces figures ont été reproduites par M. l'ingénieur Boulangé dans les *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1848, planche 158.

Digitized by Google

lombier où commence la montagne, d'environ 36 toises de longueur comme elle se voit par la démonstration ci à costé marquée de rouge. (Suit l'explication du plan.)

Depuis le chasteau en descendant sont des rochers vifs de 18 à 20 pieds de haut que la rivière inonde en passant autour de la masse du chasteau, et qui est montée jusque dans la cour. La digue fermera un passage d'environ 36 à 40 toises de long ; il ne restera qu'un passage de 12 à 13 toises jusqu'à la hauteur de plus de 60 pieds.

Fait ce 25e aoust 1744.

Signé : MATHIEU.

156

(Page 44).

Arrêt du Conseil, du 19 mai 1716, qui défend de couper les levées de la Loire sous quelque prétexte que ce soit [1].

Le roi ayant été informé que, depuis plusieurs années, lors des débordemens de la rivière de la Loire, les particuliers riverains, pour sauver leurs maisons, même pour un petit et moindre intérêt, s'étoient avisés de couper, de leur propre autorité, les levées de ladite rivière ; au moyen de quoi les terres et les vallées des environs se sont trouvées exposées à des inondations très-considérables qui ont obligé les habitans de ces lieux à se retirer ailleurs, et à abandonner la culture de leurs héritages, et les a mis hors d'état de contribuer aux impositions des tailles et autres ; qu'en dernier lieu, lors du débâclement de ladite rivière, au mois de février dernier, quelques gens inconnus avoient la témérité de couper la levée au-dessus du village du Haut-Chantier, proche Amboise, ainsi qu'il résulte des informations que l'intendant des turcies et levées en a fait faire ; ce qui auroit formé une grande brèche à ladite levée, et avoit

[1] Ravinet, *Code des ponts et chaussées*, t. I, p. 90.

Digitized by Google

été cause que les terres, depuis cet endroit jusqu'au bec de Sisse, dans un espace de près de sept lieues, avoient été entièrement submergées et couvertes de sable en plusieurs endroits; et Sa Majesté désirant prévenir une entreprise si préjudiciable à ses intérêts et au bien du service : vu lesdites informations. Ouï le rapport : Sa Majesté, en son conseil, à fait très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de couper, sous quelque prétexte que ce puisse être, les levées de la rivière de la Loire, ni d'y faire des trous qui puissent donner lieu au passage des eaux et causer des brèches auxdites levées, à peine contre chacun des contrevenans de trois mille livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts, même des galères, sauf dans le cas d'une urgente nécessité à obtenir de l'intendant des turcies et levées, officiers et ingénieurs, ou en leur absence, du maire et de deux échevins de la ville la plus proche, des ordres par écrit de ce qu'il y aura à faire. Ordonne Sa Majesté que lors des inondations et débordemens de ladite rivière, tous les riverains et habitans des paroisses où les levées pourront être en danger seront tenus de s'y rendre pour veiller nuit et jour à la conservation desdites levées et à la sûreté commune, couper et apporter des fascines, rompre les glaces, et faire en ces occasions tout ce qui leur sera commandé par lesdits intendant, officiers et ingénieurs. Enjoint Sa Majesté au sieur intendant des turcies et levées, auxdits officiers et ingénieurs, et aux officiers des élections, chacun dans son département, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt; lequel sera lu, publié et affiché partout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore, et exécuté nonobstant oppositions et appellations quelconques; dont si aucuns interviennent, Sa Majesté s'est réservé la connaissance et à son conseil, et icelle interdit à toutes les cours et autres juges.

Digitized by Google

157

(Page 15).

Arrêt du conseil, du 10 février 1722, prescrivant la destruction des plants d'arbres dans les îles et grèves de la Loire[1].

Veu au Conseil d'État du Roy l'arrêt rendu en icelui le 4 juin 1668[2], en forme de réglement touchant les turcies et levées, par lequel Sa Majesté auroit entr'autres choses ordonné en l'article VIII que toutes les isles nuisibles ausdites levées, mentionnées au procez-verbal du sieur Lefranc, intendant des turcies et levées, du 15 octobre 1667, seroient incessamment ruinées, se réservant Sa Majesté de pourvoir au remboursement et dédommagement des propriétaires, si aucuns se trouvent être dûs, après la représentation de leurs titres, ainsi qu'il appartiendra : Et en l'article IX, à l'égard des isles qu'il n'étoit pas estimé nécessaire de ruiner, Sa Majesté auroit enjoint à ceux qui s'en prétendent propriétaires, de faire arracher dans six mois du jour de la publication, tous les buissons, saules, et autres arbres plantés au-dedans et à l'entour d'icelles, en sorte qu'elles ne puissent servir à l'avenir que de labourage et pâtures ; sinon et à faute de ce faire dans ledit temps et icelui passé, Sa Majesté auroit ordonné que lesdits plants seroient arrachés à leurs frais et dépens, et fait défenses ausdits prétendus propriétaires desdites isles, d'y replanter aucuns bois, de quelque nature que ce soit, à peine de confiscation du fonds. L'arrêt du Conseil du 21 juin 1698, par lequel Sa Majesté auroit ordonné que l'arrêt du 4 juin 1668 seroit exécuté en tous ses points, à peine de mille livres d'amende contre les contrevenans. L'arrêt du Conseil du 27 juin 1715, par lequel Sa Majesté auroit ordonné que tous les plants d'arbres, saules, luisettes, gravanges, questiers et autres espèces faits dans les isles et sur les grèves de la rivière

---

[1] *Traité de la Police*, t. IV, p. 542.

[2] Nous avons fait connaître le texte de cet arrêt. V° t. II, Pièce 149.

Digitized by Google

de Loire, plus avant que de dix toises de largeur, joignant le chantier du côté opposé à la levée, depuis les Trois Volets jusqu'au Port d'Ablevoir, seroient entièrement détruits, arrachés et déracinés par les propriétaires et planteurs jouissans desdits plants, qu'ils y feront incessamment travailler, et dans tous les temps auxquels la Loire sera assez basse pour faire ces défrichemens, en sorte qu'ils seront achevés à la fin du mois de juillet 1715, à faute de quoi lesdits plants seront detruits, arrachés et déracinés, à commencer du premier jour d'août 1715, par l'entrepreneur adjudicataire du balizage [1] de la rivière de Loire, depuis les Trois Volets jusqu'au Port d'Ablevoir, aux frais et dépens des propriétaires et planteurs jouissans desdits plants, dont il se fera payer comme des hausserées qu'il fait le long des francs bords de la Loire. Défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire à l'avenir de nouveaux plants dans le lit et sur les grèves de la Loire pour la conservation de leurs héritages, au pied des chantiers du côté opposé aux levées, plus avant que de dix toises de largeur, à peine de mille livres d'amende; n'entendant Sa Majesté comprendre dans lesdits défrichemens, les plants faits au pied des levées et des chantiers du côté des levées [2], qui seront au contraire conservés et augmentés autant qu'il se pourra pour la conservation desdites levées, et les riverains de la Loire qui les auront faits, maintenus dans la propriété et jouissance desdits plants. La requête des habitans de la Chapelle-Blanche, expositive que les arrêts ci-dessus mentionnés n'ayant point été exécutés [3], et que les riverains,

---

[1] En ce qui concerne la Loire, le mot *balisage* a une double signification; il indique tout à la fois l'opération pour la pose des balises qui marquent la route dont les bateaux ne doivent pas s'écarter, et l'exécution de travaux au moyen desquels on délivre le lit du fleuve des ensablements qui s'y forment, et l'on entretient en bon état les passes necessaires à la navigation.

[2] Il y a des endroits dans la Loire qui ne deviennent îles que dans les crues; ces endroits sont alors appelés chantiers, nom qu'on donne à tout espace de terrain naturel qui reste entre les levées et le bord des rivières.

[3] Le présent arrêt ne le fut pas plus que les autres; on fut obligé de le renouveler le 10 mars 1739, et celui-ci ne reçut qu'une application très-partielle, car quelques années après, un mémoire était adressé au Contrôleur-général, pour démontrer l'utilité de la destruction des îles de la Loire (Archives de l'Empire. Liasse F[14], 1198). On y disait : « La principale, et même l'unique cause des dégradations, affouillements et ruptures des turcies et levées des rivières de Loire, de Cher, Allier et autres y affluentes lors des débordements des dites rivières,

Digitized by Google

au lieu d'arracher les plants, en ayant fait de nouveaux, et s'opposant par voyes de fait à leur destruction, les grèves et les plants s'étoient fortifiés et augmentés de manière que, s'il n'y est pourvû, les levées de la Loire courent risque d'être emportées, et auroient requis l'exécution desdits arrêts. Le procez-verbal de visite des levées et chantiers de la rivière de Loire, depuis Mortier, au dessus de Nevers, jusqu'au port de Sorges près d'Angers, faite par le sieur Robert, intendant des turcies et levées en conséquence de ladite requête, et des plaintes qu'il a reçues des riverains de la Loire en différens endroits, assisté des sieurs Gaillard de la Menaudiere et Durand de Lintrie, controlleurs; et des sieurs Mathieu et de Régemorte, ingenieurs du Roy, commis à la conduite des levées; et avis dudit sieur Robert, contenant que tous les plants faits dans les isles et sur les gréves de la rivière de Loire, non seulement depuis les trois Volets jusqu'au port d'Ablevoir, mais dans toute la longueur de son cours depuis Mortier jusqu'au port de Sorges, plus avant que de dix toises de largeur, joignant le chantier du côté opposé aux levées, les mettent en état de périr, et sont très-contraires au commerce et à la navigation, en resserrant et occupant le lit naturel de la Loire, qui doit être tenu libre et net de tous arbres et

---

particulièrement depuis l'année 1709 jusque à présent qu'ils ont été plus fréquents et plus considérables qu'ils n'ont été depuis la construction des dites levées, sont causés par le grand nombre d'îles, îlots et accroissements, qui se sont élevés et continuent de s'élever et croître dans le lit et courant des dites rivières depuis leur première source jusqu'à la mer, où leurs eaux se rendent par celle de Loire, dans laquelle les autres se déchargent, à quoi il sera très-facile et très-sûr de remédier et de l'empêcher pour l'avenir, ainsi qu'il sera expliqué dans ce mémoire, par lequel on fait voir que non-seulement on arrêtera les désordres que causent ces îles, mais encore on diminuera très-considérablement les grandes dépenses que Sa Majesté a la bonté de faire pour l'entretien et les réparations des dites levées. . . . . Après que ces îles se trouveront ainsi nettoyées de toutes sortes de bois et de leurs racines, il est très évident et très constamment vrai que, lors des grandes crues et débordements des rivières, le courant des eaux et leur rapidité ne se trouvant plus obstaclés par les arbres, suivra son cours et ne se jettera plus du côté des levées et des chantiers pour y faire des affouillements, des dégradations et même des ruptures, comme il est presque toujours arrivé lors des débordements, en sorte que dans la suite, les grandes crues et débordements des dites rivières emporteront et détruiront insensiblement les dites îles, et la rapidité et le cours des eaux en emportera et entraînera facilement les terres, ne se trouvant plus retenues par aucuns arbres, etc. » Ce mémoire fut renvoyé à M. d'Ormesson et communiqué par celui-ci à M. de Régemorte, qui n'y donna aucune suite.

Digitized by Google

plants, il seroit à propos d'ordonner que tous les plants d'arbres, saules, luisettes, gravanges, questiers et autres espèces faits par les riverains, ou venus naturellement sur les isles et grèves de la rivière de Loire, plus avant que de dix toises de largeur, joignant le chantier du côté opposé aux levées, et qui occupent le lit naturel de ladite rivière, depuis Mortier jusqu'au port de Sorges, seront entièrement détruits, arrachés et déracinés par les propriétaires et planteurs jouissans desdits plants, qu'ils y feront travailler aussitôt que la saison le permettra, et dans tous les temps ausquels la rivière sera assez basse pour faire ces défrichemens, en sorte qu'ils seront achevés à la fin du mois d'août prochain 1722 à faute de quoi ils seront détruits, arrachés et déracinés, à commencer au 1er septembre 1722, par les entrepreneurs adjudicataires du balizage de la rivière de Loire, depuis Mortier jusqu'au port de Sorges, aux frais et dépens des propriétaires et planteurs jouissans desdits plants, dont lesdits balizeurs se feront payer comme pour les hausserées qu'ils font le long des francs bords de la Loire. A l'égard des plants qui viennent naturellement, et qui occupent le lit de la Loire, ils seront pareillement détruits, arrachés et déracinés, sans leur donner le temps de pousser et de se fortifier, par lesdits entrepreneurs du balizage et à leurs frais, ce qui sera une nouvelle charge, qui sera mise à l'avenir dans les baux du balizage, indispensable pour le bien du commerce, la facilité de la navigation, et même la conservation des levées. Défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire à l'avenir de nouveaux plants dans le lit et sur les grèves de la Loire, pour la conservation et augmentation de leurs héritages, au pied des chantiers du côté opposé aux levées, plus avant que de dix toises de largeur, à peine de mille livres d'amende : n'entendant comprendre dans lesdits défrichemens les plants faits aux pieds des chantiers plus avant que de dix toises, dans les endroits où il n'y a pas de levées; qu'il est au contraire nécessaire de conserver et d'augmenter autant qu'il se pourra pour la conservation desdites levées, et les riverains de la Loire qui les auront faits, maintenus dans la propriété et jouissance desdits plants. A quoi Sa Majesté voulant pourvoir : ouï le rapport du sieur le Pelletier de la Houssaye, conseiller d'État ordinaire et au Conseil de Régence pour les finances, controlleur géné-

Digitized by Google

ral des finances; Sa Majesté en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans, Régent, a ordonné et ordonne, etc. (suit la répétition textuelle du préambule). Enjoint Sa Majesté aux sieurs commissaires départis pour l'exécution de ses ordres dans les généralitez de Moulins, Bourges, Orléans et Tours, et au sieur Robert, intendant des turcies et levées, chacun en droit soy, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, qui sera publié et affiché partout où besoin sera, à ce que personne n'en puisse ignorer. Fait au Conseil d'État du Roy, tenu à Paris le dixième jour de février mil sept cent vingt-deux.

158

(Page 17).

Extrait d'un Mémoire annexé au Mandement de l'Archevêque de Paris pour le soulagement des familles ruinées par l'inondation de 1733 [1].

Dans l'étendue de pays inondé se trouvent les paroisses de Saint-Martin d'Abat, Germigny, la ville de Gergeau, Vienne, la Cœuvre, Férolles, les deux paroisses de Sendillon, la meilleure partie de celle de Saint-Cyr, Saint-Denis d'Arvoy, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Marceau, partie d'Olivet, Saint-Privé, Saint-Nicolas de Saint-Mesmin, Marceau, Saint-André, Cléry, Dry et Lailly; ces vingt-et-une paroisses occupent un terrain le long de la Loire d'environ treize lieues de longueur, sur une lieue de large dans le terrain le plus étroit, et deux dans sa plus grande largeur; tout ce pays contient environ trente mille habitans.

Les paroisses de Saint-Jean-le-Blanc, de Saint-Marceau et de Saint-Privé qui composent les fauxbourgs d'Orléans par-delà les ponts, sont très peuplées; on y compte dix mille habitans et plus; ce nombre est connu par les rôles de la capitation; le terrain sur lequel sont assises ces trois paroisses est du plus précieux produit; la plus grande partie consiste en marais, autre partie en vignes et

[1] *Traité de la police*, t. IV, p. 537.

Digitized by Google

une autre en pépinières d'arbres de toute espèce, dont les habitans faisoient un commerce très considérable, puisqu'ils en fournissoient à toute la France et aux pays étrangers. Pour avoir une juste idée de ce pays avant l'inondation, il suffira de se représenter une ville d'une lieue et demie de long sur une de large, dont les maisons n'étoient séparées les unes des autres que par des jardins potagers, pépinières et quelques vignes.

L'inondation survenue le 28 du mois de mai par une crue subite de la Loire à la hauteur de près de vingt pieds, qui rompit tout à coup ses digues aux deux endroits du fauxbourg, au-dessus et au-dessous des ponts d'Orléans, a ruiné tout ce pays si abondant; tous les légumes des jardins ont été emportés en entier, les arbres des pépinières arrachés, les autres déracinés, les vignes assablées ou couvertes de vases, et toutes dénuées de leurs échalats.

Ce qui fait le plus grand malheur de ce pays, c'est qu'où se sont trouvés les courants que la Loire s'est faite par la rupture de ses digues, la bonne terre a été emportée jusqu'au tuf, et les endroits voisins de ces torrents ont été couverts de sable à la hauteur de trois à quatre pieds; il faut compter que les deux tiers du terrain de ces trois fauxbourgs se trouvent dans ces deux cas.

Outre la perte irréparable qu'a causée l'inondation dans les terres, celle qu'elle a faite dans les habitations n'est pas moindre, ayant abbatu presque tous les murs de clôture, rasé dès les fondations plus de cinquante maisons, ébranlé et lézardé plus de deux cents, et toutes ayant souffert plus ou moins, suivant la disposition du terrain; tous les bestiaux qui n'ont pu se sauver en ville ont été submergés par une crue si subite; les meubles de ces habitans emportés par le courant de l'eau, ou mis hors d'usage par le séjour que la rivière a fait dans les maisons; plusieurs personnes noyées, dont on ne peut encore donner le dénombrement, mais dont on a trouvé les corps en différens endroits à mesure que les eaux se sont retirées.

Après ce détail, on conçoit aisément que la plus grande partie de ces habitans, obligés de travailler pendant toute l'année pour remettre leurs terres en état de produire, ne peuvent subsister pendant tout ce temps que par les aumônes qu'on leur distribuera, sans quoi ils se verroient dans la nécessité d'abandonner le pays; ces habitans méritent d'autant plus d'être secourus dans leur mi-

Digitized by Google

sère, que l'on peut dire avec vérité, que ce sont les hommes les plus laborieux du royaume.

Les autres paroisses énoncées ci-dessus, comme Saint-Denis, d'Arvoy, Férolles, Gergeau, Sendillon, Saint-Nicolas de Saint-Mesmin, forment un grand vignoble, qui se trouvent dans la même situation que celui qui est aux environs des fauxbourgs ; les vignes y sont ou entraînées par les torrens, ou ensevelies sous les sables et les vases, par conséquent hors d'état de produire du fruit de deux ans, parce que le bourgeon étant pourri par le séjour qu'il a fait dans l'eau, celui que la seconde séve fera pousser, ne sera pas assez fort pour donner du raisin l'année prochaine.

Le terrain de toutes les autres paroisses dont le produit consiste en bleds, en menus grains, en foins et en herbages pour engraisser les bestiaux, n'est pas moins endommagé, la rivière ayant rompu ses digues au-dessus de Gergeau et vis-à-vis de Cléry, les bleds ont été entièrement submergés ; ceux qui se sont trouvés sous les torrens ont été emportés avec les terres ; ceux où l'eau n'a fait que séjourner se trouvent pourris jusques dans la racine : les prez, qui sont un objet très considérable dans ces paroisses, sont entièrement perdus pour avoir été ensevelis sous les sables ou sous les vases, et malgré cette perte on est obligé de faire de très grandes dépenses pour enlever ces sables, faucher ces foins pourris, et mettre le terrain en état de produire l'année prochaine.

Toutes ces paroisses étoient très peuplées en bestiaux de toute espèce, et plus de la moitié de ces bestiaux n'ayant pû gagner les hauteurs à cause de la venue subite de cette inondation, a été noyée ou emportée par les courants, et dans tous ces pays plusieurs maisons ont été écroulées et ébranlées par la violence ou le séjour de l'eau, et les meubles de ces habitans gâtés ou submergés.

Digitized by Google

159

(Page 20).

Procès-verbal dressé par les Maire et Échevins de Moulins, à la requête des PP. Jacobins, des dommages causés à leur couvent par le débordement de la rivière d'Allier, arrivé la nuit du 24 au 25 mai 1733 [1].

Monseigneur, supplient humblement les prieur et religieux Jacobins de cette ville de Moulins, disants que la crue et le débordement affreux de la rivière d'Allier, commencés le 25e du présent mois de may, et dont la grande violence n'a finy que le 28, ont causés à leur église et couvent des domages très considérables, qu'ils ont d'autant plus intérests à constater authentiquement, qu'ils sont fondés par nos seigneurs les anciens ducs de Bourbon, et ce par procès-verbal, pour, à la faveur d'iceluy, se pourvoir, à l'effet de quoy, ils ont l'honneur de vous donner la présente requeste. Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise ordonner que par Monsieur votre subdélegué ou autres personnes qu'il vous plaira de commettre, procès-verbal sera dressé, en présence de Messieurs les Maire et Echevins de cette ville, ou eux deuement appelés, des domages et pertes que les dittes crues et débordement de la ditte rivière d'Allier leur ont causés, pour leur servir et valoir à ce que de raison. Ils continueront leurs vœux et prières pour votre prospérité et santé. (*Signé*) F. Amy, *prieur;*

Permis de faire constater la perte par un procès-verbal en présence des Srs. Maire et Eschevins, ou eux duement appelés. Fait à Moulins, le 29 may 1733. Po. labce. de Mngr. l'intendant *Signé*, Farjonel, *subge*.

Aujourd'huy, trentième may de l'année mil sept cent trente-trois, en l'hôtel de ville de Moulins, et pardevant nous Maire et Echevins de la dite ville, le procureur du Roy du dit hôtel de ville

[1] Archives municipales de Moulins.

Digitized by Google

absent sont comparus les RR. PP. prieur et religieux Jacobins de cette ville, les quels nous ont remontré qu'ils avoient le jour d'hyer présenté leur requête à monseigneur l'intendant de cette généralité, expositive que la crue et le débordement de la rivière d'Allier arrivé la nuit du vingt-quatre au vingt-cinq du présent mois et qui n'a commencé à diminuer que le vingt huit, leurs ont causé à leur église et couvent des dégats et domages si considérables qu'ils ont un intérêt de les faire constater authentiquement, pourquoy ils requeroient que procès verbal ou état détaillé en fut constaté en notre présence, sur laquelle requête est l'ordonnance de M. le subdélégué de monseigneur l'intendant, pour son absence du jour d'hier, qui permet aux - dits RR. PP. Jacobins de constater laperte par un procès verbal dressé en la présence des Maire et Echevins, ou eux deument appelés, pourquoy nous requeroient ou de vouloir leur marquer notre jour et heure pour assister à la rédaction du procès verbal qu'ils étoient autorisés de faire dresser et le signer, si mieux nous n'aimions nous mêmes, Maire et Echevins, nous transporter avec notre greffier secrétaire de la ville pour le rédiger, auxquelles réquisitions ayant égard et vu la requête et ordonnance de monseigneur l'intendant cy dessus énoncées, nous avons dit aux RR. PP. Jacobins qu'inclinants à leurs réquisitions et remontrances, nous nous transporterions ce dit jour trois heures après midy, après et à l'issue des prières publiques commencées et par nous requises (pour implorer la miséricorde de Dieu pour la cessation du mauvais tems), dans leur maison et couvent pour satisfaire à ce qu'ils demandoient, en constater l'état des lieux au désir de la dite requête et ordonnance, au lieu de nous la faire signifier et pour éviter à frais superflues, et d'effet les dits jour et an que dessus nous Maire et Echevins de la ville de Moulins soussignés, entre trois et quatre heures après midy, sommes, pour satisfaire à la susdite ordonnance, transportés avec notre greffier, secrétaire de la ville, jusque dans le couvent des RR. PP. Jacobins de cette ville, seis et seitué au quartier bas Allier en la grande rue du Pont, où étant arrivés, nous aurions trouvés les dits RR. PP. prieur et religieux, qui premièrement nous auroient introduit dans leur église, qui est à la main droite en entrant, et nous aurions remarqué que l'eau a été dans leur dite église de la hauteur de trois pieds; quelle pourroit y être encore s'ils n'avoient fait faire différentes ru-

Digitized by Google

petures et ouvertures dans les gros murs de la dite église du costé de la dite rue du Pont, pour en faciliter l'écoulement; que par le séjournement qu'elle y a fait, elle a cavé toute leur dite église, et en effet, nous l'avons encore trouvé dans son fond toute humide et la terre chancelante sous nos pieds, plusieurs endroits minés à y entrer jusqu'au genoux, plusieurs tombes enlevées et déplacées, tout le carelage renversé et boulversé, pourquoy nous ont dit les RR. PP. Jacobins que non-seulement ils ont été obligés d'ôter le très saint Sacrement et le transporter au dessus de leur sacristie dans une chambre, mais qu'ils sont d'ailleurs hors d'état de pouvoir offrir dans leur dite église le saint sacrifice, et obligés d'aller dire la messe dans des églises voisines et étrangères, et qu'ils ne pouvoient pas ny devoient si tost remettre le très saint Sacrement en son lieu, ny reprendre le cours ordinaire de leurs offices, qu'ils ont depuis le dit jour vingt cinq discontinué, et seulement dit à voix basse dans leur intérieur, tant par le mauvais état où nous avons trouvé leur église que par la mauvaise odeur exhalante en icelle, des terres écroullées et transpiration des corps enterrés en la dite église, laquelle mauvaise odeur est véritablement si violente que nous n'avons pu nous même tenir dans la dite église, laquelle sera d'autant plus difficile et longue à dissiper, que la dite église est naturellement fort basse et bâtie dans un terrain creux et fort peu aéré, nous observant d'ailleurs les dits RR. PP. Jacobins qu'ils ne peuvent l'habiter qu'elle ne soit entièrement relevée et recarlée; delà les dits RR. PP. Jacobins nous ont conduit dans leur sacristie, où nous avons pareillement remarqué que l'eau l'a submergé et y a séjourné, pourquoy ils nous auroient dit avoir été obligés d'en retirer leurs ornements etargenteries, parce qu'ils voyoient le peril évident et couroient risque de les voir enlever par le torrent, les armoires étant agitées par les vagues. Nous sommes aussy entrés dans une chambre, à coté de la dite sacristie, où couche ordinairement le sacristain, et aurions vû que le plancher de la dite chambre et d'un petit cabinet y attenant ont été minés par l'eau, de manière que les planchers qui les séparent d'une cave qui est dessous, sont tous envasés, écroulés et crevés en plusieurs endroits, et la couchette du lit renversée d'un bout dans les rupetures, nous remontrant d'ailleurs les dits RR. PP. Jacobins que lorsqu'ils se mirent en œuvre pour retirer de la dite sacristie, chambre et ca-

Digitized by Google

binet, les ornemens, livres et registres, ils en trouvèrent nombre qui manquoient et avoient déjà été enlevés par les eaux et plongés par les moulinets d'eaux, par les troux faits tant à la chambre qu'au dit cabinet du dit sacristain, où ils étoient dans la cave qui est dessous et qui étoit plaine d'eau, entre autres le registre dans lequel ils écrivoient les noms des personnes mortes qui sont enterrées dans leur dite église, bréviaires et autres, et qu'ils ont d'autant plus de certitude que cette perte vient par les eaux, qu'il leur a été raporté un bréviaire de leur ordre, et qu'ils nous ont représenté encore tout plain d'eaux et qui a été trouvé dans les caves voisines, mais que quelques recherches et perquisitions qu'ils ayent pû faire et prié leurs voisins de faire dans leurs caves submergées comme les leurs, du dit livre ou registre mortuaire, ils n'ont pu jusqu'à présent le recouvrer et il se trouve perdu. Nous sommes après entrés dans la salle où les RR. PP. font leur réfectoire, où nous avons vu que l'eau a été jusqu'à quatre pieds d'hauteur dans toute son étendue, et y auroit monté plus haut, sans qu'elle s'est déchargée par une porte qui vat d'iceluy dans un cellier, et pénétré du dit cellier dans une cave, avons encore trouvé le dit réfectoire tout envassé et les tables et bancs renversés et terrés, pourquoy ont été obligés de se retirer à manger en haut dans une chambre et leur dit réfectoire sera d'autant moins en état de leur servir, qu'il ne prend l'air que par la réverbération de celuy d'une gallerie par où l'on y entre. De là, entrés dans la cuisine, nous avons vu par les vestiges que l'eau y a été de même hauteur que dans le réfectoire, et l'avons trouvé tout humide et en eau rempante, les tables et armoires dérangées et les autres ustencilles de cuisine ont, à ce que nous ont dit les dits RR. PP., par eux été transportés dans une gallerye en haut, pour en éviter le dépérissement et servir pour leur usage journalier, dans une chambre où ils font, comme ils peuvent, leur cuisine, n'y ayant ny tournebroche, ny fourneaux, ny cremillière, la quelle cuisine ordinaire n'étant pas plus aéré que le réfectoire que d'une seule porte qui donne dans une petite cour, qui a été inondée et est tout enbouée, ne pourra être de longtemps habitable, tant par son humidité que par la mauvaise odeur que les terres et boues restées dans la dite petite cour inondée réfléchissent; de là, étant montés dans le dortoir du dit couvent, nous avons vu que toutes les cours, issues, sorties, jardin potager, jardin à fleurs et orangers

Digitized by Google

ont été généralement inondés, dans des endroits jusqu'à huit pieds d'eau, dans d'autres à six, ainsy qu'il est encore aisé de le reconnoître par les ceintures et lisserés aux murs; que tout le jardin potager est encore actuellement inaccessible, l'eau y étant et couvrant plusieurs carrés, ce qui est semé ou planté dedans, et les autres quoyque plus découverts, plains d'eaux dans les allées. Enfin, en sortant par le cloître du dit couvent, nous avons trouvé iceluy encore tout humide, les carreaux chancelants sous nos pas, un trou causé dans son milieu par le séjour et le travail des eaux, et sortis dehors et extérieur de leur dit couvent, nous ont fait remarquer que soit le séjour de l'eau, soit l'écoulement de celles de leur église, par les troux par eux faits, avoient miné de manière le pavé le long de leur dite église du costé de la dite rue du Pont, et sur quarante toises de longueur, qu'il leur falloit le faire relever sur toute ladite longueur et largeur de trois toises, à quoy même ils avoient des ouvriers à travailler. Dont et de tout quoy nous avons dressé nôtre présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison auxdits RR. PP. Jacobins qui ont signé avec nous et notre greffier lesdits jour et an.

160

(Page 25).

Plaintes et réclamations diverses des habitants riverains de la Loire sur l'état des levées de 1734 à 1758.

Année 1734. *Le duc de Sully sollicite la réparation de la levée de la Loire, à Sully, dégradée par l'inondation de la Pentecôte* 1734 [1].

Le 3 mars 1741, le duc de Sully adressait un Mémoire pour le même objet à M. d'Ormesson [2]. Il y disait : « Je prie très-instamment M. d'Ormesson de vouloir bien ordonner qu'on travaille

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.
[2] *Idem.*

Digitized by Google

incessamment aux levées de la Loire, à Sully, qui ont été emportées et toutes dégradées par la grande inondation de la Pentecôte 1734[1], et où depuis on n'a rien fait, à savoir : depuis le port et passage de Sully jusqu'à la porte de la ville dudit Sully, tous les murs sont pleins de crevasses, de trous, dans quelques-uns desquels on cacherait un cheval, par les terres qui ont été emportées; outre ce, et depuis ledit port encore de Sully jusqu'à la petite rivière de Sauges, y ayant dans l'angle des trous dans le mur de 6 pieds d'avant, y ayant eu un pont d'emporté au bout des jardins de Sully et près de 180 toises de toute la jetée qui a été totalement emportée, mais pour laquelle M. le duc de Sully ne presse point la réparation, et que l'on fera quand on le jugera à propos. Mais celle qu'il demande est absolument nécessaire et très-pressée, vu que s'il survenait une grande inondation, comme cela est bien à craindre, cela emporterait les jardins de Sully, qui sont les plus beaux du royaume, et qui plus est, emporterait la ville de Sully, en noyerait tous les habitants et ferait perdre au Roi une quantité considérable de ses revenus, tant par le grenier à sel qui y est, et qui est considérable, que par les autres impositions qu'on y lève pour le Roi aussi, et cela anéantirait pour ainsi dire un des plus anciens duché et pairie du royaume et des plus considérables pour son étendue. Ainsi M. le duc de Sully espère de la bonté de M. d'Ormesson qu'il voudra bien avoir égard à sa juste demande et faire au plutôt réparer des ouvrages si nécessaires et depuis si longtemps négligés. »

M. de Régemorte, à qui ce mémoire fut renvoyé, ne s'y montra pas favorable et conclua qu'il n'y avait rien à faire sur les demandes de M. de Sully. Voici sur quels motifs il établissait son opinion: « Il a été rendu compte des désordres auxquels a donné lieu la crue de la Loire en 1733, dans les environs de Sully. C'était pour la seconde fois que les ouvrages, au-dessus des jardins de Sully, étaient bouleversés, au point qu'il en restait à peine quelques vestiges. Il a été démontré qu'indépendamment de la correction à faire sur l'ancienne construction, il était très-difficile de rétablir ces anciens ouvrages, avec une parfaite solidité, parce qu'il est évident, par la

[1] C'est une erreur de date ; il s'agit de l'inondation de 1733.

Digitized by Google

disposition des lieux au-dessus de Sully, qu'il s'y formera brèche dans toutes les crues semblables à celles de 1733, et les eaux répandues dans le pays ne peuvent rentrer dans le lit de la Loire que par l'endroit où l'on demande le rétablissement de ces anciens ouvrages[1]. »

Année 1736. *Requête des paroisses de Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés et Savenières, au Contrôleur-général*[2].

Les habitants disaient : « Depuis plus de dix ans, il s'est fait une rupture considérable à une levée située le long de la rivière de Loire, au village de Laleu [3], dite paroisse de Savenières, qui a donné lieu à la rivière de s'étendre dans les terres desdites trois paroisses et les a tellement endommagées en y entraînant encore du sable, que les terres qui sont les meilleures du canton ne peuvent presque plus être ensemencées et deviennent incultes, les débordements de cette rivière ayant été très-fréquents depuis plusieurs années, ce qui porte un préjudice des plus grands aux habitants de ces paroisses, et les met hors d'état de payer les taxes auxquelles ils se trouvent compris, qui sont des plus fortes. »

En 1732, les mêmes paroisses avaient déjà formulé leurs réclamations en ces termes, dans une requête adressée à l'intendant de la généralité de Tours [4] : « Quelque soin qu'ils aient pris d'entretenir et veiller à la conservation des levées qui servent à retenir la rivière de Loire dans son lit, et à conserver les terrains des dites paroisses des crues et inondations de ce fleuve qui, par sa rapidité extraordinaire, y fait de fréquentes brèches, ce qui cause des inondations qui, ravageant plusieurs fois l'an leur terrain, leur fait perdre totalement les récoltes que leurs travaux, leurs soins et leurs veilles, leur faisaient espérer. Ils se sont encore, l'année dernière, épuisés à réparer lesdites levées, dont les reffections leur

---

[1] Le duc de Sully et les habitants de cette ville ne cessèrent de réclamer contre le préjudice que leur portaient les inondations. En 1746, 1755, 1763, on les voit formuler de nouvelles plaintes (Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1199.)

[2] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.

[3] Le plan de la levée de Laleu est joint à la requête.

[4] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.

Digitized by Google

ont coûté, en 1729 et en 1730, plus de 3 mille livres; toutes ces dépenses sont devenues inutiles, et les suppliants se voient à la veille de voir leurs terrains emportés, ravagés et minés par un nombre considérable de brèches, éboulements et écorchements que les grandes crues des mois de février et mars dernier y ont fait. Ils se voient menacés d'une ruine prochaine, s'il n'est promptement remédié auxdites levées [1]. »

Année 1737. *Mémoire des habitants de Châteauneuf-sur-Loire adressé au Contrôleur-général* [2].

Les habitants disaient : « Depuis très-peu d'années ledit coteau [3] a été emporté de 30 à 40 toises de largeur, ce qui cause un dommage notable, la superficie en étant plantée en bonne vigne. Ces désordres en font craindre de bien plus considérables, et il n'est que trop certain, si l'on n'y apporte de prompts remèdes par quelques ouvrages au pied de ce coteau, la plus grande partie des maisons du port sera absolument ruinée, puisque dès à présent ces maisons forment une espèce d'avance dans la rivière, et que plus de 12 qui les avoisinaient ont été démolies et emportées par l'eau depuis très-peu de temps [4]. »

En transmettant ce Mémoire à M. d'Ormesson, le comte de Saint-Florentin lui écrivait le 5 octobre 1737 : « Le mémoire ci-joint vous mettra au fait d'un malheur prochain dont Châteauneuf est menacé, si vous n'avez la bonté d'y apporter un prompt secours. J'ai été témoin des progrès considérables que la Loire a faits depuis l'année dernière, dans la partie dont mes habitants vous demandent la réparation. Permettez-moi de me joindre à eux et de vous prier très-instamment de me donner en cette occasion des preuves de votre amitié. »

---

[1] En 1756, les habitants de ces trois paroisses réclamaient le rétablissement de la levée endommagée par la crue de 1755. (Archives de l'Empire. Liasse, F^{14}, 1199).

[2] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.

[3] Le coteau de Chasties, situé au port de Châteauneuf.

[4] Des travaux furent faits et au mois de novembre 1738, ils étaient très-avancés; M. de Régemorte en faisait l'objet d'une lettre au Contrôleur-général, le 17 novembre 1738.

Digitized by Google

Année 1738. *Requête au roi de diverses paroisses situées sur la Loire et l'Allier*[1].

« Les habitants et propriétaires des prés et terres labourables situés dans les paroisses du Veuillin, de Cuffy, de Cours-les-Barres et de Saint-Germain-sur-l'Aubois, province de Nivernois, généralité de Moulins, ont recours à la bonté de Votre Majesté et à son attention royale à prévenir la ruine de ses sujets; ils ont pris la liberté de lui faire leurs respectueuses remontrances sur les ravages que les débordements des rivières d'Allier et de Loire ont faits depuis nombre d'années, non seulement dans leurs héritages, mais même dans leurs maisons et bâtiments; ils lui ont respectueusement exposé que leurs prés ont été sablés, leurs grains noyés, leurs récoltes enlevées, et grand nombre de suppliants réduits à la dernière misère. Des remontrances si justes n'ont pas paru à Votre Majesté indignes de son attention; elle a eu la bonté d'ordonner que le plan serait levé de la vallée que la rivière de Loire inonde, que les niveaux seraient tirés : vos ordres ont été exécutés, Sire, mais la levée n'a point été construite, et ce retardement a causé aux suppliants la perte totale des fruits qu'ils auraient recueillis dans le cours des années 1733 et 1735. Dans cette triste extrémité, ils osent implorer la bonté paternelle de Votre Majesté pour ses sujets, et la supplier avec le plus profond respect de daigner ordonner que pour la conservation de leurs bâtiments, héritages et fruits, et arrêter le progrès d'un si funeste fléau, une levée sera faite, conformément au plan qui en a été dressé en exécution de ses ordres[2]. »

Année 1738. *Mémoire des habitants des paroisses de Savigny, Avoine, Beaumont, et partie des habitants de Candes et de Saint-Germain, pour le rétablissement de la levée de Brétignolle, dans le Verron*[3].

« Il avait été construit une petite levée, appelée de Brétignolle,

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.

[2] Une annotation du ministre, écrite en marge, est ainsi conçue : « Il n'y a rien à faire; c'est aux officiers des turcies et levées à proposer ce qu'ils croiront le plus convenable à cet égard (7 janvier 1739). »

[3] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198

Digitized by Google

dans le Verron, pour défendre leurs biens des inondations de la Loire, et depuis huit à dix ans, cette levée a été rompue par le débordement de cette rivière, ce qui a ruiné leur pays, qui est encore tous les jours à la veille de pareils accidents, et ayant un intérêt capital qu'elle soit rétablie, ils supplient que les ordres soient donnés pour faire cette réparation si nécessaire au bien public. »

Le 15 mai 1739, M. Boutin écrivait à l'intendant des turcies et levées au sujet de cette demande, recommandée par le marquis de Razilly, lieutenant pour le roi de la province de Touraine : « Comme cette élection (de Chinon) est une des plus maltraitées, et que cet ouvrage se trouverait à portée de la ville qui est accablée de pauvres, ce serait un moyen de les y occuper et de remplir les vues de M. le Contrôleur-général, car je ne vois pas d'autre ouvrage à ordonner dans ce canton, et si l'embarras de fonds sur cette partie des turcies et levées vous retenait, parce qu'ils seraient tous destinés, j'en ferais volontiers l'avance pour procurer ce secours à la malheureuse ville de Chinon. »

Année 1740. *Mémoire de la comtesse de Rochefort pour l'exécution des travaux nécessaires à la levée de la Loire, afin de garantir des inondations son domaine de Lormet* [1].

« Mme la comtesse de Rochefort a beaucoup souffert par les inondations arrivées depuis le 1er janvier 1707, car les levées ont été emportées, ses terres ensablées et ruinées ; de sorte que son bien n'a rien produit pendant plusieurs années, et ne rapporte actuellement que 500 liv. de revenu, tandis qu'avant 1707 il était de 1,500 liv. Elle n'a pu rien toucher en 1733, parce que la cruelle inondation arrivée cette année a ravagé ses biens et rendu son fermier insolvable. La cause d'une perte aussi considérable ne provient uniquement que de l'imperfection des réparations qu'on a faites pour la conservation des biens de ladite dame, lesquelles n'ont jamais été suivies, ni en quantité suffisante et avec autant de soin qu'elles ont été faites aux environs de la terre de Lormet [2], quoique celles-ci

[1] Archives de l'Empire. Liasse F14, 1198.—La comtesse de Rochefort ne se lassait pas de réclamer ; elle renouvelait ses plaintes de la manière la plus vive en 1748, 1755 et 1761. (Archives de l'Empire. Liasse, F14, 1198 et 1199.)

[2] Ce domaine était situé à une lieue au-dessus de Gien.

Digitized by Google

méritassent beaucoup plus d'attention, cette terre étant dans une situation beaucoup plus dangereuse. Moins élevée et plus proche de la rivière que les autres, ne s'en trouvant plus aujourd'hui éloignée que de quatorze pieds, en sorte que la première crue de la rivière emportera les bâtiments de ladite dame, et le fermier et les bestiaux se trouveront noyés, si on n'y apporte un prompt remède, en faisant faire solidement toutes les réparations nécessaires. »

M. de Régemorte, à qui le mémoire avait été renvoyé pour examen, répondit, le 25 juillet 1740, une lettre datée de Montargis, dans laquelle il disait : « Il est vrai que le domaine de Lormet est dans une position qui le rend susceptible des plus grands désordres dans le temps des grandes crues, mais l'industrie humaine ne peut corriger ce défaut. Madame la comtesse de Rochefort blâme la disposition des ouvrages qui y ont été faits ; elle se plaint même que les anciens sont mal entretenus. En répondant à cela avec la plus exacte vérité, je dirai que la partie des anciens ouvrages qui paraît abandonnée, l'a été dans les temps de la construction ; elle fut interrompue parce qu'il fut reconnu que l'on faisait faute de les construire ; que les ouvrages faits depuis 1733 sont les plus solides que je connaisse, et qu'il a été dépensé depuis cette époque 15 ou 16 mille livres pour réparer, autant qu'il était possible, les désordres de la crue de cette année. »

Année 1741. *Mémoire relatif aux dégradations causées aux digues de l'île de Chalonnes, par les inondations de la Loire* [1].

« L'île de Chalonnes, située paroisse dudit lieu, sur la rivière de Loire, à quatre lieues d'Angers, contient une assez grande étendue de terrain, dont partie appartient à plusieurs personnes ; le surplus dépend du temporel de l'évêché, qui en fait la plus grande partie du revenu. Elle avait été environ soixante-dix ou quatre-vingts ans close par des levées, pour la conserver ; mais depuis sept ou huit ans, elle a toujours été inondée par la rivière, qui a fait en différents temps des ruptures considérables par où les eaux ont entré et ruiné totalement les blés et les lins, qui faisaient le

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.—Ce mémoire est accompagné de deux lettres de l'évêque d'Angers au Contrôleur-général.

Digitized by Google

principal objet du commerce des habitants et des fermiers de l'évêché. Pendant les mois de novembre, décembre et janvier derniers, les eaux y ont séjourné et emporté la plus grande partie des levées et de la superficie des terres, qui ne pourront recevoir des semences de plus de trois ans. En beaucoup d'autres endroits, l'eau, par sa rapidité, a porté des sables et pierres à une hauteur si considérable, qu'il n'y a aucune apparence qu'elles puissent jamais rien produire. »

Année 1746. *Le curé et les habitants de la ville de Cosne demandent les ouvrages nécessaires pour garantir l'église paroissiale et le presbytère des inondations de la Loire* [1].

Année 1746. *Les religieux, abbaye, communauté et habitants de Saint-Florent-lès-Saumur demandent la construction d'une digue à l'entrée du canal que la Loire a formé, afin de garantir des inondations continuelles les territoires de cette abbaye et des habitants de Saint-Florent* [2].

Année 1748. *Les habitants et propriétaire de la côte des Grouaix, près de Blois, demandent des ouvrages pour les garantir des inondations de la Loire* [3].

Année 1748. *Les habitants de Coulanges, Pierrefitte, l'abbé de Septfonds et les autres riverains de la Loire jusqu'à Saint-Martin, ceux de Duret et de Chavin, au-dessus de Decize, demandent qu'on fasse des ouvrages pour les garantir des crues de la Loire, qui, depuis plusieurs années, font perdre les récoltes, ensablent et dégradent les terres* [4].

Année 1748. *Lettre du frère Zosime, abbé de Septfonds, demandant des travaux pour garantir des inondations les biens de l'abbaye* [5].

« Si l'on ne contient pas la Loire dans son lit, la navigation de-

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 4198.—Les plaintes des habitants de Cosne sont nombreuses et réitérées de 1746 à 1751. (*Idem*, 4199.)

[2] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 4198.

[3] *Idem*.

[4] *Idem*.

[5] *Idem*.—Dans une lettre du 17 juillet 1749, M. de Régemorte disait : « Je viens

Digitized by Google

viendra impraticable de Roanne à Decize. Ce pays est absolument ruiné, et en particulier notre abbaye, dont le terrain, et c'est tout ce qu'elle a de meilleurs fonds, est le plus exposé aux inondations, ne peut subsister ; il ne s'en faut que de deux ou trois toises de terrain, que les premières crues emporteront sûrement, que la Loire n'entre dans la Besbre, au dessous de notre enclos, et si la jonction se fait, comme cela ne manquera pas, il est à craindre que la Loire ne change absolument de lit. »

Année 1748. *Requête adressée au Contrôleur-général par le curé et les habitants de la paroisse de Saint-Hilaire-sur-Loire, en Nivernais, relativement aux dommages que leur causent les débordements* [1].

Ils disaient : « Depuis environ quatre ans, les différents débordements de la Loire ont fait un ruau d'environ 120 pas, en sorte que lorsqu'elle croît seulement de 3 pieds, elle inonde presque toute la paroisse. C'est ce qui est arrivé dans les années 1744, 1745, 1746 et 1747, où elle a détruit presque toutes les récoltes et réduit à la dernière misère les habitants de ladite paroisse, qui seront forcés de l'abandonner, s'il n'y est promptement remedié. »

Des travaux furent ordonnés, mais en 1756, ils laissaient tellement à désirer, que les habitants de Saint-Hilaire formulaient de nouvelles plaintes à M. Trudaine, en ces termes [2] : « Supplient humblement les habitants des paroisses de Saint-Hilaire, Charrin et Divay-sur-Loire, généralité de Moulins, élection de Nevers, et ont l'honneur de vous remontrer qu'en 1750 et 1751 vous eûtes la bonté d'ordonner des levées pour les garantir des fréquentes inondations de la rivière de Loire. Ces levées n'ayant pas été continuées assez loin relativement au terrain servant de bords et chantiers à ladite rivière, (qui est extrêmement bas où on l'a formé), il est arrivé qu'ayant débordé neuf fois dans les mois de novembre, décembre

---

de faire la visite des ouvrages à faire du côté de Decize et je n'ai pu m'empêcher d'aller jusqu'à Septfonds à la réquisition du Révérend Père abbé; les ravages que la rivière a faits sont tels que l'abbaye même court risque; il faut faire travailler dans quelques parties, mais je doute, attendu le peu de revenus de cette abbaye, qu'elle puisse faire les ouvrages assez solides pour résister aux débordements. »

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.

[2] *Idem*, 1199.

Digitized by Google

et janvier dernier, ses eaux ont reflué au bout de la ville. Ce reflux d'eau a totalement inondé le terrain que la levée devait conserver et par son long séjour a pourri la meilleure partie des bleds en semence; les courants d'eau, lorsqu'elle est rentrée dans son lit, ont arraché et ensablé le surplus. S'il n'y est promptement remédié, la première crue emportera la levée dans plus de vingt endroits, ce qui ferait la ruine totale des suppliants. »

Le 2 juin 1758, M. Trudaine écrivait à M. de Régemorte : « Je vous envoie un mémoire par lequel les habitants des paroisses de Saint-Hilaire, Charrin et Divay, se plaignent de ce que, malgré les ordres donnés pour le rétablissement et la continuation des levées précédemment faites, pour garantir leurs territoires de l'inondation de la Loire, le sr Marandat qui en est chargé, diffère d'y travailler, et leur occasionnera, par ce retard, autant de perte qu'ils en ont souffert en 1756 et 1757. Je vous prie de vous faire rendre compte de l'état de ces ouvrages et de donner les ordres nécessaires pour en procurer l'avancement, si vous le croyez aussi pressant qu'on me l'expose. Mandez-moi le parti que vous aurez pris à cet égard. »

Année 1751. *Demande des habitants de Beaufort, en Anjou, et autres paroisses pour le rétablissement et l'entretien d'une chaussée située entre la levée de la Loire et ces différentes paroisses* [1].

Cette demande était la répétition d'une autre formulée en 1747, au sujet de laquelle M. Trudaine, intendant des finances, chargé des ponts et chaussées, écrivait à M. de Boisleroy, le 26 juillet 1747 : « Je vous envoie un mémoire et plusieurs pièces jointes présenté par les habitants de la ville et paroisse de Beaufort et par ceux de plusieurs paroisses circonvoisines dont les héritages sont inondés depuis plusieurs années, faute du rétablissement et de l'entretien d'une turcie ou chaussée, située entre la levée de la rivière de Loire et la ville de Beaufort. Je vous prie de vous faire rendre compte des faits contenus dans ce mémoire, des moyens proposés par les habitants pour se garantir de l'inondation, et de me renvoyer le tout

[1] Archives de l'Empire. Liasse F14, 1199.

Digitized by Google

avec votre avis sur ce que vous croirez que l'on pourra faire pour leur porter secours, en distinguant ce qui doit être fait aux frais du roi et ce qui doit être à la charge des communautés. »

Année 1751. *Demande du duc d'Orléans pour l'exécution d'ouvrages, entre Meung et Beaugency, afin de conserver la prairie qui dépend de son domaine* [1].

On lit dans ce mémoire : « Le domaine de Beaugency est possédé par le duc d'Orléans à titre d'apanage. Le principal objet de ce domaine est une prairie entre Meung et Beaugency. Cette prairie a souffert une diminution considérable depuis vingt ans par les crues et débordements de la Loire, qui en entraîne tous les ans une partie. Il est à craindre que cette rivière ne se porte, par une espèce de trouée, directement sur le coteau, ce qui, en changeant le lit de la navigation, ferait une île de cette prairie qui joint au coteau. »

Année 1752. *Les habitants de la paroisse de Chouzé-sur-Loire demandent pour la conservation de la dite paroisse de faire faire les ouvrages convenables pour s'opposer aux crues de la Loire et empêcher l'inondation de la vallée d'Anjou* [2].

Année 1755. *Demande des habitants de la paroisse de Tavers, près Beaugency, pour qu'on fasse faire les travaux nécessaires afin de garantir leurs héritages des inondations de la Loire* [3].

Année 1755. *Le marquis de Moraches de Myennes se plaint des inondations de la Loire, dans l'étendue de sa terre de Myennes, située près de Cosne, et demande que l'on fasse faire les ouvrages nécessaires pour la garantir des inondations* [4].

Année 1756. *Requête des habitants de Lamenay au Contrôleur-général* [5].

« Les inondations de la rivière de Loire sont si fréquentes qu'ils

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 4198.
[2] *Idem*. Liasse F^{14}, 4199.
[3] *Idem*.
[4] *Idem*.
[5] *Idem*.

Digitized by Google

ont été obligés d'abandonner une partie des terres qu'ils avaient dans les chambonnages, le long de ladite rivière, ce qui les met hors d'état de pouvoir subsister et de payer les parts d'imposition dont ils sont surchargés et oblige une partie des propriétaires d'en abandonner la culture, surtout depuis la construction de la levée qui a été faite de l'autre côté de la rivière, ce qui occasionne tous les ans des inondations considérables; et notamment l'année dernière, dans le courant des mois de novembre et décembre, il y a eu une élévation d'eau de plus de 10 à 12 pieds, qui est montée jusque dans l'église dudit Lamenay, ce qui n'était jamais arrivé dans les plus grandes inondations. »

Le 16 août 1757, ils renouvelaient leur demande, en disant : « Les crues ont été si fréquentes depuis la Saint-André 1756 jusqu'aux 4, 5, 6 et 7 juin 1757, il y a eu 4 inondations, chacune d'icelles donnant des élévations d'eau de 10 à 12 pieds de hauteur; l'eau mine les fondements de ladite église et en a fait fendre la voûte du chœur à plusieurs endroits. Les crues sont si considérables qu'elles ont emporté plus de 80 arpents de terres labourables, plus de 100 chariots de foin et la plus grande partie des blés qui étaient sur terre; elle a démoli des bâtiments, etc. »

Année 1757. *Mémoire des habitants de la Celle-sur-Loire, près Cosne, attribuant à la levée du Berry les fréquents débordements de la Loire qui leur font éprouver des pertes* [1].

Année 1758. *Le marquis d'Hautefort, tant pour lui que pour les habitants des terres de Neuvy et de la Celle, réclame contre la construction de la levée du côté du Berry qui, à la première crue de la Loire, inondera les terrains de ces deux terres* [2].

En réponse à cette réclamation, M. de Régemorte disait : « La construction de la levée du Berry a donné lieu à des alarmes de la part des gens de M. le marquis d'Hautefort; ils ont cherché à persuader à ce seigneur que tout le terrain de la Celle serait perdu, que même son château de Neuvy serait emporté, et ils prévoient ainsi les plus grands malheurs. Ils n'ont pas manqué d'attribuer la

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1199. — On trouve dans cette liasse tout un dossier sur les levées de la Celle et du Berry de 1748 à 1758.

[2] *Idem*.

Digitized by Google

perte de leurs moissons, en 1757, à la levée du Berry. On a vérifié avec la plus grande attention et par des opérations très-exactes, la différence des crues de 1733 à la Charité, avec celle du mois de février 1758; on a reconnu exactement la même différence de 33 pouces; la levée du côté du Berry n'existait pas en 1733. Ainsi elle n'a pas occasionné d'augmentation dans cette dernière crue; la différence a aussi été la même dans les crues de 1756 et 1757. »

Année 1758. *Requête des habitants de Le Verron, élection de Chinon, au Contrôleur-général, sur les débordements de la Loire et de la Vienne* [1].

Ils disaient : « Le 18 juillet de l'année 1699, en vertu de votre ordonnance, sur leur requête, il fut fait un devis estimatif pour la construction d'une levée dans la longueur de 2 lieues, pour border la rivière de Loire du côté du Verron [2], à prendre du port d'Ablevoie en descendant jusqu'à l'embouchure de ladite rivière, qui est vis-à vis Candes, laquelle dans ses débordements passait au travers des meilleures terres, vignes et prés du pays par de nouveaux lits qu'elle s'y formait, allant se jeter à une grande lieue au dessus de son embouchure dans la rivière de Vienne, quoiqu'elle en soit distante de plus d'une grande lieue et demie. Par ce moyen, inondait et sablait plus de 5000 arpents, tant de terres labourables que vignes, ce qui causait aux suppliants un tort très-considérable. Pour prévenir ces malheurs si grands et pour empêcher la perte totale d'un pays assez considérable, chargé de fortes impositions, il vous a plu d'ordonner que la levée fût construite, ce qui fut exécuté la même année et la suivante, ce qui a mis le pays du Verron à l'abri des inondations de la Loire jusqu'aux premiers jours de décembre 1755, auquel temps la Loire a fait plusieurs brèches dans ladite levée, et plusieurs courants d'eau dans les terres, dont une partie a été emportée, une autre sablée, ce qui a mis et met tous les jours

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1199.

[2] Le Verron est un des cinq cantons de la Touraine désignés sous des noms distincts à cause de leurs différentes espèces de sol; il comprend six ou sept communes entre la Loire, l'Indre et la Vienne. Les autres cantons sont les Varennes, la Champaigne, la Brenne et les Gatines. Les Varennes règnent entre la Loire et la Cisse, depuis Veuves jusqu'à Vouvray au nord, et au midi depuis Montlouis jusqu'à Bréhémont, entre la Loire et le Cher.

Digitized by Google

le pays du Verron dans la désolation où il était auparavant, et cause encore une plus grande perte, les inondations étant plus fréquentes, en ce que la rivière dans ses moindres crues, se décharge et prend son cours dans les terres et prés par les brèches et courants qui sont de niveau avec le lit de la rivière. Ladite levée ne pouvait pas résister à la force de l'eau toute bien construite qu'elle pût être, s'étant formée depuis sept à huit ans, au milieu du lit de la Loire, une grève immense vis-à-vis Chozé, qui contient presque toute la longueur de ladite levée, que plusieurs particuliers ont plantée d'osiers et quéliers, qui forme aujourd'hui une île dont la hauteur des terres domine déjà de beaucoup les chantiers de la rivière, ce qui donne toute la chute et la force de l'eau, de même qu'un canal ou décharge qui se trouve au confluent des deux rivières, appelé les Ardeaux, près Montsoreau, par lequel se déchargaient les rivières dans leurs crues, aujourd'hui n'y passent plus, s'étant comblé par les plantations qu'on y a faites, ce qui a occasionné qu'au-dessous, il s'est formé une île de plus d'une lieue de long sur un quart de large, appelée l'île de la Folie, ce qui ferme le passage aux eaux. Il en est ainsi de la rivière de Vienne, dont le lit se comble par de nouveaux écroits qui s'y forment, et on peut dire que ces deux rivières ont changé pour ainsi dire de lit, en se rétrécissant d'un côté et s'écartant de l'autre dans les terres. »

Le marquis de Rasilly écrivait, le 20 février 1758, au Contrôleur-général en lui envoyant ce mémoire : « J'ai l'honneur de vous envoyer un placet des habitants d'un pays nommé Le Verron, élection de Chinon, généralité de Tours, dont les prés, terres et vignes sont depuis quelques années inondés et sablés par le débordement des rivières de Loire et de Vienne, et dont les maisons sont pour la plupart ruinées. J'ai par moi-même une connaissance très-parfaite de tous ces malheurs-là. Ces inondations si fréquentes ne viennent que de quelques brèches faites à une petite levée qui garantissait ce pays-là, et qui fut construite par une ordonnance de 1699 ; les plantations que font plusieurs particuliers dans les rivières de Loire et de Vienne forment, par la suite des temps, des îles très-considérables et contribuent beaucoup aux malheurs dont le pays de Verron est affligé depuis quelques années. »

Il fut dressé un devis estimatif des ouvrages nécessaires à faire pour empêcher les courants de la Loire, dans le Bas-Verron, de

Digitized by Google

tomber dans la rivière de Vienne au travers des prés et terres : « La rivière de Loire, y disait-on, ayant son bord trop bas depuis le port d'Ablevoie, en descendant jusqu'à l'embouchure de la rivière de Vienne, vis-à-vis de Candes et Montsoreau, lorsqu'elle croît plus tôt que la rivière de Vienne, son passage est par plus de 500 arpents de terre, vignes et prés, sujet à ses inondations dans les paroisses de Saint-Louan, de Beaumont, d'Avoyne, de Savigny, de Candes, de Saint-Germain et autres paroisses, lesquelles inondations ne seraient rien si elles n'y faisaient des courants et n'y apportaient des sables. La rivière de Vienne fait bien le même effet quand elle croît plus tôt que la Loire, mais avec cette distinction, qu'elle se déborde seulement dans les prairies, entre dans la Loire, et comme elle ne roule point de sable dans ses débordements, elle ne fait pour ainsi dire point de mal. »

161

(Page 27).

Lettre de M. de Bernage de Vaux, Intendant de la généralité de Moulins, du 17 novembre 1758, à M. Trudaine [1].

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 10 mai dernier, sur les plaintes qui vous ont été portées au sujet des débordements de la Loire, dans sa partie supérieure, depuis le port de Talène jusqu'à Decize, et qui vous ont déterminé à faire lever les plans et profils de cette partie de rivière, et faire faire par M. de Régemorte le projet de devis estimatif que vous avez joint à votre lettre, contenant les ouvrages qu'il conviendrait de faire pour mettre le pays entièrement à l'abri de toute inondation de la Loire.

Vous me faites l'honneur de me marquer par cette lettre que la dépense constatée par ce devis se montant aux environs de 676 000 liv., il ne vous paraît pas possible de la prendre sur les fonds ordinaires des turcies et levées, qui ne sont d'ailleurs destinés, suivant l'u-

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.

Digitized by Google

sage, que pour les ouvrages à faire, savoir : pour l'Allier, depuis Vichy jusqu'au Bec-d'Allier, et pour la Loire, depuis Decize jusqu'à son embouchure, ou jusqu'au port de Sorges, et qu'ainsi si ces ouvrages sont nécessaires en tout ou en partie, vous ne voyez d'autre moyen d'y subvenir que par une imposition sur le pays qui en doit profiter.

Il résulte des éclaircissements que j'ai pris à cet égard que les plaintes qui vous ont été portées ne sont que trop fondées. Il est constant que les ouvrages proposés par le devis seraient également utiles et nécessaires pour prévenir les dommages que causent très-souvent les inondations de la Loire, qui emportent les récoltes des meilleurs cantons du Bourbonnais, et si la circonstance des temps ne paraît pas permettre de penser à l'entière exécution de ce devis, on pourrait du moins commencer par les ouvrages les plus pressants, afin de pourvoir à la sûreté d'une grande partie du pays. Il a été unanimement reconnu que le plus indispensable serait la levée qu'on se propose de faire le long de la Besbre, dont le prix, suivant le devis, est de 50,093 liv , parce que non seulement elle conserverait tout le pays de Septfonds, mais encore une grande longueur de celui au-dessous, en empêchant la Loire de les traverser comme elle fait lors des débordements.

Mais quelque intéressant et quelque pressant que soit cet ouvrage, la triste situation de ma généralité, occasionnée tant par la mortalité des bestiaux, qui dure encore, depuis quatre ans, que parce que les dernières récoltes ont été très mauvaises, soit en grains, en vins ou autres denrées nécessaires à la vie, dont le prix augmente journellement, ne permet pas de penser à faire de nouvelles impositions sur de misérables habitants qui sont la plupart sans pain et sans ressources pour subsister. Ainsi, il serait infiniment à désirer que cette dépense pût être supportée par les fonds des turcies et levées, dont cette généralité fournit annuellement 30,102 liv. 10 s., sans qu'il ait été jusqu'à présent rien fait pour conserver les bords de la Loire au-dessus de Decize, quoique ceux qui en sont habitants supportent leur part de cette imposition de même que ceux qui sont au-dessous, et il me paraîtrait juste que vous voulussiez bien avoir égard aux circonstances fâcheuses dans lesquelles se trouvent tous les habitants, en faisant faire cet ouvrage sur les fonds des turcies et levées.

Digitized by Google

162

(Page 27).

Lettre de M. de Régemorte, datée de Montargis, le 19 décembre 1744, à M. Trudaine[1].

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois, au sujet de l'irruption de la Loire, dans la dernière crue, dans la paroisse d'Héry et celles au-dessous. Il y a déjà quelques années qu'il a été proposé un projet pour obvier aux accidents qui en pourraient naître, qui sont d'autant plus à craindre que, si la Loire se joignait avec un lac qui est peu au-dessous d'Héry, elle pourrait quitter son ancien lit et s'en faire un nouveau, ce qui causerait la ruine de presque tout le pays depuis Héry jusqu'à Sancerre. Lorsque je serai à Paris, j'aurai l'honneur de vous montrer la situation des lieux sur les cartes, et les projets qui ont été faits.

163

(Page 28).

Lettre de la princesse de Conti, abbesse de Beaumont, du 28 mai 1751, à M. Trudaine, Intendant des finances, Directeur des ponts et chaussées[2].

Le débordement actuel du Cher et l'augmentation de la Loire, qui me font craindre d'être inondé pour la troisième fois depuis le commencement de l'année, ne me permettent pas de garder le silence plus longtemps sur les malheurs de la ville de Tours et de

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1198.
[2] *Idem*, 1199.

Digitized by Google

ses environs, ainsi que sur ceux de ma maison; les maux déjà arrivés et ceux dont nous sommes menacés à chaque instant, me contraignent de demander du secours; je sais que l'intention du roi est de protéger son peuple et je suis persuadée que vous désirez de remplir ses vues. C'est pourquoi j'espère que vous voudrez bien donner des ordres précis pour que l'on fasse des bondes suffisantes pour l'écoulement des eaux qui se sont répandues depuis plus de six mois, et nouvellement depuis trois semaines dans les varennes de Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Étienne et Beaumont-lès-Tours, et qui, n'ayant point d'issue convenable, sont encore actuellement dans une grande partie de ces terres, ruinent les propriétaires et les fermiers et répandent des exhalaisons si fortes et si mauvaises, qu'il est à craindre qu'elles ne causent des maladies épidémiques. La ville de Tours, dont l'eau de ces inondations bat les murs et a rempli cette année la plus grande partie des caves, étant également maltraitée et menacée, je ne crois pas qu'elle soit à vous en porter ses plaintes; les miennes sont très-fondées. Les biens de mon abbaye et ceux de mes paroissiens ravagés pour la seconde fois, des misérables sans pain réduits à se sauver dans leurs greniers, des bestiaux sans fourrage, 4 pieds d'eau dans nos caves et nos jardins, une porte de clôture renversée, des murailles ébranlées et en danger d'être culbutées, des travaux immenses pour se garantir s'il était possible, d'autres aussi considérables pour réparer le dommage et remettre les terres en état de rapporter; voilà en partie l'état de la ville de Tours, de ses environs et de ma maison, depuis les nouveaux ouvrages faits pour la route d'Espagne[1]. Ces ouvrages, ou mal concertés ou mal exécutés, occasionnent à chaque crue un refoulement jusqu'à présent inconnu et si considérable que l'on est inondé aussitôt. Quoique je vous en dise beaucoup, je ne finirais point si je vous disais tout; persuadée de votre zèle pour la gloire du roi et que vous serez touché des malheurs auxquels je suis exposée, ainsi que tous ceux en faveur desquels je vous écris, je ne doute point que vous ne fassiez connaître à Sa Majesté l'état déplorable de la ville de Tours et de tout ce pays-ci... J'oublie de vous faire observer qu'avant les nouveaux ouvrages, il y a eu des inon-

[1] Cette route avait été établie en 1750.

Digitized by Google

dations, mais qu'elles étaient moins fréquentes, arrivant au plus une fois en dix ans, et étant quelquefois même 15 et 20 ans sans en avoir, parce qu'il fallait 8 à 10 pieds de crue, au lieu qu'à présent 2 pieds de crue inondent tous les prés et 4 à 5 pieds inondent toutes les varennes, en sorte que nous sommes non-seulement menacés continuellement d'être inondés, mais encore en danger certain de périr, s'il arrivait, comme en 1733, que la Loire vînt à rompre quelques-unes de ses digues. J'espère que vous voudrez bien donner attention à mes plaintes, qui encore une fois sont bien justes.

De Beaumont, ce 23e mai 1751.

Signé : Th. G. DE BOURBON, *abbesse de Beaumont.*

A cette lettre est joint un mémoire dressé par M. Bayeux, inspecteur des ponts et chaussées, à Tours, des ouvrages à faire pour garantir des inondations du Cher les terrains depuis Montlouis jusqu'à Beaumont, dans lequel on lit : « Les grandes eaux de 1733 ayant fait plusieurs brèches dans la levée de la Ville-aux-Dames, la Loire déborda dans toutes les varennes et emporta les digues et cordons de terre qui avaient été faits pour contenir le Cher; ces digues n'ayant point été rétablies, les eaux du Cher se répandent par ces ouvertures et tombent dans les basses varennes, d'où elles se déchargent par les ponts Saint-Lazare, sur les terres des environs jusqu'à la vallée de Beaumont, et, en y faisant les ouvrages projetés ci-après, on mettrait tout ce terrain à l'abri des crues ordinaires du Cher. »

M. de Régemorte écrivait, le 9 septembre 1751, au Contrôleur général, en lui envoyant ce Mémoire : « Le seul remède pour garantir le pays des inondations de la rivière du Cher serait d'exécuter les ouvrages proposés par M. Bayeux, dont le Mémoire m'a été remis par l'intendant de son altesse. L'abbaye de Beaumont, tout le pays depuis Montlouis jusqu'à Tours, la ville de Tours même, seront toujours dans un très-grand danger, quand même on exécuterait les ouvrages proposés, s'il arrivait de la part de la Loire une crue pareille à celle de 1733. Peut-être n'arrivera-t-il jamais pareille crue qu'en 1733, mais on doit le craindre, par l'expérience; elles arrivent à peu près périodiquement tous les 25 ou 30 ans. Après la crue de 1733, de 6 pouces moindre que celle arrivée en 1711, mon

Digitized by Google

frère[1] proposa de détruire la levée au-dessous de Montlouis et envelopper tout le terrain entre le Cher et la Loire de levées ; le projet en a été fait ; il est tracé sur la carte ci-jointe ; dans le Mémoire général que j'ai eu l'honneur de vous présenter, j'ai mis sous vos yeux ce projet ; vous l'avez jugé bon à faire après qu'on l'aurait de nouveau examiné et concilié avec la nouvelle route d'Espagne. Le projet tel que mon frère l'a proposé monte environ à 500,000 livres en y comprenant le rehaussement et le rétablissement des murs du quai de la ville de Tours. »

164

(Page 34).

Ordonnance de Police générale rendue au bailliage d'Orléans, le 8 décembre 1755, à l'occasion du débordement de la Loire[2].

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Henry-Gabriel Curault, écuyer, seigneur de Malmusse, Saumery et autres lieux ; conseiller du Roi et de son Altesse sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, premier prince du sang, lieutenant général, commissaire ; enquêteur et examinateur au bailliage et siége présidial de la ville, duché et gouvernement d'Orléans, ressorts en dépendants ; juge des nobles, exempts, privilégiés et cas royaux ; conservateur des priviléges royaux de l'université et garde-scel du châtelet de ladite ville, salut. Savoir faisons que vu la requête à nous présentée par le procureur du Roi et de son Altesse sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans, portant entre autres choses qu'à l'occasion du débordement de la rivière de Loire, arrivé le trois décembre présent mois, quelques maisons ont été démolies par la violence des eaux,

---

[1] Noël de Régemorte, ingénieur des turcies et levées, avait cédé cette place à Louis de Régemorte, son frère cadet, vers 1743. Il fut, avec son père, le constructeur du canal du Loing, dont il devint directeur après lui, ainsi que du canal d'Orléans.

[2] Archives du département du Loiret. C. Intendance, *Inondations*.

Digitized by Google

et les matériaux, ainsi que les effets qui exploitoient lesdites maisons, emportés sur les héritages voisins; que les eaux sorties de leur lit et répandues dans le val ont pareillement entraîné la plus grande partie des charniers du vignoble riverain de la rivière, et partie des bois et autres marchandises qui étoient dans les bateaux et sur les ports; qu'il a été informé que plusieurs particuliers, profitant de la disgrâce commune, prétendoient s'approprier lesdits effets trouvés sur leurs héritages, et les retiroient en leurs maisons sans en venir faire la déclaration; qu'il étoit nécessaire de remédier promptement à ce désordre, et procurer aux légitimes propriétaires la restitution des effets qui leur appartiennent. Ladite requête tendante, en conséquence, à ce qu'il nous plût ordonner que dans les trois jours de la publication qui sera faite de l'ordonnance qui sera par nous rendue, les propriétaires des effets emportés par les eaux et ceux qui les auront trouvés seront tenus de faire déclaration de la qualité et quantité desdits effets, lesquelles déclarations seront reçues sans frais, et seront faites, savoir : par ceux demeurants dans les quatre lieues de distance de cette ville, au greffe du bailliage d'Orléans, et par les autres, au greffe de la justice seigneuriale la plus prochaine du ressort, à peine contre les propriétaires qui n'auront fait dans ledit temps leur déclaration, d'être privés de la restitution des effets par eux prétendus, et contre ceux qui retiendront indûment lesdits effets sans les venir déclarer, d'être extraordinairement poursuivis à la requête dudit procureur du Roi, à l'effet de quoi il sera, après l'expiration du délai prescrit par les déclarations, fait recherches par huissiers qui seront pour ce commis, des effets recélés dans les maisons ou trouvés à l'abandon; de la qualité et quantité desquels effets lesdits huissiers dresseroient procès-verbaux et commettroient dépositaires bons et solvables à la garde et conservation desdits effets, lesquels seront ensuite remis et délivrés aux propriétaires d'iceux, ainsi qu'il seroit par nous ordonné, proportionnellement à la perte que lesdits propriétaires auront soufferte, et à la quantité des effets qui auront été recouvrés; laquelle distribution se feroit gratuitement et sans frais, tant sur le rapport des procès-verbaux des huissiers que des déclarations qui auront été faites, à l'effet de quoi les greffiers des justices seigneuriales du ressort seroient tenus d'envoyer en notre greffe les déclarations faites aux greffes desdites justices dans les

Digitized by Google

trois jours qu'elles auront été faites; ladite requête signée : Le Clerc de Douy.

Le tout considéré, nous ordonnons (suit la répétition du préambule).

165

(Page 32).

Lettre de M. de Barentin, intendant de la généralité d'Orléans, du 27 juin 1756, à M. Trudaine [1].

J'ai l'honneur de vous renvoyer le plan et le mémoire par lesquels M. de Régemorte, à l'occasion de la brèche faite l'hiver dernier à la levée de Rivière, près la Maison bigarrée, vers l'extrémité du faubourg de Vienne, de la ville de Blois, propose plusieurs moyens pour remédier à un pareil événement par la suite.

Le premier de ces moyens seroit de former, depuis le pont jusqu'à la levée de Rivière, un mur de quai assez élevé pour que l'eau n'entre plus dans le faubourg.

Le second moyen seroit de détruire toutes les maisons, dans l'espace de 340 toises de longueur et de former une levée avec des perrés et battis depuis le pont jusqu'à la levée de Rivière.

Enfin, le dernier, de faire une levée depuis celle de Rivière jusqu'à celle du pont Chatré.

Suivant la connaissance que j'ai du local et les éclaircissements que j'ai pris, je crois que le premier moyen ne pouvant être exécuté sans une dépense immense et sans beaucoup d'inconvénients prévus par M. de Régemorte, doit être refusé.

Je vois aussi que le troisième parti ne peut avoir lieu, puisqu'il occasionneroit la perte réelle d'un terrain précieux, sans mettre à couvert le faubourg de Vienne des inondations, unique objet que l'on se propose; ce qui me fait penser que l'on pourroit adopter le second moyen qui seroit d'abattre les maisons qui se trouvent dans l'alignement de la levée projetée; on me mande qu'il y en a envi-

[1] Archives de l'Empire. Liasse F[14], 4499.

Digitized by Google

ron 120, dont la plupart sont dégradées par les fondements, qu'elles peuvent valoir l'une dans l'autre 6 à 700 livres, ce qui formeroit un dédommagement d'environ 78,000 livres, lequel, avec la somme de 60,000 livres, à laquelle M. de Régemorte estime les travaux à faire pour former la levée avec des perrés et des battis, fait un total de 138,000 livres.

Il est certain que ce dernier parti seroit plus convenable que les deux autres, mais il s'agit de trouver des fonds pour le payement de cette dépense. La ville n'est sûrement pas en état de la faire, car elle est obérée par la mauvaise administration qui avoit lieu et que j'ai été obligé de réformer, en faisant fixer sa dépense annuelle par un arrêt du conseil. D'un autre côté, la voie d'imposition sur la ville n'est pas praticable; elle est déjà accablée de manière à ne pouvoir supporter aucune nouvelle charge.

Il seroit donc à désirer qu'on pût ordonner cette dépense sur les fonds des turcies et levées, sans cela je crains qu'un ouvrage si utile ne demeure sans exécution.

166

(Page 42).

Lettre du Maire de la ville de Tours, du 16 juin 1757, au Contrôleur-Général[1].

Monseigneur, permettez-moi, au nom de cette ville, de vous exposer la triste situation dans laquelle nous sommes à la veille d'être réduits, faute de facultés pour faire réparer les éboulements que la chute de la crue de la Trinité nous vient d'occasionner; plus de 20 toises de rempart au faubourg de Saint-Pierre-des-Corps a fondu. Ce faubourg est la clef de notre ville; plus de 600 toises du même mur menace d'une pareille chute. C'est par cet endroit que la Loire se fit une entrée l'an dernier. Nous vous supplions très humblement de nous destiner des fonds des turcies et levées; les entretiens ordinaires sont consacrés à conserver les campagnes,

1 Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1199.

Digitized by Google

nous croyons qu'une ville, qui n'a aucune ressource, doit tenir la même place parmi les fonds pour sa conservation, parce qu'en elle-même, elle a droit par son attachement et sa fidélité inviolable de prétendre au même titre de conservation.

Signé : PREUILLY, *maire de Tours.*

167

(Page 42).

Lettres de M. de Voglie, Ingénieur du roi, à Tours, des 11 et 13 juin 1757, à M. Trudaine, Intendant des finances, Directeur des ponts et chaussées [1].

J'ai eu l'honneur de vous écrire mercredi dernier pour vous informer que la rivière de Loire croissait de moment à autre de manière à inquiéter les habitants de Tours et ceux des campagnes voisines de cette rivière. Elle a monté jusqu'à jeudi matin à 16 pieds sur étiage, c'est-à-dire à 2 pieds 8 pouces au-dessous de celle de 1755. Elle a baissé depuis ce temps de 4 pieds 10 pouces; il n'est encore survenu aucun événement fâcheux ni aux quais et ponts de cette ville, ni à la levée, et la tranquillité paraît entièrement rétablie.

La dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire n'annonçoit aucun dommage provenant de la crue que nous venons d'essuyer; depuis ce temps, environ 20 toises de longueur du mur du quay du foubourg St-Pierre-des-Corps de cette ville, sont écroulées, un peu au-dessus de l'endroit où la rivière fit brèche en 1755. Comme il est très-intéressant, pour la santé et la conservation de la ville, que cette brèche soit incessamment réparée, afin de la mettre à l'abri des événements fâcheux que ne manquerait pas de lui procurer une nouvelle crue, nous avons jugé indispensable de former, en cet endroit, un ouvrage provisoire, propre à prévenir les accidents et calmer les inquiétudes des habitants. Cette précaution est

[1] Archives de l'Empire. Liasse F14, 1199.

Digitized by Google

d'autant plus nécessaire, que la crue que nous venons d'essuyer ne me paroît point du tout être celle de la Saint-Jean, qu'on voit arriver régulièrement toutes les années, vers la fin du mois de juin.

168

(Page 42).

Lettre de M. Lescalopier, Intendant de la généralité de Tours, du 15 juin 1757, à M. Trudaine[1].

Mon secrétaire à Tours m'a informé, dès le 8 de ce mois, de la nouvelle crue de la Loire, qui dans la nuit du 7 au 8, a monté à 10 pouces près au même degré qu'elle étoit en 1733. Et comme je savois l'inquiétude que pouvoit donner le mauvais état de l'ancien quay de Saint-Pierre-des-Corps, dont la rupture avoit engagé M. de Magnanville à faire faire, au mois de décembre 1755, quelques ouvrages provisoires pour garantir la ville de Tours de l'irruption des eaux, je l'ai chargé d'y veiller avec M. de Voglie, qui est actuellement en cette ville. J'apprends que de puis la retraite des eaux, il s'est fait une brêche de 15 toises à la petite digue que M. de Magnanville avoit fait construire pour soutenir le mur du quay qui s'est écroulé avec les terres.... La brêche paroît devoir devenir plus considérable par les lézardes qui se sont formées dans la longueur de 8 à 10 toises. Il y a même à craindre pour quelques maisons du quay.

169

(Page 44).

Lettre de M. de Régemorte, datée de Moulins, le 24 juin 1757, au Contrôleur-Général[2].

Monseigneur, sur le compte qui vous a été rendu de la situation

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F[14], 4199.
[2] *Idem.*

Digitized by Google

critique de la ville de Tours, vous avez adopté, dans le dernier travail, le projet qui vous a été présenté pour garantir dans la suite cette ville des accidens à craindre dans les temps de crues. Il a été fait fond en 1756, de 20,000 livres et en la présente année, de 10,000 livres. La brêche qui s'est formée dans la dernière crue se trouve enveloppée par les ouvrages qui vont être faits; on s'attachera par préférence à garantir la partie des murs versés. M. Meunier doit avoir actuellement fait faire un fascinage au moyen duquel on pourra être tranquille, au cas qu'il survienne une seconde crue. A s'en rapporter au dire des mariniers d'Auvergne, il y a très peu de neige dans les montagnes, ainsi les crues ne peuvent être considérables.

170

(Page 49).

Rapport sur les dommages causés aux ouvrages des ponts et chaussées, dans la généralité de Tours, par les inondations de 1770 [1].

ÉTAT DES DOMMAGES CAUSÉS DANS LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS, RELATIVEMENT A L'ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES, PAR LES CRUES EXTRAORDINAIRES DE PLUSIEURS RIVIÈRES, A LA FIN DU MOIS DE NOVEMBRE 1770.	MOYENS MIS OU A METTRE EN USAGE POUR RÉPARER LES DOMMAGES, ET DONT LA NÉCESSITÉ A ÉTÉ RECONNUE PAR MM. L'INTENDANT ET L'INGÉNIEUR EN CHEF DE LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS, DANS LA TOURNÉE QU'ILS ONT FAITE LE 11 DÉCEMBRE ET JOURS SUIVANTS POUR CONSTATER LES DOMMAGES.

Montbazon.

Cette ville, située à 3 lieues de Tours, sur les bords de l'Indre et sur la grande route d'Espagne, a beaucoup souffert du débordement subit de cette rivière; la crue qui survint dans la nuit du

La brèche étant très-considérable, puisque le remblai à faire est un objet de plus de 400 toises cubes de terre qu'on ne peut prendre qu'à plus de 100 de distance, l'ingénieur n'a pas jugé à propos de

[1] Archives du département d'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

26 au 27 novembre, surmonta la levée qui sert au passage de la grande route et qui communique du nouveau pont de pierre à la ville; elle y fit une rupture d'environ 15 toises de longueur sur 9 ou 10 pieds de profondeur; détruisit 13 maisons, en endommagea une vingtaine d'autres, renversa beaucoup de murs de clôture. Cette crue a été de 5 pieds et demi plus haute que toutes celles dont on a connaissance.

faire sur-le-champ entreprendre ce travail, quoiqu'il doive être exécuté par corvées; l'inspection du local l'a déterminé à préférer de former en aval de la levée un passage provisionnel qui, au moyen du travail gratuit des habitans des paroisses voisines, a été livré dans 24 heures, de manière à servir aux plus fortes voitures sans aucun inconvénient, et est de 3 pieds au-dessus des eaux moyennes.

Cormery.

Cette ville est située sur la rivière de l'Indre et sur la route de Tours en Berry. La crue survenue dans la nuit du 26 au 27 novembre a causé les plus grands désastres dans cette ville; plus de 25 maisons ont été détruites de fond en comble, et 38 personnes ont été noyées ou écrasées sous les ruines de ces maisons. Le grand pont n'a pas beaucoup souffert en apparence; il s'est cependant formée une lézarde, à la culée, du côté de l'abbaye, ce qui fait soupçonner un affouillement. Deux travées en bois posées sur une pile et deux culées en pierre ont été emportées par la rapidité des eaux. La crue a été plus haute de 7 pieds que toutes celles connues jusqu'à ce jour.

Le 28 au matin, l'ingénieur s'est transporté sur les lieux; il a commandé 4 paroisses voisines, qui se sont rendues sans délai à Cormery et qui ont travaillé sans relâche à décombrer le passage de la grande route, et à boucher les brèches qui s'y étaient formées; les ordres ont été donnés pour la reconstruction du pont détruit, dont une partie des bois a été retrouvée à demi-lieue au-dessous de Cormery. Tous ces ouvrages ont été exécutés avec toute la promptitude possible, puisque le 7 décembre le passage a été livré à toute sorte de voitures. La dépense qui en a résulté monte à environ 600 liv., qui sont dues à l'entrepreneur qui en a fait l'avance.

Digitized by Google

Loches et Beaulieu.

Ces deux villes sont au nombre de celles auxquelles la crue de l'Indre a causé les plus grands ravages. La levée ou chaussée qui règne depuis la porte où finit le territoire de Beaulieu, jusqu'à celle de la ville de Loches, forme une rue bordée de différentes maisons, couvents et murs de clôture, sur 321 toises de longueur et 21 pieds de largeur réduite; il y avait sur toute cette longueur 12 arches de différentes grandeurs, dont 9 ont été emportées, et les trois autres considérablement endommagées; la destruction de ces arches a occasionné 7 brèches considérables, dont une seule a plus de 14 toises de largeur sur un des principaux courants de la rivière. Plusieurs maisons ont été détruites et plusieurs couvents ont été très-endommagés.

Les ouvrages à faire pour livrer ce passage sont très-considérables ; il est même impossible d'y pourvoir sans beaucoup de dépenses. L'ingénieur, après avoir examiné les lieux avec la plus grande attention, n'a trouvé d'autre moyen que de réduire les différents bras de la rivière en trois bras principaux, non compris un petit bras destiné à l'usage de l'Hôtel-Dieu. Sur deux de ces bras, savoir, celui près de la porte de la ville de Loches, et l'autre près de l'Hôtel-Dieu, il est question d'établir des ponts provisionnels en bois ; sur le troisième, dont la traversée est considérable, on projette de former une espèce de deschargeoir sur lequel les eaux passeront lors des très-grandes crues. Ce dernier ouvrage et la réparation des autres brèches seront faits par corvées.

Saumur.

Cette ville a été menacée d'un submergement total, par la crue subite des rivières de Loire et de Thouet, qui ont l'une et l'autre été plus hautes qu'en 1740 et 1755, époques des plus grandes crues connues. Quelques maisons ont été détruites par les eaux,

Dans le voyage que M. l'intendant et l'ingénieur ont fait pour reconnaître les dommages, ils se sont transportés aux ponts Fouchard, dans le dessein d'aviser au moyen de rétablir le passage avec le plus d'économie qu'il sera possible. Plusieurs person-

Digitized by Google

d'autres ont été endommagées ; en plusieurs endroits, la rivière de Loire a monté jusqu'au sommet de la levée, et la vallée d'Anjou a couru les plus grands risques. Les ponts Fouchard et la levée de ce nom, qui étaient dans une ruine à faire craindre chaque jour l'interruption du passage public, ont été tellement bouleversés que ce n'est plus qu'une continuité de brèches ; et quant au pont situé sur le principal bras de la rivière, il y a eu plusieur arches emportées, ainsi que la plus grande partie de celles qui étaient sur la levée.

nes se sont présentées, et ont offert de construire des ponts de bois dans tous les endroits nécessaires, et de réparer la levée de manière à y faire passer sûrement et dans l'espace d'un mois toutes sortes de voitures. M. l'intendant a pris le parti d'ordonner aux officiers municipaux de Saumur de recevoir sans délai toutes les offres qui pourraient être faites à ce sujet, et de lui en rendre compte.

Richelieu.

Le désastre causé à Richelieu par la crue subite de la petite rivière de Marble a été très-considérable ; on compte trente maisons détruites et très-grande quantité d'autres fort endommagées. Six personnes ont été écrasées sous les ruines de ces maisons. La levée de Biseuil, à la sortie de cette ville à Chatellerault, aboutissant à une arche de 18 pieds nouvellement construite, a été emportée, et le passage public interrompu.

Le passage public sera bientôt rétabli ; M. l'intendant a lui-même ordonné d'y employer par corvées les paroisses voisines. La hauteur des eaux à la nouvelle arche de Biseuil, a fait sentir la nécessité de construire au même endroit une autre arche pour faciliter, dans des cas semblables, le libre passage des eaux. On en fera incessamment le projet.

Montreuil-Bellay.

Cette ville a beaucoup souffert de la crue subite du Thouet. Le

On s'occupera des moyens de rétablir par corvées cette levée,

Digitized by Google

seul dommage qui concerne les ponts et chaussées est la destruction de la levée qui est à l'entrée de cette ville; toute communication se trouve actuellement interrompue entre cette partie du Poitou, le pays Saumurois et au delà.	lorsque les eaux permettront d'y travailler.

Vigné.

Il y avait à Vigné, sur la rivière d'Indre, un pont de bois qui était à l'entretien du prince de Rohan. Ce pont a été réparé à ses frais, il y a quelques années. Il se disposait à demander d'être déchargé de l'entretien de ce pont en abandonnant, comme il a déjà fait, son droit de péage. Ce pont a été entièrement détruit.	L'ingénieur n'a donné aucun ordre pour la réparation de ce pont.

Touarcé.

Le débordement de la rivière du Layon a occasionné, le 26 novembre dernier, la chute de plusieurs maisons, sous les ruines desquelles il a péri une femme et un enfant. La culée en maçonnerie du pont de Touarcé, ainsi que la travée en charpente qu'elle portait, ont été emportées par les eaux.	L'ingénieur n'a donné aucun ordre pour la réparation de ce pont; il a seulement écrit au syndic du lieu de faire, autant qu'il pourra, établir un bateau commode pour ne point interrompre le passage public, en attendant que l'on puisse s'occuper de la réparation de ce pont, qu'on croit à la charge des ponts et chaussées.

Amboise.

Le dommage n'a pas été considérable dans cette ville : il n'y a eu qu'une maison de peu de va-	La ville a déjà fait rétablir un de ces ponts; on a jeté à la place de l'autre un grand madrier qui

Digitized by Google

leur détruite par les eaux et des murs de clôtures renversés. Deux petits ponts de bois situés sur la rivière de la Mane, dans l'intérieur de la ville, ont été emportés par les eaux.

suffit pour le passage des gens de pied.

DIFFÉRENTS PONTS.

Pont de Coesmont.

Cette ville est située sur la rivière du Loir, à une demi-lieue du château du Loir, sur la route de Tours au Mans. La crue extraordinaire de cette rivière a détruit trois arches de ce pont, qui en contient treize en totalité; le vide qu'a occasionné cette rupture est de plus de 70 pieds; deux piles ont été renversées de manière qu'elles sont hors d'état de servir; deux autres arches sont lézardées, ce qui donne lieu de croire qu'il sera très-difficile de faire dorénavant usage de ce pont. La levée du côté de Tours, qui aboutit à ce pont, a été rompue en deux endroits, près la croix de Bonlieu.

Le pont de Coesmont était en très-mauvais état; il y avait une adjudication faite pour construire un pont neuf, de cinq arches, moyennant la somme de 131,940l. La modicité des fonds des ponts et chaussées en a fait retarder l'exécution jusqu'à ce jour. Il y a tout lieu de croire qu'on sera encore longtemps hors d'état de l'entreprendre; c'est une raison de plus pour rétablir un bac de la manière la plus convenable aux intérêts du roi et à ceux du public. La saison et les eaux ne permettent pas de fermer sur le champ les brèches formées dans la levée près de Bonlieu; on y a pourvu par des rampes provisoires et faciles.

Pont de Montrichard.

Le pont de pierre de Montrichard, composé de onze arches et situé sur la rivière du Cher, a été très-maltraité : une des culées

L'ingénieur n'a donné aucun ordre pour la réparation de ces ponts, attendu qu'ils sont à la charge du seigneur de Montri-

Digitized by Google

menace d'une ruine prochaine ainsi que plusieurs arches. Un autre pont situé au bout de la rue du faubourg, au delà du pont, a eu aussi deux arches emportées.

chard, qui depuis longtemps est en instance, à ce sujet, avec le bureau des finances de Tours, et a fini par arrêter les poursuites faites contre lui par un appel au parlement. Cette affaire doit regarder aujourd'hui M. le duc de Choiseul, comme nouveau seigneur de Montrichard.

Ponts et levée d'Azai-le-Rideau.

Ces ponts et cette levée sont situés sur la route de Tours à Chinon et sur la rivière d'Indre. La levée, qui a 200 toises de longueur, est percée de 16 arches et de 7 travées en bois. ayant toutes 16 pieds de longueur d'une tête à l'autre; la 4me arche, du côté du faubourg, est lézardée; une bonne partie des murs du pont a été détruite, et les deux tiers des parapets emportés. Deux arrière-becs sont détachés et prêts à se renverser; tous les liens et poteaux des travées en bois n'existent plus, les madriers et poutres sont en très-mauvais état, la chaussée entre les arches est toute bouleversée.

L'ingénieur n'a donné aucun ordre pour la réparation de ces arches et travées, il a seulement fait boucher par corvées les brèches qui interceptaient le passage. Ces arches et cette levée étant situées sur la route de Tours à Chinon, il faudra faire incessamment un projet de reconstruction totale. On présume qu'il sera dispendieux.

Pont de Ruan.

Le pont de Ruan est situé sur l'ancienne route de Tours à Chinon et Richelieu; il a une levée de 270 toises de longueur, percée de 18 arches et de 12 travées en

On n'a donné aucun ordre pour la réparation de ce pont, la dépense à faire ayant été jugée trop considérable pour un passage qu'on ne pouvait d'ailleurs rétablir que

Digitized by Google

bois, sur la rivière d'Indre : une tête d'amont et moitié d'une de ces arches a été détruite. 272 toises courantes de murs de soutènement sont écroulées, et 6 travées en bois ont été emportées par les eaux; une partie de ces bois a été jetée sur des moulins voisins. La levée est remplie d'affouillements et le pavé est presque tout bouleversé.

provisoirement. On a seulement fait rassembler les bois dispersés; il en est résulté une dépense de 70 liv. 14 s., qui est due à l'entrepreneur qui a fait l'avance de cette somme.

Arche de Grandmont sur le petit Cher.

Il s'est formé sur la levée de Grandmont, à la sortie de Tours, un trou très-considérable, qui aurait eu des suites fâcheuses, si l'on n'y eût remédié très-promptement. Un des murs en ailes de l'arche située, sur le petit Cher, étant totalement affouillé, les terres du derrière de la maçonnerie et la culée se sont affaissées et ont coulé par-dessous la plate-forme, dans le lit de la rivière.

On a remédié avec la plus grande promptitude à ce dommage en faisant, combler le trou qui s'était formé, avec des fascines et des pierres tirées par corvées et nouvellement déposées sur le chemin de Saint-Avertin. Il est indispensable de travailler, dès que la saison le permettra, à combler cet affouillement, qui pourrait occasionner la ruine totale du mur en aile et peut-être d'une partie de l'arche.

Ponts de Longué.

Deux anciennes arches, situées dans la traverse de Longué, route de Saumur à Baugé et à la Flèche, sur la rivière de Lathan, ont été détruites par les eaux.

On n'a donné aucun ordre pour le rétablissement provisoire de ces arches; on peut cependant l'ordonner et prendre, si M. Trudaine le juge à propos, la dépense sur les fonds de l'adjudication des ouvrages de maçonnerie à faire sur cette route, passés à Jacques Brunet le 17 août 1769, moyennant 103,320 livres.

Digitized by Google

Levée de Longeve.

Cette levée est située sur le chemin de Cosmont à la Châtre; il y a plusieurs arches, dont une a été détruite sur ce même chemin, près Marçon; une travée en bois a été emportée.

L'arche de Longeve a été comblée par corvées, pour ne point interrompre le passage public. Le pont de bois de Marçon a été rétabli provisoirement par les soins du curé et des habitants de cette paroisse.

Ponts et levée de Saint-Quentin.

Les ponts et cette levée sont situés sur l'ancienne grand'route de Paris en Espagne, et sur la rivière d'Indrè; le grand pont est en très-mauvais état: il a cependant résisté à la crue qu'il vient d'essuyer; il y a quelques arches emportées dans la levée.

L'ingénieur n'a donné aucun ordre pour la réparation de ces arches, dont la rupture n'occasionnera pas probablement l'interruption totale du passage, parce qu'au pis-aller on pourra les combler.

Autres ponts moins intéressants, soit en pierre, soit en bois.

On ne parle point ici de plusieurs ponts moins intéressants situés sur des communications particulières, qui ont été détruits ou endommagés, tels que ceux de Concourson, sur le Layon; de Saint-Just, de la Mothe, de Bourbon, sur la Dive; de Villeloin, sur l'Indrois; d'Écueillé, sur un des bras de la même rivière; de Rive, sur la Claise; du Petit-Bretigny, de Saint-Martin, d'Étableau, sur la petite rivière d'Abilly; de Coursay, sur l'un des bras de l'Indre, etc., etc.

On n'a donné aucun ordre pour ces différents ponts, dont la réparation ne peut être à la charge du roi.

A Tours, le 20 décembre 1770

Digitized by Google

171

(Page 53).

État par élection des différentes natures de pertes que la Généralité d'Orléans a essuyées pendant l'hiver de 1783 à 1784[1].

Orléans. — Sur 121 paroisses dont cette élection est composée, 47 ont essuyé différents désastres, dont l'objet a été évalué à 330,000 liv. Là, ce sont des propriétaires dont les possessions ont été inondées par le débordement des rivières, les bâtimenis détruits, les récoltes ravagées, etc.

Beaugency. — Le reflux que l'amas des glaçons a occasionné, la fonte des neiges, le débordement des rivières, ont fait des ravages considérables.

Blois. — L'élection de Blois a été la plus maltraitée par les effets des glaces : elles ont rompu la levée de la Loire; la rivière s'est fait un nouveau cours dans la campagne; elle a emporté des maisons, détruit les greniers, entraîné une infinité de bestiaux et de fourrages. Les dégâts en cette partie sont immenses; ils ne peuvent s'apprécier; il y a eu des villages tellement inondés qu'il a été impossible de leur faire passer du pain et des vivres pendant trois jours.

Vendôme. — Les 4 paroisses de la ville de Vendôme sont dans une situation véritablement critique. La crue des eaux a été si considérable que le premier étage des maisons a été inondé; les jardins ont été détruits. Dans le reste de l'élection, on ne rencontre que des prés ensablés.

---

[1] Archives de l'Empire. Série H. 1418. — Cet état est très-étendu et très-circonstancié; nous n'en donnons ici qu'un extrait; outre les élections citées plus haut, comprises dans le bassin de la Loire, il contient les élections de Chartres, Dourdan, Pithiviers, Montargis, Gien, Romorantin, Clamecy, qui faisaient partie de la généralité d'Orléans, et dans lesquelles les pertes furent également très-considérables.

Digitized by Google

Châteaudun. — Les débordements des rivières, les gelées, les pluies ont fait un tort considérable.

172

(Page 56).

Lettre, datée de Cosne, le 21 janvier 1789, adressée à M. Bouchet, ingénieur des turcies et levées [1].

Étant à La Charité, j'ai vu partir la débâcle la nuit du 16 au 17 à une heure du matin, qui n'a laissé aucun bateau entier sur le port et s'est ensuite portée avec beaucoup plus de violence vers le Berry ; elle a traversé l'éperon de l'île de l'Ours, renversé un pont de 7 arches, et s'est ensuite répandue dans la plaine jusqu'au pied de la montagne. Passy, Vauvrette, les Vallées, Couarges et Montréole ont été submergés et ravagés ; les glaces ont écrasé des maisons et ont forcé les habitants à sortir de leurs demeures, à se percher sur les arbres et à monter sur les toits ; plusieurs se sont jetés à la rivière en profitant d'un éclairci pour se rendre à Pouilly. Cette vaste superficie de terrain n'est qu'eau et glaces. Un pont neuf en pierres, sur la rivière du Moulle, a été brisé et emporté. Le Perré de Saint-Thibault a un peu souffert, mais sans cet ouvrage, il ne serait peut-être resté aucune maison sur le port.

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 4204. — Dans une autre lettre du 18 janvier 1789, il est dit : « La Loire a cru de 15 pieds ; elle poussait avec une impétuosité incroyable des glaçons de 3 pieds d'épaisseur, sur 25, 30 et 40 pouces de largeur. » — Le 23 janvier, M. d'Aine, intendant de Tours, écrivait à M. de la Millière : « Le 20, il survint inopinément une crue de 7 pieds 1/2, qui fut portée ensuite jusqu'à 16 pieds 1/2. Cette crue ayant mis en mouvement d'énormes glaçons, a fait des ravages considérables dans ma généralité ; depuis Veuves, où elle a commencé du côté d'Orléans, jusqu'à Tours, la route de la levée est interceptée dans quelques endroits par des ruptures, et le pont de bois d'Amboise est entièrement emporté ; les parties basses de la ville de Tours sont inondées. Le 21 au matin, un décroissement assez sensible annonçait que les effets les plus fâcheux de cette débâcle sont faits..... » (Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 4204.)

Digitized by Google

Les parapets du pont de Cosne ont été un peu endommagés, des pierres de recouvrement cassées, et, en un instant, tout le quai couvert de glaçons énormes. Avec la meilleure volonté de faire, qui peut opposer quelque résistance à une débâcle aussi terrible et poussée avec autant de violence ?

175

(Page 56).

Lettre de M. de Cypierre de Chevilly, Intendant de la Généralité d'Orléans, du 19 janvier 1789, à M. de la Millière, Intendant des finances, Directeur des ponts et chaussées [1].

La débâcle des glaces s'est annoncée hier de la manière la plus inquiétante; après avoir renversé et brisé tous les bateaux qui bordaient la Loire, le courant s'est jeté avec force contre une levée qu'il a crevée, à une lieue au-dessus d'Orléans. L'eau s'est répandue et a inondé toute la partie connue sous le nom de val d'Orléans. Ce désastre n'a commencé qu'à six heures du soir; il était nuit : je me suis transporté sur les lieux; j'ai fait distribuer des flambeaux; j'ai fait apporter des nacelles. Il fallait conserver la vie et donner à ces malheureux habitants les moyens de se préserver du danger qui les pressait de toutes parts. Cette inondation aura des suites funestes; on craint qu'elle ne détruise, en les ensablant, tous les marais de la paroisse de Saint-Marceau et les pépinières qui font la richesse de cette malheureuse paroisse. Je n'ose vous assurer qu'il n'y ait pas eu des gens noyés. La crue s'est faite pendant la nuit; il était impossible de porter des secours partout; les mariniers refusaient d'entrer dans les nacelles destinées pour les endroits éloignés, tant le courant était effrayant. J'aurai l'honneur de vous donner des détails sur cet affreux événement.

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1202.

Digitized by Google

174

(Page 56).

Rapport de M. Bouchet, ingénieur des turcies et levées, daté d'Orléans, le 2 février 1789 [1].

Le torrent d'eau et des glaçons charriés par l'effet de la débâcle le 18 janvier, étant parvenu vis-à-vis la paroisse de Chessy d'un côté, et de la ferme de la Haute-Ile de l'autre, y éprouva une telle résistance de la part des glaces encore adhérentes d'un bord à l'autre du lit de la rivière, sur plus de 1,200 toises de longueur, que ne pouvant s'y faire jour en les brisant, il en résulta un refoulement presque subit qui fit monter l'eau jusqu'à 30 pieds au-dessus de l'étiage; l'amas successif des glaçons roulés par les eaux supérieures forma d'énormes masses qui couvrirent bientôt à de grandes distances les terrains de droite et de gauche, et la levée de l'île en étant surmontée de plus de 12 pieds, se rompit en deux endroits; alors le débouché s'établit par les deux brèches, et tout le val depuis la Haute-Ile jusqu'à l'embouchure du Loiret, sur plus de 4 lieues de longueur, et plus d'une lieue de largeur moyenne, fut en proie à la submersion et à toutes les horreurs de la dévastation la plus complète. Ce rapport n'étant que provisoire et sommaire, on se dispense d'y détailler toutes les circonstances de ce terrible événement pour ne présenter que le tableau raccourci des dommages qu'il est le plus instant de réparer et l'aperçu de la dépense à laquelle ils doivent donner lieu. La première des deux brèches a 107 toises de longueur, la deuxième a 97 toises de longueur [2].

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1202.

[2] Ce rapport est suivi d'un devis des travaux urgents à faire s'élevant à la somme de 57,200 liv. Un plan des brèches y est annexé.

Digitized by Google

175

(Page 56).

Lettre des Députés composant la Commission intermédiaire du département d'Orléans et Beaugency, datée d'Orléans, le 20 janvier 1789, à MM. les Députés composant la Commission intermédiaire provinciale de l'Orléanais [1].

Par notre lettre du 7 de ce mois, nous vous avions prévenu de nos craintes sur les désastres que pouvait occasionner la seconde débâcle de la Loire ; ces craintes ne se sont malheureusement que trop réalisées le 18 de ce mois. Les digues de la Loire renversées, 5 lieues du pays le plus fertile, du vignoble le plus précieux, où les propriétés ont une valeur immense, une influence infinie sur la fortune et l'approvisionnement de nos concitoyens, en un mot, tout le val de Loire, depuis Saint-Cyr jusqu'à Marceau, englouti sous les eaux, dégradé pour un siècle, par la rapidité des courants et la violence des glaçons qui l'ont parcouru d'une extrémité jusqu'à l'autre. Le Loiret gonflé par la réunion de la Loire; ses moulins, les seuls qui nous restassent pour la fourniture de la ville, renversés en partie; les autres mis pour longtemps hors d'état de servir: les malheureux habitants de ce canton, emportés par le torrent ou écrasés sous les ruines de leurs habitations ; un peuple immense réclamant de dessus les toits, qui lui servent d'asile, des secours que les monceaux de glace accumulés ne permettent pas de faire pénétrer partout. Telle est la faible image du fléau dont vos yeux comme les nôtres viennent d'être si douloureusement affectés.....

---

[1] Archives du département du Loiret. C. Intendance, *Inondations*.

Digitized by Google

176

(Page 56)

Lettres de M. de Marie, ingénieur des turcies et levées, à Tours, des 21 et 24 janvier 1770, à M. de la Millière [1].

Du 21 *janvier.* — Le froid a continué, c'est-à-dire que le thermomètre a toujours été à 5 ou 6 degrés au-dessous de zéro, jusqu'au 10 de ce mois. Ensuite est venu le dégel, qui nous a donné le 18 au soir, une crue de 2 pieds; le 19, une de 4 pieds 1/2, et le 20, au matin, une de 10 pieds 9 pouces. La débâcle a commencé à Veuves, le même jour, à une heure après minuit, et les glaces se sont accumulées jusqu'à 3 pieds au-dessus du pont de bois d'Amboise, et l'ont emporté à 3 heures précises, à l'exception d'une palée du côté de la levée. Les glaces se sont aussi entassées au pont de pierre, jusqu'à la hauteur du parapet, et elles y sont encore. La débâcle a continué jusqu'aux îles de Rochecorbon et de Vouvray, où elle a été en partie retenue par la quantité d'arbres qu'il y a sur ces îles; ce que j'avais prévu, ayant demandé à M. l'intendant, le 26 du mois dernier, d'être autorisé à les faire couper. Le surplus de cette débâcle est venu jusqu'au vieux pont de Tours, à 8 heures 3/4 du matin, et en a renversé une arche, ainsi que deux maisons sur l'île nommée de l'Entrepont, où elle s'est arrêtée. Les glaces sont amoncelées dans la rivière jusqu'à 2 lieues en amont, ainsi que sur les levées de droite et de gauche, jusqu'à 20 pieds de hauteur, de manière que toutes les voitures ne peuvent passer. L'espèce de digue que forme cet amas de glaces a fait refluer l'eau, au point qu'elle a diminué à Tours, en moins d'une heure, d'un pied et demi, ce qui l'a fait surmonter de 3 pieds la levée du côté de la Frillière, et d'un pied au moins celle de Montlouis. Depuis 3 heures après midi jusqu'à 5heures du soir, la Loire a crû de 16 pouces ici, et à 6 heures, elle

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1202.

Digitized by Google

a diminué de 3 pouces. A 11 heures du soir, elle était à 16 pieds 7 pouces au-dessus de l'étiage, et à 7 pieds 1/2 seulement en contre-bas de la côte de la levée qui est devant cette ville, ce qui causa une alarme considérable à tous les citoyens. Ne voulant rien prendre sur mon compte, dans une circonstance aussi critique, les notables de cette ville s'assemblèrent hier au soir au nombre de 26, parmi lesquels étaient le subdélégué général de l'intendance, M. de Montrocher et moi. Il y fut arrêté unanimement : 1° qu'on construirait sur-le-champ un bardeau de 3 pieds de hauteur, sur la levée, depuis l'hôtel des 3 Barbeaux jusqu'à Sainte-Anne ; 2° que si la rivière augmentait encore, et qu'il y eût un péril imminent pour la ville, on couperait le barrage de Sainte-Anne, pour donner aux eaux de Loire un débouché dans la rivière du Cher, qui n'est qu'à 4 pieds au-dessus de l'étiage ; 3° enfin, que dans le cas où ce déversoir ne suffirait pas encore pour empêcher la submersion de la ville, et à la dernière extrémité, on ferait une brèche à la levée de Montlouis[1], au-dessus de la Ville-aux-Dames, et une à celle de Rochepinard, le long du Cher, au-dessous du pont de Saint-Sauveur. Heureusement nous n'avons jusqu'à présent été obligés d'en venir ni à l'un ni à l'autre de ces expédients. A minuit, l'eau n'était plus qu'à 16 pieds 5 pouces, et à 6 heures, elle avait augmenté de 2 pouces, et depuis, jusqu'à présent 9 heures, où j'ai eu l'honneur de vous écrire, elle a cru encore d'un pouce. Le 20, sur les 3 heures après midi, une petite partie des glaces en aval du pont neuf de Tours partit, et la débâcle continua dans le pays bas ; mais je n'en ai encore aucun détail. Les glaces sont venues depuis Blois jusqu'au pont de la Cisse avec une si grande violence, que non-seulement, elles ont emporté le pont de bois d'Amboise et surpassé les levées, ainsi que je viens d'avoir l'honneur de vous le dire, mais encore elles ont détruit beaucoup de maisons sur le bord desdites levées, du côté de la campagne, et brisé quantité de bateaux qui se sont trouvés dans cette distance, etc., etc.

---

[1] En 1787, les maire et échevins de la ville de Tours avaient demandé que la levée qui conduit de Montlouis à Tours fût fortifiée et exhaussée pour prévenir les ruptures dont elle était menacée dans les débâcles ou les grandes crues. (Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1204.) — L'exhaussement des levées est de la part des riverains de la Loire, à cette époque, l'objet des plus pressantes sollicitations.

Digitized by Google

Du 24 janvier. — Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, beaucoup de glaces sont venues du pays haut se réunir à celles qui étaient en amont du pont de cette ville, sur une longueur d'environ deux lieues. La débâcle commença hier au soir à 8 heures 1/2, et elle a continué cette nuit jusqu'à 4 heures du matin. La plus grande partie des glaces a passé sous les 6 arches du pont neuf, du côté de Saint-Symphorien, où le courant est établi, et dans le surplus de la largeur du bassin. Le volume d'eau n'ayant pas été assez considérable pour entraîner la masse énorme des glaces, elles sont restées accumulées sur le sable. Il y en a aussi au-dessus du vieux pont, où elles ont été arrêtées par les arches qui existent encore. Toutes celles qui étaient en aval du pont neuf ont pris leur cours, et il y a tout lieu d'espérer que celles qui se trouvent en amont, s'écouleront peu à peu, sans causer aucun dommage, comme celles qui arrivent continuellement du pays haut, y ayant au pont neuf un débouché de 75 toises. Les glaces de cette débâcle sont venues avec tant d'impétuosité, qu'elles ont soulevé et emporté trois assises des chaperons de six avant-becs des piles du pont neuf et en ont dérangé quelques autres. M. de Montrocher, que cette partie concerne, ne manquera sûrement pas de vous en faire le détail. Le regonflement occasionné par la débâcle a élevé les eaux à 4 pieds 1/2 au-dessus de la levée, vis-à-vis le faubourg de Saint-Symphorien, et à près de 2 pieds au-dessus de celle qui longe la ville, où l'eau s'est répandue par le faubourg de Saint-Pierre-des-Corps et par le quai, en face de la place appelée la Foire-le-Roi. Heureusement, ce déversement n'a duré que 2 heures, et n'a donné de l'eau que dans quelques parties basses de cette ville. Elle s'est écoulée, peu de temps après, par les bondes du Mail, que l'on a fait ouvrir sur-le-champ. Cette débâcle a jeté beaucoup de glaces sur les levées de droite et de gauche, où elles présentent un spectacle effrayant, et elle a encombré la route de Paris beaucoup plus qu'elle ne l'était auparavant. La violence avec laquelle étaient poussés ces monstrueux glaçons en a enfoncé quelques-uns jusqu'à 6 pieds dans les empattements. Il y en a même un qui a traversé une maison située sur le bord de la levée, du côté de la campagne. Depuis le chemin Fricher jusqu'à Langeais, aucune des levées n'a éprouvé de rupture totale; mais elles sont très-endommagées.

Digitized by Google

177

(Page 56).

Extrait d'une relation du débordement de la Loire, arrivé à Orléans, le dimanche au soir, 18 janvier 1789 [1].

Après huit jours d'un dégel fort doux, accompagné d'un vent de sud-ouest, humide et chaud, qui occasionnait une fonte de neiges dans les montagnes, la Loire, grossie de ces nouvelles eaux, a fait un effort prodigieux pour soulever l'énorme mur de glace qui couvrait entièrement son lit. Malheureusement, cette glace trop épaisse, a résisté à une lieue et demie au-dessus d'Orléans, dans un espace assez considérable, où la rivière est naturellement moins profonde. Les glaçons supérieurs, entraînés par le courant le plus impétueux, se sont amoncelés sur cette surface solide qui les arrêtait, et s'y sont portés à une hauteur si extraordinaire, qu'il faut l'avoir vue pour le supposer possible. Le fleuve s'est donc trouvé obstaclé dans toute sa largeur par ce nouveau rempart qui interdisait presque tout passage aux eaux. Leur fureur, forcée de changer de direction, s'est portée d'abord sur la rive droite, à l'embouchure du canal d'Orléans, près Combleux et au-dessus de Bionne, et a soulevé et vomi en un instant, comme par explosion, sur les rivages et dans des vallons contigus, de véritables laves de glaçons qui ont tout ravagé dans leur passage et emporté des bateaux chargés de marchandises à près d'un quart de lieue dans les terres, et à une élévation infiniment supérieure au niveau ordinaire de la rivière. Les levées correspondantes de la rive gauche, trop faibles [2], pour

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F[14], 4204. (Pièce imprimée à Orléans, de l'imprimerie de Jacob l'aîné, rue et vis-à-vis St-Sauveur. Plaquette in-4 de 4 pages.)

[2] L'annotion suivante est écrite à la main, sans date ni signature, sur l'exemplaire conservé aux Archives : « Ce n'est par défaut ni de solidité, ni de résistance, que la levée a été rompue notamment en deux endroits; en ce cas, elle eût été attaquée d'abord par devant, et détruite de fond en comble sur toutes la largeur des brèches, ce qui n'a pas eu lieu; au contraire, la levée ayant opposé au courant une résistance latérale qu'il n'a pu vaincre, il s'est successivement élevé

Digitized by Google

soutenir un pareil choc qu'elles éprouvaient également, et dont la force est incalculable, se sont ouvertes en deux endroits vers le château de l'Isle, et par deux brèches d'environ 100 toises chacune, ont offert un nouveau cours au fleuve déchaîné. Bientôt cinq lieues entières du pays le plus riche, le plus fertile et le plus habité, se sont trouvées submergées, et la proie d'une multitude de courants de glaçons énormes (il y en avait de 30, 40 et 50 pieds de diamètre, sur 3 et 4 pieds d'épaisseur); moyen terrible et fatal de destruction qui avait manqué jusqu'ici aux inondations dont l'histoire et la poésie même nous avaient tracé les tableaux, et qui a rendu ce débordement plus désastreux et plus mémorable encore. . . . .

A la première nouvelle du désastre, le zèle autant que le devoir fit voler aussitôt sur les lieux tous ceux qui, par leurs places, étaient faits pour donner des ordres, et commander des secours; mais tous les essais furent inutiles; il fallut attendre le retour de la lumière et du jour. Dès le lendemain matin, M. l'intendant et M. le prévôt-général suivi des cavaliers de maréchaussée, se sont portés par tout où le besoin le requérait. MM. les Maire et Echevins, et M. le lieutenant-général de police, animés tous du même esprit et du même courage, s'étant formé des départements des six paroisses inondées, se sont partagé les barques, les bateliers et les soldats, tant du guet que de la cinquantaine, pour aller sauver les malheureux qui criaient à leur aide du haut des greniers, sur le faîte des murs et les combles des maisons . . . . . .

Trois mille personnes ont dû leur salut à leur active persévérance, mais surtout à la promptitude des ordres, à la sagesse des mesures, aux encouragements et aux exemples des chefs que nous avons cités. De leur côté, MM. les ingénieurs n'ont rien négligé de ce qui était en leur pouvoir; leur zèle les a portés plusieurs fois vers les brèches des levées. Mais que pouvaient les ressources de

---

jusqu'à ce qu'en dépassant la hauteur de plusieurs pieds, les eaux et les glaçons se seraient épanchés sur sa surface, et ayant formé cataracte, à l'arête extérieure, en retombant sur le terrain naturel du val, inférieur de 10 à 12 pieds, il en est résulté une corrosion progressive du talus extérieur d'abord, puis du corps de la levée, ensuite du talus intérieur, et enfin l'ouverture des deux brèches; si on eût observé que dans la majeure partie de leur largeur, le revêtissement en pierre qui la garantissait du côté de l'eau existe encore sur différentes hauteurs, on n'aurait pas sans doute hasardé une opinion démentie par le fait. »

Digitized by Google

l'art et l'ardeur de la bonne volonté? Qu'auraient pu toutes les forces humaines contre un vaste torrent en furie?

Ce qui étonne et console tout à la fois dans un pareil désastre, c'est la certitude qu'il n'a péri qu'un très-petit nombre d'hommes (il ne monte qu'à cinq, savoir : trois hommes, une femme et un enfant), malgré tous les obstacles qui retardaient les secours, et les causes multipliées qui menaçaient leur vie. Des familles entières ont vu leurs maisons s'écrouler sous leurs yeux, à l'instant même où elles venaient d'être recueillies dans les barques ; d'autres infortunés, après plusieurs journées de séjour sur des murs et dans des arbres, ont été également sauvés comme par miracle. Mais ce n'était pas tout que d'arracher tant de citoyens du sein des eaux ; il fallait pourvoir à leur logement, à leur subsistance, à leur conservation enfin ; et c'est en quoi les soins de MM. les officiers municipaux ont été aussi étendus que sagement dirigés. Cette nouvelle gloire n'appartient vraiment qu'à eux seuls et aux dignes religieux Capucins, Augustins, Récollets et Feuillans qui les ont secondés dans ce ministère de bienfaisance, et qui ont ouvert l'asile de leurs maisons à tous ces nouveaux hôtes. On ne doit pas laisser ignorer que beaucoup de citoyens généreux se sont empressés de suivre un si bel exemple.

Une semaine tout entière a été consacrée sans interruption, nuit et jour, à ces travaux patriotiques, prolongés en raison du petit nombre de barques échappées à la dévastation des glaces de la Loire qu'on pouvait envoyer au secours des submergés, et qui ont été accrus encore par l'obligation où l'on s'est trouvé d'approvisionner de farines les bourgs de Saint-Mesmin et d'Olivet, qui étaient à la veille d'en manquer ; par l'attention que l'on a eue de rétablir le plutôt possible, avec des bateaux, la communication et le passage de la grande route de Toulouse pour l'intérêt du service public, par la nécessité pressante de nourrir dans une foule de maisons répandues sur une si grande surface de terrain, ceux dont le danger était moins urgent, ou qui s'obstinaient à rester chez eux malgré l'imminence du péril, et qu'on ne pouvait pas emmener tous à la fois, et surtout par la difficulté de sauver aussi les bestiaux.

Enfin, après huit jours aussi péniblement et aussi utilement employés, la digue de glace qui fermait la Loire s'étant amolie et ayant cédé, le fleuve a repris son cours naturel par son lit ordinaire, et a cessé de s'échapper par ses deux brèches dont la pro-

Digitized by Google

fondeur s'est trouvée moindre que l'on ne l'appréhendait. Les eaux ont donc commencé à baisser dans le val et dans tous les lieux inondés; mais en se retirant, elles ont laissé mieux voir l'effet de leurs ravages et l'effrayant théâtre de leur dévastation : maisons écroulées, d'autres à demi emportées, d'autres menaçant ruine; arbres déracinés, bois abattus, champs entiers de pépinières d'arbres et d'arbustes de tout genre anéantis, vignes disparues, clôtures de murs ou de haies renversées ; meubles, effets, vins, entraînés ou perdus dans les celliers et les maisons ; enfin, tous les moulins établis sur la rivière du Loiret, ces moulins si précieux, sans lesquels pendant la longue durée du froid, la ville d'Orléans n'aurait point été approvisionnée de farines, brisés, culbutés, confondus avec leurs chaussées. On en compte jusqu'à quatorze ruinés, parmi lesquels un à tan, devenu la proie du feu, que les fermiers dans le trouble de leur fuite n'avaient pas songé à éteindre, a offert le spectacle d'un volcan au milieu des eaux, et la réunion des deux éléments les plus contraires et les plus terribles, conjurés pour détruire.

Il est difficile de pouvoir évaluer encore au juste, en ce moment, la perte foncière et mobilière; mais elle passe certainement plusieurs millions ; et si, comme on ne peut en douter, bien des terrains sont ensablés, le dommage à cet égard sera à jamais irréparable. Ce qu'il y a de plus douloureux pour l'instant présent, c'est l'indigence extrême à laquelle vont se trouver réduites bien des familles qui voulaient préférer la mort à cet état de misère, et qu'on n'a pu déterminer à s'arracher de leurs foyers et du sein des eaux, qu'en les assurant des sentiments paternels de Sa Majesté pour tous ses sujets, et de tous les secours que la bienfaisance et l'humanité de leurs concitoyens s'empresseraient de multiplier en leur faveur. Déjà, MM. les officiers du tribunal de la police ont établi à cet effet un bureau de charité, et fait une quête générale dans toutes les paroisses de la ville d'Orléans. Madame l'intendante a partagé ce zèle respectable, et s'est chargée de celle de sa paroisse avec les membres du bureau. Mais quels que soient les efforts de la générosité, ils se trouveront toujours infiniment au-dessous des besoins. On ne peut donc trop inviter les âmes sensibles et vertueuses à concourir au soulagement de tant d'infortunés, victimes de cet affreux débordement. Les diverses personnes du royaume que ce récit pourrait attendrir et toucher, sont priées de vouloir bien déposer

Digitized by Google

les sommes qu'elles destineront à cet usage, chez M. Robert Gorrant, banquier, rue des Prouvaires, à Paris, ou les envoyer directement au bureau de charité d'Orléans.

Par un citoyen véridique.

178

(Page 59).

Lettre de M. Necker, Contrôleur-Général, datée de Paris, le 8 février 1789, à MM. les Députés de la Commission de l'Orléanais[1].

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 du mois dernier, pour m'instruire des premiers effets du débordement de la Loire, qui, par l'effort des glaces, a rompu la levée au-dessus d'Orléans, et dont les eaux, en se précipitant dans le val de Loire, ont couvert, en peu d'instants, une étendue de pays de 7 à 8 lieues. J'ai partagé, Messieurs, les inquiétudes et les alarmes que vous a fait éprouver ce spectacle effrayant, au milieu des horreurs de la nuit. Il paraît qu'il y a eu aussi quelque inondation aux environs de Blois, mais heureusement les parties inférieures de la levée ont résisté. La Loire a repris son cours ordinaire, et les eaux qui couvraient les terrains inondés s'étant promptement retirées, les pertes ne seront point aussi considérables qu'il était naturel de le craindre dans le premier moment.

Mais il est instant, Messieurs, de s'occuper des moyens de les réparer, et de venir au secours des habitants des villages qui ont été inondés; si leurs chemins de communication ont été rompus ou dégradés, ces chemins peuvent être réparés sur-le-champ sur les fonds de charité, par des ateliers qui offriront d'ailleurs des moyens de subsistance à ceux des habitants qui ne pourraient pas se procurer d'autres salaires. Je vous prie de faire à ce sujet les plus promptes dispositions pour les environs d'Orléans et de Blois.

---

[1] Archives du département du Loiret. C. Intendance. *Inondations.*

Digitized by Google

Il serait juste aussi d'accorder des remises de taille, sur le moins imposé de 1789, aux habitants qui auront éprouvé des dommages; et le fonds des décharges et modérations de capitation vous mettra de même à portée de leur procurer des soulagements sur cette imposition.

Les familles des simples journaliers doivent fixer surtout votre attention. La perte qu'elles auraient faite de quelques vaches ou autres bestiaux, les priverait de ressources précieuses. Il est aussi à propos de constater ceux des habitants qui n'auraient pu recouvrer leurs effets ou instruments aratoires emportés par les eaux. Pour vous mettre à portée de procurer à ces familles les bestiaux et outils nécessaires, Sa Majesté a bien voulu m'autoriser à faire mettre sur-le-champ à votre disposition, sur le receveur général des finances en exercice pour 1788, une somme de douze mille livres[1]. Je vous prie, Messieurs, d'apporter la plus grande attention à l'emploi de cette somme, et de veiller à ce qu'elle soit distribuée de manière à procurer à chaque famille et à chaque habitant, le genre de secours le mieux adapté à ses besoins et à sa position.

Signé : NECKER.

Post-scriptum de la main du Ministre. Je vous prie, Messieurs, d'économiser cette somme, et de la faire servir habilement et attentivement à tout, car nous ne sommes pas riches. Faites bénir le nom du Roy.

179

(Page 64).

Lettre de M. Necker, datée du 8 février 1789, à MM. les Officiers municipaux d'Orléans[2].

J'ai lu avec sensibilité les détails que vous m'avez envoyés des

---

[1] V° aux archives du département du Loiret (C. Intendance. *Inondations*) une liasse intitulée : *Secours accordés pour l'inondation de 1789. Distribution de 1200 liv. accordées par le gouvernement à ceux qui ont le plus souffert de l'inondation de la Loire en 1789.*

[2] Archives du département du Loiret. C. Intendance. *Inondations.* — M. Necker

Digitized by Google

mesures et des précautions que vous avez prises, aussitôt que vous avez été instruits du débordement de la Loire, pour prévenir les désastres que, sans vos efforts et l'activité de votre zèle, cette inondation aurait infailliblement occasionnés.

Votre conduite, digne des plus grands éloges, vous concilie la reconnaissance des villages inondés et l'estime de vos concitoyens. Cet événement malheureux avait été précédé, comme vous le savez, par beaucoup d'autres fléaux. Jamais les accidents n'ont été plus multipliés qu'ils ne l'ont été depuis un an, et jamais le trésor royal n'a fait de plus grands sacrifices dans des circonstances plus difficiles. La province de l'Orléanais participe d'une manière toute particulière aux bienfaits de Sa Majesté, qui, indépendamment d'un moins imposé et de travaux de charité plus considérables que les années précédentes, vient encore de faire mettre à la disposition de la commission intermédiaire, une somme de 12,400 liv. pour procurer des secours aux familles indigentes des cantons inondés.

La dépense imprévue de 12,400 liv. environ, que vous avez faite au moment même de l'inondation, a pu apporter un dérangement

---

écrivait, le 12 février, aux députés de la Commission de l'Orléanais, en leur envoyant copie de cette lettre : « J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 4 de ce mois, relativement à la somme de 12,464 liv. que les officiers municipaux d'Orléans ont employée à procurer les premiers secours aux habitants des paroisses submergées par la Loire. Le Roi a vu avec intérêt le zèle et les sentiments d'humanité et de bienfaisance dont les officiers municipaux ont donné tant de preuves dans cette circonstance, et j'ai eu beaucoup de plaisir à leur témoigner toute la satisfaction de Sa Majesté, par la lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie. » (Archives du Loiret. C. Intendance. *Inondations.*) La somme de 12,464 livres dont il est question se répartissait ainsi :

Fournitures de pain.	4,000 liv.
Journées de mariniers employés pendant huit jours.	1,800
Journées de 56 cinquanteniers employés également pendant huit jours, à raison de 3 liv. par jour.	1,344
Journées de 30 hommes du guet, employés pendant huit jours. .	720
Journées de voitures.	800
Loyers des barques et réparations d'icelles.	1,000
Fournitures de flambeaux.	1,000
Frais de vin, bois, chandelle et nourriture.	1,200
Indemnités à accorder aux différentes communautés des mendiants qui ont retiré chez eux les malheureux sans asile.	600
Total.	12,464 liv.

(Archives du Loiret. C. Intendance. *Inondations.*)

Digitized by Google

momentané aux dispositions projetées pour l'emploi de vos revenus municipaux; mais quel usage plus respectable pourriez-vous faire des revenus appartenant à la commune, que d'en consacrer une portion, dans un événement extraordinaire, à conserver la vie et l'existence à vos concitoyens? Vous parviendrez bientôt, par votre sage économie, à recouvrir cette dépense imprévue et à rétablir l'équilibre, et la réussite du bien que vous avez fait vous appartiendra ainsi en totalité et sous tous les rapports.

Signé : NECKER.

180

(Page 66).

Délibération de la municipalité de Moulins au sujet de l'inondation des 11 et 12 novembre 1790[1].

Aujourd'hui, 21 novembre 1790, heure de 9 du matin, la municipalité, tenant extraordinairement assemblée, le procureur de la commune a dit que, depuis la nuit désastreuse du 11 au 12 présent mois, l'inondation la plus subite comme la plus terrible, avoit submergé toute la basse ville et s'étoit portée à une hauteur si effrayante que les eaux sont montées dans les maisons jusqu'à 11 et 12 pieds, et ont baigné dans le haut Allier, de chaque côté, les maisons numérotées 257 et 283; en sorte que, vérification faite, la crue a été de 21 pieds, et si terrible, qu'il ne restoit entre la superficie de l'eau et la clef des arches du pont qu'un intermédiaire d'environ 3 pieds; que tous les membres de cette assemblée, toujours actifs à remédier aux calamités, avoient été occupés à donner des secours à nos malheureux citoyens dont la pluspart avoit été forcée, pour se sauver, de monter jusques dans les greniers et même sur les toits; que, malgré les difficultés et le danger imminent, M. Dumyrat, maire, s'est lui-même exposé dans une frêle barque pour tendre des secours, que la barque ayant chaviré dans un courant

[1] *Extrait du registre des délibérations du corps municipal de la ville de Moulins (Allier).* (Archives de la Mairie de Moulins).

Digitized by Google

d'eau, il ne s'en étoit tiré que par le courage et l'adresse qu'inspirent l'humanité et le plus pur patriotisme; que jusqu'à présent, il n'a pas été possible de faire la visite de tous les malheureux qui ont essuié l'inondation par rapport au séjour des eaux dans les apparments bas; qu'aujourd'hui, les eaux s'étant retirées et les caves étant vuides à force de bras et de travail, il étoit instant de faire une visite générale pour constater tant les pertes de nos concitoyens que les dégradations faites à une majeure partie des maisons et leurs dépendances. Que MM. les administrateurs du département, également touchés de nos maux, s'étoient empressés de procurer les secours les plus urgens, en envoyant à la municipalité une somme de six mille livres pour donner du pain aux plus malheureux et autres secours indispensables. Qu'il avoit prié et invité MM. les commissaires, tant du département et du district, dont le zèle et le patriotisme sont également caractérisés par leur amour constant au bien public, à se trouver à cette assemblée, et en conséquence de tous ces exposés, le procureur de la commune a requis qu'il fût fait dans le jour ou demain, au plus tard, une visite générale, maison par maison, à l'effet de constater, de la manière la plus authentique, nos malheurs, nos calamités et nos pertes. Et à l'heure de dix sont entrés M. Antoine Juge, et M. Bodeau de Villebrais, membres et commissaires nommés par l'administration du département, M. Bon-Chabot et M. Jean-Baptiste Radot, membres et commissaires nommés par l'administration du district, et M. Pierre Benoit, ingénieur de la province, pour donner son avis sur les dégradations et réparations à faire, et lecture faite à tous cy-dessus nommés de l'exposé et du réquisitoire du procureur de la commune, la matière mise en délibération, la municipalité a nommé pour ses deux commissaires MM. Piron et Mallet, deux de ses membres, et il a été arrêté unanimement qu'il seroit sur-le-champ procédé par tous MM. les commissaires à la visite dont il s'agit, tous lesquels, en acceptant la présente mission, ont signé et se sont retirés pour vaquer à ces différentes opérations.

Aujourd'hui, premier décembre mil sept cent quatre-vingt-dix, la municipalité, extraordinairement assemblée, MM. Antoine Juge, Bodeau de Villebrais, Bon-Chabot, Jean-Baptiste Radot, Paul Mallet, Joseph Piron et Pierre Benoit, tous dénommés dans l'acte de délibération du 21 dudit mois de novembre, l'un desquels a fait le

Digitized by Google

rapport des articles du procès-verbal circonstanciés et détaillés, ensemble d'un supplément de toutes les pertes occasionnées par l'inondation du 11 au 12 dudit mois, lequel procès-verbal sera déposé dans les archives de la municipalité pour y avoir recours toutes fois et quantes il sera nécessaire. Par le résultat du procès-verbal et supplément d'icelui, il est pleinement constaté qu'il se trouve six cent cinquante-quatre maisons ou ménages qui ont été atteints du fléau de l'inondation, que les pertes en meubles, marchandises, bâtiments et reconstructions se montent à la somme de cent quarante-trois mille cinq cent soixante livres. 2° Que les pertes constatées dans le supplément sont de cent quarante un mille trois cent quarante deux livres quinze sous, ce qui fait au total une somme de deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent deux livres quinze sous; mais que d'autres pertes se découvrant journellement, et n'étant pas possible de calculer, avant l'hiver, les glaces et la fonte des neiges, les dégradations des maisons qui ont été ébranlées par les secousses du débordement et qui seront dans la nécessité d'être réparées ou reconstruites, les pertes effectives sont dans le cas d'être portées à une somme de trois cent mille livres, ce qui a été unanimement arrêté, après avoir entendu le procureur de la commune; en foi de quoi nous avons signé tant le procès-verbal et le supplément d'icelui que la présente délibération.

181

(Page 66).

Lettres de M. Feuillon de Doué, intendant de Moulins, datées des 12 et 14 novembre 1790, à M. Lambert, Contrôleur-Général [1].

Du 12 *novembre.* — Je crois devoir vous informer d'un événement malheureux qui afflige dans ce moment la ville de Moulins. Les eaux de la rivière d'Allier, qui était très-grosse, se sont débor-

[1] Archives de l'Empire. Série H. 1414.

Digitized by Google

dées la nuit dernière, par la rupture, à ce qu'on présume, d'une digue nouvelle que l'on construisait au-dessus du pont. Les eaux se sont répandues dans les quartiers de la ville, et les ont inondés à la hauteur de 10 à 12 pieds. La crue a été si forte, que le mal doit être immense dans les campagnes. La rivière entraîne beaucoup de meubles, de tonneaux et de bateaux.

Du 14 novembre. — Les malheureux événements dont j'ai eu l'honneur de vous informer par ma lettre du 12 de ce mois, n'ont pas eu pour la ville de Moulins des suites aussi fâcheuses qu'on pouvait le craindre. Les eaux qui s'étaient répandues dans les quartiers de la ville qui bordent la rivière se sont retirées dans la journée du 12. Deux ou trois mauvaises maisons ont été renversées; quelques autres ont été dégradées. La plus grande perte tombe sur les marchands; leurs caves et leurs magasins ont été remplis d'eau, et leurs marchandises sont perdues. Le mal doit être beaucoup plus considérable dans les campagnes; on est fondé à croire que les pertes sont très-grandes[1].

---

[1] Les pertes causées par l'inondaiion de l'Allier et de ses affluents les 10, 11 et 12 novembre 1790, furent immenses; dans le seul département du Puy-de-Dôme, elles s'élevèrent, d'après l'état dressé par les administrateurs et le procureur général syndic, le 21 janvier 1791, à 2,406,520 livres, réparties ainsi par district :

Clermont.	800,000 liv.
Riom.	150,000
Montaigut.	300,000
Thiers.	505,000
Billom.	501.520
Ambert.	150,000
Total.	2,406,520 liv.

(Archives de l'Empire. Série H. 1414.)

Digitized by Google

182

(Page 67).

Lettre du Conseil du département d'Indre-et-Loire à Messieurs de l'Assemblée Nationale, datée de Tours, le 17 novembre 1790[1].

La ville de Tours, située entre les rivières d'Indre et Loire, vient d'être exposée aux plus grands dangers par l'effet d'une crue survenue dans la rivière de Loire, la plus forte dont on ait eu connaissance; elle a commencé à paraître dimanche, 14 de ce mois, dans l'après-midi, et elle a augmenté avec une telle force que, le lendemain dans l'après-midi, l'eau dans quelques endroits a surpassé la levée et s'est introduite dans la ville; plusieurs rues ont été et sont encore remplies d'eau, et la ville entière aurait été submergée si les habitants, secondés de la milice nationale, du régiment d'Anjou et de la maréchaussée, ne se fussent empressés de surcharger les levées dans les parties les plus basses, et notamment celle à l'aval du pont neuf, du côté de l'hôtellerie des Barbeaux, qui est de beaucoup trop basse. Les habitants du faubourg de Saint-Pierre-des-Corps et de toutes les rues des Carmélites, de l'Écouerie, des Tanneurs et du Mail-Preuilly, ont eu leurs maisons remplies d'eau jusqu'au premier étage. La diminution de la crue, qui a commencé le mardi 16, à 4 heures du matin, commençait à calmer l'inquiétude du conseil du département, lorsqu'il a été de nouveau affligé par la nouvelle que le district lui a donnée, de la rupture de 60 toises de levée entre Barthenay et Saint-Genouph, à une lieue et demie au-dessous de la ville[2]. Il a aussitôt convoqué une assem-

---

[1] Archives de l'Empire. Série H. 1414.

[2] Les levées furent fort endommagées partout; un rapport, daté d'Orléans, du 10 décembre 1790, signé Bouchet, ingénieur en chef des turcies et levées, constate les avaries éprouvées par ces ouvrages et la nécessité d'y remédier : « Les quatorze brèches majeures, dit-il, qui sont ouvertes en différents points des levées de droite et de gauche, sur diverses longueurs, présentent un vide total de plus de 1800 toises. D'après l'aperçu général des réparations à faire aux levées,

Digitized by Google

blée extraordinaire pour le même jour, et y a invité le directoire du district et la municipalité [1], à l'effet de concerter avec ces deux corps les moyens de secourir les malheureux habitants du canton le plus fertile de la Touraine, qui, par cet événement, se trouvent réduits à la plus affreuse misère : ils perdent non-seulement l'abondante récolte de l'année dernière, mais encore toutes leurs semailles de cette année, et il n'est pas vraisemblable qu'ils puissent en faire de nouvelles, parce les fortes eaux ne permettent pas de travailler à la réparation de la levée; leur sol sera indubitablement inondé pendant longtemps et leurs terres seront dégradées par les sables, perte absolument irréparable.

183

(Page 68).

Lettre de M. Guignard au Contrôleur-Général, datée du 26 novembre 1790 [2].

J'ai mis sous les yeux du Roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, au sujet des ravages occasionnés dans le département de Rhône-et-Loire, et particulièrement dans la ville de Roanne, par la crue subite des eaux de la Loire. Je m'empresse de vous annoncer que Sa Majesté a bien voulu accorder au département un secours de 6000 liv. sur sa liste civile, en son nom et en celui de la Reine.

---

dans le département du Loiret, près de 700 toises des levées ont été emportées; la dépense de ces dégâts est évaluée à 510,000 liv. District de Gien, 360,000 liv.; district d'Orléans, 130,000 liv.; district de Beaugency, 20,000 liv. » (Archives de l'Empire. Série H. 1414.)

[1] V° Extrait du Registre des délibérations du Conseil du département d'Indre-et-Loire, du 16 novembre 1790, dont copie est jointe.

[2] Archives de l'Empire. Série H. 1414.

Digitized by Google

184

(Page 69).

Extrait d'un projet présenté, en 1790, par l'inspecteur-général des turcies et levées pour remédier aux inondations de la Loire[1].

D'après les rapports faits par les ingénieurs des turcies et levées des départements de la Nièvre et autres, sur les dégâts de la crue de la Loire, ensemble celle de la rivière d'Allier, qui s'y est jointe, il est constaté que ces eaux ont dépassé les hauteurs des levées qui servent à garantir les propriétés riveraines, dans les parties qui avaient été jugées jusqu'ici les plus exposées aux attaques de ces rivières.

Cependant, toutes ces levées, qui avaient la plupart 21 à 22 pieds de hauteur au-dessus de l'étiage, suivant le local, lorsqu'on les a construites, et qui se trouvaient généralement élevées de 3 à 4 pieds au-dessus des plus grandes crues connues jusqu'alors, ne permettaient pas de soupçonner qu'elles pourraient être submergées par un événement inouï, tel que celui qu'on vient d'éprouver; en sorte qu'il est évident qu'on ne peut en rapporter la cause qu'au laps des temps, pendant lequel ces rivières exhaussent leurs lits toutes les années, et par conséquent, leurs eaux prennent en hauteur ce qu'elles perdent en profondeur[2].

Cette expérience est si sensible que beaucoup de chantiers (le

---

[1] Archives du Loiret. C. Intendance. *Inondations*, et Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1202, dossier intitulé : *Lettre circulaire aux départements sur lesquels passent les rivières de Loire et d'Allier, au nombre de neuf, concernant les désastres occasionnés par les crues de ces rivières et les moyens d'y remédier.* — Cette pièce fut imprimée, sans signature, sous ce titre : *Rapport de l'Inspecteur général des Turcies et Levées sur les événements de la crue de la Loire du 12 novembre dernier et jours suivants.* — On voit dans l'*Almanach royal* de 1790 que ce fonctionnaire se nommait Aubry.

[2] A propos de l'exhaussement du lit de la Loire, le savant de la Sauvagère faisait, à la fin du siècle dernier, les réflexions suivantes : « Il ne faut pas comparer la hauteur des inondations actuelles dans la Loire avec celles des anciens siècles; elles ont à la vérité le même principe, les fontes de neige dans les montagnes, mais tout le monde sait que les rivières se comblent; par conséquent, à mesure

Digitized by Google

chantier ainsi nommé sur les rivières de Loire et d'Allier est ce que l'on appelle, dans le langage connu, *la berme*, qu'en général on laisse en retraite sur le bord de ces rivières, jusqu'au pied du talus des levées, tant pour le halage que pour que les terres de ces levées ne retombent pas dans l'eau lorsque le chantier est entamé ; et lorsque le terrain n'est pas jugé assez solide pour résister aux attaques du courant, on le revêtit ordinairement de perrés dans son élévation jusqu'à son arête) de la Loire, même, qui avaient, dans l'origine, 14 pieds de hauteur dans différentes parties de son cours, se trouvent réduits à 7 à 8 pieds, comme on le remarque d'une manière frappante le long des plaines d'Héry et des Vallées, et le long de la rive gauche de cette rivière, au-dessus de Nevers.

Le dénombrement des ouvrages ensablés, depuis quarante ans, dans le cours de ces rivières, présente une preuve de ce fait, qui est encore bien plus évidente. On trouve 12 à 1500 toises de ces ouvrages encombrés, tant en dessus qu'en dessous du pont de Moulins, dans l'Allier. Les digues qui avaient été faites à Lamnay, dans la Loire, depuis six à sept ans seulement, sont aujourd'hui sous les sables. La grande chevrette, ou épy, qui avait été construite en dessus de Pouilly, pour y ramener les eaux, a tellement disparu qu'il a fallu avoir recours, en dernier lieu, à un indicateur pour en connaître la trace [1].

Or, dans cet état des choses, il devient évident que les plaines, qui

---

que le fond de la Loire se surhausse, le volume des eaux qui doivent y passer étant le même, il faut de nécessité qu'elles retrouvent en hauteur ce qu'elles ont perdu en profondeur. Il n'est pas surprenant donc qu'il faille de temps en temps relever les levées. » Cette question de l'exhaussement des rivières a été l'objet de beaucoup d'assertions contradictoires ; Lecreulx repousse formellement cette théorie : d'autres ingénieurs, au contraire, la soutiennent. Pour la Loire, il n'est pas douteux que cet exhaussement est imperceptible, ainsi que l'ont démontré, par des preuves géologiques et historiques, MM. l'abbé Chevalier et Charlot, dans leur savant ouvrage *Études sur la Touraine*, ch. IV, §. 3.

[1] Sur l'exemplaire qui se trouve aux archives du Loiret, l'annotation suivante a été écrite en marge, vers 1815, sans signature, mais le temps a consacré les réflexions qui y sont émises. « En lisant le mémoire de l'ingénieur qui a fait le rapport sur les événements de la crue de la Loire du 12 novembre 1790 et jours suivants, on ne peut qu'être étonné de ne pas voir non-seulement le pont actuel d'Orléans aussi dégagé qu'il peut l'être pour l'écoulement des eaux, et de ne pas le trouver ensablé au moins de moitié depuis cinquante-cinq ans de sa construction, en assurant que le lit de cette rivière s'était exhaussé depuis quarante ans d'environ 5 pieds, et l'époque de 1790. C'est un pouce et demi par an ; par conséquent, en 1815,

Digitized by Google

ne peuvent s'exhausser aussi sensiblement que le lit de ces rivières, doivent se trouver par la suite submergées sans aucune ressource, par l'effet seul des filtrations qui les pénètrent dans les parties où elles sont continues : en sorte qu'elles formeront des lacs inépuisables, lorsque le lit de ces rivières se trouvera comblé à la fin jusqu'à la hauteur des chantiers. On voit donc que les efforts qu'on ferait pour exhausser ces levées aujourd'hui, en proportion de cet encombrement, deviendraient inutiles à la suite.

D'après cet examen, il est donc certain que les moyens qui ont été employés pour contenir ces rivières, ne peuvent plus suffire, et qu'enfin, on est arrivé au terme qui indique la nécessité de changer le système de ces constructions pour en obtenir tout ce qu'on peut se proposer de plus avantageux.

On doit avoir pour objet, dans ce projet, ce qui intéresse la navigation, comme ce qui intéresse les propriétés.

En s'attachant au premier de ces deux objets, on doit s'occuper du resserrement du lit de ces rivières, pour ménager les eaux nécessaires à cette navigatien, et on peut facilement y parvenir par des redressements de leurs sinuosités, comme on l'a proposé en dernier lieu par des duits noyés (les duits sont des digues à fleur d'eau, lorsqu'elle est à 18 pouces ou 2 pieds au-dessus de l'étiage au plus), à Benon, sur la rive gauche de la Loire, et à Sampange, vis-à-vis le Bec-d'Allier : et du reste, en défendant le surplus des bords de ces rivières par des perrés, on remplira très-bien ce premier objet.

De quelque manière que soient construites ces retenues, elles sont destinées à arrêter les rivières de fond, pour les solliciter à dériver d'un bord à l'autre, suivant l'intérêt qu'on a d'y porter la navigation, comme on en a usé à Orléans.

Alors ces digues traversent les rivières, en laissant un pertuis sur un bord pour le passage des bateaux.

Mais, dans la thèse actuelle, comme elles ont des atterrissements

---

vingt-cinq ans de plus, 3 pieds 1 pouce et demi, ce qui fait, au total, 8 pieds 1 pouce et demi ; donc les arches du nouveau pont devraient être comblées ; et si l'on calcule ce pouce et demi par année, il y avait environ dix-huit siècles que l'ancien pont était construit, lors de sa destruction, en 1760, il eût été enfoui dans les sables et graviers d'environ 245 pieds. Cependant on voit encore les pieux de garde du sol du fond du passage de l'eau sous l'ancien pont. »

Digitized by Google

au derrière pour objet, qui doivent resserrer le lit de la rivière par des alluvions factices, elles sont parallèles au courant.

D'après cette disposition, il suffit que ces digues soient faites en moellon à sec, par jetées alignées.

On voit donc que cette construction, permettant aux eaux de s'épancher latéralement, à travers comme par-dessus, elles laissent un sédiment entre ces digues et le chantier, que le propriétaire a intérêt de planter, pour regagner ce que lui ont dégradé les avaries.

Alors on élève de nouveaux perrés sur ces duits, qui en deviennent la base et la fondation, pour maintenir les eaux de la rivière dans la largeur qu'on a limitée, par ce moyen-là, par rapport à la profondeur qu'elles doivent avoir pour la flottaison des bateaux au moment de l'étiage ou des basses eaux.

Quant au deuxième, on ne croit pas qu'on puisse y satisfaire avec plus d'économie et avec une plus grande espérance de succès, qu'en cessant d'opposer aux grandes crues de ces rivières, des obstacles qu'elles franchissent avec autant de violence.

On propose donc, pour cela, des levées telles que celles dont on a déjà donné le projet pour la conservation du territoire de Lamnay et des Vallées, en disposant ces levées de manière qu'elles présentent des passes de distance en distance, pour laisser refluer les eaux des crues sur les plaines qui se trouvent au derrière, lorsqu'elles excéderont la hauteur des chantiers.

Il résultera de cette disposition, d'abord, que ces eaux, qui pourront prendre une grande étendue, diminueront beaucoup de hauteur; qu'ensuite, elles féconderont les terres sur lesquelles elles s'épancheront par ondulation, et qu'enfin, le sol de ces plaines se trouvera exhaussé, dans le même temps que le lit des rivières, de toute la hauteur des dépôts qu'elles laisseront à chaque crue.

Ces levées, d'ailleurs, n'ont besoin d'être ni aussi hautes, ni aussi larges qne les autres, puisqu'étant entourées d'eau, celle qui est au derrière fait équilibre avec la poussée de celle qui exerce un effort en avant.

Elles doivent donc être morcelées pour cela, et dirigées dans la forme du plan qu'on en joint ici par aperçu[1].

---

[1] Une planche, présentant le dessin d'une construction par passes de regonfl est jointe à ce mémoire.

Digitized by Google

Il est question maintenant de faire voir que les distances intermédiaires des passes qui les divisent, ne doivent pas être arbitraires.

J'ai déjà indiqué que ces distances devaient être de 500 toises, pour celles que j'ai proposées à Lamnay et aux Vallées; et s'il est nécessaire de laisser des brèches semblablement disposées aux levées actuelles qui ont éprouvé des ruptures, telles, par exemple, qu'à celle de Saint-Hilaire, où il s'est fait une brèche de 200 toises, on doit régler ces distances d'après cette indication.

Je vais faire connaître, en général, les principes d'après lesquels ces limites peuvent être déterminées, car la nature d'un tel problème étant subordonnée à des accidents qu'on ne peut soumettre au calcul, il devient impossible de le résoudre autrement qu'avec le secours de la physique, en sorte qu'il doit y avoir même des positions où ces parties de levées seront prolongées de 2 à 300 toises, pour que la passe puisse échapper à la direction incidente du courant d'une manière plus avantageuse, et on sentira facilement que les différentes pentes des rivières doivent beaucoup influer sur cette considération.....

On aperçoit d'abord, par la disposition de ces levées, qu'elles sont presque garanties, en entier, de la force d'impulsion du courant, lorsqu'il submerge le chantier, puisqu'elles se recouvrent successivement d'amont en aval, au moyen de l'écartement des passes; en sorte qu'elles n'ont besoin d'être fortifiées, par des perrés, qu'à leurs bouts, dans tout le développement de ces passes.

Maintenant, si on considère que la Loire a trois quarts de ligne de pente par toise, dans ses plus basses eaux, et que cette pente croisse du double dans ses crues, on aura 12 pouces 6 lignes de chute pour chaque espace de 100 toises qu'on prend ici pour la mesure des eaux, en faisant abstraction de toute résistance hétérogène, qui disparaît dans un calcul d'une aussi vaste étendue.

Et comme la vitesse est de 3 pieds 6 pouces par seconde, due à une chute théorique de 2 pouces 6 lignes, il s'ensuit que l'eau doit parcourir un intervalle de 500 toises avant d'arriver au terme d'accélération, où sa vitesse uniforme est acquise.

Si cette vitesse était due à la hauteur de la pente considérée comme chute, elle serait de 9 pieds 5 pouces 10 lignes par seconde, d'après le principe que les vitesses des corps qui roulent sur des

Digitized by Google

plans inclinés sont dans la raison des racines carrées des hauteurs de ces plans; mais la contraction du fluide et la résistance du lit en emportent ici, comme on le voit, près des deux tiers.

Ainsi, cette vitesse n'est donc réduite à 3 pieds 6 pouces, sous une chute de 2 pouces et demi, qu'après avoir parcouru un espace de 500 toises, à la fin duquel son accélération cesse, parce que le frottement qu'elle éprouve, en parcourant cet espace, devient équilibre avec l'excédant de la chute primordiale, qui est de 10 pouces.

C'est-à-dire que, pour que la vitesse uniforme soit acquise, il faut qu'en outre de la chute de 2 pouces et demi à laquelle elle est due, il y ait une charge de 10 pouces en dessus qui fasse équilibre avec la résistance opérée par tous les frottements.

Ceci, au surplus, s'explique tout naturellement par les propriétés du siphon, et indique la raison pour laquelle quelques rivières ne coulent plus du tout après un certain espace parcouru..... Ce ne sera donc qu'après le concours de ces premiers effets, que les eaux, ainsi suspendues par leur retardation, se répandront sur les plaines, par fluctuation, et rentreront dans leur lit sans avoir ravagé les terres qu'elles auront fécondées, au contraire de ce qui arrive lorsqu'elles sont abandonnées à leur vitesse active. On croit donc que cette description peut suffire pour faire sentir l'objet de ces constructions. Au surplus, comme la forme de ces levées se trouve déjà détaillée par les devis des ouvrages que j'ai proposés pour la plaine de Lamnay et celle des Vallées, il paraît inutile de se répéter sur cela. Suivant ces devis, ces levées sont de différentes longueurs, dont la plus grande néanmoins ne doit pas excéder 800 toises, parce que le local l'exigeait pour les rendre successivement tangentes au cours de l'eau; et d'ailleurs, elles sont beaucoup plus en retraite sur les bermes, que celles dont il est ici question, par la raison que le chantier est très-bas le long des Vallées, et qu'il est d'ailleurs d'une nature de terre très-friable, peu propre au soutènement des perrés, dont partie a été renversée, dans l'hiver de 1789, par la rentrée de la crue, qui les a pris à revers [1].

---

[1] Le système suivi dans la construction des levées était depuis longtemps l'objet de vives critiques. Au milieu du XVIIIe siècle, l'auteur de l'*Essai sur les ponts et chaussées* disait (2e partie, ch. 6) : « Les ouvrages qu'on fait depuis trente ans

Digitized by Google

Le devis prescrit que ces levées auront d'ailleurs 9 pieds de hauteur au-dessus du chantier, qui a, en général, 8 à 9 pieds au-dessus des graviers, et leur largeur est déterminée aussi à 9 pieds, avec talus à terre coulante. Elles doivent être en outre revêtues de perrés dans le développement de leurs bouts, qui ont 15 toises de longueurs respectives, et qui laissent 15 toises de largeur entre eux pour le passage des eaux. Chaque bout de ces levées doit être arrondi, en outre, en forme de musoir.

On pense donc qu'il convient de communiquer ce rapport à tous les ingénieurs des turcies et levées, en les chargeant de le soumettre aux observations de chaque directoire des départements, pour consulter les communautés qui ont intérêt à la conservation des plaines exposées aux ravages des rivières de Loire et d'Allier, essentiellement dans ce qu'on appelle la haute Loire, jusqu'au débouché de la gorge de Saint-Thibault, en dessous de laquelle les crues feront, par ce moyen, d'autant moins de ravages, qu'une grande partie de leurs eaux auront pu s'épancher sur les plaines supérieures, qui en deviendront les réservoirs.

185

(Page 69).

Rapport des Administrateurs composant le Directoire du district d'Orléans, adressé le 18 août 1791, aux Administrateurs composant le Directoire du département, sur le projet présenté par l'inspecteur-général des turcies et levées pour remédier aux inondations de la Loire [1].

Nous avons reçu en son temps, avec la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, un exemplaire d'un rapport de l'inspecteur général des turcies et levées, sur les causes des dernières

---

pour garantir les levées sont réduits à des revêtements de pieux, charpente et maçonnerie, qu'on nomme *perrés avec bâtis ou sans bâtis*, crèches et autres; on y faisait autrefois des murailles, des talus et autres ouvrages déplorables qui ne pouvaient résister aux moindres efforts de l'eau. »

[1] Archives du département du Loiret. C. Intendance. *Inondations*.

Digitized by Google

crues de la Loire, et les moyens de parer aux inconvénients qui pourraient résulter à l'avenir d'un pareil événement.

Nous croyons devoir vous soumettre les réflexions que la lecture de ce rapport nous a fait naître.

Il nous paraît d'abord que l'auteur avance bien légèrement, comme une vérité de fait, que l'élévation extraordinaire des eaux de la Loire, qui a eu lieu le 12 novembre dernier et jours suivants, doit être attribuée à l'exhaussement du lit de cette rivière. Le détail des ouvrages ensablés, depuis quarante ans, dans le cours de la Loire, ne prouve rien autre chose, sinon que ce fleuve roule continuellement du sable, et qu'il en charrie des bancs d'un énorme volume, pendant les grandes crues : ces bancs s'arrêtent de préférence, dans tous les endroits où le lit présente des obstacles, et ils s'attachent souvent aux ouvrages que l'on voudrait opposer aux caprices du fleuve, pour le contenir dans un canal plus resserré et plus profond. Les atterrissements qui se forment sur une rive, obligent les eaux de se rejeter vers l'autre rive; si elles y rencontrent un coteau ou un roc impénétrable, elles se creusent un lit plus profond vers le milieu du fleuve : obligées alors de s'écouler dans un canal plus étroit, elles gagnent en hauteur et en vitesse ce qu'elles perdent en largeur. Mais toutes ces inégalités et ces changements successifs occasionnés par les bancs de sable nouveaux, ne tendent pas sensiblement à élever le niveau du lit, considéré dans son ensemble : l'expérience d'un grand nombre de siècles en fournit une preuve qui nous paraît incontestable.

En effet, la main de l'homme avait posé depuis une longue suite d'années des témoins irréprochables du niveau de la Loire : telles sont les barrières qu'il a opposées aux trop fréquentes sinuosités de son cours, et surtout les ponts qu'il a jetés sur ce fleuve, et dont plusieurs remontent à une haute antiquité. S'il fallait en croire l'auteur et mesurer l'élévation successive du lit du fleuve par l'ensablement des ouvrages qui ont été encombrés depuis quarante ans, il s'ensuivrait que l'ancien pont d'Orléans, qui existait depuis environ dix-huit siècles, aurait dû se perdre dans les sables, de manière qu'on n'en aurait pu reconnaître aucun vestige. Nous rendrons cette conséquence palpable, en remarquant que si le lit du fleuve s'était élevé environ de 5 pieds depuis quarante ans, comme l'annonce l'auteur du mémoire, il aurait dû s'élever en dix-

Digitized by Google

huit siècles à la hauteur de 255 pieds, et toute la ville d'Orléans serait ensevelie depuis longtemps dans des monceaux de sable. Ce n'est donc point à l'élévation du lit du fleuve que la crue extraordinaire du mois de novembre dernier doit être attribuée, mais à la saison pluvieuse et chaude, qui a fait grossir le volume des rivières dont la Loire reçoit les tributs, et qui a occasionné une fonte de neige très-abondante dans les montagnes de l'Auvergne.

Des titres de propriété de la terre de Bagneux, d'une description de deux crues arrivées, l'une en 1707 et l'autre en 1709, et des effets de la rupture de la levée qui en a été la suite, il résulte que la levée s'est rompue sur les terres de Bagneux comme au mois de novembre dernier, et que les eaux se sont élevées dans les environs du château de Bagneux à une hauteur plus considérable qu'en 1790. L'élévation des eaux qui a eu lieu dans la dernière crue quoique très-rare, ne doit donc pas être regardée comme un phénomène nouveau, et elle a été produite, comme celles de 1707 et de 1709, par le gonflement de l'Allier et par une fonte extraordinaire des neiges des montagnes, et non par l'élévation du lit de la Loire.

On ne peut se dissimuler cependant que le fleuve ne détache continuellement des sables du sein des montagnes, d'où il prend son origine; mais il roule aussi continuellement ce terrain depuis sa source jusqu'à son embouchure : les parties qui s'arrêtent dans son lit, lorsqu'il suit paisiblement son cours, sont entraînées successivement pendant les grandes eaux par la rapidité du torrent, et elles vont se perdre en dernier résultat dans les abîmes de l'Océan.

Les seuls atterrissements qui soient durables et qui doivent troubler de plus en plus les lois du nivellement des eaux dans tout le cours du fleuve, ce sont ceux qui prennent de la consistance par des moyens artificiels, tels que des remparts de maçonnerie ou des plantations d'arbres. Toutes les personnes expérimentées qui savent calculer le cours et les effets des grandes crues, ne cessent de réclamer contre les divers moyens employés par les propriétaires riverains, pour fixer et étendre les nouveaux terrains formés par les caprices de la Loire, soit sur ses rives, soit au milieu de son lit. Les plantations d'osiers, de saules et d'autres arbres naturellement sobres qui prennent racine dans le sable, sont surtout très-propres

Digitized by Google

à consolider les nouvelles alluvions, et c'est contre toute innovation en ce genre que les efforts de l'administration nous paraissent devoir se diriger.

Si l'auteur du mémoire s'est trompé dans la recherche des causes de la dernière crue, il ne nous paraît pas plus heureux dans le choix des moyens de détruire à l'avenir les effets de cet événement désastreux. Les *passes de regonfle* qu'il propose d'ouvrir à la distance de 500 toises les unes des autres, dans toute la longueur de la levée, entraîneraient des dépenses considérables, et elles produiraient infailliblement des effets contraires à ceux qu'il annonce.

Pour remplir ce projet, il serait nécessaire de changer la direction des levées actuelles, d'en augmenter la longueur en les inclinant les unes à l'égard des autres, et en faisant dépasser les extrémités de chaque portion sur celles des portions adjacentes; il faudrait revêtir de pierres les parties avancées, pour les rendre capables de résister au courant. Comme l'auteur ne présente aucun aperçu pour l'estimation de ces dépenses, il serait difficile d'en donner une idée exacte et même approchée; mais il est évident que ces divers changements ne pourraient s'effectuer sans consommer des fonds considérables. L'entretien des passes serait très-coûteux; la plupart de ces ouvertures seraient ensablées par l'effet de chaque crue, et il faudrait sans cesse tenir des ateliers en activité pour les retirer et pour rétablir les perrés et les ouvrages de maçonnerie.

A l'égard des avantages que l'auteur attend de son projet, ils se rapportent, selon lui, à la navigation et à la conservation des propriétés, et à la conservation des propriétés riveraines.

Or, 1° loin de favoriser la navigation, le plan proposé tendrait à la rendre impraticable : c'est en resserrant le fleuve et en donnant à son cours une grande rapidité, qu'on l'oblige de creuser son lit dans la saison des grandes eaux, et d'entretenir vers son embouchure les bancs de sable qu'il roule sans cesse. Mais si l'on pratiquait dans les levées de larges ouvertures à chaque quart de lieue, comme le propose l'auteur du mémoire, les eaux ne pourraient jamais acquérir une grande vitesse, elles formeraient sans cesse des atterrissements nouveaux et n'auraient jamais assez de force pour détruire les anciens : le fleuve, toujours languissant, change-

Digitized by Google

rait son cours sans cesse, et son lit prendrait à chaque crue un nouveau degré d'élévation. L'irrégularité du cours du fleuve et le défaut de profondeur opposeraient bientôt à la navigation des obstacles insurmontables, et l'auteur n'allègue dans son mémoire aucun motif qui puisse dissiper ces craintes trop bien fondées.

2° L'effet des passes de regonfle serait de détruire les propriétés du val, loin de tendre à leur conservation; les dépôts de la Loire sont, en général, sablonneux et inféconds, et le sédiment qu'elle laisse, même dans les endroits où les eaux s'épanchent par ondulation, est rarement propre à augmenter le degré de fertilité des terres. D'ailleurs une grande partie du val serait bientôt changée en un marais fangeux; ses précieux potagers, les pépinières, les vignes, les plantations d'arbres fruitiers dont il est couvert, seraient bientôt détruites, et feraient place au saule et au peuplier stérile. Ses nombreuses habitations seraient sous les eaux et abandonnées pendant plusieurs mois de l'année; sa population périrait dans la misère; cette dernière considération suffirait seule pour faire rejeter le plan de l'auteur.

Nous finirons cette lettre déjà trop longue par la réfutation de deux erreurs très-graves qui sont échappées à l'auteur dans la même phrase. Il avance que, dans les plus basses eaux, la Loire a trois quarts de ligne de pente par toise[1], et que cette pente peut croître du double dans les crues; mais il ne peut ignorer que Picard, de l'Académie des sciences, a prouvé par des expériences, avec toute la sagacité qui caractérisait ce grand physicien, que le niveau de la Loire, sous le pont de Gien, n'est élevé que de 81 pieds au-dessus du niveau du même fleuve sous le pont d'Orléans. Or, en supposant que, depuis le pont de Gien jusqu'à celui d'Orléans, il y ait 16 lieues de 2,000 toises, ce qui ne peut s'éloigner de la réalité, eu égard aux sinuosités du fleuve, il en résultera que la pente est seulement d'un peu plus du tiers d'une ligne, puisque 81 pieds divisés par 32,000 donnent $\frac{36}{100}$ de ligne à peu près. Ceci n'est, de la part de l'auteur, qu'une erreur de fait, et nous vous laissons juger si elle doit être permise au chef des ingénieurs des turcies et

[1] D'après un nivellement exécuté, en 1855, par M. l'ingénieur Bourdaloue, que nous empruntons aux *Études sur la Touraine* de MM. l'abbé Chevalier et Charlot, pag. 33, voici la hauteur de l'étiage de la Loire au-dessus du niveau de la

Digitized by Google

levées, et si cet artiste n'est pas censé devoir connaître les lois que le principal fleuve soumis à son inspection suit dans tout son cours. Mais ce qui doit surtout paraître étonnant, c'est la supposition faite par l'auteur que la pente du fleuve croît du double dans les grandes crues. En effet, si, comme il l'avance, la pente dans les plus basses eaux était de $\frac{3}{4}$ de ligne par toise, elle serait de 30,000 lignes pour 40,000 toises, ce qui ferait une différence de niveau de 208 pieds 4 pouces pour 20 lieues. Or, dans le cas où cette pente ou différence de niveau se doublerait pendant les grandes crues, il s'ensuivrait que, tandis que le niveau s'élèverait de 20 pieds au pont d'Orléans, il s'élèverait de 228 pieds 4 pouces

---

mer aux points principaux de son cours, sur 1040 kilomètres de développement :

A sa source, au mont Gerbier-des-Joncs	1373m,000
— Roanne	267 ,000
— Digoin (canal du Centre)	231 ,000
— Neyers et à l'embouchure de l'Allier	178 ,000
— Briare (écluse Baraban)	124 ,898
— Gien	120 ,607
— Orléans	90 ,153
— Blois	65 ,670
— Tours (pont principal)	44 ,356
— Cinq-Mars (viaduc, amont du confluent du Cher)	38 ,393
— Néman (confluent de l'Indre)	30 ,250
— Candes (confluent de la Vienne)	27 ,500
— Saumur (pont Cessart)	24 ,042
— Ponts-de-Cé (Pont Saint-Maurille)	15 ,262
— Ancenis	5 ,436
— Nantes (pont de la Bourse)	0 ,682
— Saint-Nazaire (cote 3 mètres de l'échelle)	0 ,000

« Les pentes de la Loire sont très-variables, dit M. Grangez (*Précis historique et statistique des voies navigables de la France*, Paris, 1855, in-8, p, 317). Elles atteignent, dans certaines parties en amont de la Noirie, 0m,03 par mètre, et, dans la plaine, elles varient au-dessous de 0m,003, sauf dans les rapides, où elles sont encore de 0m,01. La pente moyenne est par kilomètre, savoir :

De la Noirie à Roanne, de	1m,00
De Roanne à Digoin	0 ,65
De Digoin à Briare	0 ,50
De Briare à Combleux	0m,40 à 0 ,45
De Combleux à la limite du département de Loir-et-Cher	0 ,40
Dans la traversée du département d'Indre-et-Loire	0 ,27
Id. *id.* de Maine-et-Loire	0 ,185
Id. *id.* de la Loire-Inférieure, en amont de Nantes	0 ,10

Digitized by Google

à la distance de 20 lieues au-dessus d'Orléans; si l'on prenait une distance de 40 lieues, l'élévation produite par la crue serait de 436 pieds 8 pouces. Le déluge couvrirait bientôt toute la surface de la France.

Nous pensons que le mémoire de l'inspecteur général des turcies et levées ne mérite aucune considération.

186

(Page 76).

Extrait d'un Mémoire de M. le duc d'Estissac sur les débordements du Loir, adressé, le 15 octobre 1775, à M. Bouchet, premier ingénieur des turcies et levées[1].

La ville de la Flèche, située sur cette rivière, est particulièrement dans le cas de craindre et d'éprouver, dans le moment présent et à l'avenir, les plus grands désastres. Presque tous les ans, deux de ses faubourgs et une grande partie de la rue Basse, la plus peuplée de la ville, sont inondés. Les habitants de ces quartiers, la plupart journaliers ou artisans, sans travail pendant des semaines entières, n'ont que la ressource des aumônes pour subsister; les maisons se dégradent. l'eau les mine; insensiblement elle acquiert, tous les ans, de nouvelles forces; peut-être encore un degré, et les maisons seront renversées. La plupart des caves de la ville sont remplies d'eau pendant des mois entiers. Outre l'incommodité qui en résulte pour les propriétaires et le dépérissement des fondations de leurs maisons,

---

[1] Archives de l'Empire. Liasse F^{14}, 1200. — On lit en marge de la première page de ce mémoire les observations suivantes : « La mauvaise qualité des foins a fait tomber plusieurs haras d'où sont sortis d'excellents chevaux. Le pays y étant d'ailleurs fort propre, leur nourriture n'étant plus la même à cause des inondations, ils ont perdu de leur qualité. Plusieurs seigneurs et gentilshommes qui se livraient, ainsi que plusieurs particuliers, à cette éducation, se sont dégoûtés de soins dont ils ne tiraient plus ni agréments ni utilité; il résulte le même inconvénient pour la qualité des bêtes à cornes, objet plus intéressant encore pour le commerce et pour l'agricultre, dans ce pays où le labourage ne se fait qu'avec des bœufs. »

Digitized by Google

on imagine aisément combien ces eaux croupies peuvent occasionner de maladies, ce qu'elles font en effet; leur séjour sur les prairies et les terres labourées n'est pas moins dommageable de toutes façons.

Pour juger de l'importance du mal et de la nécessité du remède, il suffira du détail et des observations des faits.

Il paraît, dans l'origine, que cette rivière, quoique abondante, ne pouvait être regardée que comme un très-gros ruisseau. Les propriétaires des grands fiefs auxquels elle appartenait y établirent des moulins, pour leur usage et celui de leurs vassaux.

Pour parvenir à ces établissements utiles et fort multipliés, il fallut, comme sur toutes les rivières de cette espèce, retenir les eaux par des digues, nommées chaussées dans le pays.

Cette opération rendit cette rivière capable de porter des bateaux qui prenaient depuis vingt jusqu'à trente pouces d'eau; ils se nomment *hannequins*.

L'avidité de quelques meuniers leur fit imaginer par la suite d'exhausser leurs chaussées; les propriétaires s'y prêtèrent, ne voyant alors que l'avantage de retenir d'autant plus d'eau pour le service de leurs moulins, ce qui est démontré aujourd'hui à leur perte par la surcharge d'un poids qui fatigue et endommage souvent leurs chaussées. Cette réflexion, qu'on aurait dû faire alors, et qui n'est due qu'à l'expérience, n'arrêta point les propriétaires, qui se piquèrent au contraire de suivre l'exemple de la nouveauté, et l'exhaussement de proche en proche est devenu général depuis environ quarante ans. Il produisit dès lors ses premiers effets; les riverains se plaignirent des inondations, les propriétaires des moulins commencèrent à sentir leur faute, et d'un accord unanime, on sollicita un règlement qui assujettît les meuniers à ouvrir leurs écluses, quand l'eau serait à une hauteur désignée. Cela se pratique en ouvrant ce qu'on appelle sur cette rivière les portes marinières. Cette porte est une ouverture d'environ douze pieds, pratiquée dans chaque chaussée, garnie à droite et à gauche de gros pieux; cela ferme avec des palettes faites exprès, qui sont faciles à enlever lorsque les bateaux se présentent pour passer; on les ouvre également quand on veut baisser les eaux pour travailler aux réparations des moulins ou autres ouvrages de ce genre. On crut ne pouvoir mieux éviter les inondations que par ce règlement. Pour y parvenir, on

Digitized by Google

commença par faire un nivellement général pour s'assurer d'une hauteur d'eau permanente et suffisante à la navigation ainsi qu'au service des moulins; ensuite, on plaça sur un des gros pieux de chaque porte marinière, une plaque de cuivre, faite en forme de fleur de lis, mise au niveau de la hauteur d'eau qu'on voulait conserver au lit de cette rivière; on en dressa un procès-verbal avec une ordonnance qui prescrivait à chacun des meuniers en particulier d'être attentifs et exacts à ouvrir leurs portes marinières, pour laisser écouler les eaux, aussitôt qu'elles arriveraient à la hauteur indiquée par leur fleur de lis, sous peine de 50 livres d'amende. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir du défaut de cette opération, qui fut mal faite et ne pouvait réussir parce qu'on en abandonnerait la marche habituelle aux meuniers, qui sont toujours portés à augmenter le volume de leur eau, loin de le laisser diminuer. Ils n'ouvraient point leurs écluses; quelque intérêt qu'y eût le public, il négligea à son tour d'y tenir la main, en demandant la punition des meuniers, parce que cela eût dégénéré en criailleries perpétuelles. Les fleurs de lis ont disparu, les chaussées ont été exhaussées de plus en plus, les inondations ont augmenté à proportion, et le mal est parvenu à un point qu'il est de la dernière importance, non-seulement d'en arrêter les progrès, qui ne peuvent presque plus croître, mais de le reprendre dès son principe pour y apporter le remède que le Conseil jugera le plus convenable.

On croit dans le pays que, sans baisser la totalité des chaussées, ouvrage long et coûteux, il suffirait de les diminuer dans une largeur proportionnée à leur longueur et à la masse d'eau qu'elles soutiennent; que cet espace, réduit et baissé à un niveau prescrit, servirait de décharge et de trop-plein, et qu'ainsi les inondations seraient moins fréquentes, moins longues et moins considérables. On cite pour exemple la rivière de Sarthe, voisine de celle du Loir, où l'on a pratiqué de ces trop-pleins sous le nom d'*écrilloirs*. On remarque, en effet, que les inondations y font moins de ravages; il est bon de remarquer aussi que ces écrilloirs n'ont apporté ni altération ni retardement à la navigation, et que le commerce par bateaux, plus considérable sur la Sarthe que sur le Loir, n'en a jamais souffert ni fait murmurer; on doit même ajouter, sans aller plus loin, qu'on trouve des écrilloirs sur cette rivière du Loir, entre la Flèche et le Lude, qui font le meilleur effet, et que les riverains de

Digitized by Google

cette partie supérieure de la rivière se plaignent beaucoup moins que ceux qui sont aux environs de la ville de la Flèche et au-dessous.

Il s'est trouvé dans cette partie inférieure, qui est la plus étendue et la plus maltraitée, quelques propriétaires de moulins et de grandes prairies qui ont voulu suivre cet exemple pour leur intérêt propre et pour l'encouragement public : ils ont projeté de faire sur leurs chaussées ces trop-pleins ou écrilloirs; on les en a détournés en leur représentant qu'ils couraient risque de voir blâmer leur ouvrage, parce qu'il ne s'agit pas ici d'un intérêt particulier, mais général, et que l'opération ne pouvait être bonne qu'autant qu'elle serait uniforme et suivie de tous ; que d'ailleurs, dans un travail de cette nature, il n'était pas possible de l'entreprendre avec succès sans autorité, et par conséquent sans un ordre du Conseil. Cette réflexion juste a suspendu les bonnes intentions de ces propriétaires et a déterminé tous les intéressés à avoir recours à ce même Conseil, dont les vues bienfaisantes s'étendront sans peine sur cette portion du royaume qui réclame sa bonté à cet égard. La confiance de ce pays entier est même portée au point qu'il ose non-seulement exposer les motifs de sa plainte sur les dommages immenses que lui causent les débordements du Loir, mais même qu'il demande qu'on veuille bien lui indiquer les moyens de s'en préserver à l'avenir [1].

---

[1] Les inconvénients signalés par le duc d'Estissac subsistèrent encore longtemps. Par arrêté du 19 thermidor an VI (9 mars 1798), le Directoire ordonna la visite du cours des rivières du Loir et de la Sarthe, dans l'étendue du département de Maine-et-Loire ; M. Goury, alors ingénieur à Angers, en fut chargé, et il a consigné ses observations dans des procès-verbaux datés des 14 et 26 vendémiaire an VII (3 et 17 octobre 1798) ; sur sa proposition, un règlement de navigation fut adopté le 13 messidor an XII (2 juillet 1803). — Dans ses *Souvenirs polytechniques*, 3 vol. in-4, 1827-28, cet ingénieur a publié ces différents documents, t. I, p. 188, 192 et 199.

Digitized by Google

Tableau synoptique des hauteurs maxima des crues de la Loire ayant dépassé 4 mètres sur un ou plusieurs

DATES.	La Loire à											
	Roanne.	Digoin.	Nevers.	Cosne.	Châtillon.	Briare.	Gien.	Sully.	Châteauneuf.	Jargeau.	Orléans.	Beaugency.
1823. Janvier-Février. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1825. Décembre.	»	5.04	5.50	4.50	5.00	5.45	6.02	5.80	5.82	.	c 6.16	4.65
1826. Décembre.	»	4.15	»	»	»	»	»	»	»	»	5.02	»
1835. Juin.	»	4.79	4.23	3.86	4.50	»	»	»	»	»	f 5.01	»
1836. Mars.	»	3.08	2.73	»	2.89	»	»	»	»	»	3.06	»
— Mai.	»	2.88	3.88	»	3.95	»	»	»	»	»	4.23	»
— Décembre.	»	2.73	2.47	»	3.00	»	»	»	»	»	3.00	»
1839. Février.	»	3.18	3.14	»	3.65	»	»	»	»	»	3.74	»
— Décembre.	»	h 3.48	3.04	»	3.05	»	»	»	»	»	3.05	»
1840. Janvier-Février. . .	»	3.48	2.96	»	3.08	»	»	»	»	»	3.06	»
— Novembre.	»	4.58	4.34	»	3.90	»	»	»	»	»	3.89	»
1841. Janvier.	»	»	»	»	2.52	»	»	»	»	»	.	»
— Février.	»	4.68	»	»	4.60	»	»	»	»	»	4.79	»
— Octobre.	»	4.18	3.93	»	3.80	»	»	»	»	»	3.75	»
— Novemb.-Décemb. .	»	3.28	3.08	»	3 34	»	»	»	»	»	3.48	»
1843. Janvier.	»	2.50	3.28	m 2.82	3.60	»	»	»	»	»	n 3 80	»

a Nous résumons dans ce tableau les hauteurs d'eau des crues de la Loire ayant dépassé 4 mètres sur l'un des différents points principaux de son cour , d'après les renseignements épars que nous avons pu recueillir, soit dans les documents officiels, soit dans des ouvrages émanés d'ingénieurs des ponts et chaussées, notamment : Lemierre, ingénieur en chef. *Atlas de la Loire* (MS. de la Bibl. de l'école des ponts et chaussées, n° 1037.) — Boulangé, ingénieur en chef, *Notice sur l'inondation de la Loire des* 17 et 18 *octobre* 1846, etc. (*Annales des ponts et chaussées*, ann. 1848). — Goury, inspecteur divisionnaire, *Tableau des anciennes crues de la Loire* (Rapport de M. Daru à la Chambre des Pairs, séance du 29 juin 1847). — B inspecteur général, *Renseignements sur les cr la Loire et de ses grands affluents.* — Poirée, i teur général, *Quelques mots de réponse à la lettre de M Dupuit.* — Collin, ingénieur en chef. Rap *réponse aux questions du programme* minist 26 *juillet* 1856 (MS.). — Monestier-Savignal, nieur, *Étude sur les phénomènes, l'aménagem législation des eaux au point de vue des* tions, etc., note G, p. 464. *Statistique des cr divers fleuves et rivières.* — Ces ingénieurs pas toujours d'accord entre eux sur la cote ainsi qu'on le verra par les notes suivantes.

Digitized by Google

90).

rincipaux de son cours et de celles de ses grands affluents, l'Allier, le Cher et la Vienne, de 1825 à 1860 *a*.

La Loire à													L'Allier à Moulins.	Le Cher à Saint-Aignan.	La Vienne à Châtellerault.
Tours.	Cinq-Mars.	Langeais.	Port-Boulet.	Saumur.	Les Rosiers.	Saint-Mathurin.	Ponts-de-Cé.	Chalonnes.	Montjean.	Saint-Florent.	Ancenis.	Nantes.			
5.10	»	»	»	6.06	6,66	»	»	»	5.41	5.24	6.21	*b* 5.90	»	»	»
6.20	»	»	»	*d* 5.55	6.09	»	»	»	»	»	»	*e* 4.70	»	»	»
.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5.46	»	»	»	4.80	»	»	»	»	»	»	»	3.80	4.66	»	»
3.60	»	»	»	4.45	»	»	»	»	»	»	»	4.57	1.92	»	»
4.90	»	»	»	*g* 5.20	»	»	»	»	»	»	»	4.65	1.50	»	»
3.50	»	»	»	4.40	»	»	»	»	»	»	»	3.50	1.70	»	»
4.30		»	»	5.00	»	»	»	»	»	»	»	4.65	2.15	»	»
3.65	»	»	»	*i* 4.10	»	»	»	»	»	»	»	*j* 5.20	»	»	»
3.61	»	»	»	*k* 4.65	»	»	»	»	»	»	»	*l* 5.08	»	»	»
4.12	»	»	»	4.40	»	»	»	»	»	»	»	3.95	1.47	»	»
.	»	»	»	4.70	»	»	»	»	»	»	»	4.99	»	»	»
4.94	»	»	»	4.65	»	»	»	»	»	»	»	4.21	3.02	»	»
4.20	»	»	»	4.30	»	»	»	»	»	»	»	3.55	2.45	»	»
4.03	»	»	»	4.85	»	»	»	»	»	5.01	5.43	5.38	2.05	»	»
4.25	»	»	»	6.70	7.25	6.14	*o* 5.50	*p* 6.20	5.85	5.95	*q* 6.54	*r* 5.90	2.20	3.88	5.40

s, insignifiantes d'ailleurs, proviennent de
es relevés n'ont pas tous été faits sur les
ints d'observation. Il y a souvent dans la
le plusieurs échelles; suivant leur position,
al ou en amont, sur la rive droite ou la rive
oit à un pont ou à un autre, elles indiquent
tions assez sensibles dans le niveau des

(Lemierre). 6.90 (Goury).
(Collin).
(Boulangé).
(Lemierre).
(Collin).

g 5.10 (Comoy).
h 4.08 (Monestier-Savignat).
i 4.10 (Comoy).
j 4.50 (*Id.*).
k 4.40 (*Id.*).
l 4.40 (*Id.*)
m 2.72 (Boulangé).
n 3.75 (Lemierre).
o 5.54 (Boulangé. Collin).
p 5.59 (Collin).
q 6.53 (Boulangé. Lemierre).
r 6.00 (*Id.*). 6.12 (Comoy).

Digitized by Google

DATES.	La Loire à												
	Roanne.	Digoin.	Nevers.	Cosne.	Châtillon.	Briare.	Gien.	Sully.	Châteauneuf.	Jargeau.	Orléans.	Beaugency.	Blois.
1844. Février-Mars. . . .	»	2.38	2.72	2.70	3.51	»	»	»	»	»	3.60	»	3.90
1845. Mars	»	3.78	2.40	3.23	4 05	»	»	»	»	»	4.20	»	4.85
— Juin	»	3.28	2.28	1.93	2.45	»	»	»	»	»	2.75	»	3.00
— Décembre.	»	3.48	3.18	2.75	3.00	»	»	»	»	»	3.07	»	3.55
1846. Janvier.	»	2.58	2.73	2.25	2.70	»	»	»	»	»	2.75	»	3.22
— Avril.	»	3.73	3.08	2.98	3.65	»	»	»	»	»	3 75	»	4.10
— Octobre.	7.42	c 6.46	6.20	5.80	7.15	6.82	d 7.15	6.14	7.05	e 7.25	f 6.79	5.50	7.00
— Décembre.	»	2.78	3.05	2.94	3.30	»	»	»	»	»	3.70	»	3.95
1847. Février.	»	3.18	3.33	2.84	3.30	»	»	»	»	»	3.40	»	4.00
— Avril.	»	3.48	3.63	3.23	3.85	»	»	»	»	»	3.85	»	4.45
1848. Avril.	»	3.48	»	2.20	3.00	»	»	»	»	»	3.16	»	3.75
1849. Novembre	»	3.63	»	2.82	3.20	»	»	»	»	»	3.30	»	3.70
1850. Décembre.	»	3.30	1.73	1.39	1.60	»	»	»	»	»	1.38	»	1.95
1852. Juin.	»	4.83	4.22	3.24	3.73	»	»	»	»	»	3.75	»	4.20
— Novembre	»	3.23	3.04	2.71	3.12	»	»	»	»	»	2.19	»	3.73
1853. Janvier.	»	2.28	2.18	1.69	2 04	»	»	»	»	»	1.92	»	2.32
1854. Juin	»	4.33	3.03	2.26	2.50	»	»	»	»	»	2.62	»	3.02
— Décembre.	»	3.63	3.33	3 05	3.57	»	»	»	»	»	3.70	»	4.22
1855. Février.	»	1.96	2.32	2.20	2.74	2.90	»	»	»	»	2.62	»	3.18
— Oct. et Nov.	»	4.58	4.00	3.95	4.22	4.50	»	»	»	»	4.00	»	3.00
1856. Mai. 1er au 7. . .	»	0.78	3.43	3.25	3.85	4.14	»	4.70	»	4.47	3.96	»	4.54
— *Id.* 18 au 24. . .	»	1.08	4.10	3.88	4.61	4.69	»	5.53	»	5.22	4.86	»	5.22
— Juin	»	5.18	6.02	6.18	7.00	6.82	g 7.26	7.20	7.25	7.62	7.45	6.27	7.23
1857. Octobre. 19 au 28.	4.05	4.85	2.90	2.86	3.15	3.62	»	3.76	»	3.81	3.26	»	3.81
1859. Novembre. 1er au 6.	»	1.50	1.42	1.25	1.50	1.37	»	1.72	»	1.64	0.99	»	1.56
1860. Janvier. 5 au 10. .	0.80	1.96	2.22	2.02	2.42	2.66	»	3.01	»	2.90	2.31	»	2.94

a 6.12 (Collin).
b 2.92 (Monestier-Savignat).
c 6.45 (*Id.*).
d 7.12 (Geury).
e 7.45 (*Id.*).
f 6.50 (Boulangé). 6.80 (Geury).
g 7.40 (*Id.*)
h 5.90 (*Id.* Geury).

Digitized by Google

La Loire à													L'Allier à Moulins.	Le Cher à Saint-Aignan.	La Vienne à Châtellerault.
Tours.	Cinq-Mars.	Langeais.	Port-Boulet.	Saumur.	Les Rosiers.	Saint-Mathurin.	Ponts-de-Cé.	Chalonnes.	Montjean.	Saint-Florent.	Ancenis.	Nantes.			
4.05	»	»	»	a 6.05	6.59	5.70	5.31	5.71	5.82	5.79	6.34	5.78	2.58	»	5.45
4.85	»	»	»	5.20	»	»	4.50	5.06	5.12	»	5.20	4.75	b 3.00	»	2.00
3.00	»	»	»	4.90	»	»	4.40	4.55	4.51	»	4.88	4.16	1.66	»	3.60
3.62	»	»	»	4.40	»	»	4.10	4.65	4.68	»	4.69	4.26	1.70	»	1.75
3.40	»	»	»	4.65	»	»	4.48	5.96	5.85	»	5.77	5.37	1.58	2.45	4.70
4.20	»	»	»	4.35	»	»	4.50	5.53	5.53	»	5.50	5.00	2.74	2.20	1.05
g 7.15	6.33	6.11	6.24	h 6.01	i 6.44	5.52	j 5.04	5.25	5.68	5.32	k 5.37	l 4.77	m 5.00	0.60	0.85
3.96	»	»	»	4.60	»	»	4.25	4.95	5.05	»	4.94	4.45	2.08	2.65	3.60
3.90	»	»	»	4.65	»	»	4.28	4.90	5 03	»	4.86	4.40	1.83	2.70	3·00
4.52	»	»	»	5.10	»	»	4.50	5.00	5.50	»	4.45	4.48	2.20	3.00	1.60
3.76	»	»	»	4.60	»	»	4.35	5.08	5.13	»	4.60	4.60	1.50	2.40	4.20
3.65	»	»	»	4.20	»	»	3.90	»	»	»	3.92	4.00	2.20	2.75	4.60
1.70	»	»	»	3.89	»	»	3.57	»	»	»	3.90	3.38	»	»	3.60
3.92	»	»	»	3.87	»	»	3.60	»	»	»	3.64	3.00	2.76	0.80	0.45
3.80	»	»	-	4.19	»	»	4.02	»	»	»	4.60	4.20	1.95	2.24	3.60
2.35	»	»	»	3.75	»	»	3.83	»	»	»	5.00	4.65	1.15	2.35	2.45
2.88	»	»	»	2.99	»	»	2.83	»	»	»	3.07	2 90	1.60	1.30	0.60
4.13	»	»	»	4.94	»	»	4.36	»	»	»	4.92	4.32	2.25	2.78	1.90
3.16	»	»	»	5.11	5.69	5.21	4.64	5.56	5.81	5.48	5.83	n 5.36	1.35	3.07	2.30
4.87	»	»	»	5.08	»	»	4.50	»	»	»	4.87	4.32	2.58	2.83	1.30
4.38	4.40	»	4.42	4.51	»	»	4.06	»	4.35	»	4.38	3.92	»	»	»
5.30	5.19	.	4.95	5.25	»	»	4.66	»	5.31	»	5.30	4.82	»	»	»
7.52	7.20	6.79	6.82	7.07	7.58	6.72	5.95	6.16	6.39	6.42	6.89	5.94	5.22	4.20	2.00
3.50	3.48	»	3.66	3.50	»	»	3.20	»	3.15	»	3.35	2.50	3.40	»	»
1.29	1.82	»	2.12	4.53	»	»	4.05	»	4.01	»	4.06	3.54	0.94	2.57	5.50
2.66	3.20	»	3.56	4.11	»	»	3.98	»	4.84	»	4.77	4.44	1.81	2.60	3.45

(Goury).
(Boulangé). 5.15 (Goury).
(*Id.*). 5.39 (*Id.*).
(*Id.*). 4.47 (Comoy).

m 3.55 (Monestier-Savignat).
n 5.22 (Comoy).
o 7.06 (*Id.*).

Digitized by Google

188

(Page 93)

Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département d'Indre-et-Loire sur la crue de la Loire du 8 au 10 décembre 1825 [1].

Tours, le 22 décembre 1825.

La hauteur des eaux de la Loire mesurées à l'échelle, amont du pont de Tours, était, le 7 décembre au matin, de 6 pieds 1 pouce ($1^m,97$); le 8, elles se sont élevées à 8 pieds ($2^m,60$), et leur crue a ensuite continué dans une plus grande progression jusqu'à 9 h. du matin, le 10, qu'elles sont restées stationnaires ou à l'étal, jusqu'à 2 heures et demie du soir, où le rabais a commencé à se manifester.

Le 8, à 10 heures du soir, elles étaient à 10 pieds ($3^m,25$); la crue avait été dans la journée de 2 pieds ($0^m,65$) entre les 13 heures de leur observation, ou de 2 pouces ($0^m,05$) à peu près par heure.

Le 9, à 9 heures du matin, elles étaient parvenues à 12 pieds 2 pouces ($3^m,95$); la crue était de 2 pieds ($0^m,70$) pour 11 heures, ou de 2 pouces 4 lignes ($0^m,06$) par heure.

Le soir, à 9 heures, elles étaient à 16 pieds 9 pouces ($5^m,44$), et avaient crû de 4 pouces 7 lignes ($0^m,12$) à l'heure.

Le lendemain 10, à 9 heures du matin, moment où la crue s'est arrêtée, elles étaient à 19 pieds 1 pouce ($6^m,20$), et avaient crû de 2 pieds 4 pouces ($0^m,76$).

M. le préfet avait été prévenu, le 8 au soir, par une estafette que lui avait expédiée son collègue du département de Loir-et-Cher, que d'après les avis reçus du pays haut, la crue devait être rapide et très-forte.

---

[1] Archives du département d'Indre-et-Loire.— Travaux publics. Ponts et chaussées. *Crue extraordinaire de la Loire du 8 au 10 décembre 1825. Procès-verbaux de la visite des maisons et des dégradations.*

Digitized by Google

Le 9, dès 5 heures du matin, les ponts d'Amboise étaient envahis par l'eau. A cette même heure, des débris de bateaux, des pièces de vin, des bois de chauffage, de marine et de charpente arrivaient à Tours et venaient témoigner des désastres survenus dans la partie haute.

Les rues basses d'Amboise et une grande partie de la ville ont été inondées, sans cependant qu'il en soit résulté de grands dommages, mais les perrés et autres travaux ont beaucoup souffert.

Les eaux se sont élevées au plus fort de la crue à 17 pieds 10 p. (6m,44), 9 pouces plus haut qu'à l'échelle amont du pont de Tours.....

On a été à même de juger que le quai des Trois-Barbeaux (à Tours) et la banquette dont il est surmonté sont beaucoup trop bas, et qu'une semblable crue ramènerait les mêmes craintes, et pourrait avoir des résultats fâcheux pour la ville, si elle ne trouvait pas pour les prévenir les ressources que lui a offertes le travail tout organisé du canal et de ses nombreux attelages [1].

Leur exhaussement est donc de toute nécessité, et il paraît indispensable de s'en occuper dès la campagne prochaine. Il peut être opéré de deux manières, par le rehaussement du quai sur toute sa largeur, et par celui des banquettes. Le quai est de 0m,65 au-dessous des banquettes qui, étant au niveau de la dernière crue, devraient être relevées de la même quantité, ou de 0m,65, ce qui dans le premier système, deviendrait un remblai de 1m,30.

Mais cet exhaussement, qui mettrait la ville à l'abri de tout danger, ne serait pas sans inconvénient pour les maisons qui bordent le quai, et qui se trouveraient remblayées de 1m,30. Il ne le serait pas non plus pour les rues qui viennent y aboutir, que l'on serait obligé de raccorder avec le quai, et dont les maisons qui y touchent le plus près seraient de même remblayées.

Aux abords et au-dessus de Tours, la levée méridionale, dite de Saint-Symphorien, a été couverte sur une hauteur réduite de 0m,40

---

[1] Au moyen de ces ateliers, composés de 125 hommes, de 50 tombereaux et de 150 chevaux, on avait pu exhausser la banquette du quai des Trois-Barbeaux dès le 9 décembre. « Sans cette digue provisoire, dit l'ingénieur en chef, l'eau eût dépassé la crête des banquettes et eût submergé la plus grande partie de la ville. »

Digitized by Google

et sur une longueur de 725 mètres, et l'eau répandue dans les maisons qui la bordent. Il est donc encore nécessaire de l'exhausser.

La rue basse de Montlouis, construite sur la levée, et qui sert de traverse à la route départementale n° 3 de Tours à Amboise, a été submergée dans toute sa longueur de 900 mètres environ, et sur la même hauteur réduite de 0m,40. On ne pourrait l'exhausser sans encombrer toutes les maisons, et l'on doit y renoncer. Mais il serait possible de construire sur les bords de la levée, et derrière les maisons, une banquette de 1 mètre de hauteur et largeur.

L'avenue de Chandon, auprès d'Amboise, depuis l'arche de Chandon jusqu'au pont de la Masse, a été également submergée sur une hauteur de 0m,80 et sur toute sa longueur de près de 2,000 mètres. Pour la mettre à l'abri d'une nouvelle inondation, son exhaussement serait trop dispendieux en l'appliquant à une aussi grande longueur et sur une largeur de 20 mètres. Il ne coûterait pas moins de 80,000 à 100,000 francs, et ce fâcheux effet des crues lui est commun avec la plus grande partie de la ville d'Amboise. Si l'on croyait devoir s'en préserver, il suffirait d'élever une banquette du côté de la Loire.

Au-dessous de Tours, la levée septentrionale n'a point souffert; quelques légères infiltrations s'y sont manifestées, et en petit nombre,

Entre Planchoury et Saint-Patrice, elle a été sur le point d'être dépassée. L'ingénieur, M. Poitevin, qui à la suite de la crue de 1823 avait fait construire des banquettes, y a envoyé un atelier pour les exhausser et les renforcer.

Une arche est construite au-dessus de Langeais; elle donne issue vers la Loire, à travers la levée, à la petite rivière de la Roumère; une bonde à clapet y est placée pour s'opposer à l'introduction de la Loire dans le lit de cette petite rivière et à la submersion de la ville de Langeais et du vallon de Cinq-Mars. L'eau s'est introduite par l'ouverture, a brisé la porte et s'est répandue dans quelques maisons de la partie basse de la ville et dans la vallée.

Sur la levée méridionale, les bondes du bec du Cher paraissaient ne résister qu'avec peine à l'impétuosité de l'eau; des renards se formaient à la levée, et si l'on ne portait immédiatement remède au mal, la levée courrait le risque d'être emportée et la vallée pré-

Digitized by Google

cieuse de Berthemont eût été submergée sur toute sa superficie, de 3 lieues carrées.

L'ingénieur, M. Dubrac, reconnut que les renards faisaient des progrès; les habitants de la vallée, qu'il avait fait rassembler, y allaient travailler, lorsqu'un cri d'alarme fut jeté; on avait répandu le bruit que la levée était rompue sur plusieurs points. Ils s'enfuirent tous avec une extrême précipitation. M. Dubrac, resté seul avec son conducteur, parvint cependant à réunir huit mariniers et à se procurer une grande voile à bateau et des sacs qu'il fit remplir de terre; il parvint à étouffer les renards et à boucher les bondes, mais ce ne fut qu'après un travail opiniâtre et un temps infini.

Le 10, vers les 4 heures du soir, la Loire étant à 6^{m},07, ou à la même hauteur qu'à la fin de janvier 1823, la levée de Rupuanne, dont la hauteur n'est que de 5^{m},86, a été surmontée sur toute sa longueur par une lame de 0^{m},20 à 0^{m},30 qui, en retombant au derrière, n'a pas tardé à la rompre. Trois brèches s'y sont formées; la longueur totale des brèches est à peu près de 250 mètres. A peine l'eau y eut-elle pris sa direction qu'elle baissa subitement de 0^{m},30, et cette baisse se fit sentir jusqu'à Chergé, où d'ailleurs la Loire ne s'est élevée qu'à 5 mètres, tandis qu'à Tours, elle a été jusqu'à 6^{m},20. Ces brèches ont soulagé la levée qui eût été infailliblement emportée sur toute sa longueur, si l'eau eût continué à s'épancher par dessus.

Cette rupture de la levée, si rapprochée de celle qui a eu lieu en 1823, doit faire regretter que le projet présenté par M. Cormier, pour son exhaussement, n'ait pas reçu son exécution.

L'événement si récent, dont on ne peut trop gémir, et qui porte tant de préjudice à la vallée, démontre combien était sage la prévoyance qui en avait dicté la proposition. L'exhaussement est d'une nécessité indispensable, et préviendra seul un accident que chaque crue peut renouveler. Privé des moyens d'y pourvoir et animé du désir de garantir cette précieuse vallée, M. Cormier avait en désespoir de cause, présenté à M. le préfet le projet d'une commission syndicale nommée parmi les propriétaires des communes intéressées, et chargée de présider à la construction d'une banquette estimée moins de 4,000 francs, et à la répartition de sa dépense. Ce projet, soumis aux conseils municipaux, a été rejeté par eux

Digitized by Google

sous le prétexte que le gouvernement devait en faire les frais. Aujourd'hui le dommage qu'ils éprouvent s'élève, indépendamment de la réparation, à une somme peut-être vingt fois plus considérable que le sacrifice qui leur était demandé.

L'ingénieur en chef terminera ce rapport en observant que, conformément à l'invitation qu'il en a reçue de M. le préfet, le 15, il a fait procéder à la visite de toutes les maisons bordant le quai depuis Saint-Pierre-des-Corps jusqu'à la rue du Pont. Il ajoutera qu'indédépendamment de la reconnaissance des dégradations causées par la crue, dont MM. les ingénieurs s'occupent chacun sur son arrondissement, ils établissent sur les levées, conformément aux ordres de M. l'inspecteur divisionnaire, des repères de la hauteur à laquelle la crue s'est élevée, afin d'y pouvoir rapporter celle des levées et de proposer les ouvrages jugés nécessaires pour les garantir des avaries que de semblables crues peuvent faire craindre.

L'Ingénieur en chef du département d'Indre-et-Loire.

Signé : DE LIMAY.

189

(Page 93).

Instruction du Conseil d'agriculture sur les moyens de remédier aux effets des inondations [1].

Les rivières, en débordant, ayant déposé des terres limoneuses sur l'herbe des prés qu'elles ont submergés, leur récolte, par ce dépôt, peut plus ou moins se trouver endommagée, soit dans sa quantité, soit dans sa qualité. L'eau s'écoule, le limon reste; son humidité prolongée peut le rendre dangereux aux hommes, en viciant l'air qu'ils respirent; aux animaux, en altérant leur principale nourriture.

---

[1] *Annales de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*, t. IV, ann. 1825, pag. 52.

Digitized by Google

Hâter l'écoulement de l'eau est un des premiers soins à prendre; on y réussira en lui ouvrant ses débouchés naturels, en lui créant de nouvelles routes par des rigoles, des saignées faites d'après les sinuosités et les pentes du terrain. Des fossés profonds, suivant les circonstances, serviront à recevoir les eaux, lorsque pour le moment d'autres moyens seront insuffisants. Les terres qui sortiront de ces fossés pourront être utiles pour opposer de nouveaux obstacles à l'eau, pour en guider le cours, pour recharger même et bonifier le terrain.

Lorsque la nécessité, pour écarter de nouveaux débordements, doit rendre durable l'établissement des fossés, il est préférable de faire des pierrées souterraines ou fossés couverts, afin de ne rien perdre du terrain de la superficie; l'art de ces constructions consiste à remplir avec des cailloux le sommet de l'angle, ou le fond que forme l'ouverture de la pierrée, de couvrir ces cailloux en travers, avec des fagots dont les bouts les dépassant portent sur le terrain, échancré à cet effet, et de recharger le tout d'environ 15 pouces de terres sortie de l'excavation, en mettant d'abord au fond les gazons, qui se trouvent dans cette terre. Les cailloux, les fagots, les gazons, la terre, qui forment cette construction, doivent être tellement distribués qu'ils arrivent au niveau de la superficie du terrain. Cette superficie étant semée en pré, ne laissera apercevoir aucune trace de la construction qu'elle recouvre.

L'eau étant écoulée, le dépôt qu'elle a laissé étant aussi sec qu'il est susceptible de l'être, dans ce premier moment, il ne s'agit plus que de soigner la récolte, si déjà il y en avait une à l'instant du débordement.

Lorsqu'on parle de récolte, on suppose que le foin n'a pas eu le temps de se pourrir entièrement; alors on ne saurait trop se presser de le faucher; on le transportera, s'il est possible, sur un lieu sec et en pente; là, s'il ne survient pas de pluies assez abondantes pour le laver, il sera arrosé de manière à le nettoyer entièrement du limon qui le recouvre. Il faudra qu'il soit ensuite promptement et complétement fané, afin de lui faire perdre surtout une partie de l'odeur qu'il aurait pu contracter.

Si, au contraire, le foin est tellement gâté qu'il n'y ait aucune espérance de pouvoir le donner à manger aux animaux, il est toujours nécessaire de l'enlever du pré, à moins qu'il n'y en eût ce-

Digitized by Google

pendant que trop peu; son séjour augmenterait le foyer de putréfaction qui y existe déjà, le rendrait inutile comme fumier (il serait dangereux comme litière), et suivant l'état où se trouverait la prairie, il pourrait nuire à sa prochaine récolte. S'il était trop pourri, il ne serait praticable de l'enlever qu'avec des râteaux à dents de fer; la herse, suivant les circonstances, pourrait y suppléer. Cette pratique est encore indispensable, quand bien même il y aurait peu de foin gâté, lorsqu'on aurait l'espérance d'une nouvelle herbe qui ne manquerait pas d'être altérée par le contact de l'ancienne, D'ailleurs, les restes de cette mauvaise herbe seraient nuisibles aux animaux qui se nourriraient de la nouvelle.

La submersion des prés a pu détruire une partie de la récolte actuelle; c'est là véritablement le mal qu'elle a fait. Alors elle prive un certain nombre d'animaux de la nourriture qu'ils devaient attendre de ces prés, principalement pour l'hiver; il faut, autant qu'il est possible, se hâter de remplacer celle qu'on devra leur donner dans cette saison, et de suppléer à celle qu'ils auraient pu prendre sur ces prés même aussitôt leur récolte.

S'il n'est plus temps de semer des végétaux pour les donner en sec aux animaux cet hiver, il faut profiter de tous ceux qui existent maintenant pour en tirer ce parti : telles sont de préférence les feuilles des arbres. Pour cet effet, on en éloigne les jeunes branches, on les fait sécher, et on les conserve pour le besoin. Les feuilles qu'il faut surtout préparer ainsi sont celles d'orme, de tous les peupliers, saule blanc, saule marsaut, sycomore, charme, tilleul, boûleau, frêne, aulne, vigne.

La nourriture en sec pour l'hiver pouvant être extrêmement diminuée, il faut la remplacer par des racines dont l'usage, suivant les circonstances, pourra se prolonger jusqu'au printemps : telles sont principalement celles des navets, turneps et panais. Les premières seront semées sur les jachères, et devront être employées d'abord sur les alluvions des prés, ainsi que les panais, ou dans tous les autres lieux convenables.

Pour économiser la nourriture d'hiver et suppléer à celle que les animaux pourraient prendre dans les prés, dont l'entrée pour le moment doit leur être interdite, il faut se hâter de leur créer sur les jachères, ou d'autres terrains, des prairies artificielles mo-

Digitized by Google

mentanées. On les obtiendra en semant des sarrazins, des vesces, des pois gris, spergules, etc. [1].

Dans les lieux où l'usage permet aux animaux l'entrée des prairies aussitôt que la première récolte en est faite, celle des prés submergés doit cependant pour le moment leur être interdite; il serait aussi dangereux qu'ils y allassent, à cause de la mauvaise qualité

---

[1] Après les inondations de juin 1855, *l'Écho agricole* publiait, à propos des diversités de semences pouvant encore être mises en terre à cette époque de l'année, les renseignements suivants que les cultivateurs ont intérêt à connaître : « Les désastres occasionnés par les inondations qui ont ravagé, tout récemment, plusieurs de nos départements, ne sont pas irréparables. Dans la plupart des cas, les cultivateurs peuvent utiliser les terres que les eaux avaient envahies, par des plantes annuelles. Si les produits de ces cultures n'ont pas la valeur des récoltes que l'on espérait obtenir et que les eaux ont détruites, ils auront néanmoins l'avantage de diminuer les pertes des agriculteurs. Voici la liste des plantes alimentaires que l'on peut encore cultiver soit dans le Centre, soit dans le Midi de la France. Nous sommes convaincus que, semées promptement, ces plantes accompliront facilement leurs phases de végétation et mûriront très-bien leurs graines. Nous joignons à cette liste la nomenclature des plantes fourragères qu'on peut encore cultiver. Les produits de ces divers végétaux auront cet avantage qu'ils combleront le déficit que l'on remarque dans la production des fourrages fauchables dans les localités où les prairies naturelles ont été ensablées par des eaux abondantes et limoneuses.

PLANTES ALIMENTAIRES. — *Maïs quarantain*, variété très-hâtive, que l'on sème en Piémont jusqu'en juillet sur les champs qui ont produit des récoltes de céréales. — *Maïs d'Auxonne*, variété aussi précoce que la précédente. On la cultive dans la Bourgogne et la Franche-Comté. — *Orge nue à deux rangs*, variété très-hâtive, qui peut être semée jusqu'en juin dans les contrées du Midi. — *Sarrasin ordinaire*, espèce cultivée dans la Sologne et la Bretagne, et dont le grain est utilisé avec succès dans l'alimentation de l'homme. On peut le semer jusqu'en juillet. — *Haricot Bagnolet*, variété hâtive, très-cultivée aux environs de Paris. — *Haricot de la Chine*, ayant un grain assez gros et arrondi, de couleur soufre pâle. Cette variété est excellente écossée ou sèche. — *Haricot ventre de biche*, excellente variété pour être consommée en vert ou conservée pour l'hiver. Ces trois variétés de haricots n'exigent pas de rames.

PLANTES FOURRAGÈRES. — *Moha de Hongrie*, sorte de millet qui végète rapidement et fournit un abondant fourrage vert pendant le mois d'août. — *Pois gris de printemps*, légumineuse qui produit comme la vesce un excellent fourrage vert ou sec, vers la fin d'août ou les premiers jours de septembre — *Maïs perlé*, variété précieuse par la rapidité avec laquelle elle végète et le produit considérable qu'elle fournit. — *Sarrasin ordinaire*. Cette plante, alliée au pois gris, au colza et au maïs, donne un fourrage vert d'excellente qualité. Cultivée seule, la production verte est beaucoup moins nutritive. — *Moutarde blanche*, crucifère que l'on sème sur les chaumes, dans les environs de Paris, après la récolte des céréales. Elle fournit un bon fourrage vert en septembre et octobre. — *Navets hâtifs*, tous les turneps et leurs analogues peuvent être semés jusqu'à la fin de juillet. Les racines se récoltent avant les semailles d'automne. »

Digitized by Google

de l'herbe, qu'il serait nuisible qu'ils foulassent le pré avant que le sol en fût entièrement raffermi, Le temps que durera cette interdiction doit être assez prolongé pour que l'herbe puisse se renouveler.

DANGERS AUXQUELS SONT EXPOSÉS LES ANIMAUX QUI SE NOURRISSENT DE FOIN TERRÉ.

Le plus grand nombre des maladies épizootiques qui, à diverses époques, ont dépeuplé les campagnes de bestiaux, se sont montrées après des inondations qui avaient altéré les fourrages; les maladies charbonneuses, les plus fréquentes et peut-être les plus dangereuses de toutes, ne reconnaissent presque jamais d'autres causes.

Les foins vasés portent en eux le principe de plusieurs maladies essentiellement différentes.

1° La terre dont ils sont couverts s'accumule quelquefois dans l'estomac, elle s'y agglomère, et forme des masses considérables qui peuvent faire périr les animaux dans lesquels elles se trouvent.

2° Il se détache des foins vasés une poussière noire, épaisse, qui, introduite dans les poumons avec l'air respiré, s'insinue jusque dans les vésicules pulmonaires, les obstrue, les irrite, donne lieu à des toux violentes, à l'asthme sec, à la phthisie pulmonaire.

3° La vase déposée sur les foins renferme des milliers d'insectes de toute espèce, dont la décomposition infecte le fourrage, et le rend la source d'un grand nombre de maladies putrides.

4° Les foins qui ont été mouillés, lors même qu'ils ne sont point terrés, conservent le plus souvent un reste d'humidité qui les fait moisir, et leur fait contracter une odeur fétide qui inspire aux animaux une répugnance que la faim seule peut les forcer à surmonter.

C'est ce commencement de corruption qui donne lieu le plus souvent aux maladies putrides dont sont affectés les animaux, parce que l'on n'est pas assez généralement persuadé de ces effets, qu'on croit d'ailleurs pouvoir les annuler en mêlant ce fourrage avec des aliments de bonne qualité.

5° Le foin, par son séjour dans l'eau, perd sa qualité nutritive, et les animaux qui s'en nourrissent dépérissent sensiblement, quoique leur ventre prenne beaucoup de volume.

Digitized by Google

MOYENS PRÉSERVATIFS ET CURATIFS CONTRE CES DANGERS.

Le premier et le plus sûr, c'est, quand on le peut, de proscrire entièrement le foin vasé, du moins de la nourriture des bestiaux. Les sacrifices qu'on fera dans cette circonstance n'ont aucune proportion avec les risques auxquels on s'expose par des motifs d'économie mal entendue.

En mêlant une partie de bon fourrage avec le mauvais, on en diminue sans doute le danger, mais on ne l'annule pas.

C'est une vérité incontestable et trop peu connue, qu'une petite quantité de bons aliments nourrit beaucoup mieux qu'une très-grande quantité de mauvais; d'où il suit qu'il y a bien moins d'inconvénient à ne donner aux animaux qu'une faible portion de bon fourrage qu'à leur en donner une plus forte dans laquelle il y en aurait d'altéré.

C'est encore une vérité sur laquelle on ne peut trop insister, qu'on donne souvent aux animaux une bien plus grande quantité d'aliment qu'ils n'en faudrait pour les bien nourrir. Les animaux, comme les hommes, contractent aisément l'habitude de manger au delà du besoin. La ration des chevaux du midi n'est guère que le quart de celle des nôtres, ce qui ne tient pas uniquement à la meilleure qualité des aliments; car en Angleterre, où les chevaux de labour sont de très-haute taille, ils consomment un tiers de moins que ceux de France, et n'en font pas moins d'ouvrage.

Plutôt que d'employer des fourrages sales ou moisis, il vaut mieux diminuer momentanément le nombre de ses animaux.

Si l'on était réduit à la nécessité absolue de faire consommer des fourrages viciés, ce qui n'est que trop ordinaire, on en diminuerait le danger par des précautions prises tant dans la préparation du foin que dans la distribution aux animaux.

C'est une bonne pratique que d'entremêler le foin qui a été submergé, avec de la paille, couche par couche, en ayant soin que celles de paille soient toujours les plus épaisses.

Rien de plus propre à prévenir les effets de la putréfaction que le sel, dont on soupoudre chaque couche de fourrage. Il est bon de l'égruger le plus qu'il sera possible. On peut en employer environ une livre par quintal de foin vasé.

Digitized by Google

Lorsque le foin n'a pu être lavé et qu'il est poudreux, il est indispensable de le bien secouer avant de le donner. Cette opération doit toujours se faire hors de l'écurie, de l'étable ou de la bergerie qu'elle remplirait d'une poussière épaisse, nuisible aux animaux.

Si le foin n'a pas été salé, il sera très-bon de faire dissoudre une livre de sel dans un baquet d'eau contenant cinq ou six seaux, et d'y plonger le foin avant de le mettre dans les râteliers, ou de l'asperger d'eau salée avec un balai.

Il faut bien se garder de mouiller le foin avant que de l'avoir secoué, comme cela se pratique trop souvent. On prévient bien par ce procédé la séparation de la poussière, qui fait tant de ravages dans la poitrine des animaux, mais on la fixe sur chaque brin de fourrage, et ce n'est qu'un moyen de plus pour la leur faire avaler et l'introduire dans leur estomac.

Pendant tout le temps que les animaux sont à l'usage de fourrages altérés, il convient de mêler de temps ne temps dans leur boisson quelques verres de vinaigre ou quelques gouttes d'acide vitriolique. On en connaîtra aisément les doses convenables en goûtant l'eau, qui doit alors imprimer sur la langue une très-légère et très-agréable acidité. Si les animaux la refusaient, il faudrait la leur faire avaler; et dans ce cas, comme le volume serait beaucoup moins considérable, on peut employer proportionnellement une plus grande quantité d'acide, de manière cependant qu'en goûtant la boisson on ne la trouve pas désagréable.

Dans le cas où, malgré ces précautions, on reconnaîtrait quelques animaux affectés de maladies qui eussent des caractères de putridité, il ne faudrait point hésiter à passer quelques sétons, non-seulement aux animaux attaqués, mais encore à ceux qui seraient menacés de l'être, ayant participé à la même cause. Ce moyen est d'une efficacité incontestable, ce dont on peut s'assurer par les faits rapportés dans les *Recherches sur les maladies charbonneuses*, où l'on trouvera d'ailleurs, dans le plus grand détail, tout ce qu'il convient de faire tant pour s'opposer au développement des maladies de ce genre, que pour les combattre lorsqu'on n'a pu les prévenir.

Digitized by Google

190

(Page 112).

Tableau des observations faites sur la hauteur et la marche de la crue des 17 et 18 octobre 1846, dans toute l'étendue du département de la Loire[1].

LIEUX où les observations ont été faites.	OBSERVATIONS. Dates.	OBSERVATIONS. Heures.	Hauteur au-dessus de l'étiage.	MOMENTS OU LES EAUX sont sorties de leur lit.	MOMENTS OU LES EAUX sont arrivées au maximum.	MOMENTS OU LES EAUX ont commencé à baisser.	MOMENTS OU LES EAUX sont rentrées dans leur lit.	DURÉE du débordement.	DURÉE de l'étale.
				FLEUVE DE LA LOIRE.					
			m.c.						
Pont du Pertuiset .	17	Midi.	6,00	Midi.	»	»	»	»	»
	id.	6 h. s.	14,40	»	6 h. s.	»	»	»	h. »
	id.	7.30	14,40	»	»	7.30. s.	»	»	1.30
	id.	8 h.	14,20	»	»	»	»	»	»
	id.	9 h.	13,20	»	»	»	»	»	»
	18	6 h. m.	10,20	»	»	»	»	»	»
	id.	Midi.	8,40	»	»	»	Midi.	24 h.	»
	19	9 h.	4,50	»	»	»	»	»	»
Pont de Saint-Just.	17	8h.30.s.	7,54	»	8.30	Minuit.	»	»	2.30
Pont d'Andrezieux.	17	»	4,15	»	»	»	»	»	»
Pont de Montrond.	17	»	6,26	»	»	»	»	»	»
Pont de Feurs. . .	16	Midi.	1,90	»	»	»	»	»	»
	id.	6 h. s.	2,00	»	»	»	»	»	»
	17	6 h. m.	2,20	»	»	»	»	»	»
	id.	6 h. s.	3,40	Midi.	»	»	»	»	»
	18	2 h. m.	3,40	»	Minuit.	2 h. m.	»	48 h.	2 h.
	id.	6 h.	3,20	»	»	»	»	»	»
	id.	6 h. s.	2,90	»	»	»	»	»	»
	19	6 h. m.	2,40	»	»	»	»	»	»
	id.	6 h. s.	2,10	»	»	»	Midi.	»	»
Pont de Balbigny..	17	8 h. m.	3,67	4 h. s.	»	»	»	»	»
	id.	6 h. s.	6,09	»	»	»	»	»	»
	id.	9 h.	9,59	»	»	«	»	»	»
	18	8.30. m.	11,37	»	8.30	»	»	»	»
	id.	9 h.	11,37	»	»	9 h.	»	48 h.	0.30
	id.	Midi.	11,04	»	»	»	»	»	»
	19	2 h. m.	9,39	»	»	»	»	»	»
	id.	Midi.	5,00	»	»	»	»	»	»
	id.	4 h. s.	4,00	»	»	»	4 h. s.	»	»

[1] *Notice sur l'inondation de la Loire des 17 et 18 octobre 1846*, etc., par M. Boulangé, ingénieur en chef. (*Ann. des ponts et ch.*, ann. 1848, 2e semest.)

Digitized by Google

LIEUX où les observations ont été faites.	OBSERVATIONS. Dates.	OBSERVATIONS. Heures.	Hauteur au-dessus de l'étiage.	MOMENTS OU LES EAUX sont sorties de leur lit.	MOMENTS OU LES EAUX sont arrivées au maximum.	MOMENTS OU LES EAUX ont commencé à baisser.	MOMENTS OU LES EAUX sont rentrées dans leur lit.	DURÉE du débordement.	DURÉE de l'étale.
Digue de Pinay. . .	18	»	19,79	»	»	»	»	»	»
Chât. de la Roche. .	18	»	21,47	»	»	»	»	»	»
Pont de Roanne. .	16	6 h. s.	1,90	»	»	»	»	»	»
	17	7 h. m.	2,93	»	»	»	»	»	»
	id.	9 h.	3,07	»	»	»	»	»	»
	id.	10 h.	3,20	11 h. m.	»	»	»	»	»
	id.	11.30	3,30	»	»	»	»	»	»
	id.	1 h. s.	3,50	»	»	»	»	»	»
	id.	2 h.	3,65	»	»	»	»	»	»
	id.	3 h.	3,75	»	»	»	»	»	»
	id.	4 h.	3,85	»	»	»	»	»	»
	id.	5 h.	4,15	»	»	»	»	»	»
	id.	6 h.	4,50	»	»	»	»	90 h.	6 h.
	id.	11.30.	5,60	»	»	»	»	»	»
	18	Minuit.	6,00	»	»	»	»	»	»
	id.	1 h. m.	7,00	»	»	»	»	»	»
	id.	6 h.	7,42	»	6 h. m.	»	»	»	»
	id.	Midi.	7,42	»	»	Midi.	»	»	»
	id.	5 h. s.	7,00	»	»	»	»	»	»
	19	6 h. m.	4,70	»	»	»	»	»	»
	id.	Midi.	4,40	»	»	»	»	»	»
	id.	6 h. s.	4,20	»	»	»	»	»	»
	20	7 h.	3,80	»	»	»	»	»	»
	id.	Midi.	3,70	»	»	»	»	»	»
	21	6 h. m.	3,20	»	»	»	6 h. m.	»	»
Pont d'Aiguilly. . .	»	»	3,80	»	»	»	»	»	»
Pont de Pouilly . .	»	»	6,65	»	»	»	»	»	»

191

(Page 119).

Délibération du Conseil municipal de Moulins relative aux réparations du pont et des levées de l'Allier [1].

L'an 1846, le samedi 7 novembre, le conseil municipal de la

[1] *Registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Moulins.* Année 1846.

Digitized by Google

ville de Moulins, etc., M. Mathé, de la commission nommée pour émettre son avis sur les travaux qui intéressent la levée de l'Allier, donne lecture d'un rapport conçu dans les termes qui suivent :

« Messieurs, la commission, nommée dans la dernière séance, vous présente un rapport sur l'état de la levée rompue par le débordement récent de l'Allier et des travaux pratiqués, il y a quelques années, dans le lit de la rivière, lors de la construction de la gare ; elle a mis à remplir sa mission tout l'empressement que la présence d'un danger public peut commander ; elle s'est transportée sur les lieux, assistée de notre premier adjoint, M. Plainchant, et, munie des plans et du rapport de M. de Régemorte, l'habile ingénieur qui avait si parfaitement combiné les proportions de notre pont et de nos levées, dans l'intérêt de la ville et en vue de la variabilité du cours de l'Allier, des crues soudaines et souvent extraordinaires. Pour bien vous pénétrer de la gravité des faits et de l'utilité des moyens qu'elle propose, la commission a jugé nécessaire de vous exposer la pensée et le système de M. de Régemorte, et m'a chargé, après l'avoir approuvé, de vous soumettre le rapport dont j'ai l'honneur de vous donner lecture. Dans l'espace de trente-quatre ans, de 1676 à 1710, l'Allier avait renversé un pont de bois et deux ponts de pierre, dont l'un était l'œuvre de Mansard, lorsqu'en 1750, M. de Régemorte fut commis pour la construction d'un nouveau pont. Éclairé par ces désastres successifs sur les dangers que présentait le cours de l'Allier, il établit le pont sur un radier continu ; il élargit le lit de la rivière, en face de Moulins, de deux fois la largeur qu'il occupait, en faisant disparaître, à grands frais, tout le faubourg de la Madelaine alors existant. Pour faciliter le chargement et le déchargement des bateaux à proximité de la ville, et pour empêcher le tarissement des puits du quartier voisin de la rivière, il en fixa le cours du côté de la ville tant en aval qu'en amont du pont. L'île située en aval séparait la rivière en deux bras, il maintint le bras principal entre cette île et la ville tel qu'il existait alors. Pour éviter toute obliquité du courant compromettante pour la navigation en amont du pont et pour la solidité du pont lui-même, pour faciliter l'écoulement des eaux, enlever tout obstacle au courant en amont du pont, empêcher, enfin, le retour et le refoulement d'aval en amont, il donna à ses levées la forme de deux entonnoirs dont les extrémités se joignent au pont ; il établit, sur la rive gauche,

Digitized by Google

deux levées presque parallèles, la première, avec un enrochement et un talus perreyé; l'autre, la plus éloignée, était et est restée insubmersible dans les plus grandes crues. L'intervalle qui séparait ces deux levées, il le remblaya, afin de les renforcer. Sur la rive droite, du côté de la ville, une seule levée insubmersible fut établie; elle devait être renforcée par le remblai de la distance qui la séparait des maisons. La partie d'aval fut garnie d'enrochements et perreyée; celle d'amont, qui conduit aux Garceaux, placée dans l'endroit le plus menacé par la direction du courant, devait former le principal rempart de la ville contre la violence des eaux; elle devait être garantie, du côté de la rivière, dans le terrain appelé aujourd'hui Champbonnet, par un remblai de 12 pieds de hauteur sur 15 toises de largeur, suivant l'art. 7 du devis de M. de Régemorte; mais, par des circonstances restées inconnues, elle ne fut défendue ni par un enrochement ni par un perré, et le remblai projeté dans le Champbonnet ne se fit point. Il en résulta, vous le savez, les plus funestes conséquences; la crue de 1790, haute de 6 mètres au-dessus de l'étiage, emporta la levée des Garceaux, qui avait cependant 7 mètres d'élévation; la ville fut inondée et conserve encore le souvenir des désastres qu'elle eut à déplorer. Cette levée fut bientôt réparée et mise dans l'état où elle était avant la crue de 1790, mais la sécurité de la ville n'avait rien gagné à cette réparation. Vers le commencement de ce siècle, on construisit une nouvelle levée, haute de 4 mètres et large de 8 à 10 mètres environ, qui, partant en ligne droite de la levée du pont, aboutit au coteau de la Font-Vinée; elle fut garnie d'enrochement et perreyée du côté de la rivière; mais l'intervalle qui séparait cette levée de la première n'a pas été remblayé; l'eau, en tombant de la hauteur de 2 à 3 mètres sur le terrain du Champbonnet, doit donc nécessairement produire des affouillements et déterminer la rupture de la petite levée : de là, nouveau danger pour la grande levée qui n'offre aucune résistance, et nouveau danger pour la ville. La crue de 1835, qui n'a atteint que 4^{m},66, a submergé et rompu cette levée, et a été pour nous un premier avertissement que nous avons trop négligé : on s'est contenté de laisser rétablir la levée dans son premier état.

« La crue récente du 19 octobre 1846 n'a dépassé que de 17 centimètres celle de 1835, et l'aggravation du dommage est sans propor-

Digitized by Google

tion avec cette différence; la rupture de la levée, comme en 1835, n'est résultée que des affouillements faits par la chute de l'eau, du côté du Champbonnet; la levée, sur certains points, a presque entièrement disparu et présente à peine 1 mètre à 1^{m},50 d'élévation au-dessus des basses eaux, en sorte qu'avec une crue moyenne de 3 mètres à 3^{m},50, crue qui se renouvelle ordinairement plusieurs fois dans cette saison de l'année, l'eau peut se précipiter contre la levée des Garceaux, produire des affouillements par la force du courant, et même trouver dans cette levée une issue par laquelle elle causerait encore les plus grands dommages à la ville. Cet état de choses est alarmant et inquiète la population. Nous n'aurions ni le remarquable ouvrage de M. de Régemorte pour guide, ni les trois grandes crues de 1790, 1835 et 1846 pour enseignement, que nous ne saurions prendre de trop grandes et de trop promptes mesures à la vue des débordements, si fréquents de nos jours, des rivières qui, comme la nôtre, prenant leurs sources dans des montagnes déboisées, reçoivent des masses d'eau et de terre beaucoup plus volumineuses qu'autrefois. Et cependant, au mépris de tous ces faits, des travaux ont été pratiqués, depuis 1835, à Moulins, dans le lit de la rivière; ils tendent à détruire toute l'économie du projet de M. de Régemorte, et à aggraver singulièrement le danger auquel notre ville est exposé. Il y a quelques années, le projet d'une gare, depuis longtemps demandée par le commerce de la navigation, fut enfin adopté; mais, au grand préjudice du commerce et de la ville on en fixa l'emplacement à une grande distance en aval du pont, du côté opposé à la ville. Pour approvisionner cette gare d'eau, il fallut détourner le cours de la rivière aux dépens de la ville; des plantations et des barrages en pieux furent faits dans ce but du côté de la ville, qui unirent l'île située en aval avec la levée de la rive droite; ces plantations produisirent un atterrissement en amont, qui a déjà atteint la hauteur d'environ 1^{m},66 sur certains points près du pont, et s'étend jusqu'au delà du pont, rend la gare inabordable, et occupe, en ligne oblique, la largeur du tiers de la rivière dans les eaux moyennes; il s'accroît enfin, à chaque crue, dans tous les sens et d'une manière indéfinie, présentant au courant une résistance d'autant plus grande qu'il a pour point d'appui, en aval, une île d'une très-grande surface. Par suite, le bras de la rivière dans lequel M. de Régemorte avait fixé le cours,

Digitized by Google

dans l'intérêt de la ville, déjà rétréci depuis longtemps par des alluvions ou par les usurpations des propriétaires de l'île, a complétement disparu; le courant est fort éloigné de la ville, même dans les crues moyennes; le lit de la rivière, si utilement élargi par M. de Régemorte, se rétrécit nécessairement; la forme d'entonnoir qu'il a donnée aux levées en aval et en amont, pour empêcher les retours et les refoulements de l'eau, est détruite par l'obliquité du courant qui vient frapper latéralement contre les avant-becs du pont jusqu'à en compromettre la solidité et rend très-périlleuse la navigation au passage du pont. Enfin, les travaux que nous critiquons étaient si contraires à la disposition des lieux, que les sables du bord de l'atterrissement sont entraînés par chaque crue, vers l'entrée de la gare, et forment obstacle à l'entrée et à la sortie des bateaux....

« Quant aux plantations et au barrage faits dans le lit de la rivière, la commission vous propose, dans l'intérêt de la ville, du pont et de la navigation, de réclamer qu'ils soient arrachés et que les lieux soient remis dans l'état où M. de Régemorte les avait établis. Enfin, votre commission, prenant pour base le quatrième paragraphe de l'art. 7 du devis de M. de Régemorte, propose de réclamer, comme la mesure la plus urgente, le remblai immédiat de tout l'intervalle qui existe entre les deux levées situées du côté de la ville, en amont du pont; l'expérience a démontré l'insuffisance de la hauteur du remblai proposé par M. de Régemorte. Le lieu à remblayer est le plus menacé et le moins défendu; il faut donc, pour mettre la ville à l'abri des plus grandes crues, opposer au courant une masse irrésistible. Un trop grand exhaussement du terrain et de la petite levée pourrait avoir des inconvénients pour les chargements et déchargements des bateaux. La commission pense que cette levée, exhaussée jusqu'à 5 mètres seulement au-dessus de l'étiage et convenablement perreyée, n'offre plus d'inconvénients, si le terrain qui sépare les deux levées est remblayé, dans toute son étendue et en rampe jusqu'à la hauteur de la grande levée, qui est de 7 mètres au-dessus de l'étiage. La rampe présente peu d'obstacle au courant, et en cas de submersion de la petite levée n'occasionnera pas d'affouillements. Nous n'avons pas à considérer ces travaux au point de vue financier; tous, par leur nature, sont à la charge de l'État, et l'obligation

Digitized by Google

de remblayer le Champbonnet, résulte, pour l'État, du devis de M. de Régemorte; nous devons donc espérer qu'il aura suffi de signaler l'imminence du danger auquel nous sommes exposés.

« Il n'y a pas à exécuter dans la cité de travaux plus utiles et plus urgents que ceux qui peuvent contribuer à nous préserver, cet hiver, d'une inondation. L'éventualité des désastres commande les plus actives mesures; malgré nos plus pressantes sollicitations, l'État peut apporter des lenteurs, et des mesures tardives ou insuffisantes compromettraient notre responsabilité. Votre commission pense que, dans les circonstances extraordinaires, il faut recourir à des moyens extraordinaires, et qu'il ne faut pas moins nous défendre de l'inondation que de la disette; elle vous propose, en conséquence, un moyen également efficace et assuré de la sanction du pays : il consiste à obliger la ville envers l'État à contribuer pour la somme de 6,000 fr. au remblai de tout le terrain qui sépare les deux levées sous la condition que ce remblai se fera au plus tôt et sans discontinuation. »

Le conseil municipal, après mûre délibération, déclare adopter les conclusions du rapport[1].

---

[1] Le gouvernement donna satisfaction aux vœux exprimés par le conseil municipal de Moulins. On lit dans l'*Exposé des motifs* de la loi du 11 juillet 1847, présentée par le Ministre des travaux publics (Chambre des Députés, séance du 31 mars 1847) : « Indépendamment des ouvrages endommagés par la dernière crue sur l'Allier, nous devons signaler, comme travail urgent, l'amélioration du port de Moulins, et le perfectionnement des ouvrages de défense de cette ville. La levée insubmersible, qui empêche les eaux débordées de tourner la culée gauche du pont et de se frayer un chemin au travers du quartier bas de la ville, ne serait pas, dans son état actuel, à l'abri d'une inondation semblable à celle de la Loire; l'exhaussement de cet ouvrage paraît indispensable. Quant au port, il consiste en une simple digue submersible, élevée sur le bord même de la rivière, et séparée de la levée insubmersible par un bas-fond de 100 mètres de largeur environ, qui se trouve couvert d'eau, dès que l'Allier sort de son lit. Une semblable disposition est très-fâcheuse pour le commerce, qui, dans les moments de crue, n'a aucun moyen de faire évacuer un port complétement entouré par les eaux. Le comblement du bas-fond qui sépare les deux levées, et l'établissement d'un terre-plein depuis le rivage jusqu'au sommet de l'arrière-digue, remédieraient à ce grave inconvénient et permettraient de faire remonter les marchandises au fur et à mesure de l'élévation des eaux. Ce travail devra être exécuté avec le concours de la ville de Moulins. »

Digitized by Google

192

(Page 127).

Hauteur des eaux et dommages causés aux levées en amont et en aval de Blois, dans l'inondation d'octobre 1846 [1].

L'élévation des eaux au-dessus de l'étiage a varié de 5m,50 à 7 mètres. La cote de 7 mètres a été observée en amont du pont de Blois, et celle de 5m,50 en aval du pont de Mer. Ces deux ponts présentaient une cataracte d'environ 0m,40.

Les deux cotes ci-dessus indiquées ne peuvent donner qu'une idée très-imparfaite de la hauteur qu'eussent pu atteindre les eaux contenues dans des digues insubmersibles; car la rivière était débordée de toutes parts, et une portion seulement de ses eaux (les deux tiers environ) coulait dans son lit.

Toutes les levées en amont de Blois ont été dominées et rompues en divers endroits.

Sur la rive droite, la levée d'Avaray au Vivier a présenté sept ruptures : deux à la Chaumette, une au Château, deux aux Bordes, une aux Tailles, et une, la dernière et la moins importante, au Domino.

A la Chaumette, la levée, d'une hauteur de 5m,55, distante de la rive opposée d'environ 600 mètres, a été dominée de 0m,30, et rompue sur 147 mètres.

Au Château, la levée, d'une hauteur de 5m,10, a été dominée de 0m,90, rompue sur 55 mètres, et écrétée sur 190 mètres.

Aux Bordes, la levée, d'une hauteur de 5m,50, a été dominée de 0m,40, et rompue sur 115 mètres.

Aux Tailles, la levée, d'une hauteur de 5m,20, a été dominée de 0m,40, et rompue sur 105 mètres.

---

[1] Bergevin et Dupré, *Hist. de Blois*, t. II, p. 645. — Ces renseignements sont extraits des rapports des agents de l'administration des ponts et chaussées.

Digitized by Google

Au Domino, la levée, d'une hauteur de 5m,20, a été dominée de 0m,40, et simplement écrêtée sur 28 mètres.

A ces deux derniers points, l'espacement des digues est au moins de 650 mètres.

La levée de Ménars à Blois a présenté quatre ruptures principales:

Aux Mées, la levée, d'une hauteur de 6m,30, a été dominée de 0m,40, et écrêtée sur 88 mètres.

A la Chaussée, la levée, de 6m,50 de hauteur, a été dominée de 0m,30, et rompue sur 138 mètres.

Aux Tuileries, la levée, d'une hauteur de 6m,50, a été dominée de près d'un mètre, et rompue sur 200 mètres. Il convient de faire remarquer que cette rupture s'est opérée par la rentrée dans le lit du fleuve des eaux qui avaient fait irruption dans le val par les ruptures de la Chaussée et des Mées.

Sur la rive gauche :

La petite levée syndicale de Saint-Laurent-des-Eaux a présenté trois ruptures d'environ 600 mètres.

La levée de Saint-Dyé à Blois, dominée de 0m,30, en face de Montlivault, où elle a une hauteur de 6m,75, a été rompue sur 330 mètres de longueur, et avariée sur 290 mètres aux abords. C'est vers ce point que commence le rétrécissement du lit du fleuve, qui ne présente plus entre les digues et le coteau qu'une largeur au maximum de 400 mètres, souvent réduite à 300; tandis qu'au-dessus, entre Beaugency et le Vivier, leur espacement moyen est d'environ 600 mètres. Déjà, avant cette rupture, qui apporta un soulagement notable à la ville et la préserva des plus grands malheurs, les eaux, prenant leur cours par-dessus le déversoir de la Bouillie [1], qu'elles surmontaient de 2 mètres, avaient

[1] « Ce déversoir fut établi vers 1800, disent MM. Bergevin et Dupré (*ouvrag. cit.*, t. I, pag. 421); mais la crue extraordinaire de 1804 rompit cette chaussée construite peu solidement; refaite en 1807, elle céda encore à la violence des eaux en 1823. Une petite digue provisoire, qui la remplaça, fut emportée par la crue de 1825. On en éleva de semblables à diverses reprises, et toutes eurent le même sort : chaque rupture causait de grands dommages à la rupture de Saint-Dyé, et nécessitait des travaux dispendieux. En présence d'un pareil état de choses, l'administration comprit le besoin de constructions plus durables, et fit exécuter, au cours des années 1837 et 1838, le solide déversoir qui a déjà soutenu, sans éprouver le moindre dégât, le choc de plusieurs crues. L'eau passe par-dessus, lorsqu'elle atteint, à l'étiage du pont, 5 mètres de hauteur. »

Digitized by Google

rompu les levées des Parcs[1] et des Pingres, et envahi tout le val. Jusque-là, la levée des Acacias, protégée par de légers travaux faits à la hâte, avait résisté, et le faubourg de Vienne, couvert par cette levée, n'avait pas encore été inondé; mais bientôt les eaux venant de la brèche de Montlivault, et remontant la chaussée de Saint-Gervais, qui leur opposait un barrage élevé et solide, refoulèrent celles qui s'échappaient par les brèches des Parcs et des Pingres, et envahirent le faubourg de Vienne, après avoir dominé et rompu sur deux points la levée des Acacias, à la jonction des Ponts-Chartrains et au croisement de la route de Châteauroux, où elle présente une forte dépression.

Les parties rampantes du déversoir de Saint-Gervais ont été emportées, avec les parties des levées aux abords; il en a été de même du pont de Saint-Gervais, sur le Cosson, qui a été affouillé à 5 mètres de profondeur, et dont deux arches sur trois se sont écroulées.

L'eau s'est élevée, dans le bassin de la Bouillie, à 6^{m},90 en amont des Ponts-Chartrains, et à 6^{m},40 en aval. La levée des Parcs et celle des Pingres ont été dominées de 0^{m},30; celle des Acacias l'a été de près d'un mètre au droit de l'octroi.

La brèche des Parcs était de 73 mètres; celle des Pingres, de 270 mètres; celle de la levée des Acacias, à la rencontre des Ponts-Chartrains, était de 35 mètres; celle de la même levée, au droit de l'octroi, était de 5 mètres environ.

La route royale a subi deux ruptures : l'une à l'octroi, de 100 mètres; l'autre, à sa rencontre avec la levée des Pingres, de 150 mètres. Cette route a été de plus fortement avariée dans le faubourg de Vienne, sur 330 mètres de longueur (sur la partie qu'on appelle le Chemin-Neuf).

Au-dessous de Blois, les levées ont également été dominées en quelques endroits, notamment au lieu de la Saulas, et aux pieds du coteau des Groix. Le petit val a été rempli d'eau sur une hauteur d'environ 3 mètres. Du reste, aucune rupture ne s'est manifestée de ce côté, grâce à la protection des banquettes et aux secours qui ont été apportés par les riverains.

---

[1] Cette levée, située vis-à-vis de celle des Pingres, joint les Ponts-Chartrains à la route de Saint-Dyé et forme le côté méridional du déversoir.

Digitized by Google

193

(Page 136).

Circulaire du Ministre de l'agriculture et du commerce aux Préfets, en date du 5 décembre 1846, sur la destination et l'emploi des fonds à distribuer en secours [1].

Monsieur le Préfet, pour lever toute incertitude sur la destination et l'emploi des fonds de diverses origines à distribuer en secours par suite des inondations, je crois devoir ajouter quelques explications à mes lettres et instructions précédentes relatives à cette œuvre générale de bienfaisance.

Déjà, par une lettre du 12 novembre dernier, je vous ai adressé un modèle de tableau dont les colonnes sont disposées de manière à faire connaître l'importance des sommes à dépenser en secours alimentaires, et le montant des pertes matérielles qui doivent, toutes déductions faites, devenir la base d'une répartition proportionnelle.

Je vais entrer dans quelques détails sur ces deux espèces de dépenses, pour en préciser la nature et imprimer une direction certaine aux fonds qui sont appelés à y faire face.

Les secours alimentaires donnent lieu à une dépense à laquelle doivent subvenir d'abord les souscriptions locales et spéciales, puis les fonds de bienfaisance dont dispose M. le Ministre de l'intérieur; enfin, et sous les conditions et réserves exprimées ci-après, les fonds de souscription répartis par les soins de la commission centrale instituée à Paris.

La distribution de ces secours alimentaires ne doit être faite que dans les villes et communes gravement atteintes par les inondations, et au profit seulement de ceux de leurs habitants que ces inondations ont réduits à l'indigence ou mis dans un état extrême

---

[1] *Moniteur* du 10 décembre 1846. — Cette circulaire était adressée aux préfets des départements suivants : Allier, Cher, Indre-et-Loire, Loire, Haute-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme et Saône-et-Loire.

Digitized by Google

de gêne ; le nombre des habitants à secourir doit être établi avec soin, et la durée de la distribution journalière calculée de manière à ne pas dépasser l'époque de la reprise des travaux et du cours ordinaire des affaires. Cela est d'autant plus convenable, que les ressources habituelles de l'indigence proprement dite existent déjà pour satisfaire à des besoins prévus et qui se représentent chaque année.

L'intention de la commission centrale, déjà exprimée dans un avis inséré au *Moniteur officiel*[1], ne laisse aucun doute sur l'emploi des fonds de souscription dont la répartition lui est confiée. Elle croit répondre au vœu des donateurs, en recommandant, sinon exclusivement, au moins de préférence à toute autre dépense, des achats de pain, de vêtements, de chauffage, d'instruments aratoires, d'outils, de toutes choses enfin qui reposent sur des besoins indispensables et dont l'urgence ne saurait être contestée.

Quant à l'organisation d'ateliers de charité, la commission pense, avec raison, tout en approuvant la moralité du but et les bons effets de cette mesure, que les secours dont elle dispose ne sauraient y être affectés sans les détourner de leur véritable destination. D'après l'honorable mission qu'elle a acceptée, et dont elle s'acquitte avec tant de zèle, de sagesse et de prudence, elle est chargée de distribuer des secours et non de payer des salaires. C'est cependant, sous ce dernier rapport, ce qui arriverait, si une portion quelconque des fonds de souscription était appliquée à des ateliers de charité dont l'autorisation appartient à MM. les Ministres

---

[1] Cet avis est ainsi conçu : « Le Ministre de l'agriculture et du commerce vient de créer une commission centrale à l'effet d'imprimer une seule et même direction au produit collectif des souscriptions ouvertes, tant à Paris que dans les départements, en faveur de ceux qui ont été si cruellement atteints par les inondations. Cette mesure, à laquelle les citoyens les plus honorables veulent bien prêter leur concours, aura pour effet, en centralisant toutes les souscriptions particulières, de garantir une juste répartition entre tous les départements inondés et dans la proportion des pertes éprouvées par chacun d'eux. MM. les Préfets devant indiquer, aussi exactement que possible, au Ministre de l'agriculture et du commerce, la valeur des sinistres, et leur importance devant servir de base à la répartition des fonds mis à sa disposition par ordonnance royale, cette base sera également suivie pour la répartition à faire des souscriptions particulières qui seront versées directement à la caisse centrale du trésor public. » (*Moniteur* du 4 novembre 1846.)

Digitized by Google

de l'intérieur et des travaux publics, de même que la dépense paraît devoir rester à la charge des budgets de ces deux ministères, des budgets départementaux et de ceux des villes et des communes, le tout dans la limite des ressources ordinaires ou extraordinaires créées à cet effet. Il n'est pas inutile de remarquer, surtout à l'égard des villes et des communes, qu'en payant des travaux avec des fonds de souscription, ce serait doter leurs budgets de ressources qui doivent leur être complétement étrangères. Cette observation, que je signale à votre attention, me paraît avoir d'autant plus de force, qu'à d'autres attributions que les miennes, qu'à d'autres soins que ceux de la commission centrale, est réservée l'organisation des ateliers de charité. Cette organisation devait, on le comprend, entrer dans les mesures commandées au gouvernement par ces pénibles circonstances; mais il faut éviter avec soin l'abus qui pourrait en résulter. Il importe donc de ne pas oublier que ces fonds de secours sont destinés aux individus et non aux villes, communes ou corporations quelconques.

J'arrive maintenant aux pertes matérielles par le fait des inondations. Ces pertes se divisent naturellement en deux catégories. La première est afférente aux propriétaires industriels ou particuliers, que la fortune ou l'aisance mettent dans une position à pouvoir se passer de secours. La seconde catégorie comprend, au contraire, les petits propriétaires, cultivateurs, artisans et particuliers dont la fortune a été enlevée, l'industrie éteinte et les habitations détruites ou endommagées. C'est donc entre ces classes malheureuses et souffrantes que doivent être distribués, proportionnellement à leurs pertes, les fonds de souscription qui resteront libres, après déduction de la portion employée en secours alimentaires, autres que ceux procurés sous ce titre par des ateliers de charité, ainsi que je l'ai fait observer ci-dessus. A cette distribution proportionnelle viendront s'ajouter plus tard les fonds extraordinaires du trésor public qui me restent à répartir pour cette même destination.

Ces fonds extraordinaires du trésor doivent, comme ceux des souscriptions, et par les mêmes causes et raisons que celles déduites ci-dessus, rester étrangers à l'organisation des ateliers de charité. Ce n'est même pas le cas d'invoquer ma circulaire du 5 août 1839, n° 17, qui a permis, sous l'accomplissement de cer-

Digitized by Google

taines formalités de rigueur, le changement de destination des secours collectifs en les appliquant à des travaux d'utilité communale. La circonstance actuelle est trop grave pour user d'une faculté qui n'a été indiquée qu'en vue de sinistres ordinaires, dont les victimes ne sont pas profondément lésées comme l'ont été les malheureux habitants des rives de la Loire.

Le Ministre secrétaire d'État de l'agriculture et du commerce,

Signé : L. CUNIN-GRIDAINE.

194

(Page 136).

Rapports au Roi des Ministres des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, et des finances, sur les dommages résultant des inondations [1].

Paris, le 25 octobre 1846.

SIRE, le fléau des inondations vient encore de désoler plusieurs parties de la France. Je me suis rendu moi-même sur quelques-uns des points où il avait étendu ses ravages, et j'ai pu me convaincre de la gravité des malheurs que nous avons à déplorer. Nulle part le zèle et le dévouement des populations n'ont fait défaut, et les efforts inouïs qui ont été déployés ont pu, du moins, diminuer le nombre des victimes. Mais les pertes matérielles sont immenses Les voies publiques surtout ont éprouvé de grands dommages. Sur beaucoup de points, les communications sont interrompues; les digues qui contenaient les rivières dans leur lit ont été coupées et renversées; les ponts qui servaient à les franchir ont été emportés. Il est impossible de ne pas s'occuper sans délai de porter remède à une telle situation, et de chercher à prévenir de nouveaux désastres, Je ne puis encore signaler à Votre Majesté le montant des dépenses

[1] *Moniteur* des 26 octobre et 2 novembre 1846.

Digitized by Google

qui seront à faire; mais il est indispensable de mettre à la disposition du département des travaux publics un crédit extraordinaire et provisionnel. Tout retard ne peut qu'aggraver le mal, et, d'ailleurs, une foule d'intérêts publics et privés réclament à grands cris des mesures immédiates.

Le projet d'ordonnance que je soumets à la signature de Votre Majesté[1] a été rédigé dans ce but et dans les termes mêmes d'une loi votée par les chambres législatives dans des circonstances malheureusement trop analogues.

Le Ministre secrétaire d'État au département des travaux publics,

Signé : DUMON.

Paris, le 26 octobre 1846.

Sire, les pertes résultant des crues subites qui viennent d'élever

---

[1] Les crédits extraordinaires ouverts au budget par ordonnances royales, à la suite des inondations de 1846, furent les suivants :

25 octobre.	— Au Ministre des travaux publics, pour la réparation des routes royales et départementales, des voies navigables, des digues et levées. . . .	2,000,000 fr.
Idem.	— Au même Ministre, pour subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus emportés ou endommagés.	500,000
Idem.	— Au Ministre de l'intérieur, pour secours.	400,000
26 octobre.	— Au Ministre de l'agriculture et du commerce, pour distribution spéciale de secours.	1,000,000
1er novemb.	— Au Ministre des finances, pour dépenses du service des postes.	200,000
21 novemb.	— Au Ministre des travaux publics, pour la réparation des dommages.	2,000,000
7 décemb.	— Au Ministre de l'intérieur, pour la réparation des chemins vicinaux. . . . . :	500,000
9 décemb.	— Au ministre des travaux publics, pour la réparation des dommages	1,500,000
	Total.	8,100,000 fr.

Digitized by Google

les eaux de la Loire, du Rhône et de leurs affluents à une hauteur extraordinaire sont immenses. Les vallées que parcourent ces deux fleuves, naguère si florissantes, et où se développait une grande activité agricole et commerciale, sont aujourd'hui dans un état de dévastation des plus affligeants.

Partout, sur ces rives désolées, les populations épargnées ou moins maltraitées par le fléau sont venues promptement au secours des populations qu'il a si cruellement frappées.

Les autorités civiles et militaires ont fait leur devoir avec un zèle digne d'éloges. Des citoyens, animés du plus noble dévouement, ont, au péril de leur vie, arraché à une mort certaine des familles entières[1]. La bienfaisance publique répondra, j'en suis convaincu, à l'appel que lui font tant de misères et de calamités; de nobles exemples trouveront de nombreux imitateurs.

Mais de son côté, sire, le gouvernement de Votre Majesté ne peut rester en arrière dans ce généreux élan; c'est à lui, au contraire, qu'il appartient non-seulement de diriger les manifestations bienfaisantes qui se remarquent déjà, mais encore de les seconder par l'accomplissement des mesures les plus efficaces qui peuvent être en son pouvoir.

Mon département, sire, est appelé à concourir à l'exécution de ces mesures, de concert avec mes collègues de l'intérieur, des travaux publics et des finances. C'est donc pour l'accomplissement de ma coopération ministérielle à cette œuvre générale de bienfaisance, que je m'empresse de proposer à Votre Majesté d'allouer par ordonnance royale, en l'absence des chambres législatives, un crédit extraordinaire d'un million à distribuer à ceux qui ont éprouvé des pertes matérielles par l'effet si désastreux des inondations.

Le fonds provenant d'un centime spécial sur les principales contributions directes, inscrit chaque année au budget du ministère de l'agriculture et du commerce, est à peine suffisant dans les circonstances ordinaires; il trouvera facilement son emploi en dehors

---

[1] Une circulaire du Ministre de l'intérieur aux préfets leur enjoignait de signaler les citoyens qui s'étaient distingués par leur courage et leur dévouement, et des récompenses honorifiques leur furent décernées. V° *Rapport au Roi du 1er mars 1847, sur les médailles d'honneur pour belles actions pendant les inondations de 1846.* (*Moniteur* du 17 mars 1847.)

Digitized by Google

des secours extraordinaires et spéciaux par suite des inondations. C'est donc le cas ou jamais d'user de la faculté que donnent au gouvernement les lois du 24 avril 1833 et du 23 mai 1834, en ouvrant immédiatement un crédit extraordinaire destiné à des besoins urgents qui n'ont pu être prévus au budget. L'ordonnance ci-jointe, que je prie Votre Majesté de vouloir bien revêtir de sa signature, atteint ce but.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture et du commerce,

Signé : L. CUNIN-GRIDAINE.

Paris, le 1er novembre 1846.

Sire, les inondations dont les populations de quelques départements viennent d'être si cruellement affligées, ont jeté la perturbation dans la marche des malles-postes et des courriers chargés du transport des dépêches. Sur beaucoup de points, il a fallu dévier des routes ordinaires et assurer le passage des malles-postes par des communications nouvelles, au moyen de chevaux et de postillons venus de relais éloignés. Dans d'autres localités, des malles de supplément ont été envoyées pour remplacer celles que les eaux débordées empêchaient de repasser ou retenaient bloquées; ailleurs, on a dû organiser des moyens de transport par eau pour assurer la régularité des communications. Ces moyens transitoires dureront plus ou moins longtemps.

D'un autre côté, des maîtres de poste placées sur les rives de la Loire ou de l'Allier, ont perdu tout ou partie de leurs approvisionnements, de leurs chevaux ou de leurs bâtiments d'exploitation.

Les crédits ordinaires prévus au budget pour la conduite des malles et la fonction des relais, étant insuffisants pour subvenir aux dépenses résultant des événements dont il s'agit, un crédit extraordinaire est tout à fait indispensable.

Je viens, en conséquence, prier Votre Majesté de vouloir bien signer l'ordonnance ci-jointe.

Le ministre secrétaire d'État des finances,

Signé : LAPLAGNE.

Digitized by Google

195

(Page 136).

Loi du 11 juillet 1847 pour la réparation des dommages causés par les inondations de 1846[1].

Louis Philippe, etc.

ART. 1er. Un crédit de 5,600,000 francs est affecté à la réparation des dommages causés aux digues et levées, ainsi qu'aux voies navigables comprises dans le bassin de la Loire, par la crue et le débordement des eaux.

Toutefois, les subventions pour les travaux relatifs aux digues et levées qui n'appartiennent pas à l'État ne pourront excéder les deux tiers de la dépense.

ART. 2. Un crédit de 1,800,000 francs est affecté à la construction d'une banquette sur les bords des levées, en aval de Briare.

ART. 3. Un crédit de 1,500,000 francs est affecté à la réparation des dommages causés aux routes royales et départementales par la crue et le débordement des eaux.

ART. 4. Sur les allocations mentionnées dans les articles précédents, et s'élevant ensemble à la somme de 8,900,000 francs, il est ouvert au ministre des travaux publics des crédits s'élevant, pour l'exercice 1847, à la somme de 5,000,000 de francs.

Et pour l'exercice 1848, à celle de 3,900,000 francs, savoir :

	1847	1848
Pour les travaux mentionnés dans les art. 1 et 2. .	4,000,000 fr.	3,400,000 fr.
Pour les travaux mentionnés en l'art. 3	1,000,000	500,000
	5,000,000	3,900,000

ART. 5. Les fonds consommés sur un exercice pourront être reportés par une ordonnance royale sur l'exercice suivant.

ART. 6. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi au moyen des ressources ordinaires des exercices 1847 et 1848.

---

[1] *Moniteur* du 15 juillet 1847.

Digitized by Google

196

(Page 137).

Programme d'études sur le cours de la Loire [1].

Art. 1er. Il sera dressé à l'échelle de 1 à 20,000 des cartes du cours de la Loire, depuis les limites des départements de la Haute-Loire et de la Loire jusqu'aux limites aval du territoire de la ville de Nantes.

Art. 2. Les cartes contiendront l'ensemble et les détails de la surface du val de la Loire, au moins dans toute l'étendue inondable par une crue égale à celle d'octobre 1846. On circonscrira cette étendue par une ligne distincte.

Art. 3. Pour le dressement des cartes, on se servira principalement des plans d'ensemble des communes levées pour le cadastre, des levés faits par les officiers du corps de l'état-major pour la carte générale de la France, et des documents déjà réunis par les ingénieurs des ponts et chaussées des divers services de la Loire. Quand le besoin en sera reconnu, on rectifiera et l'on complétera ces éléments par des levés spéciaux.

Art. 4. Les levées longitudinales et transversales de toute espèce y seront rapportées avec précision. Les levées longitudinales seront l'objet de triangulations spéciales pour ne laisser aucun doute ni incertitude.

Art. 5. On indiquera par des signes conventionnels les parties des rives, qui par leur nature ne sont pas susceptibles d'être corrodées; les parties des rives et des levées qui sont armées de perrés, d'enrochements, d'épis; celles pour lesquelles on aurait exécuté des travaux ayant pour but la défense des bords, la fixation du lit, la direction des eaux.

Art. 6. On indiquera aussi les chevrettes, duis, jetées longitu-

---

[1] *Documents officiels.*— Administration des ponts et chaussées.— Ministère des travaux publics.

Digitized by Google

dinales et transversales, barrages et autres ouvrages établis dans le lit du fleuve.

Art. 7. On tracera, dans le val, les cours d'eau qui s'y rendent ou qui y naissent, leurs embouchures dans le fleuve, soit libres, soit éclusées au moyen de ventelles, vannes, portes, clapets, etc., etc., ainsi que leurs passages sous les levées transversales.

Art. 8. On indiquera sur les cartes les points où les levées ont été rompues antérieurement à 1847; on tracera les bornes de repère des profils et nivellements. Ces bornes seront posées sur les levées, ou près des rives, quand il n'existe pas de levées, et partout ailleurs où besoin sera ; elles seront rattachées à une triangulation spéciale, laquelle servira aussi pour le tracé des levées, et qui permettra de retrouver leur emplacement, si elles étaient enlevées, ou d'en placer de nouvelles aux points convenables, si les variations dans le cours des eaux avaient occasionné leur disparition.

Art. 9. La surface des cartes sera divisée en carreaux de 2,000 mètres de côté, par des lignes à angle droit les unes sur les autres. Un des côtés sera parallèle au méridien de Paris, qui traverse la Loire près et en aval de Sully, à 600 mètres environ des Places, rive droite. L'autre sera parallèle à la perpendiculaire au méridien de Paris qui est marquée sur les cartes du dépôt de la guerre 53° 10′ de latitude nord. (Cartes du dépôt de la guerre.)

La cote zéro sera inscrite sur la carte à l'intersection du méridien avec la parallèle 53° 10′ qui est à 450 mètres à peu près, au nord, du point où la méridienne coupe la levée de la rive droite de la Loire.

Les cotes des distances à ce point seront inscrites sur les cartes avec les indications du nord, du sud, de l'est et de l'ouest. Les carreaux serviront pour l'orientation, pour les raccordements des cartes entre elles et pour l'évaluation des mesures de distances.

Art. 10. Les cartes seront gravées sur pierre en adoptant, comme spécimen et comme format, les cartes du cours du Rhin.

Art. 11. Il sera tiré un certain nombre d'épreuves de chaque feuille des cartes, pour servir, dans les bureaux des ingénieurs et dans les mains des agents, à la formation et à l'exécution des projets ainsi qu'aux observations nécessaires.

Art. 12. Un exemplaire en sera toujours joint aux rapports et aux projets des ingénieurs soumis à l'administration, pour l'étendue

Digitized by Google

du cours de la Loire qui en sera le sujet, et pour une étendue convenable en amont ainsi qu'en aval.

Art. 13. A certaines époques, en suite de changements notables dans le cours de la Loire et dans l'établissement des travaux, on fera sur les pierres, afin de les mettre en rapport avec l'état des lieux, les modifications convenables. Il sera tiré, de ces éditions successives, le nombre nécessaire d'exemplaires.

Art. 14. Pour des besoins particuliers, la représentation des détails des projets, et suivant les cas, on lèvera à une plus grande échelle les plans de certaines localités qu'on mettra sous les yeux de l'administration.

Art. 15. Des échelles métriques divisées en centimètres pour l'observation continue des hauteurs des eaux et pour la constatation des pentes de la surface, dans les divers états, seront placées en regard sur les deux rives, savoir, en amont et en aval de tous les ponts et de toutes les levées transversales, dans les points où le lit majeur [1] supposé limité par des escarpements, des levées, etc., etc., présente des variations sensibles dans son évasement et ses courbures; dans les lieux où les grandes crues peuvent prendre la plus grande étendue en largeur; enfin, partout où les ingénieurs le jugeront nécessaire.

Les échelles seront verticales ou inclinées, mais préservées des chocs de la part des corps flottants quelconques. Leur pied sera toujours conservé accessible aux eaux, dans les moments de glace, comme dans les cas d'alluvions qui viendraient pour les envelopper.

Art. 16. Le point zéro de toutes les échelles sera posé au niveau de l'étiage, le même jour, à la même heure, sur tout le développement du fleuve où l'on veut recueillir des observations.

Art. 17. On choisira pour la pose des échelles une époque de fixité du temps, dans la région du fleuve, et d'un état voisin de l'étiage. Il sera toujours loisible de rectifier, plus tard, les fausses positions des points zéro.

---

[1] Les largeurs moyennes du lit majeur de la Loire sont ainsi évaluées :

Du Bec d'Allier à Briare	1k,43m
De Briare à l'embouchure du Cher	0 ,79
De l'embouchure du Cher aux Ponts-de-Cé	1 ,06
Des Ponts-de-Cé à Nantes	1 ,62

(*Documents officiels.*)

Digitized by Google

Art. 18. La hauteur des eaux sera observée à toutes les échelles tous les jours, à midi, tant que les eaux se maintiendront au dessous de 2 mètres en contre-haut de l'étiage ; à huit heures du matin, à midi et à quatre heures du soir, tant que les eaux se maintiendront entre 2 et 4 mètres au-dessus de l'étiage ; d'heure en heure, tant que les eaux dépasseront 4 mètres au-dessus de l'étiage.

Dans certains cas, lorsque les crues approcheront du maximum de hauteur connue, on devra faire des observations de demi-heure en demi-heure, pour relever exactement la plus forte élévation

Afin de ne pas multiplier les échelles permanentes, les agents parcourront les levées, les rives et les contours des limites atteintes par les grandes crues. Ils planteront des piquets et détermineront des repères en nombre suffisant et en positions convenables, pour fixer la trace de la hauteur des eaux et donner les moyens de la relever et de la rapporter en plan et en élévation.

Art. 19. Les relevés et les observations seront inscrits immédiatement sur un registre disposé à cet effet, coté et parafé par l'ingénieur de l'arrondissement. Celui-ci tiendra dans son bureau un registre concentrant toutes les observations faites à toutes les échelles de sa section. Il sera fait des nivellements en long et en travers sur le fleuve ; les cotes seront prises et inscrites en contre-haut du niveau moyen de la mer.

Art. 20. Il sera posé des repères de nivellement au moyen de bornes en pierre bien scellées et espacées de 1,000^{m} en 1,000^{m} environ. Il y aura une ligne de bornes sur chaque rive. Les bornes, placées autant que possible sur les levées et sur des points insubmersibles et toujours accessibles, seront enlacées dans une triangulation spéciale qui comprendra en même temps les levées.

Il sera pris, pour chaque borne, une cote de hauteur au-dessus de la mer, et qui sera gravée sur sa face supérieure.

Un numéro d'ordre sera aussi gravé sur chaque borne. Il sera zéro sur la ligne du méridien de Paris et le chiffre croîtra en aval accompagné du signe D, et en amont du signe M.

Ces bornes auront sur tout le cours de la Loire une forme distincte qu'aucune autre borne de repère ne devra imiter.

Art. 21. Les zéros des échelles métriques seront rattachés par des cotes au nivellement général.

Art. 22. A 100 mètres des ponts, tant en amont qu'en aval, im-

Digitized by Google

médiatement encore contre les têtes d'amont et d'aval des ponts, à 100 mètres en amont et en aval des levées transversales et des embouchures des grands affluents, et dans tous les points où cela sera jugé nécessaire ou prescrit aux ingénieurs, il sera dressé des profils en travers, relevés géométriquement à la planchette, préférablement, ou au graphomètre et repérés sur les deux rives de manière à pouvoir, quand cela sera utile, être recommencés sur la même base transversale sur les mêmes points d'abscisses et d'incidence des ordonnées verticales, afin de reconnaître la forme du lit et la position du fond, dans tous les états de la hauteur des eaux.

Les cotes des profils seront aussi écrites au-dessus du niveau de la mer.

Les profils seront repérés sur chaque rive par une borne rattachée au nivellement général.

Art. 23. On observera avec attention les différences quelquefois notables que peuvent prendre les eaux dans un même profil transversal et normal au cours, particulièrement le long des rives, suivant la position du courant principal (le thalweg) ; dans les courbures surtout, on constatera les dénivellations résultant de certaines dispositions locales, et qui disparaissent ou se déplacent quand celles-ci varient.

Art. 24. On examinera scrupuleusement les phénomènes qui se passent aux ponts, aux levées transversales qui les accompagnent, aux étranglements et aux évasements brusques, afin de bien reconnaître les remous et les cataractes qui peuvent exister.

On rapportera et précisera bien exactement sur des plans les points où les observations auront été faites, pour qu'on puisse bien juger des dénivellations d'amont et d'aval, des ressauts, etc., etc., qu'il ne faut pas confondre avec les effets des chocs directs ou obliques sur les piles, les culées et les autres objets interposés qui produisent des différences de niveau locales, et peuvent accréditer de graves erreurs.

Art. 25. Toutes les observations de hauteur d'eau et autres seront rapportées au nivellement général.

Art. 26. Dans la vue de connaître exactement la nature de la masse mobile du sol, au-dessous du lit du fleuve, on pratiquera sur l'emplacement de plusieurs profils en travers et immédiatement en amont et en aval de tous les ponts, des sondages qui pénétreront

Digitized by Google

au moins jusqu'à la limite du fond affouillable par les plus grandes vitesses des eaux, dans les grandes crues, et dans les arrêts des glaces qui sont la plus puissante cause des affouillements.

La nature, la disposition et l'épaisseur des masses traversées seront soigneusement observées et décrites. On pourra en déduire avec connaissance de cause, le débouché que peuvent offrir les ponts, pendant les crues.

Les abscisses et les ordonnées de chaque sonde, seront rapportées sur les profils en travers correspondants.

Art. 27. Auprès des ponts et dans leur emplacement, quand une partie du débouché est occupée par des bancs d'alluvion comme à Roanne, à Nevers, etc., etc., ainsi que sur des profils répondant aux étranglements et aux évasements principaux de la largeur du lit, on fera des observations directes pour connaître les variations de position, de forme et d'épaisseur, que les bancs d'alluvion ou la hauteur du fond peuvent éprouver dans les crues de diverses amplitudes en comparaison avec l'état antérieur, en temps d'étiage. Ces observations seront répétées à plusieurs reprises sur les mêmes profils, seront consignées sur les plans et les nivellements généraux et serviront à résoudre la question du déplacement et du renouvellement des bancs.

Art. 28. Les vitesses du fleuve seront mesurées à plusieurs passages et autant de fois qu'il sera nécessaire sur plusieurs lignes parallèles au fil de l'eau et successivement aux états de basses, de moyennes et de grandes eaux, surtout à leur maximum.

Art. 29. Les vitesses à la surface seront observées, dans tous les cas au moyen de flotteurs. Les vitesses au-dessous de la surface seront observées avec le moulinet de Woltman. On exclut l'emploi des aspes ou bâtons flottants d'une pesanteur spécifique égale à celle de l'eau, parce que l'on ne peut obtenir, par leur emploi, que des résultats fort incertains.

Art. 30. Les données fournies par ces opérations détermineront le volume des eaux débitées par seconde aux divers états du fleuve. On comparera les résultats qui seront obtenus de cette manière avec ceux que donnerait l'emploi des formules d'hydraulique les plus perfectionnées, en les appliquant surtout aux parties où le fleuve présente des sections régulières et entre deux affluents consécutifs.

Art. 31. Afin d'obtenir plus de précision dans les jaugeages, les

Digitized by Google

ingénieurs choisiront des localités où le fleuve coule sur un lit régulier et dans une direction rectiligne entre des bords très-distants ou très-rapprochés.

Ils pourront présenter des projets partiels de régularisation du lit sur quelques 100 mètres de longueur, et proposer des travaux de fascinages pour border le lit mineur[1] et fermer des bras parasites et de décapement pour donner un lit suffisamment régulier et favorable à des jaugeages exacts.

Art. 32. Le régime du fleuve dans les anses et au passage sur les hauts-fonds, qui existent généralement entre deux anses consécutives de courbure inverse, étant important à bien connaître, on lèvera les plans des parties les plus concaves du cours au droit des anses les plus prononcées sur le contour desquelles le courant principal se maintient au moins jusqu'à la hauteur des crues moyennes. Quand le développement en dépassera 500 mètres, l'échelle de réduction sera de $0^m,0005$ par mètre. Elle sera de $0^m,001$ par mètre quand le développement sera moindre que 500 mètres. On obtiendra ainsi les rayons de courbure.

On prendra sur le développement des anses plusieurs (trois ou quatre par exemple) profils en travers prolongés de part et d'autre jusque au-delà des plus grandes crues. Ces profils seront relevés, repérés et rapportés, comme il a déjà été expliqué. On fera des opérations analogues pour quelques anses où le courant principal, au lieu de s'attacher au bord concave, forme des ondulations. On déterminera ainsi les rayons minimum et maximum des courbes et les formes des sections dans lesquelles les eaux sont débitées. On déterminera aussi par des plans et des profils du même genre la forme du lit sur plusieurs hauts-fonds, entre des anses consécutives.

Art. 33. Le but que se propose l'administration étant la for-

---

[1] Les largeurs moyennes du lit mineur de la Loire sont ainsi évaluées :

Du Bec-d'Allier à Briare	533 m.
De Briare à Orléans	341
D'Orléans à Blois	312
De Blois à Tours	356
De Tours à Saumur	386
De Saumur aux Ponts-de-Cé	470
Des Ponts-de-Cé à Nantes	415

(*Documents officiels.*)

Digitized by Google

mation de la monographie la plus complète de la Loire, les ingénieurs enregistreront toutes les traditions orales ou écrites, toutes les notions historiques, toutes les indications, toutes les observations qu'ils pourront recueillir. Ils les discuteront et apprécieront pour en faire ressortir tout ce qui pourrait être utile pour motiver les combinaisons et les projets ultérieurs.

Art. 34. Ils consigneront les souvenirs et les repères qui peuvent exister, des crues antérieures à 1847, les tracés des ruptures, des brèches et des submersions des levées, en ayant soin de distinguer les causes qui les ont produites, comme érosions latérales, affouillements au pied par le courant, filtrations dessous ou à travers le massif, submersions par les eaux. Ils décriront les effets de ces accidents.

Art. 35. Ils tiendront un mémorial des époques et des circonstances des crues de la Loire et de ses affluents principaux, de leur durée, du moment de leur maximum et des effets produits sur les travaux le long et dans le lit du fleuve; en ayant soin d'employer des termes précis pour les dépeindre.

Art. 36. Ils constateront l'état des lieux aux points où des travaux ont été ou bien seront exécutés sur le cours du fleuve et décriront les effets successifs, qui auront été produits.

Art. 37. Ils feront des observations sur les époques et les circonstances de la formation des glaces tant sur les bords que sur certaines parties du fond; sur la coïncidence de leur apparition à la surface avec les dispositions atmosphériques; sur leur charriage par le courant principal; sur leurs arrêts, amoncèlements, superpositions, échouages en forme de bancs et d'îles quelquefois fort élevées, de barrages, etc.; sur les débâcles, causes puissantes d'affouillements, de changements de cours et de renversement des ouvrages. Ils observeront les hauteurs d'eau : au moment du charriage, des arrêts et des débâcles. Ces observations devront surtout être faites près des ponts.

Art. 38. Il sera fait dans plusieurs localités en amont, en aval et intermédiairement des observations météorologiques dont il sera tenu un relevé complet et uniforme. On emploiera, sur tous les points où se feront ces observations, des udomètres de mêmes dimensions, ayant un mètre de superficie, comme ceux des canaux de Bourgogne, d'Ille-et-Rance, du canal de Nantes à Brest.

Digitized by Google

197

(Page 146).

Dégâts causés au chemin de fer d'Orléans par les inondations de 1856[1].

Une partie de nos lignes a été atteinte par les inondations qui, au printemps dernier, ont dévasté les vallées du Cher et de la Loire.

Le 11 mai 1856, une première inondation du Cher a coupé, à la bifurcation de Vierzon, notre ligne de Bourges dans une longueur de 800 mètres; et, sur la ligne de Châteauroux, un petit cours d'eau, l'Arnon, démesurément grossi, a emporté un pont de cinq arches[2].

Vingt heures après la baisse des eaux, nous avions rétabli la circulation sur la ligne de Bourges. Trois jours après la chute du pont de l'Arnon, nous avions repris le service sur la ligne de Châteauroux.

Mais, le 31 mai, une seconde crue, plus forte que la précédente, coupait de nouveau et aux mêmes points la ligne de Bourges, en emportant ses remblais; la ligne de Châteauroux, en ébranlant notre pont provisoire.

Comme la première fois, des ordres énergiques, promptement exécutés, rétablirent en très-peu de temps la circulation.

Malheureusement notre ligne devait être atteinte d'une manière plus grave sur d'autres points.

Le 1er juin, la Loire, débordée, amenait d'immenses désastres sur tout son parcours : elle interrompait la circulation entre le Guétin et Nevers, en emportant le pont par-dessous rails, construit sur la route impériale n° 76.

---

[1] *Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du* 30 mars 1857.

[2] Les eaux avaient surmonté les voûtes et atteint en amont le dessous du cordon. Elles formaient de l'amont à l'aval une chute de 1m,52. Dans la reconstruction de ce pont on a remplacé les 5 arches de 5m d'ouverture par une seule pile au milieu avec deux travées en tôle de 16m,50 de largeur chacune, ce qui a augmenté le débouché linéaire de 3m, et la hauteur laissée libre pour le passage des eaux.

Digitized by Google

Le 2 juin, elle coupait en deux points le remblai qui, à Orléans, traverse le val de la Loire, y pratiquait deux brèches d'une longueur d'environ 100 mètres, et démontait la voie sur 3 kilomètres d'étendue.

Un peu plus tard, elle rompait ses digues à Amboise, détruisait la gare et couvrait les rails jusqu'au delà de Vernou.

Le même jour, le Cher interceptait la circulation entre Montlouis et Tours, et entre Tours et Langeais.

Le 3 juin, la Loire franchissait encore ses digues à Conneuil et au canal, inondait Tours, ainsi que les rails de la gare, et prenait son cours entre nos remises de machines.

Là ne s'arrêtaient pas ses ravages. La grande digue nommée la Levée, qui depuis 200 ans protége toute la belle vallée de la rive droite, était renversée, et notre ligne se trouvait coupée à Savonnières, à Cinq-Mars, à Langeais, à la Chapelle, à la Bohalle, et plus bas à Varades et à Anetz, où 25,000 mètres cubes de remblais étaient enlevés.

Les voies étaient ainsi, de Blois à Ancenis, bouleversées ou couvertes sur une longueur de plus de 97 kilomètres.

Bien que les ouvrages détruits eussent été établis dans les conditions de la loi de 1842, c'est-à-dire par le gouvernement, et malgré les réserves faites par les anciennes compagnies concessionnaires, nous avons dû pourvoir sans délai à la réparation de tant de dommages.

Dès que les eaux commencèrent à se retirer, les travaux furent entrepris.

Le 6 juin, on livrait passage sur le remblai du val de Loire, et on rétablissait la marche normale des trains entre Paris et les deux lignes du Centre.

La gare de Tours, qui, dès le 2 juin, n'avait plus communiqué qu'avec Bordeaux, et qu'il avait fallu abandonner le 3 juin, reprenait, le 6 juin, ses expéditions sur Bordeaux.

A Amboise, où la Loire s'était creusé un lit qui, sur l'emplacement du chemin de fer, atteignait jusqu'à 5 mètres de profondeur, nos voies étaient soudées et le service des trains repris le 17 juin.

La reconstruction des digues était à la charge de l'État : on s'occupait de fermer les brèches, lorsqu'une crue nouvelle, ne laissant pas le temps d'achever ce travail, recommençait l'œuvre de destruc-

Digitized by Google

tion dont les populations locales et la Compagnie avaient déjà tant souffert. Le 19 juin, nos remblais et nos rails étaient encore une fois emportés. Repris le 23, nos travaux furent menés à bonne fin le 26, et, à partir de cette époque, la circulation se trouva définitivement rétablie de Paris à Bordeaux.

Entre Tours et Nantes, la retraite des eaux, plus lente que dans la partie haute du fleuve, avait mis obstacle à ce que l'on commençât aussi promptement les travaux de réparation. Nous profitâmes de ce temps pour réunir partout des ateliers fortement organisés qui mirent la main à l'œuvre dès que le niveau des eaux cessa d'être un empêchement absolu.

Mais, à la Chapelle-sur-Loire, nous eûmes à constater un immense dommage. La Loire, rentrant par la brèche dans un de ses anciens lits, avait formé un large bras à travers notre station et y précipitait ses eaux avec une grande violence. Il fallait avant tout barrer ce bras par une digue provisoire.

D'accord avec MM. les ingénieurs de l'État, qui se chargèrent de l'exécution d'une partie du travail, la Compagnie porta sur ce point tous ses efforts. A l'aide de remorqueurs à vapeur, requis pour ce service par M. le préfet de la Loire-Inférieure, elle transporta de Montsoreau à la Chapelle les pierres et moellons nécessaires pour constituer le corps du barrage principal, commencé et complété avec les matériaux mêmes des maisons démolies.

Ce bras de la Loire une fois barré, le rétablissement des voies fut vigoureusement conduit à la Chapelle, comme il l'était depuis plusieurs jours sur les autres points de la ligne de Nantes.

Grâce à ces efforts, nous pûmes reprendre la circulation entre Angers et Nantes le 26 juin; entre Tours et Angers, le 8 juillet.

Nous avons donc, pendant l'année 1856, subi une interruption de trois ou quatre jours entre Vierzon et Bourges, de six ou sept jours entre Vierzon et Châteauroux, de sept jours entre Orléans et Vierzon, de vingt-deux jours entre Orléans et Tours, de quatre jours entre Tours et Bordeaux, de trente-huit jours entre Tours et Nantes [1].

---

[1] « Les parties de chemin de fer qui ont été couvertes d'eau pendant la crue de 1856, ont ensemble 97,880^{m} de longueur. L'interruption de circulation résultant de la hauteur des eaux a été d'environ 5 jours dans les vals de la Cisse et de

Digitized by Google

La perturbation apportée dans nos services a nécessairement affecté les résultats de notre exploitation, et nous n'évaluons pas à moins de. . . . . 1,700,000 fr. » c. la recette brute que nous avons perdue.

D'autre part, nous avons dépensé, en 1856, au compte spécial des inondations :

1° Pour travaux et réparations de la voie . .	2,009,163	69
2° Pour secours aux inondés.	148,217	»
3° Pour pertes de la régie de traction. . . .	86,823	20
Les inondations nous ont donc coûté	3,943,703 fr.	89 c.

soit en compte rond 4 millions.

Nous estimons qu'il nous reste à dépenser sur l'exercice 1857 une somme d'environ 275,000 fr. pour terminer les travaux des réparations de la voie et des ouvrages d'art.

198

(Page 152).

Dépêches télégraphiques des Préfets aux Ministres de l'intérieur et des travaux publics, faisant connaître les diverses phases des inondations de juin 1856 dans les principales localités[1].

DÉPÊCHES DE NEVERS.

30 *mai*, *midi*. — Les dernières pluies ont fait beaucoup grossir la Loire. Elle est actuellement à 3^{m} au-dessus de l'étiage, au pont de Nevers. A Roanne, les eaux ont cru cette nuit de 1^{m},60; elles atteignaient 3^{m},70 ce matin à 7 heures. La quantité de pluie tombée à Roanne et à Digoin est énorme; elle a dépassé 0^{m},08 en

Tours, et 12 jours dans le val d'Authion. Mais l'interruption réelle a duré 24 et 34 jours, à cause des dégradations causées aux ouvrages du chemin de fer. » (*Documents officiels.*)

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des

Digitized by Google

42 heures. Tous les affluents entre Roanne et Nevers sont plus gros que dans les crues précédentes. La Nièvre a cru hier de 0m,40 à 0m,50. L'Allier est à 2m,90. Il pleut depuis trois jours sans discontinuer. Tout fait donc présumer une crue plus considérable encore que celle d'il y a quinze jours.

31 *mai*, 9 *heures* 45, *matin*. — La Loire a beaucoup monté cette nuit; elle s'élève à 3m,98 au-dessus de l'étiage, et monte toujours à raison de 0m,08 par heure. Depuis hier, 3 heures, elle s'est élevée de 0m,94. La pluie continue partout. Tous les affluents sont débordés et grossissent encore. A Roanne, la crue s'est arrêtée hier, à 10 heures du soir, à 4m,85, cote maximum. Ce matin, à 7 heures, elle n'était plus qu'à 4m,58. Les eaux de l'Allier croissaient de 0m,06 par heure, et s'élevaient, à 6 heures du matin, à 4m,40 au pont de Moulins. En résumé, il devient certain que la crue actuelle dépassera les crues précédentes.

31 *mai*, 2 *heures* 25 *soir*. — Depuis hier, 8 heures du matin, la Loire a monté de 0m,52. C'est un peu plus de 0m,10 par heure. Il n'y a pas encore de ralentissement dans la durée de la crue. Heu-

---

travaux publics. — M. l'inspecteur général Comoy a dressé le tableau suivant de la marche de la crue (*Renseignements sur les crues de la Loire et de ses grands affluents. Règles pratiques pour déterminer à l'avance sur différents points du littoral la hauteur et l'époque du maximun des crues de la Loire*) :

INDICATION des lieux.	HEURE où le maximum de la crue de 1856 a eu lieu.	INTERVALLE de temps compris entre deux max. consécutifs.	OBSERVATIONS.
Digoin.	Le 31 mai à 6 h. du matin. . . .		Le maximum de Nevers a été avancé de 6 h. au moins, par suite de la rupture des levées.
		19 h.	
Nevers.	Le 1er juin à 1 h. du matin. . .		
		26	
Briare.	Le 2 juin à 3 h. du matin. .		Le maximum d'Orléans a été avancé de 9 h. au moins, par suite de la rupture des levées.
		8	
Orléans.	Le 2 juin à 11 h. du matin. .		
		37	
Tours.	Le 3 juin à minuit.		
		12	
Saumur.	Le 4 juin à midi.		
		38	Le second maximum de Nantes a été produit par la rentrée en Loire des eaux répandues dans le val de l'Authion.
Nantes 1er max.	Le 5 juin à 2 h. du soir.		
		90	
Nantes 2e max.	Le 9 juin à 8 h. du matin. . . .		

Digitized by Google

reste, toutes les précautions sont prises pour secourir les habitations entourées par les eaux; le sauvetage a été facile, les habitants étaient prévenus depuis deux jours.

2 *juin*, 9 *heures* 15, *soir*. — La Loire, qui depuis l'après-midi montait avec rapidité, a dépassé 6^{m},30; cette nuit, elle a rompu un des quais d'Orléans qui forme digue; elle menace une digue plus importante encore qui couvre le val de la Loire, à 2 lieues environ d'Orléans. La Loire grossit toujours.

3 *juin*, 3 *heures* 3, *soir*. — La Loire est descendue à 5^{m},30; elle baisse lentement. L'inondation, qui couvre une énorme étendue de terrain, n'éprouve encore qu'une diminution insensible.

DÉPÊCHES DE TOURS.

31 *mai*, 5 *heures* 15, *soir*. — Les dépêches que j'ai reçues hier et aujourd'hui annoncent une nouvelle crue considérable de la Loire et du Cher. Les populations riveraines ont été immédiatement averties de se tenir sur leurs gardes. La Loire s'élève à 2^{m},60 au-dessus de l'étiage au pont de Tours; elle croît de 0^{m},05 par heure. Le Cher a monté, depuis hier, de 0^{m},50. Il atteint depuis ce moment 2^{m},50.

1er *juin*, 5 *heures* 40, *soir*. — Les nouvelles de Nevers et de Vierzon inspirent les plus vives inquiétudes. La crue simultanée de la Loire et du Cher menace la ville de Tours d'un grand danger. L'administration s'est concertée avec les ingénieurs; des ateliers sont organisés sur la levée du canal et sur celle du Cher, à Rochepinard, aux abords de Tours. Un appel a été fait à la population. De nombreux travailleurs exécutent des travaux de défense dans le but de conjurer autant que possible le danger. Des ateliers sont également établis sur les points de la Loire et du Cher, où l'état des levées fait craindre une rupture. A Vierzon, le Cher est à la hauteur où il était le 11 mai; il croît toujours rapidement. A l'échelle du pont de Tours, la Loire atteint, en ce moment, 3^{m},80. Elle augmente de 0^{m},06 par heure.

1er *juin*, 11 *heures*, *soir*. — J'ai visité, avec l'administration municipale de Tours et MM. les ingénieurs, les ateliers de travaux

Digitized by Google

entrepris dans le but de préserver la ville contre la crue menaçante de la Loire et du Cher. On s'occupe de la consolidation de la levée du canal qui donne de grandes inquiétudes. Grâce au concours énergique de la garnison et de la population, on espère prévenir d'incalculables malheurs ; sur tous les points menacés règne la même activité et se manifeste le même dévouement. A Vierzon, le Cher a atteint une hauteur de 0m,10 au-dessus de la crue du 11 mai. On s'attend à avoir demain à midi une crue très-grande de cette rivière. La Loire croît toujours de 0m,05 par heure.

2 *juin*, 9 *heures* 6, *soir*. — Malgré tous les efforts, la levée du Cher à Rochepinard est en ce moment surmontée par les eaux. Le territoire de deux communes en amont de Tours est submergé. Des travaux sont continués pour la défense de la levée du canal. La levée de la Loire à Montlouis inspire des inquiétudes. S'il y a une rupture, les eaux de ce fleuve se joindront à celles du Cher, et alors leur invasion dans la ville de Tours serait imminente. C'est de 11 heures à minuit, qu'au dire des ingénieurs, la catastrophe pourrait arriver. Tous les efforts sont faits pour la conjurer. En ce moment, la Loire atteint 6m,10 à l'étiage du pont de Tours. Les eaux du Cher s'élèvent à 5m,45.

3 *juin*, 11 *heures*, *matin*. — La levée de Rochepinard, quoique surpassée par les eaux, a résisté jusqu'à présent. On continue les travaux sur la levée du canal, de manière à préserver la ville. Tout dépend cependant de la résistance de la levée de la Loire à Montlouis. Heureusement les ingénieurs espèrent la conserver. Le Cher décroît depuis ce matin 2 heures ; la Loire continue à croître.

17 *juin*, 9 *heures* 30, *soir*. — Une dépêche du préfet du Loiret, confirmée ce soir, à 9 heures, par le préfet de la Nièvre, m'annonce une nouvelle crue de la Loire et de l'Allier. D'après les calculs des ingénieurs, elle doit produire ici une élévation d'au moins 3m au-dessus de l'étiage. Elle suffirait pour faire entrer de nouveau les eaux de la Loire dans la ville de Tours par les brèches du canal. Je me suis empressé, de concert avec MM. les ingénieurs, de réunir tous nos efforts, afin de fermer, avant l'irruption des eaux, les brèches existantes. Nous espérons empêcher ainsi de nouveaux désastres.

Digitized by Google

19 *juin*, 3 *heures* 15, *soir*. — La Loire, qui hier soir à 3 heures était à 1m,70 à l'échelle du pont de Tours, atteint en ce moment 2m,80. Les eaux passent à travers les brèches de la levée d'Amboise. Elles surmontent en deux endroits la voie de fer.

22 *juin*, 7 *heures* 40, *soir*. — La Loire, qui était stationnaire hier, à 6 heures 1/2 du soir, à 3m,88, est en ce moment à 3m,38 à l'échelle du pont de Tours. Les travaux de défense destinés à préserver la ville ont complétement réussi. Il n'y a plus crainte de dangers.

DÉPÊCHES D'ANGERS.

4 *juin*, *minuit* 10. — Toutes les plaines depuis Langeais jusqu'aux Ponts-de-Cé et le chemin de fer, seront d'ici à peu de temps couvertes d'eau; à 10 heures 36 l'eau est à 7 mètres à Saumur.

4 *juin*, 5 *heures* 5, *matin*. — Nos levées tiennent encore sur tous les points, grâce aux plus grands efforts, et sous une crue de 7m,15 à Saumur, et qui augmente. Mais on m'a mandé qu'une rupture sur l'Indre-et-Loire introduit l'eau dans toute la riche vallée de Beaufort que nous préservions jusqu'ici; s'il en est ainsi, le mal va être immense. J'ai fait avertir toutes les communes du danger.

5 *juin*, 9 *heures*, *matin*. — Les craintes de ma dépêche d'hier n'étaient que trop fondées. Nous avons défendu notre levée de la Loire que l'eau a affleurée partout et n'a coupée nulle part, mais la Loire a pénétré par la brèche d'Indre-et-Loire, et la riche vallée de Beaufort se couvre. Des malheurs y ont lieu. Je fais diriger de grands efforts et un ingénieur spécial pour prévenir l'inondation des ardoisières de Trélazé, perte qui serait immense et irréparable; elles courent de grands dangers. Des digues secondaires ont été rompues, mais le mal, qui va être énorme, était borné si l'eau ne fût venue par derrière, car la Loire baisse sensiblement et se retire des rives de Saumur. L'eau envahit les bas quartiers d'Angers.

5 *juin*, *midi*. — La Maine atteint ce matin à Angers la hauteur

Digitized by Google

de 6 m. Elle a cru depuis hier de 0m,54. Tous nos bas quartiers sont inondés. On passe sur des ponts à la porte Chapelière. Le quai Royal commence à être envahi.

5 *juin*, 8 *heures* 25, *soir*. — J'arrive de la levée sur un parcours de 8 lieues et au devant du flot d'inondation pour avertir une fois de plus nos populations et communiquer l'énergie au besoin. Elles sont campées sur la levée, par un temps affreux, avec leurs mobiliers et bestiaux. J'ai envoyé du pain et des farines. Ce spectacle est navrant. Notre immense et riche vallée se couvre de 2 mètres d'eau. Notre levée, défendue par tant de soins, reste intacte. Tout le mal vient par la brèche de la Chapelle d'Indre-et-Loire. J'appelle toute votre attention sur ce point, pour que la brèche soit fermée le plus tôt possible. Autrement les pertes et souffrances vont devenir incalculables.

6 *juin*, 6 *heures* 15, *matin*. — Je me rends aux Ponts-de-Cé, où est le plus grand danger du moment, quand le flot de la vallée va s'y rendre pour reprendre la Loire. Dans un conseil d'ingénieurs nous avons pris le parti cette nuit d'araser nos levées pour donner passage à l'eau arrivant, sans introduire la Loire, et pour éviter ainsi la destruction certaine d'une partie de la ville.

6 *juin*, 9 *heures* 30, *matin*. — On annonce à l'instant que l'eau monte au pont d'Authion de 0m,60 à l'heure, et marche avec une vitesse de 6 kilomètres; les Ponts-de-Cé et les ardoisières de Trélazé sont menacés; les fonctionnaires et la troupe se rendent sur les lieux.

7 *juin*, 3 *heures* 30, *soir*. — L'eau a cru cette nuit encore dans le val et Trélazé notamment, mais elle a repris un niveau moins élevé, et le courant s'est bien rétabli par nos brèches et d'autres pratiquées par le courant. Les routes de ce côté sont coupées près d'Angers. Je viens de les parcourir, et les communes, en bateau. Des courants dangereux sont établis. Les ardoisières inondées vont laisser une énorme population sans travail. Placés ici au point où forcément l'inondation du val devait rentrer dans la Loire, nous avons eu la situation la plus périlleuse; l'eau du val a 7 mètres souvent au point où les deux rivières se rencontrent.

Digitized by Google

DÉPÊCHES DE NANTES.

2 *juin*, 1 *heure* 35, *soir*. — Les nouvelles d'Orléans et de Blois sont tellement effrayantes, que je pars pour la Chebriette et la Pierre-Percée, où le syndicat de la Divate redoute une rupture de la levée. Depuis ce matin, j'ai fait diriger sur les deux points des bateaux de pierres et organiser un service de surveillance.

6 *juin*, 10 *heures* 20, *matin*. — La levée de la Divate tient toujours; pendant trois jours et trois nuits elle a été exhaussée sur toutes les longueurs, et nous n'interrompons pas notre travail de défense. Malgré une légère baisse, il y a toujours danger d'une rupture. J'ai dû faire démolir des maisons de peu de valeur pour avoir des matériaux et les porter sur les points les plus menacés. Les habitations sont déménagées et évacuées depuis Boire-Courant jusqu'à Saint-Simon. Le chemin de fer est coupé entre Anetz et Varades sur une longueur de 50 mètres.

7 *juin*, 11 *heures* 30, *matin*. — La levée de la Divate tient toujours, grâce à un travail continuel de jour et de nuit. Hier, j'ai cru qu'elle allait céder, mais nous avons pu nous rendre maîtres de l'eau; cette nuit, elle a supporté la crue supplémentaire de 0m,15 que nous a donnée le débordement de l'Authion.

8 *juin*, 10 *heures* 5, *matin*. — Une crue subite de 0m,33 s'est fait sentir cette nuit. Hier soir, je croyais la levée de la Divate sauvée. Ce matin, je ne crois pas qu'elle puisse résister. Nous dépassons la hauteur de 1846 et de 1843.

18 *juin*, 2 *heures* 15, *soir*. — Je rentre à Nantes après avoir visité les brèches d'Anetz et de Varades. Les travaux commencés sont poussés avec activité, mais je ne crois pas que la circulation puisse être rétablie entre Nantes et Angers avant le 1er juillet. Il y a sur plusieurs points des affouillements de 4 à 5 mètres de profondeur dans toute la vallée. Je me suis assuré par moi-même que les récoltes étaient entièrement perdues; je les fais couper et enfouir, et j'achète des semences que je distribue aux plus nécessiteux.

Digitized by Google

199

(Page 154).

Description des digues construites dans le bassin de la Loire[1].

1° DIGUES CONSTRUITES SUR LES RIVES DE LA LOIRE EN AVAL DU BEC-D'ALLIER.

Digues construites dans le but de protéger les plaines submersibles contre les plus grandes eaux.

INDICATION des digues.	LONGUEUR.	SURFACE du val protégé.	DATE de la construction.	OBSERVATIONS.
Rive droite.	m.	hect.		
Dampierre	4,600	525	Inconnue. Très-ancienne.	
Saint-Benoît . . .	22,860	5,616	*id.*	
La Garenne. . . .	3,135	112	*id.*	
Latingy.	6,812	646	Vers 1600	
La Bouverie . . .	4,700	252	Au 17e siècle.	
	1,400		1830 à 1847	Construite par un syndicat.
La Baulle.	1,350	500	1844 à 1845	Construite par la commune.
	1,800		1795	Construite par les riverains.
Tavers	2,465	320	1834 à 1845	
Avaray.	13,200	1,456	Inconnue. Très-ancienne.	
Mesnard	6,850	326	*id.*	
La Cisse	53,000	6,981	*id.*	La route impériale, n° 152, emprunte ces digues.
Luines	8,600	552	*id.*	
Langeais	9,000	600	*id.*	
Authion.	74,000	34,144	*id.*	
La Belle-Poule. .	6,160		1820 à 1825	Construite par des syndicats.
Canal d'Authion .	1,900		1825	
Savennières. . . .	13,036	1,542	Commencée en 1682, Terminée en 1848.	Construite par un syndicat.
Totaux. . .	234,868	53,572		

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

Digitized by Google

INDICATION des digues.	LONGUEUR.	SURFACE du val protégé.	DATE de la construction.	OBSERVATIONS.
Rive gauche.	m.	hect.		
Givry.	2,855 6,991	1,096	1843 à 1845 1844 à 1845	
La Charité	3,076 3,075 4,800 1,768	1,544	1847 à 1848 Inconnue. 1809 à 1810 1830 à 1836	
Les Rappins . . .	7,075	1,620	1800 à 1804	
Bannay.	11,140	1,550	Inconnue.	
Saint-Firmin. . .	2,800	96	1745	Empruntée par une route départementale.
Saint-Martin . . .	3,300	209	Très-ancienne.	*Id.* A l'origine de la digue se trouve un déversoir construit en 1790.
Port-Galet	5,600	406	*id.*	
Sully.	12,000	1,307	*id.*	
Orléans.	42,300	14,400	*id.*	
Mareau.	21,500 4,200	3,296	*id.* 1837 à 1842	Au milieu de la digue de Mareau se trouve le déversoir de Mazan. Construite par les riverains.
Blois.	24,500	3,056	Très-ancienne.	Empruntée par une route départementale sur 18 kilom. Au milieu de cette digue se trouve le déversoir de Blois.
L'Hussault	3,700	223	*id.*	Empruntée par une route départem.
Tours.	28,250	4,646	*id.*	*Id.*
La Chapelle. . . .	19,200	3,092	*id.*	
Bois-Chétif. . . .	5,900		1848 à 1852	Construite par un syndicat.
Gohier.	7,980	1,100	1846 à 1856	*Id.*
Montjean.	12,100	1,668	1840 à 1855	*Id.*
La Divate.	15,400	2,736	1847 à 1857	*Id.*
Totaux. . .	248,810	42,045		

Voici le résumé des documents contenus dans ce tableau :

Longueur des digues.	Rive droite. .	234,868m
	— gauche..	248,810
Longueur totale.		483,678m

Digitized by Google

Superficie des vals protégés.	Rive droite. .	53,572h
	— gauche. .	42,045
Superficie totale.		95,617h
Longueur des digues empruntées par des routes impériales ou départementales. .	Rive droite. .	127,000m
	— gauche. .	38,000
Longueur totale.		165,000m
Longueur des digues syndicales ou privées.	Rive droite. .	25,646m
	— gauche. .	45,580
Longueur totale.		71,226m

Les digues qui ne sont ni syndicales ni privées font partie du domaine public et sont entièrement entretenues par l'État. Leur longueur est de 412,452m, c'est-à-dire les 0m,85 de la longueur totale des digues.

Digues construites dans le but de protéger les plaines submersibles contre les crues ordinaires d'été.

INDICATION des digues.	LONGUEUR.	HAUTEUR des digues au-dessus de l'étiage.	DATE de la construction.	OBSERVATIONS.
Rive droite.				
Charenton	m. 600	»	1835 à 1836	Construite par les riverains.
Celle.	3,200	4m,50	1853	
Saint-Jean	7,076	6 ,00	Très-ancienne.	
Rive gauche.				
Le Glas.	2,040	4 ,50	Vers 1800	Construite par les riverains.
Dans le lit du fleuve.				
Ile de Chalonne. .	8,200	5 ,00	1720	Construite par les riverains.
Total. . . .	21,116			

Digitized by Google

Digues sur lesquelles le chemin de fer traverse les plaines submersibles de la rive droite entre Angers et Nantes.

INDICATION DES DIGUES.	LONGUEUR.	SURFACE du val protégé.	OBSERVATIONS.
	m.	hect.	
D'Ingrandes à Montrelais.	2,000	64	
De Montrelais à Anetz. . .	11,000	970	
Vers Oudon.	3,600	83	
Vers Mauves.	4,000	77	
Totaux.	20,600	1194	

2° DIGUES CONSTRUITES SUR LES RIVES DE LA LOIRE EN AMONT DU BEC-D'ALLIER.

INDICATION DES DIGUES.	LONGUEUR.	HAUTEUR au-dessus de l'étiage.	OBSERVATIONS.
Rive droite.	m.	m.	
Marclop	1,100	4,30	Construite par les riverains. On ignore l'époque de la construction, qui est antérieure à 1846.
Mr Poncins.	1,500	4,70	
Mr Bouchetat. . . .	1,100	4,60	
Balbigny.	950	5,00	Digue submersible, construite en 1837 par l'État, pour servir de chemin de halage et protéger la rive droite contre les courants.
Roanne, amont du pont.	1,900	9,00	Digues insubmersibles, construites par l'État, aux abords du pont de Roanne, en 1848.
Roanne, aval du pont	1,300	9,00	
Béchéron.	782	6,30	Construite par un riverain en 1847. Insubmersible.
La Crue.	476	4,60	Construite par un riverain en 1849. Submersible.
Sommery	840	5,00	Anciennement construite par un riverain. Cette digue n'avait pour but que d'empêcher les courants. Les eaux y ont pratiqué cinq brèches.
Grands Verdiaux. .	1,070	3,50	Construite par un riverain en 1820. Cette digue n'a pour but que d'empêcher les courants.
A reporter. .	10,988		

Digitized by Google

INDICATION DES DIGUES.	LONGUEUR.	HAUTEUR au-dessus de l'étiage.	OBSERVATIONS.
	m.		
Report . . .	10,988		
Grandbois	782	m. 3,50	Anciennement construite par les riverains. Digue submersible qui n'a pour but que d'empêcher les courants.
Thareau	4,161	5,80	Construite par l'État vers 1760. Primitivement la digue de Charrin faisait sans doute suite à celle de Thareau. Elle en est maintenant séparée par une lacune d'environ 1 kilom.
Charrin	2,692	5,40	
Brain.	1,147	»	Construite par l'État et par un riverain, en 1845. Détruite par la crue de 1846, et rétablie seulement au niveau des plus hautes berges.
Saint-Éloy.	3,552	6,50	Construite par l'État. Elle protége la partie basse de la ville de Nevers.
Total.. . . .	23,322		
Rive gauche.			
Magneux et Chambéon.	4,800	4,20 à 5,00	Construite par un syndicat à une époque inconnue, mais antérieure à 1846.
A l'embouchure du Lignon.	800	3,90	Digue submersible construite par les riverains.
Nervieux.	4,000	4,00	De construction ancienne, mais soumise au régime syndical depuis 1843 seulement. Cette digue se trouve dans le remous de Pinay et est toujours submergée.
Roanne.	1,300	9,00	Construite par l'État. Exhaussée après la crue de 1846, qui l'avait rompue.
Saint-Aubin. . . .	1,023	4,00	Construite en 1853 par un riverain. Digue submersible qui n'a d'autre but que de s'opposer aux courants.
Uxeloup	5,906	6,30	Anciennement construite par l'État. On a exhaussé, après 1856, la partie d'amont qui était plus basse que le reste et par laquelle le val avait été inondé.
Les Colons.	1,944	4,50	Anciennement construite par l'État.
Sermoise.	2,975	6,30	Construite par l'État avant 1767. Ces digues protégent le val et le faubourg de Nevers.
Gimouille	990	5,00	
Entre les ponts de Nevers.	554	6,70	Construite en 1850 par le chemin de fer.
Total.. . . .	24,292		

Digitized by Google

3° DIGUES CONSTRUITES SUR LES RIVES DE L'ALLIER.

INDICATION DES DIGUES.	LONGUEUR.	HAUTEUR au-dessus de l'étiage.	OBSERVATIONS.
Rive droite.	m.	m. m.	
Moulins	3,290	4,25 à 6,90	Ces digues ont été construites en même temps que le pont de Moulins par M. de Régemorte.
Mauboux.	5,990	3,74 à 5,20	Cette digue, commencée sur 500m en 1800, a été achevée en 1842. Construite par l'État et les propriétaires riverains.
Meauce.	3,860 1,088	4,0 2,30	Digues construites par l'État en 1843 et 1844, pour les besoins de la navigation.
Rive gauche.			
Moulins	7,230	5,40 à 6,90	Digues construites comme sur la rive droite en même temps que le pont de Moulins.
Mornay.	1,500	4,53	Digue construite par l'État, partie en 1777 et partie en 1827.
Le Guétin..	1,776	5,80	Digue commencée en 1765 par le service de la navigation de la Loire. Elle a été augmentée par suite des nombreux ouvrages construits sur l'Allier vers le Guétin.
Total.	24,674		

A ces tableaux, nous ajouterons les judicieuses observations de M. l'inspecteur général Comoy sur le but et l'utilité des digues, en général[1] : « Les digues que l'on construit le long des rivières, dit le savant ingénieur, ont donné lieu à de nombreuses controverses qu'ont ravivées les études entreprises sur les inondations. Ce genre d'ouvrage a été préconisé par les uns comme le seul qui ait une valeur réelle pour défendre les plaines submersibles, et attaqué par les autres comme la principale cause des désastres qu'occasionnent les inondations. Les digues, disent les premiers, constituent un moyen de défense simple, naturel auquel recourent d'abord, en tout

[1] *Considérations sur l'endiguement des rivières*. Paris, in-4, 1861.

Digitized by Google

pays, les possesseurs des plaines submersibles, et dont l'efficacité est telle qu'inévitablement elle amènera l'endiguement de tous les cours d'eau. Les digues, disent les seconds, surélèvent les eaux d'une manière très-nuisible. On ne peut jamais être assuré de les faire assez hautes pour qu'elles ne soient pas surmontées. Leur rupture occasionne de grands ravages, et d'autant plus qu'on a fait plus d'efforts pour les rendre insubmersibles. Suivant les uns, il ne faut pas chercher un autre moyen de lutter contre les inondations. Suivant les autres, il faut les proscrire et détruire ou tout au moins abaisser celles qui existent. Adhérents et détracteurs vont trop loin et se trompent. Comme toutes choses en ce monde, elles ont leur bon et leur mauvais côté. Très-utiles, indispensables même en certains lieux, en certaines circonstances, elles peuvent devenir nuisibles en d'autres lieux, en d'autres circonstances. Il serait sage de les admettre ou de les rejeter suivant les cas; mais il faut avoir pour cela des notions exactes et précises sur leur mode d'action et sur les conséquences qu'elles entraînent.

« L'augmentation de hauteur des crues produite par un endiguement provient de deux causes; on ne saurait trop le redire; d'abord du resserrement produit par l'endiguement; ensuite de l'augmentation du débit maximum; augmentation qui est la conséquence de l'endiguement lui-même, de la diminution que l'endiguement apporte dans la capacité du lit majeur du fleuve. L'augmentation du débit maximum produit par l'endiguement n'est pas une chose simple qui se présente clairement, naturellement à l'esprit, et que l'on comprenne aussi facilement que l'accroissement de hauteur résultant d'un rétrécissement de section. Il n'est pas étonnant que les constructeurs des premières digues ne l'aient pas reconnue. Ce qui serait extraordinaire, c'est qu'ils eussent pu la pressentir. Aussi tous les endiguements ont-ils été d'abord, et malgré plusieurs exhaussements successifs, surmontés par les eaux. Faudrait-il en conclure que l'on ne peut pas faire de digues réellement insubmersibles, comme quelques personnes l'ont prétendu? Je suis très-loin de le croire. L'art n'est pas impuissant à ce point. Mais si le problème n'est pas insoluble, il n'est pas toujours susceptible d'une solution acceptable, soit au point de vue technique, soit au point de vue économique. L'étude des conditions dans lesquelles les digues peuvent ou ne peuvent pas être utilement employées, est

Digitized by Google

certainement l'une des plus graves et des plus intéressantes que présente l'art de l'ingénieur. »

200

(Page 454)

État des brèches ouvertes dans les levées de la Loire par l'inondation de juin 1856[1]

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

Levée de Saint-Firmin, en amont du pont de la Mothe (rive gauche)	2	brèches.
— de Lormet (rive gauche)	4	»
— de Dampierre (rive droite)	3	»
— d'Ouzouer (r. dr.)	3	»
— de Cuissy (r. g.)	1	»
— des Arbrezois et de Sully (r. g.)	3	»
— de Lazy (r. dr.)	1	»
— des Boutrons (r. dr.)	1	»
— de Germigny (r. dr.)	5	»
— de Sigloy (r. g.)	2	»

[1] Rapport MS. de M. l'ingénieur en chef Collin. — Les ponts éprouvèrent aussi des dégradations que les documents officiels résument ainsi : « Le pont suspendu de Fourchambault a eu deux travées emportées. La levée qui fait communiquer le pont avec la rive droite a été en grande partie détruite. Les abords du pont de Saint-Thibault ont été détruits. Le pont du petit bras de la Loire, à Cosne, a été emporté. Le pont de Sully a été détruit. La levée qui fait suite au pont de Beaugency, sur la rive gauche, a été rompue. Les levées de Meung, de Muides et de Port-Boulet ont également été coupées. A ce sujet, il faut remarquer que les ponts n'ont donné passage qu'à une partie du débit maximum de la crue. Le reste s'est écoulé par les vals au moyen de brèches faites dans les digues en amont des ponts Cependant de fortes dénivellations se sont produites de l'amont à l'aval de ces ponts. La différence de niveau était de 0m,41 à Gien, de 0m,62 à Beaugency, de 0m,42 à Blois, de 0m,60 à Amboise et de 0m,32 à Tours. Si toutes les eaux avaient été concentrées dans le lit de la Loire, la situation des ponts aurait été considérablement aggravée; sans aucun doute, la plupart d'entre eux n'auraient pu résister. »

Digitized by Google

Levée	de la Garenne (Châteauneuf) (r. dr.). . . .	4	»
—	de Saint-Pryvé (r. g.).	2	»
—	de Vaussoudun (r. dr.).	1	»
—	de Beaugency ou du Guidon (r. g.).	1	»

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER.

Levée	de Briou (r. g.).	Brèche	de la Ferme.
—	d'Avaray (r. dr.).	»	de Flambert.
—	*Id.* (r. dr.)	»	du Château.
—	de Suèvres (r. dr.).	»	des Tailles.
—	de Ménars (r. dr.).	»	des Mées.
—	de la Chaussée (r. dr.). . .	»	de la Chaussée.
—	de Blois (r. dr.).	»	des Tuileries.
—	d'Écures (r. dr.).	»	d'Écures.
—	de Candé (r. g.).	»	de Candé.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

Levée	de Chargé (r. g.).	Brèches	de Chargé et du Breuil.
—	d'Amboise (r. dr.).	Brèche	d'Amboise.
—	de Bondésir (r. g.).	»	de Bondésir.
—	de Conneuil (r. g.).	»	de Conneuil.
—	de Berthenay (r. g.).		Brèche de la Foucurée.
—	du Bec du Cher (r. g.).	3	brèches.
—	de Varennes (r. dr.).	1	brèche.
—	de Langeais (r. dr.)	1	»
—	de Bréhémont (r. g.).	1	»
—	de Milly (r. g.).	1	»
—	de Bourg Joly (r. g.).	1	»
—	de la Queue de l'Ile (r. g.). . .	1	»
—	du Bois Chetif (r. g.)	8	brèches.
—	de la Chapelle-sur-Loire (r. dr.).	1	brèche.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Levée	de Gohier.	1	brèche.
—	de Belle-Poule.	4	brèches.

Digitized by Google

Levée de Montjean à St-Florent . . . . 2 brèches du port d'Ingrandes et du pont de Vallée.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Levée de la Divate. . . . . Brèche de Saint-Simon.

201

(Page 160).

Renseignements sur les effets des crues de la Loire dans la vallée de la Cisse [1].

La Cisse coule à une très-faible distance de la Loire, dans une plaine basse et unie séparée du lit du fleuve par la route impériale de Tours à Blois; elle se jette dans le fleuve, à Vouvray, après avoir traversé la Loire sous un pont, dit pont de la Cisse. Les crues de la Loire remontent dans la vallée, et y développent, par le dépôt de leur limon, une fertilité rare [2]. Mais lorsque ces crues ont lieu en été, elles avarient ou détruisent les récoltes. Ces inondations inopportunes sont très-fréquentes; ainsi, en quarante ans, dix-sept récoltes ont été plus ou moins endommagées.

Depuis le commencement du siècle, l'administration communale de Vouvray a plusieurs fois demandé l'exécution de travaux à l'embouchure de la rivière, dans le but de fermer l'entrée de la vallée aux crues d'été, tout en permettant la libre introduction de

---

[1] *Extrait du registre des délibérations du syndicat du barrage de la Cisse* (Séance du 14 mai 1861). Rapport de M. Derouet, directeur.

[2] On peut consulter, sur les effets de ces dépôts terreux formés par les eaux, un article de M. Rabourdin, publié dans les *Mémoires de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* (Ann. 1846, t. VII, p. 119 et 160), sous ce titre: *Note sur le limon déposé par la Loire dans la dernière inondation.*

Digitized by Google

celles d'hiver. Plus tard, en 1835, M. Cormier père, inspecteur général des ponts et chaussées, dressa un plan de fermeture des arches du pont, au moyen de portes, auquel les circonstances n'ont pas permis de donner suite.

En 1853, les ingénieurs du service de la Loire proposèrent un barrage à poutrelles mobiles, qui protégeât la vallée contre toutes les inondations inférieures à 7m; le prix en était beaucoup trop élevé.

Enfin, après une étude plus approfondie des crues d'été, on s'arrêta à un projet moins grandiose, mais suffisant[1].

En effet, les crues d'été, c'est-à-dire celles qui se produisent en mai, juin, juillet, août et septembre, les seules sérieusement à craindre, dépassent très-rarement 4m; ainsi, en quarante ans, on ne compte pas quatre crues d'été supérieures à 4m, savoir : celles du 22 mai 1817 et du 5 mai 1836, qui, eu égard à l'époque peu avancée de la saison, n'ont pas été très-nuisibles aux prairies, et les crues des 2 juin 1835 et 3 juin 1856, qui ont tout perdu.

D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que les eaux de la Loire submergent les rives de la Cisse dès qu'elles atteignent 2m; qu'à 2m,50 elles ont perdu ou endommagé 160 hectares d'excellentes prairies. Or, pendant les quarante années d'observations ci-dessus mentionnées, les récoltes ont été plus ou moins avariées treize fois par des crues qui ont dépassé 2m,50, sans atteindre 4m. Les considérations précédentes ont fait adopter 4m comme hauteur du barrage. Dans ces conditions, il sauvera une récolte sur trois, il en laissera perdre deux sur quarante. Pour sauver ces deux dernières récoltes, il eût fallu donner au système de défense une hauteur et une solidité telles, que la dépense eût été hors de proportion avec

---

[1] Un décret du 5 novembre 1859 déclara d'utilité publique la construction du barrage projeté, et constitua les propriétaires en association, sous le nom de Syndicat de la Cisse. Ce barrage a été établi en amont du pont de la Cisse, d'après le projet de M. l'ingénieur Cormier, à 150m en face de Vouvray; ses culées sont rattachées aux grandes levées de la Loire par deux banquettes en terre. Les eaux de la Cisse s'écoulent par sept pertuis, dont six de 2m,50 de largeur et un de 5m,20. Le barrage et ces banquettes sont arasés à 4m au-dessus de l'étiage de la Loire. Cet ouvrage met à l'abri des inondations de la Loire 667 hectares de terres très-fertiles.

Digitized by Google

cet avantage; et encore, on n'eût pas réussi pour l'une d'elles, le cataclysme de 1856 ayant déjoué tous les efforts humains.

Au-dessous de 4^{m}, le barrage n'eût pas donné à la vallée une protection suffisante.

Les évaluations les plus modérées portent à plus de 100,000 fr. les dommages causés par une crue de 4^{m} dans les trois communes de Vouvray, Vernou et Noizay; à 60,000 fr. ceux résultant en moyenne des treize crues signalées. Or, comme ces inondations se représentent tous les trois ans, on peut conclure que la Loire prélève sur les propriétés cette somme par chaque période de trois ans, soit un tribut annuel de 15 à 20,000 fr.

Si donc le barrage eût été construit en 1818, il aurait préservé, sur les trois communes, pour 6 à 800,000 fr. de produits au moins.

L'objection la plus sérieuse que l'on ait pu opposer à l'exécution est celle-ci : les eaux de la Cisse, lorsque le barrage sera fermé, se gonfleront, inonderont les terrains situés au-dessus, et les récoltes ne seront préservées de la Loire que pour être détruites par la Cisse. Mais cette objection perd beaucoup de sa force quand on considère que le débit de cette rivière étant inférieur à 2^{mc}. par seconde, il faudra un à deux jours pour qu'elle submerge ses rives; or, il est rare que les crues d'été de la Loire durent plus que ce temps-là.

Ensuite l'eau claire et limpide de la Cisse n'est pas à redouter pour les foins, comme les eaux limoneuses de la Loire.

202

(Page 173.

Rapport de M. Batereau, ingénieur du service spécial de la Loire, sur les effets de la crue de mai 1856 dans le département de Maine-et-Loire, daté d'Angers, le 13 juillet 1857[1].

Dans le courant du mois de mai 1856, les eaux de la Loire, gon-

---

[1] *Rapport du Préfet et délibérations du Conseil général du département de Maine-et-Loire, Session de* 1857. Angers, 1857, in-8, pag. 425.

Digitized by Google

flées par une crue extraordinaire du Cher, avaient atteint le niveau le plus élevé auquel elles fussent parvenues depuis l'inondation d'octobre 1846 ; tout le val de la Loire, dans les parties que ne protégent pas des levées insubmersibles, avait été complétement inondé, et les récoltes avaient été perdues. Mais là s'était borné le dommage, et si l'on excepte les avaries éprouvées par les banquettes de la levée-route impériale n° 152, qui s'étaient écroulées sur une longueur de 1,165^{m} dans les communes de Saint-Martin-de-la-Place, Saint-Clément-des-Levées et les Rosiers, les ouvrages de défense n'avaient rien eu à souffrir de cette crue dans le département de Maine-et-Loire. Toutefois, en 1856, les eaux n'étaient pas encore redescendues à leur hauteur normale, lorsque des dépêches télégraphiques, expédiées par MM. les Préfets des départements de la Loire et de la Nièvre, firent savoir que la Loire et l'Allier éprouvaient une hausse telle qu'il était certain que le niveau atteint par la crue de 1846 allait être partout dépassé dans les départements supérieurs. Il devenait dès lors à craindre que dans le département de Maine-et-Loire, non-seulement les eaux surmontassent le niveau de la crue de 1846, mais encore que les désastres de 1843 ne fussent renouvelés. En effet, lorsqu'en 1846 les eaux de la haute Loire étaient parvenues dans les départements inférieurs, la Loire ne marquait à l'échelle de Saumur que 1^{m},50, tandis qu'au moment où les dépêches dont nous venons de parler parvenaient à l'administration du département de Maine-et-Loire, cette échelle marquait encore 3^{m},32.

On dut donc prendre immédiatement toutes les mesures de précaution que les circonstances commandaient. Sous la direction de M. l'ingénieur en chef Coiquaud, la surveillance fut répartie entre les ingénieurs attachés aux divers services du département.

L'événement vint bientôt prouver que les craintes n'étaient que trop fondées, et partout les eaux du fleuve dépassèrent les repères où l'on avait marqué la trace de l'inondation de 1843. Nous avons consigné dans un tableau annexé au présent rapport [1] les hauteurs atteintes par les différentes crues remarquables dont on ait gardé

---

[1] *Tableau comparatif du niveau atteint par la crue de juin 1856 et les différentes crues antérieures dont on ait gardé souvenir.* (*Idem*, pag. 432.)

Digitized by Google

mémoire; on voit qu'il faut remonter jusqu'à l'année 1711 pour trouver le souvenir d'une inondation supérieure.

Cependant, grâce aux mesures de précaution adoptées et à la surveillance incessante dont elle a été l'objet, la levée-route impériale n° 152 put être conservée, quoique sur une longueur de plus de 20 kilom., les eaux se soient élevées au-dessus du couronnement d'une hauteur qui, en quelques points, a atteint 0m,60, et n'aient été maintenues que par les banquettes de garde construites sur l'arête de l'accotement. Encore sur une longueur de 3,500m, ces banquettes se sont-elles écroulées et ont-elles dû être remplacées pendant la crue par des banquettes provisoires.

Il en a été de même de la levée de Belle-Poule, quoiqu'on ait eu grand'peine à étancher les nombreuses filtrations qui se manifestaient à chaque instant à travers le massif des remblais. Mais partout ailleurs, les levées destinées à mettre les vallées à l'abri de la submersion n'ont pu résister à la pression des eaux et ont été emportées. Nous dirons successivement les avaries qu'elles ont éprouvées :

Levées de Gohier, Blaison et Saint-Sulpice. — Dans la nuit du 3 au 4 juin, de nombreuses fissures ont eu lieu dans le couronnement, et le 4, vers midi, la levée a été rompue, à son origine, sur une longueur de 200, à 580m en aval de la borne rep. n° 305.

Levées de Saint-Saturnin. — Les murettes submersibles destinées à protéger, contre l'action des courants, le territoire des communes de Saint-Saturnin et Saint-Jean-des-Mauvrets, ont été complétement bouleversées sur toute leur longueur, et les eaux, qui se sont introduites à travers les brèches, ont profondément raviné les terrains riverains.

Levée de Saint-Jean-de-la-Croix. — Cette levée, quoique baignée des deux côtés par les eaux du fleuve, a été presque à son origine, aux lieux du Corps-de-garde et de la Bicheterie, rompue en trois points sur une longueur totale de 245m.

Levées de Savennières. — Ces levées, dont la solidité avait été déjà gravement compromise par la crue du 28 février 1855, devaient faire concevoir les plus graves inquiétudes. En effet, les remblais de la brèche ouverte à cette époque au lieu de la Jamétrie ne s'élevaient qu'à 4m en contre-haut de l'étiage, et les talus éboulés sur une longueur de 700m n'avaient pas encore été réparés. Grâce

Digitized by Google

à l'activité du conducteur Cloquet et au dévouement des populations riveraines, on put construire, à l'emplacement de la brèche, un batardeau qui fut exhaussé à mesure que les eaux s'élevaient dans le fleuve, et qui put être maintenu quoique avec les plus grands dangers. Mais les mouvements qui avaient eu lieu dans les talus pendant la crue de février, continuèrent sur une échelle beaucoup plus vaste, et le 5 juin deux brèches se formèrent, l'une sur une longueur de 86^{m}, au lieu dit la Boire ronde, à 560^{m} en aval de la borne rep. n° 329, et l'autre à la Jamétrie sur une longueur de 141^{m},60, à 30^{m} en aval de la borne rep. n° 341.

Levée de Montjean à Saint-Florent. — Jusqu'au 5 juin, quoique la crue eût atteint son maximum, cette levée n'avait éprouvé aucun accident sérieux; quelques éboulements sans grande importance qui se manifestaient dans les talus avaient été arrêtés, lorsque dans la soirée, vers 8 heures, au lieu dit le port d'Ingrandes, une filtration abondante vint sourdre, avec une violence extrême, à une faible distance du pied du talus, dans la vallée. Quelques minutes après, et avant qu'on eût eu le temps de porter aucun remède, la levée se rompait, et en peu d'instants, il se forma une brèche dont la longueur atteignit bientôt 187^{m},50.

Le lendemain matin, les eaux qui avaient envahi le val du Mesnil en pénétrant par la brèche dont nous venons de parler, en ouvrirent une autre de 253^{m} de longueur au point dit le pont de Vallée, où elles rentraient dans le lit principal.

Nous avons dit plus haut que la levée-route impériale n° 152 avait résisté à l'action des eaux, mais il n'en avait pas été de même dans le département d'Indre-et-Loire, où elle s'était rompue à la Chapelle-Blanche, le 4 juin. Nous n'avons pas à relater ici les épouvantables désastres qui furent, au lieu même de son ouverture, les conséquences de cette brèche; nous nous contenterons de dire les graves accidents qu'elle a occasionnés dans le département de Maine-et-Loire. Les eaux qui envahissaient tout le val de l'Authion ont successivement submergé la route impériale n° 138, qui a été couverte sur une longueur de 4 kilom.; la route départementale n° 7, qui a été couverte sur toute sa longueur entre Beaufort et la Ménitré, et la route départementale n° 14, qu'elles emportaient au pont Roux, sur une longueur de 20^{m}. Toutefois, les avaries qu'éprouvaient ces diverses routes étaient peu importantes et consis-

Digitized by Google

taient surtout en bouleversement de la chaussée d'empierrement, ravinement des accotements, destruction des banquettes, etc. Mais lorsque les eaux, après avoir rempli la vallée, atteignirent la route impériale n° 152, dans la partie comprise entre la Daguenière et la Pyramide, où elle traverse l'Authion sur le pont de Sorges, elles la coupèrent sur une longueur de 1,770^{m}, en l'affouillant sur une profondeur de 1^{m},50 à 2^{m}, bouleversant la chaussée et détruisant les perrés et banquettes de sûreté. A 500^{m} en amont du pont de Sorges, elles ont ouvert une brèche qui, sur une longueur de 100^{m}, atteignit une profondeur moyenne de 4^{m}.

Plus loin, après avoir rempli la partie du val que mettent à l'abri des inondations de la Loire la levée de Belle-Poule et la route impériale n° 161, elles dépassaient le couronnement de ces deux ouvrages qu'elles bouleversaient profondément. La route n° 161 était emportée sur une longueur de 140^{m} et submergée sur une longueur de 698^{m},57, elle était complétement ravinée par les eaux qui ont presque entièrement détruit la chaussée et les banquettes de sûreté ; dans la traverse des Ponts-de-Cé, les pavages ont eu également beaucoup à souffrir. Quant à la levée de Belle-Poule, elle a été rompue en quatre points, à 400^{m} en amont de la borne rep. n° 304, sur une longueur de 160^{m} ; au droit de la même borne et joignant la maison de Belle-Poule, sur une longueur de 160^{m} ; à 250^{m} en amont de la borne rep. n° 310, au droit de l'ancienne boire de la Guillebotte, sur une longueur de 120^{m}, et au droit de la borne rep. n° 310, joignant les maisons de Saint-Aubin, sur une longueur de 130^{m}.

Il faut remonter la suite des temps jusqu'à l'année 1711 pour trouver souvenir d'une inondation semblable à celle qui a désolé, en 1856, la vallée de l'Authion ; car, en 1843, la levée-route impériale n° 152, quoique surmontée par les eaux en divers points de son parcours entre Langeais et la Daguenière, avait partout résisté. Pour conserver les traces de ce désastre, des plaques indicatrices ont été, par l'ordre de M. le préfet de Maine-et-Loire, placées aux points les plus remarquables de la vallée. Nous joignons à notre rapport[1] le tableau récapitulatif des points où ont été posées ces

[1] *Tableau indicatif des plaques de repère de l'inondation de* 1856 *placées dans la vallée de l'Authion.* (*Idem*, pag. 433.)

Digitized by Google

plaques qui portent l'inscription suivante : *Rupture de la levée à la Chapelle-Blanche. — Niveau de l'inondation de* 1856, et sur lesquelles un trait mis en relief, un peu à gauche, indique le niveau atteint par les eaux.

Les dommages éprouvés par les routes qui traversent la vallée de l'Authion ne sont pas les seuls que nous ayons à rappeler pour le département de Maine-et-Loire. Dans le val que protégent, sur la rive droite de la Loire, les levées de Savennières, la route départementale n° 15 a été rompue en six points sur une longueur totale de 150^{m}, où la profondeur moyenne des excavations atteignait 2^{m}; les banquettes de sûreté ont été démolies sur une longueur totale de 800^{m}.

La route stratégique n° 15, qui forme digue insubmersible à l'extrémité inférieure de cette vallée et complète la défense du territoire compris dans le périmètre du syndicat de Savennières, a été encore plus cruellement dévastée. Elle a été emportée sur une longueur continue de 433^{m},55, et la brèche qui s'est formée avait une profondeur moyenne de 2^{m},80. Elle a d'ailleurs été submergée dans toute la portion de son parcours comprise entre le coteau de Champtocé et le pont suspendu de Montjean.

Nous terminerons ici l'exposé des dommages éprouvés par les ouvrages dont la surveillance était confiée aux ingénieurs des ponts et chaussées. D'autres pourront dire les désastres qu'a éprouvés dans le département de Maine-et-Loire la propriété territoriale, les pertes immenses qu'ont dû supporter les populations agricoles de la vallée de la Loire; nous renfermant dans le seul cadre que nous puissions nous tracer, nous n'ajouterons rien aux récits douloureux que nous venons de faire, et qui ne peuvent donner qu'une idée imparfaite des malheurs que nous avons eus sous les yeux.

Digitized by Google

203

(Page 173).

Tableau indiquant la marche de l'inondation de juin 1856 dans le val d'Authion[1].

INDICATION DES LIEUX.	DISTANCE d'un lieu à l'autre.	DISTANCE du lieu à la Chapelle.	DATES de l'arrivée des eaux.	DATES du maximum de hauteur des eaux.	DATES de l'abaissement des eaux.	DATES du retrait des eaux au niveau où elles étaient avant la rupture.
Route impériale n° 138.	23k 5	23k 5	4 juin entre 8 et 9 h. du soir[2].	6 juin, 2 heures du matin.	6 juin, 11 heures du matin.	4 juillet, la route est découverte.
Saint-Clément-des-Levées en face de l'Église.	11 30	34 8	5 juin, 9 h. matin.	6 juin, 1 h. matin.	6 juin, 11 h. soir.	
Route départementale n° 7, au pont Rouge sur l'Authion. . . .	11 2	46 »	5 juin, à midi.	7 juin, 2 h. soir.	8 juin, 2 h. matin.	26 juillet.
Pont du Gué-d'Anjou sur l'Authion. . . .	3 2	49 2	5 juin, 1 h. après midi.	7 juin, 8 h. matin.	8 juin, 2 h. matin.	25 juillet.
Pont de Mazé sur l'Authion.	2 1	51 3	5 juin, 3 h. soir.	7 juin, à midi.	8 juin, 2 h. matin.	24 juillet.
Pont de Corné sur l'Authion.	6 6	57 9	6 juin, 3 h. 50 mat.	7 juin, 7 h. matin.	7 juin, 8 h. matin.	17 juillet.
Pont d'Andard sur l'Authion	3 »	60 9	6 juin, 5 h. matin.	7 juin, vers midi.	8 juin, 7 h. matin.	17 juillet.
Pont de Brain sur l'Authion.	2 1	63 »	6 juin, 6 h. 50 mat.	7 juin, vers midi.	8 juin, 8 h. matin.	16 juillet.
Pont de Narcé sur l'Authion.	1 8	64 8	6 juin, 7 h. matin.	7 juin, 1 h. soir.	8 juin, 11 h. matin.	12 juillet.
Pont de Sorges sur l'Authion (route impériale n° 152). . . .	4 2	69 »	6 juin, 8 h. matin.	7 juin, 4 h. soir.	8 juin, 10 h. matin.	12 juillet, 4 h. soir.
Pont Bourguignon sur l'Authion (route impériale n° 161). . . .	4 2	73 2	6 juin, 9 h. matin.	7 juin, 1 h. matin.	8 juin, 1 h. 20 mat.	5 juillet[3], à midi.

[1] Annexe n° 3 du rapport de M. l'ingénieur Batereau (*Procès-verbaux du Conseil général du département de Maine-et-Loire*, session de 1857, pag. 435).

[2] La rupture de la digue rive droite de la Loire eut lieu au bourg de la Chapelle-sur-Loire, le 4 juin 1856, à 4 heures 40 minutes du matin.

[3] L'eau était alors à l'échelle du pont Bourguignon à la cote 8m,31, qu'elle avait au moment de la rupture de la digue à la Chapelle.

Digitized by Google

204

(Page 178).

Exposé des motifs au Corps législatif et Rapport de M. Reveil, député, relatifs à un crédit de 2 millions, au Ministre de l'intérieur, pour secours aux inondés[1].

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs, plusieurs de nos départements sont en ce moment désolés par des inondations. Quelques-unes de nos plus grandes rivières, telles que la Loire, l'Allier, la Saône, le Rhône et leurs affluents, grossies par des pluies presque continuelles, sont sorties de leurs lits, et leurs eaux, répandues avec violence dans les vallées qu'elles traversent, y causent des dommages dont il n'est pas possible de connaître dès à présent toute l'étendue.

A la première nouvelle de ces déplorables désastres, l'Empereur, dont la pensée constante n'est pas moins occupée du désir de soulager toutes les infortunes que du soin de veiller aux grands intérêts de la France, a voulu apporter lui-même aux malheureux qui en sont victimes les premiers secours et les premières consolations.

L'Empereur a jugé que pour remédier à des dommages aussi considérables le concours de l'État était indispensable, et que les efforts de la charité privée, quelque actifs qu'ils fussent, seraient insuffisants si elle était livrée à ses seules ressources. Aussi, avant son départ, l'Empereur a-t-il ordonné que le conseil d'État fût appelé immédiatement à délibérer sur un projet de loi tendant à

---

[1] Corps législatif. Séance du 2 juin 1856. — Cette loi fut votée le même jour et promulguée le 7 juin. En voici le texte :

Art. 1er. Il est ouvert sur l'exercice 1856, au budget du ministère de l'intérieur, un crédit extraordinaire de deux millions de francs pour secours aux inondés.

Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des allocations du budget de 1856.

Digitized by Google

ouvrir provisoirement un crédit extraordinaire de deux millions pour être distribués en secours aux inondés.

Le conseil d'État en a reconnu l'urgente nécessité, qui se justifie par elle-même.

Nous sommes chargés, messieurs, de vous proposer l'adoption de ce projet, et nous avons la confiance que vous vous associerez avec empressement à la pensée généreuse qui en a inspiré les dispositions.

RAPPORT.

Messieurs, vous venez d'entendre l'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au Ministre de l'intérieur un crédit de deux millions pour secours aux inondés.

L'exposé des motifs énumère nos plus grandes rivières et leurs affluents; mais la loi générale est comme la dévastation : elle s'appliquera aux inondés de tous les départements.

Il exprime encore que le crédit de deux millions *est provisoire*, et il répond ainsi aux craintes manifestées sur son insuffisance.

L'Empereur a entendu le bruit des maisons qui s'écroulaient minées par le débordement, les cris des victimes que le déluge menaçait, qu'il a ensevelies peut-être! Son cœur s'est ému; il s'est hâté d'aller au milieu de cet immense désastre; il a voulu présider en personne aux secours à porter aux inondés. Sa présence sera une première consolation, un premier bienfait; elle ranimera l'espoir des malheureux; et puisse sa constante sollicitude, après avoir pourvu aux exigences du moment, trouver, dans les ressources de la science et de l'art, les moyens de préserver l'avenir, non du terrible fléau, pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu, mais, autant que possible, de ses désastreux effets!

L'Empereur vient aujourd'hui, messieurs, comme dans toutes les grandes circonstances, faire appel à votre dévouement. Déjà votre unanime sympathie a répondu au moment de la présentation du projet, et vous allez répondre de nouveau par votre vote unanime.

Votre commission, messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Digitized by Google

205

(Page 178).

Exposé des motifs au Corps législatif et Rapport de M. Louvet, député, relatifs à un crédit de 10 millions, au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour la réparation des dommages causés par les inondations [1].

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs, par un concours inouï de circonstances atmosphériques, les eaux des principales rivières de l'Empire se sont élevées, dans ces derniers temps, à une hauteur extraordinaire. La Saône, le Rhône, l'Isère, la Garonne, l'Allier, la Loire, le Cher, et d'autres rivières moins importantes, ont surmonté leurs rives, renversé les digues destinées à les contenir, et se sont répandus dans les vallées.

D'épouvantables désastres en sont résultés. L'inondation a porté la ruine et la désolation parmi les populations. Elle a tout détruit ou dévasté sur son passage, propriétés particulières et propriétés publiques.

Sa Majesté s'est empressée d'aller répandre elle-même ses bienfaits au milieu des populations désolées, et de leur porter par sa présence la plus puissante des consolations.

La charité privée, encouragée par un auguste patronage, multiplie ses efforts pour soulager tant d'infortunes.

Enfin, le Corps législatif s'est déjà associé avec empressement à

---

[1] Corps législatif. Séances des 18 et 26 juin 1856. — Cette loi fut votée dans la séance du 1er juillet et promulguée le 10. En voici le texte :

Art. 1er. Un crédit extraordinaire de dix millions de francs est ouvert au Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice 1856, pour la réparation des dommages causés par les inondations aux digues et levées, aux voies navigables, aux routes et aux ponts, et pour l'étude des questions relatives à la défense du territoire contre le débordement des cours d'eau.

Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par l'article précédent au moyen des ressources du budget de 1856.

Digitized by Google

la pensée de l'Empereur, et il a voté d'urgence une loi qui ouvre un crédit extraordinaire de deux millions de francs, pour être distribués en secours aux victimes des inondations.

Mais, après avoir donné aux malheurs individuels ces marques de profonde sympathie, il reste à réparer les désastres qui ont frappé les propriétés publiques. Dans les vallées inondées, des routes ont été coupées ou gravement endommagées, des ponts renversés, des digues de défense rompues, des canaux envahis par les eaux débordées.

La réparation de ces dommages ne peut souffrir ni hésitation, ni retard. Il est indispensable de rétablir les communications interceptées, et de couvrir au plus vite de vastes territoires déjà si cruellement éprouvés, et que la suppression de leurs moyens habituels de défense laisse à la merci des moindres crues. Tout délai ne pourrait qu'ajouter au danger de la situation, aggraver le mal et multiplier les dommages.

C'est dans la vue de pourvoir à cette urgente nécessité, que nous vous proposons d'ouvrir à M. le Ministre des travaux publics, sur le budget de 1856, un crédit extraordinaire de dix millions de francs. La fixation de ce chiffre ne repose sur aucune base d'évaluation régulière. Les eaux ne se sont pas encore retirées des terrains inondés ; la plupart des brèches ouvertes dans les digues sont encore inabordables, et il n'a pas été possible de mesurer l'étendue des dommages ; mais il n'est malheureusement pas douteux que le mal ne soit immense, et l'administration craint que l'allocation de dix millions de francs ne reste au-dessous des besoins qui seront plus tard constatés avec soin.

Assurer les communications, c'est-à-dire réparer les routes et reconstruire les ponts ; couvrir les territoires, c'est-à-dire relever les digues, en fermer les brèches, et renfermer les eaux dans le lit des rivières ou des canaux, tel est l'objet principal et immédiat de cette allocation, comme le premier devoir de l'administration ; mais là ne se bornera point sa tâche.

Rétablir purement et simplement les lieux dans leur état primitif, ce serait laisser le pays exposé de nouveau à des catastrophes semblables à celles que nous déplorons aujourd'hui. Quand de si terribles avertissements sont donnés, pourrait-on accepter la pensée que de telles éventualités resteront suspendues sur des populations

Digitized by Google

entières, et que d'immenses territoires seront incessamment menacés? Non, évidemment, et après le devoir de réparer les désastres publics, l'administration a celui de rechercher et d'étudier les moyens d'en prévenir le retour. Il faut que toutes les grandes questions qui se rattachent à la défense des vallées contre l'invasion des eaux soient abordées et posées.

La constitution actuelle des bassins de nos fleuves ne tendrait-elle pas à faciliter le retour des inondations?

Par suite de quelles circonstances les digues élevées au-dessus des plus grandes crues connues, et considérées comme insubmersibles, ont-elles été surmontées par les eaux, et comment des populations, pleines de confiance dans l'abri qui les protégeait, se sont-elles vues subitement menacées dans leur existence, frappées dans leurs propriétés?

Les digues elles-mêmes, par l'insuffisance des débouchés qu'elles présentent pour les grandes eaux, n'auraient-elles pas contribué à aggraver le danger qu'elles sont appelées à prévenir, et suffira-t-il de les relever ou de les consolider pour assurer la sécurité des populations riveraines? ou plutôt, au lieu d'exhausser incessamment des ouvrages qui, à un jour donné, se trouvent impuissants à conjurer un danger qui semble grandir en proportion des obstacles qu'on lui oppose, ne faudrait-il pas attaquer le mal dans sa source, c'est-à-dire s'efforcer de régulariser le régime des crues, et de prévenir la trop prompte accumulation des eaux dans le fond des vallées? Ne pourrait-on pas atteindre ce but au moyen d'un système de retenues convenablement disposées, soit sur le cours d'eau principal, soit sur les affluents secondaires, et, par un ensemble d'ouvrages combinés avec soin, éviter ces irruptions d'eau subites et irrésistibles qui viennent périodiquement ravager le territoire?

Ces questions sont difficiles, mais le moment semble venu de les résoudre. Elles doivent donc être l'objet d'études approfondies. Le crédit demandé devra également faire face à ces études.

Nous ne doutons pas, messieurs, qu'au double point de vue que nous venons de signaler, le Corps législatif ne s'associe encore aujourd'hui à la pensée du gouvernement en votant la loi qui lui est présentée, et qu'il ne veuille en même temps assurer la réparation des désastres et concourir à une œuvre de protection qui, si elle n'était pas commandée par l'intérêt de la richesse pu-

Digitized by Google

blique, le serait par un intérêt plus puissant encore, celui de l'humanité!

RAPPORT.

Messieurs, de grands malheurs sont venus affliger notre pays. La plupart de nos fleuves et de nos rivières, le Rhône, la Loire, la Garonne, la Saône, l'Isère, etc., sont sortis de leur lit, ont rompu leurs digues et ont porté la dévastation et la ruine dans nos villes et dans nos vallées. Des personnes ont péri; des bourgs presque tout entiers ont été engloutis; des récoltes de la plus magnifique apparence ont disparu; des parties du sol de nos plus riches campagnes sont enfouies sous les sables. Les pertes de toute nature sont immenses; et à cette heure, un grand nombre de nos concitoyens, chassés de leurs demeures, sont plongés dans le deuil et la misère.

A la première nouvelle de ces désastres, l'Empereur, par un élan spontané, est accouru en personne sur les points principaux où sévissait le fléau, et s'est empressé de porter lui-même aux inondés les premiers secours et les premières consolations. La présence de Sa Majesté a été accueillie partout comme un immense bienfait. Votre commission croit être l'interprète des sentiments unanimes du Corps législatif et de la France entière, en saluant par une acclamation de reconnaissance cet acte d'un souverain dont le cœur a compris que, dans une famille, les enfants qui souffrent ont droit à une tendresse privilégiée, et que les pleurs sèchent plus vite quand la main qui porte le sceptre vient elle-même les essuyer.

A l'exemple du chef de l'État, les dévouements les plus admirables ont éclaté de toutes parts au moment du sinistre, et maintenant la charité privée, placée sous un auguste patronage, multiplie ses offrandes pour alléger un peu le poids de si grandes infortunes. Tout ce qui porte un cœur français a voulu, de loin comme de près, prendre part à cet élan de la bienfaisance. Les nations étrangères elles-mêmes, leurs souverains en tête, se sont associées à notre œuvre de générosité nationale, montrant ainsi que que la loi divine de la charité ne connaît pas de frontières politiques et que la simple pratique de cette loi conduit, plus sûrement

Digitized by Google

encore que toutes le théories humaines, à la solution du problème de la fraternité des peuples.

Devant ces consolantes manifestations, le Corps législatif, qui compte dans son sein les mandataires des populations inondées, manquerait à son devoir s'il ne se hâtait d'offrir à tous ces généreux souscripteurs, quelle que soit la nation à laquelle ils appartiennent, l'hommage d'une vive et profonde gratitude.

Dans l'une de vos précédentes séances, messieurs, vous avez voté d'urgence, sur la proposition du Gouvernement, un crédit extraordinaire de 2 millions, destiné à fournir immédiatement des secours aux victimes des inondations.

Des distributions de pain et fourrage ont été faites chaque jour, au nom du Gouvernement, par les soins des autorités locales. Ces secours seront continués jusqu'à ce que les réfugiés soient rentrés dans leurs demeures; des mesures hygiéniques ont été prescrites pour l'assainissement des maisons, des étables et des terres : des substances désinfectantes sont mises gratuitement à la disposition des inondés, ainsi que des graines et des plants de toute espèce pour ensemencer leurs champs; des tentes prises dans les magasins du ministère de la guerre seront prêtées, s'il en est besoin, à ceux dont les habitations exigeraient, soit une réédification complète, soit de longs travaux de consolidation ou d'assainissement; enfin, des expertises se font dans les communes pour évaluer les pertes et servir de base aux indemnités. Cet ensemble de mesures témoigne hautement de la sollicitude persévérante de l'Empereur pour les malheureuses victimes du fléau. La certitude que cette auguste bienveillance ne leur fera jamais défaut contribue puissamment à raffermir leur courage et à ranimer leur espérance. Déjà quelques cultivateurs des vallées se sont réinstallés sur leurs terres à peine découvertes par les eaux, et se sont mis à labourer et ensemencer de nouveau leurs champs avec une ardeur au-dessus de tout éloge. Admirable pays que le nôtre, messieurs, où le courage et la constance ne manquent pas plus aux affligés que le dévouement et la générosité aux consolateurs!

Après avoir pourvu aux secours les plus pressants que réclamaient les inondés, le Gouvernement s'est occupé aussi des moyens de réparer immédiatement les ravages causés par les inondations, et de conjurer pour l'avenir le retour de semblables désastres. Tel

Digitized by Google

est l'objet du nouveau crédit extraordinaire de 10 millions qui vous est demandé par le projet de loi que nous sommes chargés d'examiner.

Ce crédit est destiné à deux emplois différents : d'abord, à réparer les dommages causés aux digues, routes, ponts et canaux; puis, à subvenir aux frais que nécessitera l'étude des questions relatives à la défense complète du territoire contre le débordement des eaux.

Votre commission a donné à l'un et à l'autre de ces deux emplois du crédit l'assentiment le plus vif et le plus complet.

Nous pensons, avec le Gouvernement, que la réparation des dommages causés aux digues, routes, ponts et canaux ne peut comporter ni hésitation ni délai. Des vallées d'une immense étendue, dont le sol est un des plus précieux et des plus fertiles que nous ayons en France, sont aujourd'hui ouvertes aux moindres crues sans aucun moyen de défense. Quelques-unes même, transformées en lit de fleuve, sont encore ensevelies partiellement sous les eaux; chaque jour de retard aggrave les pertes et les souffrances. On ne saurait donc trop se hâter de fermer les brèches faites aux digues. Quant aux routes, ponts et canaux détruits ou endommagés, l'intérêt du commerce et des relations de tout genre commandent de les réparer au plus tôt pour rétablir les communications interceptées.

Nous croyons entrer dans la pensée du Gouvernement en insistant pour que l'activité la plus infatigable soit déployée dans l'exécution de ces travaux. Il importe que les réparations, surtout celles des digues, soient terminées avant l'hiver. Il y a même des vallées qu'il faut protéger avant les crues d'automne. Comment nos cultivateurs oseraient-ils rentrer chez eux et reprendre avec confiance le cours de leurs travaux sous la menace presque certaine d'une inondation nouvelle ? Il n'y a pas un instant à perdre, et nous avons été heureux de recevoir l'assurance que les travaux étaient commencés sur presque tous les points. Nous avons appris également avec satisfaction que si les bras manquent le concours de l'armée y suppléera. Nos braves soldats, vivant installés sous des tentes comme en campagne, viendront apporter à nos populations le secours efficace de leur travail, et acquerront de nouveaux droits à notre reconnaissance.

Digitized by Google

L'exposé des motifs avait exprimé la crainte que le crédit de 10 millions ne fût insuffisant. Votre commission, s'associant à cette pensée, a demandé à MM. les commissaires du Gouvernement s'il était possible de connaître approximativement le devis des dommages à réparer. Il résulte d'une communication officielle, qui nous a été faite en réponse à notre demande, que les appréciations provisoires dressées par MM. les ingénieurs s'élevent déjà à 16,270,000 francs, savoir :

Pour le Rhône.	8,000,000 fr.
Pour la Loire..	6,000,000
Pour l'Isère.	1,800,000
Pour la Garonne (premières inondations seulement). .	200,000
Pour le canal du Berri	270,000
Total.	16,270,000

non compris le Cher, l'Allier, l'Indre, la Vienne, le Lot, l'Adour, le canal du Nivernais, celui d'Arles à Bouc, et beaucoup d'autres points sur lesquels l'étendue des désastres n'a pu encore être constatée.

Les digues et routes appartenant à l'État n'ont pas été seules à souffrir du ravage des inondations. Les routes départementales et les digues appartenant aux communes, à des syndicats et à des particuliers, ont éprouvé aussi de notables avaries. Votre commission s'est demandé si une partie du crédit proposé s'appliquerait à la réparation de ces désastres. Il est difficile, en effet, que la plupart de nos départements, dont les finances sont déjà si obérées, trouvent des fonds disponibles pour exécuter ces travaux. S'ils étaient obligés de se créer des ressources pour cet objet, ils ne pourraient le faire que sur l'exercice de 1857 ; et, comme nous venons de le dire, l'ajournement nous paraît impossible. Les mêmes considérations s'appliquent à peu près aux digues communales et syndicales.

MM. les commissaires du Gouvernement ont partagé sur ce point nos sentiments et nos désirs. Sans vouloir créer par une déclaration absolue un droit en faveur de personne, ils nous ont assuré que le crédit comprendrait au besoin les grosses réparations à faire aux routes départementales, et que l'État viendrait également en aide, dans une juste mesure, aux communes, aux syndicats, et même aux particuliers, pour le rétablissement de leurs digues,

Digitized by Google

lorsqu'il sera démontré que ces digues sont d'un grand intérêt, et que la dépense à faire excède les ressources de ceux qui devraient la supporter.

Plusieurs membres de la commission ont cru devoir à cette occasion appeler l'attention du Gouvernement sur certaines digues qui sont construites de manière à nuire à l'ensemble des propriétés voisines. Ils ont exprimé le désir que les réparations à faire à ces digues fussent combinées de manière à détruire, ou tout au moins à atténuer leur caractère offensif.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le second emploi du crédit proposé par le projet de loi est applicable à l'étude des grandes questions qui se rattachent à la défense de notre territoire contre le débordement des eaux. L'exposé des motifs énonce cette pensée en des termes que nous croyons devoir reproduire textuellement ici : « Rétablir purement et simplement les lieux dans leur état primitif, ce serait laisser le pays exposé à des catastrophes semblables à celles que nous déplorons aujourd'hui. Quand de si terribles avertissements sont donnés, pourrait-on accepter la pensée que de telles éventualités resteront suspendues sur des populations entières, et que d'immenses territoires seront incessamment menacés? Non, évidemment; et, après le devoir de réparer les désastres publics, l'administration a celui de rechercher et d'étudier les moyens d'en prévenir le retour. Il faut que toutes les grandes questions qui se rattachent à la défense des vallées contre l'invasion des eaux soient abordées et posées. » Votre commission, messieurs, a la ferme confiance que, avec la volonté de l'Empereur, ces questions seront résolues. Les sommes nécessaires à ces grands travaux seront sans doute considérables; mais l'Empereur peut les demander hardiment au pays, qui ne les lui refusera pas. Il s'agit de sortir de l'espèce d'état de barbarie où nous sommes tombés aujourd'hui relativement à nos fleuves et à nos rivières.

N'est-il pas indigne, en effet, d'un peuple civilisé, de laisser ravager ses terres les plus fertiles par des inondations à peu près périodiques? Le retour fréquent des crues extraordinaires prouve, avec une évidence malheureusement incontestable, que le régime des eaux en France est profondément bouleversé; il faut donc trouver désormais de nouveaux moyens de défense.

Sans vouloir accuser le passé, n'est-il pas permis de demander si

Digitized by Google

la civilisation, dont les exigences ont été satisfaites parfois au delà des limites de la prudence, n'a pas contribué elle-même pour beaucoup à cette perturbation? Les forêts qui garnissaient le sommet et les flancs de nos montagnes, et qui empêchaient les eaux pluviales d'arriver trop vite dans les ruisseaux et dans les rivières, ont disparu pour la plupart. L'eau des pluies, tombant désormais sur des rochers dénudés, entraîne des sables qui s'en vont exhausser, dans une certaine mesure, le lit des rivières. Les étangs et les marais, qui formaient jadis des réservoirs naturels destinés à retenir les pluies et les neiges surabondantes, sont presque tous desséchés aujourd'hui. Les fossés, devenus plus nombreux par suite du morcellement de la propriété; les rigoles, pratiquées de toutes parts pour l'assainissement des terres; les cours d'eau, entretenus avec plus de soin par la vigilance de l'administration et l'intérêt des propriétaires, précipitent aujourd'hui les eaux vers les rivières plus rapidement et plus abondamment qu'autrefois. Les rochers, dont le lit de quelques-uns de nos fleuves était hérissé près de leur source, et qui formaient des espèces de barrages destinés à retarder l'invasion des eaux supérieures provenant de la fonte des neiges, ont été enlevés depuis longtemps pour étendre les limites de la navigation. Des îles nouvelles se forment de toutes parts, et se garnissent peu à peu, comme les îles anciennes, de grands arbres qui font obstacle au courant, et rejettent l'effort des grandes eaux sur les deux rives du fleuve. Des bras de rivières, qui offraient des débouchés considérables, ont été fermés, afin de faciliter et d'assurer en tout temps, dans les autres bras parallèles, le service de la batellerie. Enfin, les digues elles-mêmes, publiques ou privées, devenues plus nombreuses, et exhaussées successivement, n'ont-elles pas resserré notablement le lit des eaux, et n'aggravent-elles pas le danger qu'elles sont destinées à prévenir?

Nous ne prétendons pas énumérer ici toutes les causes des inondations : nous n'avons pas mission pour cette tâche, qui est d'ailleurs au-dessus de nos forces. Le Gouvernement, nous en sommes sûrs, recherchera avec soin les causes du mal; et, Dieu aidant, il trouvera les remèdes, soit qu'il exhausse et consolide les digues, soit qu'il creuse et élargisse le lit des fleuves, soit qu'il crée sur les cours d'eau principaux ou sur les affluents secondaires un système de retenues destinées à prévenir la subite irruption des eaux; soit

Digitized by Google

enfin, qu'il combine ces trois moyens ensemble, en y joignant les autres mesures que l'étude pourra révéler. Dans cette nouvelle et décisive recherche, il saura s'entourer des hommes les plus compétents, et s'éclairer à la fois des lumières de la science et de celles de l'expérience pratique. Nous nous bornons à exprimer un vœu : c'est qu'il se mette à l'œuvre tout de suite, et qu'il marche au but sans relâche. Des intérêts nombreux et immenses attendent le résultat avec anxiété. Ce ne sera pas une des moindres gloires du règne de Napoléon III d'avoir résolu cette question difficile. Les générations à venir béniront éternellement le nom du monarque qui aura entrepris et mené à fin cette grande œuvre de préservation nationale.

Par toutes ces considérations, votre commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

206

(Page 178).

Circulaire du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, aux Préfets, pour la répartition des secours aux inondés [1].

Monsieur le Préfet, votre département a été définitivement compris par la Commission centrale des secours au nombre de ceux qui, frappés extraordinairement par l'inondation, ont droit à des indemnités exceptionnelles sur les fonds mis à ma disposition pour cet objet.

Sur la proposition de la même Commission, j'ai arrêté la proportion d'après laquelle l'indemnité sera accordée à chacun des habitants victimes de ces inondations extraordinaires, ainsi que le mode suivant lequel cette indemnité sera payée aux perdants.

Pour les motifs indiqués dans le rapport qui sera prochainement publié, les différentes natures de pertes n'ont pas été traitées sur

[1] *Documents officiels.* — Ministère de l'agriculture et du commerce.

Digitized by Google

le même pied. Ainsi, celles résultant de la destruction de l'immeuble ont été considérées comme devant affecter bien plus sensiblement les propriétaires que celles qui ne touchaient qu'au mobilier, et ces dernières elles-mêmes ont été jugées plus désastreuses que celles qui portaient sur la récolte ou sur les détériorations partielles des propriétés.

La Commission a donc proposé et le gouvernement a admis que les pertes seraient traitées de la manière suivante :

Celles résultant de la destruction absolue des propriétés bâties, de l'enlèvement ou de la corrosion complète des terrains, seront réduites d'un dixième ;

Celles portant sur le mobilier, de deux dixièmes;

Et celles qui ont atteint les récoltes, ainsi que celles qui résultent de simples détériorations de terrains ou de propriétés bâties, seront abaissées aux cinq dixièmes ou à la moitié.

La Commission, après avoir établi ainsi la classification des pertes, a déterminé la répartition des perdants eux-mêmes dans quatre catégories. Puis, elle a exclu des secours les perdants pouvant supporter leurs pertes, ainsi que ceux pour qui les pertes sont insensibles. (Troisième et quatrième catégories des perdants indiqués dans la circulaire de M. le Ministre des finances du 12 juin 1856).

Elle a, au contraire, admis les deux autres catégories, en attribuant aux perdants laissés dans l'extrême détresse une part d'indemnité, plus forte qu'aux perdants sensiblement affectés, mais pouvant se relever avec un peu d'aide.

Le Gouvernement a également adopté cette manière de voir ; la situation des perdants sera donc prise en considération, et, tout en observant la règle proportionnelle qui vient d'être établie, les personnes pouvant supporter leurs pertes ainsi que celles pour qui les pertes sont insensibles, c'est-à-dire les aisés et les riches, seront exclues de la distribution des secours. A l'égard des autres catégories, elles seront ramenées à deux : ce sont celles indiquées sous les numéros 1 et 2 dans la circulaire de M. le Ministre des finances du 12 juin 1856.

La première, celle des perdants dans une extrême détresse, touchera une indemnité calculée sur la totalité de la perte ramenée aux proportions ci-dessus établies suivant la nature des dommages.

La seconde catégorie, embrassant les perdants sensiblement

Digitized by Google

affectés, recevra une indemnité basée sur la moitié seulement de la perte et en calculant toujours suivant les propriétés afférentes aux trois natures de pertes.

D'après l'ordre de Sa Majesté, un premier secours de 10 p. °/₀, en moyenne, des pertes à indemniser, va être alloué aux victimes du fléau.

Je rappellerai ici que, d'après les propositions de la Commission, les pertes doivent être traitées, dans la répartition, de la manière suivante :

Pertes provenant de l'enlèvement ou de la corrosion complète des terrains ou de la destruction des propriétés bâties, à réduire de 1/10e.

Pertes atteignant tous objets mobiliers autres que des récoltes, à réduire de 2/10e.

Pertes de récoltes et pertes provenant de détériorations éprouvées par les propriétés, à réduire de 5/10e.

La première catégorie des perdants touche un coefficient calculé sur le montant net des pertes ainsi réduites ;

La seconde catégorie ne reçoit son coefficient que sur la moitié du chiffre obtenu par ces réductions.

Cette allocation donne ainsi, pour cette première répartition, le chiffre moyen de 10 p. °/₀ que Sa Majesté a prescrit de distribuer immédiatement.

Vous aurez à faire vous-même la répartition individuelle de ces indemnités conformément aux règles ci-dessus détaillées et d'après les états des pertes ou les procès-verbaux restés dans les bureaux de votre préfecture.

Ainsi que M. le Ministre des finances l'a prescrit par sa circulaire en date du 28 juillet dernier, les payements seront faits sur des états que les ayants-droit émargeront.

Les personnes illettrées seront payées en présence de deux témoins qui signeront avec la personne chargée de verser les fonds.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Signé : E. ROUHER.

Digitized by Google

207

(Page 179).

Lettre de l'Empereur au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, datée de Plombières le 19 juillet 1856 [1].

Monsieur le Ministre, après avoir examiné avec vous les ravages causés par les inondations, ma première préoccupation a été de rechercher les moyens de prévenir de semblables désastres. D'après ce que j'ai vu, il y a dans la plupart des localités des travaux secondaires indiqués par la nature des lieux, et que les ingénieurs habiles mis à la tête de ces travaux exécuteront facilement. Ainsi, rien de plus aisé que d'élever des ouvrages d'art qui préservent momentanément d'inondations pareilles, les villes telles que Lyon, Valence, Avignon, Tarascon, Orléans, Blois et Tours. Mais quant au système général à adopter pour mettre, dans l'avenir, à l'abri de si terribles fléaux nos riches vallées traversées par de grands fleuves, voilà ce qui manque encore et ce qu'il faut absolument et immédiatement trouver.

Aujourd'hui chacun demande une digue, quitte à rejeter l'eau sur son voisin. Or, le système des digues n'est qu'un palliatif ruineux pour l'État, imparfait pour les intérêts à protéger, car, en général, les sables charriés exhaussant sans cesse le lit des fleuves, et les digues tendant sans cesse à le resserrer, il faudrait toujours élever le niveau de ces digues, les prolonger sans interruption sur les deux rives, et les soumettre à une surveillance de tous les moments. Ce système, qui coûterait seulement pour le Rhône plus de cent millions, serait insuffisant, car il serait impossible d'obtenir de tous les riverains cette surveillance de tous les moments, qui seule pourrait empêcher une rupture, et, une seule digue se rompant, la catastrophe serait d'autant plus terrible que les digues

---

[1] *Moniteur* du 21 juillet 1856.

Digitized by Google

auraient été élevées plus haut. Au milieu de tous les systèmes proposés, un seul m'a paru raisonnable, pratique, d'une exécution facile et qui a déjà pour lui l'expérience.

Avant de chercher le remède à un mal, il faut en bien étudier la cause. Or, d'où viennent les crues subites de nos grands fleuves? Elles viennent de l'eau tombée dans les montagnes, et très-peu de l'eau tombée dans les plaines. Cela est si vrai que, pour la Loire, la crue se fait sentir à Roanne et à Nevers vingt ou trente heures avant d'arriver à Orléans ou à Blois. Il en est de même pour la Saône, le Rhône et la Gironde, et dans les dernières inondations, le télégraphe électrique a servi à annoncer aux populations plusieurs heures ou plusieurs jours d'avance le moment assez précis de l'accroissement des eaux.

Ce phénomène est facile à comprendre : quand la pluie tombe dans une plaine, la terre sert, pour ainsi dire, d'éponge; l'eau, avant d'arriver au fleuve, doit traverser une vaste étendue de terrains perméables, et leur faible pente retarde son écoulement. Mais, lorsqu'indépendamment de la fonte des neiges le même fait se représente dans les montagnes, où le terrain, la plupart du temps composé de rochers nus ou de graviers, ne retient pas l'eau, alors la rapidité des pentes porte toutes les eaux tombées aux rivières, dont le niveau s'élève subitement. C'est ce qui arrive tous les jours sous nos yeux quand il pleut : les eaux qui tombent dans nos champs ne forment que peu de ruisseaux, mais celles qui tombent sur les toits des maisons et qui sont recueillies dans les gouttières forment à l'instant de petits cours d'eau. Eh bien, les toits sont les montagnes, et les gouttières les vallées. Or, si nous supposons une vallée de deux lieues de largeur sur quatre lieues de longueur, et qu'il soit tombé dans les vingt-quatre heures, $0^m,10$ d'eau sur cette surface, nous aurons dans ce même espace de temps 12,800,000 mètres cubes d'eau qui se seront écoulés dans la rivière, et ce phénomène se renouvellera pour chaque affluent du fleuve : ainsi, supposons que le Rhône ou la Loire ait dix grands affluents, nous aurons le volume immense de 128,000,000 de mètres cubes d'eau qui se seront écoulés dans le fleuve en vingt-quatre heures; mais si ce volume d'eau peut être retenu de manière à ce que l'écoulement ne se fasse qu'en deux ou trois fois plus de temps, alors, on le conçoit, l'inondation sera rendue deux ou trois fois moins dangereuse.

Digitized by Google

Tout consiste donc à retarder l'écoulement des eaux. Le moyen d'y parvenir est d'élever dans tous les affluents des rivières ou des fleuves, au débouché des vallées et partout où les cours d'eau sont encaissés, des barrages qui laissent dans leur milieu un étroit passage pour les eaux, les retiennent lorsque leur volume augmente, et forment ainsi en amont des réservoirs qui ne se vident que lentement. Il faut faire en petit ce que la nature a fait en grand. Si le lac de Constance et le lac de Genève n'existaient pas, la vallée du Rhin et la vallée du Rhône ne formeraient que deux vastes étendues d'eau; car, tous les ans, les lacs ci-dessus, sans pluie extraordinaire, et seulement par la fonte des neiges, augmentent leur niveau de 2 ou 3 mètres; ce qui fait pour le lac de Constance une augmentation de 2 milliards et demi de mètres cubes d'eau, et pour le lac de Genève de 1 millard 770 millions. On conçoit que cet immense volume d'eau, s'il n'était pas retenu par les montagnes qui, au débouché de ces deux lacs, l'arrêtent et n'en permettent l'écoulement que suivant la largeur et la profondeur du fleuve, une effroyable inondation aurait lieu tous les ans. Eh bien, on a suivi cette indication naturelle, il y a plus de cent cinquante ans, en élevant dans la Loire un barrage d'eau dont l'utilité est démontrée par le rapport fait à la Chambre, en 1847, par M. Collignon, alors député de la Meurthe. Voici comment il en rend compte :

« La digue de Pinay, construite en 1711, est à 12 kilomètres en-« viron en amont de Roanne. Cet ouvrage, s'appuyant sur les rochers « qui resserrent la vallée et enveloppant les restes d'un ancien pont « que la tradition fait remonter aux Romains, réduit en cet endroit « le débouché du fleuve à une largeur de 20 mètres; sa hauteur au-« dessus de l'étiage est également de 20 mètres, et c'est par cette « espèce de pertuis que la Loire entière est forcée de passer dans « les plus grands débordements.

« L'influence de la digue de Pinay est d'autant plus digne d'at-« tention qu'elle a été créée, comme le montre l'arrêt du Conseil « du 23 juin 1711, dans le but spécial de modérer les crues et d'op-« poser à leur brusque irruption un obstacle artificiel tenant lieu « des obstacles naturels, qui avaient été imprudemment détruits « dans la partie supérieure du fleuve. Eh bien, la digue de Pinay a « heureusement rempli son office au mois d'octobre dernier : elle a « soutenu les eaux jusqu'à une hauteur de 21^{m},47 au-dessus de l'é-

Digitized by Google

« tiage ; elle a ainsi arrêté et refoulé dans la plaine du Forez une « masse d'eau qui est évaluée à près de 100 millions de mètres « cubes, et la crue avait atteint son maximum de hauteur à Roanne « quatre ou cinq heures avant que cet immense réservoir fût com- « plétement rempli.

« Si la digue de Pinay n'avait pas existé, non-seulement la crue « serait arrivée beaucoup plus vite à Roanne, mais encore le vo- « lume d'eau roulé par l'inondation aurait augmenté d'environ « 2,500 mètres cubes par seconde ; la durée de l'inondation aurait « été plus courte, mais l'imagination s'effraye de tout ce que cette « circonstance aurait pu ajouter au désastre déjà si grand dont la « vallée de la Loire a été le théâtre.

« D'ailleurs, l'élévation des eaux en amont de la digue de Pinay « n'a produit aucun désordre ; bien loin de là : la plaine du Forez « ressentira pendant plusieurs années l'action fécondante des li- « mons que l'eau, graduellement amoncelée par la résistance de la « digue, y a déposés.

« Tel a été le rôle de cet ouvrage, qu'une sage prévoyance a « élevé pour notre sécurité et nous servir d'exemple. Or, il existe « dans les gorges d'où sortent les affluents de nos fleuves un grand « nombre de points où l'expérience de Pinay peut être renouvelée « économiquement si les points sont bien choisis, utilement pour « modérer l'écoulement des eaux, et sans inconvénient et, le plus « souvent, avec un grand profit pour l'agriculture.

« Au lieu de ces digues ouvertes dans toute leur hauteur, on a « proposé de construire aussi des barrages pleins, munis d'une « vanne de fond et d'un déversoir superficiel. Les réservoirs ainsi « formés pouvant retenir à volonté les eaux d'inondation, permet- « traient de les affecter, dans les temps de sécheresse, aux besoins « de l'agriculture et au maintien d'une utile portée d'étiage pour les « rivières. »

L'édit de 1711, dont parle M. Collignon, indique parfaitement bien le rôle que les digues sont appelées à jouer. On y lit le passage suivant :

« Il est indispensablement nécessaire de faire trois digues dans « l'intervalle du lit de la rivière où les bateaux ne passent point : « la première aux piles de Pinay, la seconde à l'endroit du château « de la Roche, et la troisième aux piles et culées d'un ancien pont

Digitized by Google

« qui était construit sur la Loire au bout du village de Saint-Mau-
« rice ; et, avec le secours de ces digues, les passages étant res-
« serrés, lorsqu'il y arrive de grandes crues, les eaux qui s'écou-
« laient en deux jours auraient peine à passer en quatre ou cinq.
« Le volume des eaux, étant diminué de plus de la moitié, ne cau-
« sera plus de ravages pareils à ceux qui sont survenus depuis
« trois ans. »

En effet, en 1856 comme en 1846, les digues de Pinay et de la Roche ont sauvé Roanne d'un désastre complet.

Remarquons, en outre, que suivant M. Boulangé, ancien ingénieur en chef du département de la Loire, la digue de Pinay n'a coûté que 170,000 francs, et celle de la Roche 40,000 francs, et il ne compte qu'une dépense de 3,400,000 francs pour la création de cinq nouvelles grandes digues et de vingt-quatre barrages dont il propose la construction sur les affluents de la Loire. D'ailleurs, M. Polonceau, ancien inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, qui admet en partie le même système, pense qu'on pourrait faire ces mêmes digues en gazon, en planches et en madriers, ce qui serait encore plus économique.

Maintenant, comme il est très-important que les crues de chaque petit affluent n'arrivent pas en même temps dans la rivière principale, on pourrait peut-être, en multipliant dans les uns ou en restreignant dans les autres le nombre de barrages, retarder le cours de certains affluents, de telle sorte que les crues des uns arrivent toujours après les autres.

D'après ce qui précède et d'après l'exemple de Pinay, ces barrages, loin de nuire à l'agriculture, lui seront favorables par le dépôt de limon qui se formera dans les lacs artificiels et servira à fertiliser les terres.

Là où les rivières charrient des sables, ces barrages auraient l'avantage de retenir une grande partie de ces sables, et, en augmentant le courant au milieu des rivières, d'en rendre le thalweg plus profond. Mais quand même ces barrages feraient quelque tort aux cultures des vallées, il faudrait bien en prendre son parti, quitte à indemniser les propriétaires, car il faut se résoudre à faire la part de l'eau comme on fait la part du feu dans un incendie, c'est-à-dire sacrifier des vallées étroites peu fertiles au salut des riches terrains des plaines.

Digitized by Google

Ce système ne peut être efficace que s'il est généralisé, c'est-à-dire appliqué aux plus petits affluents des rivières. Il sera peu coûteux si l'on multiplie les petits barrages au lieu d'en élever quelques-uns d'un grand relief. Mais il est clair que cela n'empêchera pas les travaux secondaires qui doivent protéger les villes et certaines plaines plus exposées.

Je voudrais donc que vous fissiez étudier ce système le plus tôt possible sur les lieux mêmes par les hommes compétents de votre ministère.

Je voudrais qu'indépendamment des digues qui doivent être élevées sur les points les plus menacés, on fît à Lyon un déversoir semblable à celui qui existe à Blois; il aurait l'avantage de préserver la ville et d'augmenter beaucoup la défense de cette place forte.

Je voudrais que, dans le lit de la Loire, on élevât pendant les basses eaux, et parallèlement au cours du fleuve, des digues faites en branchages, ouvertes en amont, formant des bassins de limonage, ainsi que le propose M. Fortin, ingénieur des ponts et chaussées. Ces digues auraient l'avantage d'arrêter les sables sans arrêter les eaux, et de creuser le lit de la rivière.

Je voudrais que le système proposé pour le Rhône par M. Vallée, inspecteur général des ponts et chaussées, fût sérieusement étudié avec le concours du gouvernement suisse. Il consiste à abaisser les eaux du Rhône à l'endroit où il débouche du lac de Genève, et à y construire un barrage. Par ce moyen on obtiendrait, selon lui, un abaissement des hautes eaux du Léman utile au Valais, au pays de Vaud et à la Savoie, une navigation meilleure du lac, des embellissements pour Genève, des inondations moins désastreuses dans la vallée du Rhône, une navigation meilleure de ce fleuve.

Enfin je voudrais que, comme cela existe déjà pour quelques-uns, le régime des grands fleuves fût confié à une seule personne, afin que la direction fût unique et prompte dans le moment du danger. Je voudrais que les ingénieurs qui ont acquis une longue expérience dans le régime des cours d'eau pussent avancer sur place et ne pas être distraits tout à coup de leurs travaux particuliers; car il arrive souvent qu'un ingénieur qui a consacré une partie de sa vie à étudier soit des travaux maritimes au bord de la mer, soit des travaux hydrauliques à l'intérieur, est tout à coup, par avancement, employé

Digitized by Google

à un autre service, où l'État perd le fruit de ses connaissances spéciales, résultat d'une longue pratique.

Ce qui est arrivé après la grande inondation de 1846 doit nous servir de leçon : on a beaucoup parlé aux Chambres, on a fait des rapports très-lumineux, mais aucun système n'a été adopté, aucune impulsion nettement définie n'a été donnée, et l'on s'est borné à faire des travaux partiels qui, au dire de tous les hommes de science, n'ont servi, à cause de leur défaut d'ensemble, qu'à rendre les effets du dernier fléau plus désastreux.

Sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Ministre, qu'il vous ait en sa sainte garde.

NAPOLÉON

208

(Page 179).

Circulaire du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, aux Préfets, en date du 26 juillet 1856, sur le programme des études relatives aux inondations [1].

Monsieur le préfet, l'immense étendue des désastres causés par les dernières inondations, le retour en quelque sorte périodique de ce fléau, qui semble s'aggraver sans cesse, imposent à l'administration des travaux publics des devoirs impérieux. Son premier soin devait être de pourvoir, sans hésitation ni retard, à la réparation des ouvrages détruits ou endommagés par les eaux. Une allocation extraordinaire, votée avec empressement par la législature, l'a mise à même d'organiser immédiatement des chantiers sur tous les points. Partout les routes se réparent, les brèches ouvertes dans les digues se ferment, les communications se rétablissent, et bientôt sans doute les traces des dommages causés aux ouvrages publics par les dernières crues auront disparu. Mais là ne se borne pas la tâche de l'administration. Rétablir les lieux dans leur état

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

Digitized by Google

primitif, ce serait laisser le pays exposé à de nouvelles catastrophes semblables à celle que nous déplorons.

Il faut aujourd'hui que la question de la défense du territoire contre l'invasion des eaux, question toujours éludée ou qui n'a jamais provoqué que des mesures partielles et incomplètes, soit abordée et résolue d'une manière générale.

L'Empereur, qui a témoigné une si profonde sympathie pour les victimes des inondations, vient de donner une preuve non moins éclatante du haut intérêt qu'il attache à la recherche des moyens propres à prévenir le retour de pareils désastres. La lettre de Sa Majesté, publiée dans *le Moniteur* du 21 de ce mois, expose nettement dans quel ordre d'idées il convient de chercher la solution de ce difficile problème.

C'est en se plaçant au point de vue signalé par Sa Majesté que le Conseil général des ponts et chaussées a préparé, d'après mes instructions, le programme des études auxquelles devront se livrer immédiatement MM. les ingénieurs.

Ce programme, dont je vous transmets ci-après le texte, comprend, en premier lieu, la demande de renseignements généraux sur le régime de chaque rivière, sa longueur, sa pente moyenne, son débit dans les plus hautes et les plus basses eaux, la situation de ses principaux affluents et leur influence sur les crues. Ces renseignements ont déjà sans doute été fournis, au moins partiellement, soit dans des rapports spéciaux, soit dans des comptes de tournées; mais il importe aujourd'hui de les coordonner et de les préciser aussi exactement que possible, pour former le point de départ du travail général qui est demandé à MM. les ingénieurs. Les éléments du régime de chaque rivière varient nécessairement sur les divers points de son cours; il conviendra donc de diviser la rivière en plusieurs sections, correspondant soit aux grandes traversées, soit aux affluents qui exercent le plus d'action sur la marche des crues.

Le programme indique, en second lieu, les renseignements qui devront être fournis sur les diverses phases de la crue de 1856, et sur sa comparaison avec les crues antérieures.

Ces questions s'adressent plus particulièrement aux ingénieurs chargés des rivières dont les vallées ont été atteintes par les dernières inondations. Cependant, pour permettre d'apprécier l'in-

Digitized by Google

fluence que chaque affluent peut exercer sur la crue du cours d'eau principal, il convient que les ingénieurs dans le service desquels ces affluents se trouvent compris répondent aussi complétement que possible à ces diverses questions, en se concertant au besoin avec les ingénieurs chargés du service de la vallée principale.

Les causes des inondations et les moyens à employer pour en prévenir le retour constituent la partie la plus importante, comme la plus difficile, des questions posées à MM. les ingénieurs. Les études qui leur sont demandées sont conçues suivant la pensée qui a dicté les instructions de Sa Majesté. Jusqu'ici, en effet, les digues établies le long du lit des fleuves constituaient le seul moyen de protection contre l'invasion des eaux. Des exemples trop nombreux, et par-dessus tout les calamités qui ont signalé l'année actuelle, n'ont que trop démontré l'insuffisance de ces ouvrages, qu'il faut consolider, exhausser incessamment, sans que rien permette de préciser la limite à laquelle on peut s'arrêter avec sécurité. C'est en prévenant la trop rapide accumulation des eaux dans le thalweg des vallées, par l'établissement de vastes retenues, soit sur le cours d'eau principal, soit sur ses affluents, en ralentissant l'écoulement des eaux pluviales sur le flanc des coteaux; et en répartissant ainsi sur un espace de temps plus prolongé l'écoulement des grandes eaux; en s'appliquant à éviter, autant que possible, la coïncidence des crues de divers affluents avec celles de la vallée principale; enfin, en préparant dans cette vallée même, lorsque les localités le permettront, des déversoirs et des dérivations latérales disposés pour recevoir le trop-plein des eaux, que l'on peut espérer prévenir le retour des désastres dont nous venons d'être les témoins. Les digues, dans ce système, réduites à un rôle secondaire, n'auraient plus à supporter l'épreuve de ces irruptions d'eau subites auxquelles rien ne résiste.

Il conviendra surtout d'assurer, par un ensemble d'ouvrages établis avec la plus grande solidité, la protection complète des centres de population : il faut que, désormais, nos grandes villes soient mises définitivement à l'abri d'un fléau qui forme un pénible contraste avec l'état actuel de la science. C'est un point que je recommande à toute l'attention de MM. les ingénieurs.

Le programme, dont je viens de vous indiquer la pensée générale, est conçu dans les termes suivants :

Digitized by Google

Renseignements généraux. 1° Indiquer, pour chaque section de la rivière, les principaux éléments de son régime, tels que la longueur, la largeur moyenne du lit, la pente moyenne par kilomètre, le débit par seconde au moment des plus basses et des plus grandes eaux, la hauteur des plus fortes eaux connues au-dessus de l'étiage, la nature des berges et du fond.

2° Faire connaître les noms des affluents les plus importants, la position de leurs embouchures, l'ordre dans lequel leurs crues et celles du cours principal s'écoulent habituellement.

Renseignements sur la crue de 1856. 3° Fournir un profil en long sur lequel on tracera, jour par jour, les lignes des hauteurs de la dernière crue, à midi, en se conformant au modèle ci-annexé; y marquer les points d'arrivée des affluents et les hauteurs du couronnement des digues, s'il en existe.

4° Tracer sur la carte le périmètre de l'inondation.

5° Indiquer aussi approximativement que possible le débit maximum de la crue, le jour et l'heure de son arrivée aux points principaux, et la vitesse moyenne de sa marche.

6° Préciser la corrélation qui a existé entre les crues des affluents et celle du cours d'eau principal.

7° Faire connaître si, avant le maximum de la crue, il était survenu des ruptures de digues en amont des repères où ce maximum a été constaté; dans le cas de l'affirmative, indiquer les points où les ruptures ont eu lieu, donner les dimensions des brèches, évaluer le déversement latéral qu'elles ont pu opérer, et en déduire l'effet produit sur la crue.

8° Indiquer le profil transversal et le genre de construction des digues aux endroits de rupture.

9° Les digues ont-elles résisté partout où la crue ne les a pas surmontées?

10° Si dans quelques points il en a été autrement, par quelles causes la rupture est-elle arrivée sans submersion préalable?

11° S'il existe des bourrelets sur les digues, indiquer comment ils ont résisté, lorsque les eaux, s'élevant au-dessus du couronnement des digues, n'ont plus eu d'autre obstacle que ces bourrelets à leur déversement.

12° Donner le profil transversal et le mode de construction de ces bourrelets.

Digitized by Google

13° Quels inconvénients ont pu produire l'insuffisance de l'espacement des digues et l'irrégularité de leur tracé?

14° Existe-t-il, entre les digues, des îles ou îlots ou des plantations qui fassent obstacle à l'écoulement des crues?

15° Rendre compte des observations qui ont été faites sur les dénivellations que produisaient les ponts au moment de la crue.

16° Indiquer les ponts qui ont été détruits et ceux qui ont éprouvé des avaries; quels sont leurs débouchés, leur système de fondation et de construction, et la manière dont les eaux les ont attaqués.

17° Indiquer les hauteurs qu'ont atteintes les grandes crues dont on a conservé la trace, leurs dates, les affluents qui y ont concouru; déduire de leur comparaison entre elles et avec la crue de 1856, s'il y a eu progrès dans leur fréquence et leur intensité; faire connaître, par jour, la quantité d'eau tombée dans la vallée principale et dans les vallées affluentes, avant et pendant la crue de 1856.

18° A-t-on constaté un relèvement général du lit dans les parties endiguées?

Causes des inondations et moyens à employer pour les prévenir.

19° S'il y a progrès dans la fréquence et l'intensité des crues, en indiquant les causes probables, en faisant connaître s'il a coïncidé avec des déboisements, des travaux de construction ou d'extension des digues, de redressement et du curage du lit des cours d'eau, avec le resserrement de la section par la création de voies de communication de tout ordre, telles que routes, ponts, canaux, chemins de fer, etc.

20° Rechercher les localités où il serait possible d'établir, tant sur le cours d'eau principal que sur ses affluents, des barrages analogues à celui de Pinay, sur la Loire. Indiquer le volume d'eau qu'on pourrait retenir dans chaque emplacement, l'étendue du terrain à y consacrer, les ouvrages et la dépense à y faire, enfin l'influence que ces ouvrages exerceraient sur le régime d'une grande crue. Il faudra, d'ailleurs, en se livrant à cette recherche, ne point perdre de vue qu'il importe au plus haut degré que le maximum des crues des affluents ne coïncide pas avec celui des crues du cours d'eau principal.

21° Outre cette recherche des mesures applicables aux vallées, on étudiera celles qui pourraient réduire le volume et ralentir la

Digitized by Google

marche des eaux qui descendent des versants, et notamment la possibilité d'ouvrir sur ceux-ci, ainsi qu'on l'a proposé, des séries de rigoles de niveau arrêtant les eaux, et, par suite, les alluvions dont elles sont chargées.

22° Proposer les moyens les plus efficaces pour protéger d'une manière absolue les grands centres de population.

23° Indiquer quels sont les débouchés nécessaires pour les ponts; indiquer les moyens à employer pour obtenir ces débouchés.

24° Sur les rivières endiguées, et dont les digues ne sont pas suffisamment espacées, faire connaître les moyens de donner un supplément de débouché, soit par l'établissement d'un lit majeur, soit par des dérivations latérales.

25° Examiner s'il ne serait pas possible et convenable d'établir sur certains points, entre les digues et le coteau, des barrages transversaux qui, en cas de rupture des digues, limiteraient le champ de l'inondation et empêcheraient les courants latéraux, si dangereux pour les vallées.

26° Rechercher également les points où il serait possible d'emmagasiner les eaux en les introduisant par l'aval.

Observations générales. 27° Chaque ingénieur devra, d'ailleurs, sans se croire renfermé dans le cercle dss questions qui précèdent, faire connaître les autres faits qu'il aura observés, et les moyens qui lui paraîtraient les plus propres à prévenir le retour des désastres qui viennent de se produire.

Tel est, monsieur le préfet, le cadre des études auxquelles MM. les ingénieurs devront se livrer sans le moindre retard. Je ne me dissimule pas les difficultés qu'elles présentent, mais je compte sur tout le zèle et le dévouement de MM. les ingénieurs pour remplir dignement la mission importante qui leur est confiée, et à l'accomplissement de laquelle le gouvernement attache le plus grand prix.

Je désire que le résultat de ces études me soit transmis à la fin du mois de septembre, de manière à être examiné en temps utile par le Conseil général des ponts et chaussées.

Veuillez m'accuser réception de la présente circulaire, dont j'adresse une ampliation à MM. les ingénieurs.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé : E. ROUHER.

Digitized by Google

209

(Page 479).

Rapport du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à l'Empereur, sur les projets de la défense des villes contre les inondations [1].

Sire, les réparations des dommages causés par les désastreuses inondations de 1856 dans les vallées du Rhône, de la Loire et de la Garonne, touchent aujourd'hui à leur terme. Déjà une somme de 20 millions a été consacrée à ces travaux, et l'allocation d'un crédit de 6 millions suffira pour en assurer l'achèvement.

En même temps que ces ouvrages d'une urgente nécessité s'exécutaient dans toute l'étendue des vallées frappées par l'inondation, l'administration poursuivait avec activité les études importantes entreprises conformément aux instructions de Votre Majesté. Ces études, dont les premiers résultats ont été placés sous vos yeux, sire, ne permettent pas encore de déterminer d'une manière définitive les travaux nécessaires pour préserver des dangers de l'inondation les vallées de nos principaux fleuves. Mais les projets présentés par les ingénieurs suffisent pour faire apprécier le montant des dépenses que nécessitera la protection des villes exposées à l'invasion des eaux.

Votre Majesté a décidé que ces travaux, d'une incontestable urgence, seraient immédiatement entrepris, et que l'on y affecterait, jusqu'à due concurrence, les sommes restant disponibles sur le montant de l'emprunt contracté pour couvrir la dépense de la guerre d'Orient. J'ai préparé, selon les ordres de Votre Majesté, un projet de loi pour assurer la réalisation de ses intentions.

Les projets préparés comprennent la défense des villes les plus exposées des quatre vallées de la Loire, du Rhône, de la Garonne et

---

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

Digitized by Google

de la Seine. La dépense totale est évaluée à 32 millions de francs. Cette dépense se répartit ainsi :

Vallée de la Loire, 8 millions de francs ; id. du Rhône, 20 millions ; id. de la Garonne, 3 millions ; id. de la Seine, 1 million.

Parmi les principaux centres dont les projets sont étudiés, on citera :

Dans la vallée de la Loire, les villes de Saint-Étienne, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur, sur la Loire ; Vichy, Moulins, sur l'Allier ; Montluçon, Vierzon, sur le Cher ;

Dans la vallée du Rhône, les villes de Lyon, Givors, Tournon, Tain, Glun, Valence, Anconne, la Palud, Mornas, Caderousse, Roquemaure, Sorgues, Avignon, Aramon, Tarascon, Beaucaire, Arles, sur le Rhône ; Barcelonnette, sur la Durance ;

Dans la vallée de la Garonne, Toulouse, Agen, Aiguillon, Tonneins, Saint-Nicolas, Cadillac, sur la Garonne ; Condom, sur le Gers ;

Enfin, dans la vallée de la Seine, la ville de Troyes.

J'exposerai brièvement les principales dispositions qui m'ont paru devoir être réunies dans ce projet de loi.

L'État, en prenant au compte du trésor toutes les dépenses qu'ont occasionnées les réparations des dommages causés aux ouvrages de défense existant lors de la dernière inondation, est venu en aide dans la plus large mesure aux populations. L'étendue des pertes motivait cette générosité ; mais les anciennes défenses rétablies, il ne semble pas que l'État doive entreprendre seul les travaux nouveaux. Le concours des intéressés devra être exigé pour les dépenses auxquelles donneront lieu ces travaux. Ce principe m'a paru devoir être inscrit en tête de la loi.

La quotité de ce concours ne saurait être fixée d'une manière absolue pour toutes les entreprises. Il conviendra de tenir compte des intérêts engagés, de la valeur plus ou moins grande des propriétés à défendre, enfin de l'étendue du périmètre submersible. Ces questions devront, pour chaque entreprise, faire l'objet d'un examen particulier. Dans ce but, j'ai pensé qu'il convenait de réserver au Gouvernement le soin de déterminer, en approuvant successivement chaque projet, la répartition des dépenses entre les départements, les communes et les propriétaires intéressés.

Tous les intérêts engagés seront d'ailleurs appelés par la voie

Digitized by Google

des enquêtes à faire entendre leurs observations, tant sur les projets que sur la répartition des dépenses; ce n'est qu'après une instruction complète, qu'un décret délibéré en conseil d'État prescrira l'exécution des travaux.

Les formalités à suivre pour les enquêtes d'utilité publique ont été réglées par l'ordonnance royale du 18 février 1834. D'après cette ordonnance, les enquêtes doivent être ouvertes aux chefs-lieux des départements et arrondissements que traverse la ligne des travaux. Une publicité aussi restreinte ne serait peut-être pas suffisante pour des travaux qui touchent d'une manière directe à de nombreux intérêts. Le projet de loi réserve cette question en disposant que les enquêtes soient ouvertes dans les formes qui seront déterminées par un règlement d'administration publique. Ces formes auront particulièrement pour but de mettre chaque intéressé plus facilement à même de présenter ses observations sans qu'il doive en résulter pour lui des déplacements longs et coûteux. Lorsque, après une instruction approfondie, la part des départements, des communes et des propriétaires dans les dépenses aura été fixée, le recouvrement des sommes mises à la charge de chacun doit être assuré. Le projet de loi dispose que la part de dépenses mises à la charge des départements et des communes sera inscrite au budget départemental ou communal, comme dépense obligatoire, et que celle qui incombera aux propriétaires sera recouvrée au moyen de taxes rendues exécutoires par le préfet et perçues comme en matière de contribution publique.

Le périmètre des terrains ayant intérêt aux travaux sera d'ailleurs fixé, et la répartition de taxes entre les propriétaires sera déterminée conformément à la loi du 16 septembre 1807. Ces principes, qui servent de bases à l'institution des associations syndicales organisées, dans ces dernières années, sur un grand nombre de points du territoire de l'Empire, sont d'une application facile et donnent à tous les intérêts la plus complète garantie de justice et d'impartialité dans la répartition de la dépense à leur charge.

L'ensemble de ces dispositions assurera la prompte exécution des travaux de défense; mais le but que poursuit le Gouvernement de Votre Majesté ne serait pas atteint si, en même temps que ses efforts tendront à protéger les villes menacées, il n'avisait aux me-

Digitized by Google

sures à prendre pour assurer le libre écoulement des eaux. Or, il faut malheureusement le reconnaître, sur un grand nombre de points les désastres de 1856 ont été causés par les ouvrages établis dans les vallées submersibles. On comprend, en effet, que ces ouvrages, restreignant le champ des inondations et resserrant le lit des rivières, ont pour conséquence la diminution de la section d'écoulement des grandes eaux, la réduction de la capacité des réservoirs naturels formés par les larges vallées dans lesquelles s'épanchaient et s'arrêtaient une partie des eaux d'inondation, et par suite l'exhaussement du niveau des crues, puisque dans une section moindre, il faut écouler un volume plus grand que dans l'état antérieur.

Cependant la législation actuelle ne donne à l'administration aucun moyen de s'opposer à l'exécution des digues ou autres ouvrages sur les rives, même des cours d'eau navigables ; son action cesse à la distance déterminée par les règlements sur la grande voirie pour la servitude des chemins de halage. La seule disposition réglementaire qui se rattache à cette question se trouve dans l'arrêt du 20 juillet 1783, contenant règlement de police sur la Loire, et encore est-elle insuffisante, car elle ne concerne que les plantations faites sur les îles, chantiers et grèves de ce fleuve, et non les digues.

Il convient, en vue de l'importance des graves intérêts qui peuvent être compromis par les inondations, d'armer l'administration des moyens indispensables pour sauvegarder ces intérêts. Il m'a paru opportun d'insérer dans la loi des dispositions sur ce point.

La mise à exécution des prescriptions de la loi sera, pour les populations encore émues au souvenir de désastres récents, un gage nouveau de la sollicitude de Votre Majesté.

J'ai l'honneur, etc.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé : E. ROUHER.

Digitized by Google

210

(Page 179).

Exposé des motifs au Corps législatif, et rapport de M. Louvet, député, relatifs au projet de loi sur les travaux de défense des villes contre les inondations [1].

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs, vous n'avez pas perdu le souvenir des inondations qui, en 1856, ont dévasté tant de belles et riches contrées de la France. Vous vous rappelez les cris de détresse adressés par les populations désolées au Prince lui-même, qu'un élan généreux a spontanément entraîné sur le théâtre des désastres.

Il n'est pas inopportun peut-être, au lendemain d'un odieux attentat, de rapprocher par la pensée ces tentatives inspirées par une haine sauvage, de la générosité, de la grandeur d'une âme tou-

---

[1] Corps législatif. Séance du 12 avril 1858. — Cette loi fut votée le 4 mai et promulguée le 28. En voici le texte :

Art. 1er. Il sera procédé par l'État à l'exécution des travaux destinés à mettre es villes à l'abri des inondations.

Les départements, les communes et les propriétaires concourront aux dépenses de ces travaux, dans la proportion de leur intérêt respectif.

Art. 2. Les travaux seront autorisés par décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique.

Ces décrets détermineront, pour chaque entreprise, la répartition des dépenses entre l'État, les départements, les communes et les propriétaires intéressés.

Art. 3. Chaque décret sera précédé d'une enquête dans laquelle les intéressés seront appelés à présenter leurs observations sur le projet de répartition des dépenses.

Art. 4. La part de dépense mise à la charge des départements ou des communes sera inscrite au budget départemental ou communal, comme dépense obligatoire.

Art. 5. La répartition entre les propriétaires intéressés de la part de dépense mise à leur charge sera faite conformément aux dispositions de la loi du 16 septembre 1807.

Les taxes établies en vertu du paragraphe précédent seront recouvrées au moyen de rôles rendus exécutoires par le préfet, et perçues comme en matière de contributions directes.

Art. 6. Il ne pourra être établi, sans qu'une déclaration ait été préalablement

Digitized by Google

jours ouverte aux nobles sentiments, et vous retrouverez facilement en vous-mêmes cette émotion profonde qui a saisi la France entière au moment où elle a appris que l'Empereur était allé porter partout des consolations, des secours, des bienfaits.

Touchante sympathie pour le malheur, à laquelle s'est associé le Corps législatif, comme le public lui-même, l'un par son empressement à voter une allocation importante sur les fonds de l'État, pour premiers secours aux victimes des inondations, l'autre par des souscriptions engagées d'un bout de la France à l'autre et même à l'étranger, souscriptions qui se sont élevées rapidement à des sommes considérables.

Mais il n'a pas suffi de secourir les personnes, il a fallu encore pourvoir immédiatement à la réparation des détériorations survenues aux voies navigables, aux routes, aux ponts, digues, etc. Le

---

faite à l'administration, qui aura le droit d'interdire ou de modifier le travail, aucune digue sur les parties submersibles des vallées de la Seine, de la Loire, du Rhône, de la Garonne et de leurs affluents, ci-après désignés :

Seine. — Yonne, Aube, Marne et Oise.

Loire. — Allier, Cher et Maine.

Rhône. — Ain, Saône, Isère et Durance.

Garonne. — Gers et Baïse.

Dans les vallées protégées par des digues, sont considérées comme submersibles les surfaces qui seraient atteintes par les eaux si les levées venaient à être rompues ou supprimées.

Ces surfaces seront indiquées sur des plans tenus à la disposition des intéressés.

Les infractions aux dispositions du § 1er du présent article seront poursuivies et punies comme contraventions en matière de grande voirie.

Art. 7. Toute digue établie dans les vallées désignées à l'article précédent et qui sera reconnue faire obstacle à l'écoulement des eaux ou restreindre d'une manière nuisible le champ des inondations, pourra être déplacée, modifiée ou supprimée par ordre de l'administration, sauf le payement, s'il y a lieu, d'une indemnité de dommage qui sera réglée conformément aux dispositions du titre XI de la loi du 16 septembre 1807.

Art. 8. Les sommes restant disponibles sur le produit de l'emprunt autorisé par la loi du 11 juillet 1855 seront affectées à l'exécution des travaux destinés à mettre les villes à l'abri des inondations, jusqu'à concurrence d'une somme qui ne pourra dépasser 20 millions.

Art. 9. Il est ouvert, pour l'exécution des travaux prévus par la présente loi, un crédit de 8 millions sur l'exercice 1858.

Les fonds non employés sur cet exercice pourront être reportés par décret impérial sur l'exercice suivant.

Art. 10. Un règlement d'administration publique déterminera les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente loi, notamment les formes de l'enquête et de la déclaration prescrites par les articles 3 et 6.

Digitized by Google

Corps législatif a immédiatement voté à cet effet un crédit de 10 millions de francs, qui a dû bientôt être suivi de nouveaux crédits, dont le chiffre total dépasse déjà 20 millions, sans que les travaux de réparations soient encore entièrement terminés.

En présence de pareils sinistres et de leurs conséquences, l'Empereur, que les premières inspirations de son cœur avaient porté à prodiguer ses largesses et ses encouragements, a dû demander à de si grands désastres des enseignements destinés à en prévenir le retour. La périodicité irrégulière, mais inévitable, de ces fléaux qui, par les crues exceptionnelles de 1725, 1735, 1772 pour la Garonne, de 1840, 1841, 1856 pour le Rhône, de 1840 pour la Saône, de 1843 pour la Durance, de 1790, 1846 pour la Loire, de 1740 pour la Seine, ont semé l'épouvante dans ces différentes vallées, a frappé particulièrement son esprit. L'intervention de l'État dans la dépense occasionnée par ces travaux de défense contre les inondations, n'est-elle pas motivée naturellement par son intérêt à prévenir des désastres d'où résultent pour lui des sacrifices considérables et périodiques?

Telle est la pensée de la lettre adressée par l'Empereur au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à la date du 19 juillet 1856.

Cette lettre, qui accuse des préoccupations si vives et si sérieuses, pose, dans toute sa généralité et dans sa plus large acception, ce problème si intéressant de la protection du territoire contre l'invasion des eaux. Mais l'Empereur, avec son coup d'œil pratique, avait immédiatement aperçu la distinction à établir entre deux ordres d'idées dans un ensemble aussi vaste. C'est par là, en effet, que commencent ses observations :

Deux grandes catégories de travaux sont donc nettement déterminées; c'est de la première catégorie, c'est-à-dire du projet le plus simple et le moins dispendieux, que vous êtes aujourd'hui saisis.

Les inondations sont, s'il est permis de les qualifier ainsi, ou urbaines, ou rurales. C'est aux premières que s'applique le projet de loi que nous avons l'honneur de vous apporter.

Les inondations rurales embrassent des proportions beaucoup plus vastes. Les études ordonnées par Sa Majesté se poursuivent avec persévérance; mais l'examen des questions délicates et nom-

Digitized by Google

breuses qu'elles soulèvent n'est pas encore assez avancé pour vous être présenté en ce moment.

D'ailleurs, s'il est vrai que les inondations causent souvent, pendant l'été surtout, de grands dommages aux champs, il est vrai aussi qu'elles apportent quelquefois une compensation à la perte de la récolte présente par le dépôt d'un limon qui, dans certaines régions, féconde et améliore le sol inondé.

Les inondations urbaines, au contraire, ne laissent aucune compensation après elles. Elles s'attaquent aux habitants qu'elles viennent surprendre dans leur demeure, aux habitations mêmes que souvent elles détruisent. Ces désastres sont donc d'autant plus graves qu'ils menacent non-seulement les propriétés, mais aussi la vie des habitants.

Ils sont aussi plus accessibles à l'action protectrice du Gouvernement, puisque l'évaluation des dépenses dont nous vous entretiendrons avec plus de détails, ne dépasse pas un chiffre total de 31 millions, à répartir entre l'État, les départements, les communes et les propriétaires intéressés.

Tel est, en effet, messieurs, l'ensemble et l'esprit du projet, qui, nous l'espérons, rencontrera non-seulement votre approbation, mais toutes vos sympathies.

Le projet actuel, limité dans sa portée comme dans la dépense dont nous venons de vous indiquer l'évaluation, ne forme que la première des deux parties et la moins considérable de l'ensemble des travaux protecteurs contre les inondations.

Ce projet, en dehors duquel sont formellement réservées les études relatives à l'autre partie de la question, s'y rattache sans en dépendre absolument. Il peut en être détaché sans inconvénient; il ne la compromet ni ne l'engage.

Il s'applique aux bassins des quatre grands fleuves : le Rhône, la Loire, la Garonne et la Seine.

Ses dispositions règlent trois questions principales :

1° La répartition des dépenses entre l'État, les départements, les communes et les particuliers;

2° Les conditions des travaux;

3° Les ressources financières à l'aide desquelles ils seront exécutés.

Digitized by Google

§ 1er.

La participation des particuliers aux travaux qui les intéressent et l'application naturelle et légitime du principe de proportionnalité sont consacrées par la loi du 14 floréal an XI, et par les articles 33 et suivants de la loi du 16 septembre 1807.

Aux termes de ces disposition légales, on aurait pu laisser à la charge des propriétés préservées par les travaux projetés les dépenses de leur exécution, sauf le concours de l'État. Mais, en raison de la grandeur du mal et des proportions du fléau, le Gouvernement a pensé qu'il devait adopter l'idée inverse, c'est-à-dire l'exécution des travaux par l'État, avec le concours des départements, des villes et des parties intéressées, dans la proportion de leur intérêt. Ce système lui a paru mieux répondre à la gravité des sinistres qu'il s'agit de prévenir, comme à l'importance des devoirs qui lui sont imposés. N'est-il pas superflu, en effet, d'insister sur l'indication que nous donnions plus haut de l'obligation pour l'État d'intervenir, par voie de secours et de réparation, dans les désastres causés par les inondations? De là ressort son intérêt manifeste à des travaux *qui préservent*. La seule inondation de 1856 coûtera à l'État environ 28 millions de francs en secours et travaux de réparations.

Mais l'État intervenant devait naturellement appeler les départements et les communes à une sorte de cotisation avec lui dans des travaux auxquels ils sont encore plus spécialement intéressés.

Telle est l'économie des cinq premiers articles; ils posent le principe de la répartition des dépenses et déterminent les moyens d'exécution.

§ 2.

Les conditions des travaux forment la partie technique du projet.

L'administration ayant, sous la haute impulsion du Souverain, engagé de sérieuses études sur le vaste ensemble des travaux protecteurs, vous présente aujourd'hui celles qui ont pu, quant à présent, aboutir à une formule. En attendant le résultat des autres qui se poursuivent, nous l'avons dit, avec persévérance, celles-ci, plus restreintes et peut-être plus urgentes, comprennent les quatre grands fleuves et leurs treize affluents, désignés à l'article 6; trente-

Digitized by Google

six villes sont appelées à profiter des ouvrages proposés et à concourir à leur exécution[1]. Les rapports des ingénieurs, résumé de leurs recherches, ont été soumis au Conseil général des ponts et chaussées, qui, après un contrôle attentif, les a adoptés.

L'évaluation de la dépense s'élève :

Pour la vallée du Rhône, à. . .	18,500,000 fr.
Pour la Loire, à.	9,000,000
Pour la Garonne, à.	3,000,000
Pour la Seine (Troyes), à . . .	500.000
Total. . . .	31,000,000

L'administration considère cette évaluation comme une limite qui ne sera point dépassée.

Lyon, dans cette répartition, figure pour 13 millions de francs environ, somme considérable sans doute, mais très-naturellement justifiée, si l'on réfléchit que dans l'inondation de 1856, 1,200 maisons ont été partiellement ou complétement détruites. La réparation et l'exhaussement des quais du Rhône et de la Saône défendront la seconde ville de l'Empire contre des sinistres qui semblent en contradiction avec une civilisation aussi avancée que la nôtre. N'avons-nous pas vu, il y a quelques années à peine, certains quartiers, certains quais de Paris, celui de l'Hôtel-de-Ville, par exemple, submergés et sillonnés de bateaux qui remplaçaient les voitures? Il s'agit de préserver Lyon comme on a déjà préservé Paris.

Mais ces dispositions générales ne peuvent recevoir une utile application que si l'administration est armée des moyens suffisants d'exécution ; c'est l'objet des articles 6 et 7, qui reconnaissent au Gouvernement la faculté d'interdire la construction ou d'ordonner

---

[1] En vertu de la loi du 28 mai 1858, différents décrets ont déjà été rendus pour l'exécution des travaux de défense dans plusieurs villes du bassin de la Loire, savoir :

Saint-Étienne,	décret du	2 juin 1859.
Moulins,	*id.*	29 février 1860.
Saumur,	*id.*	12 mai 1860.
Blois,	*id.*	30 juin 1860.
Amboise,	*id.*	15 décembre 1860.

Les projets pour Angers, Aubusson, Nevers, Tours, Vichy et quelques autres villes sont encore aux enquêtes. Ceux d'Orléans et de Vierzon ont été abandonnés, à la suite d'enquêtes défavorables. (*Documents officiels.*)

Digitized by Google

la destruction, moyennant indemnité, de digues nuisibles au système général d'écoulement des eaux. Cela nous a paru d'autant plus nécessaire que « malheureusement, il faut le reconnaître, sur un grand nombre de points, les désastres de 1856 ont été causés par des ouvrages établis dans les vallées submersibles. » Cette vérité, constatée dans un rapport du Ministre des travaux publics à l'Empereur, ne permettait pas, selon nous, la moindre hésitation.

Si l'on veut atteindre le but, il faut nécessairement accepter les moyens. Celui que nous vous proposons concilie tout à la fois les nécessités qui se rattachent à l'exécution d'un plan d'ensemble et le respect dû à la propriété.

§ 3.

Les ressources financières à l'aide desquelles seront opérés les travaux sont indiquées par l'art. 8. Il consacre la haute sollicitude de l'Empereur qui, dans son discours d'ouverture de la session législative de 1858, disait :

« Parmi les projets de lois d'intérêt général qui vous seront sou-
« mis, j'indiquerai une loi sur les patentes qui dégrève les petits
« contribuables ; un nouveau code militaire de la marine ; *une pro-*
« *position d'affecter les 20 millions qui restent des emprunts, à*
« *l'achèvement des travaux destinés à mettre les villes à l'abri des*
« *inondations.* »

Ces reliquats des emprunts faits au pays pour combattre les ennemis extérieurs de la France et soutenir la gloire de ses armes trouvent, en effet, un heureux emploi dans la réalisation d'une œuvre de haute utilité publique, destinée à accroître, dans une certaine mesure, sa prospérité et sa grandeur.

L'ordre régulier de nos finances, dont vous êtes à bon droit les vigilants gardiens, exigeait que le sacrifice de l'État fût limité. Cette limite est déterminée par le maximum de 20 millions, que ne dépassera certainement et que n'atteindra peut-être pas la part contributive de l'État. Ce maximum, nous l'avons inscrit dans l'art. 8, assurés d'être ainsi, par avance, les organes fidèles de votre pensée.

Sur ce maximum de 20 millions, nous n'avons cru devoir ouvrir qu'un crédit de 8 millions sur l'exercice actuel réversible, pour les sommes non dépensées, sur l'exercice suivant.

Digitized by Google

Des ouvertures de crédits, avec affectation spéciale, fixeront ultérieurement le compte des dépenses dont la solution définitive restera ainsi dans vos attributions.

Tel est, messieurs, dans sa généralité et dans ses principaux détails, le projet de loi qui vous est soumis. Il répond à un grand intérêt et consacre un grand bienfait. En France, les populations, vivement émues par les désastres qui viennent les atteindre, sont promptes à oublier le péril, dès qu'il s'est éloigné. C'est au Gouvernement à veiller pour elles et à conjurer des maux dont le retour, dans l'avenir, n'est que trop annoncé par l'expérience du passé.

RAPPORT.

Messieurs, le 26 juin 1856, une commission du Corps législatif, en proposant l'adoption d'un crédit extraordinaire de 10 millions de francs pour la réparation des dommages causés par les inondations, exprimait le vœu que le Gouvernement étudiât immédiatement et sans relâche les moyens de prévenir le retour de semblables catastrophes. Ce vœu était déjà dans la pensée de l'Empereur. Après s'être porté de sa personne au secours des pays inondés par un élan spontané admiré de la France entière, le chef de l'État a voulu qu'on recherchât tout de suite les causes du mal et les remèdes à y apporter. La lettre adressée, le 19 juillet 1856, à M. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, et les discours prononcés aux séances d'ouverture des sessions de 1857 et de 1858, témoignent de la vive et constante sollicitude de Sa Majesté sur cette importante question.

Les études prescrites aux ingénieurs des ponts et chaussées embrassaient deux ordres de travaux : la défense des villes et la défense des vallées.

La défense des villes ne présente pas des difficultés bien sérieuses. Il s'agit, dans la plupart des cas, de consolider les digues actuelles et de les exhausser au-dessus du niveau des plus grandes crues connues jusqu'à ce jour, mais il n'en est pas de même pour la défense des vallées. Là, indépendamment de plusieurs autres questions délicates, on se trouve de suite en face d'un premier problème fort difficile à résoudre : se bornera-t-on à exhausser les digues, ou bien cherchera-t-on le moyen d'abaisser le niveau des crues, soit en re-

Digitized by Google

boisant les sommets et les flancs des montagnes, soit en débarrassant le lit de nos fleuves et rivières des obstacles qui gênent le rapide écoulement des eaux, soit en créant même de nouveaux lits là où les débouchés actuels sont reconnus insuffisants, soit enfin en établissant dans la partie supérieure des fleuves et des principales rivières des réservoirs artificiels destinés à retenir les eaux provenant des grandes pluies ou des fontes de neiges, et à prévenir ainsi la subite irruption de ces eaux dans les plaines?

Les difficultés inhérentes à la défense des vallées n'ont pas permis de faire marcher de front les deux études. Les travaux relatifs à la défense des villes sont les seuls qui aient pu être étudiés complétement jusqu'à ce jour, malgré l'activité déployée par MM. les ingénieurs. Ces travaux font l'objet du projet de loi qui nous est présenté; et nous devons remercier le Gouvernement de l'empressement qu'il met à trancher cette première partie de la grave question des inondations. Sans doute, il eût été désirable que les deux ordres de travaux eussent pu nous être soumis simultanément. Sans être absolument connexes, ils se rattachent néanmoins l'un à l'autre par beaucoup de points; il est incontestable, par exemple, que si les recherches de la science, combinées avec les indications de l'expérience pratique, qu'il ne faut pas négliger en pareille matière, font trouver le moyen d'abaisser sensiblement le niveau des crues, les digues urbaines n'auraient plus besoin d'être exhaussées tout à fait autant qu'on va le faire aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, un retard dans l'exécution des travaux relatifs à la défense des villes serait fâcheux. Il s'agit de protéger des centres de population dans lesquels la subite invasion des eaux menace non-seulement les propriétés, mais la vie des habitants. Quand tout le bien désirable n'est pas possible à la fois, ce n'est pas une raison pour ajourner celui qu'on est en mesure de faire.

Toutefois, messieurs, en accueillant avec faveur le projet de loi actuel, votre commission, justement préoccupée de la question de la défense des vallées demeurée ainsi en arrière, a voulu se rendre compte de l'état d'avancement de cette intéressante étude. Elle a obtenu à cet égard de MM. les commissaires du Gouvernement des explications satisfaisantes. Des ingénieurs et des inspecteurs spéciaux suivent les études avec activité et persévérance. Le système des retenues d'eaux dans la partie supérieure des fleuves et rivières

Digitized by Google

paraît praticable et avantageux; on espère obtenir ainsi un abaissement moyen de 70 à 80 centimètres dans le niveau des crues. Les études sur cet objet sont fort avancées pour les bassins de la Loire, de la Garonne et du bas Rhône. Les divers projets seront tous terminés d'ici à peu de temps, et le Gouvernement sera alors en mesure d'examiner dans son ensemble cette grave et délicate question.

Interprète du sentiment unanime de vos bureaux, votre commission croit être d'accord aussi avec la pensée du Gouvernement en exprimant le vœu que cette question soit résolue le plus tôt possible. Si la défense des villes est désirable et urgente, puisqu'elle protége les biens et la vie de populations agglomérées, la défense des campagnes est peut-être plus désirable et plus urgente encore, parce qu'elle sauvegarde des intérêts beaucoup plus considérables. Ce sont les vallées de nos fleuves et de nos rivières qui nourrissent une partie de la France par leurs abondantes céréales. Par leurs cultures variées, développées sous la double influence de la fertilité de leur sol et de l'activité de leurs habitants, elles alimentent de mille produits divers les marchés de nos villes, elles approvisionnent de matières premières nos arsenaux maritimes et nos manufactures, elles apportent un riche contingent à notre commerce d'exportation. Elles sont donc un des principaux éléments de notre richesse et de notre puissance nationales. Leurs nombreuses populations, dévouées à l'ordre et patientes de leur nature, attendent respectueusement et sans se plaindre la réalisation des promesses qu'elles ont recueillies d'une bouche auguste contre le renouvellement des cruelles épreuves qu'elles ont subies; et, s'il est vrai que l'oubli facile des maux passés soit un des plus grands bienfaits que Dieu ait départis au cœur de l'homme, la sécurité dans laquelle ces populations semblent se reposer aujourd'hui vient surtout de ce qu'elles savent que l'Empereur veille pour tous, et qu'il n'oubliera pas ceux qui peuvent à bon droit revendiquer le titre de ses premiers et de ses meilleurs amis.

Ne perdons pas de vue d'ailleurs que la perturbation dans le régime des eaux, qui se manifeste en France plus profondément que jamais depuis une cinquantaine d'années, s'aggrave chaque jour de plus en plus. Il serait indigne d'un peuple civilisé de rester immobile devant des inondations presque périodiques qui viennent ra-

Digitized by Google

vager ses terres les plus fertiles. Napoléon III pourra compter au nombre des meilleurs souvenirs de son règne d'avoir conçu, préparé et accompli cette grande œuvre de préservation nationale.

Après ces considérations générales, nous passons à l'examen particulier de chacun des articles du projet de loi.

Art. 1er.

L'art. 1er détermine le but de la loi : ce but, c'est la défense des villes, ou, pour mieux dire, des centres de population.

Les projets, dressés par les ingénieurs, ont été adoptés par le Conseil général des ponts et chaussées.

L'évaluation de la dépense s'élève :

Pour le bassin du Rhône, à.	12,500,000 fr.
(dont 13 millions pour la seule ville de Lyon).	
Pour la Loire, à.	9,000,000
Pour la Garonne, à.	3,000,000
Pour la Seine (Troyes), à.	500,000
Total.	31,000,000

Notre honorable collègue M. Guillaumin, membre de la commission, avait proposé un amendement ayant pour objet de substituer à ces mots de l'art. 1er « *mettre les villes à l'abri des inondations* » ceux-ci : « mettre *les villes et les campagnes* à l'abri des inondations. » La commission n'a pas adopté cet amendement; mais elle s'est associée à la pensée qui l'avait inspiré à son honorable auteur, et elle a développé dans le rapport les considérations qui font désirer que le Gouvernement présente prochainement un projet de loi sur la défense des vallées, en tenant compte toutefois de la maturité d'examen que comporte une matière aussi grave, et de la limite des ressources dont notre situation financière permettra de disposer.

Art. 2, 3, 4 et 5.

Ces articles règlent l'exécution des travaux et la répartition de la dépense.

Les travaux seront exécutés par l'État. Il n'en pouvait être autrement, à cause de l'importance de ces travaux, de la concordance qui doit exister entre eux, et de la grande part que l'État prend

Digitized by Google

dans cette œuvre de préservation. Les travaux d'ailleurs, devront être autorisés par des décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique; des enquêtes préalables seront donc ouvertes dans chaque localité, et les populations intéressées seront ainsi appelées à consigner leurs observations sur le fond et la forme des projets.

La dépense sera supportée par l'État, avec le concours des départements, des communes et des particuliers. L'évaluation de la dépense totale s'élevant à 31 millions, et le crédit proposé étant limité à 20 millions, il s'ensuit que 11 millions seront demandés aux départements, aux communes et aux particuliers. On conçoit qu'aucune règle absolue ne puisse être établie relativement à la répartition de ces 11 millions de concours : chaque partie intéressée sera appelée à concourir, dans la mesure de son intérêt et de ses facultés financières. L'État se charge à lui seul de la plus grosse part, et son sacrifice est, sans aucun doute, très-considérable; mais aussi, en qualité de tuteur des intérêts du pays, il lui importe beaucoup de prévenir le renouvellement de sinistres ruineux pour tous : la seule inondation de 1856 lui a coûté 28 millions environ dépensés en secours et travaux de réparation.

Votre commission, sans avoir pu se livrer à l'examen détaillé des projets de défense relatifs à chaque centre de population, s'est assuré néanmoins que des sommes à valoir assez considérables étaient portées pour dépenses imprévues. Elle a donc la ferme espérance que le chiffre de 20 millions, fixé par la présente loi comme limite maximum des sacrifices à supporter par l'État, ne sera point dépassé et restera même supérieur aux besoins. Quelles que soient les ressources de la France, l'économie la plus sévère doit présider à la direction de tous les travaux et de tous les services publics; car la civilisation fait chaque jour éclore et grandir de nouveaux besoins auxquels le Gouvernement est obligé de pourvoir. MM. les commissaires du Gouvernement, interpellés par nous sur cette partie importante du projet de loi, nous ont donné, à cet égard, des assurances que nous aimons à vous transmettre.

La part de dépense mise par les décrets de répartition à la charge des départements et des communes, sera inscrite à leurs budgets comme dépense obligatoire. La rigueur de cette mesure est justifiée par l'importance du but à atteindre. Il faut que l'État soit armé du

Digitized by Google

droit de vaincre des résistances injustes, si par hasard il venait à s'en produire. Chaque décret de répartition sera rendu dans la forme des règlements d'administration publique, c'est-à-dire délibéré en conseil d'État. Il sera précédé d'une nouvelle enquête, dans laquelle les intéressés seront appelés à présenter leurs observations sur le projet de répartition. Il demeure entendu que, si des emprunts ou des impositions extraordinaires devenaient nécessaires aux départements ou aux communes pour payer leur part contributive, ces emprunts et ces impositions ne seraient autorisés que dans les formes prescrites par les lois ordinaires.

Quant aux propriétaires intéressés, la répartition de la part de dépense mise à leur charge sera faite conformément aux dispositions de la loi du 16 septembre 1807.

Art. 6 et 7.

Ces articles établissent, au préjudice des propriétaires des vallées, une servitude d'une assez grande gravité. Ils donnent au Gouvernement le droit d'interdire la construction ou d'ordonner la destruction, moyennant indemnité, de toute digue nuisible au système général d'écoulement des eaux. Cette servitude s'étend aux quatre fleuves du Rhône, de la Loire, de la Garonne et de la Seine, et à treize affluents de ces fleuves désignés à l'art. 6. On ne saurait contester la nécessité d'établir cette servitude en présence des travaux qu'on va entreprendre pour la défense des villes et de ceux qu'on étudie pour la défense des campagnes. Il faut que rien ne puisse contrarier les grandes vues d'ensemble qui sont nécessaires à l'exécution d'une œuvre aussi vaste et aussi délicate. Mais cette servitude, toute indispensable qu'elle soit, n'en est pas moins grave pour les propriétaires. Il importe donc de définir nettement les règles qui doivent présider à sa création et limiter sa portée. Cette pensée a inspiré à votre commission deux amendements dont nous allons vous rendre compte.

Le projet de loi, après avoir désigné nominativement les treize affluents de nos quatre grands fleuves auxquels s'applique la servitude proposée, réservait au Gouvernement, dans le § 2 de l'art. 6, le droit d'étendre la même servitude aux autres affluents des mêmes fleuves qui seraient ultérieurement désignés *par des règlements d'administration publique*. Il a paru à votre commission qu'une ser-

Digitized by Google

vitude publique, même la plus légère, étant toujours jusqu'à un certain point un démembrement de la propriété, devait être établie par une loi, et qu'une délégation donnée par le législateur au Gouvernement en cette matière était contraire aux principes et ne se justifiait d'ailleurs par aucun motif d'urgence dans l'espèce actuelle. Nous avons donc proposé un amendement portant suppression du § 2 de l'art. 6. Il ne peut y avoir péril en la demeure, puisque le Gouvernement lui-même croit devoir limiter aujourd'hui sa demande aux treize affluents; et si plus tard, il sentait le besoin d'étendre la servitude à quelques affluents nouveaux, il viendra demander cette extension par des projets de lois spéciaux dont le Corps législatif appréciera les motifs et l'opportunité.

L'amendement a été adopté par le conseil d'État.

L'art. 6, dans son § 3, déclare que dans les vallées protégées par des digues, sont considérées comme submersibles (et par conséquent soumises à la servitude), les surfaces qui seraient atteintes par les eaux si les levées venaient à être rompues ou supprimées. Cette désignation nous a semblé trop vague. Les propriétaires des vallées ont le plus grand intérêt à connaître les limites exactes de la servitude. Ces limites ne sont pas faciles à constater, surtout dans les vallées qui ont eu le bonheur d'échapper jusqu'à ce jour à la submersion. Dans celles mêmes qui ont été inondées par suite de l'insuffisance de leurs digues, la trace des eaux ne tarde guère à s'effacer, et la tradition des souvenirs n'offre pas de caractères assez certains pour servir de règle. Il est donc indispensable qu'il intervienne une limitation officielle, afin que chaque propriétaire sache s'il est en dedans ou en dehors de la zone grevée. A cet effet, nous avons formulé une disposition additionnelle destinée à prendre place à la suite du § 3 de l'art. 6, et ainsi conçue :

« *Ces surfaces seront indiquées sur des plans tenus à la disposition des intéressés.* »

Cet amendement a été adopté par le conseil d'État.

Nous exprimons le désir que les plans de limitation soient dressés le plus tôt possible, afin d'éclairer chacun sur son droit, et que, dans le règlement d'administration publique à intervenir, on tienne compte de l'intérêt qu'auront les propriétaires à produire leurs observations sur la fixation des limites.

Trois autres amendements de minime importance ont été intro-

Digitized by Google

duits par nous, d'accord avec le conseil d'État, dans le projet de la loi : l'un au § 1er de l'art. 6, l'autre au § 4 du même article, et le dernier à l'art. 7. Le premier et le troisième de ces amendements ont pour but de compléter une rédaction insuffisante; le deuxième est motivé par l'intercallation de la nouvelle disposition relative à la limitation de la servitude.

Si l'État se refuse avec raison à laisser s'établir ou subsister des digues offensives dans les vallées, il serait fâcheux que les travaux projetés pour la défense des villes eussent eux-mêmes un caractère offensif à l'encontre des campagnes voisines. Cette idée a préoccupé votre commission. Nous n'avions ni le temps, ni les lumières, ni les plans d'ensemble nécessaires pour nous édifier sur ce point. Nous avons dû nous borner à faire, à ce sujet, une interpellation à MM. les commissaires du Gouvernement, qui nous ont répondu que les projets avaient été combinés de manière à protéger les centres de population sans nuire aux campagnes. Les enquêtes, d'ailleurs, ouvertes sur les projets, feront parvenir les observations des opposants jusqu'au conseil d'État, qui appréciera la justesse et l'importance des réclamations.

Art. 8, 9 et 10.

Ces articles, relatifs à l'affectation des ressources spéciales destinées à solder la part de l'État dans la dépense, à l'ouverture du crédit pour l'exercice 1858, enfin au mode de réglementation des formalités nécessaires pour l'exécution de la loi présentée, n'ont provoqué aucune observation de notre part.

Les 20 millions, reliquats de nos trois emprunts de guerre, ne pouvaient trouver dans la paix un meilleur emploi. Puisse notre pays, en se tenant à l'abri des agitations sous la main puissante qui le gouverne, appliquer toujours ainsi ses propres forces au développement de sa richesse, de sa prospérité et de sa grandeur !

Votre commission, messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi avec les amendements formulés par elle et adoptés par le conseil d'État.

211

(Page 179).

Circulaire du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, aux Préfets des départements traversés par la Loire, en date du 11 mars 1858, touchant les études relatives à ce fleuve et les avis à transmettre en temps de crue [1].

Monsieur le préfet, l'expérience des crues désastreuses survenues, à diverses époques, dans le bassin de la Loire, a fait sentir, depuis longtemps, l'utilité d'avis qui seraient transmis aux populations et aux autorités locales, et qui, en leur faisant connaître la hauteur probable à laquelle les eaux doivent s'élever sur les différents points du cours du fleuve, les mettraient en mesure de parer à un danger réel, ou les prémuniraient contre des craintes exagérées. C'est ce mode d'information, déjà en usage sur la Loire, qu'il m'a paru nécessaire de régulariser, afin de prévenir les conséquences fâcheuses que pourraient avoir des avis qui manqueraient de précision ou d'exactitude. Tel est l'objet du règlement que j'ai l'honnour de vous adresser et au sujet duquel je vais entrer dans quelques explications.

L'étude des crues qui, pendant une période de temps assez longue, se sont produites dans le bassin de la Loire, a permis d'en dégager quelques lois que de nouvelles observations pourront rendre plus précises, mais qui reposent dès à présent sur un assez grand nombre de faits pour qu'on puisse déterminer, avec un certain degré d'exactitude, la hauteur probable de la crue sur les différents points du fleuve. Ainsi, on a pu établir la relation qui lie la hauteur de la crue à Orléans avec l'existence simultanée de crues plus ou moins fortes sur la Loire supérieure et sur l'Allier, et constater aussi l'influence qu'exercent sur la crue des eaux à Orléans les circonstances atmosphériques qui règnent dans la partie inférieure du bassin, et qui se traduisent par l'état des affluents

---

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

Digitized by Google

principaux que la Loire reçoit en aval de Tours. D'un autre côté, les observations recueillies font ressortir, entre la hauteur des crues à Orléans et celle à laquelle elles s'élèvent à Tours et à Saumur, un rapport qui est à peu près constant pour la première de ces deux villes, et qui varie, pour la seconde, suivant la situation des affluents que je viens de mentionner. Il s'ensuit que, lorsqu'on connaîtra la hauteur des eaux sur la Loire supérieure et sur les principaux affluents du fleuve, tant en amont qu'en aval d'Orléans, on pourra déterminer, avec une certaine approximation, la hauteur probable de la crue dans cette ville, et en déduire celle qu'elle doit atteindre à Tours et à Saumur. Au delà de Saumur, la cote d'Orléans ne peut fournir des indications aussi précises, parce que les crues de la Loire sont influencées, d'abord, près d'Angers, par un affluent très-important, la Maine, ensuite, à Nantes, par le jeu des marées[1], mais elle n'en offrira pas moins, pour la partie inférieure du cours du fleuve, un élément d'appréciation fort utile.

C'est sur ces faits, monsieur le préfet, qu'est basé le règlement ci-joint. Il consiste essentiellement.

1° A centraliser à Orléans les renseignements nécessaires pour déterminer la cote probable de la crue dans cette ville, c'est-à-dire les avis qui concernent la hauteur prévue ou constatée des eaux sur la Loire supérieure et sur les principaux affluents du fleuve, tant en amont qu'en aval, cette hauteur étant prise en des points déterminés, qui sont ceux auxquels se rapportent les observations déjà faites, afin d'obtenir des résultats comparables;

2° A communiquer aux villes et aux départements situés sur la partie inférieure du fleuve la cote calculée ou observée à Orléans, afin que les ingénieurs des localités puissent apprécier, d'après les résultats de l'expérience et en tenant compte des circonstances particulières que présente la crue, la hauteur probable qu'elle doit atteindre sur chaque point.

---

[1] « Les crues à Nantes, dit M. l'ingénieur en chef Collin, sont influencés notablement par les marées qui remontent jusqu'à Thouaré, à 10 kilomètres en amont. Le flot contrarie l'écoulement des crues selon les saisons, et exerce une action refoulante bien au delà des limites où il s'arrête. Si une inondation de la Loire coïncide avec de fortes marées et des vents violents, S. O. SO. NO., l'amplitude de la crue peut être énorme à Nantes, Ancenis, et plus loin en remontant. » (*Rapport MS. en réponse au programme ministériel.*)

Digitized by Google

Les informations qui doivent arriver à Orléans et celles qui doivent partir de cette ville feront l'objet de deux avis successifs, dont l'un sera le résultat d'une simple appréciation, à laquelle la connaissance des faits déjà observés et un examen attentif des circonstances particulières que présente la crue pourront donner un assez grand degré d'approximation, et l'autre, transmis après l'observation du maximum de la crue, sera la constatation d'un fait précis. Par suite de la lenteur avec laquelle se propagent les crues de la Loire, et de la rapidité des communications, qui auront lieu par la voie télégraphique, ce second avis, qui offrira seul une certitude complète, arrivera encore à temps pour que l'on puisse prendre sur chaque point les mesures urgentes que les circonstances pourraient exiger, alors même que le maximum observé s'écarterait sensiblement des prévisions. Toutefois, le règlement prévoit le cas où, par suite d'un changement survenu dans la marche de la crue, ou de toute autre circonstance, on viendrait à reconnaître une erreur notable dans les premières indications; un avis intermédiaire devrait alors être transmis pour les rectifier, sans attendre la constitution du maximum; MM. les ingénieurs devront d'ailleurs s'attacher à éviter, autant que possible, par le soin qu'ils apporteront dans leurs appréciations, la nécessité d'y recourir.

Afin d'éviter la transmission d'avis trop multipliés qui n'auraient aucune utilité réelle, le règlement en restreint l'envoi aux crues qui dépasseraient un certain minimum, qui a été déterminé de manière que l'absence d'informations ne puisse avoir aucun inconvénient. Il laisse toutefois à M. le préfet du Loiret la faculté de réclamer, dans le cas où, à raison de circonstances particulières, il jugerait utile de le faire, l'envoi d'avis pour des crues qui n'atteindraient pas le minimum fixé.

Tel est, dans son ensemble, monsieur le préfet, le règlement que j'ai l'honneur de vous adresser. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance des dispositions qu'il contient, je compte sur la vigilance de l'administration départementale et sur le concours dévoué de MM. les ingénieurs pour en assurer l'exécution.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Signé : E. ROUHER.

Digitized by Google

212

(Page 479).

Règlement pour la transmission des avis en temps de crue dans le bassin de la Loire[1].

Art. 1er. La hauteur des crues de la Loire supérieure au-dessus du Bec-d'Allier, et des principaux affluents du fleuve, tant en amont qu'en aval d'Orléans, sera particulièrement constatée aux lieux d'observation désignés ci-après, savoir :

Pour la Loire supérieure, à Digoin ;
Pour l'Allier, à Moulins ;
Pour le Cher, à Saint-Aignan ;
Pour l'Indre, à Châteauroux ;
Pour la Creuse, au Blanc ;
Pour la Vienne, à Châtellerault.

Art. 2. Lorsqu'il se manifestera, sur ces rivières, une crue de quelque importance, les ingénieurs en chef apprécieront, aussi approximativement qui leur sera possible, d'après l'état des affluents secondaires et l'ensemble des circonstances atmosphériques et locales, la hauteur et l'époque probable du maximum de la crue, sur les points indiqués à l'art. 1er.

Ils feront constater d'une manière précise ce maximum et le moment où il se produira.

Les appréciations et constatations ci-dessus seront faites, savoir :

Pour la Loire supérieure,	par l'ingénieur en chef résidant à	Saint-Étienne ;
Pour l'Allier,		Moulins ;
Pour le Cher,		Bourges ;
Pour l'Indre, la Creuse et la Vienne,		Châteauroux.

[1] *Documents officiels.* — Administration des ponts et chaussées. — Ministère des travaux publics.

Digitized by Google

Art. 3. Les prévisions et les observations relatives à la hauteur des crues feront l'objet de deux avis successifs qui seront remis par les ingénieurs en chef aux préfets des départements où ils ont leur résidence.

Ces avis seront transmis par les préfets des dits départements au préfet du Loiret. Dans l'intérêt de la défense des villes de Nevers et de Moulins, les avis qui concernent la Loire supérieure et l'Allier seront en outre transmis aux préfets de la Nièvre et de l'Allier.

A moins d'une demande spéciale du préfet du Loiret, il ne sera donné d'avis que lorsque la crue atteindra ou sera présumée atteindre 2 mètres au moins sur la Loire supérieure, et 1 mètre au moins sur les principaux affluents désignés à l'art. 1er.

Art. 4. Les avis transmis au préfet du Loiret seront communiqués à l'ingénieur en chef de la troisième section de la Loire, qui déterminera, au moyen de ces renseignements et d'après les règles résultant de l'expérience, la hauteur et l'époque probables du maximum de la crue à Orléans, et remettra au préfet un premier avis, dans lequel il indiquera en outre la situation des affluents situés en aval.

Cet ingénieur en chef rédigera un second avis, lorsque le maximum de la crue aura été observé à Orléans.

Les avis ci-dessus seront transmis aux préfets de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, ainsi qu'au sous-préfet de Saumur. Ces documents, communiqués aux ingénieurs chargés du service de la Loire, en temps de crue, serviront à apprécier la hauteur probable que les eaux devront atteindre sur chaque point.

Art. 5. Les avis relatifs à la hauteur des crues seront donnés dans la forme du modèle n° 1, tant que cette hauteur résultera d'une simple appréciation, et dans la forme du modèle n° 3, lorsque le maximum de la crue aura été observé.

Les avis intermédiaires que l'on jugerait nécessaire de transmettre, pour rectifier, d'après la marche de la crue, des erreurs notables que contiendraient les premières indications, seront donnés dans la forme du modèle n° 2.

En cas de recrudescence de la crue, on se servira des mêmes

Digitized by Google

formules, en mettant dans le modèle n° 1 : « Une nouvelle crue, etc..... [1] »

Art. 6. Les communications entre les préfets auront lieu par la voie télégraphique.

Les renseignements nécessaires aux ingénieurs en chef chargés de rédiger les avis qui concernent la Loire supérieure et les principaux affluents du fleuve, leur seront transmis par la même voie, et, à défaut, par le mode le plus expéditif.

---

[1] Voici les formules de ces divers avis :

MODÈLE N° 1.

(*Lieu d'expédition, date et heure de la dépêche.*)

Une crue se manifeste (*désignation de la rivière*). On présume que le maximum sera de (*cote présumée de la crue*) à (*désignation du lieu d'observation*), et qu'il aura lieu le (*date présumée du maximum*) vers (*heure présumée du maximum*) du (*matin ou soir*). Ajouter, pour les avis expédiés d'Orléans, suivant les circonstances :

L (*désignation de l'affluent situé en aval*) est également en crue. On pense que le maximum pourra être de (*cote présumée de la crue*) à (*désignation du lieu d'observation*), et qu'il aura lieu le (*date présumée du maximum*) vers (*heure présumée du maximum*) du (*matin ou soir*). Ou :

Aucune crue importante ne s'annonce, quant à présent, sur le Cher, ni sur la Vienne.

MODÈLE N° 2.

(*Lieu d'expédition, date et heure de la dépêche.*)

Le maximum de la crue de (*désignation de la rivière*) que l'on supposait devoir être de (*cote primitivement indiquée*) à (*désignation du lieu d'observation*) { paraît devoir s'élever à / ne paraît devoir s'élever qu'à } (*cote rectifiée*). On présume qu'il aura lieu le (*heure présumée du maximum*) vers (*heure présumée du maximum*) du (*matin ou soir*)

MODÈLE N° 3.

(*Lieu d'expédition, date et heure de la dépêche.*)

Le maximum de la crue de (*désignation de la rivière*) a été observé à (*désignation du lieu d'observation*) le (*date de l'observation*) à (*heure de l'observation*) du (*matin ou soir*).. Il s'est élevé à (*cote du maximum*)

Digitized by Google

Digitized by Google

BASSIN DU RHONE.

213

(Page 195).

Mandement de l'évêque de Grenoble, Jean de Sassenage, sur l'inondation de la ville de Grenoble au mois de septembre 1219[1].

Jean, par la miséricorde divine nommé évêque de Grenoble, à tous nos chers fils en Jésus-Christ, tant prieurs que chapelains et autres recteurs des églises, aux clercs et aux laïques établis dans le diocèse de Grenoble, salut.

Nos entrailles se sont émues de compassion en rappelant à notre pensée les grands maux que nous et les nôtres avons soufferts dans les eaux de ce déluge. Il convient de pleurer plutôt que de dire quelque chose sur ce sujet, parce que nous sommes plongés dans une mer de douleur et d'angoisse. C'est pourquoi il nous arrive souvent, lorsque nous voulons parler, que les pleurs et les sanglots entrecoupent nos paroles : qui pourrait, en effet, avoir un cœur assez dur, fût-il de fer ou de diamant, pour ne pas se sentir touché de pitié à la vue ou au récit d'un aussi grand naufrage de notre cité, qui, presque entièrement submergée, supporte dans les larmes et l'abattement la perte lamentable de tous ses biens. Quoique la nouvelle de cette catastrophe ait été répandue dans presque

[1] Ce mandement, dont la copie était à la Chambre des Comptes de Grenoble (*Liber copiarum factum civitatis tangentium* f° 30); a été publié par Guettard, *Minéralogie du Dauphiné*, Paris, 1779, t. II, p. 252. On le trouve aussi dans la *Vie de saint Hugues*, par M. Albert Duboys. Grenoble, 1837, et dans l'*Oisans, Essai descriptif*, par M. Aristide Albert. Une copie est aux archives de la préfecture, à Grenoble. (*Archives de l'intendance*, n° 110.)

Digitized by Google

tout l'univers par la bouche de ceux qui, de différentes parties du globe, s'étaient rendus aux foires de Grenoble, nous voulons aussi porter à la connaissance des fidèles l'étendue du dommage que le fléau nous a causé.

Que tous sachent donc qu'en l'an de l'Incarnation du Seigneur mil deux cent dix-neuf, au mois de septembre, à la seconde lune, le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, dans le premier silence de la nuit, notre adversaire le diable, pour détruire un plus grand nombre de chrétiens et leur apporter le plus grand dommage, par un artifice subtil et inopiné, invention de sa perfidie, rompit à Oysans la digue d'un lac, et amena ainsi une inondation accompagnée d'une telle fureur et impétuosité, et d'un fracas et tumulte si horribles, que tous ceux qui l'entendirent désespérèrent complétement de leur vie, et abandonnèrent tous leurs biens pour songer avec anxiété au salut de leurs personnes seules; les uns montèrent au faîte de la cathédrale et dans le clocher; d'autres occupèrent nos maisons et celles de nos vénérables frères les chanoines; d'autres, montant sur les tours et les maisons les plus élevées et les plus solides de notre cité, et sur les toits où ils avaient peine à se maintenir, passèrent au milieu des périls et des angoisses toute cette malheureuse et lamentable nuit. O douleur! si la porte du pont qui avait été fermée fût restée ouverte, la multitude des fidèles qui a péri, se fût sauvée, croyons-nous. En effet, quelques habitants étant enfin parvenus à briser la porte, réussirent à se sauver par le pont. Un certain nombre cependant, émus de compassion à la vue de ceux qui périssaient, et affligés du sort de ceux qui restaient dans la ville malgré l'imminence du péril, ayant aussi perdu leurs biens, y restèrent tristes et misérables. Et pour comble de désastre dans un moment aussi critique, il se fit un mouvement si impétueux des eaux de ce déluge que l'Isère renonça à son cours habituel. Rompant son lit et rétrogradant de deux lieues environ, elle couvrit toutes les terres. Enfin pourtant, les eaux venant à décroître, la rage du fléau s'adoucit quelque peu, et ladite rivière reprenant son cours habituel, rentra dans son lit avec une telle violence et impétuosité qu'elle renversa de fond en comble tout ce que l'inondation avait laissé debout. Et, ce qui nous afflige le plus, elle renversa et détruisit complétement notre noble pont. Hélas! hélas! hélas! quelle voix, quelle langue pourrait dire, quelle

Digitized by Google

imagination pourrait concevoir la misère et l'infortune de ce temps, la douleur, l'angoisse, la frayeur des hommes, des femmes et des enfants qui se voient périr, leurs clameurs, leurs lamentations, leurs anxiétés, leurs pleurs, leurs gémissements, leurs soupirs, dont le bruit remplissait la vallée, et perçait comme d'un glaive de douleur le cœur de ceux qui les entendaient...

Les habitants sont contraints de se lamenter et de regretter avec de véritables larmes l'impôt qui était perçu autrefois sur tous ceux qui traversaient le pont, et qui leur paraissait si onéreux. Cependant, comme il vaut mieux que nous songions à la reconstruction du pont et que nous y travaillions avec zèle et diligence, nous nous adressons avec les prières les plus instantes à votre Université, que nous appelons et engageons à partager notre sollicitude, vous conjurons, vous enjoignons pour la rémission de tous vos péchés, et vous ordonnons même, en vertu de l'obéissance, de concourir au rétablissement de cette œuvre sacrée, en donnant, suivant vos moyens, une part convenable des biens que Dieu vous a départis.

Nous confiant dans la miséricorde de Dieu Tout Puissant, Père, Fils, et Saint-Esprit, et dans la clémente bonté de la Bienheureuse Marie toujours Vierge et dans les mérites de saint Hugues, premier fondateur de notre pont, nous faisons remise à tous ceux qui, selon leur pouvoir, feront partie de la confrérie des reconstructeurs du pont, de tous les péchés dont ils se seront confessés, et, en outre, si leur repentir est réel, du quart de la pénitence qui leur aura été imposée. Nous leur faisons aussi miséricordieusement remise des péchés véniels et des péchés qu'ils auraient oubliés; cette remise s'étendra même à ceux qui auraient manqué de respect à leurs pères et mères que Dieu prescrit d'honorer, ou qui mus par la colère ou par un instinct diabolique auraient porté sur eux leurs mains violentes. Si leurs pères ou leurs mères étaient déjà décédés, ils en feront aux prêtres une confession vraie et sincère, et à ce prix nous leur accordons leur pardon. En outre, lorsque les membres de la confrérie du pont viendront à mourir, à moins que par leur propre faute ils ne soient excommuniés, nous voulons qu'ils soient reçus par l'Église, et qu'ils aient la joie d'être honorés d'une sépulture chrétienne.

De plus, lorsque les questeurs du pont se présenteront pour vous proposer d'être membre de la Confrérie ou pour quêter au nom de l'Évêché, nous vous prions et vous ordonnons de les recevoir avec

Digitized by Google

bienveillance, de les aider de vos conseils et de votre concours, et de leur faire une offrande suffisante et honorable.

Nous avons aussi arrêté que, une fois par an, les Églises interdites seraient ouvertes solennellement, à la volonté desdits questeurs du pont, et que, à l'exclusion de ceux qui, par leur propre faute auraient été excommuniés, les offices divins y seraient célébrés.

214

(Page 207).

Procès-verbal de visite de la rivière du Drac, du 19 octobre 1472 [1].

L'an mil CCCC LXXII et le XIXe jour d'octobre, on été visiter la rivière du Drau [2], c'est assavoir : Jacquemon Roux, cossé [3] de Grenoble, Guigues de Comers, et avesque eux Jehan Ruzy, pontonnier du port de Clays, Anthoine Jullian, Nyco Mallez, d'Echirolles, et Anthoine Thomès, des Granges, pour adviser le lieu et la manière comment on pourroit mieulx retourner ladicte rivière du Drau entre deux rochas au-dessoubz de Clays.

Lesquels dessus nommés, et Jehan Joffrey, recepveur de Grenoble, avesque eux, visitèrent la place au-dessous de ladicte rivière de Drau, depuis le rochas ou montagne de Marcelline [4] jusques audit Drau et à l'encontre du rochas entre lequel souloit [5] passer ladicte rivière, laquelle, maintenant, s'est retournée et fait son cours par de ça, et veue et visitée ladicte place, a semblé a tous les dessus nommés que ladicte rivière ne se peut mieux ne plus légèrement tourner par dessus les dicts deux dits rochas que par ung lieu où

---

[1] *Livre de la Chaîne*, fol. 189, verso, (Archives de Grenoble), cité par M. Pilot, dans ses *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère*, Grenoble, 1857, in-8°. Les notes qui suivent sont également extraites de cet ouvrage.

[2] Ancien nom du Drac ; en latin *Dravum*.

[3] Consul.

Nom aujourd'hui donné au chemin qui conduit d'Échirolles vers l'endroit du Drac nommé Saut-du-Moine.

[5] Avait coutume.

Digitized by Google

elle fait deux bras dont le moins est devers le boys de Marcelline[1] et l'autre, en dessoubz, en est le plus[2] de la rivière; et en ces deux places, semble estre nécessaire à faire environ trente arches; car bonnement, pour moins ne se pourra fere, et au demourant fauldra fere chivallès ou treypes garnies de pierres par dedans, pour garder la surverse de ladicte rivière quand elle geytra et on advisé que lesdictes arches pourront bien couster, checune, l'une supportant l'autre, d'environ six florins, sans lesdictes treypes ou chivallès, que fait cc flor[3].

Item sera à adviser combien checune des parroches[4] en devra paier, et le taxer et faire la bonne délibération de messieurs; semble auxdicts commissaires et aultres nommés que de ladicte somme devoit paier le seigneur de Clays, à qui est le port, xx florins; la commanderie d'Echirolles, x flor.; la parroche de Clays, x flor.; la parroche de Jarrie, x flor.; la parroche d'Echirolle, xx flor.; la parroche de Champagnies, xx flor.; la parroche de Bresson, x flor.; la paroche d'Eybens, xx flor.; la paroche de S'Martin d'Hère, xx florins.

Item, sera aussi à adviser comment ladicte rivière, puisqu'elle sera remise et retournée entre les dicts deux rochas, sera maintenue.

---

[1] C'est le Dravet ou Petit-Drac qui, de là, suivait le coteau d'Échirolles et l'ancienne route menant de ce village à Grenoble, appelée la route de Saint-Jacques, passait à Pierres-Pontées (aujourd'hui partie de la place Grenette) et se jetait dans l'Isère, assez près du jardin de ville actuel. On connaît l'origine de ce mot Pierres-Pontées. Il y avait en cet endroit, sur le Dravet ou Draquet, un pont qui fut détruit dans une inondation et dont les pierres, jetées çà et là, servirent longtemps de pont, jusqu'au moment de l'agrandissement de Grenoble par Lesdiguières, en 1591.

[2] Cette visite que nous citons désigne les deux bras de la rivière sous les dénominations de bras *le moins* et de bras *le plus*, pour indiquer la branche moindre et la branche la plus forte du Drac. Il serait dès lors possible que le nom de Saut-du-Moine, donné justement au point même où ce bras *le moins* se séparait, dans le temps, du lit principal, afin de suivre une autre direction, et qui réellement formait un saut de ce lit, ne soit que le résultat d'une mauvaise locution. Le Saut-du-Moins serait, dans ce cas, devenu le Saut-du-Moine, comme l'on dit aujourd'hui, sans recourir à la fiction d'un religieux (on ne sait à quelle époque, ni de quel ordre) qui aurait jugé à propos de se jeter dans la rivière en cet endroit.

[3] Somme alors considérable; environ 1,200 fr. de notre monnaie. La journée de l'ouvrier était de 3 sols 9 deniers (3 gros) à 4 sols.

[4] Paroisses.

Digitized by Google

215

(Page 210).

Lettres patentes de Louis XI, du 10 octobre 1470, portant diverses concessions aux habitans d'Avignon pour la réparation du pont [1].

Loys, par la grace de Dieu, Roy de France, Dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de Dyois, à nos amez et féaux, les gouverneur ou son lieutenant, gens de nostre parlement et de noz comptes, à nostre trésorier général, maistre et garde des pors de nostredit païs du Dauphiné, cappitaines et gardes de places, pons, peaiges; passaiges, jurisdicions et distroix [2], et autres, nos justiciers et officiers auxquels ces presentes seront monstrées ou à leurs lieux-tenans, salut et dilection. Savoir vous faisons que nous, inclinans à la supplication et requeste des consuls, conseilliers, manans et habitans de la cité d'Avignon, qui sur ce nous ont très-humblement fait supplier et requérir, nous leur avons octroyé et octroyons à ce qu'ils puissent aséement [3] reédifier et mectre en reparacion convenable le pont dudit Avignon [4], qui, à l'occasion des grans innodacions des eaulx survenues puis aucun temps en çà, en la rivière du Rosne, a esté desmoly et abatu de deux arches entièrement, tellement que la chose publique des païs d'environ, tant à la part de nostre royaume que dudit Avignon, en est très-grandement interessée, voulons et nous plaist, à ceste cause, de grace special, par ces presentes, que lesdits d'Avignon puissent charger ou faire charger et

---

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. XVII, pag. 502.

[2] Districts ou arrondissements judiciaires.

[3] Facilement.

[4] La construction de ce pont, dont on voit encore les ruines aujourd'hui, avait eu lieu de 1177 à 1188; il s'y mêle une des légendes les plus populaires du Midi. Un simple pâtre, inspiré de Dieu, vénéré depuis sous le nom de saint Bénezet, en conçut seul le plan et le fit exécuter. On peut consulter sur ce sujet les *Annales* de Baronius et l'*Histoire du pont sur le Rhône à Avignon*, par le marquis de Fortia d'Urban, 1830, in-12.

Digitized by Google

amener, soit en nosdits royaume et Daulphiné ou ailleurs où bon leur semblera, un radeau de boys de telle nature, qualité, grandeur et largeur qu'il leur sera nécessaire et qu'ils verront estre à faire, avec deux cens quintaulx de fer pour servir à faire clos et autres ferremens et hostils[1] convenables à la construction et seureté desdits pons et le tout faire mener et conduire par les rivieres de l'Isere et du Rosne franc et quicte de tous peaiges, subsides, treuz et travers[2] queulxconques, sans ce que aucun arrest, destourbier ou empeschement leur soit ou puisse estre en ce mis ou donné, pour quelque cause, occasion ne en quelque maniere que ce soit. Si vous mandons et enjoignons et à chacun de vous sur ce premier requis et comme à lui appartiendra, que, en faisant lesdits consuls, conseilliers et habitans d'Avignon joys et user paisiblement de noz presens grace, volonté et octroy, vous leur souffrez, ou à leurs gens, commis et deputez, charger ou faire charger et enlever ledit radeau de bois et le mener ou faire mener et conduire avec lesdits deux cens quintaulx de fer par lesdites rivieres franchement et quictement de tous lesdits peaiges, subsides, passaiges, treuz et travers dessus-dits ; et s'aucun arrest, destourbier ou empeschement leur estoit en ce mis ou donné au contraire, si l'ostez ou faites oster et mectre sans delay à pleine delivrance. Et, par rapportant une foiz tant seulement, nous voulons tous receveurs, fermiers ou commis à recevoir lesdits peaiges, subsides, passaiges treuz et travers des susdits, en estre et demourer quictes et deschargez par tout où mectier sera, sans aucune difficulté, nonobstant quelxconques arrest et empeschement qui pourroient avoir esté faiz, mis ou donnés par lesdits fermiers, receveurs ou commis à recevoir lesdits peaiges, treuz, travers passaiges et subsides dessusdits, ou autres quelxconques ordonnances, mandemens et deffenses à ce contraire.

Donné au Plessis du Parc-lez-Tours, le dixieme jour d'octobre, l'an de grace mil CCCC soixante-dix-neuf, et de nostre règne le XIXe.

---

[1] Outils.
[2] Droit sur le passage des marchandises.

Digitized by Google

216

(Page 223).

Discours sur l'espouvantable et merveilleux desbordement du fleuve dans et à l'entour la ville de Lyon, et sur les misères et calamités qui y sont advenues[1].

A Lyon, par Benoist Rigaud [2], 1570, avec permission.

L'histoire est nommée par Cicéron autrement mémoire publique, et ce non sans cause; car son propre estant de raconter choses veues, et mesmes par celuy qui les met par escrit, estimant le présent discours au nombre de ceux qui sont dignes d'estre retenus, pour estre très-véritable et autant miraculeux comme subit et espouvantable, ne trouve estrange, ami lecteur, si j'en ay fait un traité, tant pour le profit particulier d'un chacun que pour le bien aussi de la postérité, afin que, par l'aspect d'un tel miracle, entrans en nous-mesmes, nous admirions la puissance de Dieu en ses œuvres, et la postérité en le lisant apprenne à le craindre et révérer. Je t'advertis cependant que ce ne sont choses ouyes d'autres ny entendues, et desquelles tu puisses avoir quelque doute, mais veues et piteusement contemplées par celuy qui te les descrit, et qui en a, Dieu grace, au mieux qu'il luy a esté possible, évité la furie .

L'an doncques mil cinq cens soixante et dix, le samedy, deuxième jour du mois de décembre, sur les onze heures avant la minuict, le

---

[1] Le second titre diffère de celui-ci; il est ainsi conçu : *Merveilleuse inondation et desbordement du Rhosne, advenue tant à Lyon qu'au pays circonvoisin, adjacent audit fleuve, le samedi 2 septembre* 1570. — Une seconde édition de cet opuscule parut à Paris en 1571 (Marnef, petit in-8°). Il a été reimprimé depuis, notamment, dans les *Archives Nouvelles du Rhône*, t. I, p. 20, la *Revue du Lyonnais*, t. V, p. 252, les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. VI, p. 395.

[2] On a attribué à tort ce discours à Benoist Rigaud; on a pris ici le nom de l'imprimeur pour celui de l'auteur, que l'on croit être celui de Philibert Bugnyon.

[3] La *relation du déluge du faubourg Saint-Marcel, en* 1579, que nous avons publiée dans notre tom. Ier, Pièce 102, a été en partie copiée sur le présent discours; le préambule en est textuellement extrait ainsi que plusieurs autres passages.

Digitized by Google

temps estant assez trouble et nébuleux, le Rosne (fleuve fort violent et impétueux, et un des grands de l'Europe, qui tirant sa source des Alpes, passant par le lac Leman et s'escoulant par la Savoye, Dauphiné et une grande partie du Languedoc et Provence, enfin se jette en la mer) se desborda si subitement et avec telle impétuosité, non-seulement en la partie de Lyon adjacente audit fleuve et contiguë, mais aussi par une grande partie du pays plat circonvoisin, qu'il n'y a mémoire d'homme qui se puisse souvenir de semblable. J'accorderay bien qu'on l'a veu desborder, s'enfler pour les pluyes ou neiges fondues, faire quelque dommage au pays, mais non si violentement et d'une telle vistesse. Je laisse donc à penser quelle frayeur et espouvantement a donné telle violence et ravage à ceux qui ont esté surpris, quelle compassion et crainte aux spectateurs et contemplateurs. Toute personne de bon jugement, par le récit de ce qui s'ensuit, n'en jugera guères moins. Chacun librement demeuroit aux champs, chacun y résidoit en toute seureté et sans crainte; le marchand à sa marchandise, l'artisan à sa besongne prenoit plaisir, le laboureur à sa charrue, le vigneron à la vigne s'occupoit; voire il n'y avoit celuy qui, ayant doute de ce subit accident, intermist et cessast son occupation, et qui n'eust jugé resver celuy qui l'eust voulu prédir. Le pasteur aux champs après son troupeau ne le craignoit; le bestail aussi ne s'en doutoit; les arbres (si ainsi faut dire) n'attendoyent telle ruine. D'autre costé, qui estoit celuy en la ville qui eust pensé au moindre des maux qui y sont advenus et qui n'eust jugé devoir advenir plustost une ruine totale du monde que de voir ce qui s'y est fait? Qui eust espéré aussi de voir les maisons assiégées par les eaux, et depuis s'espandre par la ville d'une façon autant piteuse que merveilleuse? Cependant sur les unze heures (comme dit est) le pays plat fut tellement surpris et occupé par l'impétuosité de l'eau, qui de toutes parts s'escouloit, qu'il n'y eust celuy qui eust à grand peine loisir de se sauver, d'autant que, depuis ledit temps jusques au lundy ensuyvant, à trois heures, le Rosne avec son impétuosité tousjours creust. Le peuple par la ville de tous costez crians misericorde, déplorans leur présente calamité, courans deçà delà, et ne trouvans lieu seur pour s'arrester et prendre leur haleine, n'eust incité à pleurer et gémir? Ceux qui habitoyent aux champs, gaignans le toict des maisons et tenans leurs enfans entre les bras, n'eussent-ils point émeu à com-

Digitized by Google

passion? Le bestail périssant en l'eau et ne sachant de quel costé tirer, ne t'eust-il fait pitié? Les arbres mesmes fléchissans, et par l'impétuosité de l'eau renversez, ne t'eussent donné quelque mauvais présage. Plusieurs inondations d'eau sont advenues depuis le monde créé, mais il s'en trouvera peu de si pitoyables que ceste cy; et voylà pourquoy quelques idiots et ignorans, non asseurez de la promesse de Dieu, attendoyent devoir advenir quelque second déluge et inondation d'eaux. Les autres, aussi s'estimans quelque peu plus sages, affermoyent le bas de la ville tant seulement devoir périr, pour je ne sçay quelle occasion imaginée en leur cerveau. Et afin que tu sois mieux informé de ce fait, je te feray un brief récit de la situation de la ville.

Lyon tient partie de la montagne, partie du plat pays. Du costé de la montagne, il regarde le pays de Forest et a pour ses bornes la Saone, fleuve fort doux et non impétueux, sur lequel il y a un pont qui joint les deux parties de la ville. Du costé du plat pays, il a son aspect sur le Dauphiné, duquel il est séparé par le Rosne, et conjoint par un pont fort ample finissant à un bourg nommé la Guillotière, tellement que ceste partie est presque enclose du Rosne et de la Saone, qui a esté aucunement cause au peuple de plus grande frayeur et espouvantement. Doncques, pour revenir à nostre propos, le Rosne commençant à inonder le bas de la ville et petit à petit à l'occuper, plusieurs des habitans s'enfuyans gaignoyent la montagne avec tel effroy que je ne sache celuy à qui, voyant ceste pitié, les cheveux ne fussent dressez en la teste. Les autres plus constans, évitans la furie de l'eau, se sauvoyent de rue en rue, quittans leurs maisons, meubles et autres choses prétieuses, comme si plus ils n'en eussent eu affaire. Les autres aussi, surpris par l'impétuosité, se jettoyent à travers l'eau avec ce qu'ils pouvoyent emporter et sauver. D'autre costé on n'oyoit que regrets et pleintes, les uns de leurs femmes, les femmes de leurs maris ou enfans accablez sous les maisons qui trébuchoyent ou noyez; autres de leurs parens, amis ou voisins, pour les voir en peine; les uns aussi de leurs maisons ou métairies abatues par la violence de l'eau; les autres de leur bestail submergé et perdu. Et ce qui d'avantage esmouvoit un chacun à compassion, les pauvres gens de village se sauvans au mieux qu'il leur estoit possible de leurs maisons submergées, les uns fort pauvrement, les autres avec ce qu'ils avoyent pue retirer et

Digitized by Google

conserver; autres aussi portans leurs enfans entre les bras; les uns vifs, les uns morts. O misère! ô calamité! ô temps fort déplorable! Voir plusieurs en grande langueur et détresse, et eslongnez de toute aide et secours misérablement périr; pauvres petits enfans dans leur berceau, agitez et poussez de çà de là, crier miséricorde; quelques villages cachez sous l'eau, maisons tomber, fondre et s'abaisser; bestail languissant transir et mourir; terres par l'inondation gastées; le laboureur se désespérant pour estre frustré de son attente, n'est-ce chose fort pitoyable et digne de la mémoire d'un chascun?

Si puis-je bien asseurer que messieurs de la justice et du corps de la ville ont pourveu si promptement et si diligemment à tel désastre qu'il ne se pourra dire qu'aucun soit péri par leur négligence et faute, ni de ceux qui y pouvoyent survenir; car d'y avoir espargné chose qui fût en leur puissance, je ne sache celuy qui s'en osast plaindre, ains qui ne die les avoir veus en merveilleux devoir, soit à secourir de vivres ou quelques ustensiles les pauvres assiégez, soit à faire traîner basteaux et autres choses nécessaires, soit à inciter un chacun à s'y employer; tellement qu'il n'y avoit celuy qui eust cheval ou aide à ce convenable qui ne l'y employast, et qui ne s'esposast à tout danger et péril pour supporter les affligez et les recueillir, les vieux aux jeunes, les jeunes aux vieux, les riches aux pauvres, les pauvres aux riches; et le singulier et extrême devoir auquel chacun s'est monstré donnera suffisante preuve de l'humanité et bonne affection de tous les habitans. Et entre autres le soing, diligence, peine et affection et compassion de M. de Mandelot, gouverneur en ladite ville, et d'autres chefs et gentilshommes, est grandement à noter, qui, oublians (par manière de dire) le rang et degré qu'ils tenoyent, espris de très-grande pitié, sans crainte d'aucun péril ny danger, tourment ny fascherie, sauvans de l'impétuosité de l'eau indifféremment ce qui leur estoit possible, donnoyent un merveilleux exemple à tout le peuple de leur magnanimité et d'une humanité très-remarquable. Les voir dans l'eau par-dessus les sangles des chevaux, mouillez et harassez, avec une merveilleuse peine sauver les femmes et petits enfans, et ce le plus doucement qu'il leur estoit possible, n'estoit-ce signe de grand courage? Les voir lamenter, plaindre, aider et secourir ceux que desjà l'eau tenoyt enfermez et enclos, et n'espargner chose qui fut en leur puis-

Digitized by Google

sance, n'est-ce chose digne de louanges? Plusieurs grans personnages et braves chefs jadis ont acquis quelque renom pour avoir délivré leurs villes d'extrême danger; mais, au jugement d'un chacun, à plus grande occasion sera célébrée la mémoire du sieur de Mandelot pour le singulier devoir où il s'est employé. Mais estant trop faible d'esprit pour traiter ceste matière, la laissant à quelque autre, je continueray qu'oncques ne fut veue pareille misère et pitié, oncques ouy pareil désastre et dégast, oncques leue calamité tant piteuse et déplorable, bref impétuosité d'eaux si véhémente.

Je m'efforcerois de dire ici les causes et raisons du desbordement pour complaire aux curieux, mais d'autant qu'elles sont incertaines et difficiles à juger pour la variété des opinions, je les laisseray au jugement d'un chacun; si est-ce qu'une infinité de maisons abbatues, plusieurs villages tout entiers ruinez, un grand nombre d'arbres desracinez, quelques ponts rompus et emportez, force bestail noyé, et (qui pis est) beaucoup de personnes submergéez, déclarent, ce me semble, un extrême courroux et jugement de Dieu. Cependant le Rosne, continuant tousjours son impétuosité, et d'heure en heure s'augmentant, déploya si asprement sa furie que, s'estant saisi de quelques rues de la ville, entrant partout et dissipant ce qu'il pouvoit rencontrer, jettant beaucoup de maisons par terre, où mesmes (chose fort pitoyable) plusieurs hommes, femmes et petits enfans furent surpris et accablez, et un infinité de meubles et autres biens perdus et gastez. Outre ce, le pont basti sur ledit fleuve, fort toutesfois et puissant, fut tellement esbranlé de la violence que quelques arches tombèrent, et un infinité d'arbres sous et à l'entour dudit pont. Or il n'y a guères lieu où plus évidentes marques et plus piteuses apparoissent de ce desbordement et de sa violence terrible qu'en la Guillottière, bourg fort beau auprès dudit pont; car, outre une infinité de marchandises, de chevaux et bestail perdus, la ruine de presque toutes les maisons feroit bien telle pitié que je ne sache cœur si dur qui ne s'amolist au seul aspect de tel dégasts; si trouvé-je fort merveilleux qu'il n'est demeuré maison aucune qui ne soit ou peu ou prou offensée, et qu'on puisse dire exempte de mal. Jugez donc maintenant qu'elle a peu estre l'impétuosité et le dommage qu'il aura fait vers Vienne, Valence, Sainct-Esprit, Avignon et autres païs par

Digitized by Google

où il passe, desquels tous les jours nous oyons piteuses nouvelles.

D'autre costé, il s'estendit tellement par le plat pays qu'à une demie-lieu de largeur et d'avantage il n'y eust village et bel édifice ny métairie qui n'obéist et succombast à sa violence, et qui peust aucunement subsister, jusques mesmes à traîner quant et soy une grange pleine de foin avec les bœufs attachez au ratelier, chose non jamais ouye. Un grand volume ne suffiroit à descrire les misères et calamitez qu'il a causé. Doncques si la Saone (fleuve duquel je t'ay parlé), quittant ses bornes, eust changé sa douceur et lénitude en pareille impétuosité et desbordement, qui n'eust jugé tout devoir abysmer et fondre, qui n'eust estimé ceste partie basse estre en extrême danger de périr? Bref, qui n'eust eu opinion que les dieux vouloyent abysmer cette ville par eau, comme du temps de Néron par feu, quand elle estoit bastie sur la montagne, comme la voulant rinstaurer au lieu où jadis elle estoit? Le Rosne enfin, se joignant avec la Saone vers la place de Confort et y courant d'une impétuosité merveilleuse, excita aussi un merveilleux effroy et crainte à un chacun, et donna occasion à plusieurs, qui se tenoyent asseurez, de craindre, et de se douter de quelque chose sinistre et prodigieuse. Et, à dire vray, les maisons pleines, l'eau violente partout et tousjours croissant, les basteaux courans par la ville, ne prédisoyent rien de bon. Ceux qui voyoient quelques ruines faites par l'eau craignoyent qu'autant ne leur advint, et tel voyoit son voisyn en peine qui n'en espéroit guères moins. Au reste, le lundi sur les trois heures après la minuict (selon l'advis d'un chacun), les eaux commençans à descroître et le Rosne à abbaisser sa fureur, les rues à se vuider, les maisons aux champs à apparoistre, la terre à se descouvrir, les arbres à se monstrer, la pitié ny la misère ne fut guères moindre qu'alors que la violence de l'eau régnoit. Bien est vray que chacun se resjouissoit pour se voir hors de danger, pour se voir délivré de telle inondation; mais l'estat auquel toutes ces choses estoyent faisoit aucunement souvenir du déluge qui escheut du temps de Noë; car, alors les eaux abbaissées, la terre estoit toute déserte, sans habitans, sans bestail, hormis ce qui estoit dans l'arche. J'en diray presque autant estre advenu au païs où ce déluge a exercé sa furie.

Premièrement, on ne pouvoit juger que estoyent devenus une infinité d'hommes, femmes et petits enfans, habitans dudit plat

Digitized by Google

païs, si l'eau les avoit emportez, si les maisons tombées sur eux accablez; davantage on ne voyoit que ruines ou bien petite apparence de maisons où peu auparavant il y avoit un beau bourg ou village place nette où naguères métairie ou quelque bel édifice, lieu plein de bourbe où beaux prés, lieu desgarni d'arbres qui en estoit bien fourni, places remplies de toutes immondices qui peu auparavant servoyoient d'esbat à un chascun. Hélas! ceux qui couroyent pour tascher à sauver quelque peu de leur bien, et ne trouvant que lieu vuide, n'eussent-ils fait pitié? Or, escoute ce qui surmonte tout en pitié, et à qui oyant, combien que tu eusses un courage d'Hercules ou de quelque géant impiteux, les cheveux hérissonneront de crainte en la teste. Le père venant pour trouver son enfant, et ou le voyant tout mort ou l'estimant emporté par l'eau, que estoit-ce? le mari sa femme, la femme son mari, le fils le père, le frère la sœur, la sœur le frère, le voisin son voisin. Car le desbordement fut si subit (comme j'ay dit), et le païs tellement surpris, que plusieurs se cuidant sauver demeurèrent par les chemins. Beaucoup aussi, ne se doutans et s'asseurans en leurs maisons, enfin furent accablez; autres aussi à qui le chemin de sauveté, pour avoir esté obstinez, fut clos. Au reste, la contenance de ceux mesmes qui alloyent voir les ruines estoit pitoyable, soit en déplorant quelque homme de qualité, soit en regrettant quelque bel édifice ou lieu de plaisance, soit aussi pour quelque chose particulière qu'ils voyoyent pour lors ruinée. Cependant l'action et la contenance du peuple, et sa merveilleuse contrition pour se voir affligé de la main de Dieu, tesmoignera à tous peuples sa singulière dévotion; car outre le devoir ordinaire pour avoir repentance de ses fautes, fut célébree, le dimanche après ledit déluge, une procession générale conduite et menée d'un merveilleux ordre, y assistant premièrement monsieur le gouverneur, puis messieurs de la justice et du corps de la ville, suivis de tout le reste du peuple, avec telle dévotion qu'il n'y avoit celuy qui, pour tesmoigner sa grande affection, ne portast son cierge. Or, Dieu nous fasse miséricorde et nous préserve à jamais de tel péril et danger!

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTORIQUE DES INONDATIONS.

BASSIN DE LA LOIRE.

Pages.

CHAPITRE XIV. — INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS. . . 3

Fréquence et intensité des inondations dans le XVIIIe siècle. — Grande inondation en octobre 1707. — Submersion de la ville de Tours. — Crue du Cher. — Relation contemporaine. — Hauteur des eaux à Decize et à Nevers. — Crue de l'Allier. — Débordement de la Bèbre à La Palisse. — Le val d'Orléans couvert par les eaux.—Rupture des levées dans la Basse-Loire. — Témoignage du duc de Saint-Simon, qui attribue la cause des inondations à l'enlèvement de rochers au-dessus de Roanne. — Crues désastreuses en 1709, 1710, 1711, 1712 et 1713. — Détails sur leurs principaux effets. — Crues extraordinaires sur la Sarthe, le Loir, l'Authion, la Maine, la Mayenne, en février 1711. —Construction des digues de Pinay et de la Roche, dans le Forez. — Débâcle en février 1716.— Le vieux pont de Blois emporté.— Défense de couper les levées et ordre d'abattre les arbres dans les îles et grèves.—Crues en 1718, 1719, 1722, 4723, 1727 et 1730, sans indication de dates précises ni de faits. — Inondation formidable en mai 1733. — Récit du temps.— Ses ravages à Orléans et à Tours. — Rupture de la levée de Montlouis. — Extrait du journal de Barbier. — Grande crue de l'Allier. — Dommages qu'elle cause à Moulins. — Mauvais état des levées à cette époque. — Plaintes et réclamations des riverains sur ce fâcheux état de choses.— Inondation du val de Blois en 1736.—Rupture

Digitized by Google

Pages.

de la levée de Montlivault.—Orages et pluies en juillet 1737.— La Touraine et l'Anjou inondés.—Ravages de la Loire, du Cher, de l'Indre en décembre 1740. — Grosses eaux en mai et novembre 1744. — En septembre 1746 et en mars 1747. — Lettre adressée, en 1751, par la princesse de Conti, abbesse de Beaumont, au Contrôleur-général, sur les débordements réitérés de la Loire et du Cher. — Forte crue dans l'Anjou en 1754.

CHAPITRE XV. — INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS. . . 29

Inondation désastreuse en décembre 1755.—Relation contemporaine sur ses diverses phases à Tours. — Grandes crues sur la Vienne, le Thouet, l'Authion, la Maine. — Observations de l'ingénieur Lecreulx à propos des crues de la Vienne. — Hauteur des eaux à Saumur et aux Ponts-de-Cé. — Dégâts aux levées dans l'Anjou. — Débordement du Cher en janvier 1766. — Travaux entrepris à la suite de l'inondation de 1755 pour garantir la ville de Tours. — Grande inondation en 1770.—Crues excessives sur le Cher, l'Indre, la Creuse, la Vienne, le Thouet et leurs affluents. — Requête de la municipalité de Saumur au Contrôleur-général. — Supplique des habitants de Montbazon à l'intendant de la généralité de Tours. — Témoignages des papiers publics sur les ravages causés par le débordement des eaux dans ces contrées. — Extraits d'un mémoire d'un ingénieur des turcies et levées sur les crues et les débâcles en 1770, 1776, 1782, 1783-84, 1788-89. — Renseignements fournis par les rapports officiels. — Crue extraordinaire de débâcle en 1789. — Ses effets désastreux à Orléans, Blois, Tours. — Détails contemporains. — Grande inondation en novembre 1790. — Hauteur des eaux sur les principaux points du cours de la Loire. — Grand débordement de l'Allier. — Secours votés par l'Assemblée nationale. — Projet présenté par l'inspecteur général des turcies et levées pour remédier aux inondations de la Loire — Repoussé par les administrations locales. — Fortes crues de la Loire en janvier 1791 et 1792, — de l'Allier en 1795. — Mauvais état des levées. — Réclamations incessantes des ingénieurs pour leurs réparations. — Grande crue de débâcle en février 1799. — Détails officiels. — Débordement du Loir en mai 1799.

CHAPITRE XVI. — INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS. . 77

Fortes crues de la Loire en mars 1801,—1802,—février 1803.— Détails extraits de la correspondance de l'inspecteur de l'Allier sur plusieurs crues de cette rivière à cette époque. — Débordement de la Loire au mois d'août 1804.—Mémoires présentés au Premier Consul sur les moyens de remédier aux inondations. — État des levées au commencement du XIXe siècle. — Leur description et leur étendue d'après l'ingénieur Lecreulx. — Grandes crues en octobre 1807, — janvier 1809, — janvier 1814, — mars 1817 et 1818. — Débordement du Loir en janvier 1820. — Rupture de la levée de Rigny, en aval de Tours, en 1822. —

Digitized by Google

Pages.

Forte crue de débâcle sur la Basse-Loire en janvier 1823. — Hauteur des eaux. — Grande inondation de la Loire en décembre 1825. — Ses effets dans les principales localités. — Rapport de M. de Limay, ingénieur en chef du département d'Indre-et-Loire. — Débordement de l'Allier et de ses affluents en décembre 1826. — Grande crue qui en résulte sur la Loire. Grosses eaux en 1828 et 1829. — Débordement de la Coize, à Saint-Galmier, du Vezezy à Montbrison et du Furens à Saint-Étienne, par suite d'un orage au mois d'août 1834. — Désastres causés par l'Allier en mai 1835. — Élévation du niveau de la Loire. — Forte crue du Cher. — Inondations sur plusieurs points en mai et décembre 1836. — Débordement du Furens, à Saint-Étienne, au mois d'août 1837. — Crues sur la Basse-Loire en février et décembre 1839, — en janvier 1840. — Nouveau débordement du Furens. — Crue de la Loire en janvier, février, octobre et décembre 1841. — Leur niveau sur différents points. — Grande inondation sur la Basse-Loire en janvier 1843, amenée par la Vienne, le Thouet et la Maine. — Ses phases diverses entre Saumur et Nantes. — Cote des eaux. — Saint-Calais submergé en novembre 1843. — Crue extraordinaire du Cher en février 1844. — Débordement de la Loire et de la Maine en juin 1845.

CHAPITRE XVII. — INONDATION DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS. . 109

Crue réitérée des eaux sur divers points du bassin de la Loire durant l'année 1846; — en janvier, sur la Vienne et la Basse-Loire; — au mois d'août, sur l'Allier et la Haute-Loire. — Inondation extraordinaire au mois d'octobre sur le cours entier du fleuve. — Circonstances principales du fléau au-dessous du Puy. — Débordement du Furens, — du Lignon, — du Vizezy. — Ravages de la Loire depuis Aurec jusqu'à Andrezieux et Roanne. — Submersion de cette ville. — Débordement de l'Allier, — de la Dore, — de la Durolle. — Phases diverses et effets désastreux de la crue à Nevers, — La Charité, — Sancerre, — Cosne, — Sully, — Orléans, — Beaugency, — Blois, — Amboise, — Tours. — Hauteur des eaux dans la Basse-Loire. — Souscriptions publiques. — Secours accordés par le gouvernement. — Loi du 11 juillet 1847 portant allocation de 8,900,000 fr. — pour la réparation des dommages. — Programme d'études arrêté par l'administration des ponts-et-chaussées pour le cours de la Loire. — Débordement du Thouet en janvier 1847. — Forte crue du Cher et de la Loire en avril. — Ravages causés par le Furens, à Saint-Étienne, en juillet 1849. — Grande crue de la Vienne en novembre. — Nouveau débordement du Furens en février 1851. — Fortes crues de la Loire, sans caractère désastreux, en juin 1852 et 1854, — décembre 1854, — octobre et novembre 1855.

CHAPITRE XVIII. — INONDATIONS DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS. . 144

Pluies continuelles et crues successives durant le mois de mai 1856. — Débordements de l'Allier et du Cher. — Leurs principaux

Digitized by Google

Pages.

effets. — Ravages de la Loire du 13 au 17 mai.— Recrudescence de la crue à la fin de ce mois et dans les premiers jours de juin. — Inondation désastreuse sur tout le littoral. — Submersion du val d'Orléans. — Rupture de la levée d'Amboise. — Tours envahi par les eaux de la Loire et du Cher. — Voyage de l'Empereur. — Brèches nombreuses dans les levées, en aval de Tours.— Catastrophe de la Chapelle-Blanche. — Ses funestes conséquences pour le val d'Authion. — Inondation des ardoisières de Trélazé. — Second voyage de l'Empereur. — Rupture de la levée de la Divate. — Lettre de Napoléon III au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, prescrivant un plan d'études générales contre les inondations. — Mesures diverses adoptées en exécution des ordres de l'Empereur.— Fortes crues de la Loire en octobre 1857, octobre et novembre 1859, janvier et décembre 1860, janvier 1861 ; — de l'Allier en octobre 1857; — du Cher, en janvier 1857, mars et décembre 1859, janvier 1860 ; — de la Vienne, en mars 1858, octobre et novembre 1859, janvier 1860. — Toutes ces crues ne causent que des dommages partiels. — Effets divers du débordement des eaux sur les rives de la Loire.

BASSIN DU RHONE.

CHAPITRE XIX. — Inondations du Rhône et de ses affluents. 185

Les traditions écrites permettent de faire remonter à près de treize siècles les débuts du rôle dévastateur qu'a joué le Rhône dans la calamité de l'inondation. — Opinion unanime des anciens sur l'humidité de la Gaule. — Grande inondation du Rhône, en 563, par suite de la chute d'une montagne. — Relation de cet événement par Grégoire de Tours. — Témoignage de ce chroniqueur sur la première inondation du Rhône et de la Saône, à Lyon, en 580. — Relation de Paradin. — Débordement du Rhône, à Arles, en 585. — Grande crue des eaux en Bourgogne, en 588, — de la Saône, à Tournus, en 817 ou 827. — Inondation en 1196. — Observations à ce sujet. — Ravages des eaux, à Grenoble, en 1219. — Récit de M. Pilot. — Mandement de l'évêque Jean de Sassenage. — Débordement du Rhône et de la Durance, à Avignon, en 1226, 1338, 1342, 1345, 1352, 1353, 1356, 1358 et 1362.— Inondation du Doubs, à Besançon, en 1355 et 1363,— du Rhône, à Avignon, en 1375 et 1376, — du Drac, à Grenoble, en 1377. — Supplique des Consuls de cette ville au Roi Dauphin. — Débordement de la Saône, à Mâcon, en 1403, — du Doubs et de la Loue, à Besançon, en 1404 et 1427. — Inondation dans la Haute-Bourgogne, en 1405. — Grande crue du Rhône, en 1407. — Inondation dans le Dauphiné, en 1409. — Débordement du

Digitized by Google

Pages.

Rhône, de la Durance et de la Sorgue, en 1433. — Miracle arrivé dans la chapelle des Pénitents gris, à Avignon. — Débordement de l'Isère, en 1469, — du Rhône, en 1474. — Irruption du Drac, dans la plaine de Grenoble. — Travaux contre cette rivière. — Lettres-patentes de Louis XI du 3 janvier 1477. — Rupture du pont de la Guillotière, à Lyon, en 1476. — Inondation du Doubs en 1493, 1496 et 1499. — Forte crue du Rhône, à Vienne, en 1496.

CHAPITRE XX. — Inondations du Rhône et de ses affluents. . . . 212

Crue du Rhône en 1501. — Rupture du pont de la Guillotière, à Lyon. — Grande crue de l'Ardèche, en 1522. — Débordement du Drac et de l'Isère, à Grenoble, en 1524 et 1525. — Notes contemporaines. — Inondations du Rhône, de la Durance, de la Gère, en 1544. — Submersion d'Avignon. — Fortes crues du Rhône et de la Durance, en 1548, 1557, 1562, 1566. — Inondation extraordinaire du Rhône, à Lyon, le 2 décembre 1570. — Relations de Paradin et de Belleforest. — Vienne, Valence, Avignon, Arles en ressentent les effets. — Débordement du Doubs, à Besançon, en 1570, 1571 et 1578. — Crue du Rhône, en 1571. — Glaces et grosses eaux, à Lyon, en 1572. — Débordement de la Gère, à Vienne, en 1574. — Inondation de l'Isère, à Grenoble, en 1579. — Inondations du Rhône, en 1580, 1581, 1583, 1586, 1590. — Forte crue de la Gère, en 1588. — Grandes pluies en Provence, en 1599.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

BASSIN DE LA LOIRE.

Pièces. Pages.

151. Devis des terres et fascinages des turcies et levées à faire présentement aux brèches que le débordement de la rivière de la Loire a faites le 10 octobre 1707. III

152. Débordement de la Bèbre à la Palisse, le 3 octobre 1707. V

153. Grandes intempéries dans le Bourbonnais et inondation de la Vouzance, en 1709 VI

154. Extrait d'un Mémoire présenté au Roi, vers 1711, par la ville d'Orléans, sur les inondations de la Loire. VII

155. Arrêt du Conseil, du 23 juin 1711, pour l'adjudication des ouvrages à faire pour la construction de trois digues dans les gorges des montagnes du Forez IX

156. Arrêt du Conseil, du 19 mai 1716, qui défend de couper les levées de la Loire sous quelque prétexte que ce soit. XII

157. Arrêt du Conseil, du 10 février 1722, prescrivant la destruction des plants d'arbres dans les îles et grèves de la Loire. XIV

158. Extrait d'un Mémoire annexé au Mandement de l'Archevêque de Paris pour le soulagement des familles ruinées par l'inondation de 1733 XVIII

159. Procès-verbal dressé par les Maires et Échevins de Moulins, à la requête des PP. Jacobins, des dommages causés à leur couvent par le débordement de la rivière d'Allier, arrivé la nuit du 24 au 25 mai 1733 XXI

160. Plaintes et réclamations diverses des habitants riverains de la Loire sur l'état des levées de 1731 à 1758 XXV

161. Lettre de M. de Bernage de Vaux, Intendant de la généralité de Moulins, du 17 novembre 1748, à M. Trudaine XXXIX

162. Lettre de M. de Régemorte, datée de Montargis, le 19 décembre 1744, à M. Trudaine XLI

Digitized by Google

Pièces. Pages.

163. Lettre de la princesse de Conti, abbesse de Beaumont, du 28 mai 1751, à M. Trudaine, Intendant des finances, Directeur des ponts et chaussées. XLI

164. Ordonnance de Police générale rendue au bailliage d'Orléans, le 8 décembre 1755, à l'occasion du débordement de la Loire. . . . XLIV

165. Lettre de M. de Barentin, Intendant de la généralité d'Orléans, du 27 juin 1756, à M. Trudaine XLVI

166. Lettre du Maire de la ville de Tours, du 16 juin 1757, au Contrôleur-général. XLVII

167. Lettre de M. de Voglie, ingénieur du roi, à Tours, des 11 et 13 juin 1757, à M. Trudaine, Intendant des finances, Directeur des ponts et chaussées XLVIII

168. Lettre de M. Lescalopier, Intendant de la généralité de Tours, du 15 juin 1757, à M. Trudaine XLIX

169. Lettre de M. de Régemorte, datée de Moulins, le 24 juin 1757, au Contrôleur-Général. XLIX

170. Rapport sur les dommages causés aux ouvrages des ponts et chaussées, dans la généralité de Tours, par les inondations de 1770. L

171. État par élection des différents natures de pertes que la Généralité d'Orléans a essuyées pendant l'hiver de 1783 à 1784. LIX

172. Lettre, datée de Cosne, le 21 janvier 1789, adressée à M. Bouchet, ingénieur des turcies et levées. LX

173. Lettre de M. de Cypierre de Chevilly, Intendant de la Généralité d'Orléans, du 19 janvier 1789, à M. de la Millière, Intendant des finances, Directeur des ponts et chaussées LXI

174. Rapport de M. Bouchet, ingénieur des turcies et levées, daté d'Orléans, le 2 février 1789. LXII

175. Lettres des Députés composant la Commission intermédiaire du département d'Orléans et Beaugency, datée d'Orléans, le 20 février 1789, à MM. les Députés composant la Commission intermédiaire provinciale de l'Orléanais. LXIII

176. Lettres de M. de Marie, ingénieur des turcies et levées, à Tours, des 21 et 24 janvier 1789, à M. de la Millière. LXIV

177. Extrait d'une relation du débordement de la Loire, arrivé à Orléans, le dimanche au soir, 18 janvier 1789. LXVII

178. Lettre de M. Necker, Contrôleur Général, datée de Paris, le 8 février 1789, à MM. les Députés de la Commission de l'Orléanais . . LXXI

179. Lettre de M. Necker, datée du 8 février 1789, à MM. les Officiers municipaux d'Orléans. LXXII

180. Délibération de la municipalité de Moulins au sujet de l'inondation des 11 et 12 novembre 1790. LXXIV

181. Lettres de M. Foullon de Doué, intendant de Moulins, datées des 12 et 14 novembre 1790, à M. Lambert, Contrôleur-Général . . LXXVI

Digitized by Google

Pièces. Pages.

182. Lettre du Conseil du département d'Indre-et-Loire à Messieurs de l'Assemblée Nationale, datée de Tours, le 17 novembre 1790. . LXXVIII

183. Lettre de M. Guignard au Contrôleur-Général, datée du 26 novembre 1790 LXXIX

184. Extrait d'un projet présenté, en 1790, par l'inspecteur général des turcies et levées pour remédier aux inondations de la Loire . . LXXX

185. Rapport des Administrateurs composant le Directoire du district d'Orléans, adressé le 18 août 1791, aux Administrateurs composant le directoire du département, sur le projet présenté par l'inspecteur général des turcies et levées pour remédier aux inondations de la Loire. LXXXVI

186. Extrait d'un Mémoire de M. le duc d'Estissac sur les débordements du Loir, adressé le 15 octobre 1775, à M. Bouchet, premier ingénieur des turcies et levées. XCII

187. Tableau synoptique des hauteurs maxima des crues de la Loire ayant dépassé 4 mètres sur un ou plusieurs des points principaux de son cours et de celles de ses grands affluents, l'Allier, le Cher et la Vienne, de 1823 à 1860 XCVI

188. Rapport de l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département d'Indre-et-Loire sur la crue de la Loire du 8 au 10 décembre 1825 C

189. Instruction du Conseil d'agriculture sur les moyens de remédier aux effets des inondations. CIV

190. Tableau des observations faites sur la hauteur et la marche de la crue des 17 et 18 octobre 1846, dans toute l'étendue du département de la Loire. CXI

191. Délibération du Conseil municipal de Moulins relative aux réparations du pont et des levées de l'Allier (du 7 novembre 1846). . CXII

192. Hauteur des eaux et dommages causés aux levées en amont et en aval de Blois, dans l'inondation d'octobre 1846. CXVIII

193. Circulaire du Ministre de l'agriculture et du commerce aux Préfets, en date du 5 décembre 1846, sur la destination et l'emploi des fonds à distribuer en secours. CXXI

194. Rapports au Roi des Ministres des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, et des finances, sur les dommages résultant des inondations de 1846. CXXIV

195. Loi du 11 juillet 1847 pour la réparation des dommages causés par les inondations de 1846. CXXVIII

196. Programme d'études sur le cours de la Loire. CXXIX

197. Dégâts causés au chemin de fer d'Orléans par les inondations de 1856. CXXXVII

198. Dépêches télégraphiques des Préfets aux Ministres de l'intérieur et des travaux publics, faisant connaître les diverses phases des inondations de juin 1856 dans les principales localités. . . . CXL

Digitized by Google

Pièces. Pages.

199. Description des digues construites dans le bassin de la Loire. . . CXLIX

200. État des brèches ouvertes dans les levées de la Loire par l'inondation de juin 1856 CLVI

201. Renseignements sur les effets des crues de la Loire dans la vallée de la Cisse. CLVIII

202. Rapport de M. Batereau, ingénieur du service spécial de la Loire, sur les effets de la crue de juin 1856 dans le département de Maine-et-Loire, daté d'Angers, le 13 juillet 1857 CLX

203. Tableau indiquant la marche de l'inondation de juin 1856 dans le val d'Authion CLXVI

204. Exposé des motifs au Corps législatif et Rapport de M. Reveil, député, relatifs à un crédit de 2 millions, au Ministre de l'intérieur, pour secours aux inondés. CLXVII

205. Exposé des motifs au Corps législatif et Rapport de M. Louvet, député, relatifs à un crédit de 10 millions, au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour la réparation des dommages causés par les inondations CLXIX

206. Circulaire du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, aux Préfets, pour la répartition des secours aux inondés. CLXXVIII

207. Lettre de l'Empereur au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, datée de Plombières, le 19 juillet 1856. . . CLXXXI

208. Circulaire du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, aux Préfets, en date du 26 juillet 1856, sur le programme des études relatives aux inondations. CLXXXVII

209. Rapport du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à l'Empereur, sur les projets de la défense des villes contre les inondations. CXCIII

210. Exposé des motifs au Corps législatif, et Rapport de M. Louvet, député, relatifs au projet de loi sur les travaux de défense des villes contre les inondations. CXCVII

211. Circulaire du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, aux Préfets des départements traversés par la Loire, en date du 11 mars 1858, touchant les études relatives à ce fleuve et les avis à transmettre en temps de crue CCXII

212. Règlement pour la transmission des avis en temps de crue dans le bassin de la Loire CCXV

BASSIN DU RHONE.

213. Mandement de l'évêque de Grenoble, Jean de Sassenage, sur l'inondation de la ville de Grenoble au mois de septembre 1219. . . CCXIX

214. Procès-verbal de visite de la rivière du Drac, du 19 octobre 1472. . CCXXII

Pièces. Pages.

215. Lettres patentes de Louis XI, du 10 octobre 1479, portant diverses concessions aux habitants d'Avignon pour la réparation du pont. CCXXIV

216. Discours sur l'espouvantable et merveilleux desbordement du Rosne dans et à l'entour de la ville de Lyon, et sur les misères et calamités qui y sont advenues. CCXXVI

FIN DU TOME TROISIÈME.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

Digitized by Google

VICTOR DALMONT, ÉDITEUR,
LIBRAIRE DES CORPS IMPÉRIAUX DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES,
Quai des Augustins, 49.

ÉTUDE

SUR

LES PHÉNOMÈNES, L'AMÉNAGEMENT ET LA LÉGISLATION

DES EAUX

AU POINT DE VUE

DES INONDATIONS

AVEC

APPLICATION AU BASSIN DE L'ALLIER

rivière à régime torrentiel

AFFLUENT DE LA LOIRE

PAR

A. MONESTIER-SAVIGNAT,
INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

1 fort volume in-8, avec 7 planches. Paris, décembre 1857.

Prix : 9 francs.

La question des inondations est posée depuis longtemps par les intérêts immenses qu'elle embrasse. L'apparition de plus en plus fréquente des crues dans nos vallées, la marche du progrès nécessaire particulièrement en agriculture, le développement d'une civilisation féconde, qui est dans la destinée des peuples, ne permettent pas de douter que la solution du problème ne soit entreprise

Digitized by Google

par les gouvernements aux jours des œuvres de paix et de prospérité : « *Omnia tempus habent*, » dit l'*Ecclésiaste*.

Cette solution est possible ; l'eau, l'élément le plus rebelle et aussi le plus terrible, sera soumis à son tour à la domination de l'homme, ouvrier de Dieu.

Beaucoup d'écrivains se sont occupés des inondations dans leurs causes et dans leurs effets ; il n'existe pas d'ouvrage qui les envisage sous les rapports réunis des considérations météorologiques, agricoles, de l'art de l'ingénieur avec de nettes applications, de la législation actuelle et de celle à innover, et qui forme un corps ou un canevas de doctrines.

L'auteur s'est voué à cette tâche, difficile en elle-même, difficile par le désir et la convenance d'intervenir au plus tôt dans l'élaboration qui a lieu sous l'impulsion de l'administration éclairée de notre pays, de s'inscrire dans la magnifique enquête ouverte aux regards de toutes les souffrances et des vœux universels, suivant les expressions de l'*introduction* du livre.

Nous extrayons de cette introduction et des *conclusions* quelques pensées, qui montrent l'esprit de l'étude que nous publions avec la conviction d'être utile.

« C'est dans les régions montagneuses, où le fléau des « inondations a son foyer, qu'il doit être essentielle- « ment, radicalement combattu : là est le cœur de la « question ; et rien n'est plus propre à la mettre en lu- « mière et à la fixer, que d'avoir un type réel, pratique, « comme champ d'investigations. Nous appartenons à un « siècle où l'opinion publique demande à la science d'être « accessible, palpable, et franchit, pour ainsi dire, le « seuil de son sanctuaire, en lui sachant gré de des- « cendre de l'abstraction, qui est son essence, son souffle « créateur, son premier titre de noblesse...

« La pluie, tombée des nuages sur la terre, y produit « des bienfaits indispensables à la vie animale et végétale, « aux transformations minérales, qui sont la vie réduite « aux seuls agents physiques ; elle y produit une série « de phénomènes qui aboutissent aux inondations...

« C'est surtout par l'agriculture, sa mère nourricière, « que le fléau atteint l'homme ; c'est donc par elle et « avec elle qu'il est à dompter...

« En se pénétrant de cette vérité, qui découle de l'exa- « men des phases diverses, on arrive à la détermination « des moyens et à leur enchaînement... »

L'ouvrage est, en sus de l'introduction et des conclusions, divisé en cinq parties, avec des notes et planches à l'appui.

La première partie traite de la géologie hydrologique, des considérations agricoles, techniques, météorologiques, hydrocosmologiques.

La deuxième déduit et explique les moyens à employer, de trois natures différentes : *préventifs*, *mixtes*, *répressifs*, et expose des lois très-remarquables.

La troisième examine la législation actuelle sur les eaux pluviales et courantes.

La quatrième présente l'édifice du système sous toutes ses faces.

La cinquième résume et récapitule le travail dans ses éléments, dans son ensemble et dans ses conséquences.

Digitized by Google

MISE EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Du tome IVe et dernier, renfermant les sections

IRRIGATIONS ET DRAINAGE,

DU COURS

D'AGRICULTURE

ET

D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

COMPRENANT

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉCONOMIE RURALE,

ET

LES DIVERS TRAVAUX

D'AMÉLIORATION DU RÉGIME DES EAUX DANS L'INTÉRÊT DE L'AGRICULTURE,

TELS QUE

Curages, Élargissements, Redressements,
Endiguements, Desséchements des marais et terres inondées,
Assainissement des terrains humides ou détériorés par des filtrations,
Drainage, Irrigations, Limonages, etc.,

PAR

NADAULT DE BUFFON,

Ingénieur en chef, Professeur à l'École impériale des ponts et chaussées,
Membre de la Société centrale d'agriculture, Ancien chef de division au ministère des travaux publics,
Correspondant de l'Académie royale de Turin.

—

Le tome IVe, fort volume in-8° de plus de 600 pages, avec figures intercalées dans le texte, et 9 belles planches gravées, se vend, *aux souscripteurs seulement*, 7 fr. 50 c.

Le prix de l'ouvrage complet, quatre beaux volumes in-8°, avec un grand nombre de figures dans le texte et 18 belles planches, est de 39 fr.

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google